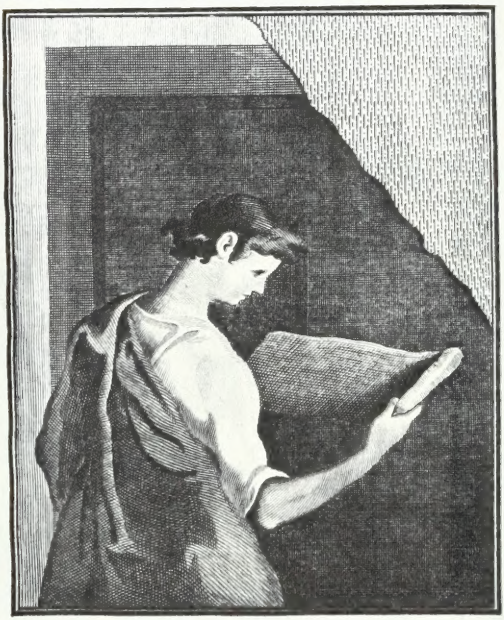

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

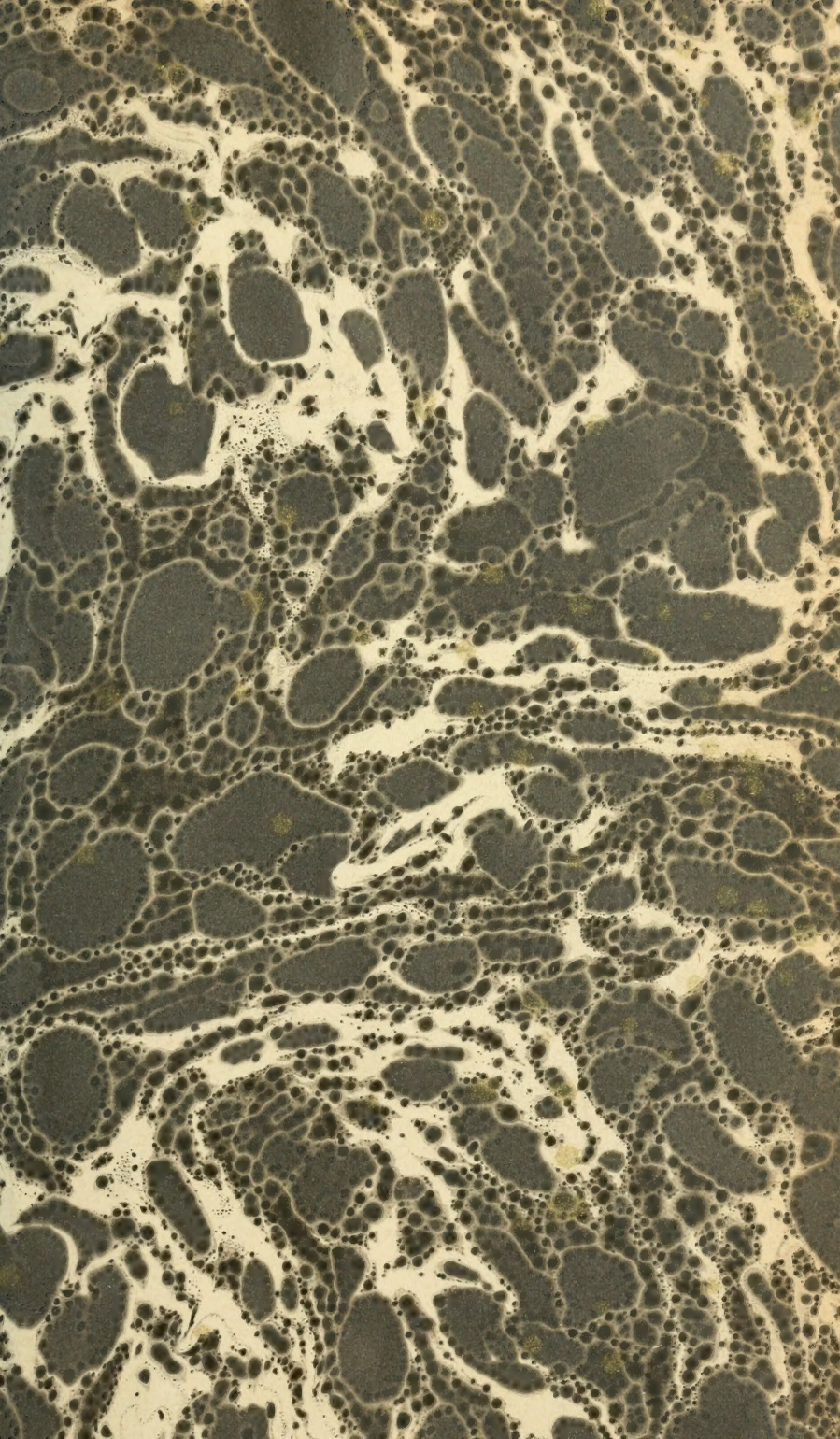

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

LXVIIIe SÉSSION

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A AGEN & AUCH

EN 1901

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS

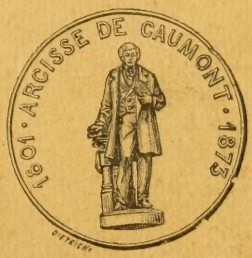

PARIS
A. PICARD & FILS
LIBRAIRES
82, rue Bonaparte

CAEN
H. DELESQUES
IMPRIMEUR
2 & 4, rue Froide

1902

THE J. PAUL GETTY CENTER

CONGRÈS
ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

LXVIIIe SESSION

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A AGEN & AUCH

EN 1901

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS

PARIS
A. PICARD & FILS
LIBRAIRES
82, rue Bonaparte

CAEN
H. DELESQUES
IMPRIMEUR
2 & 4, rue Froide

1902

NOTICE

SUR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

ORIGINE DE LA SOCIÉTÉ.

La fondation de la Société française d'Archéologie, pour la description et la conservation des monuments, eut lieu à Caen, le 23 juillet 1834, et les statuts, préparés par M. de Caumont, furent discutés et adoptés dans cette séance, où fut également nommé le bureau.

Révisés le 12 mai 1870, les statuts ont été soumis au Conseil d'État et approuvés par lui, dans la séance du 6 août 1870. Un décret du président du Conseil, chef du pouvoir exécutif, en date du 14 août 1871, a reconnu la Société comme *Etablissement d'utilité publique* (1).

BUT DE LA SOCIÉTÉ.

« La Société française d'Archéologie, aux termes de ses statuts, a pour but de faire le dénombrement complet des monuments français, de les décrire, de les

(1) Un règlement intérieur d'administration, dressé conformément à l'article 17 des statuts, a été adopté dans la séance du Comité permanent du 25 avril 1879.

classer dans un ordre chronologique, et de publier des documents sur la statistique monumentale de la France, dans un Bulletin périodique.

« Elle fait tous ses efforts : 1° pour empêcher la destruction des anciens édifices et les dégradations qui résultent des restaurations mal entendues ; 2° pour obtenir le dénombrement et la conservation des objets d'antiquité et des pièces manuscrites qui intéressent l'histoire.

« La Société fait, auprès du gouvernement, les démarches qu'elle juge convenables pour arriver à ce but, et provoque la création de musées d'antiquités dans les chef-lieux de département et les principales villes de France ».

M. de Caumont écrivait alors, en tête de son programme, ces lignes, auxquelles, après plus de soixante ans, il n'y a rien à changer :

« Malgré les efforts de tous les hommes éclairés et « amis des arts, le vandalisme continue d'exercer ses « ravages ; de tous côtés l'affligeant spectacle de la « destruction vient frapper les regards. Afin de con- « server nos monuments nationaux, le gouvernement « a créé, il y a trois ans, une administration composée « des personnes les plus capables de veiller, par amour « de l'art, à leur conservation, et cette nouvelle insti- « tution a déjà rendu de grands services.

« Cependant, il ne faut pas se le dissimuler, l'époque « actuelle exige la réunion de tous les efforts indivi- « duels pour réagir contre le vandalisme ; ce n'est pas « seulement à quelques hommes influents à prendre « nos anciens édifices sous leur protection, c'est à la « population éclairée de toute la France à s'opposer « aux destructions qui désolent nos provinces ».

« Voilà, ajoutait avec raison M. E. de Beaurepaire, dans sa notice sur M. de Caumont, l'idée juste et féconde qui présida à la formation de la Société : c'est elle qui légitima son action et assura son succès ».

Chaque année, la Société tient un Congrès archéologique, d'une durée moyenne de huit jours, dans une ou plusieurs villes de France désignées d'avance, et auquel sont conviés tous les membres de la Société et les archéologues de la région. Cette session comprend des séances consacrées à l'étude des questions archéologiques et des excursions permettant d'examiner les monuments les plus intéressants.

D'autres séances peuvent, en outre, être tenues, en dehors du Congrès annuel, sous la présidence du Directeur et avec l'approbation du Conseil.

Le compte-rendu du Congrès qui forme un volume in-8°, illustré, publié par le Directeur avec le concours du Comité de publication, est distribué à tous les membres de la Société et aux personnes qui ont adhéré au Congrès en acquittant la cotisation fixée par le Conseil.

La Société décerne chaque année, à titre de récompense et d'encouragement, un certain nombre de médailles en vermeil, argent et bronze, aux personnes qui se sont distinguées par leurs travaux archéologiques, leurs publications, leurs découvertes et par leur zèle pour la conservation des monuments et des souvenirs historiques.

Des allocations en argent sont en même temps distribuées pour la conservation et la restauration des monuments, pour des fouilles et pour la reproduction d'objets antiques.

Ces médailles et ces allocations sont décernées, au nom de la Société, par le Conseil, soit dans la session annuelle, soit dans les séances du Comité permanent.

Depuis sa fondation en 1834, la Société a tenu soixante-huit Congrès dans différentes villes de France, indépendamment d'un grand nombre de séances générales dans des localités de moindre importance et dans quelques villes étrangères (1).

Elle a publié soixante-six volumes de comptes-rendus de ces réunions, et la collection du *Bulletin Monumental*, édité sous ses auspices par les Directeurs successifs : MM. de Caumont, de Cougny, Léon Palustre, le comte de Marsy et E. Lefèvre-Pontalis, comprend soixante-six volumes (2) et quatre volumes de tables (3).

(1) A différentes reprises, la Société a profité de la tenue de ces Congrès dans des villes frontières pour se réunir à l'étranger et examiner, de concert avec les membres des corps savants des différents pays, les monuments historiques les plus importants de la région. Nous citerons, parmi ces réunions, celles tenues à Tournai, en 1845, à Trèves, en 1846, à Tournai et à Bruxelles, en 1881, où S. M. le Roi des Belges a daigné recevoir les membres du Congrès au château de Laeken, dans l'île de Jersey, en 1883; en 1888, dans la Navarre et les provinces basques espagnoles, et en 1891 en Suisse, à Bâle, Berne et Neuchâtel.

Ajoutons, du reste, que les comptes-rendus des Congrès et le *Bulletin Monumental* ont toujours été ouverts aux communications relatives aux monuments des diverses contrées de l'Europe, ainsi qu'à ceux de l'Algérie et des colonies, de la Tunisie et de la Palestine.

(2) Le soixante-septième volume paraîtra en 1903.

(3) Les tables des *Congrès archéologiques* et des volumes du *Bulletin Monumental*, antérieurs à 1885, ont été insérées dans la *Bibliographie générale des Travaux historiques et*

La double série des publications de la Société forme donc aujourd'hui plus de cent vingt volumes in-8°, illustrés de nombreuses planches.

Si l'on examine le chiffre des allocations accordées par la Société, depuis sa fondation, pour l'acquisition et la restauration d'édifices historiques, les fouilles, les relevés, plans, dessins et moulages (1), celui des subventions allouées pour la création de musées et l'érection de monuments commémoratifs, on arrive à un chiffre qui dépasse sept cent mille francs, et qui, augmenté des dépenses d'impression des *Comptes-rendus* des Congrès et du *Bulletin Monumental*, et des frais d'administration et d'organisation des sessions, arrive à une dépense totale de plus d'un million, à laquelle il a été pourvu par les cotisations des membres, et, pour la tenue de quelques Congrès, par des subventions accordées par des départements et des villes.

Le nombre des membres de la Société est, pour la France, de près de huit cents, et, pour l'étranger, d'environ deux cents.

La Société échange ses publications avec un nombre considérable de Sociétés savantes en France et à l'étranger, dont beaucoup ont été fondées, à la suite de Congrès, par l'initiative de M. de Caumont, qui peut être appelé à juste titre le créateur de l'archéologie monumentale (2).

archéologiques, publiés par les Sociétés savantes de la France, rédigée par MM. R. de Lasteyrie et E. Lefèvre-Pontalis, t. I, p. 223-319.

(1) La Société possède à Caen un musée plastique, installé dans une des salles de l'ancienne Préfecture, rue de Caumont.

(2) Nous n'avons pas à énumérer ici les travaux considérables de M. de Caumont. Qu'il nous suffise de rappeler le *Cours d'Antiquités monumentales*, 6 vol. in-8° et 6 atlas, 1830-1841 ;

Lors de son cinquantenaire, en 1883, la Société a voulu rendre un hommage mérité à son fondateur, en se rendant à Bayeux pour déposer une couronne au pied de la statue qui lui a été élevée dans sa ville natale (1).

ORGANISATION.

L'administration de la Société est confiée à un Conseil composé de quarante membres ordinaires. Le Directeur, président de la Société, est nommé par le Conseil : il représente la Société vis-à-vis de l'autorité et des tiers, dirige les séances des Congrès, la publication de leurs *Comptes-rendus* et celle du *Bulletin Monumental*, organe périodique de la Société.

Une partie du Conseil, composée d'au moins dix membres, pris dans le département du Calvados, constitue le Comité permanent, chargé de l'expédition des affaires courantes, qui tient mensuellement une séance à Caen, siège de la Société.

l'*Abécédaire, ou Rudiment d'Archéologie*, 3 vol. in-8°, plusieurs fois réimprimés ; la *Statistique monumentale du Calvados*, 5 vol. in-8°, etc.

(1) M. de Caumont conserva la direction de la Société jusqu'à la veille de sa mort, où elle fut remise à M. de Cougny (26 juillet 1872). M. de Cougny eut pour successeur M. Léon Palustre, qui donna une nouvelle activité à la Société et une vive impulsion au *Bulletin Monumental*. Ayant demandé, au bout de dix années, à être déchargé de ses fonctions, M. Palustre a été nommé directeur honoraire le 21 décembre 1884, et M. le comte de Marsy, désigné provisoirement comme directeur, a été confirmé dans ce titre par un vote du Comité, du 5 janvier 1885, après l'avis conforme des inspecteurs et des membres du Conseil. La même procédure a été suivie, après la mort de M. de Marsy, et MM. Eugène Lefèvre-Pontalis et Émile Travers ont été nommés, le premier directeur et le second directeur adjoint, par le Comité, le 31 août 1900.

Le bureau de la Société se compose du Directeur, du Directeur-adjoint-Trésorier, de deux Secrétaires généraux, et d'un Archiviste-conservateur des collections.

La Société entretient des rapports entre ses membres à l'aide des inspecteurs départementaux, divisionnaires et généraux.

Le Directeur et les membres du bureau sont nommés pour cinq ans : les membres du Conseil pour deux ans. Tous sont indéfiniment rééligibles.

ADMISSION.

Le nombre des membres de la Société est illimité.

Chaque membre paie une cotisation annuelle actuellement fixée à 10 fr., et rachetable moyennant une somme de 150 fr. Décision du 26 décembre 1890). Il a le droit d'assister aux réunions du Congrès annuel et aux séances générales, et d'en recevoir le compte-rendu imprimé.

Le Conseil confère aussi le titre de membre étranger aux archéologues qui se sont distingués par leurs travaux.

Les membres étrangers ne sont astreints au paiement d'aucune cotisation, mais les publications de la Société ne leur sont adressées que lorsqu'ils en font la demande et moyennant un prix fixé par le Conseil.

BULLETIN MONUMENTAL.

Le *Bulletin Monumental* est l'organe officiel de la Société, qui en délègue la publication au Directeur, sous sa responsabilité et suivant les conditions arrêtées entre lui et le Comité permanent (1).

(1) Le *Bulletin Monumental*, qui était la propriété personnelle de M. de Caumont, a été donné à la Société par Mme de

Ce recueil, qui forme chaque année un volume in-8° de 600 pages, soigneusement illustré, paraît tous les deux mois par livraisons (1), et renferme des mémoires ou des documents sur les différentes branches de l'archéologie, publiés par les membres de la Société.

TABLEAU DES VILLES.

dans lesquelles ont été tenus des Congrès et des Séances générales (2)

1834 CAEN.
1835 DOUAI.
1836 BLOIS ; *Vire, Alençon, Le Mans.*
1837 LE MANS.
1838 TOURS ; *Clermont-Ferrand.*
1839 AMIENS ; *Le Mans.*
1840 NIORT.
1841 ANGERS ; *Le Mans, Cherbourg, Lyon, Vienne.*

Caumont, par acte du 18 décembre 1875, et cette donation a été autorisée par décret du 20 mai 1878.

(1) Prix d'abonnement : 15 fr. pour la France et 18 fr. pour l'étranger.

(2) Les comptes-rendus des trois premiers Congrès se trouvent seulement dans les volumes du *Bulletin Monumental ;* ceux de 1837 à 1843, imprimés dans le même recueil, ont été tirés à part. A partir de 1844, ils forment une publication absolument distincte du *Bulletin.*

Les noms mis en CAPITALES indiquent les villes où ont été tenus des Congrès, ceux en *italiques* désignent soit les villes où ont eu lieu des séances générales, soit les provinces ou départements où la Société a organisé des excursions.

Sur cette liste ne figurent pas les séances nombreuses tenues à Paris et à Caen.

Un certain nombre de séances générales ont eu lieu, de 1836 à 1870, à l'occasion des Congrès scientifiques de l'Institut des Provinces, et des Congrès de l'Association Normande, organisés, les uns et les autres, par M. de Caumont.

1842 BORDEAUX ; *Rouen, Strasbourg.*
1843 POITIERS ; *Le Mans, Angers, Nantes, Vannes.*
1844 SAINTES ; *Coutances, Nimes.*
1845 LILLE ; *Tournai, Reims, Évreux.*
1846 METZ ; *Trèves.*
1847 SENS ; *Tours, Angoulême, Limoges.*
1848 (1) *Falaise, Vaux-sur-Laison* (2), *Bernay, Trouville.*
1849 BOURGES.
1850 AUXERRE, CLERMONT-FERRAND ; *Cluny.*
1851 LAON, NEVERS ; *Gisors, Orléans.*
1852 DIJON ; *Sens, Toulouse.*
1853 TROYES ; *Les Andelys, Bayeux, Laval.*
1854 MOULINS ; *Dijon, Avranches.*
1855 CHALONS-SUR-MARNE, AIX-EN-PROVENCE, AVIGNON ; *Le Puy* (3).
1856 NANTES ; *Verneuil, Le Neubourg, Louviers.*
1857 MENDE, VALENCE ; *Grenoble.*
1858 PÉRIGUEUX, CAMBRAI ; *Louviers, Alençon, Lisieux.*
1859 STRASBOURG ; *Rouen, Saint-Lo, Vire.*
1860 DUNKERQUE ; *Le Mans, Cherbourg.*
1861 REIMS ; *Laigle, Dives, Bordeaux.*
1862 SAUMUR, LYON ; *Le Mans, Elbeuf, Dives.*
1863 RODEZ, ALBI ; *Le Mans.*
1864 FONTENAY-LE-COMTE ; *Évreux, Falaise, Troyes.*
1865 MONTAUBAN, CAHORS, GUÉRET.
1866 SENLIS, AIX, NICE.
1867 PARIS (4) ; *Pont-Audemer.*

(1) En 1848, les événements politiques n'ont pas permis de réunir le Congrès, mais des séances ont été tenues dans les localités indiquées ci-dessus.

(2) Vaux-sur-Laison était la propriété de M. de Caumont, qui y réunit un certain nombre de ses confrères, pour s'occuper de questions administratives.

(3) Des conférences internationales furent tenues à Paris, en 1855, pendant l'Exposition Universelle.

(4) Le Congrès fut fixé à Paris, à cause de l'Exposition Universelle.

1868 CARCASSONNE, PERPIGNAN, NARBONNE, BÉZIERS ; *Montpellier, Rouen.*
1869 LOCHES.
1870 LISIEUX ; *Moulins.*
1871 ANGERS ; *Le Mans, Anvers.*
1872 VENDÔME.
1873 CHATEAUROUX.
1874 AGEN, TOULOUSE.
1875 CHALONS-SUR-MARNE.
1876 ARLES.
1877 SENLIS ; *Département du Lot.*
1878 LE MANS, LAVAL ; *Département des Basses-Alpes.*
1879 VIENNE ; *Milanais.*
1880 ARRAS, TOURNAI ; *Franche-Comté.*
1881 VANNES ; *Bernay, département du Gers.*
1882 AVIGNON ; FRÉJUS ; *Département de la Creuse.*
1883 CAEN ; *Coutances, Jersey.*
1884 PAMIERS, FOIX, SAINT-GIRONS.
1885 MONTBRISON, ROANNE.
1886 NANTES.
1887 SOISSONS, LAON ; *Reims.*
1888 DAX, BAYONNE ; *Provinces basques espagnoles.*
1889 ÉVREUX ; *Le Bec-Hellouin, Dreux, Montfort-l'Amaury.*
1890 BRIVE ; *Tulle.*
1891 BESANÇON ; *Dole, Salins et Montbéliard.*
1892 ORLÉANS ; *Blois et le département de Loir-et-Cher.*
1893 ABBEVILLE ; *comté de Kent (Angleterre).*
1894 SAINTES, LA ROCHELLE.
1895 CLERMONT-FERRAND.
1896 MORLAIX, BREST.
1897 NIMES.
1898 BOURGES.
1899 MACON.
1900 CHARTRES.
1901 AGEN, AUCH.
1902 TROYES, PROVINS.

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHEOLOGIE

Par ordre géographique et alphabétique (1)

1er DÉCEMBRE 1901.

Bureau.

MM. EUGÈNE LEFÈVRE-PONTALIS, *directeur*, 13, rue de Phalsbourg, à Paris.

ÉMILE TRAVERS, *directeur adjoint* et *trésorier*, 18, rue des Chanoines, à Caen.

PAUL DE LONGUEMARE, *secrétaire général*, place Saint-Sauveur, à Caen.

RAYMOND CHEVALLIER, *secrétaire général*, au Bois-de-Lihus, par Estrées-Saint-Denis (Oise).

FERNAND HUARD, *conservateur des collections*, 2, rue de l'Odon, à Caen.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications pour leurs noms, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Directeur de la Société, à Paris, ou à M. Émile TRAVERS, 18, rue des Chanoines, à Caen.

Comité permanent.

MM. Eugène LEFÈVRE-PONTALIS, *président.*
Émile TRAVERS, *vice-président.*
A. LE FÉRON de LONGCAMP, *vice-président.*
Paul de LONGUEMARE, *secrétaire.*
le prince HANDJÉRI.
Ch. HETTIER.
G. LE COURTOIS du MANOIR.
l'abbé VOISIN.
Fernand HUARD.
Émile SERBAT.
Raymond CHEVALLIER.
Alfred LIÉGARD.

Inspecteurs généraux.

1. M. le comte Adolphe de DION, à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

2. M. Robert TRIGER, au Mans.

3. M. le marquis de FAYOLLE, au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre (Dordogne).

Inspecteurs divisionnaires.

1re division.

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne et Oise.

Inspecteur : M. le baron DE BONNAULT D'HOUËT, Compiègne.

2e division.

Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne.

Inspecteur : M. Adrien BLANCHET, à Paris.

3e division.

Calvados, Manche, Orne, Eure et Seine-Inférieure.

Inspecteur : M. Charles HETTIER, à Caen.

4e division.

Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan et Loire-Inférieure.

Inspecteur : M. le marquis DE L'ESTOURBEILLON, à Vannes.

5e division.

Sarthe, Mayenne et Maine-et-Loire.

Inspecteur : M. le comte CHARLES LAIR, au château de Blou, par Longué (Maine-et-Loire).

6e division.

Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret et Eure-et-Loir.

Inspecteur : M. LÉON DUMUYS, à Orléans.

7e division.

Cher, Indre, Nièvre et Allier.

Inspecteur : M. l'abbé LENOIR, curé de Châtillon-sur-Indre.

8e division.

Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Charente et Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. ALFRED RICHARD, archiviste du département, à Poitiers.

9e division.

Haute-Vienne, Creuse, Corrèze et Dordogne.

Inspecteur : M. René FAGE, à Limoges.

10e division.

Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées et Basses-Pyrénées.

Inspecteur : M. ADRIEN PLANTÉ, ancien député, à Orthez.

11e division.

Tarn-et-Garonne, Tarn, Lot et Aveyron.

Inspecteur : M. le baron DE RIVIÈRES, au château de Rivières, par Gaillac.

12e division.

Haute-Garonne, Aude, Pyrénées-Orientales et Ariège.

Inspecteur : M. JULES DE LAHONDÈS, à Toulouse et à Pamiers.

13e division.

Hérault, Gard, Ardèche et Lozère.

Inspecteur : M Louis NOGUIER, à Béziers.

14e division.

Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes et Corse.

Inspecteur : M.

15e division.

Rhône, Ain, Savoie, Haute-Savoie, Isère, Drôme et Hautes-Alpes.

Inspecteur : M. A. VACHEZ, à Lyon.

16e division.

Puy-de-Dôme, Cantal, Haute-Loire et Loire.

Inspecteur : M. Joseph DÉCHÉLETTE, à Roanne.

17e division.

Côte-d'Or, Yonne et Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. le baron A. D'AVOUT, à Dijon.

18e division.

Doubs, Jura et Haute-Saône.

Inspecteur : M. Jules GAUTHIER, à Besançon.

19e division.

Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges et territoire de Belfort.

Inspecteur : M. Léon GERMAIN de MAIDY, à Nancy.

20e division.

Marne, Ardennes, Aube et Haute-Marne.

Inspecteur : M. le baron J. de BAYE, au château de Baye.

21e division.

Alger, Constantine, Oran, Tunisie.

Inspecteur : le R. P. DELATTRE, à Carthage.

LISTE DES MEMBRES

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin Monumental* (1).

Les noms des membres du Conseil sont désignés par des caractères italiques (2).

Ain.

Inspecteur : M.

Aisne.

Inspecteur : M. L. Broche.

Broche (Lucien), archiviste-paléographe, à Presles, par Laon.

Delagarde (Émile), au château d'Écuiry, par Septmonts.

Rabelle (Alphonse), pharmacien, à Ribemont.

Allier.

Inspecteur : M. Aubert de la Faige.

Aubert de la Faige (Émile), au château de Bussoles, par La Palisse.

Bailleau (Jh.), médecin, à Pierrefitte-sur-Loire.

Bure (Albert de), 7, rue du Lycée, à Moulins.

Clément (l'abbé), aumônier du

(1) Le *Bulletin Monumental*, qui a conquis, depuis plus de soixante-six ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît tous les deux mois, illustré d'un grand nombre de figures. Pour le recevoir, les membres doivent *ajouter* **15** *francs à leur cotisation annuelle*, pour la France, et **18** *francs* pour l'étranger.

(2) Les inspecteurs généraux et inspecteurs divisionnaires font de droit partie du Conseil administratif.

pensionnat de la Madeleine, à Moulins.

* La Boutresse (Roger de), au château des Quillets, par Trezelles.

* Séguier (le comte Ulysse de), consul de France en retraite, villa Wasilewski, à Bourbon-l'Archambault.

Tiersonnier (Philippe), 25, boulevard Ledru-Rollin, à Moulins.

Tonnac (Mme de), née de Maricourt, à Moulins.

Alpes (Basses-)

Inspecteur : M. Eysseric.

Chais (Maurice), ancien magistrat, à Riez.

Eysseric (Saint-Marcel), ancien magistrat, à Sisteron.

Isnard, archiviste du département, à Digne.

Maurel (l'abbé M.-J.), curé de Valernes, par Sisteron.

* *Ripert-Monclar* (le marquis de), ministre plénipotentiaire, au château d'Allemagne.

Alpes (Hautes-)

Inspecteur : M.

Alpes-Maritimes.

Inspecteur : M. H. Moris

Barety (le docteur), conseiller général, 1, rue Longchamp, à Nice.

Bosc (Ernest), architecte, au Val-des-Roses, à Nice.

Guigou (l'abbé Émilien), 1, avenue des Templiers, à Vence.

Moris (Henri), archiviste du département, à Nice.

Randon (Ph.), architecte, à Nice.

Ardèche.

Inspecteur : M. le vicomte de Montravel.

Benoit d'Entrevaux (A.), au château d'Entrevaux, par Privas.

Benoit d'Entrevaux (Florentin), au château de Boissonnade, par Privas.

* Montgolfier (Félix de), à Saint-Marcel-lez-Annonay.

Montravel (le vicomte Louis de), à Burzet.

Ardennes.

Inspecteur : M. Couty.

* *Couty* (Henry), architecte, à Sedan.

Graffin (Roger), docteur en droit, au château de Belval-Bois-des-Dames, par Buzancy.

Landragin (le Dr), ancien médecin militaire, à Rethel.

Lannois (l'abbé), curé de Biermes, par Rethel.

LIEBBE (E.), à Thugny, par Rethel.
PIETTE, juge honoraire, à Rumigny.
VINCENT (le docteur), rue des Moulins, à Vouziers.

Ariège.

Inspecteur : M. J. DE LAHONDÈS, inspecteur divisionnaire.

* BÉGOUEN (le vicomte Henri), au château des Espas, par Saint-Girons.
* *Lahondès* (Jules de), à Pamiers.
SÉRÉ (l'abbé Martial), curé de Loubières, près Foix.

Aube.

Inspecteur : M. l'abbé D'ANTESSANTY.

Antessanty (l'abbé d'), aumônier du Lycée, à Troyes.
BABEAU (Albert), membre de l'Institut, 8, rue du Cloître-Saint-Étienne, à Troyes.
BAUFFREMONT (le duc de), au château de Brienne-le-Château.
CHAUMONNOT (l'abbé), curé-archiprêtre d'Arcis-sur-Aube.
DENIS (Paul), 11, rue du Temple, à Troyes.
LEFRANC (Mlle G.), à Bar-sur-Seine.
PÉLACOT (Mgr de), évêque de Troyes, à Troyes.
RICHTER (l'abbé), curé de Loches, par Landreville.
VALLÉE, sous-préfet, à Bar-sur-Aube.

Aude.

Inspecteur : M. Paul GAYRAUD.

* *Gayraud* (Paul), château de Montplaisir, par Narbonne.
MIQUEL (J.), 82, rue du 4-Septembre, à Carcassonne.

Aveyron.

Inspecteur : M. l'abbé VIALETTES

Vialettes (l'abbé), chanoine de la cathédrale, 15, avenue Victor-Hugo, à Rodez.

Belfort (territoire de).

Inspecteur : M. DUBAIL-ROY.

Dubail-Roy (F.-G.), secrétaire de la Société d'Émulation, 42, faubourg de Montbéliard, à Belfort.

Bouches-du-Rhône.

Inspecteur : M. A. VÉRAN.

BERRIAT, sculpteur, à Aix.
BRESC (Louis de SIGAUD DE), 5, rue Sallier, à Aix.
FASSIN (Émile), conseiller à la Cour d'appel, à Aix.
GAUTIER-DESCOTTES (Marc), notaire, à Arles.

Guillibert (l'abbé), ancien vicaire général, rue Saint-Claude, à Aix.

Marin de Carranrais (François de), cours Pierre-Puget, 4, à Marseille.

Pascal (Lucien), professeur de dessin au Lycée, 7, cours Devilliers, à Marseille.

Rolland (l'abbé), chanoine titulaire, aumônier du Lycée, à Aix.

Roman, photographe, à Arles.

Véran (A.), architecte des monuments historiques, à Arles.

Calvados.

Inspecteur : M. Ch. Hettier.

Amette (S. G. Mgr), évêque de Bayeux et Lisieux, à Bayeux.

Amyot d'Inville (le colonel), à Monts, par Villers-Bocage.

Anquetil (Eugène), avocat, rue Saint-Floxel, à Bayeux.

* Ashe (le Rév. Thomas), 11, rue de la Masse, à Caen.

Barba (Mme), rue de Géôle, à Caen.

Beaucourt (le marquis de), au château de Morainville, par Blangy.

* Beaurepaire (Mlle Marie de), rue Bosnières, à Caen.

Benoît du Rey (Félix), ancien magistrat, rue Élie-de-Beaumont, à Caen.

Blangy (le comte Auguste de), au château de Juvigny, par Tilly-sur-Seulles.

Bourdon (André), sculpteur, rue de Géôle, à Caen.

Danne (Alfred), à Lénault, par Saint-Jean-le-Blanc.

* Delesques (Henri), imprimeur-libraire, à Caen.

Des Hameaux (Antoine), 37, rue des Jacobins, à Caen.

Deslandes (l'abbé), bibliothécaire de l'Évêché, à Bayeux.

Douin (Raoul), sculpteur, à Caen.

* Flandin, ancien député, au château de Betteville, près Pont-l'Évêque.

* Formigny de La Londe (Robert de), rue des Carmes, à Caen.

Foy (le comte Fernand), conseiller général, au château de Barbeville, par Bayeux.

* Gérard (le baron Henri), député, à Barbeville, par Bayeux.

* Gérard (le baron Maurice), conseiller général, à Maisons, par Bayeux.

Guéret, avocat, à Vire.

Guernier (l'abbé Léon), aumônier de l'hospice Saint-Louis, à Vire.

Guille (l'abbé), aumônier des Petites-Sœurs des pauvres, à Lisieux.

Guillouard (Louis), professeur à la Faculté de Droit, rue des Cordeliers, à Caen.

* *Handjéri* (le prince), au château de Manerbe, par Lisieux.

* *Hettier* (Charles), rue Guilbert, à Caen.

Huard (Fernand), architecte, 2, rue de l'Académie, à Caen.

Jacquier, sculpteur-décorateur, à Caen.

La Peschardière (André de), au château de Colombiers-sur-Seulles, par Creully.

Lanfranc de Panthou (Octave), avocat, ancien procureur général, à Caen.

Le Bourguignon du Perré (L.), à Feuguerolles-sur-Orne, par Caen.

Le Courtois du Manoir (Gaston), rue Singer, 11, à Caen.

* *Le Féron de Longcamp* (A.), docteur en droit, rue de Geôle, à Caen.

Le Féron de Longcamp (Mme A.), à Caen.

Lepetit (l'abbé), curé de Barbery, par Langannerie.

Liégard (Alfred), rue Guilbert, à Caen.

Longuemare (Paul de), avocat, place Saint-Sauveur, à Caen.

* Maintien (l'abbé), curé de Sept-Vents, par Caumont.

Marie (Désiré), instituteur à Canchy, par La Cambe.

Maulde (Mme de) rue Saint-Louis, à Caen.

Osseville (le comte Christian d'), 18, rue Singer, à Caen.

Saint-Quentin (le comte de), ancien député, à Garcelles, par Bourguebus.

* *Serbat* (Émile), maire de Brucourt.

Tesnières (Paul), avocat, conseiller général, place Saint-Martin, à Caen.

Tilmant (Émile), avocat, 48, rue de Geôle, à Caen.

* *Travers* (Émile), ancien conseiller de préfecture, à Caen.

Travers (Mme Émile), à Caen.

Voisin (l'abbé), curé de Feuguerolles-sur-Orne, par Caen.

Cantal.

Inspecteur : M. le Vte de Rochemonteix.

* *Chalvet de Rochemonteix* (le vicomte Adolphe de), au château de Pradines, par Cheylade.

Lalande (l'abbé), curé de Saint-Cirgues-de-Jordanne.

Monloubou (l'abbé), vicaire, à Aurillac.

Rhode (Émile), avocat, à Murat.

Robert (Félix), ancien magistrat, à Murat.

Charente.

Inspecteur : M. G. Chauvet.

Chauvet (Gustave), notaire, à Ruffec.

Préponnier, architecte du département, à Angoulême.

Rabec (Narcisse-Augustin), juge-suppléant, à Cognac.

* Rencogne (Pierre de), boulevard du Minage, à Angoulême.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. Georges Musset.

Avril de La Vergnée (Ernest), avocat, à La Rochelle.

Beaussant, ancien préfet, à La Rochelle.

* Bibliothèque de Rochefort (la).

Couneau (Émile), ancien adjoint, 4, rue du Palais, à La Rochelle.

Duret (Edmond), à Saint-Germain-de-Marencennes, par Surgères.

Garreau (Gustave), 19, rue Sardinerie, à La Rochelle.

* Ginguenaud (Adrien), architecte, 35, rue de l'Horloge, à Saint-Jean-d'Angely.

Lacouloumère (Georges), 21, rue Gargouleau, à La Rochelle.

Musset (Georges), conservateur de la bibliothèque, rue Gargoulleau, à La Rochelle.

Orbigny (Alcide d'), maire de La Rochelle.

Cher.

Inspecteur : M. le marquis des Méloizes.

Corvisart (le baron), à La Commanderie, par Châteauneuf-sur-Cher.

Couet (René de), à Couet, par Menetou-Ratel.

Deshoulières (François), au château de l'Isle-sur-Arnon, par Lignières.

Mallard (Gustave), ancien magistrat, à Saint-Amand.

Des Méloizes (le comte), 18, rue Jacques-Cœur, à Bourges.

* *Des Méloizes* (le marquis), 18, rue Jacques-Cœur, à Bourges.

Duroisel (Mgr E.), curé-doyen de Sancoins.

Goy (Pierre de), 20, rue de Paradis, à Bourges.

* Mortemart (le marquis de), au château de Meillant.

Roger (Octave), ancien magistrat, 24, rue Moyenne, à Bourges.

Sabardin (l'abbé), supérieur du petit séminaire, à Bourges.

Corrèze.

Inspecteur : M. l'abbé Poulbrière.

Faurie (J.), curé de Saint-Paul.

Poulbriere (l'abbé J.-B.), chanoine honoraire et historiographe du diocèse, supérieur du petit séminaire de Servières, par Argentat.

Corse.

Inspecteur : M. L. Campi.

* *Campi* (Louis), percepteur de la ville, à Ajaccio.

Carli (Romulus), conseiller d'arrondissement, à Speloncato, par Muro.

Costa de Bastelica (le comte), médecin principal des armées en retraite, à Ajaccio.

Côte-d'Or.

Inspecteur : M. le baron A. d'Avout, inspecteur divisionnaire.

Avout (le baron A. d'), ancien magistrat, 14, rue de Mirande, à Dijon.

Beauvois (Eugène), à Corberon.

Bretenière (l'abbé de), 39, rue Vannerie, à Dijon.

Du Parc (le comte), rue Vannerie, 35, à Dijon.

Rey (Ferdinand), rue Legouz-Gerland, à Dijon.

Suisse (Charles), architecte du département, 2, rue Jeannin, à Dijon.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M. J. Le Moine.

* La Bigne (Alexandre de), capitaine-commandant au 24e Dragons, à Dinan.

Le Moine (Jules), à Lamballe.

Creuse.

Inspecteur : M.

Dordogne.

Inspecteur : M. le comte A. de Saint-Saud.

* *Fayolle* (le marquis Gérard de), au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre.

Flattet (Albin), villa des Tilleuls, par Montagrier.

Laurière (Ferdinand de), à Siorac de Belvès.

Lespinas (Edmond), 13, rue de Bourdeilles, à Périgueux.

Saint-Saud (*A. d'Arlot*, comte de), au château de La Valouze, par La Roche-Chalais.

Doubs.

Inspecteur : M. Jules Gauthier, inspecteur divisionnaire.

Boysson d'École (Alfred), 22, rue de la Préfecture, à Besançon.

Estignard (Alex.), ancien député, 25, rue du Clos, à Besançon.

Gauthier (Jules), archiviste du département, 8, rue Nodier, à Besançon.

Perrin (l'abbé Élie), docteur en théologie, directeur au grand séminaire, à Besançon.

Roux (Albert), ingénieur civil, villa de la Prairie, à Montbéliard.

Sainte-Agathe (le comte Joseph de), archiviste-paléographe, 3, rue d'Anvers, à Besançon.

Drôme.

Inspecteur : M. Vallentin.

* La Sizeranne (le comte F. Monnier de), ancien député, au château de Beausemblant, par Saint-Vallier.

Nugues (Alphonse), 12, rue de l'Armillerie, à Romans.

Port-Roux (E. du), à Romans.

Port-Roux (Mme E. du), à Romans.

* *Vallentin* (Ludovic), ancien magistrat, à Montélimar.

Eure.

Inspecteur : M. le chanoine Porée.

Angérard, notaire, à Louviers.

Blanquart (l'abbé), curé de la Saussaye, par Elbeuf.

Brunet (l'abbé), curé de Houlbec-Cocherel, par Menilles.

* Chevallier (l'abbé), vicaire, à Pont-de-l'Arche.

Des Maisons (le comte Robert), à Caumont, par la Bouille.

Drouin (l'abbé), curé d'Aubevoie, par Gaillon.

Dubois (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Verneuil.

Ferray (Édouard), maire, conseiller général, à Évreux.

* Fossey (l'abbé), curé de Saint-Ouen-de-Thouberville, par la Bouille.

* Join-Lambert, conseiller général, au château de Livet, par Pont-Authou.

Lecaudé (l'abbé), curé de Bourth.

* Lucas (l'abbé), curé de Dampmesnil, par Écos.

Muraire (Maurice), peintre-verrier, à Évreux.

* *Porée* (le chanoine), curé de Bournainville, par Thiberville.

Quesné (Victor), au château de Montaure.

* *Régnier* (Louis), 9, rue du Meilet, à Évreux.

ROBERDEAU (le docteur), à Fleury-sur-Andelle.

SCHICKLER (le baron F. de), au château de Bizy, par Vernon.

* Société libre de l'Eure (la).

TYSSANDIER (Léon), avocat, à Évreux.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : M. Roger DURAND.

ALVIMARE DE FEUQUIÈRES (le marquis d'), à Dreux.

AMBLARD (Paul), 4, rue Delacroix, à Chartres.

CHAMPAGNE, directeur de la Compagnie d'assurance *L'Union*, à Dreux.

DULONG DE ROSNAY (le vicomte Joseph), à Frazé, par Brou.

* *Durand* (Roger), imprimeur, rue Serpente, à Chartres.

GUILLON (J.), instituteur, à Coudreceau, par Nogent-le-Rotrou.

* LORIN (Charles), peintre-verrier, 38, rue de la Tannerie, à Chartres.

* MAUGARS, (Auguste) inspecteur d'assurances, 79, rue au Lin, à Chartres.

MERLET (René), archiviste du département, à Chartres.

* REISET (le comte de), ancien ministre plénipotentiaire, au château du Breuil-Benoît, par Dreux.

* TELLOT (Henri), à Dreux.

Finistère.

Inspecteur : M. Paul DU CHATELLIER.

ABGRALL (le chanoine), aumônier de l'hôpital, à Quimper.

* *Du Chatellier* (Paul), au château de Kernuz, par Pont-l'Abbé.

LE CARGUET, percepteur, à Audierne.

PEYRON (le chanoine), archiviste de l'évêché, à Quimper.

* THOLIN (Georges), archiviste-paléographe, villa Kerlia, à Concarneau.

Gard.

Inspecteur : M. BRUGUIER-ROURE.

ALBIOUSSE (L. D'), président honoraire, à Uzès.

ANDRÉ (Ernest), avocat, à Pont-Saint-Esprit.

* ANTOINE (Louis), à Alais.

BRET (Édouard), passage Guérin, à Nîmes.

Bruguier-Roure (Louis), au Pont-Saint-Esprit.

CAVALIER (Gaston), 6, boulevard Alphonse-Daudet, à Nîmes.

DOMERGUE (Charles), à Beaucaire.

* Falgairolle (Prosper), à Vauvert.

Garidel-Alègre (Mme), à Bagnols.

Goudard (A.-C.), à Manduel.

Granet (Léonce), ancien élève de l'École des Beaux-Arts, à Roquemaure.

Laville (le chanoine de), curé-archiprêtre d'Uzès.

Luneau (Victor), pharmacien, au Pont-Saint-Esprit.

Oberkampf de Dabrun, receveur des finances, à Alais.

Pontmartin (le comte Henri de), archiviste-paléographe, aux Angles, par Villeneuve-les-Avignon.

Rouvière (François), publiciste, 1, rue d'Albenas, à Nîmes.

Salles, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Nîmes.

Sallustien-Joseph (le Frère), directeur des écoles chrétiennes libres, à Uzès

Garonne (Haute-).

Inspecteur : M. E. Trutat.

* Barrière-Flavy (C.), avocat, 1, allée Saint-Étienne, à Toulouse.

Bernard (Bertrand), peintre-décorateur, à Bagnères-de-Luchon.

Bouglon (le baron de), 13, rue Mage, à Toulouse.

Fontenilles (Paul de), au château des Auriols, par Villemur.

Pasquier (Félix), archiviste du département, 6, rue Saint-Antoine-du-T., à Toulouse.

Rivières (le baron Jean de), 16, rue Velane, à Toulouse.

* Solages (le comte Paul de), 19, rue Ninau, à Toulouse.

Trutat (Eugène), 10, place du Palais, conservateur du Muséum, à Toulouse.

Gers.

Inspecteur : M. Ad. Lavergne.

Boussès de Fourcaud (Louis), à Beaumarchès.

Branet (Alphonse), place Salluste-du-Bartas, à Auch.

Carrère (Henri), avocat, à Marciac.

Gardère (Joseph), à Condom.

Lavergne (Adrien), à Castillon-Debats, par Vic-Fezensac.

Magnié (le docteur Albert), à Mirande.

Mellis (Maxime de), au château de Bivès, par Saint-Clar.

* Palanque (Charles), à Auch.

Gironde.

Inspecteur : M. Brutails.

* *Brutails* (A.), archiviste du département, rue d'Aviau, à Bordeaux.

FOURCHÉ (L.), 21, rue Duncan, à Bordeaux.

LÉCOT (S. E. le Cardinal), archevêque de Bordeaux.

*MAREUSE (Edgar), au château du Dorat, à Bègles.

NICOLAÏ (Alex.), avocat, 1, rue Beaubadat, à Bordeaux.

PIGANEAU, 17, cours d'Albret, à Bordeaux.

* QUÉVILLON (F.), colonel du 144e rég. d'infanterie, à Bordeaux.

Hérault.

Inspecteur : M. Louis NOGUIER.

AZAÏS (Roger), rue Clappier, 3, à Montpellier.

* *Berthelé* (Joseph), archiviste du département, 11, impasse Pagès, à Montpellier.

BONNARIC (Georges), 7, place du Marché-aux-Fleurs, à Montpellier.

BONNET (Émile), avocat, conservateur du Musée archéologiqve, 18, rue de la Valfère, à Montpellier.

CASTEL (Charles), architecte, 5, rue Alsace-Lorraine, à Cette.

* CAZALIS DE FONDOUCE (Paul), ingénieur civil, 18, rue des Étuves, à Montpellier.

FABRÈGE (Frédéric), Grande-Rue, 33, à Montpellier.

FALGAIROLLE (Eugène), ingénieur des Arts et Manufactures, 27, avenue de Toulouse, à Montpellier.

GRASSET-MOREL, 2, boulevard du Peyrou, à Montpellier.

MEYNIAL, professeur à la Faculté des Lettres, 4, rue des Trésoriers de la Bourse, à Montpellier.

NAUD (Luc), sous-archiviste du département, à Montpellier.

* *Noguier* (Louis), avocat, conservateur du musée lapidaire, rue du 4-Septembre, à Béziers.

SICARD (Joseph), 4, rue Montpellieret, à Montpellier.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : M.

LE GONIDEC DE TRAISSAN (le comte Charles), à Rennes.

* LEMOINE (Mlle Alice), villa Bel-Air, à Saint-Servan.

Indre.

Inspecteur : M. le chanoine LENOIR, inspecteur divisionnaire.

ALBÉRIC (le Révérendissime Père Dom), abbé de la Trappe de Fontgombault.

BLANCHEMAIN (Paul), au château de Castel-Biray, à Oulches, par Saint-Gaultier.

*Lenoir (Mgr), curé de Châtillon-sur-Indre.

Lenseigne, conducteur des ponts et chaussées, à Argenton.

Leroy (Victor), rue de l'Husset, à La Châtre.

* Massereau (T.), instituteur en retraite, à Neuvy-St-Sépulcre.

Pierre (Joseph), au château de Charon, par Cluis.

Rochoux (Eugène), docteur en droit, à Neuvy-Saint-Sépulcre.

Rochoux (Mme Eugène), même adresse.

Rouède (Maximilien), à Châtillon-sur-Indre.

Indre-et-Loire.

Inspecteur : M. Ch. de Grandmaison.

Avenet (Alfred), avocat, 56, rue Victor-Hugo, à Tours.

* Beaumont (le comte Charles de), au château de Châtigny, par Fondettes.

Bosseboeuf (l'abbé L.-A.), président de la Société archéologique de Touraine, à Tours.

Boullay, au château de Beausé-jour, Saint-Symphorien, par Tours.

Briand (Paul), conservateur du Musée de la Société archéologique, 74, rue du Boisdenier, à Tours.

Grandmaison (Ch. de), correspondant de l'Institut, archiviste honoraire du département, à Tours.

* Hardion, architecte, rue Traversière, à Tours.

Langlois (Ludovic) notaire, rue de la Serpe, à Tours.

Le Grix (E.), ancien conservateur des forêts, 23, rue de Clocheville, à Tours.

Lesourd (Paul), avocat, 30, rue de Clocheville, à Tours.

* Morry (Ch. de), 70, boulevard Béranger, à Tours.

Morry (Mme de), à Tours.

Palustre (Mme Léon), à Tours.

* Pic-Paris, sénateur, rue de Clocheville, à Tours.

* Sagey (Louis), directeur de la Banque de France, rue de Clocheville, à Tours.

Siegfried, au château de Langeais.

Isère.

Inspecteur : M. Augustin Blanchet.

* Bibliothèque (la) de la ville, à Grenoble.

Bizot (Ernest), architecte, 1, rue Donna, à Vienne.

* *Blanchet* (Augustin), ingénieur des Arts et Manufactures, au château d'Olivet, à Renage.
Blanchet (Victor), maire de Rives.
Blandin, architecte-voyer, à Vienne.
Bonjean (Joseph), avoué, 5, cours Romestang, à Vienne.
Kléber (Émile), au château de Valfrey, à Rives.
Linage (le vicomte Gaston de), au château de la Tivollière, par Voreppe.
Reymond (Marcel), place de la Constitution, à Grenoble.

Jura.

Inspecteur : M. l'abbé Brune.

Brune (l'abbé), curé de Baume-les-Messieurs, par Voiteur.
Prost (l'abbé), curé de Bletterans.

Landes.

Inspecteur : M. Camiade.

Behr (Léonce de), à Gamarde.
Camiade (Georges), à Dax.
Départ (l'abbé), curé-doyen de Saint-Vincent de Tyrosse.
Gabarra (l'abbé), curé de Capbreton.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : M.

Bobard de la Jacopière (Anatole de), à La Roche-Saint-Firmin, par Pezon.
Bontant (l'abbé), curé de Montrichard.
* Courtarvel (la marquise de), au château de Baillou, par Montdoubleau.
Guignard de Butteville (Lud.), à Sans-Souci, Chouzy.
* Hardel (l'abbé), curé-doyen de Droué.
Haugou (l'abbé), curé de Troô, par Montoire.
Préville (l'abbé de), curé de la Trinité, à Vendôme.
Renault (G.), conservateur du musée, à Vendôme.

Loire.

Inspecteur : M. le vicomte de Meaux.

* Avaize (Amédée d'), au château des Paras, par Perreux.
Barbat (le docteur), à Charlieu,
Brassart (Éleuthère), imprimeur, à Montbrison.
Chassain de La Plasse (Raoul), avocat, à Roanne.

* *Déchelette-Despierres* (Joseph), manufacturier, à Roanne.

Fréminville (J. de La Poix de), archiviste du département, à Saint-Étienne.

Gonnard (Henri), 52, rue Gambetta, à Saint-Étienne.

Meaux (le vicomte de), ancien ministre, au château d'Écotay, par Montbrison.

Monery (L.), rue de la Sous-Préfecture, à Roanne.

* Testenoire-Lafayette père, notaire honoraire, à Saint-Étienne.

Testenoire-Lafayette (Philippe), ancien notaire, 28, rue de la Bourse, à Saint-Étienne.

* Thiollier (Félix), au château de Verrières, par Saint-Germain-Laval.

Thiollier (Noël), rue de la Bourse, à Saint-Étienne.

Vier (Louis), vice-président de la commission des hospices, à Saint-Étienne.

Loire (Haute-).

Inspecteur : M. Noël Thiollier.

Brive (Albert de), ancien conseiller de préfecture, au Puy.

*Casati (Sauveur), au château de Barlières, par Brioude.

Jacotin (Antoine), archiviste du département, au Puy.

Malaval (Fernand de), au Puy.

Surrel (Pierre), fabricant de dentelles, à Craponne-sur-Arzon.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : M. René Kerviler.

* Chaillou (Félix), avocat, 70, quai de la Fosse, à Nantes.

Courson de La Villeneuve (le vicomte Robert de), lieutenant-colonel d'infanterie, 7, passage Bonnamen, à Nantes.

Kervenoaël (le vicomte Émile de Jouan de), 3, rue Tournefort, à Nantes.

* *Kerviler* (René), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Saint-Nazaire.

Monti de Rezé (Claude de), 3, quai Ceineray, à Nantes.

Perrion (Charles), 5, passage Saint-Yves, à Nantes.

* Riardant (Charles), 6, place Royale, à Nantes.

Truelle-Saint-Évron, 20, boulevard Saint-Aignan, à Nantes.

Loiret.

Inspecteur : M. Léon Dumuys, inspecteur divisionnaire.

Beaucorps (le vicomte Maxime de), archiviste-paléographe, 3, rue Saint-Pierre-Lentin, à Orléans.

Des Francs (François), 2, rue de la Bourie-Blanche, à Orléans.

* *Dumuys* (Léon), 61, rue de la Lionne, à Orléans.

* Fougeron (Paul), rue de la Bretonnerie, à Orléans.

Fougeron (Étienne), même adresse.

Fougeron (Pierre), même adresse.

Herluison (H.), libraire-éditeur, rue Jeanne-d'Arc, à Orléans.

* Jarry (Eugène), 8, place de l'Étape, à Orléans.

Lambert (Paul), capitaine d'infanterie, à Orléans.

Martellière (Paul), à Pithiviers.

Pommier, juge d'instruction, à Orléans.

Poullain, conducteur des ponts et chaussées, en retraite, 66, rue d'Orléans à Orléans.

Royer-Collard (Paul), au château de Thou, par Bonny.

Lot.

Inspecteur : M. Paul de Fontenilles.

Delbreil (Louis), docteur en médecine, à Puy-l'Évêque.

Énard (S. G. Mgr), évêque de Cahors.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur : M. Lauzun.

Dienne (le comte Édouard de), au château de Cazideroque, par Dausse.

Durand (J.-B.), ancien sénateur, ancien maire, à Agen.

* *Lauzun* (Philippe), place du Marché, à Agen.

Lauzun (Mme Philippe), même adresse.

* Marboutin (l'abbé), curé de Cours, par Laugnac.

* Momméja (Jules), conservateur du Musée, à Agen.

Lozère.

Inspecteur : M.

Philippe (André), archiviste du département, à Mende.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : M. le comte Lair, inspecteur divisionnaire.

Achon (le chevalier Charles d'), au château de Gennes.

Charil de Ruillé (Élie), ancien conseiller à la Cour d'appel, au château de la Marmitière, par Angers.

Chatillon (Raymond de), à La Roussellière, par Montreuil Bellay.

FARCY (Louis de), rue du Parvis-Saint-Maurice, à Angers.

* *Lair* (le comte Charles), au château de Blou, près Longué.

LAMBERT (Maurice), à Saumur.

* PROUST (Daniel), au château de Verneuil, par Mouliherne.

TOULGOËT-TRÉANNA (la comtesse de), 37, boulevard du Roi-René, à Angers.

URSEAU (l'abbé Jacques), chanoine honoraire, à Angers.

Manche.

Inspecteur : M.

BOURDE DE LA ROGERIE (Henri), à Avranches.

VOISIN (Auguste), conservateur du Musée de la Société artistique, 16, rue des Fossés, à Cherbourg.

Marne.

Inspecteur : M. le baron Joseph DE BAYE, inspecteur divisionnaire.

* *Baye* (le baron Joseph de), à Baye.

BOSTEAUX (Charles), maire de Cernay-lès-Reims, par Reims.

CHEVALLIER (l'abbé), curé de Montbré, par Reims.

COURTOT, intendant militaire, à Châlons.

* *Demaison* (Louis), archiviste de la ville, 21, rue Nicolas-Perseval, à Reims.

GIVELET (Charles), 12, rue de la Grue, à Reims.

GOSSET (Alphonse), architecte, 9, rue des Templiers, à Reims.

GOSSET (Mme Alphonse), même adresse.

JADART (Henri), bibliothécaire, 15, rue du Couchant, à Reims.

LAUSSAC (le colonel), commandant la légion de gendarmerie, 25, rue du Collège, à Châlons.

LE CONTE (Frédéric), à Châlons.

LEFORT (Alfred), notaire honoraire, 4, rue d'Anjou, à Reims.

MILLARD (l'abbé), curé de Saint-Gond, par Sézanne.

MOREL (Léon), ancien receveur des finances, 3, rue de Sedan, à Reims.

SIMON (C.), chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Fismes.

SIMON (Paul), vice-président de la Société des Amis des Beaux-Arts, 53, rue de l'Université, à Reims.

* Société d'agriculture de la Marne (la), à Châlons.

WERLÉ (le comte), à Reims.

Marne (Haute-).

Inspecteur : M.

GEORGES (l'abbé), curé-doyen, à Montiérender.

Mayenne.

Inspecteur : M. Paul DE FARCY.

CHÉDEAU, avoué, à Mayenne.

* *Farcy* (Paul de), rue Dorée, à Château-Gonthier.

GARNIER (Louis), architecte, place de l'Hôtel-de-Ville, à Laval.

HÉLIAND (le comte Joseph d'), 20, rue Marmoreau, à Laval.

MORIN DE LA BEAULUÈRE (Louis), à La Drujoterie, par Entrammes.

RAVAULT, notaire, à Mayenne.

RICHARD (Jules-Marie), archiviste-paléographe, à Cossé-le-Vivien.

Meurthe-et-Moselle.

Inspecteur : M. Léon GERMAIN DE MAIDY, inspecteur divisionnaire.

FALGAIROLLE (Edmond), substitut du procureur général, 9, rue Saint-Léon, à Nancy.

* *Germain de Maidy* (Léon), 26, rue Héré, à Nancy.

QUINTARD (Léopold), rue Saint-Michel, à Nancy.

WIENER (Lucien), conservateur du Musée lorrain, à Nancy.

Meuse.

Inspecteur : M.

LAURENS DE ROUVROY (le comte Léon), à Saint-Mihiel.

LEBARQUE (l'abbé), curé de Liny-devant-Dun, par Dun-sur-Meuse.

* Société philomathique de Verdun (la), à Verdun.

Morbihan.

Inspecteur : M. Léon LALLEMENT.

Lallement (Léon), avocat, rue des Vierges, à Vannes.

L'Estourbeillon (le marquis de), député, place de l'Évêché, à Vannes, et au château de Penhoët-en-Avessac, par Redon.

L'ESTOURBEILLON (Mme la marquise de), mêmes adresses.

Nièvre.

Inspecteur : M. R. DE LESPINASSE.

Lespinasse (René de), conseiller général, au château de Luanges, par Guérigny.

* SAINT-VENANT (J. BARRÉ de), inspecteur des Forêts, 7, pl. de la République, à Nevers.

Nord.

Inspecteur : M. A. Favier.

Berteaux (l'abbé Ernest), curé de l'Immaculée - Conception, à Cambrai.

Boissonnet (le baron Ernest), ancien magistrat, avocat, 31, rue des Wetz, à Douai.

Canet (Victor), professeur à l'Institut catholique, 29, rue d'Antin, à Lille.

Coulon (le docteur H.), 9, rue Saint-Aubert, à Cambrai.

Decroix (Pierre), 5, rue d'Inkermann, à Lille.

Doutriaux (André), avocat, 12, rue d'Oultreman, à Valenciennes.

Eeckman (Alex.), administrateur des Musées, 28, rue Alexandre-Leleux, à Lille.

Favier (Alexandre), rue Saint-Jean, 18, à Douai.

Le Glay (André), avocat, 4, rue des Dominicains, à Douai.

Levé, juge au tribunal civil, 6, rue des Pyramides, à Lille.

Poncelet (Achille), 5, rue Cuvelle, à Douai.

* Quarré-Reybourbon (L.), 70, boulevard de la Liberté, à Lille.

Roussel (François), architecte, à Cambrai.

* Sudre (l'abbé), supérieur du grand séminaire, à Cambrai.

Théodore (Alphonse), 197, rue Solférino, à Lille.

Théodore (Émile), même adresse.

Toussaint (Jules), avocat, 41, rue Saint-Albin, à Douai.

Villette (Jules), juge au tribunal civil, 2, rue Arnoul-de-Vuez, à Lille.

Oise.

Inspecteur : M. le baron de Bonnault d'Houët, inspecteur divisionnaire.

Barret (l'abbé), curé-doyen de Formerie.

Bellou (Achille), maire de Formerie.

* *Bonnault d'Houët* (le baron de), à Compiègne.

Bonnault d'Houët (Mme la baronne de), à Compiègne.

* Cauchemé (Victor), inspecteur du Palais, à Compiègne.

* *Chevallier* (Raymond), au Bois-de-Lihus, par Estrées-Saint-Denis.

Chevallier (Mme R.), au Bois-de-Lihus, par Estrées-Saint-Denis.

Civille (le vicomte Robert de), 33, rue de Rouen, à Beauvais.

Dubloc (Édouard), docteur en droit, à Compiègne.

Douais (S. G. Mgr), évêque de Beauvais, Noyon et Senlis, à Beauvais.

Dupuis (Ernest), conseiller général, à Pontarmé, par la Chapelle-en-Serval.

FAILLY (le comte de), à Compiègne.

LAC (Jules du), rue des Minimes, à Compiègne.

LAMBERTYE (le comte G. de), à Compiègne.

LA PERCHE (Paul), à Compiègne.

* LA PERCHE (Mme Paul), à Compiègne.

LATTEUX (Louis), au Mesnil-Saint-Firmin.

LATTEUX (Ludovic), au Mesnil-Saint-Firmin.

* MARSAUX (l'abbé), vicaire-général, 66, rue des Jacobins, à Beauvais.

* MULLER (le chanoine Eug.), aumônier de l'hospice, à Chantilly.

POUL (Mme de), à Compiègne.

SÉRÉ (Mme Florimond), à Compiègne.

THUISY (le marquis de), conseiller général, à Baugy, par Monchy-Humières.

VATIN (Eugène), juge de paix, à Senlis.

VATIN (Mme Eugène), à Senlis.

Orne.

Inspecteur : M. L. DUVAL.

BALLU (Camille), conservateur des hypothèques, à Mortagne.

CHARENCEY (le comte de), conseiller général, à Saint-Maurice-les-Charencey.

* *Duval* (Louis), archiviste du département, à Alençon.

FOULON (Eugène), à Laigle.

LE COINTRE (Eugène), à Alençon.

* MACKAU (le baron de), député, au château de Vimers, par Vimoutiers.

* TOURNOUER (Henry), au château de St-Hilaire-des-Noyers, par Nocé.

VIGNERAL (le comte de), conseiller général, à Ry, par Putanges.

Pas-de-Calais.

Inspecteur : M. Ch. LEGRAND.

* DECROOS (Jérôme), notaire, à Saint-Omer.

LECESNE (Paul), conseiller de préfecture honoraire, à Arras.

Legrand (Charles), avocat, à Saint-Omer.

LEGROS D'ALINCTHUN (Floris), receveur des Postes, à Étaples.

PAGART D'HERMANSART (Émile), rue Gambetta, à Saint-Omer.

SENS (Georges), rue de l'Arsenal, à Arras.

TIERNY, archiviste-paléographe, au châtea ude Sautricourt, par Saint-Pol.

WILLAME (Paul), à Hesdin.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : M. G. ROUCHON.

AURELLE (le vicomte d'), cité Chabrol, à Clermont-Ferrand.

* Bayle (l'abbé), curé de Saint-Saturnin, par Saint-Amand-Tallande.

Cluzel (le chanoine Gérard), curé de Saint-Joseph, à Clermont-Ferrand.

* Corny (le docteur), conseiller général, à Lezoux.

Dourif (le docteur), professeur à l'École préparatoire de médecine, à Clermont-Ferrand.

* Laporte (Ad.), architecte, rue Fléchier, à Clermont-Ferrand.

Monat, conducteur des ponts et chaussées, à Thiers.

Pontgibaud (le comte de), au château de Pontgibaud.

* Ranquet de Guérin (Henri du), 9, rue Savaron, à Clermont-Ferrand.

* *Rouchon* (Gilbert), archiviste du département, 21, rue Fontgiève, à Clermont-Ferrand.

Rougane de Chanteloup (le comte), boulevard de Gergovie, à Clermont-Ferrand.

Teilhard de Chardin (Emmanuel), à Sarcenat, par Clermont-Ferrand.

Vernière (A.), avocat, à Ménétrol, par Riom.

Pyrénées (Basses-).

Inspecteur : M. A. Planté, inspecteur divisionnaire.

Croizier (le marquis de), villa Jouandin, côte Saint-Étienne, à Bayonne.

Détroyat (Arnaud), banquier, à Bayonne.

Lafond (Paul), 2, rue Devéria, à Pau.

* *Planté* (Adrien), ancien député, à Orthez.

Pyrénées (Hautes-).

Inspecteur : M. X. de Cardaillac.

Cardaillac (X. de), avocat, allées nationales, à Tarbes.

* Lanore, archiviste du département, à Tarbes.

Rosapelli (Norbert), à Vic-de-Bigorre.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : M. B. Palustre.

Carsalade du Pont (S. G. Mgr de), évêque de Perpignan.

Palustre (Bernard), archiviste du département, à Perpignan.

Rhône.

Inspecteur : M. Vachez, inspecteur divisionnaire.

* Bégule (Lucien), peintre-verrier, 86, chemin de Choulans, à Lyon.

Birot (le docteur Joseph), 59, rue Victor-Hugo, à Lyon.

Boissieu (Maurice de), 12, rue Vaubécour, à Lyon.

Caillemer, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit, 31, rue Victor-Hugo, à Lyon.

Canat de Chizy (Noël), 24, rue Vaubécour, à Lyon.

Carry (le docteur), 54, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon.

Chappet (Prosper), 4, place Morand, à Lyon.

Condamin (le chanoine James), professeur à l'Université catholique, 26, place Bellecour, à Lyon.

Le Conservateur de la Bibliothèque du Palais-des-Arts, à Lyon.

Galle (Léon), 1, quai de la Pêcherie, à Lyon.

Jamot (Claudius), architecte, 27, rue Vaubécour, à Lyon.

Martin (l'abbé J.-B.), aumônier de la cité de l'Enfant Jésus, 205, rue Duguesclin, à Lyon.

* Morin-Pons (Henry), banquier, 12, rue de la République, à Lyon.

Poidebard (Alexandre), professeur en droit à l'Institut catholique, 20, rue Gasparin, à Lyon.

Richard (Paul), 10, chemin de Francheville, à Lyon.

Richard (Pierre), architecte, 2, rue d'Oran, à Lyon.

Vachez (A.), avocat, 2, place Saint-Jean, à Lyon.

Saône (Haute-).

Inspecteur : M.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. F. Rey.

Gillot (André), ancien élève de l'École des Chartes, 19, rue Cocand, à Autun.

Sarthe.

Inspecteur : M. Robert Triger, inspecteur général.

* Albin (l'abbé), vicaire général honoraire et chanoine titulaire, 27, rue Saint-Vincent, au Mans.

* Beauchesne (le marquis de), à La Roche-Talbot, par Sablé.

Berthelot (Eugène), architecte, 13, rue de Tessé, au Mans.

Bertrand de Broussillon (le comte Arthur), rue de Tascher, 15, au Mans.

Chappée (Jules), 1, place Saint-Pavin, au Mans.

* Fleury (Gabriel), imprimeur, à Mamers.

Galpin (Gaston), député et conseiller général, au château de Fontaines, par Fresnay-sur-Sarthe.

La Selle (le comte de), à la Barbée, par Bazouges.

Liger, architecte, au château de Courmenant, par Sillé-le-Guillaume.

Menjot d'Elbenne (le vicomte Samuel), au château de Couléon, par Tuffé.

Poix (le docteur Gaston), 14, rue Victor-Hugo, au Mans.

* Singher (Adolphe), rue Chanzy, au Mans.

Singher (Gustave), 14, rue d'Hauteville, au Mans.

Soyer, architecte, 40, rue de Flore, au Mans.

* *Triger* (Robert), docteur en droit, rue de l'Évêché, au Mans.

Vaissière (Emmanuel de), au château de Vassé, par Bouessé-Vassé.

Savoie.

Inspecteur : M. Pérouse.

Belat, ancien élève de l'École des beaux-arts, à Albertville.

Pérouse (Gabriel), archiviste du département, à Chambéry.

Savoie (Haute-).

Inspecteur : M.

Seine (1).

Inspecteur : M. le chanoine Bouillet.

Barret (l'abbé P.), 18, boulevard de Strasbourg, à Boulogne-sur-Seine.

* *Barthélemy* (Anatole de), membre de l'Institut, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré (VIII).

Baudicour (Théodule de), conseiller à la Cour d'appel, 91, boulevard Saint-Michel (V).

Baudouin (Henri), 125, avenue des Champs-Élysées (VIII).

Bescher, graveur en médailles, 5, rue du Pont-de Lodi (VI).

Besnard, architecte, 54, rue des Abbesses (XVIII).

Beusnard (Louis), 87, cours de Vincennes (XX).

Bibesco (le prince Emmanuel), 69, rue de Courcelles (VIII).

Billaudeau (Alphonse), 14, rue Chauveau-Lagarde (VIII).

* *Blanchet* (Adrien), bibliothécaire honoraire au Cabinet des médailles, 40, avenue Bosquet, (VII).

Bonnechose (de), conseiller honoraire à la Cour des Comptes, 1, rue Clément-Marot (VIII).

* *Bouillet* (le chanoine), vicaire à N.-D. d'Auteuil, 4, rue Corot, (XVI).

(1) L'indication de la rue seule est donnée pour tous les membres qui habitent Paris. Le chiffre romain entre parenthèses indique le numéro de l'arrondissement.

Bouvet (Georges), avocat, 21, rue d'Aumale (IX).

Broglie (le duc de), député, 48, rue de la Boétie (VIII).

* Caix de Saint-Aymour (le vicomte Amédée de), 112, boulevard de Courcelles (XVII).

Carteron (Pierre), consul général de France, à Anvers.

* Casati de Casatis (Ch.), conseiller honoraire à la Cour de Paris, 29, rue de Prony (XVII).

Chardin (Paul), 6, avenue de l'Opéra (I).

Corroyer (Édouard), membre de l'Institut, inspecteur général des édifices diocésains, 14, rue de Courcelles (VII).

* Coudret (Albert), 72, avenue Victor-Hugo (XVI).

Crèvecœur (Lionel de), archiviste-paléographe, 120, rue de Longchamp (XVI).

* Dalbin (Georges), architecte, 49, rue du Rocher (VIII).

Dampierre (le marquis de), 20, rue Vaneau (VII).

Dassy (Léon), 7, rue Lagrange (V).

Decron (Léopold), architecte, 38, rue de la Chaussée-d'Antin (IX).

Desmottes (Mme A.), 28, place des Vosges (IV).

Dessain (Louis), 115, rue Lafayette (X).

Diey (Octave), chef de bureau au Crédit Foncier de France, 9, rue du Printemps (XVII).

Dumon (Raoul), 10, rue de la Chaise (VII).

Dureau (le docteur A.), bibliothécaire en chef de l'Académie de médecine, 49, rue des Saints-Pères (VI).

Duval (Gaston), 3, rue d'Alger (I).

* Enlart (Camille), 14, rue du Cherche-Midi (VI).

* Germiny (le comte Maxime de), 14, rue Pierre-Charron (VIII).

Gossellin (G. de), 152, boulevard Haussmann (VIII).

Grellet (Alexandre), avenue Beauséjour, 87, parc Saint-Maur, près Paris.

Guillon (Léon), 7, rue Choron (IX).

Hulot de Collart de Sainte-Marthe (le baron Jules), 4, rue de Cléry, à Neuilly-sur-Seine.

Husson (Georges), 15, rue de Siam (XVI).

* Joanne (Paul), 16, rue Soufflot (V).

Kœchlin (Raymond), 32, quai de Béthume (IV).

Koziorowicz, inspecteur général des ponts et chaussées, 15, boulevard Saint-Germain (V).

Lacave-Laplagne (Jean), 8, rue Pasquier (VIII).

Lafollye (Paul), architecte, 34, rue Condorcet (IX).

* *Lair* (Jules), membre de l'Institut, directeur des entrepôts et magasins généraux, 204, boulevard de la Villette (XIX).

Lair (Mme Jules), même adresse.

Larcher (Albert), 23, rue de Sèvres (VI).

La Serre (Barbier de), inspecteur des forêts en retraite, 99, rue du Bac (VII).

* *Lasteyrie* (le comte R. de), membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, 10 *bis*, rue du Pré-aux-Clercs (VII).

* Le Blanc-Hardel (F.), 18, rue Demarquay (X).

* Le Corbeiller (Maurice), 63, rue de Chaillot (VIII).

Lefébure (Édouard), 217, boulevard Saint-Germain (VII).

* *Lefèvre-Pontalis* (Eugène), membre du Comité des travaux historiques, 13, rue de Phalsbourg (XVII).

Lefèvre-Pontalis (Mme Eugène), même adresse.

* Lefèvre-Pontalis (Germain), secrétaire d'ambassade, 52, boulevard Malesherbes (VIII).

* Léger (Louis), 9, rue d'Artois (VIII).

Legriel (Paul), architecte, 8, rue de Greffulhe (VIII).

Lemuet (Léon), 9, boulevard des Capucines (II).

* Lévis-Mirepoix (le duc de), 55, rue de Varennes (VII).

Lucas (Charles), architecte, 23, rue de Dunkerque (X).

Male (Émile), professeur au Lycée Saint-Louis, 11, rue de Navarre (V).

* Manville (Armand), architecte, 19, rue de Bretagne, à Asnières.

* Marchandon de La Fayl (Maurice), architecte, 3, rue des Écoles, à Sceaux.

Maurice (Jules), 33, rue Washington (VIII).

Meillassoux (Paul), 33, avenue Rapp (VII).

* Mesnard, 194, rue de Rivoli (I).

* Michel (André), conservateur au Musée du Louvre, 59, rue Claude-Bernard (V).

Moranvillé (Henri), archiviste-paléographe, 112, boulevard Péreire (XVII).

Mortet (Victor), bibliothécaire de l'Université à la Sorbonne, 68, boulevard Saint-Germain (V).

Mottar (Ferdinand), architecte diplômé, 19, boulevard Voltaire (XI).

Mouton-Duvernet, ancien conseiller de préfecture de la Seine, 72, rue Blanche (IX).

* Nodet (Henri), architecte des monuments historiques, 40, boulevard des Invalides (VII).

Piet-Lataudrie (Charles), 14, avenue de Messine (VIII).

* Pinoteau (le baron), commandant d'état-major en retraite, 4, cité Martignac (VII).

Pinoteau (le baron Maurice), ingénieur civil, 48, boulevard Émile-Augier (XVI).

* Pommereu (le marquis Armand de), 67, rue de Lille (VII).

Poussielgue-Rusand (Maurice), orfèvre, 3, rue Cassette (VI).

Puybaudet (Guy de), archiviste-paléographe, 26, avenue de Wagram (VIII).

QUANTIN (A.), 5, rue Saint-Benoît (VI).

RAPINE (H.), architecte des monuments historiques, 218, boulevard Raspail (XIV).

REFUGE (Edgard de GOURIO de), 12, rue Ribera (XVI).

RIVIÈRE (Louis), 91, rue Jouffroy (XVII).

ROHAULT DE FLEURY (Georges), 12, rue d'Aguesseau (VIII).

ROYS (le marquis Ernest des), 11, boulevard de la Tour-Maubourg (VII).

* SAINT-PAUL (Anthyme), 6, rue des Chartreux (VI).

SELMERSHEIM, inspecteur général des monuments historiques, 31, rue de Moscou (VIII).

SCHLUMBERGER (Gustave), membre de l'Institut, 37, avenue d'Antin (VIII).

SERBAT (Louis), archiviste-paléographe, 138, avenue des Champs-Élysées (VIII).

SOLEAU (Robert), conseiller à la Cour d'appel, 78, rue de Rennes (VI).

SOUDÉE (A.), architecte honoraire de la ville de Paris, 136, boulevard Saint-Germain (VI).

* STEIN (Henri), 38, rue Gay-Lussac (V).

SURIREY (P.), 20, rue Ancelle, à Neuilly-sur-Seine.

* TAXIL (Louis), géomètre en chef du service du plan de Paris, 76, rue de Turenne (III).

THÉDENAT (le R.-P. Henri), de l'Oratoire, membre de l'Institut, 8, quai des Célestins (IV).

TILLET (Jules), architecte, 76, rue de Miromesnil (VIII).

*VASNIER (H.-A.), 167, boulevard Malesherbes (XVII).

* VAULOGÉ (le vicomte Franz de), 7, avenue Carnot (XVII).

* VIGNOT (Charles), 31, rue Saint-Guillaume (VII).

* *Villefosse* (Antoine HÉRON DE), membre de l'Institut, conservateur des antiquités romaines au musée du Louvre, 16, rue Washington (VIII).

VILLEFOSSE (Mme Antoine HÉRON DE), même adresse.

* VOGUÉ (le marquis de), membre de l'Institut, 2, rue Fabert (VII).

WAZIERS (le comte Louis de), 8, rue de Varennes (VII).

YANVILLE (le comte Raoul d'), 46, rue Fortuny (XVII).

* ZELTNER (Pierre de), 27, rue de Tocqueville (XVII).

Seine-Inférieure.

Inspecteur : M. Léonce DE GLANVILLE.

AUPINEL (le docteur), 3, boulevard Saint-Hilaire, à Rouen.

BEAUREPAIRE (Ch. de), correspondant de l'Institut, archiviste du département, 29, rue Beffroy, à Rouen.

BRAQUEHAIS (Léon), conservateur-adjoint à la bibliothèque publique, au Havre.

* Coutan (le docteur), 35 *bis*, boulevard Saint-Hilaire, à Rouen.

Édouard (l'abbé Paul), curé de Saint-Ouen-du-Breuil.

* Glanville (Léonce de), directeur honoraire de l'Association Normande, 19, rue du Bourg-l'Abbé, à Rouen.

Le Breton (Gaston), correspondant de l'Institut, directeur du musée départemental d'antiquités, 25 *bis*, rue Thiers, à Rouen.

Le Mire (Eugène), 1, rue du Nord, à Rouen.

Loth (l'abbé), curé de Saint-Maclou, à Rouen.

Marande (Max), côte Saint-Michel, au Havre.

Pallières (Médéric de), 4, rue d'Ernemont, à Rouen.

Prevost (Gustave-A.), ancien magistrat, 42, rue Chasselièvre, à Rouen.

Seine-et-Marne.

Inspecteur : M. Buisson.

Buisson (Germain), à Montigny-Lencoup.

Chambroux (Eugène), 9, rue des Abbesses, à Chelles.

Collet (l'abbé), 2, impasse Maciet, à Meaux.

Seine-et-Oise.

Inspecteur : M. le comte A. de Dion, inspecteur général.

Caron (Émile), avoué honoraire, aux Camaldules, par Yerre.

Depoin (Joseph), rue Basse, à Pontoise.

Digard (Georges), professeur à l'Institut catholique de Paris, 21, rue d'Angiviller, à Versailles.

* *Dion* (le comte Adolphe de), à Montfort-l'Amaury.

* Dufour (A.), bibliothécaire, à Corbeil.

* Fourdrignier (Édouard), 5, Grande-Rue, à Sèvres.

Grave, pharmacien, à Mantes.

Guyot (Joseph), au château de Dourdan.

Lorin (F.), avoué, à Rambouillet.

Marquis (Léon), à Étampes.

Martin-Sabon, ingénieur des Arts et Manufactures, à Ronquerolles, par Chambly (Oise).

* Plancouard (Léon), à Cléry-en-Vexin.

Trubert, architecte de l'arrondissement, à Rambouillet.

Deux-Sèvres.

Inspecteur : M. A. Bouneault.

* *Bouneault* (Arthur), conservateur du Musée lapidaire, 172, avenue de Paris, à Niort.

* Cumont (le marquis de), à la Roussière, par Coulonges-sur-l'Autise.

Somme.

Inspecteur :
M. Henri Macqueron.

Ault du Mesnil (G. d'), rue de l'Eauette, à Abbeville.

Boucher (l'abbé Édouard), curé de Saint-Roch, 1, rue Blin-de-Bourdon, à Amiens.

Boucher de Crèvecœur (Armand), 53, rue de la Tannerie, à Abbeville.

Crusel (René), 9, place Sainte-Catherine, à Abbeville.

Danicourt (l'abbé), curé de Naours, par Canaples.

Delignières (Émile), avocat, à Abbeville.

Du Grosriez (Fernand), rue du Pont-de-Boulogne, à Abbeville.

* *Durand* (Georges), archiviste du département, 22, rue Pierre-l'Ermite, à Amiens.

Florival (A. de), président du tribunal civil, à Abbeville.

Forts (Philippe des), au château d'Yonville, par Hallencourt.

Guyencourt (le comte Robert de), 1, rue Gloriette, à Amiens.

* *Macqueron* (Henri), 24, rue de l'Hôtel-Dieu, à Abbeville.

* Poujol de Fréchencourt (Fernand), secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, 6, rue Gloriette, à Amiens.

* Prarond (Ernest), président d'honneur de la Société d'Abbeville, à Abbeville.

Ricquier (O.), percepteur, à Conty.

* Soyez (Edmond), rue de Noyon, à Amiens.

Valois (Jules de), à Aumâtre, par Oisemont.

* Vayson (Janin), ancien président de la Chambre de commerce, à Abbeville.

Tarn.

Inspecteur : M. le baron de Rivières, inspecteur divisionnaire.

Fort (l'abbé), curé-archiprêtre de Saint-Michel, à Gaillac.

* *Rivières* (le baron Edmond de), au château de Rivières, par Gaillac.

Rossignol (Élie-Antoine), à Montans, par Gaillac.

Toulouse-Lautrec (le comte Bertrand de), au château de Saint-Sauveur, par Lavaur.

Viviès (Timoléon de), au château de Viviers, par Castres.

Tarn-et-Garonne.

Inspecteur : M. le chanoine F. Pottier.

Bourdeau (Jean), ancien maire, à Montauban.

Bouzinac de la Bastide, conservateur des hypothèques, 4, rue de la Capelle, à Montauban.

Fontanié (Paul), à Castelsarrasin.

Laborie (l'abbé), à Montauban.

Montbrison (Georges de), au château de Saint-Roch, par Auvillars.

Olivier (Germain), architecte, à Montauban.

* *Pottier* (le chanoine Fernand), 59, faubourg du Moustier, à Montauban.

Var.

Inspecteur : M. l'abbé Gibelin.

Boyer, architecte, à Hyères.

Gibelin (l'abbé Édouard), curé de Fréjus.

Ollivier (l'abbé), à Porquerolles

Verlaque (l'abbé), à Fréjus.

Vaucluse.

Inspecteur : M. Duhamel.

Duhamel (Léopold), archiviste du département, à Avignon.

Eysseric (Joseph), à Carpentras.

Faucher (Paul de), à Bollène.

Labande (Léon), conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon.

* Musée Calvet (le président de l'administration du), à Avignon.

Requin (l'abbé), archiviste diocésain, rue Victor-Hugo, à Avignon.

* Roux (A.), notaire, à Cavaillon.

Sagnier (Alphonse), docteur en droit, 17, rue Petite-Saunerie, à Avignon.

Vendée.

Inspecteur : M. René Vallette.

Ballereau (Léon), architecte, à Luçon.

Grélier (l'abbé Charles), à Challans.

Vallette (René), directeur de la *Revue du Bas-Poitou*, à Fontenay-le-Comte.

Vienne.

Inspecteur : M. Alfred Richard, inspecteur divisionnaire.

Branthôme (Stéphane), au château de Jaulnay, par Clan.

Du Fontenioux (Alfred), avocat, à Poitiers.

Froment (le R. P. Dom), moine bénédictin, à Ligugé.

Joliet (Gaston), préfet de la Vienne, à Poitiers.

La Bouralière (A. de), 14, rue de la Baume, à Poitiers.

* La Croix (le R. P. Camille de), impasse de la Mairie, à Poitiers.

Richard (Alfred), archiviste du département, à Poitiers.

Touchois de Belhoir (Aug.), au château de la Plaine, par Lencloître.

Vienne (Haute-).

Inspecteur : M. René Fage, inspecteur divisionnaire.

Drouault (Roger), receveur des domaines, à Saint-Sulpice-les-Feuilles.

Fage (René), avocat, 25, boulevard Gambetta, à Limoges.

* Société archéologique du Limousin (la), à Limoges.

Vosges.

Inspecteur : M.

FARNIER (Ferdinand), à Robécourt, par Rozières.

Yonne.

Inspecteur : M. G. JULLIOT.

BUVIGNIER (Paul), chef de bataillon en retraite, à Sens.

*CLERMONT-TONNERRE (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.

Julliot (G.), 6, rue Drappès, à Sens.

PETIT (Ernest), conseiller général, à Vausse, par Noyers-sur-Serain.

ALGÉRIE.

Département d'Alger.

Département de Constantine.

Département d'Oran

TUNISIE.

Delattre (le R. P.), conservateur du musée, à Saint-Louis de Carthage.

MEMBRES ÉTRANGERS

ALLEMAGNE.

Clemen (le docteur Paul), conservateur des monuments historiques des provinces rhénanes, à Bonn.

Hettner, directeur du musée d'antiquités, à Trèves.

Lœrsch (le conseiller Hugo), professeur à l'Université, à Bonn.

Noue (le vicomte Arsène de), docteur en droit, à Malmédy.

ANGLETERRE.

Dillon (le Très Hon. vicomte), président de l'Institut royal archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande, à Ditchley, Charlbury.

Freemantle (le Rév.), D. D., doyen de Ripon.

Freshfield (le Dr Edwin), président de la Société archéologique de Londres et de Middlesex, à Londres.

Godfray (H.-N.), trésorier des États de l'île, à Jersey.

Godfray (Mme H.-N.), même adresse.

Gosselin (Hellier), membre de l'Institut royal archéologique de Grande-Bretagne, à Bengeo Hall, Bengeo.

Green (Emanuel), F. S. A., Albergate, à Londres.

Jones (Herbert), membre de l'Institut royal archéologique de Grande-Bretagne, 15, Montpelier Row, Blackheath, à Londres.

Langhorne (le Rév. W. H.), recteur, à Over Worton, près Oxford.

Le Cornu (le colonel), président de la Société jersiaise, au manoir de La Hague, à Jersey.

Le Gros (Gervaise), vice-président de la Société jersiaise, à Saint-Hélier.

Spiers (Phéné), architecte, 12, Carlton Chambers, Oxford Street, à Londres.

Stephenson (Mill), secrétaire de l'Institut royal archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande, à Londres.

Weale (James), Kensington Museum, à Londres.

* Wilson (le major-général Sylvester F.), de l'armée royale britannique, à Beaumont (Jersey).

Wilson (Mme S.F.), même adresse.

AUTRICHE-HONGRIE.

Matejka (le docteur Bohumil), maître de conférences de l'Université de Prague et de l'Académie des Beaux-Arts, 63, Vaclavskénane, à Prague II (Bohême).

BELGIQUE.

S. M. LE ROI DES BELGES.

Béquet (Alfred), président de la Société archéologique, à Namur.

Béhault de Dornon (Armand de), attaché au Ministère des affaires étrangères, 56, rue de Turquie, à Bruxelles.

Béthune (Mgr le baron Félix), archidiacre de la cathédrale, à Bruges.

Béthune (le baron), membre de la députation provinciale, à Oost-Rosebeke, par Gand.

Béthune (le baron François), professeur à l'Université de Louvain.

* Blomme (Arthur), président du tribunal civil, à Termonde.

Buggemeres (de), avocat, 19, place de Bronckart, à Liége.

Cloquet (L.), professeur à l'Université de Gand.

Delvigne (A.), curé de Saint-Josse-ten-Noode, à Bruxelles.

Demeuldre (Amé), président du Cercle archéologique de Soignies (Hainaut).

Devillers (Léopold), président du Cercle archéologique, à Mons.

Dognée (Eugène), 4, rue des Prémontrés, à Liége.

Donnet (Fernand), administrateur de l'Académie des Beaux-Arts, 53, rue du Transvaal, à Anvers.

Francart (A.), avocat, à Mons.

* Ghellinck d'Elseghem-Waernewyck (le vicomte Amaury de), au château d'Elseghem, par Peteghem.

Goblet d'Alviella (le comte), membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

Hagemans, ancien membre de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.

Hambye (Adolphe), notaire, 26, rue du Mont-de-Piété, à Mons.

Helbig (Jules), directeur de la *Revue de l'Art Chrétien*, 16, rue de Joye, à Liége.

Henricourt de Grunne (le

comte de), au château d'Hamal, par Tongres.

HUBERT (J.), ingénieur-architecte, à Mons.

HYMANS (Henri), membre de l'Académie royale de Belgique, conservateur des estampes à la Bibliothèque royale, 15, rue des Deux-Églises, à Bruxelles.

JONGHE (le vicomte B. de), président de la Société royale de Numismatique, 60, rue du Trône, à Bruxelles.

LAGASSE DE LOCHT, président de la Commission royale des monuments, directeur des bâtiments civils, à Bruxelles.

LOË (le baron Alfred de), 11, rue de Londres, à Bruxelles.

MATTHIEU (Ernest), secrétaire du Cercle archéologique d'Enghien (Hainaut).

MONS (le Cercle archéologique de la ville de).

NÈVE (Eugène), architecte, 46, rue Delocht (Schaerbeck), à Bruxelles.

NIMAL (Henri de), secrétaire de la Société archéologique de Charleroi.

REUSENS (le chanoine), docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université de Louvain.

SAINTENOY (Paul), architecte, 119, r. de l'Arbre-Bénit, à Bruxelles.

SCHUERMANS, premier président honoraire de la cour royale de Liège.

SOIL (Eugène), juge au tribunal civil, 45, rue Royale, à Tournai.

TAHON (Victor), ingénieur, 159, rue de la Loi, à Bruxelles.

VAN CASTER (le chanoine G.), à Malines.

VAN DEN GHEYN (le chanoine), supérieur de l'Institut Saint-Liévin, 1, rue d'Argent, à Gand.

VAN DER HAEGHE (le Dr), bibliothécaire de l'Université, à Gand.

VAN DER STRATEN-PONTHOZ (le comte François), 23, rue de la Loi, à Bruxelles.

VINCK DE WINNEZEELE (le baron A. de), secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie, 137, avenue des Arts, à Anvers.

VOS (l'abbé), archiviste de l'évêché, à Tournai.

WAUWERMANS (le lieutenant-général), 128, rue de la Limite, à Bruxelles.

WITTE (Alph. de), ingénieur, 49, rue du Trône, à Bruxelles.

DANEMARK.

* KINCH (le docteur K.-B.), 38, Ostersogade, à Copenhague.

SCHMIDT (Waldemar), professeur à l'Université, à Copenhague.

ÉGYPTE.

* PALANQUE (Charles), au Caire.

ESPAGNE.

Ansoleaga (Don Florencio de), corr. de l'Acad. R. de San-Fernando, architecte provincial, à Pampelune.

Arzac y Alberdi (Don Antonio), directeur de l'*Euskal-Erria*, à Saint-Sébastien.

Cola y Goiti (Don José), corr. de l'Acad. R. de San Fernando, à Vitoria.

Duro (S. Exc. Don Cesareo Fernandez), capitaine de vaisseau, secrétaire perpétuel de l'Acad. R. de l'Histoire, 13 triplicado, calle del Sauco, à Madrid.

Echandia (S. Exc. Don Rafael Gaztelu, marquis de), corr. de l'Acad. R. de l'Histoire, à Pampelune.

Iturralde y Suit (Don Juan), corr. de l'Acad. R. de l'Histoire, à Pampelune.

Morales de Los Rios (Don Adolfo), architecte, corr. de l'Acad. R. de l'Histoire, à Saint-Sébastien.

Olano (S. E. Don José de), ancien sénateur, président des Jeux floraux basques, à Saint-Sébastien.

Oloriz (Don Hermilio de), archiviste de la Navarre, corr. de l'Acad. R. de l'Histoire, à Pampelune.

Pavia y Birmingham (Don Joaquim), architecte, corr. de l'Acad. R. de San Fernando, à Saint-Sébastien.

Saavedra (S. E. Don Eduardo), membre de l'Académie royale espagnole et de l'Académie des sciences, 22, calle de Valverde, à Madrid.

Serrano Fatigati (Don Enrique) membre de l'Acad. R. de San-Fernando, président de la Société des excursions archéologiques, 17, calle Pozas, à Madrid.

Salas Ricoma (Don Ramon) architecte provincial, à Tarragone.

Soraluce (Don Pedro de), corr. de l'Acad. R. de l'Histoire, à Saint-Sébastien.

Togores (Don Antonio Roca de), à Madrid.

ÉTATS-UNIS.

Frothingham Junior (le D'), secrétaire de l'Institut archéologique, à Princetone.

Ludlow (Thomas W.), Cottage Lawn, Yonkers, à New-York.

* Potter (Armand de), 1122, Broadway, à New-York.

Wagner, président de l'Institut libre des sciences, à Philadelphie.

INDES ANGLAISES.

Rivett-Carnac (S. H.), à Calcutta.

ITALIE.

Brivio (le marquis Giacomo), à Milan.

Cascavilla (l'abbé), secrétaire de l'Académie catholique de Palerme.

Cesa-Bianchi (Paolo), architecte de la cathédrale de Milan.

Garovaglio (le chev. A.), inspecteur des fouilles de l'arrondissement de Como, 18, via Pesce, à Milan.

Grossi (le prof. Vincenzo), attaché au Musée égyptien, à Turin.

Giustiniani Bandini (S. E. le prince Don Sigismond), palais Altieri, à Rome.

Inganni (D. Rafaele), chapelain de Zivido, près Melegnano.

Mathieu (S. E. le Cardinal), cardinal de curie, à Rome.

Minervini (Giulio), bibliothécaire de l'Université, à Naples.

Pecci (le comte Camille), à Rome.

Pigorini (le comm.), directeur du musée préhistorique et ethnographique, à Rome.

Prelini (l'abbé César), à Pavie.

Salinas, correspondant de l'Institut de France, professeur d'archéologie, directeur du musée national de Palerme.

Savinien (le F.), professeur à l'Institut technique de Mérode, place d'Espagne, à Rome.

Varisco (l'abbé Achille), à Monza.

Zorzi (le comte Alvise Piero), directeur du Musée royal archéologique, à Cividale.

MONACO.

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO.

S. A. S. LA PRINCESSE DE MONACO.

Saige (Gust.), conseiller d'État, conservateur des archives du Palais, à Monaco.

PAYS-BAS.

Hezenmans (J.-G.-A.), à Bois-le-Duc.

Hezenmans (L.-C.), architecte de la cathédrale, à Bois-le-Duc.

Pleyte (le Dr), directeur du Musée d'antiquités, à Leyde.

Schöffer (Georges-Carel Valentin), 319, Keisersgracht, à Amsterdam.

* Stuers (le chev. Victor de), directeur des Beaux-Arts, au ministère de l'intérieur, à La Haye.

Ten Brink (Jan), professeur à l'Université de Leyde.

PERSE.

Nazare-Agha (le gén^al), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Perse, à Paris.

PORTUGAL.

Cunha (Auguoto José da), président de l'Association royale des Architectes civils et des Archéologues portugais, à Lisbonne.

DELGADO (Nery), membre de l'Académie royale des sciences, à Lisbonne.

ROUMANIE.

TOCILESCO (le prof. Gr.), membre de l'Académie roumaine, à Bukarest.

URÉCHIA (V.), vice-président du Sénat, membre de l'Académie roumaine, à Bukarest.

RUSSIE.

BROBINSKOY (S. E. le comte Alexis Alexievitch), président de la Commission impériale archéologique, 58, Galernaïa, à Saint-Pétersbourg.

CHÉRÉMÉTIEF (S. E. le comte Serge), membre du Conseil de l'Empire, président de la Société des anciens textes, à Saint-Pétersbourg.

OUVAROFF (la comtesse), présidente de la Société impériale archéologique, à Moscou.

SUÈDE.

HILDEBRAND (le docteur Hans), antiquaire du Royaume de Suède, à Stockholm.

LANDBERG (le comte Carlo de), chambellan de S. M. le Roi, à Stockholm.

SUISSE.

BERNOUILLI (le docteur Chr.), administrateur de la Bibliothèque de l'Université, à Bâle.

BERNOUILLI (le docteur J.-J.), administrateur des collections archéologiques et ethnographiques de l'Université, à Bâle.

BURCKHARDT-FINZLER (le docteur Alfred), conservateur du Musée archéologique, à Bâle.

FAVRE (Camille), archiviste-paléographe, à Vandœuvre, près Genève.

FELLEMBERG-BONSTTETTEN (le docteur E. de), directeur du Musée d'antiquités et d'ethnographie, à Berne.

GODET (le prof. Alfred), conservateur du Musée archéologique, à Neuchâtel.

GODET (Philippe), professeur à l'Université, à Neuchâtel.

GOSSE (le docteur), prof. à l'Université, à Genève.

GRIOLLET DE GEER (Ernest), à Genève.

GROSS (le docteur), à Neuveville.

MOLIN (Aloys de), professeur à l'Université, conservateur du musée cantonal d'antiquités, à Lausanne.

NAËF (Albert), architecte, à Corseaux-sur-Vevey, près Lausanne (Vaud).

RODT (E. de), architecte, conservateur du Musée historique, à Berne.

SOLDAN, professeur à l'Université, à Bâle.

GUIDE ARCHÉOLOGIQUE

DU

CONGRÈS D'AGEN & D'AUCH

EN 1901

AGEN

Enceintes successives. — Quand César envahit la Gaule, Agen se trouvait déjà le centre d'une peuplade, les *Nitiobriges,* qui avaient un gouvernement et des chefs indépendants, et qui occupaient les deux rives de la Garonne. Leurs limites exactes sont encore controversées. On croit néanmoins qu'ils s'étendaient : au nord, jusqu'à la vallée du Dropt et aux terres du *Petrocorii;* à l'est, jusqu'à la limite formée plus tard par le diocèse de Cahors; au sud, jusqu'au pays des *Sotiates* ou *Lactorates* et des *Elusates;* à l'ouest jusqu'à celui des *Vasates* et aux cantons actuels de Grignols et de La Réole.

Selon toute vraisemblance, l'*Oppidum des Nitiobriges* était situé sur le plateau du roc élevé qui domine au nord la ville actuelle. De nombreux objets trouvés en cet endroit, haches, silex, poteries, fibules,

monnaies, casque, armes, puits funéraires, l'attestent suffisamment.

L'emplacement de l'*Aginnum romain* est plus facile à déterminer. Fidèles à leurs habitudes, les nouveaux conquérants, dont l'exemple fut suivi par les peuplades soumises, s'établirent dans la plaine, à portée de la rivière et des terres fertiles, dans ce vaste triangle formé par la Garonne et le ruisseau de la Masse, où ils édifièrent en peu de temps une opulente cité. Agen, d'après Strabon et Ptolémée, devint la seconde ville de l'Aquitaine. Le centre de la ville, si l'on s'en rapporte aux fouilles qui y ont été pratiquées, se trouvait dans le faubourg de la Porte-Neuve, au-dessous de la plate-forme, de la place départementale, de la préfecture, du grand séminaire et des casernes actuelles. Là s'élevaient les temples de Diane, de la Fortune, de Bacchus, le théâtre, le cirque, peut-être même le forum, tandis qu'un peu plus au nord on a retrouvé les indices d'un temple de Jupiter, d'un autre dédié aux Junons Augustales, et de belles mosaïques, qui ornaient des villas dont les jardins s'étendaient jusqu'à la base du coteau.

Il faut noter qu'en certains endroits le sol romain se trouve à 6 et même 8 mètres au-dessous du sol actuel. Cette différence ne peut s'expliquer que par l'apport des alluvions de la Garonne au moment de ses inondations; mais les fouilles sont difficiles et le résultat souvent presque nul. Quelles richesses, cependant, notre ville ne doit-elle pas contenir ?

Première enceinte. — L'invasion de 276 détruisit de fond en comble la cité d'Agen. Ruinée successivement par les Alains, les Vandales, les Wisigoths, les Francs,

ses habitants longtemps dispersés, se groupèrent pourtant à nouveau et cherchèrent à s'abriter derrière de solides remparts, construits avec les nombreux matériaux, marbres, colonnes, chapiteaux, qui jonchaient partout le sol. Abandonnant le centre de la ville romaine, ils ne songèrent pas davantage à reprendre le chemin du coteau, mais ils préférèrent rester dans la plaine, et ils adoptèrent les deux tertres les plus saillants qui s'élevaient au confluent de la Garonne et de la Masse, presque aux pieds du rocher. Là, autour du *Castrum Sancti Stephani*, où fut bâtie la première église dédiée à saint Étienne, et aussi sur le promontoire dénommé le *Château*, s'éleva cette première enceinte, qui devait résister aux coups des Burgondes, des Sarrasins et des Normands.

Elle comprenait : au sud, la *Porte Sainte-Anguille*, plus tard du *Chapeau Rouge*, en deçà du cimetière de *Notre-Dame-du-Bourg*, église du XIIIe siècle, qui resta longtemps hors des murs ; puis en se dirigeant vers le sud-ouest et l'ouest, la *porte de Bézat*, au devant du *pont d'Angoyne*, la *tour et la porte de la Grande Horloge*, et la *porte de la Croix*, qui reliait la ville au bastion avancé du château ; — au nord, la tour romane, dite plus tard du *Chapelet*, et la *porte de la petite boucherie*, laissant dans les prairies marécageuses de la Masse, la première chapelle élevée en l'honneur des martyrs d'Agen ; — enfin à l'est, après l'*aqueduc de Truelle*, les portes *Molinié*, *Saint-Gilis* et *del Pichet*, cette dernière devant le *Pont-Neuf*, aujourd'hui la place Paulin.

De cette première enceinte, facile à reconstituer par le tracé des aqueducs, qui coïncide avec celui des fossés, il ne reste plus que la tour carrée du *Chapelet*,

rattachée à un pan de murailles en petit appareil. Elle subsista jusqu'au commencement du XIIIe siècle.

Enceinte de transition. — Démolis en vertu d'une clause du traité de Meaux, conclu en 1229 entre le roi de France et Raymond VII, comte de Toulouse, les murs d'Agen ne tardèrent pas à être réédifiés par ordre d'Alphonse de Poitiers, mais le périmètre en fut sensiblement agrandi. Cette seconde enceinte, que nous appellerons de *transition*, engloba toute la partie nord-ouest, dite le *faubourg du Château*; puis, au nord l'église de Saint-Caprais, non comprise dans l'ancien périmètre; enfin elle recula d'environ 200 mètres à l'est, la première enceinte, sur une ligne absolument parallèle, allant aux rues actuelles de Lassagne et de Saint-Martial.

Les guerres anglaises interrompirent et modifièrent maintes fois cet ensemble de travaux, si bien qu'Agen ne posséda une enceinte définitive qu'à la fin du XIVe siècle.

Troisième enceinte. — Cette troisième enceinte engloba à son tour : au nord, l'église Sainte-Foy et tout le quartier des Tanneries : à l'est, les faubourgs du Pin et Saint-Jean ; au sud, tout le faubourg Porte-Neuve ; à l'ouest, les quartiers Saint-Martial, des Jacobins et de Saint-Antoine. Elle comprenait six grandes portes, sans compter les poternes; à savoir : les portes Saint-Georges, Saint-Antoine, de Garonne, Saint-Louis, la Porte-Neuve et la Porte du Pin, et elle était défendue par plus de quinze tours. Démolie à partir de la Révolution, on n'en voit plus que quelques fragments : au sud-ouest, la *Tour de la Poudre*, la plus

grosse de toutes, jadis l'arsenal des Consuls, encore bien conservée; au midi, tout un pan de murailles, sous la terrasse de la maison de Laffore, autrefois entre la Porte-Neuve et la tour de Calbas; puis, un peu plus loin, la base de la tour du Bourreau, jadis de Marmandet, démolie il y a vingt ans à peine. Toute la partie nord, encore intacte dans la première moitié de ce siècle, a été renversée par la construction de la gare et de la voie ferrée. Il n'en reste qu'un pan de mur près de la vieille tour Saint-Hilaire et du pont Saint-Georges, sur la Masse, dont les arches du XIIIe siècle subsistent encore.

Bibliographie. — *Manuscrits et dessins de Beaumesnil* (XVIIIe siècle). — Manuscrits de Labénazie, Argenton, Labrunie. — Saint-Amans: *Essai sur les antiquités du département de Lot-et-Garonne*, Agen, 1859, in-8° avec planches. — G. Tholin : *Causeries sur les origines de l'Agenais* (Revue de l'Agenais, t. XXII et XXIII). — Ph. Lauzun : *Les enceintes successives de la ville d'Agen* (Revue de l'Agenais, t. XXI). Tirage à part, Agen, 1894, in-8° de 71 p. avec plan.

MONUMENTS RELIGIEUX.

ÉGLISE DE SAINT-CAPRAIS, CATHÉDRALE D'AGEN.

L'église de Saint-Caprais est le plus ancien monument religieux de la ville d'Agen. Aujourd'hui cathédrale, depuis la démolition de Saint-Étienne au commencement de ce siècle, elle offre différents styles, provenant des travaux de construction souvent interrompus.

Construite sur un édifice religieux beaucoup plus ancien et dont il ne reste aucune trace, l'abside et le premier étage du transept datent de la seconde moitié du XIIe siècle. C'est la partie la plus remarquable de l'édifice, où se fait sentir l'influence des églises du Périgord et de l'église de Souillac (Lot).

A l'origine, Saint-Caprais comportait en effet une nef voûtée en coupoles, une coupole sur le transept, comme l'indiquent les quatre piliers énormes qui en délimitent le carré, un large transept dont les deux croisillons se terminent au levant par deux chapelles, enfin une vaste abside entourée de trois absidioles rayonnantes, comme à la cathédrale de Cahors.

L'architecte qui a conçu le plan primitif acheva le chœur et les piliers du transept, qui ne supportent plus une coupole, mais une voûte d'ogives surhaussée. Les piliers, leurs chapiteaux, les arcades extradossées, les archivoltes, les colonnettes de l'abside principale, des trois absidioles rayonnantes et des deux chapelles latérales accusent les caractères les plus purs de la belle époque romane. Il faut signaler l'analogie de la partie la plus ancienne de Saint-Caprais d'Agen avec les églises du Périgord, comme Saint-Étienne et Saint-Front de Périgueux, ou avec celles de Notre-Dame-du-Port, à Clermont, de Brioude et d'Issoire, en Auvergne.

Interrompus au XIIIe siècle, les travaux reprirent cinquante ans après. Le plan primitif fut entièrement modifié. Les coupoles étant passées de mode, on les remplaça par des croisées d'ogives. Au lieu de la grande coupole qui devait couronner le carré du transept, on bâtit une voûte « dont les ogives à cintre « brisé déterminent quatre arêtes principales d'une

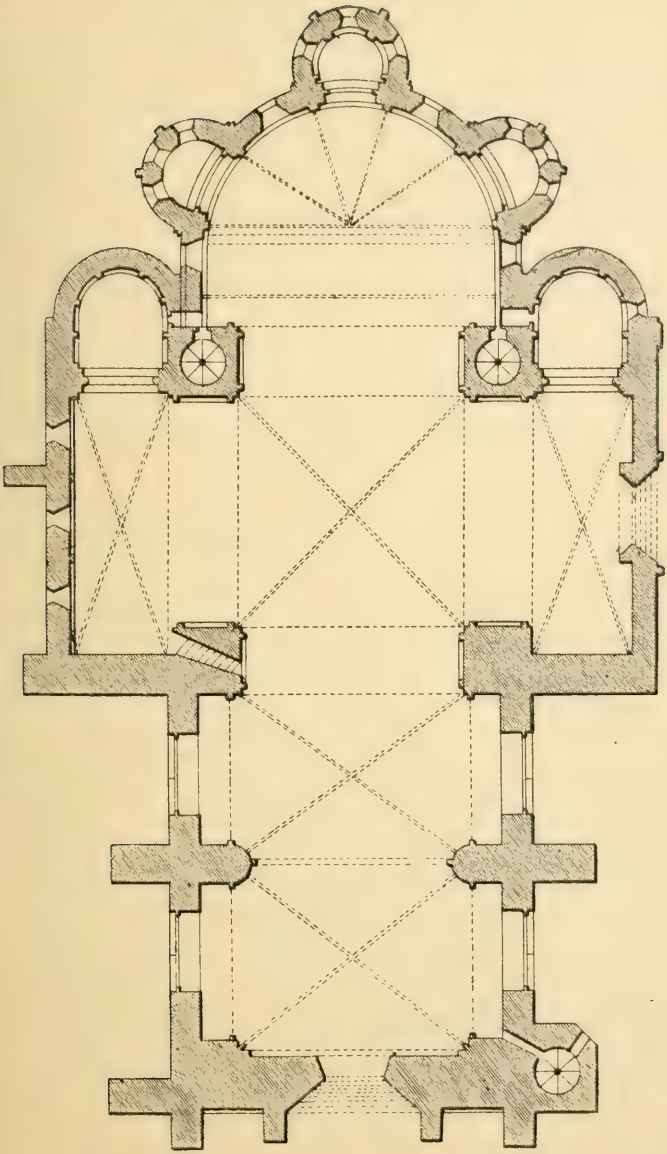

Église Saint-Caprais d'Agen.

« sorte de coupole en huit triangles, compromis entre « l'influence byzantine et l'école nouvelle. » On acheva aussi les étages supérieurs du transept, en construisant, au-dessus des arcades cintrées du mur septentrional, cet élégant triforium gothique, qui n'est plus en rapport avec la première construction.

Les deux travées de la nef, beaucoup trop courtes pour les proportions de l'édifice, datent également, dans leur partie inférieure, de la fin du XIIIe siècle. Le style de la base des colonnes engagées sur les dosserets l'atteste : mais les voûtes et le second étage de la façade occidentale ne furent achevés qu'au XVIe siècle, en 1508, d'après une inscription relevée et citée par Saint-Amans.

L'ornementation de Saint-Caprais d'Agen est des plus intéressantes.

Il faut signaler à l'intérieur, le bandeau qui contourne l'abside et le transept à la naissance des voûtes ; les chapiteaux des colonnes des quatre grands piliers qui représentent les épisodes du martyre de saint Caprais et le mariage de Tobie avec Sarah ; au-dessous et dans le plein de l'arcade, un curieux monogramme du Christ ; les chapiteaux qui supportent les deux grands arcs des chapelles latérales, représentant l'Assomption de la Vierge et aussi des lions, des oiseaux, des animaux fantastiques ou simplement des feuilles d'acanthe ou des feuilles de palmier ; enfin, dans la partie gothique du croisillon nord, placé dans un angle, un superbe cul de lampe dont le dais abrite un personnage couronné. Viollet-le-Duc le signale dans son *Dictionnaire d'architecture* et en donne un dessin. « Ce n'est en réalité, dit avec raison M. G. Tholin, qu'une double console fort bien appareillée ».

Avant de sortir de la cathédrale, signalons aussi les peintures murales, exécutées il y a quarante ans environ par M. Bézard, qui a représenté sous la voûte de l'abside le martyre et l'apothéose des principaux saints agenais : saint Caprais, sainte Foy, saint Vincent, saint Prime et saint Félicien, et diverses scènes du Nouveau Testament.

A l'extérieur, le portail occidental, l'abside et les cinq absidioles rayonnantes offrent seuls de l'intérêt. Il n'est pas inutile de s'arrêter devant leurs fenêtres cintrées, ornées de tores et de torsades, de colonnettes élancées, de cordons de billettes, de modillons aux figures grimaçantes. Il faut également remarquer, sinon le clocher actuel tout moderne, du moins la vieille tourelle occidentale, qui a servi quelque temps à renfermer les cloches.

Salle capitulaire. — Saint-Caprais, ayant été, jusqu'à la Révolution une collégiale desservie par des chanoines réguliers de Saint-Augustin, ne pouvait manquer de posséder une maison conventuelle, un cloître, une salle capitulaire. Ce corps de logis se trouvait au nord, là où existe actuellement le collège ecclésiastique. La salle capitulaire, heureusement conservée, est devenue la chapelle de l'établissement. Elle est en tous points remarquable et digne de la visite des archéologues.

Le portail, du XIIe siècle, était revêtu dans tous ses détails d'une peinture polychrome où dominaient le pourpre et l'azur, chose assez rare à cette époque. Dans la décoration des chapiteaux, on retrouve l'influence byzantine. Trois d'entre eux, dont M. l'abbé Barrère a étudié tout particulièrement le symbolisme,

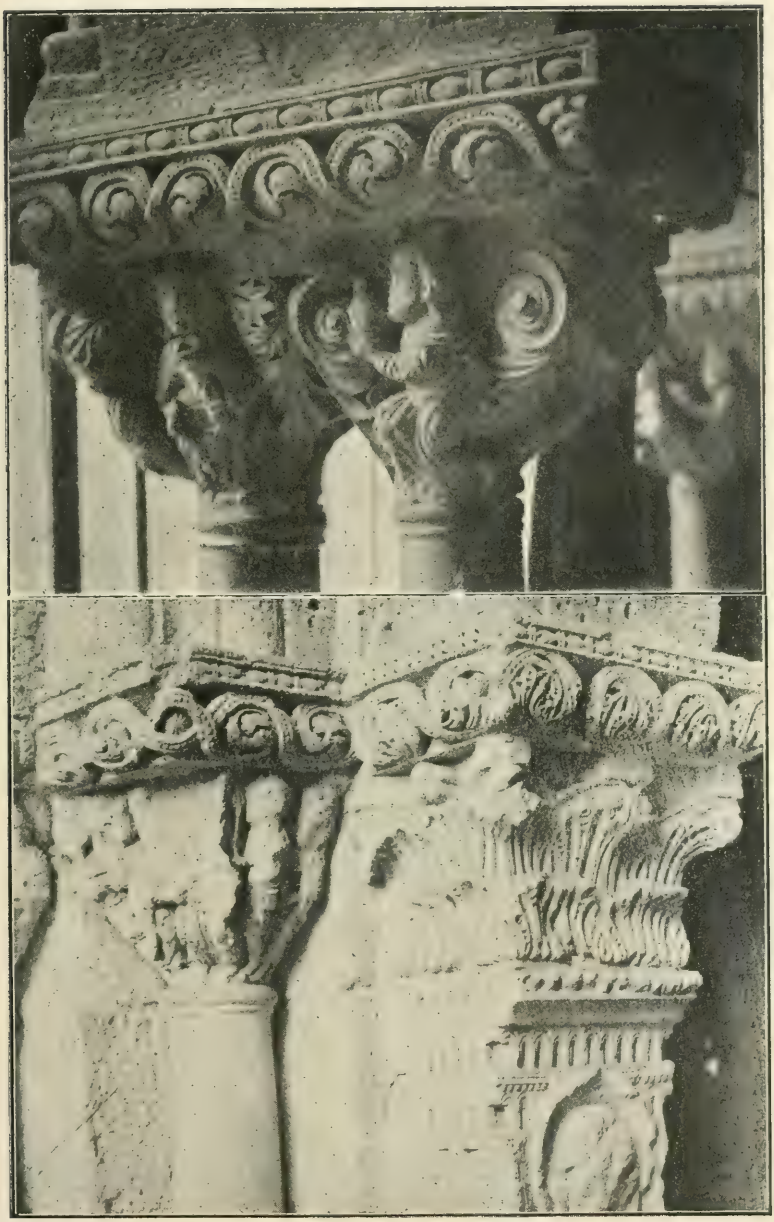

Clichés de M. Lauzun.

Chapiteaux de la salle capitulaire de Saint-Caprais d'Agen.

représentent les infortunes du duc Renauvald et de son épouse au VIe siècle; et les autres, le mystère de l'Annonciation, la Nativité, l'Adoration des Mages, la Présentation au Temple, la fuite en Égypte, des sirènes, des monstres fantastiques et des personnages fabuleux.

A l'intérieur, cette salle capitulaire dont les voûtes d'ogives sont soutenues par de riches colonnes de marbre, renferme deux magnifiques sarcophages chrétiens. Leurs panneaux, sculptés à l'époque mérovingienne, sont encastrés dans des stylobates. L'un, bien des fois décrit, représente, à droite et à gauche, d'un monogramme du Christ, soutenu par deux anges, l'histoire de Jonas : l'autre, le même motif entouré de pampres et d'élégants rinceaux.

Bibliographie. — Saint-Amans : *Essai sur les antiquités du département de Lot-et-Garonne*, sixième notice, p. 134, avec dessins. — Abbé Barrère : *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, t. I, p. 227-244, avec dessins de l'abside, des chapiteaux et du sarcophage de Jonas. — Viollet-le-Duc *Dictionnaire d'archit.*, t. IV, p. 492. — Beaumesnil : Manuscrit et dessins. — Edm. Leblant : *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*. — G. Tholin : *Études sur l'architecture religieuse de l'Agenais*, p. 30-41, avec plan et coupe. — *Bulletin Monumental*, t. XXXIX, 1873, p. 367.

Chapelle des Martyrs. — Tout à côté de Saint-Caprais, se trouve la chapelle des Martyrs, jadis de l'ancien hôpital Saint-Jacques, qui possède une très vieille crypte dite du *Martrou*, élevée, d'après la tradition, sur les lieux mêmes où furent martyrisés saint Caprais et sainte Foy. L'appareil primitif des murs est malheureusement recouvert d'un enduit. Tout autour, le sol est jonché de sarcophages dont

quelques-uns ont été extraits et transportés au Musée. La cave d'une maison voisine en est remplie. Il serait bon que des fouilles sérieuses fussent faites en cet endroit. La crypte des martyrs est, avec celle de Monsempron, la seule que l'on retrouve dans les églises romanes de l'Agenais.

Bibliographie. — Saint-Amans : *Essai sur les antiquités du Lot-et-Garonne*. — G. Tholin : *Études sur l'arch. rel. de l'Agenais*, p. 19, note. — Ph. Lauzun : *Les couvents d'Agen avant 1789*, t. II, ch. x, p. 397-399.

ÉGLISE DE SAINTE-FOY.

Un peu plus au nord se trouve l'église de Sainte-Foy, démolie malheureusement aux trois quarts, il y a bientôt dix ans. Il n'en reste plus que la première travée et un clocher tout moderne. Cette église gothique datait de la fin du XIIIe siècle. Bâtie en grande partie en briques, elle ne renfermait qu'une seule nef, à trois travées voûtées d'ogives, terminée par une abside à cinq pans. Un grand cimetière l'entourait au nord et à l'est des deux côtés du mur d'enceinte. La gare du Midi est construite sur son emplacement.

Bibliographie. — G. Tholin : *Études sur l'arch. rel. de l'Agenais*, p. 262.

ÉGLISE SAINT-HILAIRE.

Cette ancienne église à trois nefs, sans transept, terminée par trois absides, fut jadis l'église paroissiale de Saint-Hilaire jusqu'à la Révolution, puis, au commencement de ce siècle, la chapelle des Pénitents

Blancs. Transformée aujourd'hui en magasin, elle conserve encore, au sud, l'archivolte d'une ancienne porte, décorée de motifs romans, et au nord-est, au-dessus de l'absidiole gauche, un clocher hexagonal, très curieux. Le rez-de-chaussée, non loin du dernier mur d'enceinte, est construit en grand appareil. Au premier étage, au contraire, se voit le petit appareil cubique. Il n'en faut pas conclure que cette partie remonte aux premiers siècles de notre ère. On sait, en effet, que le petit appareil a été utilisé jusqu'à la fin du XIIe siècle dans la région. La partie supérieure, construite en briques, sur un plan hexagone, date du XVIe siècle. Le rez-de-chaussée intérieur de cette tour est une absidiole primitive du XIe siècle, ajourée par trois baies, dont les cintres reposent sur d'élégantes colonnettes, aux chapiteaux bien mutilés.

Bibliographie. — G. Tholin: *Supplément aux études sur l'arch. rel. de l'Agenais*, p. 12.

ÉGLISE DES CORDELIERS.

Fondé à Agen au XIIIe siècle, le couvent des Frères Mineurs dut se transporter un siècle après, en 1345, dans le quartier Saint-Georges, où il est resté jusqu'à la Révolution. L'église date de cette époque et fut achevée, d'après Labrunie, en 1348.

Construite, en partie en pierres, en partie en briques, et restaurée dans ces dernières années, l'église des Cordeliers d'Agen appartient à un type rare dans le nord de la France, très commun dans le midi, d'églises à une seule nef, bordées de chapelles latérales peu profondes entre les contreforts et dépourvues de

transept. Trois travées, recouvertes de grandes voûtes d'ogives, divisent la nef terminée par une abside à sept pans. Les nervures, ornées de moulures prismatiques et soutenues par des consoles, accusent tous les caractères du XIVe siècle, ainsi que les fenêtres hautes. Au-dessous de l'ancien clocher, aujourd'hui démoli, se trouve une élégante petite chapelle, précédant la sacristie actuelle, dont les nervures représentent le cordon de saint François. Les clefs de voûte sont garnies de deux écussons.

La charpente de cette église mérite d'être signalée. « D'un effet grandiose, écrit M. G. Tholin, elle « reproduit l'image d'une carène de navire renversée, « en formant un berceau brisé très élancé. Les entraits « et les poinçons sont chanfreinés sur leurs arêtes. Je « ne crois pas qu'elle fût destinée à rester apparente. »

Bibliographie. — G. Tholin : *Études sur l'arch. rel. de l'Agenais*, p. 243-255. — Ph. Lauzun : *Les couvents d'Agen avant 1789*, t. I, ch. iv, p. 107-112, avec plan.

ÉGLISE PAROISSIALE DE NOTRE-DAME.

Le Couvent des Dominicains, ou Frères-Prêcheurs, fut fondé à Agen en 1249. Bernard Gui l'affirme. L'église fut commencée cinq ans après, par les soins d'Arnaud Bélenger, bienfaiteur du couvent.

Elle est, avec l'ancienne église des Jacobins de Paris, aujourd'hui détruite, et celle de Toulouse encore intacte, le spécimen le plus accompli peut-être du type spécial adopté, sur les instructions mêmes de leur maître, dit-on, par les disciples de saint Dominique, qui consiste en un seul vaisseau rectangulaire,

divisé en deux nefs égales et parallèles, séparées l'une de l'autre par une rangée de piliers.

« Dans l'église d'Agen, écrit M. G. Tholin, un por-
« tique de trois piliers circulaires partage la *cella* en
« quatre parties égales dans le sens longitudinal. La
« voûte se subdivise en huit grandes croisées d'ogives.
« Les chevets sont plats, ce qui est un point de res-
« semblance avec l'église de Paris, en même temps
« qu'une dissemblance avec celle de Toulouse, dont le
« sanctuaire est un rond-point recouvert par une belle
« voûte gothique.

« Le tiers-point des doubleaux et des formerets est
« très accusé..... Les poussées dans tous les sens
« viennent se neutraliser au sommet des piliers, com-
« posés d'assises de pierre, tandis que tout le reste de
« la construction est en brique. »

Les parties construites en pierre sont seules décorées de motifs empruntés au style rayonnant. Les chapiteaux des colonnes et des dosserets « ne représentent
« qu'un mince bandeau de décoration végétale au pro-
« fil peu saillant, sans tailloir et sans abaque. » On en trouve des exemples dans certaines églises du Périgord et du Limousin.

De nombreuses restaurations, plus ou moins heureuses, ont été faites en ces derniers temps. La porte ancienne, qui était ouverte dans le mur septentrional, a été fermée pour faire place à deux grandes portes ouvertes au levant. Enfin on a recouvert « de couches
« nouvelles en couleurs vives les anciennes peintures
« aux tons mats et à teintes ocreuses » dont heureusement Viollet-le-Duc nous a conservé les dessins et donné la description. « D'une très grande ri-
« chesse, écrit-il, et en même temps d'une parfaite

« simplicité de tons, ces peintures s'harmonisaient « admirablement avec l'effet éclatant des verrières qui « garnissaient autrefois les fenêtres. Elles fournis- « saient un exemple remarquable de la transition du « système harmonique de la peinture décorative vers « le milieu du XIIIe siècle. » Un clocher gothique, bâti sur plan octogone, s'élève à l'angle sud-ouest.

En 1279, l'église des Dominicains d'Agen fut choisie comme lieu de la cérémonie imposante où l'Agenais fut donné solennellement par le roi de France au roi d'Angleterre, et à laquelle assistèrent tous les hauts personnages de la région. En 1585, elle fut le principal théâtre du drame sanglant à la suite duquel la reine Marguerite fut obligée de s'enfuir d'Agen. En 1789, c'est dans ses deux vastes nefs que se réunirent les trois Ordres de la Sénéchaussée de l'Agenais et qu'y furent discutés et rédigés leurs cahiers. Sous la Révolution, elle servit de grenier à fourrage, puis d'écurie et ne fut réouverte au culte qu'en 1807.

Bibliographie.— Saint-Amans : *Antiquités du dép. de L.-et-G.*, p. 140. — Abbé Barrère : *Histoire du diocèse d'Agen*, t. II, p. 12-16. — Viollet-le-Duc : *Dict. d'arch.*, t. VII, p. 87-94, avec planches. — G. Tholin : *Études sur l'arch. rel. de l'Agenais*, p. 221-225. — Ph. Lauzun : *Les couvents d'Agen avant 1789*, t. I, ch. III, p. 47-92, avec plan.

CHAPELLE NOTRE-DAME DU BOURG.

Cette chapelle du XIIIe siècle est bâtie en briques ; sa nef, divisée en quatre travées voûtées d'ogives, se terminait par un chevet plat, avant l'adjonction moderne de son chœur à cinq pans. Trois colonnettes

élancées correspondent à la naissance des arcs, et l'archivolte des fenêtres est à peine brisée.

La voussure du portail en tiers-point est décorée de roses. Pour y accéder, il faut descendre six marches qui attestent de quelle hauteur s'est exhaussé le sol d'Agen depuis sept siècles. Les colonnettes, qui avaient été tronquées, viennent d'être reprises par leurs bases et les tailloirs mutilés ont été remplacés.

BIBLIOGRAPHIE. — G. Tholin : *Études sur l'arch. rel.*, p. 262.

ANCIENNE CATHÉDRALE DE SAINT-ÉTIENNE.

Mentionnons, à titre de souvenir seulement, l'ancienne cathédrale de Saint-Étienne, aujourd'hui entièrement détruite et remplacée par la halle d'abord, puis le marché-couvert. Elle occupait le sommet du tertre, dénommé par nos anciens annalistes le *Castrum Sancti Stephani,* où l'on a trouvé une riche mosaïque, une belle statue d'empereur romain, des crosses émaillées du XIIIe siècle. C'était un large vaisseau à trois nefs, élevé sur les débris d'une église plus petite, peut-être même d'un oratoire, dont on a retrouvé les soubassements. Son chœur, du XIIIe siècle, de proportions grandioses, comprenait trois travées à peu près carrées et se terminait par un large chevet à cinq pans entouré d'un déambulatoire et de cinq chapelles rayonnantes. Plusieurs fois remaniée et décorée au XVIe siècle par les La Rovère, qui occupèrent avec tant d'éclat le siège épiscopal d'Agen, elle possédait de magnifiques verrières et un clocher carré, isolé, dont la flèche en bois très élancée était considérée comme une véritable œuvre d'art.

BIBLIOGRAPHIE.— Saint-Amans : *Antiquités, etc., 6e notice*, p. 126. — Abbé Barrère : *Histoire du diocèse d'Agen.* — H. Brécy : *Esquisses archéologiques, historiques et pittoresques sur Saint-Étienne d'Agen.* Agen, 1836, in-4°, avec planches et plan. — G. Tholin : *Études sur l'arch. rel. de l'Agenais*, p. 180 et 334, avec plan.

MONUMENTS CIVILS.

LE MUSÉE D'AGEN ET LES HÔTELS D'ESTRADES ET DE VAURS.

Sur la place de la Mairie, autrefois place du Palais, à côté de l'ancien château de Monrevel, transformé plus tard en Palais de Justice et aujourd'hui en Hôtel de Ville, s'élèvent au nord deux bâtiments pittoresques, l'*hôtel d'Estrades* et l'*hôtel de Vaurs*, qui constituent le Musée municipal actuel.

Le premier, bâti dans le goût du XVIIe siècle, avec son pignon pyramidal et son large escalier de pierre, a été la demeure du maréchal d'Estrades, le signataire du traité de Nimègue, et l'une des plus pures gloires agenaises. L'autre, beaucoup plus élégant, fut construit et habité au XVIe siècle par la famille de Vaurs, qui fournit à la ville plusieurs consuls. Sa façade ornementée, ses croisées aux moulures élégantes, aux mascarons, aux culs de lampe artistiques et bien fouillés, ses créneaux inoffensifs et son escalier à vis, dont le noyau décoré d'un tore est tourné en spirale, ont valu à cette demeure, récemment menacée, d'être achetée par un groupe d'artistes et de lettrés pour la convertir en Musée. L'opération, commencée en 1874, a pleinement réussi, après des vicissitudes

sans nombre. Aujourd'hui le Musée d'Agen, grâce à sa première Commission et aussi aux soins intelligents de ses deux conservateurs, MM. Dombrowski et J. Momméja, peut être considéré comme l'un des plus intéressants de tout le Sud-Ouest.

Nous n'indiquerons que très sommairement toutes ses richesses.

Rez-de-chaussée. — *L'Apollon d'Agen*, bas-relief trouvé récemment sur le parcours du nouveau boulevard; — deux *statues* d'empereur romain; — plusieurs *inscriptions;* — des *bas-reliefs;* — des *sarcophages* chrétiens; — un *casque gaulois;* — une jolie *statuette en albâtre;* — des *bronzes romains;* — trois *diplômes d'honneur* décernés par les villes d'Auxerre, de Sens et d'Orléans au consul Claudius Lupicinus; — des poteries samiennes, etc.

L'art du moyen âge y est représenté par une *cheminée romane* du XIIe siècle, sortie d'une maison d'Agen; — un *sarcophage* du XVe siècle, de la famille de Durfort, provenant du château de Lafoix; — des *pierres tombales* gravées; — des *boulets en pierre* du château de Madaillan; — des clefs de voûte et des médaillons sculptés aux armes des La Rovère; — des plaques de cheminée; des armes diverses; des chapiteaux et des bustes.

Premier étage. — *Collection Combes*, riche en pointes de silex taillés, en haches polies, lances, polissoirs, ossements recueillis presque tous dans le Haut-Agenais; — animaux antédiluviens; — antiquités celtiques.

Salle Saint-Amans.— Poteries vernissées du XIVe siècle; — faïences du pays; — carreaux émaillés; — belle collection de verreries agenaises, provenant de la collection G. Sabatier; — superbe plat authentique de Palissy; — spécimens fort curieux de céramique, provenant de l'atelier d'Honoré de Saint-Amans.

Salle Agenaise.— Collection de bustes, de portraits, de dessins, d'objets spéciaux au pays; — beau buste de Lacépède, par David d'Angers; — tableau de la pose de la première pierre du Pont-Canal, par Court; — moules d'indiennes, sceaux, poids de ville, crosses émaillées du XIIIe siècle, etc.

Grande Salle. — Au milieu, la *Vénus du Mas,* le chef-d'œuvre du Musée, trouvée en 1877 au Bréguet, près du Mas d'Agenais; — vitrines renfermant des objets précieux de diverses époques: haches, lances, bracelets, bijoux, amulettes, fibules, de l'époque gauloise; mêmes objets de l'époque romaine, avec des poteries samiennes et étrusques. Bijoux en or et en argent de l'époque barbare: épingles à cheveux, bagues, trouvées à Magnac, près de Penne; plaques et boucles de ceinturons, verreries, poteries. Sur les murs, *Le Rebouteux* de Carteron, le massacre de Machecoul de Flameng, les sirènes de Lequesne, un Landon. Dans les autres salles réservées à la peinture, — jolie collection de peintures sur bois, données par M. G. de Montbrison, représentant des personnages du XVIe siècle; des *Tiepolo,* un *Salvator Rosa.*

Bibliographie. — Saint-Amans: *Antiquités du département de Lot-et-Garonne*, avec planches. — Ludomir Combes: *Études paléontologiques*, etc. — Ad. Magen: *Rapports sur le musée d'Agen.* — Allmer: *Revue épigraphique*, (1881). — Quicherat: *Revue des Sociétés Savantes*, 7e série, t. I, avec planche de la

Vénus du Mas. — G. Tholin : *Le musée d'Agen*, dans le *Bulletin Monumental*, 1885, avec pl. de la statuette d'albâtre et de la cheminée romane. — J. Momméja : *Annuaire des musées scientifiques et arch. des départements*, 1900, p. 7-10. — *Revue de l'Agenais*, t. XXVII, 6e livraison, etc., etc

Nous signalerons encore comme monuments civils, intéressants à voir dans Agen :

Derrière l'hôtel de Vaurs, rue des Juifs, la *jolie porte Renaissance* de ce même hôtel.

A côté, l'*hôtel de Monluc*, avec sa façade étroite protégée par deux tourelles, et, à l'intérieur, sa grande salle à quatre fenêtres en tiers-point et à meneaux, restaurée dans le goût du XVe siècle, avec sa belle cheminée et ses précieuses collections de livres et de dessins.

A côté encore, même rue, une vieille maison, dont les fenêtres géminées, avec leurs chapiteaux à crochets et leurs archivoltes perlées, accusent le commencement du XIVe siècle.

Plus loin, en nous dirigeant vers le nord, les *Cornières*, galeries basses et obscures, dont les maisons à pans de bois, en partie démolies, furent habitées par les plus riches familles de négociants d'Agen.

Vers le milieu, à gauche, dans la rue du Puits du Saumon, la curieuse *maison du Sénéchal*, dont le premier étage est ajouré par quatre grandes fenêtres à remplage gothique. « Le feuillage dentelé et crispé des « chapiteaux, écrit M. G. Tholin dans la *Revue de « l'Agenais*, t. XXV, p. 413, est dans le style du XIVe « siècle. Les justes proportions de largeur et de hau- « teur de ces arcatures, l'association harmonieuse des « moulures d'encadrement, l'entente du relief, classent

« parmi les bons modèles ce petit morceau de « décoration architecturale ».

A l'extrémité des Cornières, cachée derrière les maisons, la *Tour carrée du Chapelet*, autrefois tour de garde de la première enceinte d'Agen, qui a servi de clocher au couvent des dames Dominicaines, établi au XIVe siècle, contre ses murs. Cette tour romane, à peu près carrée, est bâtie en moyen appareil et rattachée à un pan de murailles construites en petit appareil. Une grande salle, voûtée en berceau légèrement brisé et percée d'ouvertures cintrées, forme le rez-de-chaussée. Le premier étage est ajouré par une élégante fenêtre géminée, dont la colonnette en marbre blanc à sa partie supérieure, en pierre dans le bas, se trouve entre deux chapiteaux romans qui lui servent de base et de couronnement. Le second étage est éclairé par quatre fenêtres à meneaux d'une époque plus récente.

Au nord-ouest d'Agen, et hors des murs de ville, le *Pont-Canal*, magnifique construction moderne, de 23 arches, qui permet au canal latéral de la Garonne de passer de la rive droite sur la rive gauche de ce fleuve.

A l'ouest, sur les anciens murs de la ville, et au-dessus de la promenade du gravier, le joli hôtel avec terrasses, construit et décoré à l'intérieur avec soin par le fermier général Hulot de la Tour, au milieu du XVIIIe siècle, et, à côté, la *Tour de la Poudre*, la plus grosse des tours de la dernière enceinte, transformée aujourd'hui en salle de concert.

Enfin, au midi de la ville, rue Porteneuve, l'*Hôtel d'Escouloubre*, construit à la fin du dernier siècle, avec l'*Hôtel Garreau*, rue Floirac, par l'architecte Leroy, pour le compte des frères Pellissier ; — l'*Évêché actuel*,

ancien hôtel de Lacépède et du comte de Narbonne, remarquable par les belles tapisseries de ses salons : — le *Grand Séminaire*, vaste construction du XVIIe siècle, bâti en 1684 par l'évêque Jules Mascaron ; — et la *Préfecture*.

Bâti quelques années avant la Révolution par l'architecte Leroy, élève de Louis, sur l'ordre de Mgr d'Usson de Bonnac, et pour servir de palais épiscopal, ce remarquable monument, dont l'histoire a été écrite par M. Alph. Paillard, ancien préfet de Lot-et-Garonne, renferme une superbe collection de portraits et de tableaux, provenant de l'ancien château des ducs d'Aiguillon. Nous citerons, entre autres : un très beau portrait de *Mme Dubarry*, en Flore, par Drouais ; — deux portraits de *Mme de Pompadour*, par Nattier ; — un *Cinq-Mars*, attribué à Le Nain ; — *Olympe et Marie Mancini*, de l'école de Mignard ; — *Louise de Crussol ;* le *duc de Richelieu ; Mlle de Blois* ou de *Nantes ;* la *marquise de Mailly-Nesle* en robe de tulle blanc ; les portraits de *Louis XV*, de *Marie Leczinska*, du *Régent*, de *Mascaron ;* encore *Mme de Pompadour*, pastel attribué à Drouais ; deux *natures mortes* d'Oudry ; deux *gouaches* de Bouvret, représentant le palais épiscopal au moment de son achèvement ; enfin deux merveilles, deux magnifiques *gouaches sur cuivre de Blaremberghe*, représentant deux vues du *château de Véretz*, au duc d'Aiguillon, avec plus de cent personnages en miniature.

Bibliographie. — Alph. Paillard : *Histoire de la Préfecture d'Agen*. Recueil de la Soc. acad. d'Agen, t. I, 2e série, p. 70-123. — G. Tholin : *Histoire et descr. des tableaux de l'hôtel de la Préfecture d'Agen*. (Min. de l'Instr. pub. et des beaux-arts. Province. Monuments civils, n° 4, 1890). Tir. à part.

PREMIÈRE EXCURSION.

Église de Monsempron.

« L'église paroissiale de Saint-Géraud, écrit M. G « Tholin, le meilleur guide que nous puissions suivre, « se rapproche assez de celle de Moirax pour la struc- « ture de ses trois nefs. Les bas-côtés arc-boutent la « nef médiane. Il n'y a pas d'étage et les jours sont « pris dans les nefs latérales.

« La grande différence entre les deux édifices con- « siste en ce que l'aire du transept et du sanctuaire de « Monsempron, est beaucoup plus élevée que le pavé « des nefs à cause de la crypte.

« Il y a de plus, de curieuses irrégularités dans le « groupement des absidioles orientées, placées au delà « des croisillons. Ces chapelles sont précédées d'une « sorte de vestibule sur un plan triangulaire, qui les « met en communication avec le chœur: ainsi, par « rapport aux bas-côtés, elles s'ouvrent de biais et « dévient à droite et à gauche.

« La grande nef est divisée en quatre travées, qui « se rapprochent plus du plan carré que celle de Moirax.

« On trouve, dans l'édifice, les systèmes de voûtes « les plus variées. Une coupole sur pendentifs, dont « la base est légèrement ovale, recouvre le carré du « transept. Deux petites coupoles irrégulières sont « construites dans les compartiments en triangle qui « précèdent les chapelles. Ces coupoles s'élèvent au « milieu d'une voûte plate, expédient bizarre et

« fantaisiste qui dut créer de grandes difficultés pour « le mode d'appareil.

« Le berceau plein cintre est employé dans les croi- « sillons et dans la nef, ici dégagée de tout soutien, là

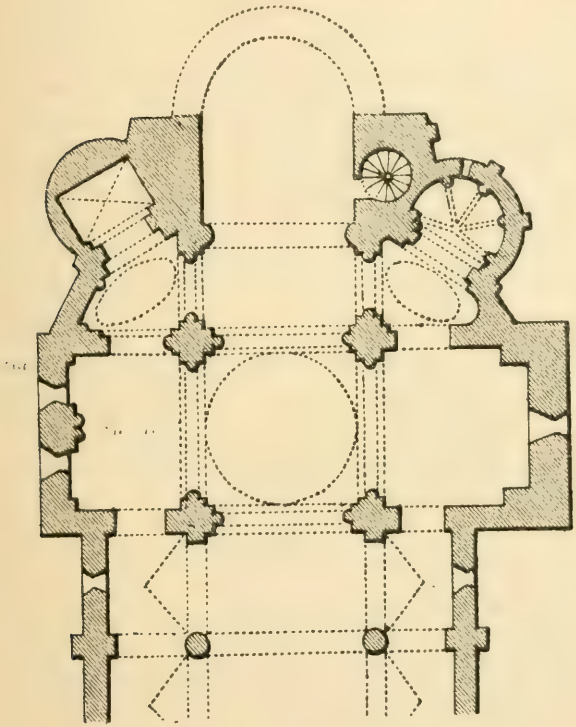

Église de Monsempron.

« s'appuyant sur de forts doubleaux. Dans les bas- « côtés, cette voûte offre une particularité remarquable, « qui est toute une innovation pour l'époque romane. « Une pénétration correspondant aux archivoltes de

« la nef médiane existe dans chaque travée qui « représente ainsi une voûte à deux arêtes au lieu de « quatre. Au point de vue de la solidité de l'édifice, « c'est, je crois, une amélioration, un progrès sur la « voûte d'arêtes ; car le triangle de berceau perpendi- « culaire au mur fait mieux l'office d'arc-boutant qu'un « triangle relevé.

« L'absidiole de gauche, demi-circulaire à l'extérieur « et quadrangulaire à l'intérieur, a reçu une voûte « d'arêtes.

« L'absidiole de droite, qui se réduit intérieure- « ment à un plan pentagonal, est abritée par une « sorte de coupole à cinq pans dont les angles con- « caves sont renforcés par de petits arcs décorés à « la romane et aboutissant à une clef commune. L'as- « semblage des sections diverses de cette singulière « coupole est conforme à celui des voûtes en arc de « cloître.

« Les supports sont des piliers circulaires dans la « nef, des piliers en croix retraités et cantonnés de « quatre demi-colonnes dans le transept.

« Toutes les courbes des voûtes, des arcades, des « fenêtres sont à plein cintre.

« On n'a pas de documents sur la fondation de l'église « de Monsempron, mais on peut conjecturer qu'elle « appartient à la seconde moitié du XIIe siècle ».

M. Tholin croit voir, par suite de l'emploi de la coupole et de certains détails d'ornementation, une ressemblance avec les églises du Périgord. Il décrit ensuite la crypte, la seule connue de tout le département, avec celle de la chapelle des martyrs à Agen. Enfin il énumère toutes les richesses décoratives du monument et ses chapiteaux ornés d'oiseaux, de

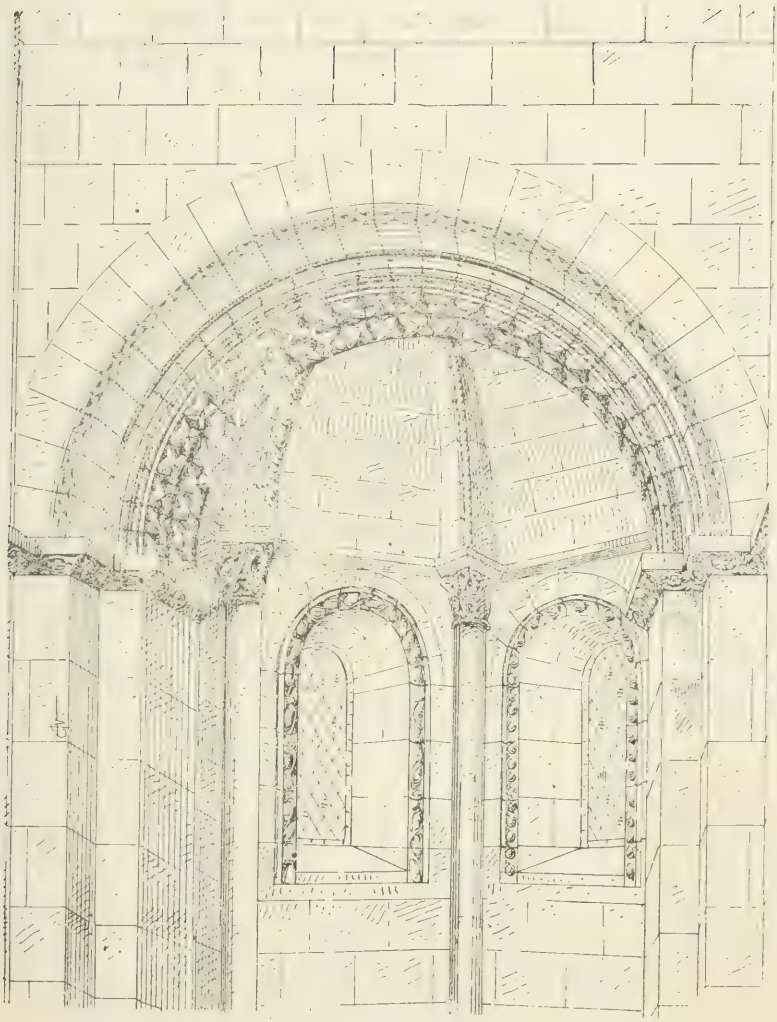

A. Ventre, del.

Eglise de Monsempron.

Absidiole sud.

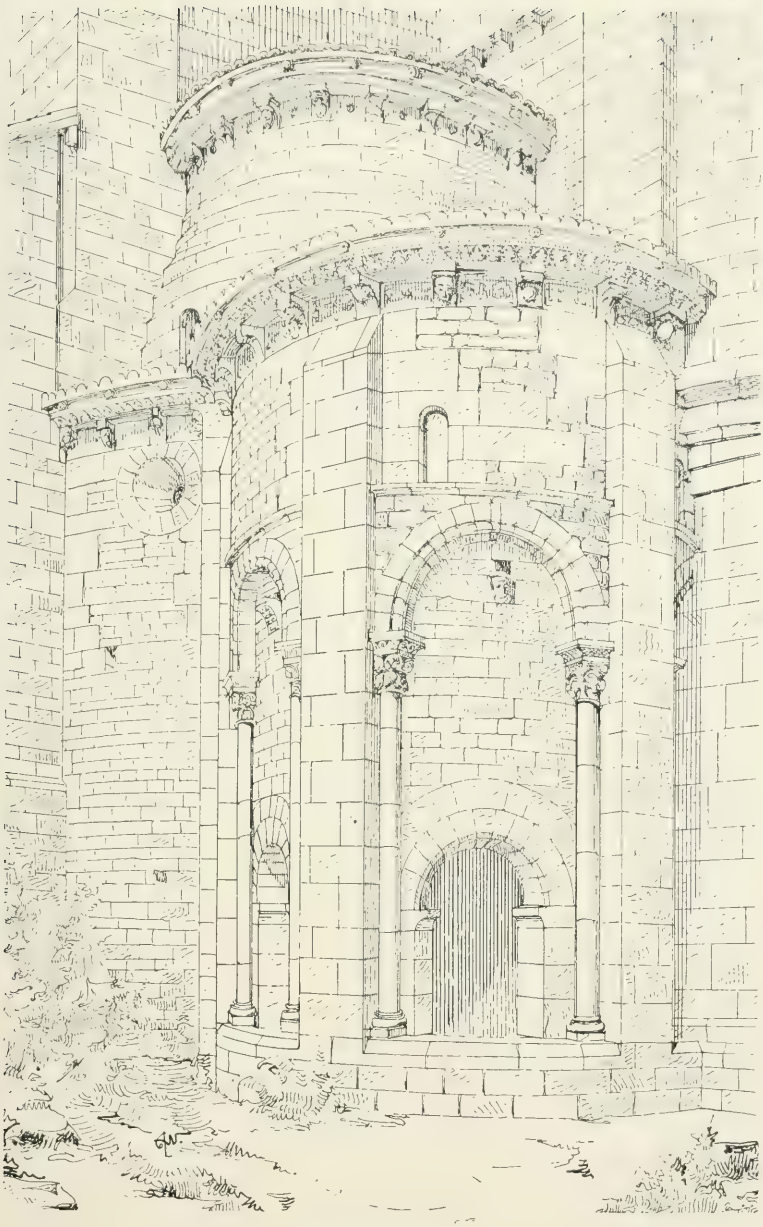

A. Ventre, del.

Église de Monsempron.

Absidiole sud.

palmettes, d'entrelacs, de feuillages et de pommes de pin.

On vient de restaurer très intelligemment l'église de Monsempron. La porte de l'ouest a été entièrement refaite. D'autres parties ont été rétablies en leur état primitif, comme la façade méridionale qui servait de point d'appui à une construction élevée en vue de la défense, et surtout la curieuse absidiole de droite, dont le soubassement est percé de trois baies en plein cintre, qui communiquent avec des cellules voisines de la crypte, disposition architecturale « peut-être unique dans la série des églises romanes de France. »

A remarquer les colonnettes, les chapiteaux, les tailloirs et surtout la corniche extérieure de cette absidiole, dont les bandeaux, les modillons, les lobes en grand relief, les moulures perlées, les palmettes, les volutes, les métopes, les entrelacs, peuvent être comparés avec les meilleures œuvres de la Renaissance.

Bibliographie. — Cassany-Mazet : *Essais statistiques et historiques sur le 4e arr.* Agen, 1839, in-8°, p. 112. — Abbé Barrère : *Histoire du diocese d'Agen*, t. I, p. 276, avec planche. — G. Tholin : *Études sur l'arch. rel. de l'Agenais*, p. 17-23 avec plan. Cf. : *Revue de l'Agenais*, t. XXIV, p. 289, avec phototypie.

Fumel. — Ce chef-lieu de canton possède un château reconstruit au siècle dernier sur les ruines d'un château beaucoup plus ancien, célèbre par le meurtre du comte de Fumel par les Réformés et par ses riches collections, qui renferment un joli buste en marbre blanc de la comtesse Dubarry. De ses terrasses étagées au-dessus du Lot, la vue s'étend depuis Puy-l'Évêque à l'est jusqu'aux hauteurs de Penné à l'ouest, avec, au-dessous, le joli manoir Renaissance de Laduguie, et en

face, au sommet des collines qui s'élèvent en pentes douces, les tours du *château de Perricard* et les pechs de l'Estelle et de Trémonts.

Château de Bonaguil.

De Fumel à Bonaguil, la route longe la rive droite du Lot, sur les parois de l'énorme tranchée creusée pour la voie ferrée de Libos à Cahors, où M. L. Combes a découvert tant de richesses préhistoriques. A Condat, on entre dans la vallée de la Thèze, bordée de coteaux abrupts, pierreux, désolés, qui contrastent avec la fertilité des contrées traversées jusqu'ici. C'est le Quercy. Puis on tourne à gauche pour pénétrer dans un vallon plus étroit encore, mais plus boisé. On entre dans le département du Lot. On passe sous le pittoresque hameau de Couvert, et on se trouve tout à coup, au détour du chemin, en présence des ruines imposantes du château de Bonaguil.

L'impression est des plus vives. A cinq cents mètres se dressent dans le ciel, au fond du vallon, les nombreuses tours du vieux manoir, dont les teintes chaudes, dorées par les rayons du soleil couchant, produisent un effet magique. C'est l'évocation subite de tout le monde féodal.

Bonaguil doit son existence à un caprice de grand seigneur. Forcé par ses vassaux de Castelnau de Monratier, d'abandonner son fief patrimonial, Bérenger de Roquefeuil, dit Bringon, l'un des plus puissants feudataires de la Couronne, vint transporter ses pénates dans ses terres du Haut-Agenais, où il possédait déjà la seigneurie voisine de Blanquefort. Il fit bâtir,

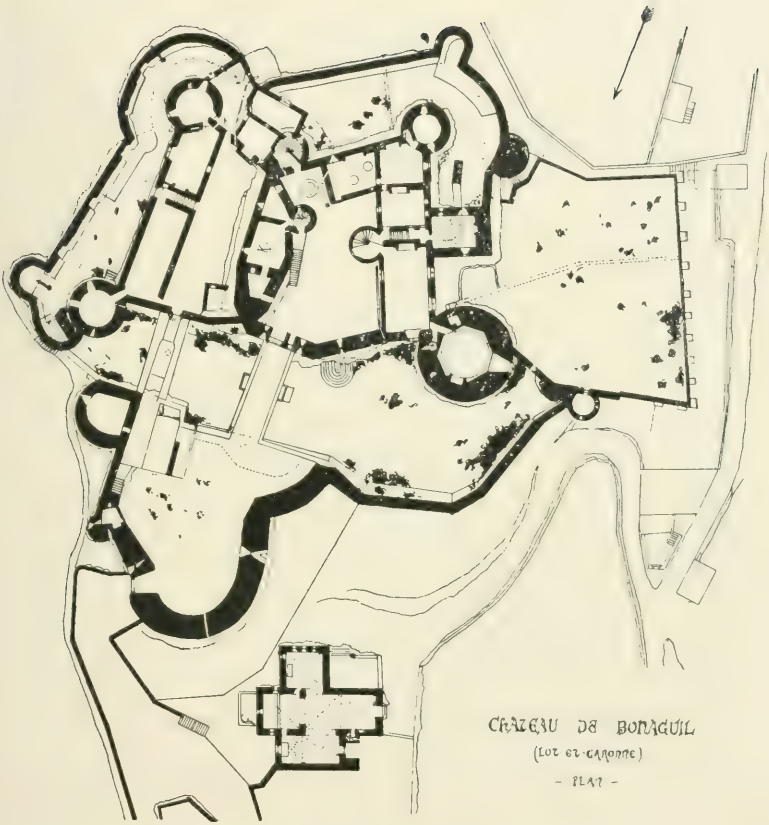

Plan du château de Bonaguil.

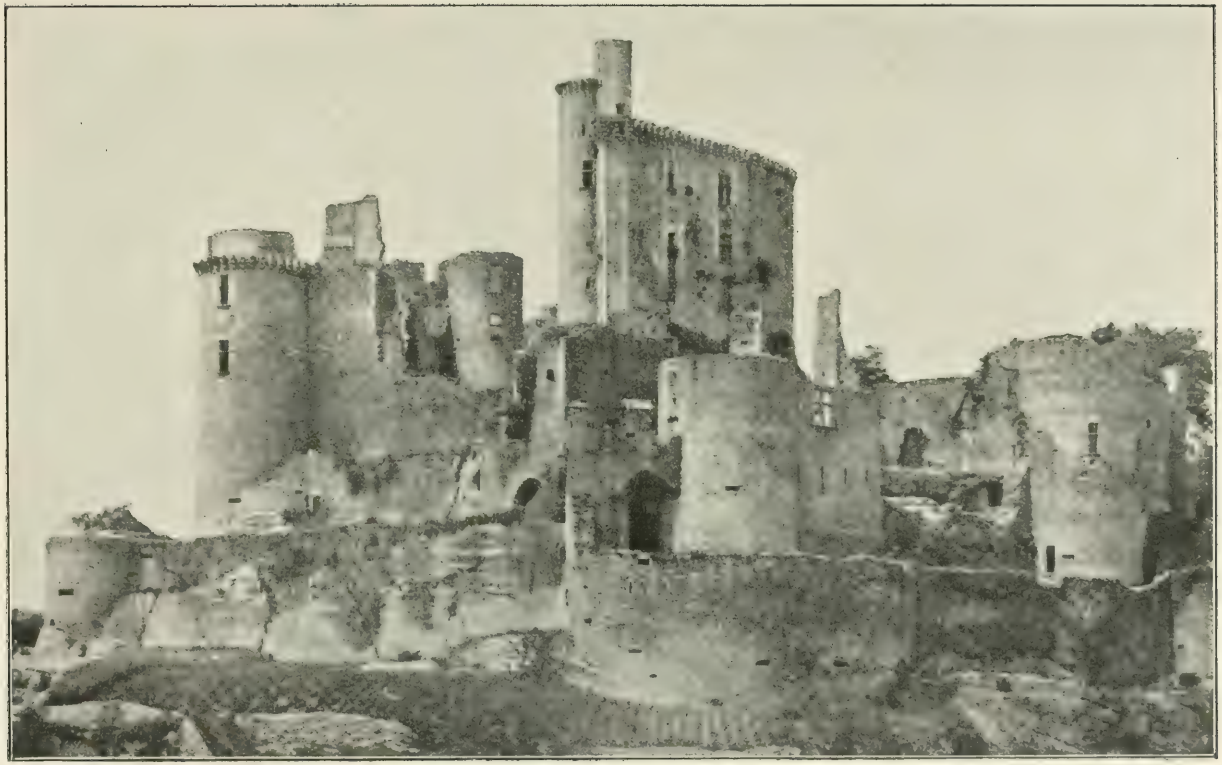

Cliché de M. Lauzun.

Château de Bonaguil.

dans le dernier quart du XVe siècle, cette magnifique demeure, qu'il adopta comme résidence et où il mourut en 1530. Ses descendants la gardèrent jusqu'en 1639. A ce moment elle passa, par voie d'alliance ou d'héritage, dans les familles de Coligny, de Montpéroux, de Damas et de Pechpeyrou-Beaucaire. Bonaguil fut vendu pour la première fois, en 1761, à Marguerite de Fumel, comtesse de Cugnac-Giversac, qui mourut en 1788, en le transmettant à ses frères, les comtes de Fumel. Vendu à la Révolution comme bien national, il est devenu depuis la propriété de MM. Troupel-Lagrave et Laulanié, puis de la commune de Fumel, qui l'a acheté en 1860. Il est classé parmi les monuments historiques.

Construit d'un seul jet vers 1480, le château de Bonaguil offre le type, peut-être unique en France, d'une forteresse dont les moyens de défense consistent dans l'adaptation des nouveaux engins de guerre pour le tir à feux rasants et en même temps dans la conservation de l'ancien système des feux plongeants. C'est l'une des premières constructions militaires, où l'on songe à utiliser les pièces d'artillerie pour défendre les approches de la plate-forme, des lices et de la base des tours, en profitant de la déclivité du terrain pour battre au loin les dehors.

La *barbacane*, avec ses tours et ses courtines, si intéressante à étudier au point de vue stratégique, — les deux *pont-levis*, — la *porte* et la *cour d'honneur*, — tout le corps de logis ouest, avec ses grandes salles, la *tour rouge*, la *tour carrée* où fut depuis établi un petit oratoire, et surtout la *grosse tour* véritablement imposante, aux murs de 3 mètres d'épaisseur et aux mâchicoulis curieusement disposés en forme de pyramide

renversée : — au-dessous, la *plateforme, la chicane,* et les boulevards extérieurs ; à l'est, les *loges,* les *communs,* et ces *corps de logis* si étrangement étagés, datent du XVe siècle.

La partie nord et les soubassements du donjon, qui affecte la forme originale d'un fuseau, remontent au XIIIe siècle. L'acte de prise de possession de l'Agenais par le roi de France, en 1271, cite un *Castrum de Boneguils* existant à cette époque. Les baies du donjon, ses voûtes et son moyen appareil, prouvent suffisamment que cette première construction, simple tour triangulaire ou pentagonale au début, entourée de palissades, comme Gavaudun et Madaillan, était bâtie sur ce rocher isolé au-dessus d'une grotte préhistorique transformée en cave. Ce château fut détruit peu après, lors des guerres des XIIIe et XIVe siècles. Autour de ce réduit, Bringon de Roquefeuil construisit plus tard une majestueuse demeure.

L'église de Bonaguil, fort ancienne également, attenant au château, a été remaniée au XVe siècle. Dans la nef de gauche se trouvait naguère une pierre tombale, qui recouvrait la dépouille mortelle du constructeur du château.

Bibliographie. — Viollet-le-Duc : *Dict. d'arch.*, t. III, p. 165, avec planche. — Ph. Lauzun : *Le château de Bonaguil*. Descript. et histoire, Agen, 1897, 3e édition avec plan et 2 héliogravures.

Château de Perricard.

A cinq kilomètres au sud de Fumel, sur les coteaux qui s'étagent au-dessus de la rive gauche du Lot, se dressent les tours du château de Perricard.

Cliché de M. J. de Valois.

Le Congrès de 1901 à Bonaguil.

D'abord aux Raffin qui l'ont bâti, comme l'attestait l'inscription suivante, aujourd'hui disparue, sur une pierre à côté de l'entrée principale : ANTOINE DE RAFFIN, SIEUR DE PERRICAT. M. DLXV; puis aux Lac de la Perède, aux Salignac-Fénelon, aux Bosredon, aux La Goutte de la Pujade, aux Montalembert, aux La Sylvestrie et aux Neymet, le château de Perricard, terminé en 1565, est l'une des rares constructions de la Renaissance à peu près intacte, que l'Agenais ait conservée.

Bâti sur plan rectangulaire, comme les châteaux de Nérac et de Duras, il était défendu à ses angles par trois tours rondes et une carrée. Celle du nord a seule disparu. La plus remarquable est celle du sud-ouest. Elle présente à sa partie supérieure, une ceinture de mâchicoulis, composés de trois rangs de corbeaux cannelés dans le sens vertical. On voit au-dessous, un bandeau en appareil vermiculé, d'importation italienne toute récente à cette époque. La tour carrée du sud-est paraît plus ancienne. Son appareil est tout autre que celui du reste du château, et sa fenêtre à cintre brisé, munie d'un remplage en style flamboyant, lui assigne une date antérieure. Elle doit provenir d'un château qui exisait auparavant en cet endroit.

Perricard n'a jamais été un château-fort dans le sens propre du mot. Sa position défensive est trop faible. C'est un simple manoir fortifié, surtout intéressant par son ornementation.

Sur les encadrements des portes, des fenêtres, des cheminées, l'architecte s'est plu à multiplier deux éléments fort rares dans l'Agenais, plus fréquents en Quercy : la *rose* et le bâton *écoté*. Non pas la rose élégante et naturelle, telle qu'on la retrouvera dans toutes

les guirlandes du XVIIIe siècle, mais la rosace à grand module, divisée en deux ou trois couronnes de pétales et existant déjà, quoique modifiée depuis, au XIIIe siècle et dès l'époque romane. Plus nouveau, le bâton écoté, sous forme de tore, présente un joli motif d'ornementation. On le voit multiplié à Perricard ; d'abord encadrant la porte d'entrée, avec son tympan aux armes des Raffin, et prolongeant de chaque côté ses pieds-droits, qui sont surmontés d'une petite échauguette crénelée, à meurtrières, reposant sur des corbeaux. On le voit encore, au premier étage de la cage d'escalier, encadrant les trois portes élégantes décorées de fleurs de lys et de rosaces, qui produisent un charmant effet.

Nous signalerons aussi la jolie porte gothique de la tour intérieure, avec son accolade élancée surmontée d'un fleuron et ses deux pinacles ; au-dessus, la fenêtre avec son encadrement orné de roses ; puis, les quatre fenêtres de la façade méridionale, inégales et à moulures prismatiques ; enfin la jolie échauguette, adossée au second étage de la grosse tour.

A l'intérieur, au rez-de-chaussée, on visite la cuisine et sa large cheminée voûtée d'arêtes à deux compartiments ; au premier étage, les deux cheminées monumentales, décorées de roses et de bâtons écotés. La première est surmontée d'un panneau peint, dont les couleurs bien effacées laissent apercevoir un canon monté sur son affût et des scènes de combat. La seconde présente sur son manteau l'écusson des Raffin qui est : *d'azur à la fasce d'argent surmonté de trois étoiles d'or*, écartelé de celui des La Poujade, qui est : *de gueules à trois tours d'argent, celle du centre dominant les deux autres.* Il faut remarquer enfin de

Cliché de M. Lauzun.

Château de Perricard.

Porte principale.

jolis plafonds à la française, ornés de peintures rouges, blanches, noires, dont les dessins représentent des rinceaux, des volutes, des losanges, des feuillages variés.

La grande salle à l'est, divisée au rez-de-chaussée en trois travées voûtées d'ogives, renfermait la chapelle du château. On y lit encore cette inscription en lettres noires : *Anne de Besole m'a fete.*

Bibliographie. — G. Tholin et Ph. Lauzun : *Le château de Perricard en Agenais.* Revue de l'Agenais, t. XXIV, p. 385 et suivantes. Tirage à part. Agen, 1898, in-8° de 33 p., avec planche et dessins.

SECONDE EXCURSION.

Église de Moirax.

Cette église était la chapelle d'un prieuré fondé en 1049 par Guillaume de Moirax, dont le fils Pierre, entré dans la congrégation de Cluny, en devint le premier prieur. Ce très remarquable édifice, une des plus vieilles églises de l'Agenais, encore debout, date du milieu du XIe siècle. La charte de fondation du prieuré de Moirax a été conservée et publiée par l'abbé Barrère.

L'église Notre-Dame de Moirax comprend une nef flanquée de deux bas-côtés, un transept avec deux absidioles et un chevet en hémicycle.

A l'extérieur, « sa façade fort simple, écrit M. G. « Tholin, se compose d'un simple mur de clôture, sou- « tenu de chaque côté par un contrefort, qui s'amortit « à la hauteur des combles. Au centre, règne un massif

« avancé qui abrite le portail en formant au sommet « un pignon plus élevé que la toiture. A ce pignon, « percé d'une double arcade, s'adosse un petit auvent « qui protège les cloches. Une arcade géminée, fort « basse, s'étend entre le contrefort et le massif central. « Une colonne autrefois tronquée, aujourd'hui refaite, « est placée en avancement de chaque côté dans un but « d'ornementation. Le portail se compose d'archivoltes « en retraite présentant de l'intrados à l'extrados un « tore simple, puis un bandeau décoré d'enroulements, « puis un tore aux claveaux alternés, enfin un large « bandeau orné de billettes sur trois rangs ».

De très beaux chapiteaux historiés, décrits par l'abbé Barrère, surmontent les nombreuses colonnes de la façade, de l'abside et des absidioles. On y voit Daniel dans la fosse aux lions, deux serpents déchirant deux colombes, des animaux fantastiques. L'ornementation du reste est des plus riches à Moirax, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. Billettes, volutes, rinceaux, enroulements, palmettes, animaux, y sont répandus à profusion.

Un petit campanile octogonal, considéré comme une œuvre moderne, mais qui pourrait bien remonter au XIIIe siècle, comme ceux qui surmontent les lanternes de Saint-Étienne de Périgueux, se dresse au-dessus de la coupole qui précède l'abside.

L'intérieur se fait remarquer par la justesse de ses proportions. L'église est à trois nefs; la nef centrale voûtée en berceau légèrement brisé, les deux bas-côtés recouverts par des voûtes d'arêtes aux compartiments carrés, limités par des arcs plein cintre. Les piles des six travées sont « cantonnées chacune de « quatre colonnes engagées au tiers placées en croix ».

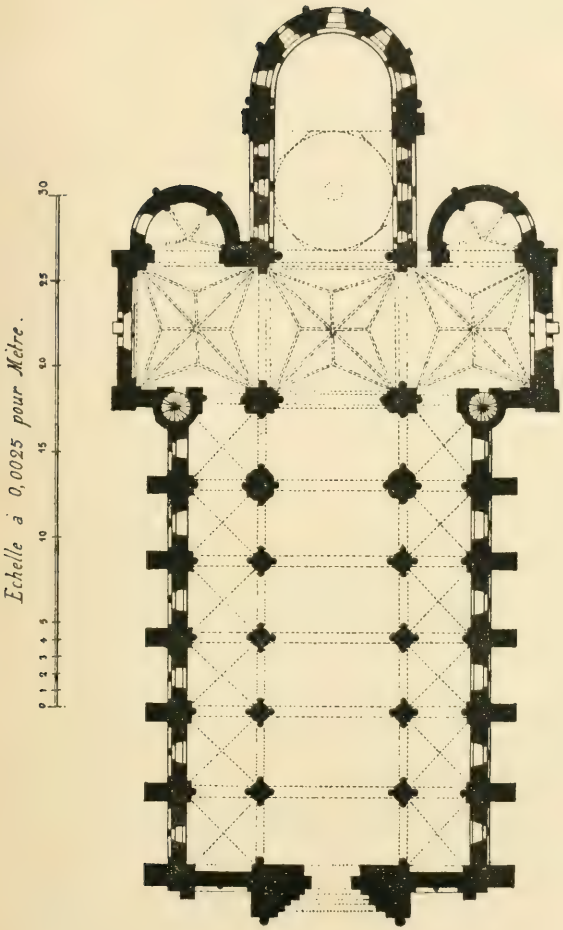

Église de Moirax.

Cliché du Marquis de Fayolle.

Église de Moirax.

Façade

Les unes sont carrées, d'autres octogones, d'autres enfin simplement cylindriques. « Les colonnes engagées « s'élèvent jusqu'à la naissance des archivoltes et des « doubleaux des bas-côtés et s'amortissent à la même « hauteur. Des dosserets, renforcés chacun par une « demi-colonne, correspondent aux piliers. Une large « fenêtre s'ouvre dans chaque travée des nefs latérales. « La grande nef est sans étagement. Les arcs qui « délimitent le carré du transept sont en plein cintre à « retraite. Ils descendent un peu plus bas que les dou- « bleaux de la nef principale, mais le transept a reçu « des voûtes en étoile durant la dernière période go- « thique. De même, dans les murs de clôture des « croisillons, une fausse arcature romane est surmontée « d'une fenêtre à cintre brisé, divisée par deux me- « neaux et garnie de remplage en style flamboyant », car toute cette partie de l'église fut remaniée à la fin du XVe siècle.

Les deux chapelles des croisillons ne sont pas dans l'axe des nefs latérales, suivant une disposition originale : mais la partie la plus caractéristique de l'église de Moirax est la travée qui précède le sanctuaire. Elle est recouverte d'une coupole sur trompes, « sphérique « à la base, conique au sommet, largement ouverte « sous le campanile. Une double arcade extradossée, « portant sur des colonnes, un rang de trois fenêtres « égales, un oculus au sommet, à la hauteur des trom- « pillons, donnent trois étages à cette travée. L'abside « est voûtée en cul de four. Cinq fenêtres larges et « hautes l'inondent de lumière. Deux colonnettes dans « les ébrasements et des arcades portant sur des « colonnes encadrent doublement chacune de ces « baies ».

Il faut signaler encore l'ornementation du bandeau qui parcourt la nef et le chœur, les bases variées des colonnes, les motifs des chapiteaux empruntés au règne végétal, enfin les boiseries du chœur, du XVIIe siècle, d'un relief très hardi, qui semblent déplacées dans ce superbe spécimen d'architecture romane.

Deux styles apparaissent donc bien clairement dans l'église de Moirax. Le roman pur, de la fin du XIe siècle, a présidé à la construction de l'église primitive, avec ses arcatures, ses archivoltes, ses fenêtres cintrées, son beau portail, sa nef à berceau, son abside élégante et surtout sa curieuse coupole sur trompes. Le style de la fin du XVe siècle apparaît dans les voûtes en étoile de son transept et de ses absidioles qui ont remplacé une coupole et deux voûtes en cul de four.

L'église de Moirax appartient-elle, ainsi que M. G. Tholin cherche à le démontrer, à l'école des églises de l'Auvergne et du Poitou, plutôt qu'à l'école Bourguignonne ou à l'école Périgourdine? Nous pensons que l'architecte, fort habile homme, ne s'est inspiré d'aucun type bien défini, mais, en fusionnant les divers styles alors à la mode, il a réussi à faire une œuvre originale.

L'église de Moirax, classée comme monument historique, vient d'être fort habilement restaurée.

Bibliographie. — Abbé Barrère : *Hist. rel. et mon. du dioc. d'Agen*, t. I, p. 249-257, avec planche. — J. de Laffore : *Notes historiques sur les monuments féodaux et religieux du dép. de Lot-et-Garonne*, in-8°, 1879. — Célestin Port : Guide Joanne, *de Paris à Agen*, p. 408. — Am. Moullié : *Le doyenné de Moirax au XVe s. Revue de l'Agenais*, t. II, p. 515-537, 1875. — G. Tholin : *Études sur l'arch. relig. de l'Agenais*, p. 3-17, avec plan et coupe (notice publiée déjà dans le *Bulletin Monumental*,

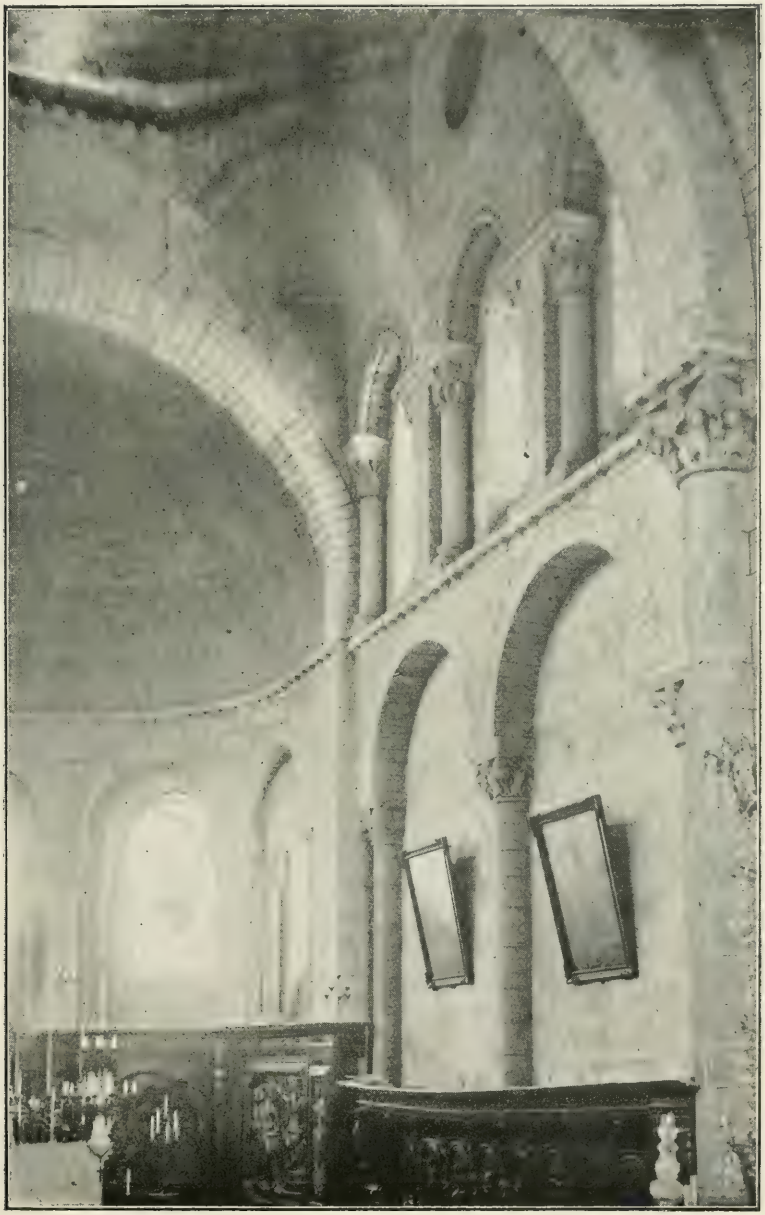

Cliché du Marquis de Fayolle.

Église de Moirax.

Chœur.

1870). — Abbé E.-G. Serret: *Monographie de l'église N.-D. de Moirax*. Tonneins, 1889, in-8° de 31 p. avec 2 photographies.

Église d'Aubiac.

Au nord-ouest de Moirax, sur la route de Condom, l'église Notre-Dame d'Aubiac est un des monuments religieux les moins connus et les plus curieux du diocèse d'Agen. Elle se compose, écrit M. Tholin, qui l'a étudiée avec le plus grand soin : « 1° d'une travée « carrée dont la voûte d'arêtes forme le dessous d'une « tour d'entrée : — 2° d'une nef sans bas-côtés, voûtée « d'un berceau légèrement brisé, qui est divisé par un « seul doubleau ; — 3° d'une *cella* carrée, ceinte de « trois chapelles rayonnantes.

« La nef est décorée de six fausses arcades, les deux « du milieu reposant sur des colonnes, les autres sur « des pilastres. Quatre marches constituent un double « degré pour accéder à l'autel. De là on embrasse une « disposition singulière. On est au centre d'une pièce « carrée, ouverte par quatre arcades de même cintre et « de même hauteur. A droite et à gauche, des absides « forment une sorte de transept. En face une troisième « abside s'ouvre à l'orient. Les chapelles sont voûtées « en cul de four; celle du midi est séparée du massif « par un petit prolongement en berceau ».

L'axe du sanctuaire dévie sensiblement à droite. Une des particularités de l'église est la coupole sphérique qui recouvre le carré du transept sous une tour centrale servant à abriter les cloches. Les murs de ce réduit sont décorés de trois colonnettes « placées en

« retraite d'un massif formant une plinthe continue et « portant une petite architrave de quelques moulures. « Les chapiteaux de ces colonnettes sont décorés d'oi- « seaux, de têtes, de feuillages. Il en est un qui porte « deux lions admirablement sculptés ».

« La coupole porte sur le dos de deux arcs en plein « cintre qui partent du centre des murs et se croisent « perpendiculairement. Leurs sommiers reposent sur « quatre colonnettes dont la base est en retraite d'un « bandeau mouluré. Des petits pendentifs, élevés dans « les angles, préparent les sections sphériques qui re- « couvrent chacun des cantons de la croix formée par « les arcs.

« Cette construction fort primitive, ajoute M. G. « Tholin, ne rappelle en rien ni la coupole byzan- « tine, ni la voûte sur trompes des églises d'Au- « vergne ».

Les trois absides rayonnantes sont également fort curieuses à étudier. Beaucoup plus basses que la coupole centrale, et même moins hautes que le berceau de la nef, leurs voûtes en cul de four viennent, à l'intérieur, buter contre les murs de la tour au-dessous des arcades. Un étroit bandeau chanfreiné entre deux baguettes circule autour des chapelles et dans la nef à la naissance du berceau et de la voûte d'arêtes. La plupart des fenêtres, fort irrégulières et sans symétrie, ont été remaniées. L'ornementation est toute romane.

Le portail présente un triple rang de billettes autour de son archivolte, dont les tores reposent sur deux colonnettes aux chapiteaux mutilés. Le tympan est vide de décorations. On voit sur les chapiteaux de la nef, des feuilles, des grappes, des boutons, des volutes, une petite croix latine.

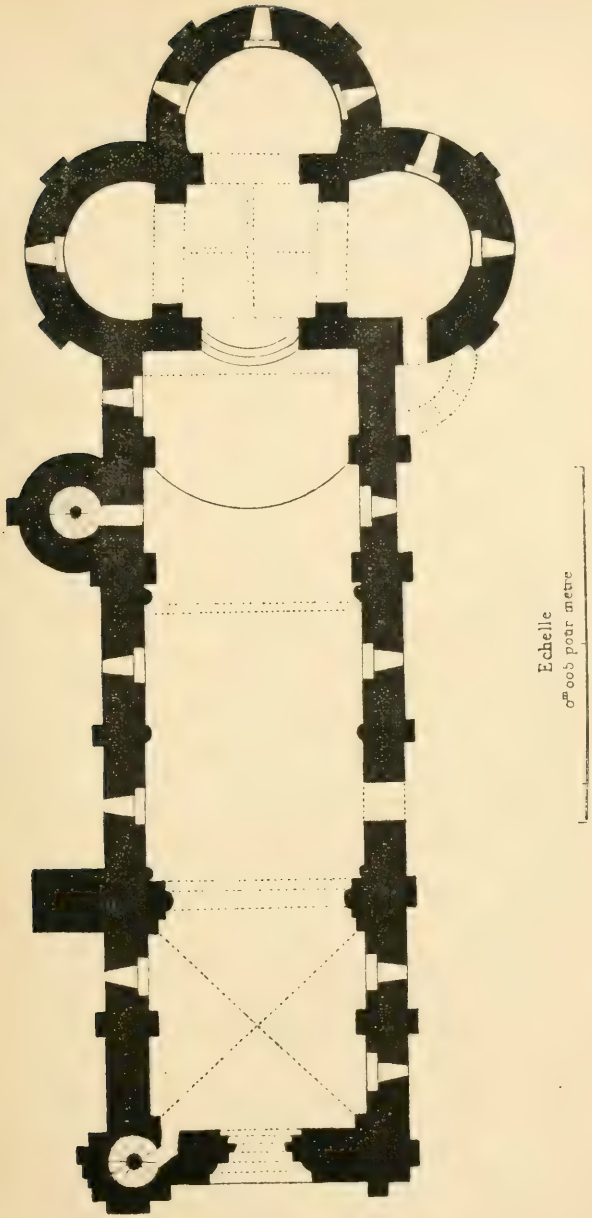

Église d'Aubiac.

Au dehors, les contreforts correspondent partout aux fausses arcades de la nef. Ceux qui sont placés à l'angle de la tour de façade « portent une petite tourelle qui « s'arrondit au premier tiers de la hauteur comme une « sorte d'échauguette. » Du côté nord, un énorme contrefort sert à renforcer le mur qui porte sur le doubleau de la nef et qui commence à se lézarder malgré cet artifice de construction.

Plus loin, une seconde tourelle renferme l'escalier à vis qui donne accès aux deux tours : « Pour arriver à « celle du sanctuaire, il a fallu, en cet endroit, exhaus- « ser la charpente. Le reste de la toiture est posé « directement sur le berceau, selon le mode usité dans « la plupart des églises romanes de l'Agenais. » Dans plusieurs édifices religieux, notamment à Monsempron, la charpente est même supprimée et remplacée par un entassement de terre en pente, recouvert de pierres plates. Les trois absidioles de l'église d'Aubiac conservent encore ce mode de toiture. Elles sont couvertes « d'un dallage de pierres, fort bien jointes, dont « les assises circulaires sont posées en retraite les unes « des autres jusqu'à la pierre du couronnement qui « est un petit cylindre surmonté d'une boule. »

L'église d'Aubiac, ajoute M. Tholin, date du commencement du XIe siècle. L'emploi du contrefort dans tous les membres de la construction, l'ornementation toute romane des chapiteaux et des modillons, sculptés au moment même où l'édifice fut élevé, le prouvent suffisamment. « Mais, ajoute-t-il, si par sa construc- « tion, cette église est du XIe siècle, par sa disposition « elle appartient à une famille d'édifices plus anciens. » En la rapprochant des chapelles carolingiennes de Saint-Saturnin et de Querqueville en Normandie, et

plus encore de Germigny-les-Prés dans l'Orléanais, dont le plan est identique et qui date de l'an 806, il conclut que l'église d'Aubiac, possédant comme cette dernière un sanctuaire en forme de trèfle, surmonté d'une tour carrée, doit comme elle avoir été bâtie sur un plan carolingien.

« D'ailleurs, nous apprend-il, l'abside septentrionale « d'Aubiac, à sa base, présente une surface d'environ « deux mètres carrés en petit appareil (aujourd'hui « disparu). C'est le mode de construction usité à l'é- « poque carolingienne. Un tel indice suffit pour con- « clure à l'existence d'un édifice antérieur « dont le « sanctuaire était aussi disposé en trèfle au moyen « d'absides de la même dimension que les absidioles « actuelles. Aubiac est donc une église rebâtie à la « romane, sur les substructions mêmes d'une autre « église de l'époque carolingienne. » C'est ce qui fait l'intérêt de ce monument pour l'histoire de l'art.

La coupole, ainsi que le petit compartiment supérieur, renferme des peintures fort anciennes, malheureusement assez effacées. On doit signaler aussi les vitraux des deux seules fenêtres de la coupole, et les nombreuses marques de tacherons tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Bibliographie. — G. Tholin : *Études sur l'arch. rel. de l'Agenais*, p. 120-130 (notice parue dans la *Revue des Sociétés Savantes*, 4e série, t. IX, p. 84), avec plan et coupes.

Château d'Estillac.

C'est le château de Monluc, où ce grand homme de guerre se retira dans les dernières années de sa vie et où il a écrit ses *Commentaires*, « la *Bible du*

Soldat », comme les appelait Henri IV. Monluc n'est pas né à Estillac, et nous avons prouvé qu'il est mort à Condom en 1577, mais les murs du château, relevés par ses soins, les vastes salles, le tombeau qui lui était destiné, évoquent puissamment sa mémoire et rappellent à chaque pas ses souvenirs.

Ce château est une des dernières forteresses construites, non seulement en Agenais, mais en France, dans la seconde moitié du XVIe siècle. En effet, pendant que le goût artistique des derniers Valois faisait éclore comme par enchantement de magnifiques résidences sur les bords de la Loire, en Gascogne, le vieux routier des guerres d'Italie ne songeait qu'à fortifier la demeure de ses ancêtres et à la protéger, selon la nouvelle mode italienne, par une enceinte bastionnée.

A Estillac apparaît, pour la première fois peut-être en France, le *bastion*, non pas tel que Vauban l'appliquera plus tard, mais tel que Monluc l'avait expérimenté aux sièges de Caselle et de Sienne.

Résolu à finir sa vie dans cette ancienne demeure des Galard et des d'Albret, et qu'il détenait par sa mère de la famille de Mondenard, Monluc y apporta, dès 1567, de nombreuses modifications.

Le vieux château, dont il est facile de retrouver la trace dans la partie nord, où se dressent encore les murailles, en bel appareil moyen, du XIIIe siècle, affectait, comme presque tous ceux de cette région gasconne, la forme d'un rectangle terminé par deux tours : la tour carrée du nord-est, qui abrite à l'extérieur le tombeau du maréchal, et la tour, carrée extérieurement, ronde intérieurement, qui renferme, au fond de la cour, la cage du grand escalier à vis.

A cette vieille bâtisse s'ajoutèrent, durant le cours des XIVe et XVe siècles, de nombreuses constructions, notamment les deux tours de la façade septentrionale dont les formes, savamment arrondies pour la défense, méritent une attention particulière. Monluc les jugea insuffisantes. Il fit construire, à droite et à gauche de la cour d'honneur, sur le prolongement des anciennes courtines, deux nouveaux corps de logis qu'il fortifia cette fois par trois bastions, l'un à quatre pans adossé au mur occidental, les deux autres à chaque extrémité méridionale, affectant la forme d'une lunette.

Un bandeau torique fait saillie à la hauteur du premier étage sur toute la superficie du nouveau quadrilatère, comme pour bien indiquer que cette œuvre originale fut bâtie en cinq ou six années seulement. On ne trouve aucune meurtrière au rez-de-chaussée à hauteur d'homme, mais seulement aux étages supérieurs, la déclivité du terrain étant assez faible, et les assiégés ne pouvant bien se défendre que du haut des remparts, sur les chemins de ronde et derrière les merlons. Le château n'a, du reste, subi aucun siège. Seule, la Révolution l'a mutilé en partie.

On remarque encore : à droite, à côté de l'ancienne lunette, aujourd'hui détruite, la chapelle autrefois voûtée d'ogives et surtout, à l'angle de la cour, presque au-dessus de la porte d'entrée, le balcon semi-circulaire, posé sur un cul-de-lampe, d'où Monluc haranguait ses soldats, d'après la tradition.

L'intérieur ne présente aucun intérêt. Le tombeau en marbre du maréchal, où il est représenté couché, n'a jamais renfermé ses ossements. On sait en effet que Monluc mourut à Condom le 26 août 1577, et tout porte

à croire que son corps fut inhumé dans la cathédrale de cette ville, dont son fils était évêque.

Depuis, le château d'Estillac a appartenu à ses petits-fils Blaise et Charles de Monluc, ce dernier sénéchal d'Agenais, et aux familles de Lauzières-Thémines, d'Escoubleau de Sourdis, de Marans, de Montaudouin, de Brondeau d'Urtières et de La Roche.

BIBLIOGRAPHIE. — Blaise de Monluc : *Commentaires*. — J. de Laffore : *Notes historiques sur des monuments féodaux et relig. du dép. de Lot-et-Garonne*, Agen, 1882.— Paul Tierny : *Monluc à Estillac. Revue de l'Agenais*, t. XXII, 1895. Tir. à part. — G. Tholin et Ph. Lauzun : *Le château d'Estillac. Bulletin Monumental*, 1897, p. 5. Tir. à part, avec plan et 2 phototypies.

TROISIÈME EXCURSION.

Château de Madaillan.

Cette vieille demeure féodale qui se dresse sur un roc escarpé, présente de loin un aspect très pittoresque : c'est un amas de bâtisses de tous les âges. La monographie de MM. G. Tholin et P. Benouville, avec les planches et les plans qu'elle contient, nous permettra de les distinguer facilement.

Dès le XIIIe siècle, il existait un château de Madaillan appartenant aux seigneurs du Fossat. Il se composait presque uniquement d'une enceinte crénelée, avec un donjon au milieu, de forme pentagonale, servant de poste d'observation et de réduit pour une faible garnison. Sa disposition première aurait été conforme à celle de Bonaguil et de Gavaudun. L'appareil moyen,

les baies, les voûtes, les meurtrières que l'on voit encore au nord-est de cette étrange construction, justifient cette hypothèse.

Au commencement du XIVe siècle, Amanieu III du Fossat, maire de Bordeaux en 1311, sénéchal d'Aquitaine en 1319 pour le roi d'Angleterre, agrandit son château et le fortifia plus sérieusement. Une enceinte extérieure de murs crénelés remplaça la palissade primitive. Un large fossé fut creusé à l'est entre ce mur d'enceinte et le coteau plus élevé, partie faible et facilement accessible. Des échauguettes, des corps de garde, une curieuse tour en losange, aujourd'hui détruite, des boulevards, complétèrent ces défenses. Enfin, un grand corps de logis, avec une salle voûtée au rez-de-chaussée et une salle d'armes au premier étage, fut construit au nord, s'épaulant sur la courtine.

Le château de Madaillan, occupé par une garnison anglaise, subit trois sièges importants : le premier, en février 1338, par les troupes françaises de Galois de la Baume et du comte de Foix, qui s'en emparèrent et firent prisonnier Amanieu III du Fossat ; le second, en juillet 1352, par Craon, lieutenant du Roi de France, qui échoua dans son entreprise ; le troisième enfin, deux ans plus tard, en juin 1354, par le comte d'Armagnac, qui ne put s'en rendre maître.

Ces trois sièges consécutifs avaient ébréché les murailles de Madaillan. Aussi ses seigneurs s'empressèrent-ils de les réparer, et, durant la fin du XIVe siècle et le commencement du XVe, d'ajouter de nouvelles défenses. On bâtit alors sur la courtine septentrionale la grosse tour carrée, destinée à servir d'habitation, avec la cuisine au rez-de-chaussée, la chambre à coucher au premier, et au second une vaste salle crénelée sur

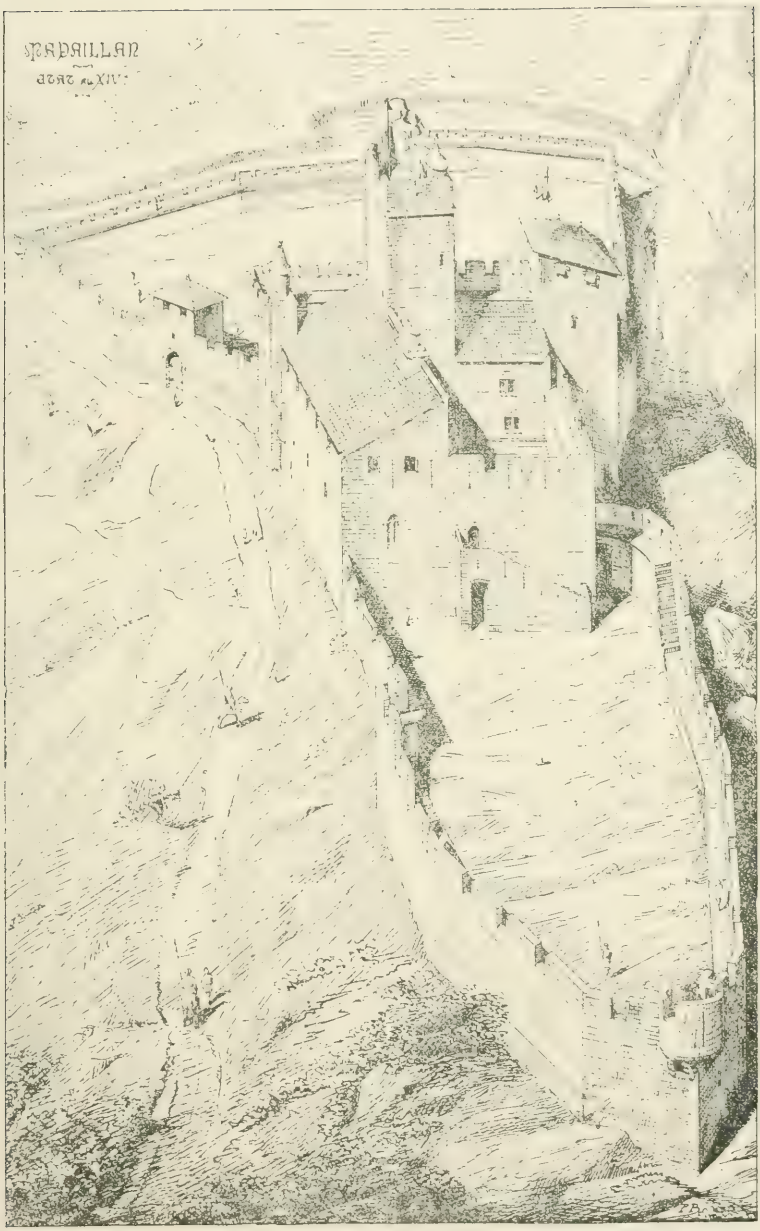

Bénouville del.

Château de Madaillan.

ses trois faces. Une seconde construction, aujourd'hui démolie, qui restreignit la cour primitive, fut accolée à ce corps de logis, et les parapets d'un nouveau bastion furent percés de larges meurtrières pour recevoir les premières armes à feu.

Monluc vint assiéger Madaillan le 7 janvier 1575, sans pouvoir s'en emparer. Il réussit bien à ouvrir une large brèche à l'extrémité du front occidental, par où il attaquait le château, cherchant à le prendre de bas en haut, du côté des pentes. La construction d'une seconde muraille, élevée en arrière par les assiégés, le contraignit, malgré la valeur de ses troupes, à lever le siège le 31 janvier. Il se retira dès lors définitivement en son château d'Estillac.

Les du Fossat étaient seigneurs de Madaillan aux XIIIe et XIVe siècles, mais cette terre passa au commencement du XVe siècle entre les mains des barons de Montpezat, puis des comtes de Foix, d'Honorat de Savoie, de Mayenne et des ducs d'Aiguillon.

Bibliographie. — G. Tholin et P. Benouville : *Le château de Madaillan* (Lot-et-Garonne). *Revue de l'Agenais*, t. XIII, 1887. Cf. Tirage à part, Agen, 1887, in-8° de 68 p. avec planches et plans.

QUATRIÈME EXCURSION.

Moissac.

L'abbaye de Saint-Pierre de Moissac, fondée par saint Amand au milieu du VIIe siècle, fut successivement dévastée par les Sarrasins, les Normands, et en partie détruite par le feu en 1042. Cet incendie

obligea l'abbé Durand à rebâtir l'église, qu'il consacra en 1063, après avoir affilié son monastère à l'ordre de Cluny. Sécularisée en 1618, l'abbaye fut desservie par un chapitre de chanoines Augustins qui existait encore au moment de la Révolution.

Le superbe portail roman est la partie capitale de l'église de Moissac. « La grande arcade d'ouverture, « écrit M. Marion, repose sur quatre colonnes dont les « chapiteaux, très délicatement fouillés, sont ornés de « griffons enroulés dans des arabesques. Les parois « latérales du porche sont couvertes dans toute leur « étendue et du sol jusqu'à la voûte par une triple « rangée de sculptures du plus haut intérêt ». A droite et en bas, d'un côté la Visitation, de l'autre l'Annonciation ; au-dessus, sous les deux arcades, l'Adoration des Mages ; plus haut encore, à droite, la Présentation de Jésus au temple ; à gauche, la fuite en Égypte. De l'autre côté du porche : en bas, à droite la Luxure, à gauche l'Avarice, personnifiée par un vieillard dévoré par un démon cornu, avec un pauvre mendiant à ses côtés ; au-dessus, sous les arcades, à droite, la mort de l'avare, à gauche la damnation du même avare et la femme impudique tourmentée par des démons ; plus haut, à droite, Lazare et le mauvais riche ; à gauche, Abraham nimbé, et à ses côtés, un autre patriarche, également nimbé.

La porte se compose de deux vantaux séparés par un large trumeau, où se détachent trois couples superposés de lionnes. Deux gigantesques statues de prophètes occupent ses faces latérales. Sur les pieds-droits du portail sont sculptées les statues d'Isaïe, à droite, et de saint Pierre, à gauche. Deux grands chapiteaux historiés les couronnent et supportent un

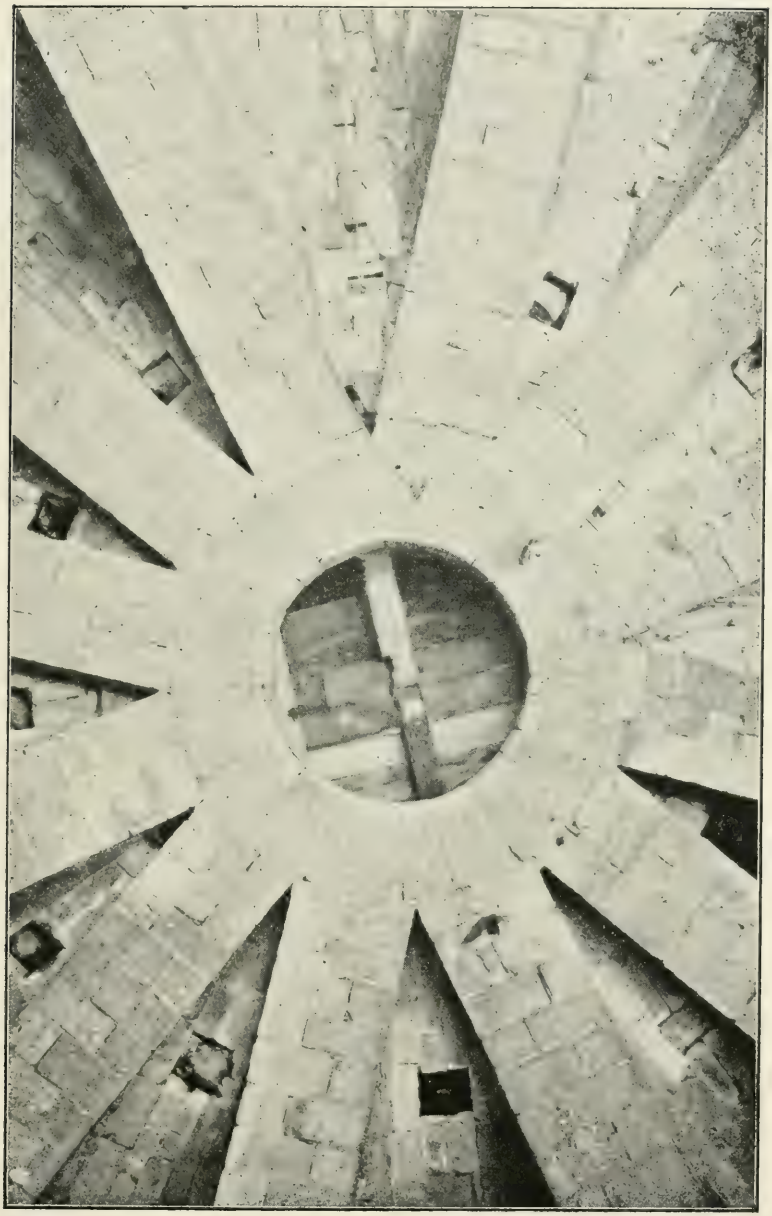

Porche de Moissac.

Clef de voûte du premier étage.

magnifique linteau en marbre blanc, assimilé par Viollet-le-Duc aux plus belles sculptures grecques et décoré de superbes rosaces et de nombreux entrelacs. C'est un débris d'une construction plus ancienne.

Au-dessus, s'étale le tympan, admirablement fouillé, qui représente Jésus dans sa gloire, avec les quatre Évangélistes à ses côtés, et au-dessous les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse. Des cordons formés par de longues files de rats et de grenouilles séparent dans le fond de l'arcade trois rangées de voussures couvertes d'arabesques.

La nef, unique, divisée en quatre travées voûtées sur croisées d'ogives et terminée par un chœur et un chevet à sept pans, date de la fin du XIVe siècle, époque où elle fut reconstruite sur les débris de l'église à coupoles, dont on voit les traces et qui avait à son tour remplacé l'église primitive. A signaler : à gauche, un beau tombeau du VIe ou VIIe siècle, où fut enterré plus tard l'abbé Raymond de Montpezat qui vivait encore en 1245 ; dans le sanctuaire, l'inscription dédicatoire de l'église au XIe siècle ; à droite, un groupe en bois du XVe siècle, représentant Notre-Dame des Sept-Douleurs ; enfin, les orgues données par Mazarin.

La nef est précédée à l'ouest d'une tour carrée, fortifiée, qui s'élève au-dessus d'un narthex, où l'on voit une des premières voûtes d'ogives. Ses nervures carrées retombent sur des colonnes ornées de remarquables chapiteaux et sa clef présente un bizarre assemblage. Au-dessus, se trouve une salle des plus curieuses « dont la voûte, écrit Viollet-le-Duc, est « composée de douze arcs tendant à un œil central ré- « servé pour le passage des cloches ; les diagonaux sont « plein cintre, les intermédiaires, portions de cercle. »

Avec le porche, le cloître est la partie la plus intéressante de l'abbaye de Moissac. « Il se compose, écrit « M. Rupin dans sa belle monographie de l'abbaye de « Moissac, d'une série d'arcatures régulières, suppor- « tées par de sveltes colonnettes, lisses et monocy- « lindriques, alternativement simples et géminées: « ces dernières sont légèrement dégagées l'une de « l'autre. On en compte vingt sur chacun des longs « côtés et dix-huit sur chacun des deux autres. Ces « arcatures sont renforcées aux angles et au milieu « de chaque galerie par des piliers à section carrée. « Les chapiteaux qui surmontent ces colonnettes sont « tous façonnés sur un même plan. Ils ont la forme « d'une pyramide tronquée et renversée, surmontée d'un « haut tailloir rectangulaire chanfreiné dans sa partie « inférieure. Ils représentent avec un relief merveilleux « des épisodes tirés de l'Ancien et du Nouveau Tes- « tament, dont chaque scène est expliquée par une ins- « cription gravée sur le tailloir. » Quelle richesse d'ornementation! Quelle série de leçons pour l'histoire du costume, des mœurs, et de l'habitation! Chaque angle porte la statue de l'un des apôtres et au milieu de la galerie orientale celle de l'abbé Durand, constructeur de l'église au XIe siècle.

Les galeries étaient jadis pavées de carreaux incrustés et vernissés, dont le chevalier Du Mège nous a conservé les dessins, et dont le P. Daniel Belbèse a retrouvé quelques spécimens dans la chapelle supérieure du palais abbatial attenant au monastère. Posés à la fin du XIIIe siècle par les soins de Bertrand de Montaigut, ils semblent émaner encore de ces curieuses matrices en briques, retrouvées naguère dans le Condomois, que nous croyons uniques.

Clichés de M. E. Lefèvre-Pontalis

Chapiteaux du cloître de Moissac.

En résumé, l'église et les cloîtres de Moissac sont de plusieurs époques. D'après les chroniques de l'abbaye, voici ce que l'on peut affirmer :

Les murs de la nef dans toute la longueur des tribunes et jusqu'à leur hauteur, les fenêtres romanes percées dans ce mur, aujourd'hui bouchées, et quelques débris des coupoles primitives, dont les amorces des pendentifs sont encore visibles, datent du milieu du XIe siècle, époque où la seconde église fut construite par l'abbé Durand.

Le cloître fut commencé sous l'abbé Anquetil qui gouverna l'abbaye de 1085 à 1115. De cette époque datent tous les piliers, à l'exception des tailloirs qui les surmontent, notamment le pilier où est sculpté l'abbé Durand, œuvre, d'après la chronique, de l'abbé Anquetil lui-même. C'est également lui qui fit sculpter toutes les parties du porche qui sont en marbre, notamment le trumeau du milieu et le groupe de la Visitation. Le narthex et le tympan du portail ne sont pas antérieurs au premier quart du XIIe siècle. Le cloître fut terminé par son successeur l'abbé Roger, auquel nous devons tous ces magnifiques chapiteaux qui en font le plus bel ornement (1115-1131).

Ruinée par la guerre des Albigeois, l'abbaye ne se releva que sous Bertrand de Montaigut (1260-1293), qui fit remplacer les arcades primitives du cloître par des arcades en briques dont la courbe est en tiers-point, tandis que l'arc en plein cintre se trouve employé dans les autres parties romanes. A la même époque, le porche fut fortifié et crénelé à l'ouest et on transporta au midi le beau portail qui s'y voit aujourd'hui.

Quant à l'église, ruinée par les guerres des XIIIe et XIVe siècles, elle fut entièrement restaurée par l'abbé

Aymeric de Roquemaurel, qui la consacra de nouveau le 4 novembre 1435. On y remarque un beau sarcophage chrétien du VIe siècle.

On ne peut pas quitter Moissac sans aller visiter l'ancien palais abbatial attenant à l'église, et où son propriétaire, le P. Daniel Belbèse, a réuni, en un précieux musée, des débris de sculpture, des carreaux émaillés, des fragments de mosaïque, des sceaux, des meubles, des armes, des tapisseries, et où il a rétabli avec le plus grand soin les peintures murales du XIIIe siècle, qui ornaient la chapelle privée, à deux étages, des anciens abbés-chevaliers.

La curieuse église de Saint-Martin, près de la gare, mérite également une visite. Sa façade en petit appareil, flanquée de deux massifs cylindriques, pourrait la faire remonter aux temps mérovingiens. On pense néanmoins qu'elle ne date que de l'époque carolingienne, où était encore employé ce mode de revêtement tout romain.

Bibliographie. — *Cartulaire de l'abbaye de Moissac*. Bibl. nat. Coll. Doat, 5 vol. in-fo, no 127-131. — *Chronique d'Aymeric de Peyrac*. Bibl. nat. f. latin, no 4991. A. 1 vol. in-fo de 178 p. copie. — Arch. départementales de Tarn-et-Garonne. *Fonds Moissac*, c. 774, 4728 pièces. — Dom Vaissette : *Histoire générale du Languedoc*, (nouv. éd., t. III, p. 464, etc.) — Gallia christiana, t. I, fol. 163. — Viollet-le-Duc : *Dict. d'architecture*. — J. Marion : *Notice sur l'abbaye de Moissac* (Bibl. de l'Éc. des Chartes, 1849, p. 89). — Lagrèze-Fossat : *Études histor sur Moissac*, 3 vol. in-8o, 1870-1874. — Moulenq : *Docum. histor. sur le Tarn-et-Garonne*, t. I, p. 278-337. — Abbé Pottier : *Abbaye de Saint-Pierre de Moissac* (Bullet. de la Soc. arch. du midi de la France, 1895, p. 52). — Paul de Fontenilles : *Les églises à coupoles de l'Aquitaine* (Bullet. de la Soc. arch. du midi de la France, 1896, p. 31). — Ernest Rupin : *L'abbaye et les cloîtres de Moissac*, Paris, Alp. Picard, 1897, in-4° de 392 p. avec 240 grav. dont 5 planches hors texte, etc.

CINQUIÈME EXCURSION.

Lectoure.

Bâtie sur un étroit plateau, à 215 mètres au-dessus du niveau de la mer, cette ville était considérée comme imprenable de trois côtés et seulement accessible à l'est. De tout temps sa position fut recherchée par les peuples différents qui s'y sont succédés.

Lectoure est-elle, plutôt que Sos, l'ancien *Oppidum des Sotiates*? Bien des raisons portent à le croire; mais ce n'est pas ici le lieu de discuter cette question très controversée.

Après leur soumission, les Lactorates, comme les Nitiobriges et les Auscii, abandonnèrent les hauteurs et vinrent s'installer sur les bords du Gers. La ville gallo-romaine avait son centre entre la gare actuelle et la petite église de Saint-Geny. De nombreuses découvertes en font foi. Ruinés par les barbares, ses habitants remontèrent dès le IVe siècle sur le coteau et s'y fortifièrent, en utilisant les débris de toute sorte qui jonchaient le sol romain, et en enfouissant dans leurs murailles, sculptures, chapiteaux et notamment cette grande quantité d'autels tauroboliques, retrouvés dans le rempart derrière le chevet de la cathédrale, qui forment une collection des plus précieuses.

Détruite par les Normands, la ville se releva dès le Xe siècle et devint au moyen âge la principale résidence des comtes d'Armagnac. Deux fois assiégé, en 1469 et en 1473, par les troupes royales, le dernier comte, Jean V, y fut lâchement assassiné et presque

tous ses soldats massacrés. Durant les troubles religieux, Monluc et le roi de Navarre s'en emparèrent. Enfin, en 1632, son château servit de prison au duc de Montmorency, qui échoua dans sa tentative d'évasion. Il ne reste plus de ce vieux monument, transformé de nos jours en hôpital, que quelques pans de murs à la pointe extrême du rocher.

La cathédrale de Saint-Gervais s'élève à l'autre extrémité de la ville, avant d'arriver au bastion. Plusieurs fois remaniée, elle présente des caractères de styles différents. Sa nef centrale, divisée en deux travées à peu près carrées, voûtées sur croisées d'ogives, offre tous les caractères d'une ancienne église à coupoles dont les pendentifs devaient reposer sur les énormes piliers qui la soutiennent de chaque côté. Au XIIIe siècle, l'évêque Géraud de Monlezun termina la voûte et le chœur, mais l'armée de Louis XI les détruisit quand ce monarque vint saccager Lectoure en 1473. Une restauration s'imposait quelques années après. On éleva le clocher à la même époque, comme l'indique la date de 1488 inscrite en caractères gothiques au-dessus du portail. Cette tour se compose d'un rez-de-chaussée de quatre étages, et d'une tourelle ronde qui sert de cage à un escalier à vis, autrefois plus élevé. La façade et la porte d'entrée furent refaites en même temps.

Le chœur, avec son déambulatoire dont les neuf chapelles sont voûtées les unes en étoile, les autres sur croisées d'ogives, ne date que du milieu du XVIe siècle et fut construit par l'évêque Jean de Barthon. Les Huguenots vinrent à plusieurs reprises saccager l'église de Lectoure. Chaque fois restaurée selon le goût du jour, elle présente un aspect hétérogène.

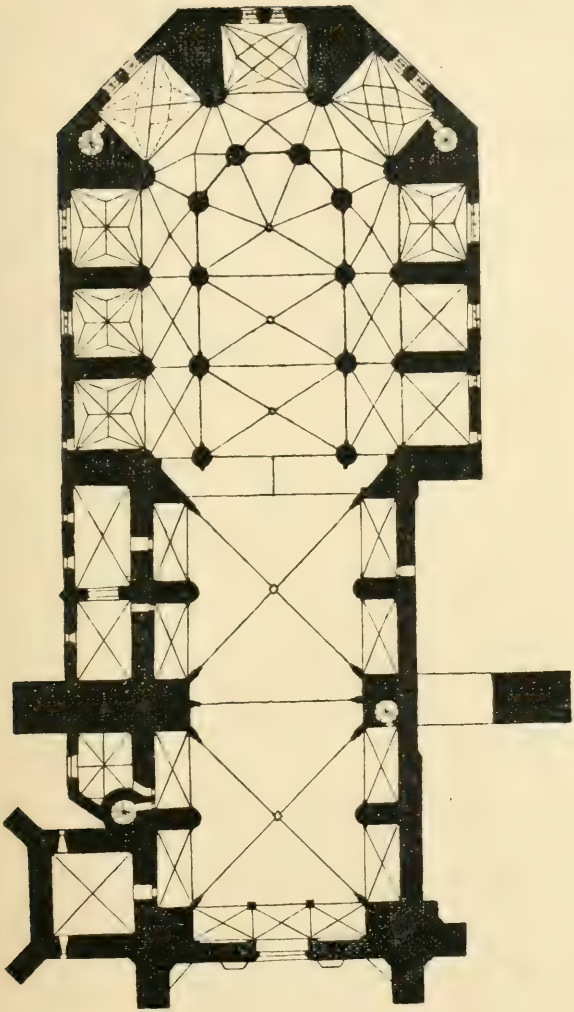

Cathédrale de Lectoure.

Musée de Lectoure.

Linteau de la cheminée.

Nous signalerons : d'abord une légère déviation de l'axe ; ensuite, dans la sacristie actuelle, un puits ; dans les chapelles de Saint-Louis et de Sainte-Croix, deux tables de communion en bois sculpté du XVIIe siècle ; mais surtout, dans une chapelle du déambulatoire, à gauche, une ravissante statue de la Vierge, en marbre blanc, travail italien du XVIIIe siècle, où le réalisme remplace trop le sentiment chrétien. Dans la sacristie, de nombreux portraits des derniers évêques de Lectoure.

Attenant à l'église, se trouvait le palais épiscopal. Il renferme aujourd'hui la mairie, le tribunal, le musée. Le musée de Lectoure mérite une mention spéciale. Ses nombreux autels tauroboliques en marbre furent élevés en commémoration de sacrifices de taureaux à la déesse Cybèle. Les Lactorates lui avaient voué un culte particulier en lui attribuant la fertilité de leur sol. Le poëte chrétien Prudence nous a laissé une description détaillée de ces sanglantes cérémonies. Elles avaient une signification symbolique : l'expiation par le sang et la renaissance à une vie nouvelle. Trouvés en nombre considérable dans le rempart sud-est, derrière le chevet de l'église, ces autels portent tous sur leur socle une inscription, relatant les noms des grands-prêtres, décurions, dames illustres qui prenaient part au sacrifice et qui faisaient don de ces autels. MM. Charles Robert et Espérandieu les ont longuement étudiés et détaillés.

Ce musée renferme en outre : deux têtes de divinités gauloises, de nombreux fragments de sarcophages païens et chrétiens, des médailles, des débris de poteries de toutes sortes, récemment découverts par M. E. Camoreyt dans un champ voisin de la gare, une vue de

Lectoure au XVIe siècle, enfin une magnifique cheminée de la Renaissance, provenant d'une maison attenant à l'église des Cordeliers et donnée en 1866 par M. Taurignac.

A voir aussi, dans une maison particulière, une autre cheminée, également du XVIe siècle, moins richement fouillée que celle du Musée, mais de proportions peut-être plus harmonieuses. Il faut visiter aussi l'antique fontaine de Hondelie, d'origine romaine, dont l'ouverture en arc brisé, renfermant deux autres arcades également en tiers-point reposant sur une colonne cylindrique, date du XIIIe siècle. Elle est protégée par une belle grille en fer forgé, à pointes fleurdelysées, du XVe siècle. La voûte en berceau était jadis ornée de fresques, que l'humidité a complètement détériorées.

La chapelle de Saint-Gény se trouve dans la plaine, à mille mètres au sud des remparts. Ce prieuré bénédictin, élevé au XIe siècle, par les moines de Saint-Sever, est remarquable aujourd'hui par les débris païens et chrétiens réunis par l'abbé de Cortade. On y voit un fragment de sarcophage, représentant deux personnages, un homme et une femme, se tenant par la main : c'est un groupe qui se retrouve sur les façades des églises de la région pyrénéenne. Au fond de la cour se dresse l'église du XVIe siècle, « avec sa voûte en étoile, ses clefs pendantes et ses chapiteaux classiques. »

Bibliographie. — Charles Robert : *Bulletin de la Société des Antiquaires de France.* — Eug. Camoreyt : *Objets antiques trouvés à Lectoure* (Revue de Gascogne, t. XXXIV et XXXV). — Idem : *La ville des Sotiates*, Auch, 1899. — Idem : *Note explicative d'un plan des fouilles opérées sur l'emplacement de*

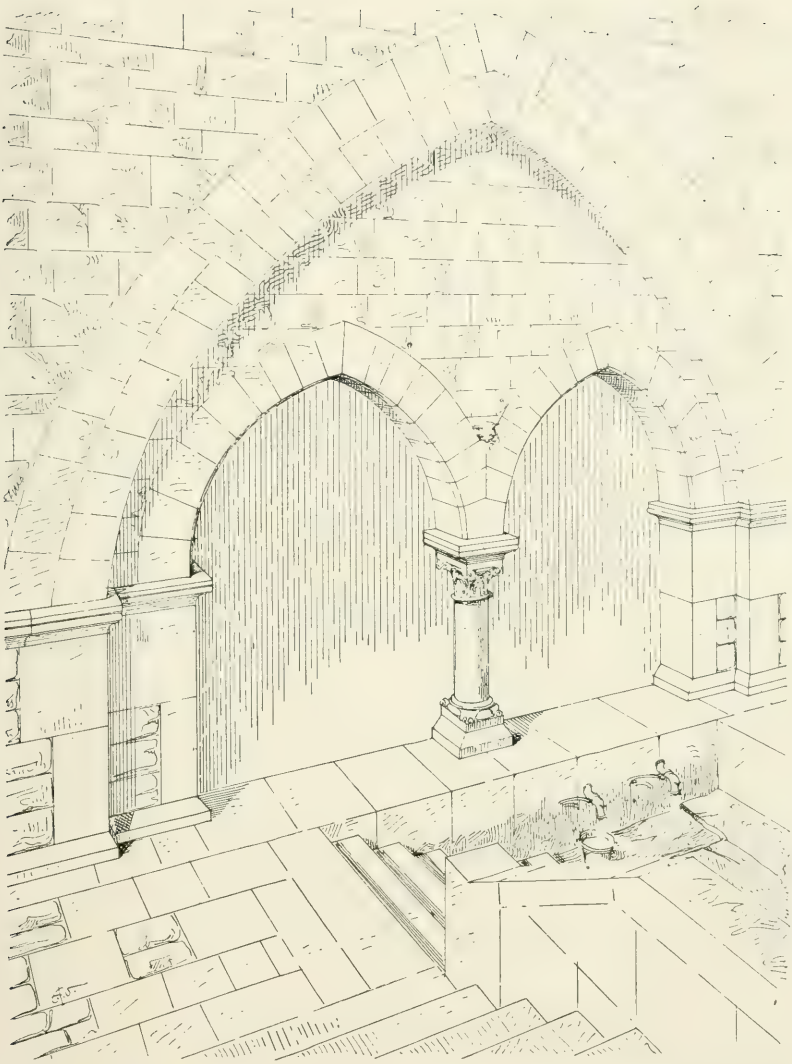

A. Ventre, del.

Fontaine du XIIe siècle,
à Lectoure.

l'ancienne Lactora (Bullet. archéol., 1900). — C. Jullian : *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. I. — Adr. Lavergne : *Compte-rendu de l'excursion de la Soc. fr. d'Arch. dans le Gers en 1881* (Revue de Gascogne : t. XXIII et XXIV, 1882-1883). Tir. à part, Auch, 1883. — A. de Coste : *Compte-rendu d'une excursion à Lectoure et à Auch* (Bullet. de la Soc., arch. du Tarn-et-Garonne, t. XVII, 1889, p. 257). — Espérandiéu : *Les inscriptions des Lactorates*, avec dessins et photogr. (Revue de Gascogne, t. XXXIII, 1892).

SIXIÈME EXCURSION.

Auch.

La ville d'Auch, qui s'étage en amphithéâtre sur un coteau escarpé de la rive gauche du Gers, fut, comme Agen et Lectoure, l'*oppidum* d'une tribu gauloise, les *Auscii*, l'un des neuf peuples de la Gascogne, soumis par Crassus. La ville gallo-romaine, très florissante, s'étendit peu après sur la rive droite de la rivière. On y découvre chaque jour d'importants débris. Ruinée à son tour par les Barbares et les Sarrasins, la ville se reforma sur le coteau où s'éleva plus tard le château des comtes d'Armagnac, tandis que les moines de Saint-Orens construisaient à ses pieds le célèbre prieuré dont les murailles subsistent encore. Leur lutte avec les archevêques d'Auch remplissent toute l'histoire de cette ville, pendant le moyen âge. Auch eut à subir des sièges meurtriers aux XIIIe, XVe et XVIe siècles. Elle devint très prospère à la fin du XVIIIe, sous le gouvernement de l'intendant d'Étigny.

L'ancien couvent des Cordeliers, où sont installées actuellement les archives, la manutention militaire, la

gendarmerie, n'a conservé d'intact que le préau de son cloître, la belle salle capitulaire voûtée sur croisées d'ogives, et une galerie bouchée dont les arcades et les colonnettes sont encore visibles.

Dans l'église de Saint-Orens se trouvent le peigne et l'olifant, objets du XIIe siècle, mais que la tradition dit avoir appartenu à saint Orens, évêque d'Auch au Ve siècle. L'olifant est un bel ivoire, d'une seule pièce, de 53 centimètres de longueur et présentant sur ses huit faces des animaux fantastiques et ornements divers, admirablement ciselés.

Le prieuré de Saint-Orens, aujourd'hui couvent d'Ursulines, quoique bien déchu de son ancienne splendeur, mérite une plus longue visite. Une partie du chevet de l'ancienne église romane existe encore, ainsi que l'arc triomphal supporté par des chapiteaux du XIIIe siècle. Il en est de même de l'ancienne salle capitulaire, dont les arcatures trilobées conservent des moulures du XIVe siècle. Dans la cour, sur un élégant piédestal, la statue de saint Orens. A côté, une statue de Vénus, brisée par saint Orens lui-même. Enfin, tout autour d'un escalier, intelligemment groupés, des fragments de sculptures et d'inscriptions, ces dernières très importantes, notamment trois inscriptions romaines et une flaminale, que MM. Caneto et Ad. Lavergne ont longuement étudiées et minutieusement décrites.

Il faut louer également les peintures modernes de l'autel, en façon d'émail, et les jolies enluminures des dessins, dues au pinceau de la sœur Agnès.

L'archevêché actuel, bâti contre la cathédrale par Mg^r de Montillet, est une œuvre du XVIIIe siècle. De l'archevêché primitif, élevé en 1098 par l'archevêque

Raymond de Pardiac, il ne reste qu'une grande salle romane, « à deux nefs égales, divisées en trois travées carrées », dont les colonnettes en marbre blanc ont leurs chapiteaux ornés de palmettes et de feuillages. On distingue des traces de peintures sur la voûte. Le donjon est « la partie la plus curieuse de l'ancien « évêché, écrit M. Ad. Lavergne. C'est une cons- « truction du XIVe siècle, composée de huit ou neuf « chambres superposées, s'élargissant à mesure que « les murs s'élèvent. » Bien restauré dans le style du temps, ce donjon domine l'escalier monumental qui conduit jusqu'aux bords du Gers. A côté, d'anciennes poternes s'ouvrent dans l'épaisseur des vieux murs, devant des ruelles à pic au-dessus de la vallée.

Grâce aux soins de la *Société archéologique du Gers* et, avant elle, à ceux de la *Société historique de Gascogne,* un Musée archéologique a été formé, il y a quelque dix ans, dans les salles basses de l'ancien archevêché. Il renferme de très intéressants objets : la mosaïque du dieu Océanus, provenant du champ du Glésia, près de Montréal, la jolie inscription dédiée à la petite chienne Mya, un tombeau formé de *tegulæ,* provenant d'Eauze, des sarcophages, de nombreuses poteries romaines, des amphores, des statuettes en bronze, divers fragments de sculptures antiques, des sceaux, des carreaux émaillés du XIIIe siècle, l'étendard du régiment de Royal-Navarre, à la croix noire sur fond de satin jaune; des miniatures, des manuscrits, des monnaies, des spécimens de faïences de la région.

Les portraits de Gascons illustres, qui ornaient autrefois les murs du Musée, ont été repris par la municipalité et se trouvent au premier étage de l'Hôtel

de Ville. On y remarque ceux de Monluc, des Gontaud, des Pardaillan, des d'Ormessan, des Laplagne, des principaux personnages politiques, quelques bonnes copies des maîtres, et surtout un joli buste de Louis XV jeune.

La bibliothèque, établie dans l'ancienne chapelle des Carmélites, édifiée au XVIIe siècle, renferme 18.000 volumes et de curieux manuscrits, notamment ceux de l'abbé d'Aignan du Sendat, si importants pour l'histoire de la Gascogne.

La cathédrale de Sainte-Marie a subi de nombreux remaniements. Construite en 844 par l'évêque Taurin, la basilique primitive fut restaurée dans le style roman par saint Austinde au commencement du XIIe siècle. Détruite peu après par Bernard IV d'Armagnac, elle fut reconstruite en 1371, puis de nouveau incendiée en 1483, enfin réédifiée au XVIe siècle et achevée en 1597 par Léonard de Trappes, qui termina les voûtes et compléta les vitraux du chœur. La façade occidentale, c'est-à-dire le porche et les deux tours, ne date que de la fin du XVIIe siècle. Elle est en désaccord complet avec le reste de l'édifice qui accuse, à l'intérieur et à l'extérieur, les caractères des derniers temps de l'époque gothique.

Le plan de cette grande église comprend une large nef, deux bas-côtés flanqués de chapelles latérales, un transept qui ne fait aucune saillie sur les murs latéraux, et un chœur à pans coupés dont le déambulatoire renferme six chapelles carrées et cinq chapelles rayonnantes polygonales.

La nef est voûtée d'ogives, comme toute la cathédrale. Ses piliers cylindriques soutiennent des arcs en tiers-point garnis de moulures à pénétration.

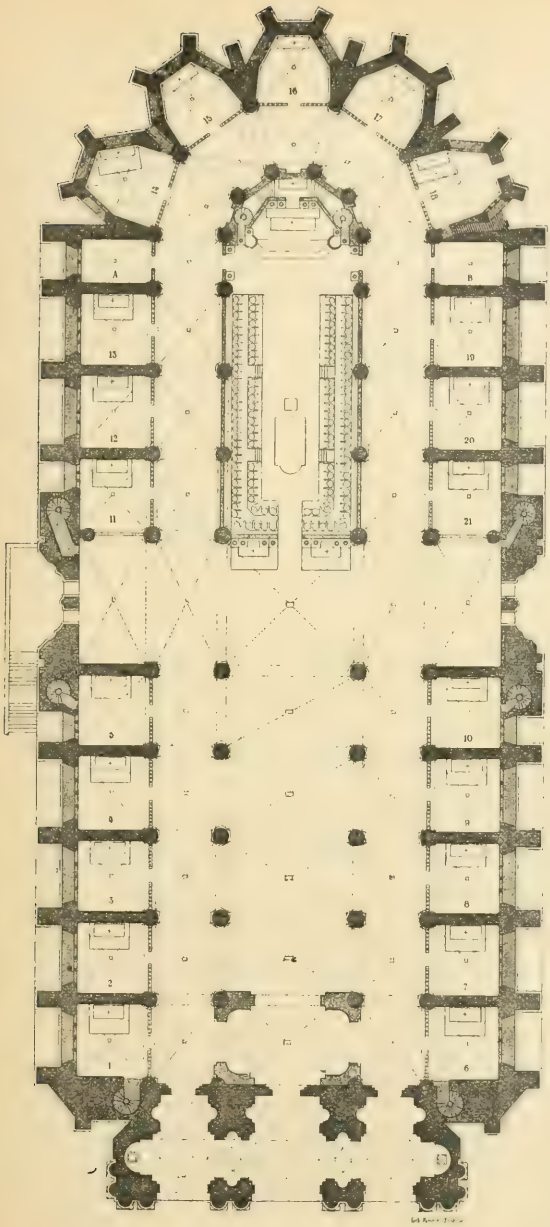

Cathédrale d'Auch.

Au-dessus, les grandes arcades en cintre surbaissé du triforium sont divisées par quatre meneaux, et le remplage à trois soufflets des fenêtres hautes caractérise l'époque de la Renaissance.

Le chœur de Sainte-Marie d'Auch est un des plus beaux de France. Il doit sa réputation non usurpée à la décoration merveilleuse de ses stalles en bois de chêne, sculptées avec un art et une délicatesse infinis. « Sur chaque dossier, écrit M. Célestin Port, est repré-« sentée une figure de l'Ancien et du Nouveau Testa-« ment, ou quelque personnage allégorique. Chaque « figure est posée sur une espèce de coupole en penden-« tif, décorée de petits bas-reliefs ou d'arabesques. Les « stalles sont séparées par des pilastres chargés de sta-« tuettes placées dans des niches, sous un dais continu « orné de clochetons, d'aiguilles, de feuillages, de fleurs. « Les petits groupes de statuettes fourmillent, animés « d'une vie souriante et gracieuse, à tous les recoins « des stalles. L'art, comme touché déjà des premiers « rayons de la Renaissance (1520-1529), s'y montre « tout aimable et ingénieux dans sa franche et naïve « allure, et pourtant sans type grotesque ou difforme, « comme en eût inventé la libre gaieté du moyen âge. « Le plus étrange est cette indifférence de l'artiste pour « l'idée religieuse, qui allie sans scrupule aux légendes « de la symbolique chrétienne les Sibylles, les Faunes, « les Bacchantes, les Satyres mêmes, et Ganymède, et « Vénus, et Cupidon ». Ces stalles sont datées de 1529.

Les mêmes remarques peuvent s'appliquer aux superbes verrières du chœur. Peints par Arnaud de Moles et achevés le 25 juin 1513, comme l'indique une inscription, ces vitraux sont regardés comme les plus

réalistes qu'ait jamais produits la première Renaissance. Le coloris en est d'un éclat admirable. Patriarches, prophètes, apôtres, sibylles, y sont représentés en pied, costumés d'une façon royale et entourés de détails architecturaux d'une incroyable complication. Dans sa belle monographie de Sainte-Marie d'Auch, l'abbé Caneto les a étudiés et reproduits avec la plus scrupuleuse exactitude.

Signalons, dans les chapelles latérales, le tombeau de l'intendant d'Étigny, ceux de Mgr de Salinis, de la Croix d'Azolette; dans la chapelle du Saint-Sépulcre, un bel autel en marbre blanc du XVIe siècle; le buffet d'orgues, très bien sculpté; enfin, à l'extérieur, le portail du croisillon sud, à trumeau monolithe, dont les statues ont été mutilées à la Révolution. On y retrouve le même style d'ornementation et souvent les mêmes dessins que dans les stalles du chœur.

Un beau jubé, édifié par Gervais Drouet dans la seconde moitié du XVIIe siècle, existait encore, il y a quelques années, à l'entrée du chœur. Il a été malheureusement démoli en 1861 et remplacé par un orgue d'accompagnement.

La crypte, qui s'étend sous le chœur, renferme un sarcophage du VIIe siècle, en marbre blanc, couvert de rinceaux et de feuillages, où saint Léothade fut enseveli. C'est une œuvre de l'école d'Aquitaine, différente de l'école Provençale, qui se plaisait à représenter des personnages sur les tombeaux.

Bibliographie. — Abbé Caneto : *Notice sur l'église métropolitaine de Sainte-Marie d'Auch*, in-f° de 158 pages avec 36 planches hors texte. — Du même : (Revue de Gascogne, t. I à XIV, nombreux articles); *Le prieuré de Saint-Orens* (Revue de Gascogne, t. VIII à XIII). — Lafforgue : *Histoire de la ville*

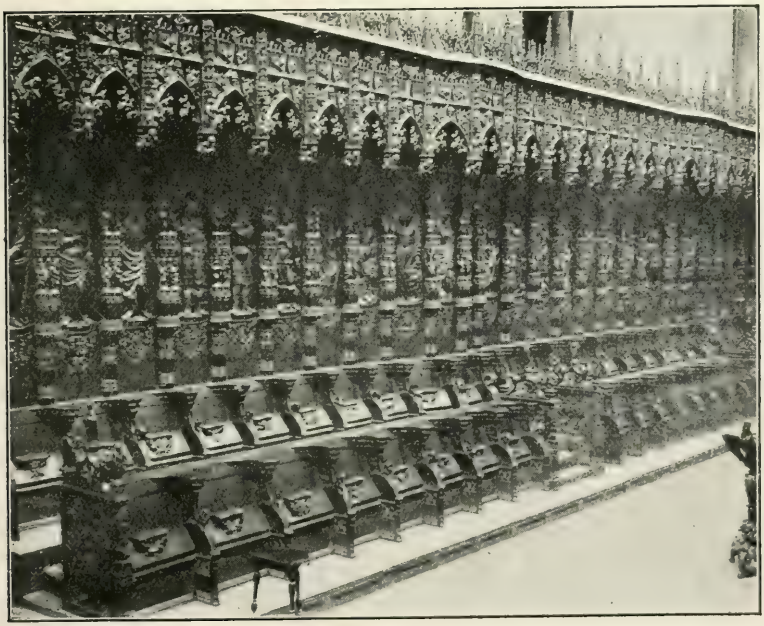

Clichés de M. de Longcamp.

Cathédrale d'Auch.

Sépulcre et Stalles

d'Auch, 2 vol. in-8°, Auch, 1851. — Adr. Lavergne : *Excursion de la Société fr. d'Arch. dans le département du Gers* (Revue de Gascogne, t. XXIII et XXIV). Tirage à part, Auch, 1883. — Du même : *Monuments épigraphiques du prieuré de Saint-Orens d'Auch* (Revue de Gascogne, t. XXII, 1881, p. 493). — Célestin Port : *Guide Joanne*, Gascogne et Languedoc, 1890. — P. Fontanié : *Excursion en Gascogne* (Bullet. de la Soc. arch. du Tarn-et-Garonne, t. XVII, 1889).

Philippe Lauzun.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE

LXVIIIe SESSION

TENUE

A AGEN & AUCH

EN 1901

PROGRAMME

1. État des études archéologiques dans le département de Lot-et-Garonne depuis cinquante ans. — Même état dans le département du Gers. — Donner une vue d'ensemble des principaux travaux accomplis par les Sociétés savantes et les particuliers.

2. Indiquer les dernières découvertes préhistoriques de l'âge de pierre, du bronze et du fer, cavernes, ossements, sépultures, puits funéraires, etc., ainsi que les premières stations de l'Agenais et de la Gascogne.

3. Énumérer les refuges, les castra, les oppida, avant, pendant et après la domination romaine. — Les distinguer des tumuli et des mottes féodales.

4. Établir le tracé des voies romaines de la région. — Quelles étaient les limites exactes des Nitiobriges? — Où doit-on placer Ussubium, Fines et la capitale des Sotiates?

5. Préciser l'emplacement de Pompeiacum, de Vellanum, de Vernemetis, où fut martyrisé saint Vincent. — Signaler les dernières découvertes faites dans le cimetière gallo-romain de Saint-Martin-de-Lesque.

6. Étudier les rapports entre les Nemets et les Piles gallo-romaines. — Préciser la destination de ces dernières. — Les comparer aux monuments analogues du Nord-Est de la France et de la Tunisie.

7. Quelles étaient les principales villas gallo-romaines de la contrée? — Où se trouvait Ebromagus, la villa de saint Paulin de Noles? — Signaler les inscriptions, statues, mosaïques, sarcophages, autels votifs récemment découverts. — Existait-il à Agen un atelier de sculpture?

8. A quelle école doit-on rattacher les églises romanes de la région? — Faut-il regarder Saint-Front de Périgueux comme le prototype des églises à coupoles de l'Agenais et de la Gascogne?

9. Quels sont les caractères de l'école d'architecture toulousaine au XIe et au XIIe siècle dans les églises rurales? — Étudier la sculpture romane dans

la région. — Quelles sont ses œuvres les plus anciennes ? — Comparer les portails des églises de Beaulieu, de Souillac, de Carennac, de Moissac et de la cathédrale de Cahors. — Iconographie de sainte Foy, martyre agenaise.

10. Faire ressortir les particularités de l'école gothique du Midi de la France, notamment dans le plan des églises, la construction des voûtes, le style des clochers. — Quelle fut l'influence des prélats italiens d'Agen sur l'architecture de la Renaissance dans la contrée ?

11. Citer in-extenso les textes qui se rapportent à la construction et aux remaniements des églises et des châteaux de la région.

12. Donner de nouveaux détails sur les bastides ou villes neuves du XIIIe siècle, sur les enceintes successives de la ville d'Agen, et signaler les plus curieuses maisons à pans de bois encore intactes.

13. Décrire les principaux châteaux féodaux ou de la Renaissance. — En dehors des limites de l'Armagnac et du Condomois, existe-t-il quelques types du château gascon de la fin du XIIIe siècle, qui consiste dans un bâtiment rectangulaire défendu par deux tours carrées ?

14. Donner de nouveaux détails sur les chemins de Saint-Jacques, leur tracé en Gascogne, leurs hôpitaux, leurs maladreries. — Indiquer les principaux lieux de pèlerinage et les fontaines qui sont l'objet d'un culte spécial.

15. Relever les inscriptions des pierres tombales et des cloches antérieures à la Révolution, en faisant connaître le nom des fondeurs. — Peut-on citer des exemples de l'emploi des chiffres arabes dans les inscriptions du moyen âge ?

16. Étudier les carrelages de terre vernissée et leurs modes de fabrication spéciaux à la région. — Signaler les verrières, les tapisseries, les peintures murales, les objets d'orfèvrerie, les meubles et les objets d'art conservés dans les églises, les musées, les collections particulières.

17. Rechercher tout ce qui concerne la monnaie *arnaudine* d'Agen et citer les documents qui font mention de cette monnaie du XIIe au XIVe siècle. — Étudier les variétés et les pièces inédites frappées à Auch et à Lectoure. — Dresser le catalogue des poids monétiformes d'Auch, de Condom, de Fleurance et de Lectoure. — Signaler les sceaux inédits.

18. Résumer les travaux publiés sur les anciennes faïenceries, notamment celles de Moncaut, de Samadet, d'Ardus, d'Auvillars, et préciser l'origine des modèles copiés dans ces fabriques.

19. Faire connaître les vieilles industries locales et les plus anciennes foires de la contrée. — Décrire les anciens costumes du pays avec dessins à l'appui.

20. Étudier les œuvres des artistes de la région : les verrières d'Arnaud de Moles à la cathédrale d'Auch; les plats de Bernard Palissy conservés dans

la province ; les procédés de céramique d'Honoré de Saint-Amans. — Décrire les tableaux du château d'Aiguillon conservés à la Préfecture d'Agen.

Les Membres du bureau de la Société française d'Archéologie :

EUG. LEFÈVRE-PONTALIS, Directeur de la Société, Président du Congrès.

ÉMILE TRAVERS, Directeur adjoint et Trésorier de la Société.

P. DE LONGUEMARE. RAYMOND CHEVALLIER. Secrétaires généraux de la Société.

Marquis DE FAYOLLE, Inspecteur général de la Société.

ADRIEN PLANTÉ, Inspect^r divisionnaire de la Société.

G. THOLIN, Inspect^r de la Société p^r le Lot-et-Garonne.

Les Secrétaires généraux du Congrès :

PHILIPPE LAUZUN, Inspecteur de la Société pour le Gers.

J. MOMMÉJA. ADR. LAVERGNE. Membres de la S. F. d'A.

Le Trésorier du Congrès :

CHARLES RATIER, Trésorier de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen.

ORDRE DES REUNIONS

AGEN

Mardi 11 juin. — 2 heures. Séance d'ouverture à l'Hôtel de Ville.

4 heures. Visite du Musée.

8 heures 1/2. Séance.

Mercredi 12. — 7 heures 41. Départ en chemin de fer.

8 heures 53. Arrivée à Monsempron-Libos. Visite de l'église.

11 heures 1/2. Arrivée au château de Bonagil. Déjeuner. Visite.

4 heures 1/2. Visite du château de Perricard.

6 heures. Retour à Fumel. Visite du château. Dîner.

8 heures 50. Départ de Monsempron. Retour à Agen à 10 heures 18.

Jeudi 13. — 8 heures 1/2. Séance.

1 heure. Excursion en voiture aux églises de Moirax et d'Aubiac, et au château d'Estillac.

4 heures 1/2. Retour à Agen.

8 heures 1/2. Séance. Conférence par M. le chanoine Durier et par M. Philippe Lauzun sur les églises et les châteaux de la région, avec projections photographiques.

Vendredi 14. — 7 heures. Excursion en voiture au château de Madaillan.

11 heures. Retour à Agen.

1 heure. Visite des monuments religieux et civils d'Agen et des tableaux de la Préfecture.

8 heures 1/2. Séance.

Samedi 15. — 10 h. 14. Départ en chemin de fer.

10 heures 54. Arrivée à Moissac. Déjeuner. Visite de l'église, du cloître et d'une collection particulière.

3 heures 23. Départ. Retour à Agen à 6 heures 34.

Dimanche 16. — 1 heure. Séance de clôture.

7 heures. Banquet.

Excursion dans le Gers

Lundi 17. — 10 heures 31. Départ en chemin de fer.

11 heures 37. Arrivée à Lectoure. Déjeuner. Visite de la cathédrale, du musée, des remparts.

4 heures 35. Départ en chemin de fer.

5 heures 32. Arrivée à Auch.

8 heures 1/2. Séance avec le concours de la *Société archéologique du Gers*. Projections photographiques des monuments du Gers.

Mardi 18. — 8 heures. Visite de la ville d'Auch, prieuré de Saint-Orens, monuments civils.

1 heure. Visite de la cathédrale.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE 1901

Président du Congrès :

M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'Archéologie.

Secrétaires généraux :

M. Philippe Lauzun, inspecteur de la Société pour le Gers ;

M. J. Momméja, membre de la S. F. d'A.

M. Adrien Lavergne, membre de la S. F. d'A.

Trésorier :

M. Ch. Ratier, trésorier de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen.

embres de la Commission d'organisation :

Pour le Lot-et-Garonne : MM. Ph. Lauzun, président de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen; — J. Momméja, conservateur du Musée d'Agen; — Ch. Ratier, trésorier de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen ; — L. Bruguière, membre des jurys des concours régionaux ; — G. Marraud, conseiller à la Cour d'appel ; — O. Fallières, membre de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen ; —

le comte de DIENNE, membre de la S. F. d'A. : — CALVET, bibliothécaire de la ville d'Agen.

Pour le Gers: MM. Adr. LAVERGNE, vice-président de la Société archéologique du Gers; — Alphonse BRANET, secrétaire de la Société archéologique du Gers; — PAGEL, archiviste du département; — Ch. DESPAUX, trésorier de la Société archéologique du Gers; — Jean LACAVE-LAPLAGNE, membre de la S. F. d'A.; — l'abbé ABADIE, vicaire de la cathédrale.

LISTE DES MEMBRES

MM.

Allègre (Silvain), receveur des finances en retraite, 83, route de Toulouse, à Agen (Lot-et-Garonne).

Almon (l'abbé), supérieur de l'École Saint-Caprais, à Agen.

Amblard (Paul), conseiller général, rue des Colonels-Lacuée, à Agen.

Astier (l'abbé), curé de Monsempron (Lot-et-Garonne).

Aubrée, contrôleur principal des contributions directes en retraite, à Rennes.

Aubrée (Mlle Jane), à Rennes.

*Avout (le baron d'), inspecteur de la S. F. d'A., 14, rue de Mirande, à Dijon.

Azéma (Charles), sous-intendant militaire en retraite, à Agen.

Bazenerye (A.), 18, rue Ternault, à Bourges.

*Beaumont (le comte Charles de), au château de Chatigny, par Fondettes (Indre-et-Loire).

Bédouret (l'abbé), curé de Sos (Lot-et-Garonne).

Belhomme, conseiller général, à Libos (Lot-et-Garonne).

*Besnard, architecte, 53, rue des Abbesses, à Paris.

Biers (Paul), 57, rue Saint-Jacques, à Paris.

*Birot (le docteur Joseph), 59, rue Victor-Hugo, à Lyon.

*Blanchet (Adrien), inspecteur divisionnaire de la S. F. d'A., 164, boulevard Péreire, à Paris.

Bonnat (René), archiviste de Lot-et-Garonne, à Agen.

Bonnet, préfet de Lot-et-Garonne, à Agen.

*Bonnet (Émile), avocat, 18, rue de la Valfère, à Montpellier.

MM.

* Boucher de Crèvecœur (A.), 33, rue de la Tannerie, à Abbeville (Somme).
* Bouillet (le chanoine), 4, rue Corot, à Paris.
* Bouralière (A. de la), à Poitiers.
Bournon (Félix), archiviste paléographe, 12, rue Antoine-Roucher, à Paris.
* Bourdeau (Jean), à Villebourdon, Montauban.
* Bouzinac de la Bastide, 4, rue de Lacapelle, à Montauban.
* Branet (Alphonse), à Auch.
Brisse (Paul), à Agen.
Brocq (le docteur), 65, rue d'Anjou, à Paris.
Bruguière, membre des jurys des concours régionaux, à Agen.
* Brutails, inspecteur de la S. F. d'A., 13, rue d'Aviau, à Bordeaux.
Calvet, bibliothécaire de la ville, à Agen.
* Cardaillac (X. de), inspecteur de la S. F. d'A., Allées Nationales, à Tarbes.
Castelnau d'Essenault (le marquis de), au château du Casse, par la Tresne (Gironde).
* Cauchemé (Victor), inspecteur du Palais, à Compiègne.
Chamerois, ancien directeur de la Banque de France, à Agen.
Chapelain de Caubeeyes, au château de Moncaubet, par Clairac (Lot-et-Garonne).
Chappet (le docteur Édouard), 35, rue Malesherbes, à Lyon.
Chappet (Prosper), 4, place Morand, à Lyon.
Chaux (Antoine), au château de Xaintrailles (Lot-et-Garonne).
* Chevallier (Raymond), secrétaire général de la S. F. d'A., au Bois-de-Lihus (Oise).

MM.

Chevrier, proviseur du Lycée, à Agen.
Cieutat, conseiller à la Cour d'appel, à Agen.
* Clermont-Tonnerre (le duc de), 16 *ter*, avenue Bosquet, à Paris.
* Couneau (Émile), à La Rochelle (Charente-Inférieure).
Coureau (Albert), architecte du département, à Agen.
* Coutan (le docteur), à Rouen.
Couturier (Abel), ancien magistrat, à Beauville (Lot-et-Garonne).
* Croizier (le marquis de), château Jouandin, à Bayonne (Basses-Pyrénées).
Crusel (René), à Abbeville (Somme).
Dagan (Marcel), avocat, 6, cours Victor-Hugo, à Agen.
Daussy (Paul), à Compiègne.
Decroos (J.), notaire, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
Delagarde (E.), 105, faubourg Saint-Honoré, à Paris.
Delolliès (Henry), au château de Salomon, par Fumel (Lot-et-Garonne).
* Depoin (J.), 150, boulevard Saint-Germain, à Paris.
Deprez (Mme), rue des Dominicains, à Mons (Belgique).
Descamps (Albert), à Lectoure (Gers).
* Dienne (le comte de), au château de Caziderocque, par Tournon (Lot-et-Garonne).
* Dognée (Eugène-M.-O.), 30, place des Carmes, à Liège (Belgique).
Druilhet (Paul), au château de Rouquettes, par Valence-sur-Baïse (Gers).
Dubarrat (l'abbé), à Pau.
Dubernet (l'abbé), curé de Saint-Pierre-del-Pech, par Saint-Maurin (Lot-et-Garonne).
Dubois (l'abbé), curé de Saint-Pierre-de-Buzet (Lot-et-Garonne).
Dubos (l'abbé J.-L.), maison Sainte-Dulcide, cours Washington, à Agen.

MM.

Dubourg (l'abbé), curé de Layrac (Lot-et-Garonne).
* Dufour (A.), bibliothécaire, à Corbeil (Seine-et-Oise).
Dugué (Joseph), à Moissac (Tarn-et-Garonne).
* Dumuys (Léon), à Orléans.
* Durand (J.-B.), ancien sénateur, à Agen.
* Durand (Roger), imprimeur, à Chartres.
* Duret (Edmond), à Saint-Germain-de-Marencennes, par Surgères (Charente-Inférieure).
Fallières (Oswald), au Passage d'Agen.
* Fayolle (le marquis de), inspecteur général de la S. F. d'A., au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre (Dordogne).
* Fleury (Gabriel), conseiller d'arrondissement, à Mamers (Sarthe).
* Fontanié (Paul), avocat, à Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne).
* Fontenilles (Paul de), au château des Auriols, par Villemur (Haute-Garonne).
* Forts (Ph. des), au château d'Yonville, par Hallencourt (Somme).
* Fougeron (Paul), 55, rue de la Bretonnerie, à Orléans.
* Fourché (L.), 21, rue Duncan, à Bordeaux.
* Francart (Ad.), avocat, à Mons (Belgique).
* Francs (François des), 2, rue de la Bourie-Blanche, à Orléans.
* Garreau (Gustave), 19, rue de la Sardinerie, à La Rochelle (Charente-Inférieure).
Garreau (Mlle Louise), 62, boulev. Malesherbes, Paris.
Gary (l'abbé Justin), 15, rue des Soubirous, à Cahors.
Gerbeaud (l'abbé), curé, à Libos (Lot-et-Garonne).
* Germain de Maidy (Léon), 26, rue Héré, à Nancy.
* Ghellinck-d'Elseghem-Vaernewyck (le vicomte de), au château d'Elseghem, par Peteghem, Flandre-Orientale (Belgique).

MM.

Gilles (Adolphe), architecte, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

* Godfray (H.-N.), à Beauséjour-Saint-Hélier (île de Jersey).

* Gossellin (G. de), 152, boulev. Haussmann, à Paris.

* Gosset (Alphonse), architecte, 9, rue des Templiers, à Reims.

* Gosset (Mme Alphonse), même adresse.

Goux (Léon), à Agen.

Granat, professeur d'histoire au lycée, à Agen.

Grèze (Auguste), à Valence-d'Agen (Lot-et-Garonne).

* Guignard de Butteville (Ludovic), à Cheuzy (Loir-et-Cher).

* Hambye (A.), notaire, à Mons (Belgique).

* Héron de Villefosse (A.), membre de l'Institut, 15, rue Washington, à Paris.

Héron de Villefosse (Mme A.), même adresse.

* Hubert (J.), ingénieur architecte, à Mons (Belgique).

* Jamot, architecte, délégué de la Société d'architecture de Lyon, 22, rue Vaubecour, à Lyon.

Jaudounenc, rédacteur de l'*Avenir de Lot-et-Garonne*, à Agen.

Joret (Maurice), au Mas-d'Agenais (Lot-et-Garonne).

Julien (le pasteur), à Agen.

Jullian (Camille), professeur à la Faculté des Lettres, à Bordeaux.

* Laborie (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire, à Montauban.

* Lacave-Laplagne (Jean), rue Pasquier, à Paris.

* Lair (le comte), au château de Blou, par Longué (Maine-et-Loire).

* Lair (Jules), membre de l'Institut, 204, boulevard de la Villette, à Paris.

* Lair (Mme Jules), même adresse.

MM.

* Lanore (Maurice), archiviste des Hautes-Pyrénées, à Tarbes.
Lanes (Nelson), conseiller général, à Agen.
* Lanfranc de Panthou (O.), ancien procureur général, à Caen.
Lannelongue, conseiller général, maire de Moirax (Lot-et-Garonne).
* La Perche (Mme), 37, rue Jean-Goujon, à Paris.
Lassalle (Xavier de), directeur du *Journal de Lot-et-Garonne*, à Agen.
Lassus (l'abbé Léon), curé de Caussens, par Condom (Gers).
* Lauzun (Philippe), inspecteur de la S. F. d'A., à Agen.
* Lauzun (Mme Philippe), même adresse.
* Lefebvre du Grosriez, à Abbeville (Somme).
* Le Féron de Longcamp (A.), membre du comité permanent de la S. F. d'A., 51, rue de Geôle, à Caen.
* Lefèvre-Pontalis (Eugène), directeur de la S. F. d'A., 13, rue de Phalsbourg, à Paris.
* Lefèvre-Pontalis (Mme Eugène), même adresse.
* Legrand (Charles), inspecteur de la S. F. d'A., à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
* Le Grix (E.), rue de Clocheville, à Tours.
Lemaire (Mlle Germaine), rue du Coq-Français, à Roubaix.
* Lespinas (Edmond), 13, rue Bourdeilles, à Périgueux.
* Lestourbeillon (le marquis de), à Vannes.
* Liebbe (Élias), 48, rue Pergolèse, à Paris.
* Linage (le vicomte G. de), à Voreppe (Isère).
* Longuemare (Paul de), secrétaire général de la S. F. d'A., place Saint-Sauveur, à Caen.
* Lorin (Charles), peintre verrier, à Chartres.

MM.

*Lucas (Charles), architecte, 23, rue de Dunkerque, à Paris.
*Macqueron (Henri), à Abbeville (Somme).
*Marande (Max), 69, avenue d'Antin, à Paris.
Marboutin (l'abbé), curé de Cours, par Laugnac (Lot-et-Garonne).
Marraud (J.-François), 32, avenue de l'Opéra, à Paris.
Marraud (G.), conseiller à la Cour d'appel, à Agen.
*Massereau (Th.), à Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre).
Massip (Lucien), pharmacien, à Cancon (Lot-et-Garonne).
*Matthieu (Ernest), à Enghien (Belgique).
Matthieu (Mme Ernest), même adresse.
*Maugars (Auguste), 9, rue au Lin, à Chartres.
Mazeret (Ludovic), instituteur, à Montréal (Gers).
Méloizes (marquis des), 18, rue Jacques-Cœur, à Bourges.
*Michel (André), conservateur au musée du Louvre, 59, rue Claude-Bernard, à Paris.
*Momméja (Jules), conservateur du musée, à Agen.
*Nicolaï (Al.), 1, rue Beaubadat, à Bordeaux.
*Noguier (Louis), inspecteur de la S. F. d'A., à Béziers (Hérault).
*Nugues (Alphonse), à Romans (Drôme).
*Oberkampf de Dabrun (E.), receveur des finances, à Alais (Gard).
*Osseville (le comte d'), 13, rue Singer, à Caen.
Pagel (R.), archiviste du Gers, à Auch.
*Palanque (Ch.), 121, boulevard St-Germain, à Paris.
Pasquier (F.), archiviste de la Hte-Garonne, à Toulouse.
Payen (G.), architecte, cours Voltaire, à Agen.
Payen (Edouard), architecte, 11 *bis*, rue Garonne, à Agen.

MM.

Pérès (Paul), banquier, rue Balguerie, à Auch.

* Pinoteau (le baron Maurice), 48, boulevard Émile-Augier, à Paris.

* Planté (Adr.), inspecteur divisionnaire de la S. F. d'A., à Orthez (Basses-Pyrénées).

Planté (Mlle), même adresse.

* Pottier (le chanoine), inspecteur de la S. F. d'A., à Montauban.

Privat, archiviste paléographe, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.

* Quarré-Reybourbon (L.), 70, boulevard de la Liberté, à Lille.

* Ranquet (Henry du), 9, rue Savaron, à Clermont-Ferrand.

Ratier (Charles), 12, boulevard de la Liberté, à Agen.

Recours (Louis), rue des Juifs, à Agen.

* Régnier (Louis), rue du Meilet, à Évreux.

* Rey (Ferdinand), 5, rue Legouz-Gerland, à Dijon.

* Rivières (le baron Edmond de), inspecteur divisionnaire de la S. F. d'A., au château de Rivières, par Gaillac (Tarn).

* Rivières (le baron Jean de), 16, rue Velane, à Toulouse.

* Roger (Octave), rue Moyenne, à Bourges.

* Rouède (Max), à Châtillon-sur-Indre (Indre).

* Roumejoux (A. de), inspecteur de la S. F. d'A., au château de Rossignol, par Bordas (Dordogne).

Saint-André (l'abbé Antoine), curé de Duran, près Auch.

* Saint-Saud (le comte A. de), au château de la Valouze, par la Roche-Chalais (Dordogne).

Sansot (Alfred), à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

Sardac (le docteur de), à Lectoure (Gers).

MM.

* Schoffer (G.), 319, Keizersgracht, à Amsterdam (Hollande).
Sens (Georges), à Arras (Pas-de-Calais).
* Serbat (Émile), 138, avenue des Champs-Élysées, à Paris.
* Serbat (Louis), même adresse.
Serret (Jules), rue Jacquard, à Agen.
Sirien (le commandant), à Montauban.
Tamizey de Larroque (Henri), à Gontaud (Lot-et-Garonne).
* Thiollier (Noël), 28, rue de la Bourse, à Saint-Étienne (Loire).
Thomas (G.), négociant, à Agen.
* Travers (Émile), directeur adjoint de la S. F. d'A., délégué de l'Académie royale de l'Histoire d'Espagne, à Caen.
Trenqueléon (le baron Fernand de Batz de), 5, place de la République, à Agen.
* Triger (Robert), inspecteur général de la S. F. d'A., au Mans.
* Valois (Jules de), à Aumâtre, par Oisemont (Somme).
* Vatin (Mme Eugène), à Senlis (Oise).
* Vayson (Janin), à Abbeville (Somme).
Videau, aumônier du Lycée, à Agen.
* Wilson (le major général S.-T.), à Floriana, Beaumont (île de Jersey).

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE D'OUVERTURE DU MARDI 11 JUIN 1901

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis.

L'ouverture de la soixante-huitième session du Congrès archéologique de France a eu lieu le mardi 11 juin, à deux heures de l'après-midi, dans la grande salle d'honneur de l'hôtel de ville, mise avec la plus obligeante courtoisie par M. le Maire d'Agen à la disposition de la Société française d'Archéologie.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'Archéologie et président du Congrès, invite à prendre place au bureau : MM. Bonnet, préfet du Lot-et-Garonne ; Jouitou, maire d'Agen ; A. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, délégué du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; Jules Lair, membre de l'Institut ; Émile Travers, directeur adjoint de la Société française d'Archéologie ; le vicomte de Ghellinck-Vaernewyck, président de la Société archéologique de Bruxelles, délégué du Gouvernement belge ; Eugène Dognée, délégué de l'Académie royale de l'histoire de Madrid ; Barailler, procureur général près la Cour d'appel d'Agen ; Lanes,

conseiller général; Pépin, trésorier-payeur général; Berteloot, inspecteur d'Académie.

MM. Philippe Lauzun, J. Momméja et Bonnat remplissent les fonctions de secrétaires.

Dans l'assemblée fort nombreuse, on remarque la plupart des membres de la Société des Lettres, Sciences et Arts d'Agen et les principales autorités de la ville: Mgr Hébrard, vicaire général; Durand, ancien sénateur; le marquis de Castelnau d'Essenault; et, parmi les membres de la Société française d'Archéologie, MM. Adrien Planté, le marquis de Fayolle, le baron de Rivières, A. de Roumejoux, Le Féron de Longcamp, Lanfranc de Panthou, Quarré-Reybourbon, Francart, Hubert, Matthieu, le duc de Clermont-Tonnerre, X. de Cardaillac, le vicomte de Linage, Oberkampf de Dabrun, le comte Ch. de Beaumont, etc., et Mmes E. Lefèvre-Pontalis, Vatin et La Perche.

M. le Président ouvre la séance et M. le Maire d'Agen souhaite en ces termes la bienvenue aux congressistes :

MESDAMES, MESSIEURS,

Je ne me suis jamais trouvé à pareille fête. Aussi, veuillez me pardonner si, faute d'habitude, ma parole n'est pas toujours exactement dans le ton voulu. Un savant seul y pourrait atteindre, et ce n'est certes pas un savant, mais un profane, que les hasards électoraux appellent à représenter aujourd'hui la ville d'Agen, dans son souhait de bienvenue aux membres si distingués de ce Congrès archéologique.

Heureusement, il n'est pas indispensable d'être un savant pour apprécier dignement la science par ses résultats.

pour constater la continuité de son action bienfaisante sur notre esprit, et lui offrir le juste tribut d'hommages qui lui revient. Sans être admis dans son temple, on en peut quelquefois, du dehors, voir les clartés.

Cela n'est pas indispensable non plus pour reconnaître en quelle estime on doit tenir les savants.

J'ai toujours profondément admiré cette religion de l'étude, cette puissance de pénétration, cette impartialité de jugement, ce désintéressement magnifique qui caractérisent ceux que leur vocation pousse, en des sens divers, à rechercher le beau et le vrai, pour le seul amour du beau et du vrai.

Je me félicite de l'occasion qui m'est offerte d'en rendre témoignage, et je suis heureux que le Congrès, ce dont je le remercie, ait estimé que la ville d'Agen était digne de sa visite. Il peut être assuré qu'elle en sent tout le prix, et qu'elle marquera ce jour d'un caillou blanc, car il est de ceux qui anoblissent une cité.

Une cité ! c'est trop peu dire en la circonstance; c'est à notre région tout entière que votre exemple apporte un enseignement moralisateur. Elle verra comment, sous l'impulsion d'une idée, vous savez associer vos forces pour recueillir une ample moisson de science dont vous nous ferez d'ailleurs tous bénéficier; car vous en vulgariserez les résultats par vos écrits. C'est qu'en effet, l'utilité de telles entreprises n'est pas seulement dans la plus grande culture intellectuelle que l'on en retire pour soi-même; elle est aussi dans le concours que l'on prête à la culture intellectuelle d'autrui. Toute œuvre importante doit tourner à l'avantage du bien public, et la science ne fait pas exception à cette règle; elle ne saurait être égoïste : elle se dépense, elle se prodigue, car elle se doit à tout le monde.

Ceux-là croient voir inscrites dans l'avenir des promesses de bonheur pour les sociétés futures; ils voudraient contraindre le temps à presser le pas, pour en obtenir plus tôt la réalisation de leurs espérances humanitaires.

Ceux-ci concentrent tous leurs efforts sur le présent, dont les épines nous offensent ou nous lacèrent. Ils parviennent, à force de philanthropie, sinon à les arracher, du moins à en émousser quelques-unes.

Vous, Messieurs, c'est au passé que vous demandez des indications et des enseignements. Vous remontez le cours de l'odyssée humaine, suivant, de station en station, la marche des sociétés aujourd'hui disparues, — notant les vestiges, — signalant les ruines et les débris qui rappellent les principales étapes fournies par notre pauvre race, dont vous évoquez successivement et les horribles nuits et les radieux réveils.

Allez donc à vos études préférées. Le dur passé a des titres considérables à notre respect attendri ; car c'est à travers des épreuves sans nombre qu'il a préparé, qu'il a fait ce qui existe. Il nous a conduits où nous sommes, traînant après lui son superbe bagage de richesses morales, littéraires, artistiques, dont il nous a fait largesse.

Messieurs les Membres du Congrès, soyez ici les bienvenus; vous y êtes chez vous. Et plus longtemps vous nous ferez l'honneur d'accepter notre hospitalité, plus vous acquerrez de titres à notre reconnaissance.

M. Philippe Lauzun, président de la Société des Lettres, Sciences et Arts d'Agen, lit le discours suivant :

MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MESDAMES, MESSIEURS,

A mon tour, je viens, au nom de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen vous souhaiter la bienvenue. Ce m'est un grand honneur d'avoir été désigné par mes collègues, en ma qualité de président, pour m'acquitter de cette tâche; — et j'éprouve, je ne vous le cache pas, une

vraie joie d'avoir en même temps à la remplir, comme membre de votre compagnie.

Vieille d'un siècle et quart, la Société académique d'Agen est heureuse de pouvoir aujourd'hui se confondre avec la vôtre. Car, depuis qu'elle existe, elle a poursuivi le même but que vous, combattu de toutes ses forces l'esprit de vandalisme qui nous a ravi tant de monuments remarquables, encouragé les efforts généreux partout où ils se faisaient sentir, créé des collections utiles, comme le Musée de cette ville, sauvé de la destruction et de l'oubli tout ce qui faisait la gloire et la beauté de notre vieille France, cherché en un mot à rehausser le plus possible l'éclat de la petite patrie, pour la faire mieux connaître et par suite plus aimer.

Aussi se réjouit-elle de voir en ce moment auprès d'elle une sœur aînée, je n'ose dire une fille, bien que son âge me le permette, dont l'expérience lui sera si profitable, dont la haute situation et la renommée universelle flattent son amour-propre et la rendent fière de l'honneur que vous lui faites, en ayant répondu à son appel.

Ce Congrès, Messieurs, depuis longtemps devait se tenir dans cette ville. Le projet en avait été formé par deux hommes, qui ont beaucoup fait pour votre Société, et auxquels il m'est doux, à cette occasion, de pouvoir rendre les hommages que me dictent et ma reconnaissance envers eux et la sincère affection que je leur avais vouée.

Il y a dix ans environ, Jules de Laurière, votre toujours regretté secrétaire général, avec lequel, malgré la différence d'âge qui nous séparait, j'avais noué à Paris d'intimes relations, me manifesta le désir, lorsque les vacances le rappelleraient comme tous les ans dans ce sud-ouest qu'il aimait tant et auquel le rattachaient tant de pieux souvenirs, de le conduire au château de Bonaguil. Émerveillé par la grandiose beauté de ces ruines, que vous contemplerez demain, et tout étonné d'être passé si souvent auprès d'elles sans s'y être jamais arrêté, il me

donna l'assurance qu'avant peu la Société française d'Archéologie viendrait tenir une session à Agen, ne fût-ce que pour prendre le chemin de la vallée de la Thèze et faire connaissance avec le vieux castel des Roquefeuil.

L'année ne s'était malheureusement pas écoulée que déjà Jules de Laurière ressentait les premières atteintes du mal qui devait l'emporter, sans qu'il pût mettre son projet à exécution. Qu'il me soit permis de m'incliner respectueusement une dernière fois devant le souvenir de cet homme de bien, dont beaucoup d'entre vous ont apprécié les qualités exquises, la grande bonté, le savoir profond en matière archéologique, et cette modestie excessive qui, sous des dehors un peu froids, allait presque jusqu'à la timidité. Je dois personnellement beaucoup à Jules de Laurière. C'est lui qui m'a inculqué le goût de l'archéologie ; lui surtout à qui je dois l'honneur d'être entré dans vos rangs.

L'autre, Messieurs, — son nom est sur toutes les lèvres, son ombre plane sur cette réunion ; — son souvenir est dans tous les cœurs !

Je veux parler du comte de Marsy, notre directeur encore l'année dernière, enlevé si prématurément à l'affection de nous tous.

Marsy, dont la même conformité de goûts nous avait depuis longtemps réunis ; à la nomination duquel j'avais si vivement applaudi quand il fut désigné par vous pour remplacer Léon Palustre, et qui, par son caractère affable, la distinction de ses manières, le zèle, le dévouement absolu qu'il apportait aux intérêts de la Société, fut, ainsi qu'on l'a écrit, un directeur véritablement idéal, Marsy depuis longtemps devait venir parmi nous.

« Je ne connais pas la Gascogne, me disait-il, cette « Gascogne dont on parle tant, ou qui plutôt fait tant « parler d'elle : (c'était à l'époque de la mémorable « chevauchée des Cadets !) Et, bien qu'elle ne fasse pas « grand'chose pour la Société, qu'à part quelques rares

« exceptions je considère la France archéologique comme « s'arrêtant à la rive droite de la Garonne, je tiens cependant pour moi-même à connaître votre pays, et par « l'organisation d'un Congrès à Agen, ville qui peut être « considérée comme le boulevard avancé de la région, « essayer de recruter parmi vos compatriotes des adhé- « rents, ou tout au moins de leur donner le goût de notre « science de prédilection.

« Le Congrès, ajoutait-il, tenu à Agen, en 1874, après « celui de Toulouse, à mes yeux ne compte pour ainsi « dire pas. Il ne dura que trois jours; les mémoires furent « rares; la Société traversait à ce moment une période « assez difficile pour elle; et on ne fit qu'une seule ex- « cursion: celle de la villa gallo-romaine de Bapteste. « Il y a, je n'en doute pas, plus à voir, et surtout plus « à faire. Arrêtons le programme. Nous viendrons « en 1899. »

Tout était prêt, lorsque le gouvernement décida que cette année-là le Congrès des Sociétés savantes se tiendrait à Toulouse. On ne pouvait, à deux mois de distance, visiter à peu près la même région. Il fallut donc remettre à plus tard. Mais l'année suivante, 1900, était celle de l'Exposition. Elle exigeait que le Congrès se tînt à proximité de Paris. Ce n'était donc qu'en 1901, que l'on pouvait venir à Agen.

La mort encore, une mort foudroyante, est venue, vous le savez, Messieurs, frapper notre cher directeur au moment où, selon sa si louable habitude, il s'apprêtait à venir, en éclaireur, reconnaître le pays, et par ses soins empressés, sa grande habitude des congrès, son tact, sa diplomatie, son autorité, aplanir toutes les difficultés. Je n'ai pas, après les discours si touchants et si émus qui ont été prononcés sur sa tombe, à faire, à mon tour, l'éloge d'Arthur de Marsy. Je ne veux, aux regrets très vifs que j'éprouve de ne pas le voir aujourd'hui dans cette enceinte, ajouter que l'expression attristée de ma gratitude et que

lui apporter une dernière fois l'assurance de mon inaltérable attachement.

Notre douleur serait inconsolable, Monsieur le Directeur, si le Comité permanent n'avait eu soin de vous confier les intérêts de la Société, et si nous ne savions qu'il devait trouver réunies en vous les qualités éminentes qui distinguaient et Jules de Laurière et le comte de Marsy.

Votre érudition profonde, les ouvrages si remarquables que vous avez publiés, les titres rares et enviés que déjà vous avez acquis par votre travail opiniâtre et qui vous mettent en vedette dans le monde savant, nous sont de sûrs garants qu'entre vos mains la Société française d'Archéologie ne périclitera pas.

Pour nous, Agenais, nous sommes fiers de penser que notre ville va se trouver celle où, comme nouveau directeur, vous allez faire vos débuts. Vous ne l'avez pas choisie, ne voulant par une suprême délicatesse que vous conformer en tous points au programme déjà arrêté par votre prédécesseur. Mais le hasard vous a bien servi, — puisque les monuments que nous visiterons rentrent précisément dans la catégorie de ceux auxquels vous avez accordé une préférence marquée. — N'est-ce pas en effet par vos belles monographies des églises romanes de Chars, de Noyon, de Morienval, de tout l'ancien diocèse de Soissons, par vos découvertes récentes, si fructueuses, dans la cathédrale de Chartres et par tant d'autres travaux de premier ordre dont je ne saurais ici rappeler les titres, que vous vous êtes acquis tout particulièrement un nom dans la science? — Et ne sont-elles pas presque exclusivement romanes, les églises que vous allez rencontrer sur votre route? Comme si nos édifices religieux de l'Agenais avaient tenu à affecter plus spécialement ce caractère, pour mieux attirer votre attention et mériter vos bienveillants suffrages.

Ainsi donc, dirigé par vous, comme aussi rehaussé par la présence des archéologues éminents qui vous

accompagnent et que je remercie d'être venus si nombreux, le Congrès d'Agen, nous en avons la certitude, ne sera ni moins intéressant, ni moins fécond que tous ceux qui l'ont précédé.

Certes, ne vous attendez pas, Messieurs, à trouver à chaque pas dans l'Agenais et en Gascogne des monuments de premier ordre. Nous n'avons à vous offrir ni le donjon de Coucy, ni le monde de Pierrefonds, ni les étincelants joyaux du beau pays de la Touraine, encore moins les dentelures élégantes des hôtels de ville des Flandres, ou les multiples beautés des splendides cathédrales du Nord et de l'Est de la France! Néanmoins les ruines imposantes de Bonaguil, le portail et le cloître de l'antique abbaye de Moissac, les verreries d'Arnaud de Moles et les merveilleuses boiseries du chœur de la cathédrale d'Auch, vous présenteront suffisamment d'intérêt pour que vous n'ayez pas à regretter votre peine et votre venue chez nous.

L'accueil que partout vous recevrez, je m'en porte garant, vous dédommagera aussi un peu de vos fatigues; — et, grâce aux efforts que nous avons faits et que nous ferons encore à toute heure pour vous rendre aussi facile que possible votre séjour parmi nous, vous emporterez, je l'espère, de notre pays, un agréable souvenir.

Ce n'est donc pas moi seulement qui, au nom de la Société Académique, vous souhaite aujourd'hui une cordiale bienvenue, mais aussi la ville d'Agen, le département de Lot-et-Garonne et celui du Gers, les départements voisins, en un mot toute la région gasconne, tous les amis de la science, tous ceux qui s'intéressent aux choses du passé.

Il n'est pas jusqu'à Jasmin lui-même, notre grand poète, avec lequel vous êtes obligés d'ores et déjà de faire connaissance, qui ne vous tende lui aussi la main, et ne semble, par cette strophe de son joli poème sur *Sa Bigno*, s'adresser directement à vous :

— Bous autres din lous Nord, abès dè grandos cauzos,
Dè gleyzos, dè palays que mountou hau, bien hau,
Et lou trabal de l'home ès may bel chez bous aou !
Mais, benès fa quatro ou cinq pauzos
Sus bords de la Garono, as bès jours de l'estiu,
Beyrès que lau trabal de Diu,
Enlot n'ès tant bel coumo aciù !
Aben de rocs bestits en bèlour qué berdejou,
Dè planos que toujour daurejou,
Dé coumbos oun bebèn un ayre sanitous,
Et quand nous passejan, pertout traulhan de flous ! (1)

Des fleurs ! Mais toute l'année notre pays en est prodigue !

Et ne sont-elles pas aussi des fleurs vermeilles ces jolies églises romanes, s'épanouissant au soleil du Midi dans leurs robes de pierre, Monsempron et Moirax, Aubiac, Saint-Caprais, Sainte-Marie d'Auch — et aussi ces belles ruines féodales, Bonaguil, Estillac, Madaillan, dominant de toute leur hauteur la riche plaine de la Garonne ou les vallons pittoresques des bords du Lot ?

Vous les apprécierez, comme elles le méritent, vous en respirerez les parfums pénétrants et capiteux, plus encore peut-être que ceux des roses et des verveines. — Notre rôle, à nous, désormais, se borne à vous les présenter ; et s'il m'est permis de pousser la comparaison jusqu'à son

(1) Vous autres, dans le Nord, vous avez de grandes choses, — des églises, des palais, qui montent haut, bien haut — et le travail de l'homme est plus beau chez vous autres. — Mais venez faire quatre ou cinq pauses, — sur les bords de la Garonne aux beaux jours de l'été, — vous verrez que le travail de Dieu, — nulle part n'est aussi beau qu'ici. — Nous avons des rocs, vêtus de velours qui verdoient, — des plaines qui toujours se dorent, — des vallées où nous buvons un air sain, — et quand nous nous promenons, partout nous foulons des fleurs !

extrême limite, à vous les offrir en quelque sorte et à les effeuiller sous vos pas.

M. le Président prononce ensuite l'allocution suivante :

MESDAMES ET MESSIEURS,

Mon premier devoir est de remercier nos confrères accourus de tous les points de France et tous ceux qui nous font l'honneur d'assister à la séance d'ouverture du 68e Congrès archéologique. J'adresserai d'abord l'expression de ma reconnaissance à M. Bonnet, préfet de Lot-et-Garonne, qui se propose de nous inviter à visiter la remarquable collection de tableaux de la Préfecture, et à M. Jouitou, maire d'Agen, qui a bien voulu mettre à notre disposition la salle de l'Hôtel de ville, d'accord avec le Conseil municipal.

Monseigneur l'évêque d'Agen a prié Monseigneur Hébrard, vicaire général, de vouloir bien le représenter. Très sensible à cette marque de sympathie, je tiens également à remercier en votre nom : M. Barailler, procureur général ; M. Pépin, trésorier-payeur ; M. Lanes, ancien maire d'Agen, et M. Berteloot, inspecteur primaire, d'avoir pris place sur l'estrade. Leur présence prouve l'intérêt que les autorités départementales attachent aux recherches archéologiques.

M. le Ministre de l'Instruction publique a délégué à notre Congrès notre ami, M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, président de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques. Chaque année, il veut bien prendre part à nos travaux et mettre à notre service sa grande autorité scientifique. C'est un honneur dont nous sentons tout le prix et j'ai à cœur de lui renouveler l'expression de notre gratitude.

M. Jules Lair, membre de l'Institut, est également un des membres les plus assidus de nos Congrès. Malgré ses

nombreuses occupations, il trouve toujours le temps de passer une semaine en notre compagnie. Nos amis de Belgique donnent le même exemple de fidélité aux traditions d'amitié qui unissent nos deux pays. M. le comte de Ghellinck, délégué du gouvernement belge, président de la Société royale d'archéologie de Belgique ; M. Francart, délégué du Cercle archéologique de Mons ; M. Dognée, M. Hambye, M. Hubert et M. Mathieu, ont passé la frontière pour venir s'associer à nos travaux. La Société centrale des architectes a délégué M. Besnard au Congrès d'Agen, et un grand nombre de Sociétés savantes se sont fait représenter ici par nos confrères. Ces marques de sympathie sont la meilleure récompense de nos efforts.

J'ai tenu à respecter l'engagement pris par mon regretté prédécesseur, M. de Marsy, qui avait désigné la ville d'Agen comme siège du Congrès de 1901. La Société française d'Archéologie avait déjà tenu quelques séances ici en 1874, mais cette réunion avait été précédée de l'importante session de Toulouse et la villa de Bapteste figurait seule sur le programme des excursions qui seront autrement nombreuses cette semaine. En dépouillant le compte-rendu du Congrès de 1874, j'y ai lu d'intéressants mémoires de M. Combes, du Dr de Gauléjac, de M. Magen, de M. Moulenq, de M. de Laffore, de M. Dezeimeris et de M. Tholin, que je regrette tant de ne pas voir à mes côtés et qui vient de prendre un repos si bien gagné.

Archiviste du Lot-et-Garonne pendant 34 ans, Georges Tholin a été vraiment l'âme du mouvement archéologique dans l'Agenais. Ses études sur les origines de votre région, sur votre histoire locale, sur les sépultures préhistoriques et gallo-romaines du pays l'avaient conduit naturellement à consacrer un volume à l'architecture religieuse de l'Agenais. Ancien élève de Quicherat, M. Tholin sut classer méthodiquement toutes les églises du diocèse, en faisant ressortir leurs caractères généraux. Sans

doute, depuis la publication de son excellent ouvrage, les procédés de reproduction des monuments se sont perfectionnés et les archéologues sont arrivés à mieux reconnaître les remaniements successifs de telle ou telle église. Mais notre confrère fut un pionnier qui défricha le terrain où d'autres pourront encore glaner de nouvelles observations. Sa collaboration à la *Revue de l'Agenais* fut pour ce recueil une véritable bonne fortune. Il fit dans ses recherches une part égale à l'histoire et à l'archéologie qui ont le devoir de s'entr'aider. Comme il est loin de nous, sa modestie bien connue ne souffrira pas des éloges que je tiens à lui adresser au nom de notre Société dont il est un des inspecteurs les plus zélés.

Le choix de la ville d'Agen offrait encore à notre Société un autre avantage. Nous étions certains de rencontrer ici le modèle des secrétaires généraux, M. Philippe Lauzun, qui sait mettre au service de l'archéologie une activité infatigable. Dès l'année 1881, il publiait le compte-rendu d'une excursion de notre Société dans le Gers. Plus tard, il dressait l'inventaire des piles gallo-romaines du Sud-Ouest et une savante étude sur l'abbaye de Flaran, en Armagnac, mais depuis quelques années, M. Lauzun s'est spécialisé dans l'étude de l'architecture militaire du moyen âge, trop souvent délaissée par les archéologues au profit des édifices religieux.

Après avoir restitué les enceintes successives de la ville d'Agen, il a réuni en un volume ses articles sur les châteaux gascons de la fin du XIIIe siècle qui présentaient un caractère si original et un plan tout à fait particulier. Viollet-le-Duc avait fait connaître le château de Bonaguil, ce Pierrefonds du Sud-Ouest, mais il restait à écrire l'histoire et à dater les parties les plus anciennes de cette forteresse qui n'est pas homogène. M. Lauzun s'est consacré à cette œuvre et son étude sur Bonaguil lui fait grand honneur. Il voudra bien nous faire visiter le château d'Estillac qu'il a si bien décrit et nous regretterons

que la difficulté des communications nous empêche de pénétrer avec lui dans ce curieux donjon de Gavaudun, dont il connaît les moindres détails. Je tiens à le remercier d'avoir bien voulu rédiger le guide du Congrès qui donne à nos confrères des renseignements dont ils sauront tirer profit dans nos excursions.

M. Momméja, qui a bien voulu remplir les mêmes fonctions que M. Lauzun, a droit également à toute notre gratitude. Son catalogue des dessins légués par Ingres au musée de Montauban, son étude sur les sarcophages chrétiens du Quercy, et tant d'autres travaux insérés dans les recueils de vos Sociétés locales, témoignaient de son zèle archéologique quand il est devenu conservateur du musée d'Agen, fondé par MM. Marraud, Magen et Tholin, il y a vingt-cinq ans. Sous son habile direction, cette précieuse collection va se trouver mise en valeur par un classement méthodique qui vient d'être appliqué à la salle d'archéologie. M. Momméja mérite les félicitations de tous les membres du Congrès et la Société française d'Archéologie saura reconnaître ses mérites.

Merci encore à M. le comte de Lasteyrie, membre de l'Institut, dont je suis fier d'être l'élève, et qui doit nous rejoindre à Moissac où M. le chanoine Pottier nous prépare une cordiale réception. Merci enfin à M. Adrien Lavergne, qui nous servira de guide dans le Gers, à M. Ratier, notre dévoué trésorier, à M. Branet, à MM. les Membres de la Commission d'organisation, à M. l'abbé Laborie, qui nous fera profiter de ses clichés de projections, à M. René Bonnat, qui veut bien rédiger les procès-verbaux des séances, et à notre ami, Raymond Chevallier, qui se fait l'organisateur de nos campagnes archéologiques avec un succès toujours croissant.

Le goût de l'archéologie s'est manifesté de bonne heure en Agenais avec Labénasie, Argenton et Labrunie, et votre Société académique se rattache à la Société littéraire fondée en 1776. Boudon de Saint-Amans, qui mourut

en 1831 et qui rédigea un travail d'ensemble sur les antiquités du Lot-et-Garonne, fut un des précurseurs de vos bons travailleurs d'aujourd'hui. Les poètes comme Jasmin fraternisaient avec les archéologues, et si j'évoque la mémoire des Sylvain Dumon, des Bartayrès, des Magen, des Laffore et des Paillard, c'est pour vous féliciter d'avoir eu l'heureuse idée de faire écrire l'histoire de votre Société par votre confrère, M. Lauzun, qui a su faire revivre tous les souvenirs littéraires, artistiques et scientifiques de votre vieille cité.

La Société française d'Archéologie, qui compte déjà 67 années d'existence, aura sans doute aussi un futur historien qui saura montrer comment l'heureuse initiative de notre fondateur, M. de Caumont, a sauvé de la ruine une foule de monuments, en faisant comprendre l'utilité d'étudier les origines et le développement de notre art national. Les conséquences du vandalisme révolutionnaire s'étaient fait sentir jusqu'en 1830. L'engouement pour l'architecture classique qui avait déjà produit des mutilations déplorables dans nos cathédrales au XVIIe et au XVIIIe siècle, l'inexpérience des architectes et surtout les méfaits de la bande noire allaient faire disparaître toutes les richesses artistiques de la France. C'est en vain que Chateaubriand, dans le *Génie du christianisme*, proclamait la beauté de l'art gothique dans un style imagé où il voulait prouver que les architectes du moyen âge s'étaient inspirés des forêts de la Gaule pour construire les voûtes de nos cathédrales. Sa voix serait restée sans écho, si M. de Caumont n'avait pas su intéresser la France entière au sort de nos vieux édifices.

Né à Bayeux le 28 août 1801, Arcisse de Caumont, dont nous sommes fiers de célébrer le centenaire au milieu de vous, avait fondé la Société des Antiquaires de Normandie en 1823. Il n'avait encore que vingt-deux ans, mais il avait déjà parcouru toute la France et il était en relations avec les premiers archéologues de l'Angleterre.

En 1824 il fit paraître un *Essai sur l'architecture du moyen âge en Normandie*, et il se consacra tout entier à l'éducation archéologique de ses premiers élèves en professant, à Caen, un cours d'antiquités monumentales qui fut imprimé en six volumes, de 1830 à 1841. La fondation de l'Association Normande, en 1832, lui permit de développer le goût des recherches et des études archéologiques dans sa province, mais il rêvait de grouper autour de lui tous les archéologues de France en vue d'une action commune, pour les enrôler dans une véritable croisade contre les démolisseurs. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque la Commission des monuments historiques n'existait pas encore.

M. de Caumont avait déjà sauvé de la ruine le baptistère de Saint-Jean, à Poitiers, quand il fonda la Société française d'Archéologie à Caen, le 23 juillet 1834. Il en fut nommé président par acclamation et il exerça ces fonctions pendant trente-huit ans. Les sympathies personnelles qu'il inspirait, ses nombreuses relations et son activité prodigieuse rallièrent autour de lui tous ceux qui s'intéressaient à la conservation de nos anciens monuments. Dénonçant hardiment les actes de vandalisme, critiquant sans relâche les médiocres restaurations des architectes de son temps, il sut vaincre les préjugés qui s'élevaient encore contre l'art du moyen âge, et sa propagande incessante eut la plus heureuse influence sur les municipalités, sur le développement des musées archéologiques et sur l'entretien des églises rurales qui présentent un intérêt artistique.

Non content de décrire les édifices de la Normandie, comme dans sa *Statistique monumentale du Calvados*, il posa les premiers principes de l'archéologie du moyen âge dans son *Abécédaire d'archéologie*, dont la première édition parut en 1850 et la cinquième en 1870. En outre, il fit paraître, dès 1834, le *Bulletin monumental*, continué par ses successeurs, qui forme aujourd'hui une collection de

soixante-cinq volumes uniquement consacrés à l'étude des antiquités gallo-romaines, des églises et des châteaux de la France.

Le premier congrès de la Société française d'Archéologie, présidé par M. de Caumont, se réunit à Douai en 1835 Chaque année, jusqu'en 1872, notre fondateur invitait les archéologues à tenir leurs assises dans une ville de France, et comme ses fidèles l'auraient suivi au bout du monde, il ne craignait pas d'organiser la même année deux sessions comme celles d'Auxerre et de Clermont en 1850, comme celles de Saumur et de Lyon en 1862, ou même trois, car notre Société a tenu des séances générales à Montauban, à Cahors et à Guéret en 1865. Comme la difficulté des communications rendait presque impossible la visite rapide des églises rurales et des monuments isolés, M. de Caumont se bornait à faire visiter à ses confrères les édifices de telle ou telle ville et à donner une grande importance aux séances, pour intéresser les membres du congrès aux discussions archéologiques et à la lecture des mémoires qui trouvaient place dans le compte-rendu.

L'organisation des congrès scientifiques et la direction de l'Institut des provinces absorbaient également l'activité scientifique de M. de Caumont. A la fin de l'année 1872, le grand archéologue, vaincu par l'âge et les infirmités, se démit de ses fonctions. Il mourut le 16 avril 1873 et sa statue s'élève aujourd'hui sur la place de la cathédrale de Bayeux, grâce aux généreuses souscriptions de ses nombreux amis. Il nous a légué l'exemple d'une vie consacrée tout entière à l'archéologie et au développement des sociétés dont il était l'âme.

M. de Cougny, qui lui succéda, ne tarda pas à prendre sa retraite, et Léon Palustre devint directeur de notre société en 1875. L'importance de ses études sur la Renaissance en France et la valeur de ses recherches archéologiques l'avaient désigné au choix du Comité permanent. Il organisa les congrès de Châlons-sur-Marne, d'Arles, de

Senlis, du Mans, de Vienne, d'Arras, de Vannes, d'Avignon, de Coutances et de Pamiers. Il sut donner une nouvelle impulsion au *Bulletin monumental* en excitant l'émulation des travailleurs par son esprit toujours en éveil, par une ardeur qui semblait se jouer de la fatigue, et par l'autorité qui s'attachait à son nom. En 1885, il exprima le désir de se consacrer entièrement à ses travaux personnels et fut nommé directeur honoraire. Il continua à suivre nos congrès jusqu'à sa mort, en nous laissant le souvenir d'un archéologue qui défendait ses idées avec un véritable talent et qui avait la passion du métier.

Le comte Arthur de Marsy, qui lui succéda, était né à Doullens, en 1843. Après avoir passé sa jeunesse à Abbeville, il était venu se fixer à Compiègne quand son père fut nommé procureur impérial. Ancien élève de l'École des Chartes, où il avait suivi les leçons de Quicherat, disciple fervent de M. de Caumont, il avait toutes les qualités requises pour diriger notre grande association. Sa bienveillance envers la jeunesse, sa mémoire étonnante, son empressement à faire profiter ses confrères des trésors de sa bibliothèque, sa bonne humeur et son aptitude à organiser des congrès lui concilièrent les sympathies de tous les archéologues français et étrangers, car il conduisit notre société en Espagne et en Angleterre.

Il fit ses débuts au congrès de Montbrison et les sessions de Nantes, de Soissons, de Dax, d'Évreux, de Brive, de Besançon, d'Orléans, d'Abbeville, de Saintes, de Clermond-Ferrand, de Morlaix, de Nîmes, de Bourges et de Mâcon furent pour lui autant de succès. Il avait préparé le congrès de Chartres, mais la mort vint le frapper le 29 mai 1900, au moment où il venait rendre les derniers devoirs à l'un de ses jeunes confrères. Son dernier acte lui fut dicté par son cœur, car le comte de Marsy était un ami sûr et dévoué. Le charme de sa conversation, sa bonté naturelle, donnaient à nos excursions annuelles un véritable caractère d'intimité. Notre société était sa vie

et la Société historique de Compiègne, dont il était la cheville ouvrière, s'est jointe à la nôtre pour lui adresser un dernier adieu et pour rendre un éclatant hommage au directeur que nous pleurons. Pour ma part, je n'oublierai jamais les témoignages d'amitié et les précieux encouragements qu'Arthur de Marsy m'a prodigués, et j'acquitte envers lui une nouvelle dette de reconnaissance, en rappelant que le dernier compte-rendu signé de son nom dans le *Bulletin monumental* est consacré à l'un de mes travaux archéologiques.

Je veux également rappeler la mémoire de tous ceux qui se sont faits les auxiliaires infatigables des trois directeurs qui m'ont précédé. M. Georges Bouet, grand ami de M. de Caumont, ne cessa de mettre à son service son crayon de dessinateur et ses connaissances techniques. M. de Laurière, secrétaire général de notre société, sut rendre instructives toutes les excursions auxquelles il prit part, en écrivant des comptes-rendus qui sont de véritables modèles. M. de Beaurepaire remplit ces fonctions avec le même zèle et couronna sa carrière d'archéologue en consacrant un beau volume aux richesses monumentales de la ville de Caen. M. Gaugain fut le trésorier de notre société pendant plus d'un demi-siècle, et son administration tutélaire a permis d'équilibrer un budget qui nous impose de lourdes charges dans l'intérêt de la science.

En acceptant la succession d'Arthur de Marsy, j'ai voulu répondre à la confiance dont m'honoraient les membres du comité et les inspecteurs de notre société, mais je ne me dissimule pas l'étendue de ma tâche. Faire imprimer les comptes-rendus des trois sessions de Bourges, de Mâcon et de Chartres, assurer la publication régulière du *Bulletin monumental*, préparer notre prochain congrès qui aura lieu à Troyes et à Provins, répondre à une nombreuse correspondance, voyager souvent et trouver le temps d'écrire des articles, tels sont les devoirs qui m'incombent. Je n'aurais pas accepté des fonctions aussi absorbantes, si

je n'avais eu la bonne fortune de pouvoir compter sur l'amitié, sur l'expérience et sur le dévouement de mon confrère, Émile Travers, qui était le bras droit de mon regretté prédécesseur. En me continuant son précieux concours, il me permettra de consacrer le meilleur de mon temps à la direction scientifique de notre chère société.

L'archéologie a fait des progrès rapides depuis la mort de M. de Caumont. Les méthodes d'analyse et de comparaison se sont renouvelées : l'étude des textes, la structure des voûtes, l'examen des profils, le caractère des maçonneries permettent aux archéologues de signaler des remaniements qui passaient inaperçus. Jadis, on était beaucoup trop porté à croire que nos édifices du moyen âge avaient été bâtis d'un seul jet, tandis qu'ils portent l'empreinte de styles bien différents. La science de nos antiquités nationales n'est pas encore fondée sur des assises définitives et le champ de l'archéologie est assez vaste pour nous donner d'abondantes récoltes. « Tout n'est plus à faire, comme le disait fort bien M. Alfred Ramé, mais tout est à réviser ». Notre confrère, M. Brutails, a eu bien raison de mettre cette épigraphe en tête du volume qu'il vient de publier sur la critique des mauvaises méthodes archéologiques, et je ne saurais trop vous en recommander la lecture. On pourra regretter que l'archéologie ne puisse plus faire appel à la poésie pour décrire nos belles cathédrales et les ruines de nos vieux châteaux, mais il faut s'incliner devant les nécessités de la précision scientifique comme devant l'utilité des reproductions photographiques.

Je sais que je puis compter sur votre appui moral et sur votre collaboration pour remplir le programme que je viens de tracer et pour rédiger les mémoires destinés à nos publications. Vous avez vu comment la chronique du *Bulletin monumental* s'est transformée grâce à notre confrère M. Adrien Blanchet que je tiens à remercier publiquement de son précieux concours. Deux de nos inspecteurs généraux, M. le marquis de Fayolle et M. Robert

Triger, ont bien voulu se rendre à Agen pour me seconder dans ma tâche, car je ne veux pas me borner à vous faire visiter les édifices de la région, je veux vous expliquer leurs particularités, provoquer des discussions sur leur date et sur leur état primitif, afin que nous puissions nous instruire les uns par les autres.

Avant d'énumérer les distinctions accordées cette année à nos confrères, je tiens à rappeler que la Société française d'Archéologie était brillamment représentée à Nancy, au congrès des Sociétés savantes. Notre savant inspecteur divisionnaire, M. Léon Germain, qui a présidé une des séances, ainsi que votre directeur, a lu des études sur les plaques de foyer, les tabernacles de la Renaissance, les fonts baptismaux lorrains et le symbolisme du croissant. M. le chanoine Pottier a décrit la croix de Parisot et les tissus des anciens trésors de Grandselve et de Montpezat. M. Demaison a donné une nouvelle preuve de son érudition et de son esprit d'observation, en montrant que la façade de la cathédrale de Reims était achevée jusqu'à la base du pignon à la fin du XIIIe siècle. M. Pasquier a rédigé la monographie du château de Saint-Élix en Cominges. L'église d'Arbois a été l'objet d'un travail de M. l'abbé Brune et le donjon roman de Beaumont-sur-Sarthe, que M. Robert Triger s'efforce d'arracher aux mains des démolisseurs, lui a inspiré une de ces études consciencieuses dont il voudra bien nous faire profiter. Au congrès annuel des Sociétés des beaux-arts, dont nos confrères MM. Guiffrey et Henri Stein ont présidé deux séances, M. Momméja a donné lecture de plusieurs communications qui ont excité le plus vif intérêt.

Les portes de l'Académie française se sont ouvertes devant notre confrère, M. le marquis de Vogué, depuis longtemps membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. A l'âge de 22 ans, il entreprenait son premier voyage en Palestine où il devait retourner plusieurs fois pour recueillir les matériaux de ses ouvrages sur les

églises de la Terre-Sainte, l'architecture de la Syrie centrale, sur le Temple de Jérusalem et sur l'archéologie orientale. Sa carrière diplomatique, la direction qu'il imprime à la Société des agriculteurs de France, dont il est président, lui ont également permis de rendre d'éclatants services à notre pays, mais c'est à l'histoire et à l'archéologie qu'il a consacré les ressources de son talent d'écrivain. Vous applaudirez tous à son élection dont l'éclat rejaillit sur notre société.

Notre ami, M. Jules Lair, qui mériterait le prix de fidélité à nos Congrès, vient d'être nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. C'est la juste récompense de son activité scientifique qui lui permet de considérer les travaux historiques comme un véritable délassement après les fatigues d'une journée bien remplie. Ses études sur les origines de l'évêché de Bayeux et sur Guillaume Longue-Épée laissaient pressentir le futur historien du Parlement de Normandie, de Louise de la Vallière et de Nicolas Foucquet. Vous connaissez tous ses travaux sur Dudon de Saint-Quentin, sur Adémar de Chabannes et sur les lettres de Gerbert, marqués au coin d'une profonde érudition. L'intérêt qu'il porte à notre société s'est encore affirmé l'année dernière dans ses recherches sur le siège de Chartres par les Normands, dont il veut bien nous réserver la primeur. Je suis heureux de lui adresser en votre nom nos remerciements et nos cordiales félicitations pour un succès si bien mérité.

La première médaille au concours des antiquités nationales a été attribuée à notre confrère, M. Enlart, pour son ouvrage sur l'art gothique et la Renaissance dans l'île de Chypre. M. Barrière-Flavy, qui avait présenté à l'Académie des inscriptions et belles-lettres son beau volume sur les arts barbares, a obtenu le prix de Courcel. Une partie du prix Brunet a été réservée à M. de La Bouralière pour ses travaux sur l'imprimerie à Poitiers. Enfin, j'apprends à l'instant que nos confrères, MM. Noël et Félix

Thiollier, viennent d'être couronnés par l'Académie des inscriptions, pour le beau livre qu'ils ont publié sur l'architecture romane dans l'ancien diocèse du Puy. Ces récompenses font grand honneur au zèle archéologique de nos confrères.

Les distinctions accordées à plusieurs membres de notre société me permettront de féliciter devant vous, M. Gaston Le Breton, conservateur du musée archéologique de Rouen, qui a été promu officier de la Légion d'honneur ; M. le vicomte de Rochemonteix, M. Alphonse Gosset, M. Francis Jacquier, M. Feray, nommés chevaliers du même ordre. Nos confrères, MM. Joseph Depoin et Bizot, ont été nommés officiers de l'Instruction publique, et M. le comte de Dienne, M. Léopold Quintard et M. Gabriel Fleury, ont été décorés des palmes académiques.

La mort a fait bien des vides dans nos rangs depuis le dernier congrès. Nous avons perdu un de nos éminents confrères, le duc de Broglie, dont le nom seul évoque tout un passé de gloire, d'honneur et de dignité. Membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, il s'était consolé des déboires inévitables de la politique en se consacrant aux études historiques. Son histoire de l'Église et de l'Empire romain au IVe siècle avait déjà donné la mesure de son talent, mais le *Secret du roi* et *Le dernier bienfait de la monarchie,* où il a raconté la fondation du royaume de Belgique, avaient mis le sceau à sa renommée. Grand seigneur venu trop tard dans la société moderne, il avait gardé les brillantes qualités de sa race en y joignant l'art d'écrire l'histoire.

M. Arthur de La Borderie, archiviste paléographe, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, avait consacré sa vie à réunir des matériaux pour son histoire de Bretagne. Il est mort avant d'avoir achevé son œuvre, mais ses notes permettront d'en continuer la publication, qui fait honneur à l'esprit critique de notre regretté confrère. Nous rendrons encore un dernier hommage

à un autre Breton, M. Audren de Kerdrel, sénateur du Morbihan. Ancien élève de l'École des Chartes, il descendait d'une vieille famille qui avait déjà donné à la science Dom Audren, un des collaborateurs de Dom Lobineau. Malgré son grand âge, il s'intéressait toujours à nos travaux, car il était resté droit comme un chêne et solide comme un roc de granit. C'était un grand et noble cœur.

Monseigneur Barbier de Montault était un travailleur infatigable qui avait voué un culte à l'archéologie. La bibliographie de ses œuvres remplirait certainement un volume. Il avait décrit avec Léon Palustre le merveilleux trésor de Trèves, et son article sur le vitrail de la crucifixion à la cathédrale de Poitiers, inséré dans le *Bulletin monumental,* fait honneur à son érudition. Il s'était spécialisé dans l'étude des objets liturgiques et de l'iconographie religieuse. Ses derniers travaux sur le trésor de Saint-Ambroise de Milan et la couronne de fer des rois lombards prouvent qu'il conserva son activité scientifique jusqu'à la veille de sa mort. Nous perdons en lui un de nos plus savants confrères.

La mort de M. Revoil, qui s'est éteint l'hiver dernier, est encore un coup bien cruel pour notre société. Architecte de la Commission des monuments historiques, il avait restauré les arènes de Nîmes et un grand nombre d'églises romanes de la Provence. Son nom restera attaché à la construction de la superbe cathédrale de Marseille dont il a fait poser la dernière pierre. Vous avez tous feuilleté les magnifiques planches de son ouvrage sur l'architecture romane du Midi de la France, et si vous avez pu faire quelques réserves sur les dates proposées par notre savant confrère, vous avez certainement admiré le talent de l'artiste qui a su rendre les moindres détails d'ornementation avec une fidélité scrupuleuse, en montrant combien les sculpteurs du moyen âge étaient restés fidèles aux traditions romaines dans le Languedoc et la Provence.

Nous avons encore à déplorer la perte de notre inspecteur du département de la Somme, M. Auguste Janvier, ancien président de la Société des Antiquaires de Picardie. Pendant un demi-siècle, il a fait bénéficier les mémoires de cette association du fruit de ses recherches sur sa province. Historien de la milice bourgeoise, des corporations d'archers et d'arbalétriers, il avait étudié les procès célèbres de Saint-Preuil et de Balthazar de Fargues sous le règne de Louis XIII. Il avait imprimé un dictionnaire historique et archéologique, et sa collaboration à la Picardie historique et monumentale lui valut les éloges les plus flatteurs. Enfin, il avait fait construire à ses frais une vaste salle pour les lecteurs à la bibliothèque d'Amiens, et M. le comte de Marsy avait tenu à le féliciter de sa généreuse initiative au congrès de Mâcon. Les regrets qu'il a laissés dans sa ville natale seront partagés par tous nos confrères dont il était l'ami.

Le chanoine Arbellot, inspecteur divisionnaire de notre société, était le fondateur de la Société archéologique et historique du Limousin, dont il fut président jusqu'à sa mort. Ses études sur l'apostolat de saint Martial, son histoire de la cathédrale de Limoges, ses notices sur le tombeau de saint Junien, sur le tombeau de Jean de Langeac, sur l'église de Saint-Léonard, ses travaux sur l'histoire locale sont autant de témoins de son activité scientifique. Il défendait ses opinions avec ardeur, mais sa bienveillance et sa modestie lui conciliaient l'estime et l'amitié de ses contradicteurs. Nouvel apôtre du Limousin, il avait voué un amour filial à cette province qui fut le berceau de l'orfèvrerie religieuse et qui possède encore tant de richesses archéologiques. Son ami, l'abbé Pau, que nous avons perdu l'année dernière, était toujours heureux de faire les honneurs de sa belle collection aux archéologues qui venaient lui rendre visite à Bort, où il était aumônier.

J'enverrai encore un dernier souvenir au comte de San Januario, pair du royaume de Portugal, président de

l'association des architectes et des archéologues portugais, qui avait bien voulu se faire inscrire sur la liste de nos membres étrangers. Il avait beaucoup contribué à développer le goût des études archéologiques dans son pays qui possède de véritables merveilles artistiques, comme les abbayes de Belem, de Batalha et d'Alcobaça où l'influence française est venue se fondre avec la grâce du style manuélin.

En remplissant pour la première fois mes fonctions de président du Congrès, j'ai voulu esquisser à grands traits l'histoire de la Société française d'Archéologie. Je vous ai raconté ses brillants débuts avec M. de Caumont, ses progrès sous la direction de Léon Palustre et d'Arthur de Marsy. Fidèle aux traditions de mes devanciers, je veux aussi me dévouer à notre œuvre commune. Nous pouvons regarder l'avenir avec confiance, si vous voulez bien me témoigner la même amitié qu'à mon prédécesseur et si vous assurez le recrutement des nouveaux membres par une propagande incessante. Guidés par l'amour du sol natal, par le désir d'étudier nos vieux monuments à l'aide des nouvelles méthodes archéologiques, nous aurons conscience d'avoir rempli notre devoir en travaillant pour la science et pour la patrie.

M. Héron de Villefosse s'exprime en ces termes :

MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a un an, nous étions réunis à Chartres. Vous vous souvenez tous de notre émotion et de l'impression de tristesse qui régnait au milieu de nous pendant les premières heures du Congrès. Le comte de Marsy devait diriger nos travaux : avec sa conscience habituelle il en avait réglé et préparé toutes les étapes; mais la mort impitoyable était

venue le frapper à l'improviste à la veille du congrès et nous l'avait enlevé. Le meilleur et le plus dévoué des amis, notre excellent confrère, Émile Travers, surmonta héroïquement sa douleur pour remplacer celui que nous pleurions, celui qui nous manquait tout à coup d'une manière aussi soudaine. Avec une abnégation admirable, maîtrisant sa peine profonde, il se consacra entièrement à l'accomplissement de la tâche que son ami laissait inachevée; il multiplia ses efforts et les preuves de son dévouement. Indulgent et bon comme vous le connaissez il fut à tout et à tous; le succès du Congrès fut son œuvre. Nous souhaitions le trouver encore cette année à notre tête; sa modestie s'y est refusée. Nous lui devons cependant une reconnaissance particulière, que nous sommes tous heureux de lui témoigner publiquement, car il a été le trait d'union entre un passé qui nous est cher, un passé que nous ne pouvons oublier, et un avenir qui s'ouvre sous les plus heureux auspices.

Votre 68e session, Messieurs, débute, en effet, aujourd'hui sous la direction d'un jeune et brillant archéologue qu'une situation indépendante, que des travaux de premier ordre et une compétence particulière ont désigné aux suffrages du Conseil de notre Société. Vous avez tous applaudi à cette heureuse désignation. M. Eugène Lefèvre-Pontalis, membre du Comité des Travaux historiques, professeur suppléant à l'École des Chartes, a accepté la mission laborieuse et délicate qui lui était offerte; il continuera l'œuvre éminemment utile, l'œuvre vraiment nationale d'Arcisse de Caumont; nous sommes assurés d'avance qu'il restera toujours à la hauteur de sa tâche. C'est lui qui nous conduira maintenant à travers la France; c'est lui qui nous en fera admirer les merveilles; sa jeunesse et son activité réveilleront notre ardeur. En accourant nombreux à son appel vous avez voulu ratifier le choix du conseil et donner ainsi à votre nouveau directeur une preuve de chaleureuse sympathie.

Vous lui en donnerez des preuves plus réelles encore et plus sensibles en écoutant sa parole autorisée et en profitant de ses savantes observations. Comme un prudent conseiller prêt à lui éviter les difficultés de la route, Émile Travers reste auprès de lui, continuant ainsi son rôle de dévoûment, son rôle de gardien fidèle des vieilles traditions de la Société française d'Archéologie.

Les travaux, Messieurs, ne vous manqueront pas. Certains esprits chagrins prétendent que l'archéologie nationale est malade et qu'elle se meurt, que tout a été étudié, que le sol de notre vieille Gaule est épuisé et qu'il a fourni maintenant à nos recherches tout ce qu'il pouvait donner. Vous êtes les témoins vivants du contraire. Chaque jour, vous savez faire sortir de terre de nouvelles richesses; vous amassez de nouveaux documents; votre zèle trouve un aliment qui se renouvelle sans cesse. Et, d'ailleurs, il ne s'agit pas seulement pour vous de fouiller et de découvrir, vous voulez surtout conserver; vous voulez que vos enfants admirent encore les chefs-d'œuvre élevés par vos ancêtres. C'est peut-être là le côté le plus difficile de votre tâche; c'est aussi le plus noble. N'entendons-nous déjà d'ici les coups répétés de la pioche barbare qui s'attaque aux admirables remparts d'Avignon ? C'est à ces monuments en péril qu'il faut porter un secours immédiat et efficace; par ce temps de démolitions inopportunes l'œuvre que vous accomplirez sera féconde et utile. Ne vous contentez pas de les admirer ces merveilleux édifices, encore debout dans toutes nos provinces; défendez-les contre les infidèles; luttez et combattez pour écarter les dangers qui les menacent.

Je manquerais, il me semble, à un devoir bien doux si je ne vous rappelais pas un événement récent qui nous a tous comblés de joie. Il concerne un de nos confrères les plus aimés et les plus aimables, qui, malgré des occupations très nombreuses et très absorbantes, sait trouver le temps de venir à chacun de nos congrès annuels et d'y

apporter des travaux qui sont toujours de petits chefs-d'œuvre. L'entrée de notre ami Jules Lair à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres a été une entrée triomphale. Il s'est donné la peine de paraître et, tout de suite, il a vu s'ouvrir devant lui des portes qui d'ordinaire sont assez difficiles à ébranler, qui grincent même quelquefois sur leurs gonds. Avec lui l'Académie n'y a mis aucune coquetterie; elle lui a tendu les deux bras. Félicitons ce grand conquérant d'un succès qui vient s'ajouter à tant d'autres et dont l'éclat rejaillit sur la Société française d'Archéologie tout entière.

Messieurs, nous n'avons plus qu'à nous mettre au travail, à ouvrir les yeux et les oreilles, à nous laisser guider par les aimables hôtes qui nous accueillent avec tant de bonne grâce, avec une courtoisie si parfaite. A l'aurore du siècle nouveau, dont il est assurément malaisé de prévoir à l'avance les destinées, vous avez voulu revenir dans la vieille cité qui donna jadis l'hospitalité à Scaliger, dans la patrie des Lacépède et des Boudon de Saint-Amans. Formons-y des vœux pour l'avenir de notre association; souhaitons surtout de rester toujours unis; imitons les sages qui, dans le silence de l'étude, travaillent plus efficacement à la grandeur de la patrie que les turbulents et les agités.

Au nom de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts qui aurait voulu pouvoir venir lui-même, dans ce pays, si cher à son cœur, vous apporter ses encouragements et sa haute approbation, au nom du Comité des Travaux historiques et scientifiques, je salue les membres du 68e Congrès archéologique de France, je félicite la Société académique d'Agen, la Société archéologique du Gers et tous les hommes dévoués qui ont organisé cette brillante réunion.

M. le vicomte de Ghellinck-Vaernewyck apporte au Congrès les vœux des Sociétés savantes de la Belgique. Il se félicite d'avoir été désigné par le gouvernement de son pays pour exprimer ses sympathies envers les associations archéologiques de France, dont les études et les recherches ont tant de points communs avec celles des Flandres et des autres provinces belges.

Tous ces discours sont accueillis par d'unanimes et chaleureux applaudissements.

M. Jules Momméja donne lecture d'un mémoire, en réponse à la septième question du programme : *Existait-il à l'époque romane un atelier de sculpture à Agen ?*

M. Lauzun communique un mémoire de M. Camille Julian, ayant pour titre : *Essai sur l'origine des déesses tutelles dans le sud-ouest de la Gaule*, suivi d'une lettre du même auteur sur l'*Origine d'Agen* (1).

M. le Président règle l'ordre des travaux pour les séances ultérieures.

La séance est levée à 4 heures et demie (2).

(1) V. Mémoire V.

(2) Ce procès-verbal a été rédigé, ainsi que les suivants, à l'aide des notes prises par les secrétaires des séances, des comptes-rendus de divers journaux, notamment du *Journal de Lot-et-Garonne*, et de l'excellente brochure de M. René Bonnat : *Le Congrès archéologique d'Agen*.

DEUXIÈME SÉANCE DU 11 JUIN

Présidence de M. Émile Travers.

La séance est ouverte à 9 heures du soir.

Siègent au bureau : MM. E. Lefèvre-Pontalis, Jules Lair, Adrien Planté et A. de Roumejoux.

En réponse à la première question du programme, M. Philippe Lauzun lit un mémoire sur l'*État des Études archéologiques dans le département de Lot-et-Garonne depuis cinquante ans* (1).

M. le Président remercie M. Lauzun et le félicite du travail si complet qu'il a pris la peine de rédiger et qui restera un modèle pour les résumés de ce genre.

M. l'abbé Marboutin communique d'intéressantes recherches sur les souterrains de l'Agenais qu'il a étudiés au nombre d'une quarantaine (2).

M. le Président signale, comme un remarquable spécimen de grottes factices de ce genre le refuge préhistorique qui existe dans le département de la Dordogne, à Fayolle, et au-dessus duquel ont été rebâtis successivement un château du moyen âge, un château de la Renaissance et une vaste habitation de l'époque de Louis XV, terminée et agrandie de nos jours.

(1) V. Mémoire I.
(2) V. Mémoire VII

MM. le marquis de Fayolle et Momméja échangent, au sujet de ces souterrains, de leur âge et de leur destination, des observations qui complètent les remarques de M. l'abbé Marboutin.

M. l'abbé Dubos donne lecture d'un intéressant travail intitulé : *Essai d'identification de Pompeiacum et du Mas-d'Agenais* (1). Il établit que ces deux localités sont la même, que saint Martin, diacre, fut martyrisé près d'une enceinte druidique située sur le tertre de Caumont, alors dépendant de Mironnes, et que son corps inhumé au lieu dit « la Gleysette du Saint », près du château de Calonges, fut un peu plus tard transporté au petit village de Pompéjac et, de là, à Conques, après une invasion des Normands. Relevé de ses ruines, Pompéjac reçut le nom de *Mansus Aginnensis*, le Mas-d'Agennais.

Le Président félicite MM. les abbés Marboutin et Dubos de l'heureux résultat de leurs recherches.

La séance est levée à 9 heures et demie.

(1) V. Mémoire IV.

PREMIÈRE SÉANCE DU JEUDI 13 JUIN

Présidence de M. Adrien Planté.

La séance est ouverte à 9 heures du matin.

Siègent au bureau : MM. E. Lefèvre-Pontalis, le marquis de Fayolle, A. de Roumejoux, le comte Charles Lair, et J.-A. Blanchet.

M. Grèze communique un mémoire très documenté sur *les Foires et Marchés anciens dans la région agennaise* (1).

M. Quarré-Reybourbon résume dans une note courte et pleine d'aperçus piquants : *Un voyage de Toulouse à Bordeaux par un gentilhomme lillois, en 1690.*

M. le chanoine Dubourg présente une note sur les remparts et les vieilles maisons à pans de bois du bourg de Caudecoste. C'est une étude très complète sur la construction des habitations civiles dans le Midi de la France pendant une assez longue période de temps. Les documents compulsés par M. le chanoine Dubourg présentent des détails fort utiles.

A ce propos, M. Émile Travers parle des nombreuses maisons construites en bois, en Normandie, pendant le XVe siècle, à l'époque surtout de la domination anglaise, alors que beaucoup de carrières de

(1) V. Mémoire XVII.

pierre avaient été confisquées au profit du domaine royal.

Le même cite des actes des rois d'Angleterre relatifs à la construction des villes de Kingston-upon-Hull et de Winchelsea, qui peuvent fournir des éclaircissements sur la fondation et le mode de construction ainsi que sur l'organisation des villes neuves établies dans le Midi de la France. Il se propose de revenir sur cette question dans un prochain Congrès.

M. Brutails lit un résumé de son important travail sur les églises à coupoles de la région (1).

Une discussion approfondie s'engage à ce sujet.

M. E. Lefèvre-Pontalis approuve les conclusions de M. Brutails et montre que les coupoles byzantines étaient toujours montées sur des tambours percés de fenêtres, tandis que ce caractère ne se retrouve pas dans les coupoles du sud-ouest de la France et notamment à Saint-Front de Périgueux. Il estime que les architectes firent appareiller des coupoles dès le XIe siècle dans des églises rurales, avant d'oser recouvrir du même genre de voûtes des espaces aussi larges que le transept de Saint-Front.

M. le marquis de Fayolle combat vivement la thèse de M. Brutails. Il est d'avis que l'église latine de Saint-Front, brûlée en 1120, existait en même temps que l'église à coupoles. Elle pouvait remonter au Xe siècle et dans les sondages on a trouvé des piles cantonnées de colonnes qui séparaient la nef et les bas-côtés de cette église primitive. Les voûtes en berceau perpendiculaire sont voisines du clocher et rien ne prouve que les bas-côtés étaient voûtés de même dans

(1) V. Mémoire IX.

toute leur étendue. Quant au clocher de Saint-Front, c'est une tour contemporaine de l'église latine qui porte l'empreinte de deux ou de trois styles différents.

Les premières coupoles ne furent pas établies sur des carrés de faible dimension comme les premières voûtes d'ogives. On commença par faire porter les coupoles sur des piliers volumineux, et plus tard, les architectes eurent l'idée d'appliquer des colonnes sous les doubleaux d'encadrement.

M. de Roumejoux partage les théories de M. de Fayolle et défend les opinions de M. de Verneilh, en déplorant que M. Abadie ait baissé le niveau des pendentifs quand il a reconstruit les coupoles de Saint-Front.

Après une réponse de M. Brutails, le Président déclare close la discussion sur ce sujet.

M. de Cardaillac expose, dans une longue conférence, ses idées sur l'art arabe et l'influence que ses traditions auraient exercée sur le versant septentrional des Pyrénées.

La séance est levée à 11 heures.

DEUXIÈME SÉANCE DU 13 JUIN

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis.

La séance est ouverte à 9 heures du soir.

Siègent au bureau : MM. le chanoine Lespinasse, vicaire général, Berthelout, le vicomte de Ghellinck-Vaernewyck, Ad. Francart, Émile Travers, et Le Féron de Longcamp.

M. le chanoine Pottier reçoit la parole et fait devant une assemblée des plus nombreuses une conférence pleine d'érudition et d'humour, au fur et à mesure que sur le tableau des projections défilent les monuments très fidèlement reproduits par M. Laborie, d'après les clichés si artistiques de M. Lauzun.

Successivement apparaissent les églises de Saint-Hilaire d'Agen, de Saint-Sernin et des Jacobins de Toulouse, de Pamiers, de Beaumont-de-Lomagne, de Caussade, de Montricoux, de Saint-Nicolas-de-la-Grave, de Moissac avec son merveilleux cloître, de Moirax, d'Aubiac, de Notre-Dame des Jacobins et la cathédrale d'Albi.

A son tour, M. Philippe Lauzun commente en archéologue et en artiste les anciens monuments d'Agen et les châteaux gascons.

Il suit la chronologie des siècles en partant du XIIe avec Lafox, Lamothe-Bezet, Ambrus, franchit le XIIIe avec Madaillan, Gavaudun, Martinet, Massencomme, Lagardère, Sainte-Mère, les portes de Villeneuve, les

tours de Barbaste; le XIVe avec Sauveterre-de-la-Lémance; le XVe avec Duras, Nérac, Bonaguil, le Temple; le XVIe avec Estillac, Lauzun, Lasserre, Perricard, Hautefage, Prades, Lagrange, Capchicot; le XVIIe avec Calonges; le XVIIIe avec Aiguillon et Tranquelléon.

Puis, remontant le cours des âges, il nous montre des piles gallo-romaines et la reproduction de gravures qui nous font connaître la tour et la nef de Saint-Étienne d'Agen, le plan de cette ville en 1648, l'ancien beffroi, la tour de la Grosse-Horloge, l'église Sainte-Foy et les hôtels d'Estrades, de Vaurs et de Monluc.

Comme M. le chanoine Pottier, M. Lauzun fournit à propos de chaque monument des explications précises où rien n'est négligé, ni les détails historiques, ni les aperçus pittoresques, ni les anecdotes piquantes.

La réunion est charmée par les deux conférenciers et les applaudit à chaque instant.

M. Lefèvre-Pontalis adresse de chaleureuses félicitations à MM. le chanoine Pottier, Lauzun et l'abbé Laborie, et fait un éloge justement mérité des services rendus depuis si longtemps par ces infatigables travailleurs à l'histoire et à l'archéologie des provinces méridionales de la France.

La séance est levée à 11 heures du soir.

SÉANCE DU 14 JUIN

Présidence de M. A. Héron de Villefosse.

La séance est ouverte à 9 heures du soir.

Siègent au bureau : MM. E. Lefèvre-Pontalis, Jules Lair, A. Planté et Eugène Dognée.

M. Pasquier lit une note sur la nécessité de conserver et de centraliser les archives des notaires.

M. le Président et plusieurs membres du Congrès font observer que c'est là une importante question dont tout le monde se préoccupe : officiers ministériels, familles et érudits. M. Pasquier est plus que quiconque autorisé à traiter ce sujet, car il a réussi à obtenir le versement des anciennes minutes des notaires de Toulouse aux archives départementales de la Haute-Garonne.

M. Momméja communique un article très développé sur *l'Oppidum des Nitiobriges* (1), lequel était établi sur le coteau de l'Ermitage, où l'on a découvert des traces de fortifications fort anciennes, ainsi que de nombreux puits dans lesquels se trouvent des ossements, des casques romains, des balles de plomb et une foule d'autres objets qui font supposer qu'une grande bataille s'est livrée dans cet endroit.

(1) V. Mémoire III.

M. le Président remercie M. Momméja de sa communication, dont les conclusions semblent inattaquables.

M. Fallières présente de curieux renseignements empruntés à des textes inédits, au sujet de la construction de plusieurs édifices religieux et civils d'Agen et des environs.

M. Adrien Blanchet lit une note sur *le Château de Montanère,* en Béarn, à propos d'un dessin de la collection Gaignières, représentant ce monument et conservé au département des estampes de la Bibliothèque nationale.

Des observations sont échangées au sujet de l'église d'Aubiac, visitée l'avant-veille par le Congrès.

M. le marquis de Fayolle admet que le clocher d'Aubiac était à l'origine une tour lanterne voûtée par des nervures qui reposaient au second étage sur douze colonnes. La voûte inférieure, dont les ogives forment une croix, aurait été construite quand on a mis des cloches à l'étage supérieur.

M. Brutails réplique que les douze colonnes du second étage portaient les poutres d'un beffroi.

M. E. Lefèvre-Pontalis croit que le plan primitif de cette église avait la forme d'un quatre-feuilles.

M. Brutails soumet à la réunion une *Note sur quelques édifices visités par le Congrès* (1).

Le même donne ensuite lecture d'un mémoire sur des ruines découvertes récemment, près de Bordeaux, à l'entrée du bourg du Carbon-Blanc et qui peuvent remonter à l'époque carolingienne.

La séance est levée à 11 heures du soir.

(1) V. Mémoire VIII.

RÉCEPTION A L'HOTEL DE VILLE

LE 15 JUIN.

Dans la soirée du 15 juin, la municipalité a offert un vin d'honneur au Congrès, dans la grande salle des Illustres, à l'Hôtel de Ville. A cette réception qui était fort brillante et qui était présidée par MM. Jouitou, maire, et Tremblay, adjoint, entourés du Conseil municipal, assistaient MM. Bonnet, préfet de Lot-et-Garonne, le secrétaire général du département, Liénard et de Simorre, conseillers de Préfecture, un grand nombre de magistrats, de fonctionnaires et de notabilités d'Agen, ainsi que les membres du Congrès.

M. le Maire a bu en ces termes aux hôtes de la ville :

MESDAMES, MESSIEURS,

Je n'ai pas voulu laisser arriver le terme de votre visite sans vous exprimer de nouveau combien nous nous en sommes trouvés honorés.

Ces derniers jours n'ont peut-être pas été, pour vos promenades, aussi constamment beaux qu'on eût pu le désirer. Tantôt le soleil a resplendi, tantôt il s'est voilé. Vous avez peut-être même essuyé quelque rosée un peu trop abondante. Il semble que notre ciel ait voulu se montrer à vous sous tous ses aspects, pour vous permettre d'emporter, mêlés aux souvenirs du passé que vous avez recueillis, quelques impressions variées de l'heure présente.

D'ailleurs, cela n'a rien eu d'excessif ni qui ait pu entraver vos recherches qui, m'a-t-on dit, ont été assez fructueuses. Vous avez enrichi de découvertes nouvelles le domaine de l'Archéologie. J'en suis heureux; mais, vous l'avouerai-je ? depuis que j'ai eu l'honneur de converser avec quelques-uns d'entre vous, je vénère assurément toujours l'Archéologie, mais, vous me le pardonnerez, je lui préfère les archéologues. Et malgré tout mon respect pour elle, je lui fais, au moment où elle va vous emmener, pour de bon ce reproche de ne vous avoir laissés parmi nous que juste assez pour vous faire regretter.

Je bois à la prospérité de votre association; je bois au succès de vos investigations futures.

M. Lefèvre-Pontalis adresse de chaleureux remerciements à M. le Maire et aux membres de la municipalité agenaise pour l'accueil si empressé qu'ils ont fait au Congrès archéologique de France.

Il se félicite de l'heureux succès de la première session qu'il a été appelé à présider. C'est avec une vive satisfaction qu'il a vu, à côté des notabilités de la ville, des employés et de simples ouvriers venir assister en grand nombre aux réunions du Congrès et en suivre les travaux avec intérêt; car la Société française d'Archéologie veut, avant tout, faire pénétrer dans les classes démocratiques le goût du beau et le culte des arts. Il termine en saluant les « Illustres » qui font la gloire de l'Agenais et boit à la ville d'Agen, à ses administrateurs et à ses habitants.

M. Francart, au nom des congressistes de nationalité étrangère, exprime en termes vibrants l'enthousiasme qu'ils éprouvent en visitant la France, si riche en magnifiques monuments de tous les âges. Il remercie à son tour la ville d'Agen de son aimable accueil.

M. Émile Travers se félicite de voir chaque année plus nombreux le groupe des archéologues belges, si fidèles à prendre part aux chevauchées de la Société française d'Archéologie, et d'y retrouver toujours au premier rang son ami M. Francart, qui, depuis vingt-cinq ans n'a pas cessé d'assister à un seul Congrès.

M. Francart répond par quelques paroles émues et renouvelle ses sentiments d'admiration pour l'art français et ceux qui se consacrent à son étude.

La réunion se termine à onze heures du soir et l'Harmonie des Sapeurs-Pompiers d'Agen salue les congressistes à leur départ comme à leur arrivée.

SÉANCE DU DIMANCHE 16 JUIN

Présidence de M. Eug. Lefèvre-Pontalis.

La séance est ouverte à deux heures.

Siègent au bureau : MM. le vicomte de Ghellinck-Waernewyck, Émile Travers, Germain de Maidy, Ad. Francart, et le comte de Dienne.

M. Joseph Gardère donne lecture d'un travail sur *La Cathédrale de Condom* (1), dans lequel il rétablit les dates exactes de la construction des diverses parties de cet édifice.

M. Courau communique une étude très complète, accompagnée de dessins et de plans, sur l'église de Clermont-Dessous (2), canton du Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne), qui a été restaurée sous sa direction.

M. le Président fait l'éloge du soin avec lequel M. Courau a accompli les travaux qui lui avaient été confiés.

M. le marquis de Fayolle dit que les ouvertures carrées de la tour de Clermont sont des baies semblables à celles d'autres clochers. Il ne faut pas les considérer comme des créneaux servant à la défense.

M. le Président soumet un mémoire de M. l'abbé Bouillet sur l'*Iconographie de sainte Foy* (3), à travers les âges, sujet dont l'auteur s'occupe avec passion depuis bien des années. La partie de ces recherches consacrées à l'histoire de sainte Foy à Agen sera publiée dans la *Revue de l'Agenais*.

(1) V. Mémoire X.
(2) V. Mémoire XI.
(3) V. Mémoire XV.

Une discussion s'engage sur la question des piles gallo-romaines.

M. le marquis de Fayolle critique l'opinion de M. Mortet qui les considère comme des bornes agraires. Il prouve que la tour de Vésone, à Périgueux, était un temple et non pas une pile, comme M. Lièvre l'avait prétendu. Jadis la rivière de l'Isle coulait à quatre mètres au-dessous du sol actuel et le temple de Vésone n'était pas enfoui comme aujourd'hui.

M. Lauzun fait observer que les piles n'étaient pas toujours au bord des voies romaines. Quelques-unes renfermaient des ossements, mais il serait imprudent de les considérer toutes comme des tombeaux.

MM. Planté, Lauzun, Travers et de Ghellinck, signalent des piles près de Castets (Landes), en Lorraine, en Irlande et près de Maestricht.

M. de Roumejoux signale la très jolie petite église de l'ancien prieuré de Laurenque, près Gavaudun, où l'on remarque une coupole d'une grande élégance et décorée de charmantes sculptures.

M. le Président provoque des indications de MM. de Fayolle et de Roumejoux sur le couronnement des clochers romans de la région par des toitures à pavillon en charpente. Il les oppose, ainsi que plusieurs des membres qui prennent part à cette discussion, aux toitures en pierre existant dans les clochers de même date encore nombreux dans diverses parties de la France et ailleurs. M. Lefèvre-Pontalis exprime le désir que les restaurations de ces clochers soient désormais plus conformes aux règles de l'art et échappent ainsi aux enjolivements par trop fantaisistes de certains architectes.

Plusieurs vœux sont présentés :

1° Par M. Adrien Planté, pour la restitution au château de Pau de quatre très beaux panneaux de tapisserie qui ont figuré à l'Exposition du Petit-Palais en 1900 et que l'administration du Louvre manifeste la volonté de garder à Paris (1);

2° Par M. Jules Serret, demandant que le château de Monbran, ancienne résidence des évêques d'Agen, soit préservé de tout danger de démolition par sa transformation en sanatorium;

3° Par M. le marquis de Castelnau d'Essenault, réclamant la concentration au musée de Bordeaux de collections disséminées en divers locaux.

Après discussion, ces vœux sont adoptés à l'unanimité.

M. le Président donne ensuite lecture des décisions prises par le Conseil de la Société française d'Archéologie dans sa séance du 15 juin :

Ont été nommés :

Inspecteur divisionnaire (2e division : Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne) : M. Adrien Blanchet, à Paris;

Inspecteur divisionnaire (15e division : Rhône, Ain, Savoie, Haute-Savoie, Isère, Drôme et Hautes-Alpes) : M. Joseph Déchelette, à Roanne;

Inspecteur divisionnaire (21e division : Alger, Constantine, Oran, Tunisie) : le R. P. Delattre, à Carthage:

Inspecteur des Alpes-Maritimes : M. H. Moris, à Nice;

Inspecteur de la Charente : M. Chauvet, à Ruffec ;

(1) Depuis que ce vœu a été formulé, les tapisseries dont il s'agit ont été renvoyées au château de Pau.

Inspecteur de la Gironde : M. Brutails, à Bordeaux;

Inspecteur du Pas-de-Calais : M. Legrand, à Saint-Omer;

Inspecteur de la Seine : M. l'abbé A. Bouillet, à Paris.

Ont été nommés membres de la Société :

MM. Durand, ancien sénateur, ancien maire d'Agen; Maurice Lanore, archiviste du département des Hautes-Pyrénées ; L. Fourché, à Bordeaux ; Gustave Mallard, ancien magistrat, à Saint-Amand (Cher) ; Edmond Lespinas, à Périgueux ; le capitaine Lambert, à Orléans.

M. le Président donne ensuite la liste des médailles décernées par le Conseil. En citant les noms des lauréats, il fait connaître les titres et les services qui ont mérité à chacun les récompenses qui suivent :

Rappel de grande médaille de vermeil :

M. Ernest Rupin, à Brive, pour son ouvrage sur *l'Abbaye de Moissac.*

Grandes médailles de vermeil :

M. Philippe Lauzun, à Agen, pour l'ensemble de ses travaux archéologiques. Cette médaille est offerte par M. le comte Lair, en souvenir de M. le comte de Marsy.

M. Georges Tholin, pour l'ensemble de ses ouvrages archéologiques.

M. le chanoine F. Pottier, à Montauban, pour ses travaux et les services rendus à l'archéologie pendant plus de trente ans.

M. C. Barrière-Flavy, à Toulouse, pour son ouvrage : *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule.*

M. Georges Durand, à Amiens, pour le premier volume de la *Monographie de la cathédrale d'Amiens.*

Médailles de vermeil:

M. Jules Momméja, à Agen, pour ses publications archéologiques et l'organisation du musée d'Agen.

M. J.-A. Brutails, à Bordeaux, pour ses œuvres archéologiques.

Médailles d'argent :

La ville de Fumel, pour la conservation de monuments historiques.

M. Oswald Fallières, à Agen, pour ses recherches archéologiques.

Mlle Louise Garreau, à Madaillan, pour sa restauration du château de Madaillan.

M. Adrien Lavergne, à Castillon-de-Bats, pour ses travaux archéologiques.

M. Eugène Camoreyt, à Lectoure, pour ses études sur *l'Oppidum des Sotiates.*

M. Joseph Gardère, à Condom, pour ses publications archéologiques.

M. Édouard Forestié, à Montauban, pour sa collaboration aux travaux de M. le chanoine Pottier.

M. Charles de Lasteyrie, de Paris, pour son ouvrage sur l'abbaye de Saint-Martial de Limoges.

M. l'abbé Brun, à Uzeste (Gironde), pour sa restauration de l'église d'Uzeste.

M. T. Massereau, à Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre), pour ses études archéologiques.

Médailles de bronze :

M. le chanoine Dubourg, à Layrac, pour ses monographies de Layrac et de Caudecoste.

M. Guillaume Moullié, à Agen, pour ses services archéologiques.

M. Branet, à Auch, pour ses publications archéologiques.

M. l'abbé Lassus, à Caussens, pour ses publications archéologiques.

M. l'abbé Laborie, à Montauban, pour ses photographies documentaires.

M. Joseph Dugué, à Moissac, pour ses travaux archéologiques.

M. Brégails, instituteur à Solomiac (Gers), pour ses fouilles.

M. Taravant, conducteur des ponts et chaussées, à Jégun.

La sœur Angèle, à Auch, pour les soins qu'elle apporte à la conservation des ruines du prieuré de Saint-Orens.

Le Conseil administratif a, en outre, alloué diverses sommes pour des fouilles à exécuter à Moissac et à Loches.

M. le Président adresse de chaleureux remerciements aux organisateurs du Congrès, aux autorités qui ont bien voulu leur prêter le concours le plus empressé, aux auteurs des communications et à tous ceux qui ont pris une part si active aux discussions dans les diverses séances.

Il annonce que la soixante-neuvième session du Congrès archéologique de France se tiendra à Troyes et à Provins, au mois de juin 1902.

La séance est levée à quatre heures et demie.

BANQUET

DIMANCHE 16 JUIN

A sept heures du soir, un banquet de soixante-dix couverts a réuni les congressistes et leurs invités dans la véranda très bien décorée de l'hôtel Bonneville.

Au dessert, de nombreux toasts, longuement applaudis, ont été portés.

M. Bonnet, préfet du Lot-et-Garonne, a salué la Société française d'Archéologie dont les travaux font revivre la vieille France, et a levé son verre en l'honneur du Président de la République.

M. Jouitou, maire d'Agen, s'est exprimé en ces termes :

MESDAMES, MESSIEURS,

J'en suis à mon premier Congrès et à ma troisième leçon. Il me faudrait être doué d'un esprit bien rebelle pour ne pas arriver, avec de tels maîtres, à un commencement d'éducation sérieuse.

Je vais donc, puisque vous le voulez, prononcer aussi mon toast.

J'ai vivement regretté de n'avoir pu, ni m'associer à vous dans vos promenades si intéressantes, ni assister aux conférences si instructives qui ont été prodiguées ces jours derniers devant un public avide d'apprendre. Des devoirs professionnels en sont la cause. Eux aussi ont leurs exigences et leur cruauté, et je viens d'être leur victime ; car ils m'ont fait perdre de belles occasions de m'inspirer de choses que dès aujourd'hui, je le vois bien, je dois me résigner à ne savoir jamais.

Je n'en ai pas moins retiré de ce Congrès d'heureux enseignements, et, pour en signaler un, ce que j'ai vu et

entendu hier au soir m'a permis de constater quels liens puissants sait former la science entre ses adeptes, quelque distance qui les sépare. Pour elle il n'y a pas de frontières, et d'où qu'ils viennent, les savants sont chez eux partout. Ils ne connaissent d'autres barrières que celles qu'ils élèvent eux-mêmes contre l'erreur.

A quelque spécialité qu'ils se soient voués, quelque branche de savoir humain qui ait obtenu leurs préférences, ils sont tous des soldats d'une même armée, de cette armée sans cesse grossissante qui marche triomphalement dans un rayon de lumière vers cette étoile lointaine qu'on nomme indifféremment la Vérité ou la Beauté. Et tous, même ceux qui s'occupent presque exclusivement du passé, ils travaillent dans l'intérêt de l'avenir.

Et c'est pour cela que je bois à l'existence de la science et au progrès, sous toutes ses formes, de l'esprit humain.

M. Lefèvre-Pontalis renouvelle ses remerciements aux personnalités les plus éminentes du Congrès, à tous ses collaborateurs, aux dévoués organisateurs de cette réunion, à la presse. Puis il résume à grands traits l'œuvre patriotique de la Société française d'Archéologie, dont les membres ne voyagent pas simplement en touristes, mais en hommes d'étude, et travaillent à faire mieux connaître la France, pour la faire aimer davantage.

M. le vicomte de Ghellinck-Waernewyck porte la parole au nom des délégués étrangers; M. Claudius Jamot au nom de la Société d'Architecture de Lyon, et M. Le Féron de Longcamp, au nom du Comité permanent de la Société.

M. Eugène Dognée, parlant comme délégué de l'Académie royale de l'Histoire de Madrid, salue la Société française d'Archéologie et la mémoire de son

fondateur. Il rappelle en termes heureux et touchants les souvenirs de sa jeunesse, alors qu'il assistait aux Congrès présidés par Arcisse de Caumont.

M. Adrien Planté, félibre majoral, adresse un toast gracieux aux dames et, sur les instances de ses voisins, récite un Salut à Jasmin, composé en dialecte méridional.

M. Émile Travers répond par le sonnet suivant, au poète béarnais :

AUX FÉLIBRES

Sous un ciel attiédi par les brises légères,
Les Troubadours chantaient dans des rythmes charmeurs
Les doux refrains d'amour. Leur luth, que les chimères
D'un coup d'aile ont touché, vibre encore en vos cœurs.

Le climat est plus triste au Nord où les Trouvères
Redisaient les combats sanglants et les grandeurs
Des preux. Leur verbe est dur, mais leur œuvre est sincère
Dans le sombre tableau des âges précurseurs.

Alors on vit jaillir de voix fortes et libres
Notre langue si noble et la vôtre, ô Félibres!
Nous leur devons Malherbe et vous avez Jasmin.

Mais, toujours et partout, l'idéal est le même :
C'est Dieu, c'est la Patrie ou la femme qu'on aime,
Qui tracent au poète un radieux chemin.

Tous ces toasts ont été longuement acclamés. La soirée s'est prolongée tard et l'on s'est séparé à regret pour prendre le lendemain la route d'Auch.

SÉANCE A AUCH

LUNDI 17 JUIN

Présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis

Une brillante assistance se pressait à neuf heures du soir dans la grande salle de l'hôtel de ville. On remarquait la présence de plusieurs officiers et d'un grand nombre de dames.

M. le Président, entouré des membres du bureau de la Société archéologique du Gers, excuse l'absence de M. le Préfet, de Mgr l'archevêque, de Mgr de Carsalade du Pont, évêque de Perpignan, de M. le maire de la ville d'Auch, et prie M. le général Delrieu, M. Granger, président du tribunal civil, M. l'abbé Cézerac, vicaire général, de vouloir bien prendre place sur l'estrade.

M. E. Lefèvre-Pontalis remercie tout d'abord M. Ditandy, vice-président de la Société archéologique, M. Adrien Lavergne, M. Pagel, archiviste, et M. Branet d'avoir organisé cette séance avec le concours de M. Lauzun et de M. Taravant, qui ont bien voulu préparer les clichés de projection des monuments du pays.

Il esquisse à grands traits l'état des études archéologiques dans le Gers depuis quarante ans. L'abbé Caneto prit l'initiative du mouvement quand il fonda, vers 1860, le *Bulletin du Comité diocésain*, qui devint la *Revue de Gascogne*. Il publia la monographie de la

cathédrale d'Auch et l'histoire du prieuré de Saint-Orens, qui renferme les ruines d'une curieuse église romane.

L'abbé Couture, fondateur de la Société historique de Gascogne, se dévoua au développement des études historiques et archéologiques et le concours des archevêques et du clergé lui permit de donner à la *Revue de Gascogne* une grande valeur scientifique. Grâce à son zèle infatigable et à celui de son continuateur, M. de Carsalade du Pont, les vingt volumes des *Archives historiques de la Gascogne* forment une collection de premier ordre où l'histoire locale fut renouvelée par la publication des pièces originales.

M. le Président rend hommage à l'œuvre de M. Adrien Lavergne qui a rendu tant de services aux archéologues en étudiant les églises du Gers, les chemins de Saint-Jacques, les piles gallo-romaines. Il rappelle comment il avait guidé la Société française d'Archéologie dans le département, en 1881, et regrette que les membres du Congrès soient trop nombreux pour visiter le Condomois sous sa direction.

La fondation de la Société archéologique du Gers, vers 1890, fut l'œuvre de l'abbé de Carsalade du Pont, qui a laissé des souvenirs si durables dans le diocèse d'Auch avant d'occuper le siège de Perpignan. M. E. Lefèvre-Pontalis fait l'éloge de cet esprit si fin, de ce travailleur émérite, qui a tant contribué à développer le goût de l'archéologie en organisant ces soirées où les membres de sa Société restaient sous le charme de sa parole et se laissaient entraîner par son exemple.

Il fait ressortir ensuite le rôle de deux archéologues qui font honneur à leur ville natale. A Condom, M. Gardère a publié la monographie de l'église, une

étude sur Larressingle et de nombreux documents sur l'histoire locale. A Lectoure, M. Camoreyt a bien voulu faire au Congrès les honneurs du musée qui est son œuvre et qui est classé avec un goût parfait. Ses études sur l'oppidum des Sotiates, sur les fouilles faites à Lectoure, prouvent le soin qu'il apporte aux recherches archéologiques. Les médailles d'argent décernées par la Société française d'Archéologie à ces deux travailleurs, sont la juste récompense de leurs mérites.

Enfin, M. le Président rappelle le souvenir de M. Parfouru et de M. Tierny, archivistes du Gers, et félicite leur successeur, M. Pagel, de marcher sur leurs traces. Il adresse ses meilleurs souhaits de prospérité à la Société historique de Gascogne et à la Société archéologique du Gers. Il termine cette improvisation très applaudie, en regrettant que les Français ne connaissent pas mieux la France, qui contient tant de merveilles, et en expliquant à la jeunesse le charme des études archéologiques.

M. Ditandy, vice-président de la Société archéologique du Gers, adresse des souhaits de bienvenue aux membres du Congrès en leur expliquant l'intérêt des monuments de la ville d'Auch qu'ils doivent visiter le lendemain.

M. Lavergne retrace à grands traits l'histoire des études archéologiques dans le Gers (1), et M. Métivier donne lecture d'un travail sur les bastides et les églises fortifiées de la région.

M. Pagel, archiviste départemental, lit un mémoire sur le costume civil en Gascogne au moyen âge (2).

(1) V. Mémoire II.
(2) V. Mémoire XVI.

Ce travail très intéressant donne à M. le Président l'occasion de montrer comment on peut renouveler l'histoire du costume par l'étude des textes et lui permet de féliciter M. Pagel de ses recherches originales.

La séance se termine par la projection des clichés de M. Lauzun. Nous voyons défiler tour à tour les piles gallo-romaines, les églises du Gers, les châteaux gascons avec leurs tours carrées, les vieilles enceintes fortifiées et les sites les plus curieux de la région (1). Cette vision rapide des monuments gascons, accompagnée des explications de M. A. Branet, a beaucoup intéressé les membres du Congrès, qui ont emporté le meilleur souvenir de la réception si cordiale dont ils étaient l'objet.

(1) Piles gallo-romaines de Saint-Lary ; de Biran ; Monjoie de Roquebrune. — Église de Mouchan (XIe siècle). — Abbaye de Flaran (XIIe siècle). — Église fortifiée de Simorre (XIVe et XVe siècles). — Cloîtres de La Roumieu (XIVe siècle). — Église de Condom (XVIe siècle). — Châteaux de Tauzia (XIIIe siècle) ; de Massencome (XIIIe siècle) ; de La Gardère (XIIIe siècle) ; de Sainte-Mère (XIIIe siècle). — Village fortifié de Larressingle (XIIIe siècle). — Donjon de Bassoues (XIVe siècle). — Châteaux de Fourcès (XVe siècle) ; de Léberon (XVIe siècle) ; du Busca (XVIIe siècle) ; de Lavardens (XVIIe siècle). — Moulin fortifié de Herrebouc (XIVe siècle), etc., etc.

MÉMOIRES

I

ÉTAT DES ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES

Dans le département de Lot-et-Garonne

Par M. Philippe LAUZUN.

En cherchant à répondre à la première question du programme, je n'ai ni la prétention de passer en revue toutes les œuvres d'Archéologie qui ont été écrites dans la région Agenaise depuis un siècle, ni même de signaler tous les noms de ceux qui ont contribué à son développement.

Le département de Lot-et-Garonne renferme peu de monuments de premier ordre et il n'a pas donné naissance à un archéologue de grande marque, mais il n'en a pas moins payé fort convenablement sa dette à la science. Si je voulais relater tous les efforts qui ont été tentés, il me faudrait écrire un véritable volume.

Je me bornerai donc, dans un rapide aperçu et comme à vol d'oiseau, à faire connaître les phases principales de la science archéologique dans notre pays, quels en ont été les promoteurs, les principaux

adeptes, sous quel souffle fécond elle s'est plus tard épanouie, quels fruits enfin elle a portés de nos jours.

Le sol que nous foulons est essentiellement gallo-romain. Jusqu'à l'Océan, le long des rives de notre beau fleuve de Garonne, Rome a laissé sa forte empreinte ; et vous n'ignorez pas qu'Aginnum, capitale des Nitiobriges, devint, aussitôt après la conquête, la seconde ville, la plus importante après Bordeaux, de cette partie de l'Aquitaine. Vous ne trouverez donc pas étonnant que les études gallo-romaines aient toujours eu la préférence, en excitant la curiosité de nos savants.

Bien avant la Révolution, nos plus anciens annalistes, le prieur Labénazie, le chanoine Argenton et le curé Labrunie, dans leurs recherches des origines de notre histoire, n'ont pas dédaigné d'appuyer leurs dires sur des documents tirés uniquement de l'archéologie. La première dissertation d'Argenton sur les Nitiobriges, reprise plus tard par Labrunie et par Saint-Amans, n'est-elle pas tout entière du domaine de cette science, lorsqu'elle fait connaître les limites de leur territoire, l'emplacement de l'Aginnum gaulois et de l'Aginnum romain, le tracé de ses enceintes successives, l'inventaire de ses antiquités? Et n'est-ce pas entrer de plain-pied dans nos études que de rechercher aussi la situation topographique des principales autres villes de la province, comme Excisum, Cassinogilum, Pompejacum, Vellanum, etc. ; questions encore controversées et sur lesquelles la science n'a pas dit son dernier mot.

En même temps que ces doctes ecclésiastiques faisaient ainsi sortir du chaos des légendes et des traditions les fondements de notre histoire locale, basés sur

des sources irréfutables, un comédien, de passage dans notre ville vers l'an 1770, conçut l'heureuse idée de croquer sur un album, au fur et à mesure qu'il les rencontrait et pour sa seule satisfaction, tous les vestiges encore existants dans Agen ou ses environs de l'époque gallo-romaine ou médiévale. L'acteur Beaumesnil emporta son précieux recueil avec lui. Et ce ne fut que longtemps après sa mort, arrivée à Limoges en 1785, que ses héritiers, par l'intermédiaire du préfet de la Haute-Vienne, le proposèrent à la Société Académique d'Agen, qui s'empressa de l'acheter. Cela se passait en 1808. Jean-Florimond Boudon de Saint-Amans, l'âme de la Société à cette époque et l'un de ses fondateurs, fut chargé par ses collègues d'analyser ce travail. Il en présenta le rapport à la séance du 5 janvier 1809, faisant très judicieusement ressortir l'importance de ce cahier unique, écrit il est vrai sans méthode aucune, mais contenant une cinquantaine de dessins à la plume, fort bien faits, quelques-uns d'une fidélité rigoureuse et tous reproduits avec un sens archéologique fort rare pour l'époque (1). Ce précieux manuscrit, dont Saint-Amans prend la peine de décrire l'un après l'autre tous les dessins, appartient encore aujourd'hui à la Société Académique d'Agen.

Quoique fondée en 1776 par des hommes éminents, dont certains, comme Lacépède, Paganel, le comte de Cessac, devaient plus tard devenir illustres à plus d'un titre, la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, uniquement occupée à ce moment de science, de philosophie, de littérature, de beaux-arts, ne semble pas

(1) *Recueil de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*, t. II, p. 243.

s'être doutée, jusqu'à la Révolution, que l'Archéologie pût jamais exister.

Quand l'orage fut passé, Saint-Amans chercha bien à attirer l'attention de ses collègues sur un trésor de pièces du XVe siècle, trouvées près de chez lui, dans la commune de Castelcullier (1), et le comte de Villeneuve-Bargemont, alors préfet de Lot-et-Garonne et président de la Société, de leur faire connaître le résultat de certaines fouilles effectuées à Fréjus (2), et de rechercher aussi « quel pouvait être le lieu qu'occupait « dans l'Aquitaine le peuple désigné par César sous le « nom de Sotiates » (3). L'élan n'est point encore donné. Il faut attendre de longues années, avant que ces questions aient le don d'intéresser, je ne dirai pas le public, mais seulement les membres de la petite Académie.

Une faible lumière, bien timide encore, commence à poindre à l'horizon, vers les premières années de la Restauration. Tandis que, par son ouvrage sur les *Monuments religieux des Volces-Tectosages, des Garrumni et des Convenæ,* le chevalier Dumège, d'assez triste mémoire, aborde pour la première fois ces questions (1814), provoquant la curiosité et souvent aussi une sévère critique, un autre archéologue, moins audacieux, mais plus sûr, le baron Chaudruc de Crazannes, inspecteur des monuments anciens de la Charente-Inférieure et conservateur du musée de La Rochelle, se met en rapports avec les savants de l'Agenais et communique à la Société des Antiquaires

(1) *Recueil de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*, t. I, p. 212, et t. II, p. 220.

(2) *Idem*, t. I, p. 93.

(3) *Idem*, t. II, p. 275.

de France, en décembre 1819, un *Mémoire sur quelques antiquités de la ville d'Agen*. Il y passe en revue la plupart des objets dessinés par Beaumesnil, toutes les inscriptions sauvées lors de la Révolution par Saint-Amans, les sarcophages nouvellement trouvés dans les cimetières de Saint-Caprais, quelques pièces de monnaie Arnaldèse, enfin les deux piles gallo-romaines d'Aiguillon et de Saint-Pierre-de-Buzet, qu'il considère, non comme des temples ni des tombeaux, mais comme des bornes milliaires, servant à fixer de ce côté ouest les limites des Nitiobriges, *Fines* (1).

Tout est donc encore au gallo-romain. Le reste ne compte pas. L'art roman, art barbare ! l'art du moyen âge, les cathédrales gothiques, les tours d'enceintes des villes, les maisons des XIVe et XVe siècles, les verrières, les meubles sculptés, les peintures murales, vestiges surannés d'une époque de superstition et d'esclavage, indignes de figurer plus longtemps dans un pays libre qui ne veut plus que du nouveau ! Vainement l'illustre fondateur de notre Société, Arcisse de Caumont, commence-t-il, du fond de la Normandie, sa campagne généreuse en faveur de la conservation de tous les vieux monuments : non seulement sa voix ne parvient pas jusqu'à nous, mais les municipalités qui se succèdent en ces années néfastes prennent comme à plaisir de détruire l'un après l'autre tous les anciens souvenirs de notre passé, souvent glorieux.

Alors disparaissent les ruines de notre belle cathédrale de Saint-Étienne (1836), œuvre de plusieurs

(1) *Mémoire sur quelques antiquités de la ville d'Agen*, par M. le baron Chaudruc de Crazannes (Paris, imp. Smith., 1820).

époques, bâtie au milieu du XIIIe siècle, remaniée au XVe, mais surtout profondément modifiée et embellie au XVIe par les soins des trois prélats italiens, les La Rovère, qui occupèrent d'une façon si remarquable à ce moment le siège épiscopal d'Agen ; et, presque en même temps, la tour si pittoresque de la Grande-Horloge, ancienne porte de la première enceinte, le beffroi de l'Hôtel de Ville, les portes Neuve, Saint-Antoine, Saint-Georges, une grande partie des anciens murs de ville, et aussi de nombreuses maisons fort pittoresques, les unes à pans de bois, les autres plus élégantes et du XVIe siècle, comme celle qui passait pour avoir abrité en 1585 la reine Marguerite.

En dehors de notre ville, que de démolitions, de vandalismes, de restaurations mal comprises ! C'est le vieux château de Nérac, une des gloires de notre pays, qui disparaît pierre par pierre. C'est Bonaguil, encore intact, à qui l'on enlève ses charpentes, ses planchers, ses portes, et quelques-uns de ses murs. Ce sont les enceintes de nos bastides du XIIIe siècle qui s'écroulent presque toutes sous la pioche des démolisseurs. Ce sont les coupoles, les voûtes en berceau, les chevets plats, les peintures murales, souvent si originales, de nos églises romanes rurales, qui disparaissent pour faire place à des voûtes, peinturlurées d'azur foncé et d'étoiles d'or.

Un fait étrange se passa vers cette époque, bien connu de nos pères, mais que les générations nouvelles semblent totalement ignorer. Comme il exerça une certaine influence sur les études archéologiques, je vous demande, Messieurs, la permission de vous l'exposer très brièvement : je veux parler des fouilles de Nérac et des mystifications du sieur Chrétin.

Au commencement de 1832, on découvrit dans la vieille capitale de l'Albret, sur la rive droite de la Baïse, à l'entrée de cette jolie garenne dont les premiers arbres furent plantés en 1580 par la reine Marguerite elle-même, les substructions d'une riche villa gallo-romaine et en même temps des mosaïques, dont quelques-unes encore sur place, des niches, des réservoirs, des hypocaustes, des plaques de marbre, des débris romains de toutes sortes, le tout parfaitement authentique. Un crédit fut voté par le gouvernement pour la continuation de ces fouilles, dirigées alors par M. Lespiault qui s'adjoignit, l'année suivante, le sieur Théodore Chrétin, artiste peintre, établi à Nérac depuis 1825. Ce dernier prit bientôt en mains la direction des nouveaux travaux. On apprit alors qu'il avait vendu à la ville de Toulouse et à la Société archéologique du Midi de la France des médaillons, des bas-reliefs, des inscriptions, qu'il prétendait avoir été découverts dans les fouilles exécutées par lui. Dans le nombre se trouvaient surtout un superbe bas-relief à quatre personnages, dont une femme, un labarum avec inscription taurobolique au revers, de nombreuses inscriptions toutes énigmatiques, un grand médaillon contenant les bustes des deux empereurs Tétricus, enfin un quadrige triomphal représentant ces deux personnages, assis sur un char et faisant, sous un arc de triomphe leur entrée dans Bordeaux.

Le monde savant s'émut de ces découvertes. Mérimée, Vitet, à Paris, Jouannet, à Bordeaux, le marquis de Castellane, mais surtout Dumège, à Toulouse, proclamèrent la beauté et l'authenticité de ce trésor romain. Ce dernier, pour son zèle en toute cette affaire, obtint même de l'Institut une médaille d'or.

Étudiés cependant de plus près par MM. Hase et le baron Sylvestre de Sacy, les inscriptions, le médaillon et le bas-relief aux quatre personnages furent reconnus entièrement faux, et, dans une lettre écrite par ce dernier à Chaudruc de Crazannes, « indignes d'aucune confiance ». La déception fut vive dans le camp des archéologues. Beaucoup maintinrent leur premier dire. Des commissions furent nommées par toutes les Sociétés savantes de la région. Bref, durant toute l'année 1835, on ne s'occupa plus que de cette question.

La municipalité de Nérac cependant, jalouse d'avoir été frustrée de ces découvertes et convaincue, malgré la lettre du baron de Sacy, que la plupart des objets étaient réellement authentiques, intenta des poursuites judiciaires contre Chrétin pour soustraction frauduleuse de pièces de valeur lui appartenant. Samazeuilh défendit ses intérêts. Six audiences furent consacrées à l'examen de cette affaire. Finalement Chrétin sortit victorieux de la lutte et fut acquitté, ce rusé mystificateur, en présence du danger qu'il courait, n'ayant pas hésité à avouer que tout était faux et avait été fabriqué par lui. Non seulement devant le tribunal il composa et grava sur une pierre une inscription de sa fantaisie, mais il consentit à donner l'explication de celle sur laquelle avaient pâli bon nombre de savants, *M. T. C. N. D. P.* et qui signifiait simplement : *Maximilien-Théodore Chrétin, natif de Paris.*

Et pour vous montrer, Messieurs, combien parfois sont tenaces les convictions archéologiques, surtout quand l'amour-propre des archéologues est en jeu, je vous dirai que, malgré les affirmations catégoriques et évidentes de Chrétin, Samazeuilh ne voulut point

en démordre. Vingt ans après, il proclamait encore, dans la *Revue d'Aquitaine*, l'authenticité de la plupart de ces objets qu'il avait vus, disait-il, sortir de terre. Avec son autorité incontestable, M. Lebègue est venu peu après trancher définitivement la question. Dans un remarquable article, paru en 1869 dans la *Revue de l'Agenais*, il a démontré preuves en mains la fausseté du tout, sauf du quadrige triomphal qu'il dit provenir directement des fouilles de Martres-Tolosane, commencées déjà, en 1830, par Dumège lui-même. Quant à ce dernier, il le rend responsable de tous ces méfaits, n'hésitant pas à l'accuser de complicité avec Chrétin, lequel ne fut que l'exécuteur obéissant de ses supercheries. Et il résume ainsi ce procès mémorable : « Chrétin, pour n'être pas condamné comme voleur, se « fit acquitter comme faussaire; et Dumège, pour « n'être pas un mystificateur pris en flagrant délit, fit « croire qu'il était dupe. Tous deux ont tout d'abord « fait passer pour vraies les inscriptions qui sont « fausses, et plus tard pour fausses les sculptures qui « sont vraies ».

Somme toute, si cette curieuse affaire jeta au début un certain discrédit sur les trouvailles archéologiques et leur attira force quolibets désobligeants, elle stimula d'un autre côté le zèle des chercheurs et leur apprit surtout combien, en ces matières délicates, un contrôle rigoureux s'imposait.

L'Archéologie devint en effet de plus en plus à la mode. Les découvertes de Nérac mirent tout le département en émoi. Des fouilles furent faites à Fargues où l'on trouva un cimetière mérovingien, d'autres à Pompogne, où se révéla une superbe mosaïque, à Tonneins, enfin, à Casteljaloux, ce qui fournit à

Samazeuilh l'occasion d'écrire de nouveaux mémoires.

Chaudruc de Crazannes, à son tour, envoya à la Société d'Agen une *Dissertation sur un autel votif et une inscription trouvés au Mas d'Agenais*, puis de *Nouvelles Considérations sur les Sotiates*, et aussi une *Notice sur une inscription et un buste trouvés à Saint-Côme, près d'Aiguillon* (1). Enfin Casimir de Saint-Amans, reprenant les dissertations de son père mort en 1831, les réunit en un volume, après en avoir lu les principaux chapitres à l'Académie d'Agen, sous le titre de : *Essai sur les antiquités du département de Lot-et-Garonne*, avec de nombreuses planches hors texte (2).

En même temps était fondé à Agen, par les soins de Bartayrès, secrétaire perpétuel de la Société Académique et sous la haute protection de Sylvain Dumon, d'abord député, puis ministre des travaux publics, le premier musée de cette ville. Mais qui disait alors musée ne signifiait que muséum d'histoire naturelle, les premières vitrines n'ayant jamais renfermé que des ossements paléontologiques, des fossiles, des échantillons géologiques, des collections d'insectes et d'oiseaux, à peine quelques tableaux et quelques monnaies complètement négligés du reste par le public.

Peu à peu cependant les efforts de M. de Caumont furent couronnés chez nous de quelques succès. Evêque d'Agen de 1841 à 1867, Monseigneur Levezou de Vezins, prélat éclairé, imbu des nouvelles idées, institua, aussitôt après son arrivée dans notre ville, un Comité diocésain, composé de prêtres et de laïques, à

(1) *Recueil de la Société acad. d'Agen*, t. IX (1re série) et t. I (2e série).

(2) *Agen*, 1859, in-8° de 340 p. avec plus de 50 dessins.

seule fin de contrôler tous les projets d'édification ou de restauration des monuments religieux. Il prescrivait que le Séminaire serait doté d'une chaire d'archéologie.

Si presque immédiatement, dans tout le département et jusqu'aux confins des paroisses les plus reculées, cette innovation porta, au point de vue pratique, les fruits les plus heureux, à Agen, la première œuvre archéologique ne tarda pas à éclore, digne d'être mentionnée ici. Professeur d'archéologie au Petit-Séminaire, M. l'abbé Barrère fit paraître en 1856 son *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, en 2 vol. in-4° de plus de 400 pages chacun, accompagnés de nombreuses lithographies à deux teintes. Certes, l'œuvre n'est point parfaite et les critiques nombreuses qu'elle souleva dès son apparition ne sont pas toutes marquées au coin de l'injustice et de la jalousie. En maints endroits la méthode est défectueuse, le parti pris évident. Certains côtés, comme la description technique des églises, sont complètement négligés; d'autres, comme la partie iconographique, le symbolisme, développés outre mesure et sans études suffisamment préparatoires. Les dessins manquent parfois de proportions. Néanmoins, nous ne devons pas oublier que ce travail fut le premier, traitant de l'archéologie religieuse, qui ait paru dans le département et que l'abbé Barrère avait tout à faire, tout à créer. Pour la première fois, il a pris l'un après l'autre tous les registres poudreux de nos archives départementales et municipales, dont pas un n'était inventorié. Il les a parcourus, annotés, et c'est avec ce qu'ils lui ont révélé qu'il a pu écrire l'histoire du diocèse. Pas une église

n'avait été signalée. Non seulement il a cherché à les faire connaître en révélant leurs particularités les plus intéressantes, mais il s'est transporté sur les lieux et les a presque toutes dessinées.

Soyons donc reconnaissants envers l'abbé Barrère de ce que, le premier, dans notre département, il a cherché à inculquer par son exemple et ses études le goût de l'archéologie. Malgré ses défauts, son travail restera et sera toujours consulté avec fruit. C'est l'œuvre d'un précurseur.

Les monuments civils ne pouvaient rester oubliés. Préfet de Lot-et-Garonne de 1858 à 1864, ancien élève de l'École des Chartes et lauréat de l'Académie des Inscriptions, M. Alphonse Paillard le comprit, et, par arrêté du 18 juillet 1859, il institua à côté du Comité diocésain une Commission d'archéologues, d'administrateurs et d'hommes d'art, qui exerça à son tour la plus profitable influence sur toutes les questions pendantes, justiciables, de l'Archéologie.

Bon nombre de travaux excellents étaient déjà effectués, de découvertes faites, de pages archéologiques publiées, lorsque votre Société, Messieurs, jugea à propos de venir en 1874, après le Congrès de Toulouse, tenir quelques séances à Agen. M. de Cougny, alors directeur, ne négligea rien pour assurer le succès d'une telle entreprise. Il fut vaillamment secondé par tous les érudits de la région; et certainement quelques-uns d'entre vous, qui assistâtes à ces fêtes scientifiques, devez vous rappeler combien ces réunions, où d'intéressantes questions furent discutées, servirent la cause que nous défendons. Une visite aux ruines gallo-romaines de la villa Bapteste, récemment découverte, et qu'on n'a pas craint de regarder comme

étant la villa d'Ébromagus de Saint-Paulin de Noles, clôtura dignement cette session. L'impression qui s'en dégagea fut que dans le département de Lot-et-Garonne, le terrain était prêt enfin pour les études archéologiques et que, des nombreuses graines qui y avaient été semées, allait naître une abondante moisson de travaux, devant se répartir dans toutes les branches de cette science.

Et de fait n'ont-ils pas surgi presque tous à la fois?

L'archéologie préhistorique, naguère inconnue, prend à ce moment son essor, grâce aux travaux de percement, opérés par les compagnies de chemins de fer dans les terrains secondaires de la partie nord-est du département, et, comme conséquence, aux découvertes faites par M. Ludomir Combes, pharmacien à Fumel. *De l'archéologie préhistorique dans le haut Agenais à l'âge de pierre*, tel est le mémoire que lut au Congrès de 1874 cet infatigable chercheur, où il résumait, avec des théories fort contestées, les travaux accomplis par lui depuis les vingt dernières années, mais où, il faut bien le dire, la géologie et la paléontologie trouvaient plus de place que l'archéologie proprement dite. Une discussion passionnée s'engagea sur ces matières, qui provoqua de la part de M. l'abbé Landesque la lecture d'une *Étude sur l'âge de pierre dans la région du nord et nord-est du Lot-et-Garonne*, et, du docteur de Gaulejac, une *Note sur quelques silex trouvés à Mérigon, canton de Villeréal*. Réunis en un dernier volume, sous ce titre un peu suranné : *Les Mondes disparus, ou 40 ans d'études et de recherches sur la géologie, la paléontologie et l'ancienneté de l'homme dans le département de Lot-et-Garonne et les départements limitrophes*, les travaux de M. Combes

semblent avoir épuisé le sujet, nul depuis cette époque n'ayant jugé à propos de reprendre ces intéressantes questions. La collection Combes, si précieuse à plus d'un titre, occupe aujourd'hui toute une salle de notre musée municipal.

En fait d'archéologie religieuse, l'abbé Barrère, ai-je dit, avait été un précurseur. L'œuvre définitive n'allait pas tarder à apparaître.

En 1868, un jeune archiviste nous était envoyé, qui devait en ces matières faire plus à lui seul que tous ses devanciers réunis. L'absence si regrettable aujourd'hui de notre collègue et ami, M. Georges Tholin, me permettra du moins de pouvoir dire en toute liberté le bien que je pense de ses volumineux travaux, et quelle reconnaissance lui doit notre département pour les services qu'il lui a rendus en fait d'archéologie. Élève de l'École des Chartes, disciple préféré de Quicherat, archéologue, historien, Georges Tholin apporta dès ses débuts dans toutes ses études les méthodes rigoureuses de l'école; et c'est de main de maître qu'il traita les différents sujets qui s'offraient à lui, presque tous inédits. M. Georges Tholin a touché à toutes les branches de votre science. Énumérer ses travaux, c'est faire depuis trente ans l'inventaire à peu près complet des études archéologiques dans notre département.

Sa première œuvre fut son œuvre maîtresse, celle à laquelle son nom restera toujours attaché. Utilisant sa passion pour la chasse à parcourir en tous sens le département, il entreprit, aussitôt après la guerre, de classer et de décrire toutes nos églises urbaines ou rurales. Il lut à l'une des séances du Congrès de 1874 un court résumé, *Des caractères des grandes églises romanes du Lot-et-Garonne et*

types principaux des petites, qui est comme la synthèse de son travail définitif; et il publia, peu après, ce dernier, sous le titre d'*Études sur l'architecture religieuse de l'Agenais du Xe au XVIe siècle*, gros volume de 360 pages avec de nombreuses planches et plans, qu'il présenta comme thèse à l'École des Chartes, et qui lui valut de tous côtés les éloges les plus flatteurs. Cette œuvre, où sont analysés et décrits minutieusement tous nos édifices religieux, romans ou gothiques, rattachés soit à une école provinciale spéciale, soit à quelque type de premier ordre, et où rien de ce qui peut offrir quelque intérêt n'est oublié, doit être considérée comme absolument définitive. On pourra si l'on veut, et comme l'ont fait depuis l'abbé Serret notamment pour la belle église de Moirax, ou encore l'abbé Dubourg pour celle de Layrac, écrire sur les plus importantes églises une monographie plus complète, surtout au point de vue historique ou même iconographique et sculptural, il n'en est pas moins vrai qu'en matière archéologique pure, rien de mieux ne saurait être fait. Je souhaite que chaque département possède pour ses églises une œuvre de cette importance et soit aussi privilégié que nous.

Et ce n'est pas seulement l'architecture religieuse qui ait tenté notre savant collègue. Il s'est essayé également dans l'architecture civile, où il s'est occupé des *Anciens Hôtels de Ville d'Agen*, du *Pont sur Garonne*, des *Bastides du XIIIe siècle*, enfin de la *Maison du Sénéchal*, seul spécimen qui nous reste à Agen des constructions privées du XIVe siècle.

En fait d'archéologie militaire, s'il a bien voulu me laisser décrire les châteaux de *Bonaguil*, de *Xaintrailles*, de *Nérac*, de *Cauzac*, de *Gavaudun* et aussi

ces châteaux si curieux que j'ai dénommés *Châteaux Gascons*, parce qu'ils ne se trouvent guère que sur les limites de l'ancien Armagnac et du Condomois, en revanche c'est avec joie que j'ai accepté de collaborer avec lui pour les monographies des *châteaux de Pericard* et d'*Estillac*, alors que seul il écrivait celle du château de *Sauveterre la Lémance*, du château Renaissance de *Lasserre* et, tout à fait à ses débuts, en collaboration du regretté Pierre Benouville, la monographie si complète et si bien illustrée du château de *Madaillan* (1).

Et le gallo-romain, même sur lui, étranger au pays, exerçait son éternelle fascination. Ne lui a-t-il pas consacré, depuis trente ans, des études comme celles-ci, dont les titres seuls vous disent assez quelle importance et quel intérêt elles peuvent avoir : *Notice sur les sépultures anciennes découvertes dans le département de Lot-et-Garonne* (1873) ; — *Notes sur les stations, les oppidums, les campi et les refuges du même département* (1877) ; — *La villa gallo-romaine de Bapteste* (1874) ; — *Le cimetière du Mas d'Agenais* (1874) ; — *Trois diplômes d'honneur du IVe siècle*, conservés au musée d'Agen, en collaboration de M. Magen 1881 ; — *Une inscription trouvée à Hautefage* ; — *Le temple gallo-romain d'Eysses* (1896), etc. ; enfin, tout récemment, ses si instructives *Causeries sur les Origines de l'Agenais*, parues seulement dans notre Revue, sans tirage à part, et où notre

(1) Pour plus amples détails sur toutes ces études, voir la *Bibliographie archéologique Agenaise*, qu'a bien voulu écrire, au sujet de ce congrès, notre collègue M. Jules Momméja, et qui fait suite à ce rapport.

collègue passe en revue les découvertes de l'époque préhistorique, celles de l'époque gauloise, enfin toute la période romaine, avec ses monuments religieux, ses sépultures, ses voies de communication, ses principales villes et villas, en un mot, tout ce qui donne lieu de nos jours à des controverses souvent passionnées et où il a cherché à apporter quelque éclaircissement. Il n'est pas jusqu'aux piles gallo-romaines dont M. Tholin ne se soit occupé ; et s'il m'a laissé le soin de dresser l'*Inventaire général* de tous ces monuments énigmatiques, qui existent encore dans notre région méridionale, il s'est plu particulièrement à décrire les deux seules qui subsistent dans ce département, leur attribuant plutôt la destination de bornes milliaires que celle de temples ou de tombeaux. Travail considérable, sobrement exécuté selon son habitude et auprès duquel paraissent assez ternes ceux qui ont pu être écrits sur ces mêmes questions.

Dans le nombre, il importe cependant de vous signaler les quelques assez rares études archéologiques de M. A. Magen, sur *Deux fours à poteries de l'époque gallo-romaine* (1873), la *Borne milliaire de Rondoulous* (1874) et sur le lieu du *martyre de saint Vincent* et celui *où naquit Louis le Débonnaire.*

Plus récemment : les deux Mémoires de MM. Camoreyt et l'abbé Breuils sur l'*Oppidum des Sotiates,* le premier plaidant pour Lectoure, le second pour Sos ; le travail, avec des aperçus nouveaux, de M. A. Nicolaï sur le *Mas-d'Agenais* et le *Cimetière gallo-romain de Saint-Martin de Lesques* (1896), quelques-unes des *Inscriptions romaines de l'Agenais,* relevées si magistralement et reprises par M. Camille Jullian, professeur à l'Université de Bordeaux, après le travail,

tout de compilation, de M. J.-F. Bladé sur l'*Épigraphie antique de la Gascogne*, que l'auteur qualifie du reste ainsi lui-même dans sa préface : « *Ici, tout le « bon appartient à autrui ; je n'en puis dire autant du mauvais* ». Enfin, les études, à peine commencées mais qui promettent déjà beaucoup, de notre nouveau collègue, M. Jules Momméja, sur les *trésors* que renferme notre musée, notamment sur l'*Apollon* que l'on vient de trouver à deux mètres au-dessous du sol presque au centre de notre ville, la *jolie statuette en albâtre*, polychrome, découverte il y a quelques années à Tayrac, près de Puymirol, et enfin sur notre belle *Vénus du Mas*.

Je ne puis, dans cette étude sur l'histoire de l'archéologie, passer sous silence les diverses transformations, du Musée ainsi que les efforts qui ont été faits pour assurer son développement et sa prospérité.

Jusqu'en 1863 le Musée a appartenu à la Société Académique d'Agen. Formé en grande partie de collections d'histoire naturelle, il ne pouvait progresser, faute de ressources et d'appui de la part des autorités. La Société le comprit et l'abandonna à cette époque à la ville. Celle-ci en prit possession, mais ne fit aucun effort pour en assurer la conservation. Après les malheurs de l'année terrible, il ne restait plus rien de ce qui fut autrefois le musée.

Cette situation ne pouvait durer. Un groupe d'archéologues, d'artistes, d'amateurs, se constitua en 1874, bien résolu à fonder un musée qui fût enfin digne de la ville d'Agen. Puissamment secondés par les municipalités d'alors, leurs efforts furent couronnés d'un plein succès. Au commencement de 1878, la

Société, qui avait mis à sa tête M. Magen et pris comme secrétaires MM. Tholin et Georges Marrand, comptait 84 fondateurs et 256 membres. Les dons affluèrent. En moins de cinq ans, le Musée d'Agen, très convenablement aménagé dans l'élégant hôtel de Vaurs que l'on avait acheté tout exprès, atteignait ce degré de prospérité qu'il a su conserver et qui fait de lui un des plus intéressants de la région du sud-ouest. Passé depuis, en vertu d'une loi, entre les mains de la municipalité, il a toujours tenu en honneur de faire la part la plus large à l'archéologie. Les souvenirs gallo-romains, les inscriptions, les sarcophages, les curiosités de l'époque carolingienne et médiévale, les richesses de la Renaissance y abondent, conservés, ainsi que vous avez dû déjà vous en apercevoir, avec le plus grand soin. N'est-elle pas digne de figurer dans les salles du Louvre, cette ravissante Vénus du Mas, la perle de notre musée que tout le monde nous envie, et qui, si elle ne prouve pas absolument l'existence d'une école de sculpture particulière à l'Agenais, comme d'aucuns se sont plu à le dire, affirme au moins quelles richesses encore inconnues renferme notre vieux sol gascon et combien nos pères professaient le culte de l'art et de la beauté !

Je m'arrête, Messieurs, ne voulant pas abuser plus longtemps de votre bienveillante attention.

Et cependant que de choses j'aurais encore à vous dire ! car je m'aperçois que je ne vous ai parlé d'aucune de ces sciences qui ressortent aussi du domaine de l'archéologie et auxquelles le monde savant attache chaque jour plus de prix.

La numismatique, par exemple, très en honneur chez nous dès la fin du XVIIIe siècle, principalement à

cause de cette fameuse monnaie des anciens évêques d'Agen, la monnaie *Arnaudine* ou *Arnaldèse*, dont il existe un si petit nombre d'échantillons.

La sigillographie, qui a trouvé place dans nos revues avec le *Sceau du prieuré de saint Antoine* et celui si remarquable de *Condom*, ou encore tous ceux qu'a reproduits M. Paul Laplagne-Barris, dans son grand travail sur les *Sceaux Gascons*.

Et les anciens usages, les coutumes, les costumes d'autrefois, les beaux-arts anciens, les arts industriels. tels que la céramique avec le procédé spécialement agenais d'Honoré de Saint-Amans, la verrerie, l'orfèvrerie, dont la châsse de La Montjoie est un des plus beaux produits, le meuble, la tapisserie, les carrelages vernissés, etc., etc., toutes choses qui ont été à peine effleurées dans l'Agenais et qui seront l'œuvre de demain.

Pour me résumer. je dirai donc que si notre département a été long à s'initier aux études archéologiques, depuis trente ans il a fait de très louables efforts afin de réparer le temps perdu.

Certes, il y a encore beaucoup à faire. Néanmoins, en matière d'archéologie religieuse, l'œuvre peut être considérée comme achevée.

Si les principaux monuments militaires ont été étudiés, il en reste cependant assez pour occuper les loisirs de ceux qui viendront après nous. N'avons-nous pas pour modèle le grand travail de Léo Drouyn sur la *Guienne Militaire*, et notre région n'est-elle pas à cet égard aussi riche que le pays Girondin ?

Restent le préhistorique, le gallo-romain. Mais là seulement de nouvelles études seront possibles où des fouilles seront exécutées. Or, les fouilles sont onéreuses, le sol romain. il ne faut pas l'oublier, se

trouvant parfois à 8 mètres de profondeur, comme dans certains quartiers de cette ville, et cela par suite des apports des alluvions de la Garonne à l'époque de ses inondations. Mais que de surprises des travaux intelligemment exécutés ne nous procureraient-ils pas? Sous nos pieds gît indubitablement toute une cité romaine, une nouvelle Pompéi, entièrement inexplorée.

Que faut-il donc pour que la science archéologique chez nous puisse arriver, comme dans le Nord toujours en avance, à son complet épanouissement? Quelques ressources pécuniaires, une sage direction, et aussi de la bonne volonté; des jeunes surtout, qui prennent goût à ces études et viennent renforcer nos rangs trop clairsemés. Est-elle donc si effrayante l'archéologie? Et les jouissances qu'elle procure ne valent-elles pas celles de la politique ou du sport?

Votre présence parmi nous, Messieurs, ne pourra qu'améliorer cet état de choses. A voir le dévouement que vous mettez chaque année à l'organisation de ces congrès, dont les succès vont toujours croissant, en écoutant les enseignements féconds que vous répandez à profusion dans toutes les provinces, comment resterait-on sourd à votre appel, insensible aux beautés que vous apprenez à connaître et par suite à aimer?

A Agen, comme ailleurs, se fera sentir, je n'en doute pas, votre influence bienfaisante. Par les encouragements que vous nous apporterez, vous réchaufferez notre zèle, vous donnerez une impulsion plus vive à nos travaux, et de nouveaux adeptes engageront le département de Lot-et-Garonne à s'associer plus intimement qu'il ne l'a fait jusqu'ici à votre œuvre toute de patience, de générosité, de désintéressement.

II

LES ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES

DANS LE GERS

Par M. Adrien LAVERGNE.

Avant le XIXe siècle, on n'a guère imprimé sur nos monuments archéologiques qu'un mémoire de l'abbé Nicaise au XVIIe siècle (1), et cinq ou six études du président d'Aignan d'Orbessan, à la fin du XVIIIe (2). Ces travaux sont relatifs à l'époque romaine ; car le moyen âge était alors complètement négligé.

Le premier Empire nous donna pour préfet M. Balguerie, qui vint à Auch accompagné de son jeune neveu, M. Chaudruc de Crazannes, fraîchement sorti de l'école de Sorèze. Quoique pourvu du titre officiel de secrétaire particulier du préfet, celui-ci s'occupa moins d'administration que de livres, d'archives, d'objets d'art et de monuments échappés à la tourmente révolutionnaire. En qualité d'*Inspecteur conservateur des*

(1) *Explication d'un ancien monument trouvé en Guienne, dans le diocèse d'Ausch* (A Paris, chez Daniel Horthemels, 1869, in-4°, avec un dessin). Dans cet ouvrage, l'abbé Nicaise étudie le sarcophage si curieux qu'on voit encore dans le parc du château de Mazères (commune de Barran).

(2) *Mélanges historiques* (1768) et *Variétés littéraires* (1778).

monuments des arts dans le département du Gers, il fit transporter à Auch divers objets qu'il put recueillir, et M. Balguerie compléta cette collection par l'achat du cabinet du président d'Orbessan. Ainsi fut fondé le premier musée d'Auch. Mais M. de Crazannes, qui était fonctionnaire, fut appelé ailleurs, et l'on eut si peu de soin de cette première collection qu'il est étonnant d'en voir encore de curieux restes (1).

Le chevalier Alexandre du Mège profita de l'indifférence générale pour nous enlever des marbres chargés d'inscriptions romaines, le sarcophage de Saint-Clair, et plusieurs monuments funéraires du moyen âge, dont il enrichit le musée de Toulouse.

C'est encore au début du XIXe siècle que remonte le premier ouvrage sur notre belle cathédrale. En 1807, M. Pierre Sentetz, bibliothécaire de la ville d'Auch, fit imprimer une fort estimable notice sur ce monument; elle eut quatre éditions. Vers la même époque, M. G. Lettu publiait ses dessins des vitraux et des parties les plus intéressantes de cet édifice.

Bien plus tard, après avoir fait un cours d'archéologie au Séminaire, après avoir inséré des notes sur les monuments du moyen âge dans l'*Histoire de la Gascogne* du chanoine Monlezun (2), M. l'abbé Canéto fit paraître ses premiers travaux sur Sainte-Marie d'Auch;

(1) M. de Crazannes fut en relation avec un grand nombre de savants. Millin, le père des études archéologiques au XIXe siècle, le fit collaborer à la partie gasconne de son *Voyage dans le Midi de la France*. Il fut membre de la Société archéologique du Midi et de la Société française d'Archéologie, qui ont imprimé plusieurs de ses mémoires relatifs à notre département.

(2) Dans cette courte étude, il m'est impossible de parler de cet important ouvrage et des autres publications purement historiques.

puis il fit imprimer et lithographier son *Atlas monographique*, et jusqu'à sa mort il donna de nombreux opuscules sur sa chère cathédrale, trouvant toujours quelque omission à réparer, craignant qu'elle ne fût pas assez connue.

Les stalles du chœur ont été dessinées par un artiste auscitain de beaucoup de talent, M. Louis Sancet, qui en a publié soixante magnifiques planches in-folio.

Et quand notre cathédrale a été mutilée par la destruction du jubé et enlaidie par la suspension à la voûte d'un orgue, il s'est trouvé un magistrat de notre ville pour protester avec la plus grande énergie. Tout le monde connaît la brochure de feu M. Jules Solon : *Du vandalisme à Auch, à propos des nouvelles restaurations de la cathédrale.*

Mais on se décide difficilement à faire imprimer un livre. Les travailleurs ont besoin de revues ou de recueils périodiques, pour favoriser la publication de leurs travaux et répandre le goût des études.

Un homme d'une activité extraordinaire, qui s'est occupé de politique, de poésie, de critique d'art et des sciences historiques, M. Joseph Noulens, de Condom, fit paraître, en juillet 1856, le premier numéro de la *Revue d'Aquitaine*, recueil mensuel qui a duré quatorze ans.

C'est là que Jean-François Bladé, qui plus tard devait être le premier folk-loriste de la Gascogne, tout jeune et sortant du cénacle de Baudelaire, son maître, a inséré ses plus brillants récits. Leur lecture nous fait entrevoir quel merveilleux écrivain serait devenu notre spirituel compatriote, s'il n'eût eu l'ambition d'être l'historien des temps antéféodaux et s'il fût resté fidèle à sa vocation littéraire.

L'archéologie occupe une place importante dans la *Revue d'Aquitaine*. On y remarque des articles de MM. les abbés Canéto et Léonce Couture, dont je parlerai tout à l'heure, de M. Prosper Lafforgue, de M. F. Cassassoles, et d'autres, parmi lesquels je dois mentionner spécialement M. Cénac-Moncaut, auteur d'une série de *Voyages archéologiques*, dont le plus intéressant pour le Gers est son *Voyage dans les anciens comtés d'Astarac et de Pardiac*.

A côté de la *Revue d'Aquitaine*, il y eut bientôt une autre revue, qui devait fournir une carrière plus longue et qui, grâce à Dieu, n'est pas près de finir.

Par une ordonnance synodale, l'un de nos plus éminents archevêques, Mgr de Salinis, créa le *Comité d'histoire et d'archéologie* et lui donna pour organe un *Bulletin* qui commença sa publication en 1860. Le *Comité* devint bientôt la *Société historique de Gascogne*, et le *Bulletin* la *Revue de Gascogne*. La présidence de la Société et la direction de ce périodique revenaient de droit à M. l'abbé Canéto qui en fut l'âme. Il y inséra un dictionnaire d'archéologie, approprié à la Gascogne, qui reste inachevé, des études sur le prieuré de Saint-Orens et sur un grand nombre d'églises du diocèse.

Au moment où naissait la *Revue de Gascogne*, M. Léonce Couture, jusqu'alors l'un des principaux collaborateurs de la *Revue d'Aquitaine*, habitait l'Italie, dont il étudiait la langue sonore et la magnifique littérature, préparant, sans s'en douter, les cours si brillants et si appréciés des Toulousains sur Dante, sur Pétrarque et sur la Renaissance italienne. De retour à Auch, M. Léonce Couture devint le bras droit de M. l'abbé Canéto, et, après la mort de celui-ci, il prit la

direction de la *Revue de Gascogne,* qui fut toujours son œuvre de prédilection. Ni l'éloignement d'Auch, ni les charges du plus fécond et du plus consciencieux des professorats, ni les hautes fonctions de doyen de la Faculté des lettres à l'Institut catholique de Toulouse, ne l'ont empêché de donner tous ses soins à notre revue locale.

A une érudition immense, M. Couture unit une rare justesse d'appréciation : son langage est net et fin ; ses critiques toujours franches sont si bienveillantes, que personne n'a jamais eu lieu de s'en plaindre. Si l'histoire littéraire semble plus dans ses goûts, ni l'archéologie ni aucune partie de notre histoire ne lui sont étrangères. Il a tenu son périodique toujours au courant par des études bibliographiques de premier ordre ; et les esprits attentifs ont pu constater les progrès accomplis chez nous depuis l'abbé Canéto dans l'étude des monuments. Grâce à la hauteur de vues de notre honoré maître, nulle part, mieux que dans la *Revue de Gascogne,* on ne trouve une probité historique plus grande, une plus large et plus libérale hospitalité pour les travaux et pour les travailleurs sérieux.

Après M. Couture, on m'en voudrait de ne pas mentionner notre collaborateur le plus fécond : M. Tamisey de Larroque, au savoir aimable et plantureux, qui nous donna tant de lettres historiques si copieusement et si joliment annotées, tant de comptes-rendus, de questions, de réponses, *d'articulets* d'allure si leste et si piquante. Pas de livraison où ne figurent plusieurs écrits de M. Tamisey ! Et il pourvoyait ainsi une douzaine de Revues parisiennes ou provinciales !

Nos excellents archivistes écrivirent souvent dans la *Revue de Gascogne :* M. Niel, qui, dans ses articles de journaliste, aime à rappeler les souvenirs de la douce Gascogne ; M. Tarbouriech, que la mort nous a ravi trop tôt ; le laborieux et obligeant M. Parfouru, qui nous a quittés pour se rapprocher de sa Normandie ; M. Tierny, qui a eu aussi la nostalgie du Nord. Mais l'École des Chartes forme si bien ses élèves qu'un nouvel archiviste est aussi accueillant et aussi travailleur que celui qui l'a précédé ; nous en avons eu une preuve récente à l'arrivée de M. Pagel.

Obligé de me restreindre, je ne puis vous dire tout le bien que je pense des heureuses améliorations introduites par M. Paul Bénétrix, archiviste bibliothécaire de la ville d'Auch, dans le double dépôt qui lui a été confié, ni des travaux du plus consciencieux, du plus modeste, du plus désintéressé des archivistes de petite ville, du Condomois Joseph Gardère, auteur de travaux remarquables, que vous avez justement récompensés.

Je dois cependant une mention spéciale au très actif et très fécond archiviste du Grand-Séminaire, M. l'abbé Cazauran, aujourd'hui archiprêtre de Mirande. Il m'est tout à fait impossible de vous énumérer ses nombreux ouvrages, car je me suis interdit la bibliographie. Je me contente de vous signaler son plus gros travail : l'*Inventaire des archives du Grand-Séminaire,* qui n'a pas été publié ; et encore sa plus mince publication, un *Programme d'études paroissiales proposé au clergé du diocèse d'Auch.* — L'auteur a prêché d'exemple en publiant plusieurs monographies, dont quelques-unes forment de beaux volumes.

En archéologie, les écrits ne suffisent pas; il faut voir les monuments; de là l'utilité des musées et des excursions.

Nous avons parlé du musée d'Auch, créé par M. de Crazannes; nous parlerons tout à l'heure du musée de la Société historique de Gascogne. L'ordre chronologique m'oblige à mentionner ici la fondation du musée de Lectoure, en 1873, par M. Descamps, ancien député, homme fort versé dans l'histoire et les archives de cette ville, et par M. Eugène Camoreyt, professeur de dessin au collège, auteur de travaux importants sur Lectoure, auquel vous avez accordé une distinction bien méritée.

On se souviendra de cette série complète des inscriptions romaines des *Lactorates*, qui contient la plus belle collection d'autels tauroboliques qu'il y ait au monde. Mais il est arrivé au musée de Lectoure ce qui nous est arrivé à tous, bibliophiles ou bibliomanes: le cabinet trop vaste d'abord s'est trouvé un jour trop étroit. Un musée n'est point l'œuvre d'un ou de deux hommes, c'est l'œuvre des générations. La municipalité lectouroise s'honorera, en procurant une place plus large aux précieux monuments dont le nombre augmente tous les jours; ainsi elle continuera les traditions de respect pour les vieux souvenirs, qui est bien dans les mœurs des habitants de Lectoure.

Mais il est des monuments qu'on ne peut déplacer. Pour les visiter on organise des excursions. Celles dont j'ai à vous parler ont été faites, en 1881, dans le département du Gers, par la Société française d'Archéologie; M. de Laurière en fut le directeur. La plupart d'entre vous se souviennent de ce savant modeste et bon. La tristesse était son état d'âme habituel, et il ne

semblait avoir tous ses moyens que dans un milieu sympathique et restreint.

Nous ne fûmes point nombreux dans ces courses scientifiques; aussi nous pûmes profiter largement de la science de notre vénéré maître. Deux comptes-rendus de ces excursions ont été publiés : l'un par notre confrère M. Philippe Lauzun, l'autre par un rédacteur de la *Revue de Gascogne;* le premier, plus court, d'une lecture plus agréable, donne mieux la physionomie de l'excursion; le second est plus développé et plus technique.

Ces excursions préparèrent la mission officielle de M. Pierre Bénouville dans le Gers.

M. Philippe Lauzun avait invité cet habile architecte, passionné pour les arts et les vieux monuments, à prendre quelques jours de repos dans sa maison hospitalière de Valence. Mais, des terrasses de la vieille bastide, toute une série de monuments de premier ordre se présenta à ses yeux : l'abbaye romane de Flaran, si complète et si bien conservée, les châteaux gascons d'un type si particulier... Il lut les comptes-rendus des excursions de 1881, il feuilleta avec soin les cartons pleins de belles photographies faites par son hôte lui-même, et cet esprit curieux d'art ancien et de monuments inédits fut enthousiasmé.

Rentré à Paris, il parla de notre département à son ami, M. Robert de Lasteyrie, membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes; celui-ci partagea tous ses sentiments et le fit charger par le Ministère des Beaux-Arts de relever par des plans, des coupes et des dessins, tous les monuments du Gers.

Au mois d'août 1887, il partit de Valence et parcourut le département pendant deux mois. Il rapporta

au Ministère un magnifique album de plus de deux cents planches, mine féconde d'étude pour les archéologues (1).

L'un des excursionnistes qui suivirent le plus assidûment M. de Laurière fut un jeune prêtre, qui s'était formé aux études historiques dans la solitude de son presbytère perché sur les coteaux de l'Astarac. Ce vaillant travailleur s'appelle aujourd'hui Mgr de Carsalade du Pont, évêque de Perpignan. Les lecteurs de la *Revue de Gascogne*, seuls, le connaissaient alors ; et ils avaient été frappés par son ardente et communicative admiration pour les guerriers de la Gascogne. Son enthousiasme, copieusement documenté, a eu son plein épanouissement dans le beau discours de Montauban sur les grandes choses accomplies par *Jeanne l'Armagnacaise*, comme disaient les Anglais, par Jeanne d'Arc, à la tête de soldats et de capitaines presque tous gascons. Le discours a été publié sous ce titre : *Gesta Johannæ per Vascones.*

C'est grâce à l'initiative et à l'activité de Mgr de Carsalade que notre Société historique doit de posséder, à côté de sa *Revue*, les *Archives historiques de la Gascogne*, dont trente-et-un beaux volumes ont paru. Les trois plus importants pour les études archéologiques reproduisent près de 800 sceaux avec documents et notes. L'auteur principal de cette magnifique publication est le généreux et regretté M. Paul La Plagne-Barris, ancien conseiller à la Cour d'appel

(1) Déjà une partie de ces planches ont été utilisées. On connaît les beaux travaux de M. Lauzun sur l'abbaye de Flarans et sur les châteaux gascons ; on connaît aussi l'étude de MM. Tholin et Gardère sur Larressingle.

de Paris, qui ne voulut jamais consentir à laisser mettre son nom sur ce bel ouvrage.

Vers 1885, Mgr de Carsalade vint à Auch. Son presbytère de Saint-Pierre, puis son cabinet de travail à l'archevêché, furent le rendez-vous de tous ceux qui s'intéressent aux choses anciennes; on sortait de chez lui toujours avec plus de goût pour l'étude.

La Société historique ne se réunissait guère; il parvint à lui faire tenir trois séances solennelles, qui comptent dans nos annales. Dans la plus brillante, celle du 22 novembre 1887, il fit décider la fondation d'un musée. Mgr Gouzot offrit de larges salles dans son palais archiépiscopal; et, tandis que Chaudruc de Crazannes, après les ruines faites par la Révolution, n'avait pu réunir que les objets consignés dans sa *Notice sur le cabinet des antiques dépendant de la bibliothèque de la ville d'Auch,* Mgr de Carsalade, grâce à ses relations nombreuses, grâce à son initiative, ne tarda pas à former l'important musée de la Société historique de Gascogne.

La fondation la plus récente de Mgr de Carsalade, pendant son séjour à Auch, a été celle de la Société archéologique du Gers (1892). Il a créé cette société pour grouper les travailleurs, pour encourager les études individuelles, pour répandre le goût et la connaissance des choses anciennes dans notre département. Cette société est aussi largement ouverte que possible, car, pour en faire partie, il suffit de verser une modeste cotisation. Libéralement soutenue pendant les neuf premières années par M. Couture, qui a publié ses comptes-rendus dans la *Revue de Gascogne,* elle compte aujourd'hui plus de 250 membres; elle se réunit tou es mois, fait des excursions dans le

Midi et au delà de nos belles montagnes ; elle publie un *Bulletin* aussi remarquable par sa forme que par l'intérêt qu'il présente. Mgr de Carsalade nous a quittés, mais il est toujours président de la Société archéologique du Gers.

Dans cette œuvre il fut secondé par des hommes de valeur : M. Ditandy, ancien inspecteur d'Académie ; le bien regretté Émile Dellas, qui avait toujours un mémoire prêt pour corser l'ordre du jour ; M. Alphonse Branet, l'organisateur de ce congrès à Auch, notre plus actif et notre meilleur archéologue ; M. Charles Despaux, le trésorier et l'administrateur modèle.

En terminant ce travail, j'ai conscience de n'avoir pu rendre justice à tous ceux qui le méritent. Je n'ai rien dit de mon ami, l'abbé Breuils, mort dans la pleine maturité de son talent. Je n'ai fait que nommer M. Philippe Lauzun, dont les études sur les monuments du Gers sont de véritables modèles. La Société française d'Archéologie l'a vu à l'œuvre ; elle l'apprécie comme savant, comme écrivain, comme le plus obligeant, le plus libéral et le plus dévoué des confrères. Au nom de tous mes compatriotes, je dois lui témoigner notre gratitude pour avoir préparé le grand événement qui termine aujourd'hui l'histoire de l'archéologie dans le Gers : le Congrès de votre Société.

Cette visite marquera le début d'une ère plus scientifique et plus féconde.

III

L'OPPIDUM DES NITIOBRIGES

Par M. Jules MOMMÉJA.

Malgré le titre inscrit en tête de cette étude, ce n'est pas uniquement de l'oppidum des Nitiobriges que nous voulons nous occuper ici.

Certes, les places de guerre du type décrit par Jules César n'ont pas encore été signalées en bien grand nombre sur le territoire des Gaules. M. Alexandre Bertrand en a compté onze, tout au plus, et il y a quelque intérêt à grossir cette liste, ne fût-ce que d'une simple unité. C'est ce que nous espérons pouvoir faire ; mais notre ambition ne saurait se contenter de si peu. Grâce à l'intime et judicieuse alliance des méthodes propres à la préhistoire, au folk-lore et à l'archéologie, les connaissances positives sur l'état social, les croyances et les arts des peuples gaulois d'avant la conquête ont pris un tel développement qu'il est difficile de résister à la tentation de les contrôler par l'étude minutieuse de tout ce que l'emploi des mêmes méthodes peut donner à connaître sur une de ces peuplades considérée isolément. L'entreprise ne serait pas aisée partout ; en Agenais, grâce aux consciencieuses recherches, aux explorations méthodiques

de Boudon de Saint-Amans, d'Adolphe Magen et, surtout, de notre vénéré confrère et ami M. Georges Tholin, on peut l'aborder en toute tranquillité d'esprit. Les matériaux sont à pied d'œuvre, il n'y a plus qu'à édifier, et ce n'est pas sans une vive satisfaction que nous constatons combien les observations de ces modestes travailleurs provinciaux confirment et fortifient les théories générales si magistralement exposées par M. Alexandre Bertrand dans ses leçons professées à l'École du Louvre.

Lorsque nous avons commencé à étudier la vieille place de guerre où Ollovicon et Teutomat eurent probablement leur rustique palais, nous ne songions guère à donner une telle ampleur à notre travail. Ce sont les faits qui l'ont voulu ainsi : ils nous ont en quelque sorte forcé la main, car nous ne sommes pas de ces ouvriers dédaigneux qui, dans une belle moisson, se contentent d'une gerbe de choix. Les faits se lient indissolublement les uns aux autres, les résultats des fouilles et des observations s'enchevêtrent comme les rameaux capricieux d'une plante grimpante : allons-nous, tranchant les nœuds et les rameaux, isoler à grand'peine une branche quelconque, alors qu'il est si naturel de cueillir la plante tout entière pour l'étudier dans son multiple ensemble ?

C'est ce dernier parti que nous avons cru devoir adopter. Qui pourrait nous en blâmer, alors qu'en agissant ainsi nous apportons quelques sanctions nouvelles aux thèses d'un maître illustre et que, en même temps, nous rendons un juste hommage au labeur fécond des archéologues provinciaux dont nous nous efforçons de suivre les traces ?

*
* *

L'histoire écrite est presque muette sur les Nitiobriges, et ce sera vite fait d'enregistrer les maigres renseignements que Jules César nous fournit sur cette obscure peuplade gauloise.

Au temps de l'indépendance, ils étaient gouvernés par des rois. Un de ceux-ci, Ollovicon, avait reçu du Sénat romain le titre d'ami (1), c'est-à-dire que, selon toute apparence, il avait été contraint, par la force, de l'accepter. Il eut Teutomat pour fils, qui, se déclarant contre César, l'an 701 de Rome, leva une armée nombreuse, prit à sa solde un corps de cavaliers aquitains, et vint se mettre sous les ordres de Vercingétorix. Pendant le siège d'Alesia, il fut surpris par les Romains faisant la sieste dans sa tente, d'où il ne s'échappa qu'à grand'peine, demi-nu, sur un cheval blessé (2). Un peu plus tard, Luctérius envoyé par le conseil de la Ligue de défense pour réunir toutes les forces gauloises dans un suprême effort, vint aux pays des Ruthènes, des Gabales et des Nitiobriges, y prit des otages et y leva des troupes. La part contributive des Nitiobriges était de cinq mille hommes (3). La campagne finie, César vainqueur, le nom du petit royaume d'Ollovicon disparaît de l'histoire pour ne plus reparaître

(1) *Interim Teutomatus, Olloviconis filius, rex Nitiobrigum, cuius pater ab senatu nostro amicus fuerat appellatus, cum magno equitum numero, et quos ex Aquitania conduxerat, ad eum (Vercingetoricom) pervenit. (CÆSAR, Bell. Gall.,* VII., XXXII.)

(2) *Teutomatus, rex Nitiobrigum, subito in tabernaculo oppressus, ut meridie conquieverat, superiore corporis parte nudata, vulnerato equo, vix se ex manibus deprædantium militum eriperet. (Ibid.,* VII, 46.)

(3) *Nitiobrigibus quina millia. (Ibid.,* VII, 74).

que dans les écrits des géographes. Après Pline (1) et Strabon (2), dont nous n'avons rien à apprendre, Ptolémée donne, le premier, le nom de la capitale des Nitiobriges ou Nitiobroges (3), qu'on retrouve sous les formes d'*Agennum*, de *Civitas Agennensium* et d'*Aginnum*, dans Ausone (4), la Table de Peutinger (5), l'Itinéraire d'Antonin (6), et la Notice de l'Empire.

Les Nitiobriges étaient établis fortement sur les deux rives de la Garonne (7). Depuis Joseph Scaliger jusqu'à M. J.-F. Bladé, bien des érudits ont tenté de préciser les limites de leur territoire sans y réussir entièrement : un bien gros mémoire serait nécessaire pour passer en revue toutes leurs opinions avec les controverses qu'elles ont entraînées. Ce qui nous importe, c'est de connaître dans ses grandes lignes la carte du petit royaume d'Ollovicon, et nous en emprunterons l'esquisse à M. Georges Tholin, dont la sage réserve et la prudente indécision valent mieux que les affirmations tranchantes de ses prédécesseurs (8). « D'après une théorie généralement professée, dit-il, mais qu'il ne faut cependant pas accepter sans réserve, la division des anciens diocèses correspondrait à celle des peuples gaulois. On présume, en

(1) *Nat. hist.*, IV, XXXIII. — I.

(2) *Geogr.*, *IV*, II, I.

(3) Νιτιόβριγες, καὶ πόλις Ἀγινοῦν, *Ptol. Geogr II*, VII.

(4) *Epist.*, 24.

(5) Voir Bladé : *Les Nitiobriges*, p. 1, et Allmer : *Revue épigraphique*, n° 1127.

(6) 461, 462.

(7) J.-F. Bladé : *Les Nitiobriges*, *passim*. — *Chronica Saxonum*, apud D. Bouquet, VI, 221, etc.

(8) *Causeries sur les origines de l'Agenais*, dans la *Revue de l'Agenais*, t. XXII, p. 152.

conséquence, que le territoire des Nitiobriges, dont la capitale était Agen, représenté par le diocèse primitif, est compris presque en entier dans le Lot-et-Garonne, sauf : 1° Une portion à l'est, qui a passé dans le Tarn-et-Garonne, à savoir Montaigut, Moissac, Castelsagrat, Valence, peut-être même Moissac au sud d'Auvillars ; 2° une portion au nord-ouest, toute la région de Sainte-Foy-la-Grande, qui fait partie de la Gironde ; 3° une portion au sud, comprenant l'ancien Fimarcon, Condom, Montréal, qui fait partie du Gers » (1).

Avant la conquête, ce territoire appartenait à la Celtique ; sous Auguste et ses premiers successeurs, il passa dans la province d'Aquitaine ; enfin, dans la *Noticia provinciarum*, il occupe le second rang après Bordeaux, parmi les six municipes de la seconde Aquitaine (2).

De bonne heure, on s'est inquiété de l'origine des Nitiobriges, car, mal aisément, dans le monde de l'érudition, on se résigne à ignorer ce qu'il est impossible de savoir. Vincent Bilhonis, qui, dans les premières années du XVIe siècle, rédigea le bréviaire et le missel à l'usage du diocèse d'Agen (3), estimait que les sujets d'Ollovicon étaient descendus de certains *Arunces* venus d'Espagne ou d'Italie, on ne sait au juste, quoiqu'on ait fort disputé pour le savoir (4).

(1) Nous négligeons les *Petrocores*, les *Sotiates* ou *Elusates* et les *Vasates*, dont quelques petits coins de territoire arrivent jusque dans le Lot-et-Garonne.

(2) J.-F. Bladé : *loc. cit.*

(3) J. Andrieu : *Bibliographie de l'Agenais*, t. I : Bilhonis.

(4) Labrunie : *Abrégé chronologique des antiquités d'Agen*, p. 99, et Ad. Magen : *Recueil de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, t. I, 2e série, p. 237.

A la fin du même siècle, on avait placé au fronton de la porte du Pin une inscription dans laquelle il était dit qu'Agenor, fils de Priam, avait fondé la ville d'Agen et lui avait imposé son nom.

AGENNUM URBS AB AGENORIS NOMINE DICTA FUIT (1).

Un peu plus tard, un poète du crû disait au duc de Mayenne :

Punica regna vides, Tyros et Agenoris urbem,
Vasconum fines, genus intractabile bello (2).

Un mémoire qu'on présenta à Labenazie comme tiré des archives de Lauzun, attribuait la fondation d'Agen à un certain Caumont, compagnon d'Hercule.. (3) !

Notons enfin que la dénomination de *Nitiobroges* (4), donnée par Pline aux Agenais, et qui aurait été transformée parfois en celle d'*Autobroges*, a fait croire à une communauté d'origine entre ce peuple et les Allobroges du Dauphiné. Boudon de Saint-Amans relate cette opinion, sans nommer les auteurs, et en s'en moquant quelque peu, (5) ce dont on ne saurait raisonnablement lui faire un crime.

*
* *

Quoique nous voulions nous occuper exclusivement de la tribu gauloise qui, au temps de la conquête

(1) Magen : *loc. cit., ibid.*

(2) *Ibid.*

(3) *Annales d'Agen*, etc.... Agen, 1886, t. I, ch. 13.

(4) Voir Allmer : *Revue épigraphique du Midi*, n° 1127.

(5) *Histoire ancienne et moderne du département de Lot-et-Garonne*, Agen, 1836, t. I, p. 2.

romaine, résidait au pays agenais, nous croyons utile de passer rapidement en revue les objets et les monuments les plus importants des peuplades innommées qui précédèrent les Nitiobriges sur le même territoire, sans remonter, dans la nébuleuse suite des âges, plus loin que cette période archéologique qu'on est convenu d'appeler néolithique. On peut discuter sur la question de savoir si ces peuples ont été expulsés par les conquérants des Ages du Bronze et du Fer, s'ils se sont confondus avec eux, ou si, tout bonnement, sans essuyer d'invasion à main armée, ils n'ont pas été civilisés par le commerce extérieur et ne sont pas restés jusqu'à nos jours les maîtres de leur sol. On ne peut pas nier, en tout cas, que leurs traces ne se confondent souvent avec celles des Nitiobriges de l'histoire, que ceux-ci n'aient utilisé leurs places de guerre, conservé leurs armes de pierre pour en faire des amulettes, entouré leurs monuments mégalithiques d'un culte, et perpétué jusqu'à nos jours une grande partie de leurs croyances superstitieuses.

Le préhistorique a compté, jadis, en Agenais, d'enthousiastes zélateurs qui, avec plus de bonheur que de méthode et de saine critique, ont exploré quelques-uns des gisements paléolithiques des bords du Lot et de la Lémance. Toute cette belle ardeur s'est calmée depuis; les protagonistes de la première heure sont morts; des autres, les plus fervents se sont tournés vers les sources manuscrites de l'histoire locale, las d'entasser des haches taillées et polies dans leurs cabinets trop étroits ; le plus grand nombre a tout simplement glissé sur la pente fatale du stérile bibelotage, et l'archéologie scientifique a été généralement délaissée.

Cependant, comme toujours, à défaut de fouilles et d'explorateurs, le hasard a procuré des découvertes intéressantes, car le hasard est un dieu capricieux qui, parfois, semble prendre à tâche de combler les vœux de ceux qui font le moins d'efforts pour mériter ses faveurs. Toutefois, par une juste punition, ces dons restent incomplets, parce qu'ils n'ont pas été fécondés par l'observation scientifique et le labeur personnel ; ils offrent des faits épars, sans liaison, et qui ne donneront jamais la somme d'enseignement qu'on aurait le droit d'en attendre.

C'est le cas pour la grotte sépulcrale de Dondas. Elle est située près du hameau de ce nom, dans la commune de Gandaille, au canton de Beauville. Les objets que nous allons décrire y ont été recueillis à côté d'ossements humains; c'est tout ce que nous savons de cette grotte, et nous n'en parlerions pas ici si l'un des objets qui y ont été recueillis n'était pas particulièrement rare.

C'est une cuillère en terre grossière, grise, colorée extérieurement en noir par le fait d'une cuisson sommaire à l'air libre. Le cuilleron, à peu près circulaire, mesure $0^{m}05$ de diamètre extérieur; les bords en sont très minces et la concavité peu profonde. Dans l'état actuel, le manche a $0^{m}04$ de longueur, mais la section carrée qui le termine laisse subsister quelques doutes sur la question de savoir s'il est intact, ou s'il n'a pas été anciennement cassé. Des traces très marquées d'usure apparaissent sur le fond et sur les bords. Ce grossier ustensile a dû beaucoup servir avant d'être emporté dans la tombe par son propriétaire, afin de servir dans les festins du Grand Esprit duquel ce pauvre sauvage attendait récompense ou

justice, et plutôt, sans doute, récompense que justice.

Rien de plus rare que ces cuillères préhistoriques. Un ou deux débris en avaient été trouvés dans les graviers de la Seine, quand, en 1869, M. E. Perrault, explorant le camp de Chassey, en découvrit quatorze, dans de vieux foyers de l'âge de la pierre polie. Nous ignorons les trouvailles analogues qui ont pu être faites depuis lors, mais nous croyons fermement qu'elles n'ont pas été bien nombreuses (1). Des quatorze cuillères de Chassey, treize sont des cuillères à bouche à cuilleron pointu : la quatorzième, qualifiée *cuillère à pot* par son inventeur, ressemble beaucoup à celle de Dondas, mais elle est plus grosse, plus massive et de forme infiniment moins élégante (2). Il faut admettre que l'ouvrier de Chassey était moins artiste, moins habile, car les deux gisements paraissaient synchroniques.

La présence d'une cuillère dans une station archéologique présuppose impérieusement l'usage de vases culinaires en terre cuite. Les foyers du camp de Chassey en ont fourni en grand nombre ; la grotte de Dondas en a présenté quelques fragments, bien incomplets malheureusement : l'un, en terre fort grossière : l'autre, d'une matière tout à fait semblable à celle de la cuillère, grise au dedans, noire au dehors. C'est un fond de vase d'assez grandes dimensions, portant les marques incontestables de l'emploi du tour à potier, ou, tout au moins, de la *tourette*, ce qui indique une

(1) M. Joulin vient d'en recueillir un fragment à Vieille-Toulouse.

(2) *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, 1870, p. 410 et suiv., pl. XVI.

population moins barbare que celle de Chassey, dont tous les vases étaient montés à la main et à la planchette.

Les autres objets de la grotte sépulcrale de Dondas sont : 1° une lame de silex noir, finement retaillée sur les bords, longue de 0m108; 2° deux pointes de lances (?) de même matière, amygdaloïdes, dont une face est bombée et finement retouchée sur les bords, tandis que l'autre face est plane et taillée à larges éclats ; 3° deux fragments de grands couteaux en silex jaune ; 4° deux éclats de silex ; 5° un poinçon en os poli, très aigu ; 6° une petite tige en os poli, légèrement arquée, à section arrondie, longue de 0m05 ; 7° enfin, deux valves cassées d'*unio* dont une est percée d'un trou circulaire. Tous ces objets font partie des riches collections préhistoriques du musée d'Agen.

Il est grandement dommage que des fouilles régulières n'aient pas été pratiquées dans la grotte de Dondas, où l'on aurait trouvé, assure-t-on, des hachettes en pierre polie, et même une grossière sculpture, en pierre également. Quel crédit doit-on faire à ce dernier renseignement ? C'est ce que nous ne saurions dire.

*
* *

Moins rares que les cuillères antiques, mais bien peu communes pourtant, semblent être, jusqu'à plus ample information, les haches marteaux en pierre à douille transversale. Je ne sais trop quel serait le résultat d'une statistique sérieuse sur ce sujet; toutefois, en me référant aux meilleurs auteurs, il me paraît que ces singuliers instruments sont d'autant moins nombreux qu'on descend plus bas vers le Midi.

Communs en Angleterre, en Suisse, en Hongrie, etc., ils sont assurément fort rares dans les collections françaises et, jusqu'ici, le Tarn-et-Garonne et le Lot ne paraissent pas en avoir fourni. A ce point de vue spécial, il peut être intéressant de constater qu'ils sont relativement nombreux dans le Lot-et-Garonne, c'est-à-dire en plein territoire nitiobrige.

Depuis longtemps, le musée d'Agen possédait la moitié d'une hache marteau, découverte aux environs de Layrac. C'est le côté marteau qui subsiste : il est à section carrée, légèrement incurvé en dessous, avec renflement à la douille : quelque chose d'intermédiaire entre les figures 135 et 138 des *Ages de la pierre* de M. John Evans.

Le musée d'Agen conserve en outre un gros marteau circulaire, en granit gris jaune, dont la douille va en se rétrécissant vers le centre ; il rappelle à peu de chose près le marteau figuré dans le même ouvrage, sous le n° 157. On voit à côté, dans la même vitrine, un autre marteau de forme oblongue, arrondi aux extrémités, à très large douille ellipsoïde, un peu rétrécie vers le milieu, taillé dans un galet de pierre gris cendré à grain très fin, que nous hésitons à qualifier d'un nom scientifique.

Mme veuve Combes a offert tout dernièrement au même établissement, une hache marteau en pierre grisâtre, fort dense, percée d'une douille très régulière ; nous en ignorons la provenance. Un spécimen tout à fait pareil nous fut présenté, il y a deux ans, comme trouvé sur la rive droite de la Garonne, presque en face de Layrac. D'autre part, M. Baritaud, agent voyer en chef en retraite, nous a affirmé qu'un instrument pareil fut découvert dans une gravière du Passage

d'Agen, il y a environ cinquante ans, et on nous en signale un nouveau dans une collection particulière à Sos. Enfin, le musée de Nérac possède une dernière hache à douille en pierre, munie de deux tranchants inégaux, et qui fut trouvée à Puymirol.

Quant aux simples haches de l'âge de la pierre polie, elles se sont présentées en grande abondance sur tous les points de l'Agenais, où l'on s'est donné la peine de les chercher. Le musée d'Agen, où sont entrées à la fois les collections de MM. Combes, Magen et Dombrouski, et qui s'est enrichi d'une infinité de dons isolés, le musée d'Agen, dis-je, possède plusieurs centaines d'échantillons de choix, de toutes les formes connues, ou peu s'en faut, de toutes les tailles, et présentant tous les états divers de fabrication, depuis la pièce simplement taillée jusqu'aux plus splendides celts polis.

Infiniment plus rares sont les monuments attribuables à ces lointains ancêtres, tombes, mégalithes et places de guerre, dont nous nous occuperons ultérieurement.

Ajoutons qu'entre l'extrême abondance des restes néolithiques et l'importance exceptionnelle des stations de l'âge du fer, l'âge du bronze se présente assez pauvrement avec une douzaine de haches plates ou à douille, qu'il suffit de signaler en passant, car elles ne présentent pas de caractères particuliers.

* * *

Quelques historiens de l'Agenais se sont cru obligés de rechercher tout aussi obstinément les croyances de leurs primitifs ancêtres que leurs origines nébuleuses, et l'incertaine limite de leur petit royaume.

Un chapiteau du cloître des Augustins, taillé au XVe siècle dans un bloc de pierre du pays et actuellement conservé dans la galerie lapidaire du musée d'Agen, représente une sorte de chauve-souris étendant ses ailes glabres entre deux têtes humaines : l'abbé Champmartin croyait y voir des restes très évidents de la religion des Nitiobriges (1), qui, ainsi que Saint-Amans en fait la remarque, comptaient leur temps par les nuits, « ce qui leur avait été transmis par les Germains, et s'est conservé, après vingt siècles, dans l'idiome gascon ; *aneyt* veut dire *aujourd'hui* dans cet idiome. *D'aneyt en oueyt, d'aneyt en quinze,* signifient : *d'aujourd'hui en huit, d'aujourd'hui en quinze* » (2).

D'ailleurs, c'est à juste raison que Saint-Amans ajoute que « quant à la religion, aux mœurs, aux usages, les Nitiobriges ne différaient sans doute point des autres Gaulois », et l'exemple qu'il avait choisi est caractéristique. On sait par le témoignage de Jules César (3) qu'en vertu de la croyance qu'ils étaient issus de Pluton, le Dispater que nous révèle encore le conquérant, les Gaulois mesuraient le temps écoulé, non par le nombre des jours, mais par celui des nuits ; et de même, pour compter les dates des naissances ou les commencements de mois et d'années, c'était toujours la nuit qu'ils prenaient pour point de départ. MM. Maximin Deloche et Alexandre Bertrand ont trop bien étudié cette coutume, si caractéristique dans

(1) Saint-Amans : *Essai sur les antiquités,* p. 156, fig. 3.

(2) *Ibid.,* p. 5.

(3) *Bel. Gal.,*

ses survivances contemporaines, pour que nous y insistions plus longuement (1).

De même, en suivant M. Alexandre Bertrand dans ses études sur la religion des Gaulois, nous trouverons, pour ainsi dire à chaque pas, des traditions nitiobriges concordant de tout point avec celles du restant de la Gaule.

Sur les confins du territoire des Nitiobriges, devers les Cadurci et dans une région un peu indécise entre les deux peuplades, région comprise dans le territoire du Tarn-et-Garonne, existent quelques monuments se rattachant intimement à *la croyance à l'empreinte des pas des saints*, signalés comme survivance des anciens cultes par MM. Alexandre Bertrand (2) et Salomon Reinach (3). Ce sont *las piados de Roullan*, les empreintes des pieds de Roland. On les trouve près de l'église au nom caractéristique de *Sept-Albres* et au Cazal-Blanc, dans la commune de Belvèze, à l'entrée du village de Raquecor, à Saint-Amans-de-Montaigu, et au hameau de *La Piado*, près de Touffailles. Mon vieux maître et ami, M. Devals, avait signalé le premier ces curieux monolithes marqués d'une colossale empreinte de pied humain (4), et moi-même, bien jeune encore, je les rapprochais de la

(1) Deloche : *Mém. de l'Académ. des inscript.*, t. XXXII, 2e partie ; Al. Bertrand : *La religion des Gaulois, les druides et le druidisme*, Paris, 1897, p. 355 et suiv. et *annexe G.*

(2) *La religion des Gaulois*, p. 405.

(3) *Revue archéologique*, 1893, t. I, p. 224-226.

(4) *Congrès archéol. de France*, XXXIIe session, 1866, p. 59, et *Bullet. archéolog. de Tarn-et-Garonne*, t. I, p. 277 ; t. III, p. 230, 312, 335, 343.

Lia Fail irlandaise et des *Phrabats* bouddhiques (1) ; qu'on me pardonne ce retour sur une œuvre de début que je ne saurais considérer avec indifférence, puisque j'y indiquais déjà des rapprochements qui ont été plus tard si brillamment mis en lumière par des maîtres (2).

Au reste, les monuments mégalithiques sont peu nombreux dans le territoire que nous étudions ; l'Agenais est trop bien cultivé pour que l'agriculture n'ait pas fait depuis longtemps disparaître les friches où ces rudimentaires édifices pouvaient se conserver. Ceux, en très petit nombre, dolmens, menhirs et cromlechs qui subsistent encore, ne paraissent plus être l'objet de traditions caractéristiques, comme en d'autres pays. Seuls, quelques rares tumuli ont encore leurs légendes, comme la *Tuque de Sabouraud* que visitent parfois les ombres fantastiques du roi *Talabot* et d'une certaine châtelaine anthropophage (3).

(1) Jules Momméja : *Notice sur la Piado de Roulan (Bullet. arch. de Tarn-et-Garonne,* t. III, 1872, p.152-154).

(2) Au moment de terminer ces notes, M. l'abbé Marboutin me signale, en pays nettement agenais cette fois, une nouvelle *Piado de Roland,* à Larroque-Limbaut.

(3) *La Guyenne historique et monumentale,* t. I, 1re partie.

Un mot en passant sur le rôle que joue Talbot dans le folk-lore girondin et, plus particulièrement, dans les légendes qui se rattachent aux monuments préhistoriques ; Léo Drouin constatait cette importance, en décrivant le *Douc de Talais,* une grande motte avec retranchements du pays de Lesparre (Soc. arch. de Bordeaux, t. I, p. 138). D'autre part, M. Berchon en présentant à la Société archéologique de Bordeaux une épée et un poignard en bronze recueillis en Médoc, disait : « Comme on l'a constaté bien des fois, en Gironde et surtout en Médoc, les ouvriers qui ont trouvé ces objets les ont attribués au général anglais Talbot, dont le nom se retrouve dans tous les récits légendaires de Guienne. » (*Ibid.,* t. XII, p. VII.) Voir un fait analogue reproduit dans le même recueil, t. XIV, p. 132.

Au pays des Nitiobriges, le flot montant de la civilisation a chassé les survivances ancestrales ; le folklore se meurt sur ce terrain trop bien cultivé pour songer au passé en s'élançant vers l'avenir.

*
* *

Lors du Congrès archéologique d'Agen, en 1875, la question des superstitions sur les haches en pierre fut franchement abordée, à propos de quelques celts recueillis par MM. Teulières et Faugère-Dubourg dans les ruines romaines de Bapteste (1). Peu d'années avant, M. Adolphe Magen avait publié, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne* (2), une bien curieuse hachette en jadeïte bleu verdâtre pourvue d'une forte monture en bronze, dont l'anneau était cassé. Nous ignorons ce qu'est devenue cette amulette qui avait été découverte à Tonneins, au cours des travaux de creusement du canal latéral. Bien plus tard, en 1895, M. Alexandre Nicolaï recueillit, dans le cimetière gallo-romain de Saint-Martin, une sorte de pointe de flèche en silex noir, de 0m03 de longueur, renfermée dans une petite urne brisée, avec des débris de lacrymatoire en verre et une pièce partagée en deux, de la colonie de Nîmes (3). Enfin, le scrupuleux Sébassien avait ramassé, sur le plateau de l'Ermitage, un menu caillou de quartz blanc serti dans une monture de bronze avec anneau de suspension (4),

(1) Congrès arch., 1875, p. 177.

(2) 1872, p. 9-11.

(3) *Le Mas d'Agenais sous la domination romaine*. Bordeaux, 1896, g. in-8°, p. 119, pl. IX, fig. 13.

(4) Musée d'Agen.

rappelant d'assez près un objet analogue, provenant de l'Auvergne, publié par M. Cartailhac dans son travail révélateur sur *l'Age de la pierre dans les souvenirs et superstitions populaires* (1). Ajoutons que nous avons pu noter et dessiner dans la collection de feu M. Roussanes, à Lacépède, un beau celt de 0m12 de longueur, percé tout près de la pointe d'un minuscule trou de suspension, qui rentrait évidemment dans la même catégorie. Un amateur peu délicat a soustrait ce curieux celt destiné au musée d'Agen.

On sait la grande place que tiennent les feux de la Saint-Jean dans le folk-lore et la mythologie comparée; il n'est plus possible de les éliminer de l'étude des croyances religieuses des Gaulois, après les substantielles publications de M. Alexandre Bertrand.

L'éminent directeur du musée de Saint-Germain a développé l'histoire de ce rite si caractéristique depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Or, cette impérissable survivance avait été très nettement appréciée, dès le commencement du siècle, par un économiste distingué, Lafont du Cujula, dont il n'est pas sans intérêt de reproduire les paroles (2).

(1) P. 92, fig. 64. Dans le même ouvrage (p. 33, fig. 16) est décrite et figurée la hachette à monture de bronze trouvée à Tonneins. Nous venons de retrouver cette dernière, à Tonneins même, chez la veuve d'un brocanteur. La digne femme prétend que, jadis, le maréchal Vaillant avait offert quatre mille francs de cet objet pour le compte de l'empereur ; elle espère encore en faire au moins le même prix.

(2) *Notice sur le langage et les usages particuliers des habitants du département de Lot-et-Garonne, par M. Lafont du Cujula, le père, d'Agen, second Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen,* Agen, 1812, p. 175 et suiv. — Les citations sont reproduites textuellement dans les notes ci-après.

« *Il est une fête romaine dont nous avons, je crois, conservé plus particulièrement le souvenir et les usages, en l'adaptant à notre religion : je parle des* PALILIES, *cette fête que Rome, fondée par des bergers, avait consacrée au dieu ou à la déesse Palès... L'objet et les principaux usages de cette fête paroissent avoir été appliqués, avec quelque altération, aux feux qu'on allume, dans chaque village, auprès de chaque habitation, les jours de saint Jean-Baptiste et de saint Pierre. Comme nous, en effet, les Romains allumaient, sur le soir, des monceaux de chaume* (ANNUAQUE ACCENSO CELEBRARE PALILIA FÆNO — *Propert., lib. 4, el. 1) qui, dans nos villes, se transforment en fagots plus lentement consumés. Comme nos villageois, ils faisoient des prières* (1), *et formoient des danses à l'entour. Comme nos paysans, ils sautoient trois fois à travers les flammes* (2), *et les franchissoient avec légèreté. Comme nous enfin, les Romains suspendoient à la porte de leurs bergeries et à celles de leur maison des rameaux et des fleurs.*

« *Les feux allumés solennellement à cette époque sont encore parmi nous, dans les campagnes surtout,*

(1) Silvicolam tepido lacte precare Palen.
Consule, dic, pecori pariter, pecorisque magistris
Effugiat stabulis nova repulsa meis ; etc.
(Ovide, *Fast.*, lib. 4).

(2) Certe ego transilui positas ter in ordine flammas
. . . . . .
Moxque per ardentes stipulæ crepitantis acervos
Trajicias celeri strenua membra pede.
(Ovide, *Fast.*, lib. 4).

Ille levis stipulæ solemnes potus acervos
Accendet, flammas transiliet que sacras.
(Tibul., lib. 2., el. 5).

un vœu religieux. En quelques endroits, on y vient processionnellement chanter des hymnes et faire des prières. Les paysans prient aussi, en faisant trois fois le tour du feu qu'ils ont allumé près de leur hameau. La flamme qu'ils ont franchie par trois fois a, disent-ils, la vertu de les préserver de certaines gerçures aux pieds, qui leur sont particulièrement incommodes pendant les travaux de la moisson. C'est un reste de l'ancienne opinion que le feu purifioit tout : OMNIA PURGAT EDAX IGNIS, *dit Ovide, et c'est une des causes qu'il donne aux feux du* PALILIES (1).

« *Il n'est pas difficile d'assigner le temps auquel cet usage s'est introduit dans nos contrées. L'altération dans les cérémonies n'est pas plus difficile à expliquer. A la voix du christianisme, Palès a cédé sa place au précurseur du fils de Dieu et au chef des apôtres. Les jours où leur mémoire est honorée, plus rapprochés de l'époque de la moisson, ont remplacé l'anniversaire de la fondation de Rome. L'antique guirlande a pris la forme d'une croix, dans une religion dont ce signe est l'étendard, et devient le sceau de ceux qui la professent. Au lieu de prier uniquement pour les troupeaux, nos cultivateurs ont prié pour le succès de la récolte alors très prochaine, et*

(1) Frondibus, et fixis decorentur ovilia ramis ;
Et tegat ornatas longa corona fores.

(Ovide, *Fast.*, lib. 4).

Nous attachons ces jours-là aux portes de nos maisons, pour y être à demeure, des bouquets d'épis et de fleurs en forme de croix grecque.

qui, dans un pays de petite culture, est un objet plus important à leur prospérité » (1).

Il y a peu de chose à ajouter aux constatations du vénérable Lafont du Cujula. De nos jours encore, les feux de la Saint-Jean s'allument à la date consacrée dans toute l'étendue de l'ancien royaume des Nitiobriges, et les membres du Congrès archéologique ont pu constater que, même dans la ville d'Agen, la plupart des maisons ont leur porte ornée de la croix formée de bouquets de fleurs et d'épis dont il vient d'être parlé. On renouvelle ces croix le matin de la Saint-Jean, et, ce jour-là, le marché de première main est littéralement jonché de fleurs.

Ajoutons que la rosée de ce jour fatidique passe pour jouir de vertus curatives particulières. Dans certaines parties arriérées de l'Agenais, on la considère comme le meilleur des remèdes contre les affections cutanées. Nous tenons d'un honorable conseiller à la

(1) La prospérité des troupeaux et celle de moisson paraissent avoir été l'objet commun du *Palilies*. Si Tibulle dit :

At madidus Bacho sub festo Palilia pastor
Concinat : à stabulis tunc procul este lupi.

On trouve plus haut ces vers :

At laurus bona signa dedit ; gaudere, coloni !
Distendet spicis horrea plena Ceres.

De même, si, parmi nous, les prières que l'on fait auprès des feux allumés ont pour objet principal la moisson, nos paysans ont aussi le soin d'attacher, comme une sauvegarde, des croix (de fleurs et d'épis) à la porte de leurs étables comme à celle de leur maison.

— J'ai cru devoir reproduire *in extenso* les notes dont Lafont du Cujula a muni le passage que je viens de transcrire et qu'elles complètent heureusement.

Cour d'appel d'Agen, qu'une personne de sa connaissance, ayant ouvert de très bonne heure sa fenêtre, surprit son bordier et sa bordière, vaguant entièrement nus dans un champ de blé... les malheureux avaient la gale et la traitaient par la rosée de la Saint-Jean.

Une manifestation plus intéressante du culte solaire chez les Nitiobriges nous a été révélée par *les Actes de saint Vincent*, si judicieusement étudiés par MM. Lièvre et Tholin. J'en emprunte le récit à ce dernier. « Dans le pays des Nitiobriges, sur les limites de leur territoire, non loin du Mas d'Agenais, un grand temple (*Vernemetis*, synonyme de *fanum ingens*) était dédié au soleil (1). Il s'élevait sur un promontoire qui dominait la Garonne. Une foule immense se réunissait aux alentours, au temps où l'on célébrait les fêtes, et voici le prodige dont elle était témoin : des portes du temple, ouvertes brusquement, s'échappait une roue enflammée, qui, après avoir tournoyé dans la pente et plongé dans les eaux, remontait jusqu'au temple toujours entourée de flammes (*vomens incendia*). D'origine assurément fort ancienne, le pèlerinage païen de *Vernemetis* ne tomba en discrédit qu'au Ve siècle. Un chrétien, Vincent, ayant fait le signe de la croix, empêcha le prodige de se réaliser. »

Le culte de Bélénus, le dieu gaulois solaire, se célébrait en faisant rouler une roue enflammée; pour nous justifier d'avoir rapproché ce rite de celui des feux de la Saint-Jean, nous nous bornerons à rappeler que Guillaume Durant, dans le *Rationale divinorum*

(1) Tholin : *Causeries*, loc. cit., p. 156 ; H.-F. Lièvre : *Une fête solaire en Agenais au Ve siècle*, Poitiers, 1892, in-8o.

officiorum, cite les paroles suivantes de Jean Beleth, qui écrivait au XIIe siècle : « *feruntur quoque in festo Johannis Baptistæ bandæ seu faces ardentes et fiunt ignes... rota in quibusdam locis volvitur* » (1).

M. Tholin suppose, avec juste raison ce nous semble, que les noms de Cauderoue et de Tastarot (*Calida rota, Tasta rota*) donnés à deux lieux dits, aux environs de Nérac, se rapportent au même culte (2); sur la motte factice du *Tasta*, dans le champ de Tastarot, a dû exister un sanctuaire solaire que remplaça une église détruite depuis des siècles, au pied de laquelle est un cimetière mérovingien, dont M. Barrière-Flavy a publié les élégantes boucles de ceinturon.

*
* *

Dans cette rapide esquisse des survivances païennes qui rattachent les modernes Agenais aux Nitiobriges et permettent d'entrevoir ce que furent les croyances religieuses de ces derniers, il ne faut pas négliger le culte des eaux qui, en bien des cas, s'apparente aux rites traditionnels de la fatidique nuit de la Saint-Jean. Nous ne nous attarderons pas à légitimer cette nouvelle incursion du folk-lore dans l'archéologie : la plupart des lecteurs nous comprendront assez, et nous renverrons ceux qui sont mal préparés à tous les ouvrages classiques sur l'ancienne Gaule, plus particulièrement aux publications de M. Alexandre Bertrand déjà citées.

(1) Cité par M.-A. Bertrand : *La religion des Gaulois*, p. 108.

(2) *Abrégé de l'histoire des communes du département de Lot-et-Garonne*, Auch, 1900, in-8°, p. VI.

Dans ses précieuses *Causeries sur les origines de l'Agenais* (1), M. G. Tholin a fait une place importante au culte des eaux, et mentionne, avec plus de détails que nous n'en pouvons donner ici, la fontaine de Saint-Germain, à Larroque, celle de l'église de Hautefage, celle de Sainte-Bazeille et celle d'Allons. M. l'abbé Marboutin (2) a consacré une consciencieuse étude à la source de Larroque. M. l'abbé Dubois a décrit, avec non moins de soins, la source d'Ambrus et les pèlerinages qui y affluent encore (3).

En pays quercynois, mais si près de l'incertaine et fluctuante limite des Nitiobriges qu'il n'y a pas de scrupule à en parler ici, coule la fontaine de Bellecassagne, autre lieu de pèlerinage important qui, d'après la tradition, était entourée jadis de *larges pierres dressées* (4). Des feuilles de gui jetées dans son eau procurent la guérison. A Ambrus, on jette « encore dans l'eau des pièces de cuivre, d'argent et d'or ». C'est là à peu près tout ce qu'on a pu recueillir sur le culte des eaux en Agenais, mais nous ne doutons pas qu'une enquête sérieuse ne prouve l'existence de légendes et de pratiques superstitieuses, là même où l'on s'attend le moins à en trouver. Sur ce terrain encore, ce ne sont pas les faits qui manquent, mais les chercheurs persévérants et sagaces (5).

(1) Loc. cit., p. 157.

(2) *Notice sur le pèlerinage de Saint-Germain de Larroque-Timbaut,* Agen, 1900.

(3) *Histoire de Notre-Dame d'Ambrus,* Agen, 1898.

(4) *Congrès arch. de France,* XXXIIe session, 1866, p. 176.

(5) Au dernier moment, M. le curé Étienne, de Bazens, me signale un très ancien pèlerinage à une fontaine dédiée à sainte Rufine, près de la si curieuse église, peut-être carolingienne, de Gaujac, près de Frégimont.

*
* *

Les superstitions agenaises dont nous venons de présenter le tableau très réduit, font partie du patrimoine général que les antiques cultes fétichistes et chamaniques ont légué aux descendants des Gaulois ; rien n'y apparaît avec un caractère particulier qui laisse soupçonner un legs spécial des Nitiobriges. Pourtant, si l'on raisonne d'après les analogies, on doit croire que les Agenais eurent, avant le christianisme, leurs dieux nationaux ou topiques, comme leurs voisins des Pyrénées. Et si cette induction n'est pas vaine, on doit trouver sa confirmation dans les textes épigraphiques, car si les vainqueurs importèrent en bloc les divinités de l'Olympe classique, ils ne virent aucun mal, dans la vaste tolérance officielle qui était le meilleur de leur religion, à ce que les conquis conservassent pieusement le culte des vieilles divinités barbares qu'avaient adorées leurs ancêtres. Il serait oiseux de rappeler ici combien l'épigraphie gallo-romaine a fourni de documents précieux pour la reconstitution du panthéon gaulois.

En 1839, les travaux entrepris pour la fondation du pont canal d'Agen firent découvrir un petit autel en marbre blanc avec base et couronnement, haut de 0m45 et large de 0m17, portant l'inscription dédicatoire suivante :

MAGLO
MATONIo
ATTO.
MA(R)MO
RARIVS
V.S.L.M.

M. Bourquelot qui, l'un des premiers (1), publia ce curieux texte, n'hésita pas à déclarer que « les mots *Maglo Matonio* désignent une divinité locale, qui ne nous est connue que par ce monument ». Bien plus tard (2), M. Allmer liait plus judicieusement les deux mots que séparait M. Bourquelot et affiliait *Maglomatonius* aux dieux topiques de la région pyrénéenne, en ajoutant que « l'idole de l'autel d'Agen est une de ces divinités bizarrement dénommées, qu'on ne peut saluer sans éprouver quelque trouble ». On éprouve un peu de ce trouble archéologique devant l'étrange et rébarbative tête de Jupiter Gaulois, que nous avons rapprochée au musée d'Agen de l'autel du sculpteur Atto, et l'on se demande si cette face féroce, aux yeux saillants, à la barbe hérissée, à la moustache dénudant la lèvre supérieure qui s'accuse, ainsi, saillante, impérieuse et bestiale comme le muffle d'un monstre marin ; on se demande, dis-je, si ce chef barbarement expressif n'est pas celui de Maglomatonius, le dieu nitiobrige, dont M. Allmer ne pouvait aborder le nom sans un certain émoi (3).

A cet unique mais intéressant document sur la religion des Nitiobriges, on peut joindre quelques indications fournies par la toponymie lot-et-garonnaise, si judicieusement étudiée par M. Georges Tholin (4), qui retrouve les noms de Bélénus et de Borvo dans

(1) *Bulletin de la Soc. nat. des Antiquaires de France*, 1865, p. 41.

(2) *Revue épigraphique du Midi de la France*, 1880 (n° 11).

(3) Voir Dumège : *Archéologie pyrénéenne*, t. III, p. 82, Atlas, pl. IX, n° 10. ; J.-F. Bladé : *Épigraphie antique de la Gascogne*, n° 176, p. 150.

(4) *Abrégé de l'histoire des communes du département de Lot-et-Garonne* (Auch, 1900), *Introduction, passim*.

ceux d'un assez grand nombre de lieux dits. Nous y joindrons celui de *Septemarbores* pour les mêmes raisons.

Nous ne nous arrêterons pas à quelques petits bronzes de facture extrêmement barbare, comme les deux bonshommes de Hautesvignes (1) et de Clairac (2) ; ils sont certainement d'origine toute locale, mais ils ne nous apprennent rien de bien particulier sur les croyances religieuses de leurs auteurs et de leurs adorateurs. Deux autres bronzes infiniment supérieurs, également trouvés dans le Lot-et-Garonne, sont autrement explicites : ce sont la tête de cheval d'Eysses et la panthère de Penne.

On a pu voir la première à l'Exposition rétrospective du Petit-Palais, et on a été frappé de son caractère robuste et barbare à la fois. D'assez grandes dimensions, munie d'un tenon d'encastrage à la section du cou et de mortaises carrées à la place des oreilles, qui devaient s'assembler à leur place par des tenons, elle révèle un ensemble composé de pièces fondues séparément, suivant une technique fréquente dans l'antiquité orientale, dont M. A. Héron de Villefosse a récemment publié de très intéressants produits (3). Telle qu'elle, cette tête s'apparente aux célèbres chevaux de Neuvy-en-Sullias et révèle un culte très analogue. Faut-il rapporter au même sentiment religieux le magnifique petit cheval en bronze

(1) G. Tholin : *Revue de l'Agenais*, t. XXII, p. 155.

(2) Saint-Amans : *Antiquités*, p. 199 et pl.

(3) *Corne de bouquetin, en bronze, trouvée dans l'île de Chypre*, dans les *Comptes-rendus de l'Académie des inscrip. et belles-lettres*, 1901, p. 803 et suiv.

d'Aubiac (1)? Peut-être ; mais quel contraste entre la tête barbare d'Eysses et le cheval d'Aubiac, « dont le type ressemble singulièrement à celui des chevaux de Phidias, et non aux modèles hellénistiques ou romains » (2).

Dans le sanctuaire de Neuvy-en-Sullias, les figurines de sanglier le disputaient en nombre à celles de chevaux. A l'heure qu'il est, on n'a pas encore signalé la découverte d'un seul sanglier antique dans le territoire des Nitiobriges, tandis qu'ils abondent — comme nous l'avons montré ailleurs (3) — dans le pays des Cadurci. Est-on en droit de tirer une conclusion de cette absence d'un côté, de cette abondance de l'autre ? Nous ne le pensons pas, ou, du moins, nous estimons qu'elle serait prématurée. Il ne faut pas escompter à l'avance les trouvailles qu'on ne manquera pas de faire, le jour où l'on se décidera à fouiller scientifiquement le plateau de l'Ermitage et les emplacements des sanctuaires d'Agen, d'Eysses, du Mas d'Agenais et de bien d'autres lieux.

La panthère en bronze de Penne (4) est-elle un ex-voto ou une enseigne militaire ? Nous ne savons, mais, même dans le second cas, elle ne perdrait pas entièrement le caractère religieux que nous lui attribuons. Doit-elle être attribuée aux Romains ou

(1) Salomon Reinach : *Bronzes figurés*, n° 297, et *Répertoire de la statuaire antique*, t. II, vol. II, p. 738, fig. 1.

(2) Salomon Reinach : *Les beaux-arts et les arts décoratifs à l'Expos. univ. de 1900*, p. 82.

(3) *Bulletin de la Soc. arch. du Midi*, 1894. — *La laie gauloise de Labarthe*, p. 100.

(4) G. Tholin : *Bulletin de la Soc. des Antiq. de France*, 1878, p. 215. — *Revue arch.*, t. XXXVI, p. 314. — S. Reinach : *Répertoire*, t. II, v. II, p. 723, f. 2, et *Bronzes figurés*, f. 259.

aux Nitiobriges ? Nous ne le savons pas davantage, mais par le lieu précis et les circonstances de sa découverte, nous estimons qu'il est bien difficile de ne pas admettre qu'elle n'a pas joué un rôle considérable, tant militaire que religieux, dans la tribu.

*
* *

Il a été dit plus haut quelques mots faisant pressentir l'importance des vestiges de l'Age du Fer au pays des Nitiobriges; et ceci est en complète opposition avec les constatations déjà anciennes de M. Tholin. Après avoir signalé l'existence aux environs de Fumel de fragments de laitier et de petites forges à la catalane, laissant supposer une très ancienne exploitation du minerai de fer dans cette région, il déclare ceci : « La destruction des objets en fer est rapide. Parmi ceux qui ont été réunis dans nos musées, il n'en est pas qu'on ait pu, en raison de leur gisement ou de leur forme, attribuer à l'époque qui précéda la conquête romaine » (1).

Ce procès-verbal de carence fut écrit en 1895. Il était bon de le reproduire pour montrer combien rapidement parfois, les faits viennent combler les lacunes signalées à regret par les plus méritants et les plus clairvoyants des observateurs.

Dans le courant de l'année dernière, un cultivateur ayant abattu le tumulus du Tucol, non loin de Tayrac, dans la commune de ce nom, trouva des restes d'ossements humains avec quelques armes en fer, une épée et des pointes de dards ou de

(1) J. Momméja : *Archéologie agenaise*, n° 1 ; *Revue de l'Agenais*, 1902, p. 72.

lances. Ces dernières ont été malheureusement égarées ; quant à l'épée, elle est entrée dans la riche collection d'armes d'un négociant agenais, M. Madrid, qui s'est empressé de me la communiquer. C'est plutôt un grand poignard qu'une épée, très beau spécimen de ce type si rare dit *épées à antennes,* dont les vingt-cinq exemplaires catalogués par M. Alexandre Bertrand s'échelonnent de Hallstadt, dans la vallée du Danube, jusqu'à Avezac-Prat, sur les premiers contreforts des Pyrénées, sans remonter au nord, plus haut que Bamberg et Carlsruhe, et sans descendre au sud, plus bas que Sesto-Calende et Bologne.

Le petit glaive de Tayrac mesure seulement $0^{m}42$ de longueur ; son pommeau se développe latéralement en antennes recourbées vers le haut et terminées par deux gros boutons aplatis aux extrémités et renflés au milieu. La soie est plate et porte encore les rivets qui retenaient les deux plaques d'os ou de bois de la poignée. Une chape rectangulaire est au talon de la lame, dont elle enchâsse latéralement les bords sur une longueur de deux centimètres.

Cette arme, admirablement conservée, est celle d'un chef de clan, si l'on raisonne d'après les analogies. Partout, en effet, où l'on en a recueilli de semblables, à la suite de fouilles méthodiques, on a constaté qu'elles se trouvaient uniquement dans des tombes exceptionnelles, entourées de sépultures banales, avec poteries identiques, mais sans traces d'appareil guerrier. Le type de ces nécropoles de clans pacifiques est le vaste champ funèbre de Sesto-Calende, sur les bords du lac Majeur.

Outre l'intérêt exceptionnel d'une pièce d'aussi belle conservation et d'une aussi grande rareté, la

découverte de l'épée à antennes de Tayrac sert à relier les tribus mégalithiques qui inhumaient leurs morts sur le plateau de Ger, aux tribus du Lot, du Cantal et de l'Ain, qui se rattachent elles-mêmes aux groupes proto-ombriens et transrhénans de la Haute-Italie et du Noricum.

Rarement une découverte reste isolée. En fouillant dans mes vieilles notes, je retrouve la mention d'une épée analogue, trouvée aux environs d'Eysses et ayant longtemps appartenu à un collectionneur de Villeneuve d'Agenais. Je n'ai pu savoir ce qu'elle était devenue. L'abbé Barrère parle d'une épée en fer, recueillie dans ces tumulus, aux environs de Sos (1). Il ne l'avait pas vue, et en fût-il autrement, on ne pourrait guère se fier à lui. N'a-t-il pas publié comme arme romaine (2), une magnifique épée avec incrustation d'argent, contemporaine de Louis XIII, et qui appartient aujourd'hui au musée d'Agen ? Cet établissement possède une pièce bien autrement importante et qui rentre dans notre série, malgré l'étiquette qui la qualifie de mérovingienne. C'est un nouveau petit glaive du type à antennes, presque pareil à celui de Tayrac, sauf la chape du talon de la lame, dont la base est légèrement arrondie. Le pommeau à antennes manque, c'est ce qui a fait méconnaître l'importance de cette arme qui provient des environs de Tournon.

*
* *

Les stations, refuges, camps et oppida antérieurs à l'occupation romaine en Agenais ont été soigneusement étudiés par M. G. Tholin, qui n'a pas cherché à

(1) *Histoire religieuse et monumentale du Lot-et-Garonne*, t. I, p. 7.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 10. Pl. I, n° 5.

distinguer dans le nombre ceux qui appartiennent à telle ou telle civilisation. La plupart, en effet, quoique ayant été occupés au moyen âge, l'ont été à des époques plus anciennes, comme l'attestent les fragments de poterie qu'on y rencontre ; même aux temps préhistoriques, comme le démontre, en bien des cas, la présence de haches polies, de percuteurs, voire même d'ateliers où l'on taillait le silex, comme à Tombe-bœuf (1). La plupart ont été certainement utilisés par les Nitiobriges.

Le même archéologue s'est efforcé de déterminer le nombre approximatif des places fortes de ce peuple.

Partant de l'évaluation à huit millions environ de la population des Gaules, au temps de la conquête, et constatant que le petit royaume de Teutomat occupait à peu près la centième partie du territoire, il porte à 80,000 âmes la part des Nitiobriges qui, en tenant compte de la proportion, auraient été répartis en trois ou quatre *pagi* et trois ou quatre cents *vici*, partagés entre dix *oppida*. Ces hypothèses par déduction sont assurément les moins scientifiques de toutes, « et cependant nous n'aurons peut-être jamais d'autres éléments que ceux-ci, pour nous faire une idée de l'état dans lequel était notre pays il y a deux mille ans » (2).

Après ces considérations générales, M. Tholin s'est efforcé de préciser l'emplacement des oppida attribuables aux Nitiobriges de l'histoire ; le nombre n'en est pas grand ; ce sont : le plateau de Trentels qui « est bien le

(1) *Notes sur les stations, les oppidums, les camps et les refuges du département de Lot-et-Garonne,* Agen, 1877, p. in-8°.

(2) *Causeries sur les origines de l'Agenais (Revue,* t. XXII, p. 159 et suiv.).

type de l'oppidum qu'on laisse désert quand la guerre a cessé », la ville de Puymirol, presque imprenable jadis, et qui s'appela longtemps *Grande Castrum*, le Pech de Ber qui commande, au confluent du Lot et de la Garonne, une position stratégique de premier ordre, enfin l'oppidum de l'Ermitage d'Agen.

C'est le seul dont nous voulions nous occuper ici.

* * *

Longtemps avant que l'archéologie positive eût fixé l'emplacement de cet oppidum sur le plateau de l'Ermitage, la tradition y avait placé une ville distincte d'Agen, qu'elle confondait, disent les intéressés, avec celle de Pompéjacum, rendue célèbre par le souvenir de saint Vincent. L'identification de cette ville est une question brûlante qui, pendant des siècles, a passionné les érudits agenais, leur faisant dépenser des flots d'encre et de bile. Nul désormais, semble-t-il, ne songe plus à soutenir cette falote théorie ; mais il est assez probable que ceux qui l'émirent se basèrent sur la tradition populaire et sur la présence de nombreuses ruines antiques au sommet du plateau, autour de la chapelle depuis longtemps détruite de Sainte-Croix. D'après la chronique de Turpin, cette église aurait été bâtie par Charlemagne, qui y aurait sacré chevalier son neveu Roland, puis en serait parti pour attaquer Aygoland, « roy des payens des marches d'Afrique », et le chasser d'Agen où il s'était réfugié (1).

Belleforest (2) accepte la tradition les yeux fermés, ce qui ne saurait surprendre de sa part. « On ne

(1) L'abbé Barrère : *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, t. I, p. 170.

(2) *Histoires tragiques*, Paris, 1582, in-16, t. V, fol. 128.

sauroit nier, dit-il, que ceste ville ne soit fort ancienne, ou que dès le temps de Clovis, elle estoit bien renommée en tant que régnant Gontran à Orléans, lorsque le supposé Gundovault se disoit fils de Clovis et qu'il entendit qu'il lui couroit sus, ce fut en ceste ville qu'il se retira, laquelle fut saccagée par les François, lesquels pillèrent la basilique Saint-Vincent, qui est à présent hors la ville, sur une haute colline, du costé des marets derrière l'église qui porte le nom de la vierge saincte Foy. »

Boudon de Saint-Amans, en étudiant la légende de saint Vincent au point de vue de la géographie antique de l'Agenais, s'attacha à réfuter l'opinion courante, mais, par excès de zèle, il ne voulut pas voir des traces d'habitations sur le plateau de l'Ermitage, tout en mentionnant, « au nord de la maison de Bellevue, des débris d'urnes et de scories de fourneaux épars à la surface du terrain, enfin, des traces évidentes d'une ancienne poterie » (1). L'idée ne paraît pas lui être venue que c'était là qu'il fallait placer la primitive cité des Nitiobriges, « pauvre bourgade, dans l'origine habitée sans doute par un peuple à demi sauvage ».

L'honneur d'avoir eu cette idée revient tout entier à un humble cultivateur, propriétaire à Bellevue, M. Sébassien, qui, lisant assiduement le *Magasin Pittoresque,* cette admirable publication d'Édouard Charton à laquelle tant d'esprits supérieurs doivent d'avoir trouvé leur voie, s'était épris d'une passion véritable pour la recherche des antiquités. « Depuis que l'outil du laboureur a remplacé dans ses mains l'arme du

(1) *Essai sur les antiquités du départ. de Lot-et-Garonne,* p. 113.

soldat, disait de lui M. Magen, il n'a pas remué un brin de terre sans l'examiner avec un soin scrupuleux. Il a réuni à l'entrée de sa maison, dans une armoire vitrée, une infinité d'objets curieux trouvés par lui dans son petit domaine. Ce sont des cailloux ouvrés, des fibules, des épingles à cheveux, des monnaies gauloises, romaines, françaises, même des médailles de pèlerinage relativement modernes ; car, dans cette espèce de musée où les objets insignifiants abondent, l'industrie propre à chaque âge compte des représentants » (1).

Sébassien avait lu dans le *Magasin Pittoresque* la description de la cité de Limes, et il en avait rapproché le vaste plateau où, presque chaque jour, sa charrue mettait à jour les restes des civilisations disparues. Très vite, il eut l'intuition que le sol qu'il labourait était celui d'un oppidum gaulois ; il en reconnut les formes caractéristiques, et il réussit à faire partager sa conviction à un naturaliste de valeur, M. Gassies, qui, avec le comte de Chasteignier, explorait les gisements préhistoriques de l'Agenais. C'est dans la *Notice sur quelques faits relatifs à la fabrication des haches celtiques* (Bordeaux, 1852, in-8°) de ces deux messieurs, et dans la *Notice sur les cailloux ouvrés d'origine dite celtique des environs d'Agen* (Actes de l'Académie de Bordeaux, 1863) de M. Gassies, qu'il est fait mention, pour la première fois, de l'oppidum des Nitiobriges. En 1865, l'abbé Barrère revint à nouveau sur cette opinion, dans son fantaisiste ouvrage sur *l'Ermitage de Saint-Vincent de Pompéjac*, dont le

(1) *Notice sur deux fours à poterie de l'époque gallo-romaine*, Agen, 1873, p. 6.

mieux pour la mémoire de l'auteur est de ne rien dire (1).

Cependant, Sébassien continuait ses découvertes : il avait rencontré les orifices de dix à douze puits rasés au niveau du sol, reconnu les tertres factices, solidement gazonnés, qui circonscrivent les trois réduits successifs de l'acropole nitiobrige ; en juin 1873, il s'attaquait aux monceaux de tessons, déjà signalés par Saint-Amans, et mettait au jour deux fours à poteries, qu'il explorait de concert avec son voisin, M. Bécane, sous la direction de M. Magen, pour le compte et aux frais du ministère d'État, comme l'on disait alors. A la suite de ces fouilles, M. Magen publia une de ces élégantes et substantielles études, dont il avait le secret, dans laquelle, rappelant les travaux de M. Gassies et décrivant sobrement les grandes lignes de l'oppidum, il disait : « Je ne fais que poser quelques jalons, me proposant de revenir sur un sujet d'études aussi neuf qu'intéressant. Peut-être arriverai-je à prouver que le plateau de Bellevue, dit *Pompejacum* dans nos légendes, fut occupé par l'*Agennum* gaulois » (2).

Notre bien regretté ami ne put tenir cette promesse. M. G. Tholin reprit la question en 1877, dans ses *Notes sur les stations, les oppidums, les camps et les refuges du département de Lot-et-Garonne* (3). Il constata la présence, sur les bords du

(1) *Ermitage de Saint-Vincent de Pompéjac*, Agen, in-8°, 1863, p. 31.

(2) *Notice sur deux fours à poterie de l'époque gallo-romaine*, Agen, 1873, in-8°, p. 7.

(3) Agen, 1877, p. 16 et 17.

plateau, « d'un grand nombre de chevilles de fer placées à une certaine distance les unes des autres », et les identifia avec celles qui, dans les oppida du type d'Avaricum, reliaient à leurs entrecroisements les fortes pièces de bois, dont l'alternance avec les rangs de pierre caractérise les murs gaulois. Plus tard, l'excellent archéologue, dans ses *Causeries sur les origines de l'Agenais* (1), résuma et compléta ses observations sur ce sujet. « Chez les Nitiobriges, il n'y avait peut-être pas d'autre ville que celle d'Agen et combien petite ! Son *oppidum* paraît avoir été le plateau de l'Ermitage; la ville basse devait se réduire à quelques groupes de cases, édifiées sur les points culminants des bancs d'alluvions que la Garonne avait délaissés entre ses méandres; le delta, limité par un bras du fleuve et les marécages du confluent de la Masse, qui devint plus tard le quartier du château, fut sans doute le premier point occupé. Il était facile d'isoler, par un fossé creusé à l'est, cette butte de sable qui avait été reconnue insubmersible. »

Ainsi, en résumé, une tradition déjà ancienne au XVIe siècle faisait du plateau de l'Ermitage le siège d'une cité disparue; à la fin du XVIIIe siècle, Boudon de Saint-Amans y relevait la présence de fours à poteries; plus tard, Sébassien constatait l'analogie de ce plateau avec les places de guerre celtiques, dont il avait lu la description; M. Gassies, puis M. Magen, reconnaissaient la justesse de ces vues, enfin M. G. Tholin identifiait complètement l'oppidum des Nitiobriges avec ceux du type dit d'Avaricum. La vérité archéologique s'est fait jour; il ne nous reste plus

(1) *Revue de l'Agenais*, 1895, p. 160.

qu'à lier solidement la série des faits et à préciser les traits épars, trop sommairement indiqués par nos prédécesseurs.

*
* *

Nous n'avons pas à décrire ici le type, désormais bien connu, des oppida celtiques, mais il n'est peut-être pas sans intérêt de démontrer que, dans la région du sud-ouest, on s'est de bonne heure préoccupé et non sans succès de déterminer les caractères spéciaux de ces primitives citadelles. L'honneur en revient au bon et savant chanoine sarladais, Jean Tarde, qui, dès l'an 1606, en dressant la carte du diocèse de Cahors, rechercha du mieux qu'il put l'emplacement d'Uxellodunum, et acquit la conviction que les premières cités gauloises furent établies sur des plateaux inaccessibles en forme de presqu'île.

« Lors de ces deux états, dit-il, et, par ces mots, il désigne les périodes gauloise et gallo-romaine, et longtemps après, ceux qui estoient assés forts pour tenir la campagne estoient maistres du pays, car il y avoit fort peu de villes closes..... mais ils avoient un moyen de se fermer à peu de coust, c'est qu'ilz choisissoient quelque recoin de montagne ou coline, qui n'estoit accessible que par un petit destroit à la façon d'une presqu'île. Ils fermoient ce passage par une forte muraille et, lorsque les armées passoient, ils se retiroient avec leur famille, bestail et meubles dans ces forts. Près de Sarlat, tout contre l'esglise de Candon, sur le fleuve de Dordogne, est un grand rocher, coupé à plomb tout à l'entour, sauf du costé qu'il se tient à la montaigne, sur lequel est une plaine, à l'entrée de laquelle on voit les ruines d'une muraille qui la fermoit.

Turnac, qui est proche de là et qui prend le nom du tour que la rivière lui faict, a esté fermé tout de mesme. Dans le Quercy, en la paroisse de Toyre (Autoire), près Saint-Séré, se voit un semblable lieu, mais plus grand, auquel les ruines de la muraille paroissent encore hautes de deux ou trois piedz. Le fort de Gavaudu (Gavaudun) en Agenois a esté pris en cette sorte, et je présuppose que sur ceste raison furent originairement pris les commencements de Cahors, Cadenac, Lusetz, et autres places environnées de rivières en forme de presqu'île » (1).

M. Ph. Lauzun avait reproduit la fin de ce texte en tête de son excellente monographie du château de Gavaudun (2), mais il avait glissé sur la haute valeur archéologique du morceau tout entier. Il ne nous en voudra pas d'avoir repris un document qu'il avait fait presque sien, puisque nous pouvons ainsi rendre un juste hommage à un précurseur trop oublié de nos chères études, et appeler en même temps l'attention sur l'intérêt qu'il y aurait à reprendre, au point de vue exclusivement préhistorique, l'étude du château si brillamment décrit. L'observation de Jean Tarde vaut la peine d'être sérieusement contrôlée ; toutes les probabilités sont en sa faveur, mais nous attendrons de plus amples observations avant d'inscrire le dramatique rocher de Gavaudun au nombre des oppida nitiobriges.

(1) *Les chroniques de Jean Tarde*, publiées et annotées par MM. G. de Gérard et G. Tarde, Paris, Oudin, 1887, in-4°, p. 20.

(2) Ph. Lauzun : *Le château de Gavaudun en Agenais. Description et histoire*. Agen, 1899, in-8°, p. 7.

*
* *

Dans l'étude de l'oppidum que nous croyons fermement être celui des Nitiobriges, nous n'avons pas pour nous guider les résultats de fouilles systématiques, comme au mont Beuvrai, à Murcens et au Puy d'Issolud — l'Agenais s'estime un peuple assez heureux pour ne pas demander au labeur des explorations la gloire pénible de posséder une histoire ; — nous nous efforcerons donc de mettre à profit les moindres enseignements, livrés par le hasard, les découvertes, plus ou moins précieuses, des archéologues agenais ; surtout, nous mettrons à profit les résultats d'une comparaison scrupuleuse avec les places de guerre gauloises qui ont été scientifiquement explorées dans le reste de la France.

Ces termes de comparaison, nous les chercherons surtout dans les oppida de Murcens et d'Uxellodunum qui nous sont bien connus ; n'oublions pas d'ailleurs que Nitiobriges et Cadurques étaient voisins et alliés, au moins dans les derniers temps de l'indépendance. C'est un motif pour supposer, *à priori*, que leurs systèmes de défense avaient des rapports plus intimes entre eux qu'avec ceux employés dans les régions plus septentrionales de la Gaule, bien qu'appartenant tous au type d'*Avaricum*, leur métropole.

Avec plus de complication dans les indentations de ses caps et de ses courbes, le plateau de l'Ermitage présente exactement la même constitution orographique que ceux de Murcens et du Puy d'Issolud. De

forme extrêmement irrégulière, impossible à circonscrire dans une figure géométriquement définissable, il présente du côté d'Agen, c'est-à-dire au midi, une longue falaise de rochers très abrupte, qui s'arrondit vers l'est en un promontoire escarpé, tandis que vers l'ouest elle se rattache à une série de caps plus mollement découpés, qui viennent rejoindre, devers le nord, l'isthme étroit par lequel la marge du plateau se rattache à la chaîne de collines issue de la grande ligne de faîte parallèle au cours du Lot.

Au midi coule la petite rivière de la Masse qui, jadis, contournant le plateau qu'elle sépare de la plaine, allait se jeter dans la Garonne, non loin de l'embouchure actuelle du ruisseau de Foulayronnes. Celui-ci de l'autre côté arrose le vallon de Vérone, ainsi dénommé par Jules-César Scaliger qui y possédait le splendide domaine de Vivès.

Vu de face, c'est-à-dire d'Agen, le plateau présente un grand front de rochers verticaux, aux crêtes sensiblement égales, surplombant un vaste talus d'éboulis qui se prolonge jusqu'à l'extrême bord du canal latéral : on dirait l'oppidum de Murcens. Vu de l'ouest, il rappelle plutôt le Puy d'Issolud. Sa plus grande longueur est d'environ 1.150 mètres, et sa plus grande largeur de 750 mètres : les mêmes dimensions relevées dans les points les plus resserrés sont respectivement de 750 et de 500 mètres. On peut évaluer l'ensemble à une cinquantaine d'hectares, en faisant observer que la moyenne entre les deux surfaces obtenues par l'emploi des mesures maxima et minima ci-dessus, donne une contenance un peu supérieure à soixante hectares. C'est peu auprès de Murcens dont les remparts de pierre et de bois embrassent un champ démesuré de

500 hectares (1), mais c'est beaucoup, auprès de l'oppidum de l'Impernal, qui n'en compte que seize. Comme surface, l'Ermitage se rapproche d'Uxellodunum qui occupe quatre-vingt hectares. Alesia en circonscrit quatre-vingt-dix-sept. L'altitude de l'antique cité agenaise est de 161 mètres, soit environ cent dix mètres au-dessus du pont canal, et cent vingt au-dessus de la plaine de la Garonne : c'est à peu près la hauteur des escarpements de Murcens et de Luzech, — 130 et 133 mètres — tandis qu'Uxellodunum domine de 300 mètres les eaux de la Tourmente.

La hauteur primitive de l'Ermitage était certainement plus considérable. Pour l'apprécier, il faut se rendre un compte exact du prodigieux apport d'alluvions qui, incessamment, élèvent le niveau de la plaine agenaise. Quelques faits précis en donneront la mesure. La vieille tour de Lafox, qui, selon M. Tholin (2), remonte au XIIe siècle, est située en plaine à 500 mètres de la Garonne, à 1,300 mètres du confluent de la Séoune avec ce fleuve. Or, une charte de 1282 nous apprend qu'elle occupait le sommet d'une motte entourée d'un retranchement qu'environnaient la Séoune et la Garonne (3). Cette motte, à laquelle on peut raisonnablement supposer une hauteur de six à sept mètres, puisque, en l'élevant, on a dû se préoccuper de mettre la tour qui la surmontait à l'abri des débordements du fleuve, a été, depuis l'année 1283, complètement

(1) Murcens constitue une exception à ce point de vue : le mont Beuvray déjà colossal n'a que 135 hectares de superficie ; l'oppidum de Stradonic, en Bohême, compte cinq hectares de plus.

(2) *Monuments et portraits agenais*, t. II, p. 188.

(3) *Cartulaire des Alamans*, par Edm. Cabié et L. Mezens, Paris. 1883, p. 45.

ensevelie sous les sables. Ont été ensevelies de même, en amont d'Agen, les mottes de Bezat, de Lecussan, de Dallot, de Dolmayrac ; et ce gigantesque colmatage n'a pas laissé de trace des îles de Dolmayrac et du Gravier, plus rapprochées d'Agen. Il semble donc qu'on puisse admettre avec M. Tholin, une proportion d'environ un mètre d'exhaussement du sol par siècle, dans les parties basses de la Garonne.

Sur les parties élevées, la proportion est moindre, mais fort importante encore, puisque les anciennes églises d'Agen ont leur dallage à plus d'un mètre en contre-bas du sol actuel, tandis que le sol romain retrouvé, avec la vaste mosaïque qui s'étend sous le marché couvert, a plus de quatre mètres de profondeur....! De combien ne faudrait-il pas descendre encore, pour retrouver le sol contemporain des premiers habitants de l'Ermitage, au temps où l'emplacement de la ville actuelle d'Agen, coupé de bras multiples de la Garonne enserrant de nombreux îlots, formait, suivant M. Tholin, « comme un delta dont la pointe extrême, la dernière île en aval, était ce quartier du Château, qui paraît avoir été l'emplacement de l'Agen gaulois, concurremment avec l'oppidum de l'Ermitage » (1).

Dans l'état actuel, jardins, villas et chalets se sont installés sur les talus de la vieille forteresse, bouleversant son aspect primitif qui ne doit guère avoir changé, toutefois, dans la partie rocheuse dont l'escarpement à pic est d'une dizaine de mètres en moyenne.

Deux points seulement offraient prise à l'ennemi, dans ce vaste circuit bordé de précipices : en plein nord, l'isthme de Thibet ; devers l'ouest, une coulée de

(1) *Monuments et portraits agenais*, t. II, p. 188-189.

terrain en pente relativement douce, dévalant vers le ruisseau de Foulayronnes et rappelant la dépression qui, au Puy d'Issolud, existe entre le Roc-Grand et le Roc-Rouge. Le terre-plein qui surmonte le rocher s'arrondit en molle extumescence, dont la hauteur a dû être notablement réduite par les travaux agricoles. Le sous-sol en est constitué par un tuf très friable à planorbes et limées, que recouvre une chape uniforme de terre végétale, dont l'épaisseur, de deux mètres sur le bord du rocher, n'est plus que d'un mètre sur le plateau central. Celui-ci, d'une horizontalité presque absolue, forme un vaste quadrilatère irrégulier, bordé par des talus taillés de main d'homme, hauts encore de deux mètres en moyenne, et qui l'étaient sans doute davantage, avant que les agriculteurs s'en fussent emparés, comme le prouvent certains témoins épargnés par la culture. C'est la région dite de Couèche et de Donnefort. Tout autour de ce quadrilatère règne une zone en pente très douce, de largeur variable et de forme très irrégulière, terminée, au nord, par de hauts talus presque à pic, qui diminuent notablement vers le midi, et dont on peut relever très approximativement le tracé, partout où il fait défaut, d'après le mouvement du terrain qui se continue sur la ligne de raccordement des talus encore existants. Ces talus, soit dit ici pour n'y plus revenir, sont presque intacts, partout où ils servent de limite entre deux propriétés différentes : ils ont, au contraire, été démolis, quand le propriétaire de la parcelle supérieure s'est trouvé possesseur également de la parcelle inférieure limitrophe, et cela se comprend assez. Entre ces talus et le bord du plateau règne une troisième zone, très déclive vers le nord et l'ouest, presque horizontale au sud

et à l'est, avec des dénivellations soudaines après l'extrême bord ouest du plateau central, sur la ligne est-ouest.

Ces détails sont d'une extrême importance, et il est malheureux que nous ne puissions pas les rendre sensibles pour l'œil à l'aide d'un plan coté : celui que nous donnons ici étant, pour tout ce qui touche au relief du sol, le résultat d'un relevé simplement approximatif : le temps nous a fait défaut pour entreprendre le nivellement général du plateau entier (1).

Nous avons dit que l'oppidum était accessible vers l'ouest : or, c'est à cette coulée que font face les deux plus grands escarpements des deux terrasses centrales, escarpements qui commandent avec presque autant de force le point nord, par lequel le plateau se rattache aux collines voisines. En ce dernier point, les dispositions défensives sont particulièrement intéressantes. La langue de haute terre par laquelle on accède à l'oppidum présente naturellement une déclivité telle qu'une maison, construite au plus bas, est entièrement cachée à l'œil, cinquante pas plus loin, par la montée du terrain, forçant ainsi l'assaillant à n'avancer qu'à découvert, sous le jet de pierres et de flèches des défenseurs. Évidemment, dans l'antiquité, cette déclivité était encore plus profonde, car si, sur l'oppidum, les travaux agricoles tendent toujours à abaisser les terrassements artificiels, dans cette mince

(1) Il n'existe pas une seule carte à grande échelle des collines qui entourent Agen. Nous avons été obligé de dresser en entier nous-même ce plan-ci. Les contours en sont exacts, tout le reste est approximatif. On voudra donc bien considérer cette première esquisse comme un simple schéma, vrai dans l'ensemble, mais non pas d'une vérité mathématique.

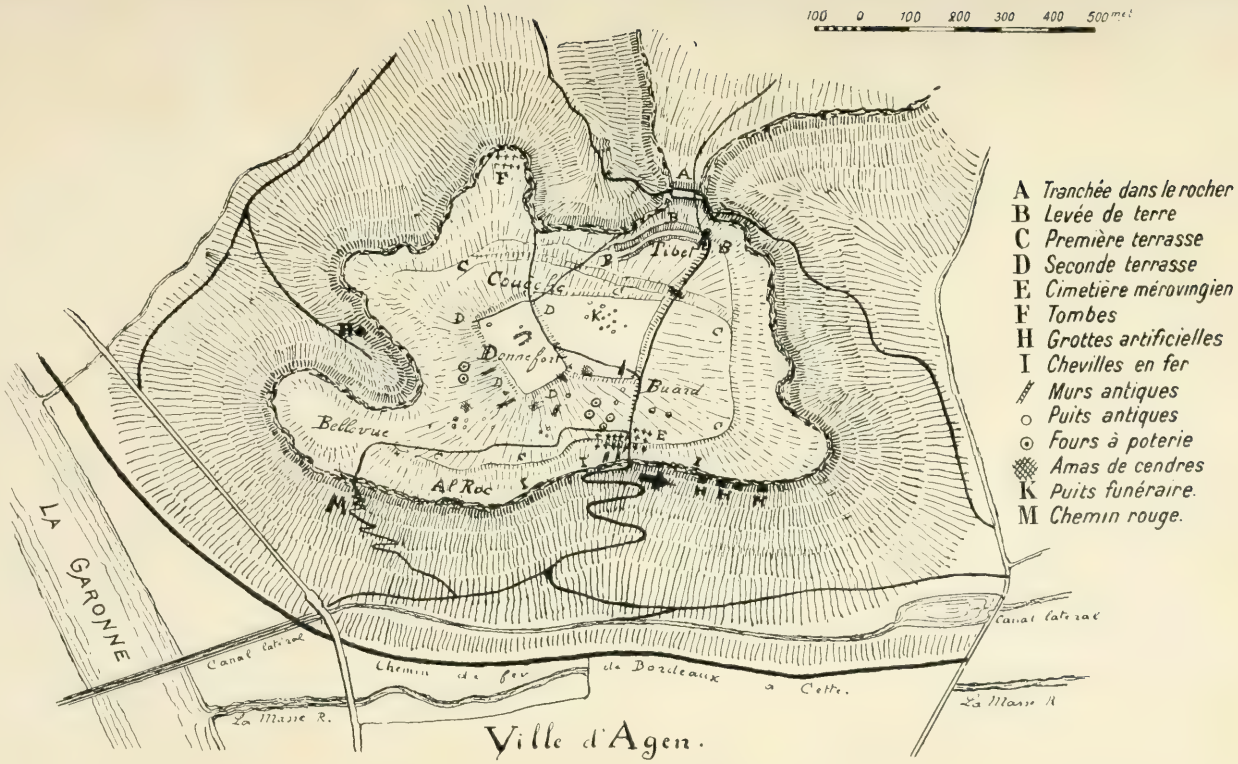

Plan de l'oppidum des Nitiobriges. Pl. I.

gorge, aidés des agents atmosphériques, ils tendent au contraire à combler le fossé qui coupait transversalement l'isthme. Les traces de cette coupure existent encore, parfaitement reconnaissables, dans le banc de pierre du sous-sol, qu'on n'avait pas hésité à tailler à pic, sur une largeur de seize mètres et à une profondeur que des sondages systématiques nous permettront, quelque jour, de reconnaître exactement, mais que nous ne saurions estimer à moins de deux mètres en moyenne. En avant de ce colossal fossé, creusé nous le répétons, en plein roc, le talus de l'oppidum, déjà naturellement élevé d'environ six mètres au-dessus du fond du fossé, se borde d'une énorme levée de terre, de près de trois mètres de hauteur, sur les deux bords de laquelle, au sommet, prospèrent de beaux arbres centenaires, abritant de leur ombre pacifique le chemin de ronde d'où les Nitiobriges, à l'abri de palissades ou de créneaux, guettaient la venue des ennemis.

Quiconque aura suivi avec attention cette longue et aride description, se rendra facilement compte de l'ancienne configuration de l'antique oppidum. Il reverra se dresser avec ses talus redevenus des remparts l'acropole quadrangulaire, troisième et suprême réduit de la place, présentant ses fronts les plus menaçants vers les parties faibles de la première enceinte ; dominant de haut le second réduit, non moins strictement abrité par ses grands talus, et le premier, enfin, formidablement défendu, dans les neuf dixièmes de son périmètre, par les escarpements naturels du rocher, dans la partie restante par le massif *vallum* de la *Combe Minqué*. Du haut de cette acropole, la garnison pouvait facilement reconnaître de très loin les

mouvements de l'ennemi, surtout s'il arrivait, ce qui était à peu près forcé, par le point le plus vulnérable, je veux dire par l'isthme de Thibet. De ce côté, en effet, il ne pouvait pas échapper à l'œil des sentinelles, puisque le sol s'élève insensiblement jusqu'au plateau de Raugouze, situé près de mille mètres plus loin, à une altitude de 185 mètres.

*
* *

Si l'on compare notre description avec celle que M. Castagné a donnée de l'oppidum du Puy d'Issolud, on verra que l'aspect topographique est le même, ainsi que l'ensemble des travaux de défense. Sur le riche sol de l'Ermitage, il est vrai, les diverses mottes défensives qui ont peut-être existé, comme à Uxellodunum, ont depuis longtemps disparu, employées au colmatage des terres, mais, par contre, les trois vieux sentiers, qui le desservent de toute antiquité, présentent les mêmes caractères que ceux du classique oppidum cadurque. Relisez l'excellente description qu'a donnée M. Castagné de ces raides chemins gaulois : elle s'applique excellemment à ceux par lesquels on accédait dans la place de guerre des Ollovicon et des Teutomat. « J'ai été surpris, dit M. G. Tholin (1), de retrouver à Murcens des noms pareils à celui que porte un sentier de l'Ermitage. Murcens a son *roc-rouge*, son *pas rouge* ou *chemin rouge*. Le chemin de la *Porte-Rouge*, à Bellevue, assurément très ancien, est tracé dans les conditions que recherchaient les Gaulois pour faciliter la défense. Il est taillé en

(1) *Notes sur les stations, les oppidums, les camps et les refuges du départ. de Lot-et-Garonne*, p. 17.

plein rocher, dans un sens qui obligeait l'assaillant à présenter le flanc droit, c'est-à-dire le côté que n'abritait pas le bouclier. Il est vraisemblable que le sentier et le nom sont gaulois. J'ajoute que les deux autres sentiers que j'ai reconnus vers le nord ont la même disposition si caractéristique. »

Cette longue, mais indispensable description permettra de reconnaître, je l'espère, la parenté, que dis-je, l'identité complète qui existe entre les oppidums des Cadurci et celui des Nitiobriges, au double point de vue des dispositions générales et des dispositions particulières. Même position sur un plateau rocheux aux escarpements inaccessibles ; même accumulation des moyens de défense aux points vulnérables ; mêmes chemins forçant l'ennemi à se découvrir pour les escalader ; enfin, rencontre de noms caractéristiques. Un seul point reste encore indécis : l'oppidum d'Agen possédait-il, comme les oppida du *type d'Avaricum*, ces étranges murailles de pierre et de poutres reliées par des fiches en fer, que César a décrites, et que M. Castagné a su retrouver à Murcens, à Luzech et à Uxellodunum ?

M. G. Tholin qu'il faut toujours citer ici, car il a tout vu et tout noté, s'est chargé de répondre à cette question.

« En exécutant, il y a quelques années (c'est-à-dire, vers 1872), des travaux au chemin de l'Ermitage, vers le point où il domine l'esplanade des Carmes, on rencontra, dans les couches du talus supérieur, à trois ou quatre mètres au-dessous de l'arête du plateau, un grand nombre de chevilles de fer placées à une certaine distance les unes des autres. Par leur forme, par leur dimension, elles paraissent rappeler celles qui

ont été trouvées dans plusieurs oppidums, où elles servaient à relier entre elles les poutres croisées et combinées avec des terrassements, le tout constituant la forme la plus commune des fortifications gauloises de la dernière époque » (1).

Une de ces chevilles a été donnée au musée d'Agen : longue de 0m43, d'un diamètre de 0m015, à tête carrée et à pointe très effilée, elle est en tous points pareille à celles de Murcens, sauf la longueur qui est plus considérable et convient mieux à sa fonction, qui était de relier deux poutres assemblées à mi-bois.

Les vieux remparts gaulois ont disparu ; leurs poutres, rongées par l'humidité, n'ont pas laissé de traces, leurs pierres ont été employées depuis l'époque romaine, peut-être, aux constructions élevées sur le plateau, mais les chevilles de fer subsistent, témoins irrécusables de l'ancienne structure caractéristique de ces murs disparus.

*
* *

Après les rapprochements, les contrastes.

Le gigantesque oppidum de Murcens ne compte pas une seule source dans les cinq cents hectares qu'enserrent ses vieux murs ; deux chemins aux rampes vertigineuses et aux coudes innombrables aboutissant, l'un au ruisseau de Saint-Martin, sous le Roc-d'Aucor, l'autre au ruisseau de la Ranse, près du hameau de Saint-Julien, permettaient aux habitants de s'approvisionner d'eau. La quantité considérable de débris d'amphores qui recouvrent pour ainsi dire le sol, dans la direction de ces antiques voies, atteste suffisamment

(1) G. Tholin : *loc. cit.*, p. 16.

leur destination, dit très judicieusement M. Castagné. Uxellodunum n'offrait à ses défenseurs que la célèbre fontaine de Loulié, « magnus fons », au pas de la Brille, dont, par une de ces conceptions de génie qui lui étaient coutumières, Jules César alla capter, au cœur du rocher, la nonchalante naïade. L'oppidum de l'Impernal, à Luzech, est tout aussi desséché que celui de Murcens et, comme celui-ci, montre ses sentiers de chèvres, jalonnés de débris d'amphores, qui conduisaient au Lot les porteurs d'eau. Le Quercy est le pays de la soif : ceux qui vivaient ou se réfugiaient temporairement sur les inaccessibles hauteurs de ces oppida, n'étaient pas plus mal partagés que les autres habitants du Causse, qu'on voit encore aujourd'hui faire des courses de plusieurs heures pour s'approvisionner d'eau.

Plus favorisés, les Nitiobriges avaient l'indispensable liquide à portée, sans être obligés d'aller à grand'peine remplir leurs outres à la Garonne, à la Masse, ou au ruisseau de Foulayronnes. Une source coule à ciel ouvert, non loin des établissements de potier découverts par Sébassien, et une vaste nappe d'eau circule à une faible profondeur dans le sous-sol du plateau ; aussi les sujets d'Ollovicon ne se firent pas faute d'aller la chercher; et d'innombrables puits, carrés la plupart, subsistent sur tous les points de l'oppidum, dont ils attestent la nombreuse population, et auquel ils donnent un caractère tout particulier. Pour Murcens, Uxellodunum, l'Impernal, on peut assez naturellement supposer un régime d'habitation intermittente; pour l'Ermitage d'Agen, on ne peut révoquer en doute une résidence constante et prolongée, alors même qu'on ne tient pas compte des autres vestiges significatifs, tels que les fours à poterie.

*
* *

En dehors de ces vestiges, rien ne reste plus, en apparence, de la ville de Teutomat, sur le plateau de l'Ermitage. Les constructions privées ont subi le sort des remparts qui les protégeaient; soit que l'incendie les ait détruites, soit qu'elles aient succombé sous les coups du temps rongeur des choses; elles ont disparu dans l'humus fécond que les modernes agenais cultivent avec une âpre énergie. Mais les traces générales d'habitation sont nombreuses, irrécusables. Ce sont d'abord, ce que les paysans nomment les *cendriers:* vastes amoncellements de cendre sur un sol calciné, qui peuvent être les restes de foyers séculaires, ou les traces de ces bûchers signaux qui jouaient un si grand rôle, au dire de César, dans l'organisation militaire des Gaules.

Ce sont encore des fours de potiers, décrits au moment de leur découverte par M. Magen, qui a eu le tort de les croire postérieurs à la conquête, alors que pas un seul des tessons dont ils étaient encore bourrés n'est légitimement attribuable à l'époque romaine, sauf une grande et belle amphore portant la marque S. V. R. au bas de l'une des anses; mais nous verrons que ces poteries ont été employées par les Nitiobriges, sinon avant la conquête, du moins avant la romanisation complète du pays. Ces fours, circulaires, taillés dans l'argile et non maçonnés comme les fours romains, très petits et très barbares, pour tout dire, ont été trop bien décrits par M. Adolphe Magen (1),

(1) *Notice sur deux fours à poterie de l'époque gallo-romaine* (Extrait du Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen), Agen, 1873, in-8° de 17 pp. et 2 planches.

pour que j'y insiste plus longuement. Il convient toutefois d'ajouter, que pas un seul vase entier n'y a été trouvé et que tous les tessons, même ceux dont la technique est le plus perfectionnée, ont un caractère de barbarie des plus accusés. Rien dans cet énorme amas qui rappelle, même de très loin, les beaux vases à pâte fine et à dessins géométriques des nécropoles de la Marne et de l'Aisne. Le fait est à noter : se rattache-t-il à la rusticité caractéristique de ces faïences du sud-ouest, qui, d'Ardus à Bordeaux, de Samadet à Bergerac, n'ont rien de particulier que la gaucherie avec laquelle elles tentent de contrefaire les belles créations de Rouen, Nevers, Marseille et Moustier ?

M. Magen, qui était un observateur des plus sagaces, affirme que ces fours ont longtemps servi ; ils paraissent avoir été nombreux sur la croupe de Bellevue. On peut en inférer que leurs produits ne servaient pas exclusivement aux habitants du plateau, mais étaient colportés dans toute la région. L'oppidum des Nitiobriges n'était donc pas uniquement une place de guerre, un refuge dans les temps de danger, mais un centre d'habitation permanent où la plupart des industries nécessaires à la rude civilisation gauloise étaient représentées ; en un mot, une ville véritable.

M. Magen parle de deux fours seulement ; depuis la publication de sa brochure, on en a découvert trois autres, en divers points du plateau ; n'est-ce pas une preuve nouvelle du commerce de poteries dont l'oppidum des Nitiobriges était selon nous le centre ?

*
* *

Les puits antiques dont il nous reste à parler viennent confirmer la permanence de l'habitation

humaine sur ce plateau. Ils ont été signalés plusieurs fois ; l'un d'eux même est célèbre par les armes qu'il contenait ; mais personne, jusqu'ici, n'a signalé, à notre connaissance, leur nombre véritablement prodigieux. Dans la notice citée, M. Magen dit que dix ou douze puits rasés au niveau du sol existent dans la seule propriété de Sébassien. Un peu plus tard, M. Tholin en ajoutait trois nouveaux à la liste. Tous étaient situés dans la partie la plus basse de l'oppidum. Depuis, ils se sont montrés en aussi grande abondance sur la partie la plus élevée, et je ne crois pas exagérer le nombre de ceux qui sont actuellement connus en le portant à quarante environ, la plupart encore comblés.

Ce qui les distingue, c'est que presque tous sont carrés, forme assez insolite pour que les cultivateurs de qui nous tenons ces renseignements ne puissent se tromper. Plusieurs de ceux qui ont été vidés et qui fournissent en abondance une eau excellente, sont d'ailleurs creusés sur ce plan, quoiqu'on les ait pourvus de margelles circulaires. Je ne sais quel parti on peut tirer de cette observation. Une autre qui n'est pas négligeable, c'est que ces puits sont groupés par cinq ou six à une faible distance l'un de l'autre, absolument comme s'ils dépendaient de maisons contiguës.

Quelques-uns sont de forme ronde, de un mètre de diamètre et parementés de pierres brutes superposées et juxtaposées sans mortier. Ce seraient des puits funèbres, d'après une opinion générale qui, à vrai dire, nous laisse très perplexes.

En effet, ces puits, absolument pareils à tous ceux du moyen âge, sont évidemment moins anciens que les puits carrés spéciaux au plateau de l'oppidum,

parmi lesquels ils se trouvent. En outre, je ne saurais comprendre qu'on eût choisi, comme lieu de sépulture, un réduit normalement plein d'eau jusqu'à moitié. Enfin, l'étude attentive des objets trouvés dans le puits principal est loin de faire songer à une sépulture intentionnelle.

* * *

Dans les premiers mois de l'année 1878, M. Pierre Donnadieu découvrait, dans un champ lui appartenant, un nouveau puits — le puits funèbre en question — qu'il s'empressait de fouiller avec une précipitation fatale qui contraria grandement les observations précises que MM. Magen et Tholin n'eussent pas manqué de faire. Jusqu'à six mètres de profondeur, la pioche n'avait rencontré que de la terre végétale et des débris insignifiants ; la couche archéologique commençait au septième mètre et remplissait tout le fond du puits, profond de onze mètres. Cette couche, comprise en entier au-dessous du niveau moyen de l'eau, n'était qu'une boue liquide où l'on rencontra une grande quantité de cendre (1) ; détail qui n'a pas été confirmé par les témoins de la découverte que j'ai pu interroger, entre autre M. Donnadieu, dont les souvenirs très précis m'ont été de la plus grande utilité.

De cette boue furent tirés, pêle-mêle, — c'est l'expression de M. Tholin, — une quinzaine de têtes de chèvres, onze têtes de bœufs ou de vaches, un casque en fer contenant les restes d'un crâne humain, un coutelas, un fer de lance, une lampe en terre cuite, un flacon de verre brisé, des débris de poterie, un

(1) G. Tholin : *Matériaux pour l'hist. de l'homme*, 1878, p. 190, et *Bulletin de la Soc. des Antiq. de France*, 1879, p. 61.

second crâne humain et trois amphores plus ou moins avariées. Les têtes d'animaux étaient au sommet de la couche archéologique, c'est-à-dire à 7 mètres de profondeur ; le casque, le coutelas et la lame gisaient à 8 mètres ; le second crâne humain fut recueilli un mètre plus bas : tout au fond du puits étaient les amphores et une houe à trois dents, qui ne date certainement pas d'une époque aussi reculée que les amphores.

Les crânes de bœufs indiquent une race de taille assez petite. Les animaux ont été tués d'un coup de maillet qui a fracassé les os du front. Les cornes ont été enlevées. Au reste, pas la moindre trace de l'action du feu, et absence complète des os du corps. Ce sont des crânes en tout pareils à ceux qu'on trouve dans les vieux charniers où jadis les bouchers de village déposaient leurs déchets.

Les cornes des chèvres ont été enlevées, elles aussi, et rien ne reste de leur corps. Un bois de cerf a été retrouvé dans cet amoncellement de débris animaux.

Un mètre plus bas était le casque qu'il n'est pas inutile de décrire, même après l'excellente notice que lui a consacrée M. Maître.

La bombe ou calotte, de forme sphérique un peu allongée, d'un très beau galbe, est surmontée d'un porte-aigrette légèrement conique, au milieu duquel sont fixées deux rondelles plates, rappelant l'*apex* du bonnet des flamines. Le bas de la calotte est marqué par une carène très saillante, ayant au-dessous une gorge dans laquelle sont fixés les rivets qui assuraient le jeu des paragnatides ou gardes-joues. Une visière de un centimètre et demi de saillie, et un garde-nuque, de deux centimètres et demi, naissent de cette gorge et complètent l'arme. Au milieu de la visière

est fixé un large rivet dont la tête est décorée de stries contrariées en quatre quartiers. Un rivet pareil est sur le côté droit du garde-nuque, ayant pour pendant au côté gauche un anneau qui servait à suspendre le casque. Cette belle pièce reproduit presque identiquement les formes d'un casque trouvé à Alise, avec des armes gauloises et romaines, et des monnaies gauloises contemporaines du siège de cette place par Jules César. Par son galbe, sa carène, son anneau de suspension, c'est à bien peu de chose près l'armure de tête d'un légionnaire romain ; par son cimier étrange, et par ses têtes de rivets aux ornements barbares, c'est bien le casque d'un Gaulois. Peut-être serait-on dans le vrai, en disant que c'est en effet un casque de fabrication romaine accommodé pour un guerrier gaulois.

La lance (1), de petites dimensions, en feuille de saule avec crochets carrés à la base, n'a rien qui la rapproche des armes romaines; le coutelas, d'une conservation surprenante, long de trente centimètres, est forgé, lame et soie, d'une seule pièce, la lame s'élargissant vers le talon, de manière à se raccorder naturellement aux lignes du manche, qui est formé de deux petites plaques d'os, noyées dans l'épaisseur du fer. L'incurvation caractéristique de l'arme, à la naissance de la lame, ne permet pas d'hésiter sur son origine : c'est bien un coutelas gaulois, proche parent de quelques armes de Hallstadt (2), des couteaux gallo-romains de la Creuse (3), du plus petit coutelas de Berru (4), et

(1) J'ai réuni sur la planche II, la plupart des objets découverts dans le puits, dit funèbre de l'Ermitage.

(2) *Matériaux*, 1878, pl. X, p. 469.

(3) *Bulletin de la Soc. des Antiq. de France*, 1873, p. 108.

(4) *Mémoire de la Soc. des Antiq. de France*, 1874, pl. VI, fig. 5 et 6.

dont la représentation figure peut-être au revers d'un denier de la famille Carisia (1), où l'on paraît avoir voulu représenter des armes barbares. C'est probablement un spécimen de cette sorte de couperet que les Grecs et les Romains désignaient sous le nom de *copis* (2). Avec ces pièces capitales furent trouvés des ferrements moins importants : un grand poinçon de fer, à section carrée, à tête en fuseau terminée par un bouton à tête de clou rond ; une sorte de rasoir ou de petit couteau, à lame courte, cassée, large et mince, avec manche cylindrique, du même morceau : simple tige de fer avec bouton terminal ; un crochet fixé sur un bâtonnet transversal, des fragments de bronze bossués et boursoufflés comme des scories de fonte, de grosses masses de verre, elles aussi liquéfiées et agglomérées comme des scories, des fragments de verre antiques irisés, des coins de bois très bien conservés, enfin l'anse et les cercles d'un seau en bois, dont l'origine, pas plus que celle de la houe à trois dents, ne saurait être bien ancienne. J'ai noté des débris très caractérisés de verreries antiques ; M. Tholin a signalé, en outre, un flacon de verre brisé, qui, déclare-t-il, a excité sa surprise. « On l'eût cru tout moderne. Il n'était pas irisé, il rappelait par sa forme, nos lampes à esprit-de-vin ou nos petits flacons d'encre de 10 centimes » (3).

Hors série, je mentionnerai une entrée de serrure en médaillon circulaire de cuivre rouge repoussé. Elle

(1) E. Saglio : *Dictionn. des antiq. grec. et rom.*, t. II, fig. 1031, p. 1498.

(2) E. Saglio : *ibidem*, verbo, COPIS.

(3) Lettre à M. Alexandre Bertrand, dans la *Revue archéologique* d'août 1879.

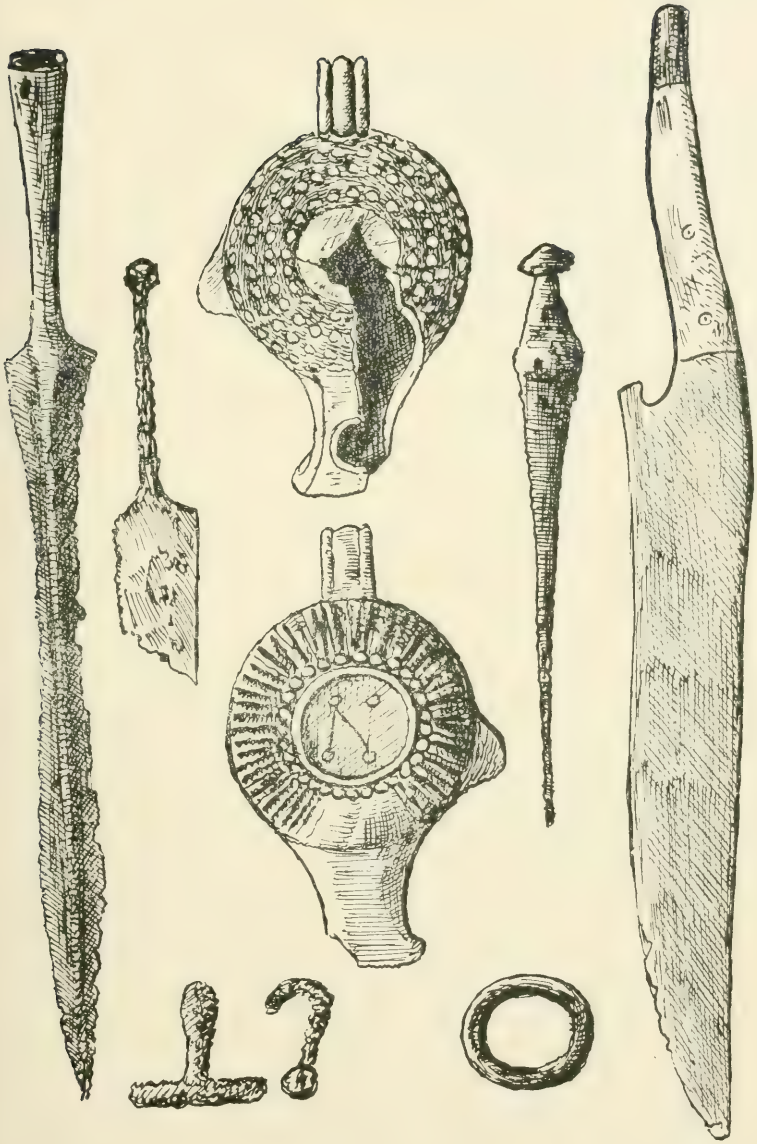

Objets trouvés dans un puits
sur le plateau de l'Ermitage d'Agen.

(Demi-grandeur des originaux).

fait involontairement songer à l'entrée de serrure d'une commode, style Louis XVI. Pourtant, le cercle de boutons qui l'encadrait dénote une époque bien plus ancienne, de même que le trou de la clef, long, rectiligne et étroit, tandis que les clefs de la fin du XVIIIe siècle sont plutôt courtes, trapues, et diversement incurvées. Le hasard a fait découvrir à Sébassien une assez grosse clef en bronze, incontestablement très ancienne, dont la section est exactement pareille au trou de la plaque de cuivre, où on n'aurait pas de peine à la faire entrer, si l'on pouvait nettoyer les deux objets. Le croquis ci-joint *(Pl. III, fig. 1 et 2)* montrera cette coïncidence, tout au moins curieuse à constater, et qui, à notre avis, établit la contemporanéité des deux objets. Mais quelle date peut-on bien leur assigner ? Si la plaque de serrure est d'un bon travail, la clef est plutôt grossière, tandis que les autres clefs, incontestablement romaines, découvertes sur le sol de l'oppidum, sont d'un bon travail, sans être des œuvres de luxe. Elles sont à panneton coudé à angle droit, tandis que celle qui fait l'objet de ces remarques est droite, comme elles le sont toutes aujourd'hui. D'autre part, les Romains avaient des clefs droites, témoin les spécimens reproduits par Rich, d'après un original de Pompeï et une planche de Gorleus (1).

Faute d'éléments suffisants de comparaison, nous ne nous prononcerons pas ; mais nous insisterons sur

(1) Rich : *Dictionn. des antiq. rom. et grec.*, p. 165. Qu'il nous soit permis à ce sujet d'exprimer le regret que, dans le grand dictionnaire de M. Saglio, véritable monument de science et de conscience, le mot *clavis* dans le sens de clef de porte, ait été renvoyé au mot *janua*, et que, dans l'article visé, il ne soit pas question de cet intéressant objet.

le fait que le bronze cesse d'être employé pour les clefs à partir du XIe siècle (1), sauf de rares exceptions dont nous n'avons pas à tenir compte ici, puisqu'elles ne comprennent que des objets de grand luxe. Quoiqu'il en soit, la présence de cette plaque de serrure auprès des armes que nous avons décrites, n'est pas favorable à l'hypothèse d'une sépulture régulière. Si elle est moderne, elle prouve un remaniement complet de la couche archéologique, et si elle est antique, comment expliquer qu'on ait pu placer le très gros meuble dont elle faisait partie à mi-hauteur d'un puits assez étroit, et qu'il n'ait pas été trouvé la moindre trace des autres ferrures de cette *arca* ?

Les objets en terre cuite détonnent moins dans cet étrange mobilier funèbre : ce sont tous des vases ou des fragments de vases incontestablement gaulois, sans mélange de poterie sigillée. Auprès d'eux était une lampe grecque à aileron d'un seul côté, à bec élargi, à anse annulaire très large. Sa partie supérieure est décorée de cinq bandes concentriques de grosses perles ; et la partie inférieure est marquée d'un grand N, dont les quatre extrémités sont ornées de gros points circulaires. C'est certainement la première lampe de ce type trouvée dans le sud-ouest de la France : elle permet de supposer l'existence de relations commerciales entre les Nitiobriges et les trafiquants grecs du littoral méditerranéen *(Voir Pl. II)*.

Trois amphores aux panses intactes, mais ayant plus ou moins souffert, furent trouvées au fond du puits avec quelques débris d'autres amphores pareilles (2).

(1) V. Gay : *Glossaire arch.*, p. 392.

(2) Quatre noms de potiers ont été relevés sur ces débris, ce sont ceux de : MPORC, de C.IVNI, de SEXTATI et de ODEIL.

L'une d'elles a pu être reconstituée : sa hauteur est de 1m40. Si elles avaient été déposées intentionnellement au fond du puits, on les eût retrouvées intactes, aucun corps pesant n'étant tombé sur elles depuis leur enfouissement ; leur rupture a donc été provoquée par leur chute à une profondeur de onze mètres, à moins qu'elles ne fussent cassées avant, ce qui est peu probable.

Voilà toute une série de constatations précises qui tendent à prouver que les objets trouvés dans le puits de l'Ermitage y ont été précipités pêle-mêle, pour combler un trou gênant, et non pas déposés intentionnellement avec l'ordre et la régularité qui sont inséparables des rites funèbres de tous les peuples connus.

L'étude des restes humains conduit aux mêmes conclusions. Du crâne enfermé dans la bombe du casque gaulois, il reste seulement le frontal, un pariétal et un temporal : aucun autre débri humain n'a été retrouvé dans la prétendue sépulture..... Je n'insiste pas ; mais il semble bien que le puits ait été comblé à la fin du siècle dernier avec tous les débris qu'on avait sous la main, amphores, ossements d'animaux déposés par un boucher dans quelque coin reculé, etc., et que le surplus provienne d'un tertre funèbre dont la plus grande partie s'engouffra dans le puits, tandis que le reste servit à colmater quelque champ voisin.

* * *

Au reste, l'Ermitage a fourni au moins deux sépultures par incinération, qui, malheureusement, n'ont pas été scientifiquement observées lors de leur découverte. Ce sont deux panses d'amphores romaines dont

le col et les anses ont été cassés intentionnellement, pour une d'elles tout au moins, puisque les cassures ont été arrondies et comme limées avec beaucoup de soin. Elles renfermaient des cendres et une masse d'ossements calcinés avec quelques dents humaines.

M. Castagné a constaté des sépultures pareilles en très grand nombre dans les oppida du Quercy, qu'il a si diligemment explorés, particulièrement à Murcens. Les amphores, ainsi affectées à un usage funèbre, qu'il a trouvées « ne diffèrent point, dit-il, de celles qui servaient à des usages domestiques...; on les trouve tantôt couchées, tantôt debout, rarement alignées, le plus souvent elles sont disposées sans ordre et sans symétrie. Elles contiennent, en plus ou moins grande quantité, des cendres, qui se présentent sous la forme d'une matière blanchâtre, pulvérulente et onctueuse au toucher, des débris d'ossements, des fragments de charbon, de grosses dents de cheval, des débris d'armes offensives et défensives, et quelques rares objets de parure » (1).

Encore sur ce point, le plateau agenais s'apparente avec les oppida du Quercy. J'ajoute que le musée d'Agen, qui possède tous les objets dont il vient d'être parlé, montre, dans la vitrine spéciale à l'antique cité des Nitiobriges, quelques longs fers de javelots, absolument pareils à ceux que M. Castagné a recueillis à Murcens et à Uxellodunum (2).

Dans cette vitrine sont placés la plupart des objets recueillis par Sébassien et légués par lui au musée, où ils ont rejoint la petite collection de M. Magen et

(1) *Bulletin de la Soc. des études du Lot*, t. XIV, p. 55.
(2) *Ibidem*, t. XIV, p. 55.

d'autres objets offerts par MM. Marraud, Bécanne, Amouroux, de Gauléjac, etc. Disons le plus rapidement possible en quoi consiste ce fonds si précieux pour l'histoire de l'Agenais, en éliminant au préalable la nombreuse série préhistorique, où il faut toutefois noter quelques percuteurs de formes variées, des haches polies en silex, porphyre(?), serpentine, onyx et grès, des couteaux en silex et des poinçons en os.

* * *

La série la plus intéressante est celle des fibules, surtout si on les rapproche des autres fibules trouvées en divers points du Lot-et-Garonne. Ces objets ont une telle importance dans l'étude des antiquités gauloises qu'on nous permettra d'y insister tout particulièrement.

L'industrie celtique a sa naissance à l'époque hallstattienne et son complet épanouissement au temps d'Auguste, embrassant une période qu'on est convenu d'appeler de la Tène, et qui a duré environ quatre siècles. Elle se subdivise en trois parties caractérisées par les transformations de la fibule.

La fibule se compose essentiellement de deux parties : l'arc et l'ardillon, celui-ci tantôt faisant corps avec l'arc, au moyen d'un ressort, tantôt restant indépendant et réuni à l'arc par une charnière ; dans le premier cas, c'est la véritable fibule, l'épingle de sûreté ; dans le second, la broche. Nous n'avons à nous occuper ici que de la fibule. Réduite à ses éléments essentiels, elle est constituée par un seul fil métallique tordu en anneau formant ressort vers la moitié de la longueur, une partie affûtée formant l'ardillon, l'autre partie, plus ou moins cintrée, formant l'arc. L'extrémité libre

de celui-ci, nommée le pied, supporte le porte-agrafe où vient se fixer la pointe de l'ardillon ; l'autre extrémité, qui tient au ressort, s'appelle la tête. Le ressort a ses spires unilatérales ou bilatérales ; dans le premier cas, il se réduit à un simple anneau placé à côté de la tête de l'arc : c'est le type des fibules primitives, helléniques et italiotes ; dans le second cas, le fil s'enroule de part et d'autre de la tête en spires symétriques, puis revient projeter l'ardillon dans le plan médian : c'est essentiellement le type de la Tène, dont nous allons exclusivement nous occuper.

Dans ce type, l'arc évolue suivant trois formes, qui caractérisent les grandes phases de la civilisation celtique. Pris dans l'ensemble, l'arc affecte la forme d'une S. Dans la première période, dite de la Tène I, l'S est constitué par l'extrémité de l'arc, qui se prolonge au delà du porte-agrafe en s'infléchissant en arrière, et se termine par un bouton plus ou moins orné. Dans la seconde période, dite de la Tène II, au lieu de rester libre, cette extrémité vient se réunir au ventre de l'S, au moyen d'un annelet, d'une torsade ou d'un bouton. Dans la troisième période, la Tène III, cette extrémité parasite se confond avec l'arc, et la partie à laquelle se soudait, dans les types précédents, le porte-agrafe, devient une plaque qui se confond avec celui-ci. Cette plaque triangulaire d'abord et très étroite, se développe graduellement et finit par devenir carrée ; en même temps, la tête de l'arc reçoit des modifications et des adjonctions importantes, toutes destinées à consolider le ressort et à l'empêcher de se déjeter. Dans ce but elle s'épaissit, puis se double d'appendices qui emboîtent en quelque sorte la double spire du ressort. Selon Tischley, la fibule de la Tène II a pris naissance

au troisième siècle avant notre ère et s'est perpétuée pendant le second ; M. Déchelette a constaté sa présence dans certains gisements plus récents datés par les monnaies de 89 et 88 av. J.-C.

La fibule de la Tène III a été en usage durant les deux premiers siècles de notre ère ; elle a fini par se confondre avec les fibules romaines. Au troisième siècle apparaît le type en arbalète et en croix, muni d'un bouton aux trois extrémités de la tête ; l'ardillon restant toujours mobile. La fibule dite à *décoration oculée,* dérivée du type de la Tène II, semble établir le passage ; elle apparaît sous Auguste et ne dépasse pas le premier siècle.

Revenons maintenant au pays des Nitiobriges et à leur oppidum. Un assez grand nombre de fibules y ont été recueillies prouvant que, en ce fécond terroir, les générations se sont succédées sans lacunes, sans hiatus, opulentes et artistes, sœurs de celles qui peuplaient le centre des Gaules.

Sébassien recueillit plusieurs spécimens de fibules de la Tène I, dans ses champs de Bellevue ; ils sont malheureusement en assez mauvais état et bons tout au plus à prouver qu'à l'époque dont ils sont les irrécusables témoins, l'oppidum agenais était déjà habité.

Il y a quelques années, une fibule du même type fut recueillie dans les fondations de l'École normale de jeunes filles, aux portes d'Agen ; celle-ci est un véritable bijou aux formes d'une élégance rare. Son arc assez fort et à section carrée s'infléchit en courbe harmonieuse, et le bouton terminal de l'appendice est en olive allongée que couronne un second bouton arrondi. Les trois côtés visibles de l'arc sont couverts d'une ornementation

pressée formée de croix en sautoir. Cette décoration a été obtenue par l'emploi d'un poinçon carré portant le motif en creux ; on comprend assez que les croix obtenues par ce procédé apparaissent en saillie au fond d'une étroite cuvette. Ces creux ont d'ailleurs été remplis d'émail rouge (1) qui a disparu sur les deux côtés, mais apparaît encore sur la face de l'arc.

Le groupe de la Tène II est représenté par des fibules plus nombreuses, mais moins artistiques. Le type en est uniforme pour toute la région. Peut-on en induire qu'il est essentiellement local? Les termes de comparaison me manquent qui peut-être tranche raient la question.

Comme on devait s'y attendre, au groupe de la Tène III se rapportent les fibules les plus nombreuses et les plus variées. Le type le plus fréquent est à arc presque plat, quelquefois orné de stries longitudinales qui ont probablement été remplies d'émail rouge, C'est peut-être la fibule droite à dos cannelé du mont Beuvray. Sa tête est munie d'appendices latéraux et d'un crochet destiné à maintenir la corde du ressort. Une curieuse fibule, à ailettes recourbées en petites cornes sortant d'un gros manchon bombé, est au premier rang de la collection Sébassien. La plaque de son porte-agrafe est découpée à jour, en trois fines

(1) Rappelons que le casque de l'Ermitage porte encore deux clous dont les stries cruciformes prouvent qu'ils ont été émaillés. Je signalerai à M. Déchelette les fragments d'un autre casque orné de même, qui ne figure pas sur son relevé des casques gaulois à ornements émaillés. Les débris de celui-ci ont été trouvés par M. Castagné au Puy d'Issolud *(Soc. des études du Lot,* t. XIV, pl. XIV, p. 55).

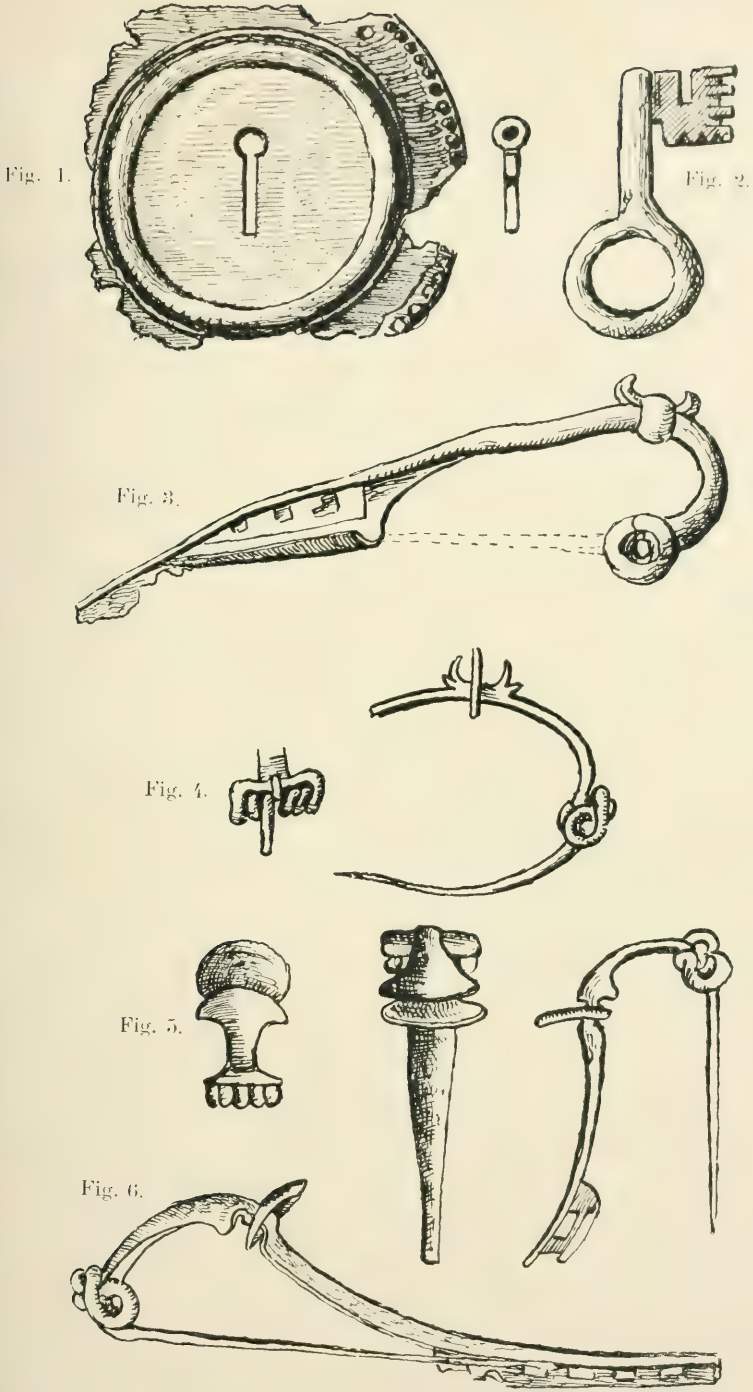

Fig. 1 et 2. — Entrée de serrure en bronze, trouvée dans le puits de l'Ermitage ; Clef de même métal, trouvée dans un champ voisin *(Demi-grandeur)*.

Fig. 3, 4, 5 et 6. — Fibules diverses trouvées sur le plateau de l'Ermitage *(Grandeur réelle)*.

indentations dont les ravages du temps ne permettent pas d'apprécier la forme primitive. Le pied de l'arc se prolonge d'un bon centimètre au delà du porte-agrafe et conserve encore les restes d'une plaque ajourée et découpée qu'il serait bien intéressant de retrouver intacte *(Pl. III, fig. 3)*; sa tête est trop mal conservée pour qu'on puisse savoir si elle avait une griffe au lieu d'un ressort. C'est probable toutefois, parce qu'une autre fibule du même type, provenant de la même récolte, et dont la tête est intacte, montre cette griffe encore très peu développée *(fig. 4)*. Elle est absente de l'une des deux belles fibules suivantes, dont le ressort est, par contre, à moitié recouvert de deux larges appendices latéraux; la seconde fibule est dépourvue de ces lamelles, mais possède une griffe; son porte-agrafe est plus développé. On remarquera l'arc de ces petits bijoux avec le disque lenticulaire dont il est orné vers le milieu de sa courbe.

La fibule à large plaque qui, des collections de Boudon de Saint-Amans, est passée, après bien des aventures, dans une vitrine du musée d'Agen, mérite à son tour une description, quoique ne provenant peut-être pas de l'oppidum de l'Ermitage (1). Les particularités de sa tête la rattachent au type de la Tène III; elle n'a pas de griffe, mais possède un appendice postérieur dont le rôle est de maintenir le ressort qui est à quatre spires seulement. L'arc aplati et même assez fortement bombé est chargé de dessins au pointillé, de même que la très grande plaque du porte-agrafe. Cette ornementation comporte des

(1) *Essai sur les Antiquités*, pl. XXIX, fig. 3 et 4, p. 207.

cercles avec point central placés à l'extrémité d'une longue tige au pointillé. Est-ce une fleur sur sa tige ? C'est possible ; en tout cas, on retrouve un motif analogue sur le fragment de bracelet en bronze qui fut trouvé par Sébassien dans son champ ordinaire d'études. D'autre part, les trois cercles disposés en triangle à la partie supérieure de l'arc — celle qui est le plus renflée — peuvent et doivent la rapprocher de l'agrafe du beau torque de Creuz, figuré dans le *Dictionnaire archéologique des Gaules (Époque gauloise, cimetières de la Marne,* 2e planche des torques et bracelets, fig. 2).

Le fragment de fibule dont le pied s'arrondit en spatule, paraît être une transformation des fibules à disque lenticulaire décrites plus haut. En effet, la partie incurvée de l'arc a la même forme dilatée circulairement par le haut ; le même étranglement se remarque au point où devrait se trouver le disque, qui s'est réduit, atrophié, au point de n'être plus qu'un simple bourrelet. C'est grand dommage que cette curieuse fibule n'ait plus sa tête. De même, les deux dernières fibules agenaises, par lesquelles nous terminerons cette incursion en un pays encore bien peu exploré dans le Midi, semblent des types de transition entre les fibules de la Tène III et les fibules romaines provinciales. La première, dont l'arc triangulaire chargé de dessins au trait encadrant deux incisions à jour, semble une transformation des fibules de Nauheim qui est tout à fait caractéristique, dit M. Déchelette (1), de la fin de la Tène III. La seconde,

(1) *Le Hradischt de Stradonic en Bohême,* LXVIe session du *Congrès archéolog. de France,* p. 136.

qui fut trouvée, il y a déjà longtemps, à Eysses, se rapproche des fibules à *décoration oculée* et fait déjà pressentir les fibules cruciformes et en arbalète de la dernière période gallo-romaine. En parlant de la fibule découverte dans les fondations de l'École normale des filles à Agen, nous avons signalé l'emploi d'un poinçon gravé en creux, pour obtenir des croisettes en relief sur le fond d'une cuvette creusée par le refoulement du métal sous l'action des parties en relief du poinçon. Le même procédé de décoration a été employé pour la fibule d'Eysses, dont les quatre petites rosaces de la tête, au-dessus de la charnière, montrent une étoile en relief dans une petite cavité. L'action du poinçon, dans ce cas, a produit le même effet que le champlevage du métal. Les petites rosaces de la fibule d'Eysses ont-elles été émaillées comme les croisettes de la fibule d'Agen? l'emploi de la même technique permet de le supposer.

A la suite des fibules, il faut signaler quelques bagues et gros anneaux, des perles, des colliers et des bracelets en bronze, un fragment de torque auquel sont encore enfilées quatre grosses perles ou anneaux de bronze, etc.

Notons qu'il n'a pas été recueilli à notre connaissance un seul objet en métal précieux sur le plateau de l'Ermitage. Sans doute, les cultivateurs en ont trouvé, là comme ailleurs, mais ils se seront empressés de les porter chez quelque orfèvre, comme cela a été le cas pour un grand nombre de trésors déterrés aux environs d'Aiguillon. Pourtant, le musée d'Agen possède deux objets en or qu'on peut, pensons-nous, rapporter en toute confiance aux Nitiobriges. C'est, d'abord, une petite torsade d'or, dont les deux bouts, travaillés au

repoussé, figurent deux espèces de floches ou peut-être de boutons de fleur. On peut rapprocher ce charmant petit bijou d'un collier, en or également, d'origine irlandaise, publié par Sir John Lubbock (1). Très probablement, il pendait à un torque ou à une chaînette de poitrine. Le bracelet tout simple, même grossier, consiste en une barrette à section carrée pliée en cercle ; il a été trouvé aux sables de Campetz, dans la commune de Saint-Léon, non loin de Damazan ; la petite torsade a été découverte à Agen même par M. Payen, architecte départemental, qui l'a offerte au musée. M. Payen a été un des bienfaiteurs les plus éclairés de cet établissement qu'il a toujours doté d'objets de haute valeur artistique et archéologique, alors que tant d'autres dépensaient leur générosité en fausses antiquités ou en peintures à peine dignes du nom de croûtes, sous le mauvais prétexte qu'il faut à tout prix remplir les vitrines et couvrir les murs !

Il me paraît intéressant de rapprocher de ces deux bijoux un mignon bracelet en bronze trouvé par M. l'abbé Gerbeau à Pujols, près Villeneuve-sur-Lot (2). Il est plat, largement ouvert, et ses extrémités — une manque — retroussées en arrière en col de cygne, se terminent par un bouton allongé et moulure presque pareil à celui de la belle fibule de la Tène I, trouvée à Agen. Ce détail, assurément remarquable, paraît suffisant pour établir la contemporanéité des deux objets.

Les autres bracelets et colliers attribuables aux Nitiobriges trouvés soit à l'Ermitage, soit ailleurs, ne

(1) *L'homme préhistorique*. Paris, Germer-Baillière, 1876, p. 38.
(2) Musée d'Agen, n° 856.

présentent rien de bien particulier. Toutefois, il faut mentionner le grand torque en bronze qui fut découvert à Calonges près Mézin, et dont le musée possède un moulage. Ce collier lourd, massif et largement ouvert, avec deux boules à ses extrémités, nous semble d'une barbarie peu commune. Mais peut-être faut-il le rattacher à l'âge du bronze, car il rappelle les bracelets en forme de sangsue, dont un très beau spécimen a été recueilli à Agen, chez un chiffonnier, par M. le conseiller Marraud, qui l'a offert au musée dont il me permettra — dût sa modestie en souffrir — de l'appeler le véritable père.

Un assez grand nombre de monnaies d'argent des Volces Tectosages ont été recueillies, affirme-t-on (1), sur le plateau de l'Ermitage. Nous ne les avons jamais vues. Une monnaie d'or, grossière imitation des statères de Philippe de Macédoine, fut trouvée dans un des puits carrés dont nous avons parlé. Elle est conservée au Musée.

Dans le fonds Sébassien, parmi de nombreux fragments sans valeur, nous avons découvert deux petits objets indéfinissables en bronze, simple tige soudée sur un fragment de plaque de même métal et terminée par deux branches recourbées. C'est, affirme M. Déchelette (2), un des objets caractéristiques des stations de la Tène III. Il abonde au mont Beuvray et au Hradischt de Stradonic. Il serait téméraire de tenter d'expliquer la destination de cet étrange crochet, mais, puisque le mot est déjà écrit, me sera-t-il permis de le rapprocher des beaux crochets de ceinturons en

(1) *Dictionn. arch. des Gaules,* verbo Agen
(2) *Loc. cit.*, p. 166.

usage aux XIVe, XVe et XVIe siècles (1) ? Ceux-ci sont presque toujours composés d'une plaque diversement découpée d'où part un croc plus ou moins recourbé, parfois double ou fourchu, comme nos petits bronzes de la Tène III. On comprend que la plaque était fixée au ceinturon par des rivets. Les crochets en bronze que nous avons pu étudier ont tous leur plaque plus ou moins abîmée : il est donc impossible de se rendre compte si elle avait été munie de trous pour les rivets.

* * *

Les traces de l'industrie des Nitiobriges abondent, on le voit, dans le sol de l'oppidum dont les escarpements abrupts et les épais remparts de pierre et de bois ne purent sauver l'indépendance. César nous a appris que le roi Ollovicon avait reçu du Sénat le titre d'ami du peuple romain. Avait-il librement demandé cette étiquette de vasselage, ou avait-il été contraint par la force de l'accepter ? On pourrait invoquer des précédents historiques pour ou contre, mais deux petits objets trouvés dans les champs de Bellevue nous font pencher pour la seconde supposition. Ce sont deux balles de frondes romaines en plomb. On sait combien elles sont rares sur le territoire des Gaules ; or, celles que l'on a retrouvées proviennent de places de guerre célèbres, Gergovie et Alesia (2), emportées de vive force par les

(1) Voir quelques beaux exemples de ces crochets de ceinturons dans le *Glossaire archéologique* de Victor Gay, p. 500. D'après Viollet-le-Duc, les Gaulois suspendaient leurs glaives à la ceinture au moyen d'un anneau et d'un crochet. *Dictionn. du mobilier*, t. V, p. 192.

(2) *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, t. IV, p. 406.

Romains à la suite de sièges mémorables. Il y a tout lieu de croire que les balles de l'oppidum des Nitiobriges sont, elles aussi, les témoins d'une expédition victorieuse dont les annalistes ne nous ont pas transmis le souvenir. M. Magen, qui s'était pourtant gravement trompé sur la destination de la balle marquée d'un M, était arrivé à la même conclusion par l'étude des fours de potier dont nous avons parlé plus haut. « Un jour, dit-il, les travaux tout à coup cessèrent et le potier abandonna son usine chaude encore et chargée d'œuvres à pleins bords. Que se passait-il ? On le devine : c'est l'invasion. Des gens à la mine féroce, sans heurter au seuil, entrent chez le potier, qui résiste en vain. Ils le frappent, outragent sa femme, chassent ses enfants, s'installent dans la maison, et quand la cave et le cellier sont vides, ils font butin de ce qui leur plaît et brisent le reste..... Une fois le maître parti, tout dépérit dans le triste coin de terre où florissait son industrie. Des points élevés du plateau, la terre, poussée par les pluies d'hiver, descend aux fours, les remplit, puis les recouvre, jusqu'au jour où le hasard révèle le secret de ce drame oublié » (1).

C'est par cet excellent tableau que M. Magen terminait sa notice sur les fours à poterie de l'Ermitage. Nous avons voulu lui donner une place dans ce travail, par un sentiment pieux que l'on comprendra. Les architectes du moyen âge, nous dit-on, tenaient, quand ils reconstruisaient une église, à encastrer dans l'édifice nouveau quelque membre caractéristique de l'ancien, pour que la tradition ne fût pas interrompue et aussi pour perpétuer l'hommage dû

(1) Adolphe Magen : *Notice sur deux fours à poterie*, etc., p. 16.

aux fondateurs disparus. Magen, un des premiers, a pressenti l'importance archéologique du plateau qui, de si haut, domine la moderne ville d'Agen; qu'un lambeau de son précieux mémoire figure donc à titre de souvenir dans le présent travail que ses recherches ont rendu possible.

Nous devrions poser la plume après cette citation qui équivaut à une conclusion; mais il est d'autres faits se rattachant à l'histoire de la vieille cité des Nitiobriges, qui ne doivent pas être passés sous silence, bien qu'ils dépassent le cadre des études celtiques.

Comme l'oppidum de Murcens, celui de l'Ermitage a ses grottes qui furent longtemps habitées. On peut d'ailleurs les explorer sans courir les dangers surmontés par M. Martel, pour pénétrer dans l'antre inaccessible, qui crève de sa tache noire le grand front blanc du Roc d'Aucor. La plus intéressante s'ouvre sur le flanc nord-ouest des rochers, dominant la vallée qui descend en pente rapide vers le ruisseau de Foulayronnes. Entièrement creusée par l'homme dans le roc franc, elle se compose de trois pièces longues et étroites, assez bien éclairées par des trous — on pourrait dire de petites fenêtres — percés dans la mince tranche de roc qui forme la façade. Dans la pièce du milieu coule une source abondante et limpide. Nous avons trouvé une source pareille dans les très curieuses habitations rupestres que nous avons récemment découvertes au Peirot-de-l'Homme, non loin de Frégimont, dans la sauvage vallée qui s'ouvre à Gaujac, dont l'église, peut-être carlovingienne, selon M. Tholin, montre une chaire à prêcher monolithe, taillée lors de la construction de l'édifice, dans un roc qui émergeait du sol sur ce point.

La grotte de Gimbrède — c'est le nom de cette partie de l'Ermitage — remonte sûrement à une époque très reculée; faut-il la croire néolithique, comme les grottes du Petit-Morin, explorées par M. J. de Baye ? Nous l'ignorons : en pareille matière, il faut savoir réserver son opinion jusqu'à ce qu'on puisse l'étayer de preuves solides. Et peut-on considérer comme telle la découverte dans le sol même de ce souterrain d'une hache en pierre polie, soigneusement recueillie par le propriétaire et offerte par lui au musée d'Agen ?

Le plateau de l'Ermitage ne fut pas complètement abandonné après la conquête, comme on est trop porté à le croire. La ville nouvelle, avec ses temples, ses arènes, ses aqueducs, ses palais, s'installa dans la plaine, au pied même du coteau, mais celui-ci resta toujours au centre réel d'habitation.

Le bon vieux Sébassien, dont tant de fois nous avons écrit ici le nom, avait eu la main aussi heureuse pour les antiquités romaines que pour les antiquités celtiques. Son humble vitrine en contenait de notables spécimens, monnaies, fibules, petits bronzes divers, dont un fragment d'anse de vase portant une tête de Jupiter à la base, aujourd'hui au musée d'Agen (1), de

(1) Sébassien a légué, avant de mourir, sa petite, mais intéressante collection au musée d'Agen. L'exemple de ce vénérable cultivateur n'a pas été perdu ; non loin d'Agen, à Roquefort, un autre cultivateur, M. Aubin, a découvert une grande villa dans ses champs à Sourdignan, l'a parfaitement reconnue, y a recueilli nombre d'objets intéressants, et en a relevé le plan avec une conscience et une intelligence dont bien des archéologues devraient être jaloux.

même que l'inscription tumulaire suivante qui fut longtemps incrustée dans le mur d'un colombier de l'Ermitage :

.... ET SABINA

.... EIVS.D.S.P.D,

et six autres fragments d'inscriptions, trop incomplets pour être reproduits ici. Je néglige les marques et noms de potiers empreints sur des fragments de vases sigillés trouvés au hasard des travaux agricoles sur presque toute l'étendue du plateau.

Ajoutons qu'il a été question de mosaïques existant encore sur la terrasse la plus élevée de l'Ermitage ; nous n'avons pu obtenir aucune précision à ce sujet ; par contre, nous avons constaté que la plupart des murs de clôture et de soutènement, autour de la borde de Buard, sont exclusivement composés de matériaux antiques, particulièrement de moellons de petit appareil. Il en est de même au hameau de Couèche, dont un habitant déjà âgé me disait, il y a peu de temps, que tous les matériaux de construction ont été extraits des ruines dont regorge le sous-sol.

Et quand eut sombré la civilisation romaine, les barbares à leur tour apparurent sur le vieil oppidum, sinon pour y résider, du moins pour y établir un de leurs polyandres dont M. Barrière-Flavy a été le premier à reconnaître l'existence. « En 1858, dit-il, on trouva dans ce même lieu une plaque de bronze ouvrée, qui appartient incontestablement à la période dite mérovingienne.

« Le sol, bouleversé à maintes reprises, ne permet plus de rencontrer des sépultures intactes, ni

d'évaluer approximativement l'importance de cette nécropole. Cet objet doit être une contre-plaque, car on n'y relève aucune trace de charnière ayant maintenu la boucle. Sa surface est unie, les bords, ainsi qu'un bouton central, sont faits au repoussé. Le verso est muni de trois tenons percés, qui servaient à la fixer au ceinturon » (1).

A la fin de l'année dernière, M. Bartayrès, propriétaire à Couèche, sur le territoire de l'oppidum, m'a montré une petite boucle en bronze, de forme presque circulaire, œuvre d'un orfèvre franc ou wisigoth, recueillie par lui-même sur le talus du chemin qui traverse l'Ermitage. Sur ses indications, j'ai pu constater l'emplacement exact de la nécropole barbare qui domine l'église des Carmes et qui a été coupée par le chemin dont il vient d'être parlé. Sur le flanc du talus apparaissent très nettement les fosses. Nulle part, peut-être, les fouilles ne seraient plus faciles et, probablement, plus fructueuses (2).

Au moyen âge, une église, dite de Sainte-Croix, s'élevait sur le plateau de Pompéjac, fondée, assurait-on, par Charlemagne lui-même. Détruite pendant les guerres de religion, elle fut rebâtie au commencement du XVIIe siècle, au dire de l'exact annaliste Labrunie (3). Nous ne continuerons pas à relever les rares faits qui

(1) *Étude sur les sépultures barbares du Midi et de l'Ouest de la France,* Toulouse, Prival, s. d., in-4°, p. 168.

(2) D'autre part, on me signale l'existence, sur un des promontoires de l'Ermitage, d'un champ de repos, aux fosses très profondes, où l'on aurait, assure-t-on, recueilli de vieux vases.

(3) *Abrégé chronologique des antiquités d'Agen,* publié par M. O. Faillières, Agen, 1892, p. 131.

ont marqué de leur empreinte le vieil oppidum des Nitiobriges. On en trouvera le récit dans tous les historiens d'Agen et particulièrement dans le volume de l'abbé Barrère sur *l'Ermitage de Saint-Vincent de Pompéjac*.

IV

ESSAI D'IDENTIFICATION

DES

LIEUX DU MARTYRE ET DES PREMIÈRES SÉPULTURES

DE SAINT VINCENT, DIACRE

Par M. l'Abbé DUBOS.

Mirannes, Vernemetis, Velanum, Pompejacum et *Ussubium*, autrefois célèbres et bien connus, appartiennent à un coin très peu étendu de notre vieil Agenais.

Mirannes était, au VIe siècle le centre d'une exploitation rurale, dans laquelle étaient compris les lieux où saint Vincent a confessé sa foi en Jésus-Christ et subi le martyre.

Vernemetis était le *fanum*, le *delubrum* (pile avec statue), devant lequel le saint fut traîné chargé de chaînes, interrogé, flagellé cruellement et finalement condamné à être décapité.

Velanum indique la divinité gauloise adorée en ce lieu.

Pompéjac est le bourg et plus tard le castrum où le corps de saint Vincent, retrouvé plus de cent cinquante ans après son martyre, fut enseveli honorablement et conservé du commencement du Ve siècle jusqu'au milieu du IXe. Depuis sa destruction par les Normands, il a pris le nom de Mas d'Agenais.

Ussubium est la station romaine qui marquait à peu près le milieu de la route entre *Aginnum* et *Burdigala*.

Tous ces noms sont reliés entre eux par des relations qu'on ne saurait méconnaître, dès qu'on essaie de les identifier.

I

Mirannes, Vernemetis, Velanum et Pompéjac nous sont indiqués principalement par les actes de saint Vincent ou les écrits relatifs à son martyre.

Les actes originaux sont perdus, il est vrai, mais ils sont remplacés par des écrits qui furent rédigés, l'un au commencement du Ve siècle et l'autre peu après le milieu du VIe, pour être lus ou débités de vive voix aux fidèles le jour de la fête du saint martyr; une troisième rédaction, composée des deux précédentes, vient les confirmer mais n'ajoute rien de nouveau pour l'histoire.

Le premier texte et le dernier ont été empruntés à des églises du nord de l'Europe, qui les avaient reçus sans doute en même temps que des reliques du saint. Le second texte semble tiré de Pompéjac même. Il a été publié par Bosquet, comme document pour l'histoire de l'église gallicane (1636). Les deux autres ont été donnés par les Bollandistes: l'un dans le tome II de juin, 9e jour, d'après des manuscrits tirés de Bodec et d'Utrecht; l'autre dans le tome II des *Analecta*, d'après un manuscrit du XIIe siècle tiré de la bibliothèque de Namur.

Les anciens Bollandistes déclarent avec raison qu'il n'y aurait pas lieu de contredire celui qui affirmerait

l'existence d'autres actes assez nombreux et même plus développés. Ces textes, interprétés par d'habiles critiques (1), ont à nos yeux un mérite égal, du moins au point de vue historique et géographique, quoiqu'on y ait reconnu plusieurs fautes de copistes et surtout des abréviations qui défigurent les noms propres. Par la comparaison des textes entre eux et avec eux-mêmes on lit couramment aujourd'hui : *Regione Nemetensium* au lieu de *Regione Metensium, Regione Nemeti* au lieu de *Reone ;* de même *patriæ, laris aut potentiæ* au lieu de *pater hylaris, haud sponte,* qu'on ne saurait expliquer. Cela permet une identification naturelle et facile et fait disparaître des noms qui n'ont jamais été employés dans la toponymie (2).

Voici en quelques mots ce qu'il y a de commun aux trois textes des actes de saint Vincent.

Dans le territoire de la cité d'Agen était un temple champêtre situé au sommet d'une montagne dominant le fleuve. A certain jour de l'année, une roue enflammée sortait du temple et se précipitait dans les eaux tourbillonnantes et fugitives, puis elle remontait par le même chemin et allait s'éteindre au lieu d'où elle était partie.

Ce prestige attirait une grande foule. Le Prœses d'Agen lui-même s'y trouvait, le diacre Vincent s'y rendit et, comprenant qu'il y avait là un jeu diabolique,

(1) Notes et auteurs consultés :

Tillemont : *Mémoires pour l'hist. eccl.,* t. IV, p. 541 et 753. — Argenton : *Vie de saint Vincent inédite.* — Rivet, etc., etc.

(2) Le Prœses ou Gouverneur avait une résidence à la station romaine qui existait encore dans le voisinage.

il fit un signe de croix ; la fantasmagorie cessa aussitôt et pour toujours.

Arrêté et traîné devant le Prœses, Vincent ne voulut faire connaître que son nom et sa religion. C'est pourquoi il fut flagellé et décapité. Son corps, recueilli par quelques chrétiens qui l'inhumèrent dans une fosse profonde, demeura caché pendant plus de trente lustres. Après ce long espace de temps, il fut retrouvé et porté à Pompéjac.

II

Les trois textes disent donc formellement que la scène du martyre se passa toute en Agenais. Dès qu'on veut préciser davantage, l'accord des textes (1) semble rompu par des mots que les copistes ont défigurés et par des indications de distances trop vagues. Égarés par ces difficultés, la plupart des écrivains ont regardé Velanum et Vernemetis comme deux noms de villes ou localités distinctes. Telle n'était pas la pensée des écrivains des actes, ni de Fortunat de Poitiers quand il chantait dans ses vers la basilique du Vernemet (2).

Le IIe texte nous dit que la fête païenne se célébrait *in agro velano* dans un champ où se trouvait un nemet, puisqu'il ajoute plus loin que Pompéjac était à presque cinq milles du Nemet. *Quinque fere millibus a Nemeto constitutum* (3). « Le Nemet, nous dit M. Lièvre, était un lieu consacré quelconque, un bois, un marais, un point élevé, et le Vernemet était le

(1) Texte I. « In Aginnensis quondam urbis territorio ». — II. « Tentus itaque in Agennensi territorio ». — III. « Igitur in A... territorio ».

(2) L. I, poe. IX.

(3) Texte I, 5.

fanum, temple ou pile érigée dans cette enceinte » (1). Rappelons-nous aussi que les Romains n'avaient pas supprimé le culte des druides; ils n'avaient interdit que les sacrifices humains. D'autre part, on ne pourrait préciser l'époque à laquelle ils ont commencé d'adorer Apollon ou le Phébus des Grecs, sous le nom du Bélen gaulois, qui se trouve clairement indiqué ici dans l'expression *in agro velano* (2). « Le mot Velanum, dit très bien M. G. Tholin, est plutôt une forme adjective qu'un nom de lieu. A Vernemetis, on célébrait le culte solaire et le dieu gaulois du soleil est Bélénus. Comme b = v, dans notre pays, l'Ager Velanus ou Belanus doit se traduire par Champ bélénien, un champ consacré à Bélénus » (3). Quelques-uns prétendent qu'avant le Bas-Empire, les Romains n'avaient pas de dieu spécial du soleil, ils ne pouvaient donc identifier le dieu soleil qu'avec Jupiter appelé Taron, Taranis ou Taramis (4), quand on le considérait comme ayant l'empire des choses célestes. Cependant l'opinion la plus accréditée encore est que le soleil a été adoré, depuis on ne sait quelle époque, sous divers noms et par différents peuples, particulièrement sous le nom de Bélénus, par les habitants d'Aquilée, les Illyriens et les Gaulois. Au sujet de quelques vers d'Ausone (5), on rapporte l'opinion de M. A. Beugnot, disant que Bélénus était la divinité principale de quelques

(1) *Bulletin de la Faculté de Poitiers,* année 1892, p. 202.

(2) Texte II.

(3) *Revue de l'Agenais,* t. XXIII. — *Revue de Gascogne,* 1897, p. 182.

(4) Gaidoz : *Revue archéologique,* 3e série, t. V, p. 178 et 180. — Jullian : *Gallia,* p. 216.

(5) Prof., p. IV et X.

cantons gaulois et occupait dans la mythologie celtique la place réservée au soleil ou à Apollon dans la religion romaine : aussi trouve-t-on sur les inscriptions *Apolloni-Beleno* ». Le culte de ce dieu n'était pas tombé dans le mépris puisque un Phœbicius, avant de devenir professeur à Bordeaux, exerçait les fonctions de gardien du temple de Bélen, *Aditum Beleni* (1). Le nom de Bélénus est rare dans les inscriptions (2) ; mais faut-il s'en étonner comme si nous ne savions pas que les druides, prêtres de Bélen, n'écrivaient jamais rien ? Ils confiaient à leur mémoire toute leur science et tous les mystères de leur secte (3).

Premier point, saint Vincent confessa le nom de Jésus-Christ devant l'entrée d'une enceinte consacrée à Bélénus.

(1) *Histoire de a destruction du paganisme*, t. II, p. 152.

(2) *Recueil des inscriptions antiques de la province du Languedoc*, (t. XV de l'Histoire du Languedoc), p. 171.

(3) Je n'ai pu trouver traces des sépultures gallo-romaines que M. Alis prétend avoir découvertes sur l'emplacement d'un chemin de ronde. Elles auront bien pu être en dehors de l'enceinte du Német.

Les leçons de l'ancien bréviaire parlent d'un *Oppidum Velanum* qui se serait élevé sur l'Ager bélénien. Veulent-ils parler de la ville de Caumont, que nous trouverions mentionnée pour la première fois dans les leçons de l'ancien bréviaire ? (B. Vincentius), *Quoddam Agennensium Oppidum invisit fertinans quod Velanum agris Reonemensis ruris dicebat antiquitas.* Mais nous n'avons ni titre ni inscription pour lui donner ce nom. L'acte le plus ancien qui nous reste sur ce point de notre territoire est un hommage de 1259.

Le seul oppidum de la contrée qui soit bien caractérisé est celui qui exista au pied de la butte de Laneau, commune de Grézet-Cavagnan.

III

Cette enceinte sacrée était en ce moment un champ couvert de gazon, nu et inculte, sans aucune utilité pour les agriculteurs (1), dit le IIIe texte des Actes. Il ne pouvait donc laisser de traces qui fissent reconnaître aux siècles postérieurs l'étendue de son enceinte ni beaucoup de signes de son caractère sacré. Tout cela disparut bien vite du souvenir des hommes, surtout après leur conversion au christianisme. Cependant, comme pour effacer les dernières traces de la superstition, en même temps que pour mieux honorer le martyr, vers le milieu du VIe siècle (après l'an 545), Léonce II, archevêque de Bordeaux, bâtit une basilique sur les débris du Vernemet gallo-romain (2), *fanum* ou *delubrum*, mots latins que nous traduisons par pile sacrée ou temple champêtre. Une interpolation dans le premier texte des actes semble y faire allusion (3), mais les deux derniers textes en parlent clairement (4) et Fortunat de Poitiers l'a chantée dans un poème ayant pour titre : *De Basilica Sancti Vincentii*

(1) Nudus tunc incultusque et nec ipsis agriculis utilis. Texte III, 1.

(2) Fortunat, *loc. cit.*

(3) Et diruta nunc demonis templa et erecta in melius martyris tecta testantur. Texte I, 5.

(4) In hoc namque loco prædictus spiritus immundus tunc incolebatur ab omnibus et etiam ab agricolis, qui nunc cruore martyris sublimatus, basilicæ etiam constructione conspicuus et annis singulis convenientibus ibidem singulorum castrorum populis.... mira veneratione in martyris Christi Vincentii pulchritudine declaratur. Texte II. — Hujus namque predii cespes, nudus, tunc incultusque et nec ipsis agricolis utilis, nunc cruore martyris sublimatus..... Texte III.

Vernemetis (1), qu'il faut traduire : *De la Basilique de Saint Vincent du Vernemet*, et non pas de la basilique de saint Vincent à Vernemetis. On ne sait pas si cette basilique dura longtemps ni à quelle époque d'autres constructions vinrent la remplacer.

Nous l'avons déjà dit : les Bollandistes (2) ont proposé et M. Lièvre (3) a fait accepter qu'au lieu de *Regione Metensium* dans le premier texte, nous devions lire *Regione Nemetensium* ou *Vernemetensium;* les mêmes motifs nous feront regarder *Reone* des seconds actes comme une abréviation mise pour *Regione Nemetensium* ou *Regione Nemeti*, et dans le troisième texte *Regione Metensis ruris* comme une abréviation mise pour *Regione Nemetensis ruris*. Ces expressions correspondent d'ailleurs au *rus reonemense* (4) (de la légende) que l'abbé Barrère traduit : une vaste campagne entrecoupée de forêts (5). Elles correspondent également au *rus Mireonense* (6) donné par le second texte des actes. Les premières expressions sont vagues et n'ont rien qui permette de les identifier : puisqu'elles n'indiquent pas d'une manière précise où était le fameux Nemet. Mais la dernière devient pour nous un nom propre d'une grande valeur.

IV

Nous avons aux frontières de l'ancien Agenais un hameau qui a porté de tout temps le nom de Mirannes.

(1) *Loc. cit.*

(2) Act. ss. Adnotata I.

(3) *Loc. cit.*

(4) Boll., *loc. cit.*

(5) *Hist. rel. et mon. du diocèse d'Agen*, t. I, p. 57.

(6) In Agennensi territorio, Mireonensis ruris, agro velano.

Il est situé à 4 kilomètres du Mas d'Agenais. « Les sources y abondent et il n'y a pas longtemps que le sieur Darcos a détruit un vieil aqueduc, qui venait d'une d'elles. A quelques pas de là, des haches en pierre polie furent soulevées de terre par la charrue et sont aujourd'hui la propriété de M. Mairet, employé des tabacs à Caumont » (1). Ces deux faits prouvent que cet endroit était habité dès les temps les plus anciens et antérieurement même au VIe siècle, époque à laquelle les seconds actes furent rédigés. C'était alors un centre d'exploitation rurale dans la région du Nemet où se célébrait la fête solaire, qui fut l'occasion du martyre de saint Vincent. Aussi, ai-je toujours pensé qu'il faudrait chercher son emplacement sur l'un des tertres voisins, dont la base plongeait autrefois dans la Garonne (2).

A 500 mètres de Mirannes se trouve la montagne qu'on appelle tertre ou butte de Caumont. Son premier nom est complètement perdu. Jusqu'ici, aucun titre ni aucune inscription n'est venu le rappeler. Le plus ancien titre que l'on possède est un hommage de 1259. « Il n'y avait encore à cette époque qu'un village et un de ces châteaux primitifs, d'origine peut-être très ancienne, constitué par des terrassements, des palissades et un refuge, la motte surmontée d'une tour en bois » (3). Les Caumont existaient de longue date puisque l'un d'eux était parmi les défenseurs de Toulouse en 855, lorsque les Normands attaquèrent cette

(1) Alis : *Histoire de la ville, du château et des seigneurs de Caumont*, p. XLIII.

(2) *Revue de l'Agenais*, 1898, p. 190.

(3) *Recueil de la Société d'agr., sc. et arts d'Agen*, t. XIII.

ville (1). Le P. Anselme dit que Colo Ier, vivant dans la première moitié du XIe siècle, donna son nom à sa terre, qui, dès lors, s'appela Colomonts ; mais plus tard, elle s'appela *cavus mons*, nom très fréquent dans les actes du moyen âge. M. Tamisey de Larroque pense que c'était même son premier nom (2).

Cette montagne est complètement isolée des plateaux voisins par un vallon qui l'entoure du sud-est au nord-ouest et par la Garonne qui en baignait les pieds sur tout le reste du contour. Le tertre est couronné d'un plateau formant un triangle, dont le plus grand côté était parallèle au cours de la Garonne. Assurément, les païens ne pouvaient trouver un autre endroit aussi favorable à leur culte du feu. Je le propose donc pour l'identification de la montagne qui portait le Vernemet gallo-romain.

D'autres ont proposé le Mas d'Agenais (3) : mais l'existence de deux basiliques, l'une restaurée au Mas d'Agenais où était le tombeau, et l'autre bâtie sur les ruines du Vernemet (4), par Léonce II, archevêque de Bordeaux, à l'époque même où les seconds actes de saint Vincent furent rédigés et où Fortunat composa ses deux poèmes, ruine évidemment cette hypothèse. Pour la soutenir, il faudrait supposer une nouvelle translation des reliques non mentionnée dans les documents.

(1) Aymon le moine, t. II, ch. II, cité par M. l'abbé Alis : *Histoire de la ville, du château et des seigneurs de Caumont*, p. 4 et 5.

(2) Aymon le moine, t. II, ch. II, cité par M. l'abbé Alis : *Histoire de la ville, du château et des seigneurs de Caumont*, p. 4 et 5.

(3) Argenton : *op. cit.* — Boudon de Saint-Amans : *Essai sur les antiquités du département de Lot-et-Garonne*, p. 101 s. — Nicolaï.

(4) Fortunat : Lib. I. Carm. VIII et IX. — IIe et IIIe texte des Actes.

V

On ne connaît pas l'étendue de l'enceinte dans laquelle les druides seuls pouvaient entrer. Les actes disent que Vincent fut conduit à un stade (1) de l'entrée pour être décapité, et ajoutent que quelques chrétiens recueillirent son corps et l'inhumèrent dans une fosse profonde. En semblables circonstances, l'enlèvement et la sépulture des martyrs se faisaient promptement et les fidèles étaient pleins de courage pour s'assurer la possession des reliques.

Évidemment, cette sépulture ne se fit ni dans l'enceinte du Nemet, ni même sur le lieu du martyre qui en était éloigné de 180 mètres à peine (2). Plusieurs l'auraient remarquée et après leur conversion n'en auraient pas perdu le souvenir, au point qu'elle pût être ignorée pendant plus de 150 ans. Les actes des Apôtres, au sujet de saint Étienne, ne sont pas plus explicites que les actes de saint Vincent : « Des hommes timorés prirent soin de son corps et firent un grand deuil à son sujet » (3). Ces paroles feraient entendre que la sépulture de saint Étienne fut faite à Jérusalem. Cependant l'histoire de l'*inventio* de ses reliques prouve qu'on l'avait porté à Caphargamala, situé à vingt milles de Jérusalem (4).

(1) (Prœses) duci jubet beatum Vincentium cito ad studium ne prœcipitoret delubrum, texte II. — Duci beatum virum non toto fere studio præcepit, texte III, 4.

(2) Corpus juxta solitum telluris sortitus triatum. Act. I, 5, et texte III, 5. — Corpus ejus christiani collectum altis scrubibus condiderunt. Act., texte II.

(3) *Actes des apôtres*, ch. VIII, 2.

(4) Rorbacher : *Hist. de l'Égl.* Livre 38e.

De fait, à six kilomètres de Mirannes, quatre kilomètres du Mas et deux cents mètres du château de Calonges, sur le versant de la colline au levant, se trouvent les débris épars d'un ancien oratoire, appelé encore de nos jours la *Gleysotte du saint*. Ces mots sont assurément toute une légende qui attire ici et mérite notre attention ; car le saint de la région est saint Vincent, diacre et martyr. Nous nous demandons si ce n'est pas en cet endroit que ses reliques furent miraculeusement découvertes en un jour de fête par les Pompéjacois, qui les portèrent triomphalement chez eux et les possédèrent sans interruption pendant des siècles, jusqu'au moment où elles furent transférées de Pompéjac même à Conques. La paroisse de Calonges et celle du Mas d'Agenais sont les seules du canton qui aient honoré saint Vincent comme patron.

Les actes du martyr attestent qu'après le transport des reliques à Pompéjac, les miracles se multiplièrent aussi bien au lieu de la première sépulture qu'auprès de la seconde (1). Que fallait-il de plus, en ces temps de foi vive, pour amener la reconnaissance des fidèles à construire un oratoire, au lieu même où le corps du martyr avait été conservé intact pendant si longtemps ? Ce n'est pas une supposition. Le IIIe texte constate

(1) Factum est in ut neutro loco beneficia beati martyris deessent, altero pretiosi corporis præsentia dotato, altero miraculorum et virtutum exhibitione decorato. Act., texte I, 5. — Hic ubique orantibus cum invocatus fuerit promptus adesse dignatur. Act., texte II. — Hic et illic orantibus cum invocatus fuerit promptus intercessor assistit, nec redire a liminibus hic et illic constitutus (pour constitutis) potitur supplicantes nisi votorum compotes. Act. III.

ce fait (1). Sans doute, l'impiété des hérétiques et des puissants châtelains fit disparaître l'oratoire au XVIe siècle, mais le nom de *Gleysotte du saint* est resté attaché à son emplacement comme une protestation permanente. Il convient au moins de relater ce fait dans l'intérêt de notre histoire locale.

Ici se place un incident, qui donne par lui-même quelque fondement à la thèse. Calonges, avons-nous dit, avait notre martyr pour patron. Mais, lorsqu'au XVIIe siècle Darnalt eut avancé que saint Vincent d'Agenais avait été le successeur de saint Caprais sur le siège épiscopal d'Agen (2), cette paroisse fit comme un grand nombre d'autres dans ce pays : pour honorer toujours un diacre, elle se donna à saint Vincent de Saragosse. Or, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, un partage intervenu entre les commissaires désignés, au sujet de l'exercice de la R. P. R. à Calonges, prouve que parmi les objets en litige était une cloche, alors suspendue au plus haut du temple du château. Cette cloche portait entre autres images « *celle de saint Vincent, patron de l'église parrochialle, revestu en évesque* » (3). C'est donc de saint Vincent d'Agenais et non de saint Vincent d'Espagne qu'il s'agit ici, car ce dernier ne fut jamais représenté en évêque.

Toutefois notre hypothèse ne peut être proposée qu'avec réserve, car le dernier texte des actes (III)

(1) Nec redire à *liminibus* hic et illic constitutis potitur supplicantes nisi votorum compotes.

(2) Argenton : *op. cit.*, note T. — Barrère : *Hist. religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, t. I, p. 64.

(3) *Archives nationales*, TT, 317. — *Société d'agric., sc. et arts d'Agen*, IIe série, t. IV, p. 410.

doit peut-être faire entendre que la première inhumation se fit au lieu même du supplice, quand il dit que la translation à Pompéjac ne devait nuire à la célébrité d'aucun des deux endroits, dont l'un s'est enrichi et sanctifié par l'effusion du sang du martyr et l'autre se trouve doté et glorifié par la présence de son corps (1).

Dans ce cas, *la Gleysotte* pourrait uniquement marquer l'endroit où l'évêque arien Nicaise, fit porter les reliques après avoir profané le tombeau (2). Avouons que ce dernier point ne peut être bien déterminé. On sait seulement que l'église profanée par les Ariens est celle de Pompéjac : que cette église fut rebâtie bientôt après et qu'elle possédait de nouveau les reliques lorsque Léonce II la fit embellir (3).

VI

Reste l'identification de Pompéjac et du Mas d'Agenais. Elle serait certainement impossible si nous n'avions que les textes des actes.

Le premier texte rédigé presque aussitôt après l'*inventio* des reliques, très probablement avant l'occupation des Wisigoths, soit entre les années 407 et 418 (4).

(1) Ut neutro tamen loco celebritatis merita licet illo translato auferrentur, hic emptione effusi cruoris sanctificationis gratiam promeretur, hic dotatus pretiosi corporis prœsentia gloriatur. III.

(2) ... Pervenit, ut dirueret beati Vincentii basilicam et dissolveret sepulturam : Transferre etiam ipsius membra præsumeret. Texte II. — ... Pervenit, ut diruere martyris basilicam, dissolvere sepulturam, transferre etiam membra præsumeret.

(3) Fortunat : Poema VIII.

(4) « D'habiles critiques prétendent (Tillemont : *Mémoires pour l'hist. eccl.*, t. IV, p. 545 et 753) en effet que les actes (de saint Vincent) ont été écrits avant l'an 520, et par conséquent, Grégoire

appelle Pompéjac un *locus* (1), une agglomération peu considérable qui, à la rigueur, aurait pu disparaître sans que les générations postérieures l'aient remarquée. Seul le second texte, rédigé au moins 145 ans après le premier, en fait un *castrum* (2). Il le juge sans doute d'après l'état dans lequel il le connaît. Mais ce qui ferait croire que, dans les temps reculés, Pompéjac n'était pas un castrum de premier ordre, c'est le nom de *locus* que presque tous les martyrologes lui ont conservé, quand ils citent la fête de saint Vincent (3). De plus, si l'on vient à rapprocher de ces deux qualifications l'étendue des ruines d'un établissement romain qui fut un centre de nombreuses villas et qui remplit de ses morts la nécropole du plateau de Saint-Martin, on est très naturellement étonné du contraste et amené aussitôt à conclure que le Mas

de Tours (né vers 539 et mort vers 593) peut les avoir lus ; mais Baillet assure positivement que cet historien les a lus. Argenton, note A., *op. cit.* — Tillemont prétend et prouve très bien que saint Vincent fut martyrisé vers l'an 257. Si c'eût été plus tard, la découverte de ses reliques n'aurait eu lieu que pendant l'occupation des Wisigoths : mais il ressort des deux derniers textes des actes que les Pompéjacais avaient plusieurs fois célébré la fête du saint avant l'arrivée des Ariens. Tout le monde s'accorde à dire que le premier texte des actes fut rédigé presque aussitôt après la découverte des reliques. »

(1) .... (Beatus Vincentius) ut corpus suum ad *locum* alium nomine Pompeiacum, quinque fere millibus à Nemeto constitutum transferretur, edixit..., Pompeiaco, in complarito sibi *loco* venerabiliter... tamen lautur... Texte I, 5.

(2) Ad recipiendum martyris corpus B. Vincentii homo predictus ad Pompeiacum *castrum* venit., sancti viri et religiosi eiusdem Pompeiacensis *castri*...

(3) Bède le vénérable, Adon de Vienne, Florus Drepanius, etc., etc.

d'Agenais, *locus* au Ve siècle, *castrum* au VIe, ne fut pas le Pompéjac des actes de saint Vincent.

Ce serait une erreur. Les antiquités qui se trouvent au Mas d'Agenais et dans ses environs, puis les événements qui ressortent de l'histoire et des découvertes, faites ailleurs dans des ruines contemporaines, dissiperont l'étonnement et donneront la vérité.

Nous sommes tout d'abord en présence de deux cimetières, dont on a tiré les éléments de preuve les plus nombreux et les mieux groupés et étudiés en ces derniers temps (1).

Dans celui de Saint-Martin, la nature des poteries, les inscriptions qu'elles portent, les médailles contemporaines qu'on trouve mêlées à ces poteries, accusent les trois premiers siècles de l'occupation romaine et ne sont pas postérieures à la première invasion des barbares. Eusèbe de Césarée fixe la date de cette invasion à l'année 264 pour la Gaule et l'Italie et à l'année 266 pour l'Espagne, du moins pour la prise de Tarragona (2). Orose aussi mentionne cette invasion et prétend que les barbares mirent douze ans à ravager l'Espagne, après quoi ils passèrent en Afrique (3). Des chercheurs érudits de nos jours portent le désastre de la Gaule à quelques années plus tard (275 ou 276). Retenons seulement le fait de cette invasion des barbares qui, en quelques mois, saccagèrent et brûlèrent Autun, Bordeaux, Aiguillon, Agen, etc., en tout, plus de soixante villes des Gaules (4). Les

(1) Nicolaï : *Le Mas d'Agenais sous la domination romaine.*

(2) *Chronique*, édition de Pontac.

(3) Cité par Duruy : *Hist. des Romains*, t. VI, p. 408.

(4) Jullian : *Gallia*, p. 50. — Bellecombe et Tholin : *Abrégé de l'histoire des communes de Lot-et-Garonne.*

découvertes faites sur le plateau de Saint-Martin, près de Rébénac, n'offrent que des débris antérieurs à la même époque.

L'antiquité la plus remarquable trouvée en cet endroit est signalée dans un rapport d'un curé de Saint-Martin, qui mourut quelques années avant la Révolution. C'est un cippe en marbre blanc, en forme de balustre, qui fut porté au Mas et placé dans le jardin du presbytère, disent les notes historiques de M. Mellingre, archiprêtre du Mas. Il est aujourd'hui sous la cuvette du bénitier, près de l'entrée principale de l'église. Après la statue trouvée à Bréguet et le sarcophage trouvé dans l'ancien cimetière, c'est le monument le plus remarquable et probablement le plus ancien que cette région ait fourni. L'inscription qu'il porte nous donne le nom de l'ancienne ville dont on découvre les ruines : TVTELÆ AVG. VSSVBIO, *labrvm Silvinvs, Scipionis, f. Antistes. d.*

Que faut-il de plus pour marquer l'emplacement d'*Ussubium,* la station romaine située entre Fines, qui gardait le passage de la Baïse — et Sirione. celui du Ciron ? Mais on ne peut reconnaître les distances marquées dans Peutinger et Antonin qu'en suivant la route établie sur les hauteurs, à quelque distance de la rive gauche de la Garonne, et pratiquée seulement dans les premiers temps de l'occupation romaine. Cette voie, différente de celle dont le tracé est bien connu dans la plaine, bifurquait à Buzet et passait sur la crête du coteau de Saint-Pierre-de-Buzet, au midi de la tour de Peyrelongue qui se trouve ainsi placée à égale distance des deux chemins. Elle porte en cet endroit le nom caractéristique de *Camin Majou* (chemin Majeur), et celle de la plaine garde à certains

endroits les noms de *Carrere* et *Carrerasse*. Elle bifurquait encore sur le tertre de Fourques et suivait une ligne de camps et refuges encore très apparents ou entiers dans notre département et aussi dans une certaine étendue du département de la Gironde. Elle rencontre, près de Fargues de Langon, la voie de Bordeaux à Toulouse par Bazas, Sos, Eauze et Auch. Cette dernière nous est indiquée par le Pèlerin de Bordeaux à Jérusalem en 333.

Le cimetière du Mas est aux portes mêmes de la ville, sur le plateau et le versant qui se trouvent en face de l'ancienne porte du faubourg subsistant encore au midi de la place du château. Ici, plus de poteries samiennes, on en chercherait en vain le moindre vestige, mais des poteries grises et noires seulement ; pas la moindre trace non plus de corps incinérés. Le christianisme semble en avoir pris possession dès le premier instant et ne s'en est guère écarté (1). Ces deux cimetières, d'époque et de culte différents, éloignés l'un de l'autre de plus de deux kilomètres et séparés par une vallée profonde, prouvent l'existence de deux villes, car les païens comme les premiers chrétiens plaçaient leur cimetière en dehors de leurs villes, mais tout auprès. Dans sa notice sur la ville et l'église du Mas (1840), M. Lagarde dit : « On a trouvé, il y a plusieurs années, dans l'intérieur d'une muraille située au sud et à quelque distance de la ville et qui faisait partie d'une ancienne enceinte, une statuette en bronze de la déesse Pallas, armée du casque et de la lance et tenant dans sa main gauche une chouette. » La présence de cet objet dans les mortiers de l'ancienne enceinte prouve que cette muraille est

(1) Nicolau : *loc. cit.*

de l'époque où le christianisme dominait déjà ; un païen n'aurait pas ainsi traité sa divinité. Il prouve aussi que la ville, un peu plus étendue qu'au moyen âge, n'était cependant pas assez vaste pour couvrir un grand emplacement et surtout nécessiter une nécropole comparable à celle qu'on découvre au plateau de Saint-Martin. Un fait qui prouverait encore l'existence passée d'une forte agglomération ou d'une ville sur le plateau de Saint-Martin, c'est la quantité sensiblement plus abondante, du côté de l'est et de Rébénac, de ces poteries que les Romains employaient comme vaisseaux vinaires. On voit leurs débris entassés dans des chemins abandonnés : ils sont très reconnaissables au fond pointu qui caractérisait particulièrement les *amphoræ* et les *seriæ*. Ils ne peuvent être confondus avec ceux des *ollæ* et des autres urnes funéraires dont le fond était plat.

Nous concluons donc à l'existence successive de deux villes ou agglomérations d'habitants, l'une, la plus ancienne près de la nécropole de Saint-Martin, détruite entre les années 264 et 276, en même temps que plusieurs villas dont on a trouvé les restes à Bréguet, à Lagruère et ailleurs. Les noms de Catoun et Crasso, dans les plaines de Camparoume, semblent en révéler d'autres encore.

Les écrivains du dernier siècle surtout aiment à faire dériver, de *Mansio Aginnensis*, le nom de Mas d'Agenais, mais les documents anciens n'ont jamais employé ces deux termes. Ils écrivent invariablement *Mansus*, comme l'ancien bréviaire annonçant la fête du patron, *Sancti Vincentii de Manso*. Au moyen âge, et principalement dans les temps qui suivirent les invasions des Normands, l'expression *Mas* est

assez souvent employée pour désigner un gros bourg. En effet, un martyrologe de l'abbaye de Saint-Sever, démolie par les Normands et reconstruite à la fin du Xe siècle, s'exprime ainsi au sujet de saint Vincent : « Le V des nones de juin, au village agenais de Pompéjac *(Aginno Pompeiaco vico)*, on célèbre la fête de saint Vincent, martyr. Brillant de toute la candeur de l'étole diaconale et brûlant de l'amour du Christ, il conquit la palme du martyre. Très souvent encore, sa vertu se manifeste par des miracles éclatants. Après un long temps écoulé, son corps a été porté au monastère de Conques » (1). Ce document du XIe ou du XIIe siècle maintient donc au Mas d'Agenais le nom de Pompéjac et qualifie l'endroit, simple hameau ou village, Mas autrement dit.

Les actes de saint Vincent donnent toutes les circonstances connues de ses souffrances et de sa mort. Ils rapportent aussi les faits accomplis autour de ses reliques, après qu'elles furent transportées à Pompéjac, immédiatement après qu'on les eut découvertes. Ils ne parlent point de translation d'un Pompéjac à un autre. Les leçons de l'ancien bréviaire n'en disent rien non plus ; mais, elles constatent comme le martyrologe cité déjà, qu'elles furent portées à Conques, après un séjour de longues années à Pompéjac. D'autre part, tout le monde convient que le Mas d'Agenais posséda les reliques pendant des siècles et que, pendant tout

(1) V nonus junii Aginno Pompeiaco vico Passio S. Vincentii martyris qui leviticæ stolæ candore micans pro amore Christi martyrium adeptus magnis sæpissime virtutibus fulget cujus post longo tempore corpus in Concas monasterium translatum est *(Bibl. nat.*, 12751, p. 58. — Estremiat, antiquitates benedictinæ Vasconiæ).

ce temps, il s'appela Pompéjac (1). Ceux même qui tiennent pour un séjour des reliques à Agen n'ont, en faveur de leur chapelle du mont Pompéjac, qu'une clause testamentaire (2) du Xe siècle, qui n'a même point trait au séjour des reliques. Elle a pour objet la cession de ce lieu à la collégiale de Saint-Caprais. C'est trop peu !

L'église Saint-Vincent des Corbeaux ne peut être identifiée avec celle du Vernemet gallo-romain, parce qu'elle ne répond à aucune des données de l'histoire. Elle était sous le patronage de saint Vincent d'Espagne : elle était à moins de cinq milles du mont Pompéjac, nom que portait notre première ville gallo-romaine ; elle était loin de la Garonne et sur la rive droite.

D'ailleurs, au sujet de cette tradition, il est bon de citer ce que pense Argenton.

« L'église d'Agen avait conservé dans sa pureté presque toute l'histoire de saint Vincent jusqu'au règne de Charles VII. On n'y avait fait que deux changements démentis par les anciens monuments. Le premier consistait à lui faire prêcher l'évangile à Vellanum, où il fut martyrisé, le second à lui faire miraculeusement renverser le temple de Vernemetis... On y avait ajouté l'histoire de la translation des reliques à Conques, qui est un fait incontestable.

« Une église bâtie en l'honneur du saint martyr, dans le rocher où saint Caprais s'était caché, au même lieu où est aujourd'hui l'ermitage d'Agen, renversa toutes les anciennes idées qu'on avait eues de Saint-Vincent. On lui avait donné le nom de *Saint-Vincent*

(1) Barrère : *op. cit.*, t. I, p. 124 s.

(2) *Hist. du Languedoc*, ad annum 961, citée par Barrère dans : *Ermitage de Saint-Vincent de Pompéjac*, p. 46.

de Pompéjac, pour la distinguer d'une autre église bâtie sur une montagne voisine et dédiée à saint Vincent d'Espagne, qu'on y honore sous le nom de *Saint-Vincent des Corbeaux*. Cette église, qui subsistait en 1235, était très propre à faire lier l'histoire de Saint-Vincent d'Agen avec celle de Saint-Caprais... Ces bruits populaires ne furent généralement adoptés que vers le milieu du XVe siècle.

« Ils furent insérés comme des faits certains dans l'office de saint Vincent, qui se trouve au bréviaire manuscrit de la cathédrale, composé sous le règne de Charles VII (1422-1461). »

Mais, plus tard, « le bréviaire composé par Bilhouis, et imprimé à Limoges en 1526, donne à notre martyr le titre de *Saint Vincent du Mas d'Agenais* » (1).

Les auteurs des bréviaires qui suivirent supprimèrent ce surnom qui marquait si bien notre tradition primitive. Tout cela n'empêche point que le nom de Pompéjac soit resté populaire au Mas, jusqu'au milieu du dernier siècle.

Le chapitre collégial, dont on ne connaît pas l'origine, mais qu'une tradition constante fait remonter aux temps carlovingiens, était connu à Rome sous le nom de chapitre Saint-Vincent de Pompéjac, si nous comprenons bien un titre qui se trouve aux archives de l'hôpital de Condom. Le pape Clément VII étant à Viterbe, le V des nones de mars, V^e^ année de son pontificat (2 mars 1528), autorise un échange de prieuré entre Hugues du Roure, prieur de Teste, et Jean du Roure, prieur de Saint-Vincent de Pompéjac, en Agenais. Certainement il s'agit ici du Mas d'Agenais

(1) Argenton : *op. cit.*

et du prieur de son chapitre, car à cette époque, aucun des Pompéjac de l'Agenais ne possédait un prieuré comparable à celui de Teste. L'ermitage creusé au flanc du mont Pompéjac d'Agen, avait bien saint Vincent pour patron et au siècle suivant les consuls d'Agen y viendront rendre grâces à Dieu d'avoir délivré la ville de la peste, par l'intercession du puissant martyr; plus tard, on y invoquera saint Vincent Protecteur, mais alors il n'était composé que de trois misérables grottes (1) où se retiraient quelques ermites vivant de mendicité. Comment aurait il pu devenir l'objet d'une transaction si importante ?

A 50 mètres de la collégiale du Mas était bâtie l'église dite Saint-Jean-Baptiste de Pompéjac. Après sa démolition, on y a trouvé des sarcophages très anciens. Peu de temps avant la Révolution, plusieurs familles des plus marquantes du Mas y avaient leurs sépultures (2). Le 14 novembre 1375, Marie del Baur confirma par un acte public la fondation d'une chapelle que son père y avait établie (3). Nous avons un cadastre de 1697, qui porte notées en marge les propriétés frappées de surcens en faveur de cette église de Pompéjac (4), une liste de 33 reconnaissances faites devant notaire en faveur de ses chapelains (5), la dé-

(1) Le nombre des grottes n'a été augmenté qu'au temps du F. Eyméric Boudilh, par les soins d'un F. Vilatte (Procès-verbal de la visite de Mgr Mascaron à l'ermitage, le 16 février 1690. — Barrère : *Ermitage Saint-Vincent de Pompéjac,* p. 144, 211 s. — Arch. de l'évêché, f. 30).

(2) Registres paroissiaux à la mairie du Mas d'Agenais.

(3) Arch. de la préfect., GG, 4.

(4) Ibidem.

(5) Arch. de M. Varlet.

mission de Joseph-Marie de Lartigue, patron de la même église, en faveur de Marie Simon, veuve de François de Taste, 14 décembre 1701 (1). Enfin, après avoir servi pour les réunions populaires pendant la Révolution, l'église Saint-Jean-Baptiste de Pompéjac fut vendue en 1808 comme bien national (2). En 1840, le quartier central et la principale place du Mas portaient encore le nom de Pompéjac (3).

Faut-il citer aussi le magnifique sarcophage retrouvé en 1785, dans un ancien cimetière devant l'église collégiale? Une tradition locale le regarde comme ayant contenu le corps de saint Vincent, et c'est à ce titre qu'il vient d'être replacé derrière le maître-autel de l'église collégiale devenue paroissiale. C'est un monument du Ve siècle (4). Il est sans couvercle et ébréché, rappelant par cela même la profanation de l'évêque arien Nicaise, dont les deux derniers textes des actes marquent le crime et la triste fin.

Notre opinion en faveur du Mas et de ses environs est donc fondée.

Concluons donc que le vrai Pompéjac est le Mas d'Agenais. Il était distant, par les anciens chemins, de quatre à cinq milles romains (environ 7 k.) d'un temple gallo-romain consacré à Bélen. Ce temple était peut-être situé sur le tertre de Caumont, alors dépendant de Mirannes.

Le corps de saint Vincent, diacre, martyrisé à un stade de l'enceinte druidique, fut recueilli et très

(1) Arch. de la préfect., GG, 4.

(2) Arch. de la prét., GG, 4.

(3) *Recueil de la Société d'agr., sc. et arts d'Agen*, t. VIII.

(4) *Bulletin de la Société d'archéologie de la Gironde*, t. II.

probablement inhumé au lieu dit la *Gleysotte du saint,* près du château de Calonges. Exhumé 150 ans plus tard, il fut porté à Pompéjac qui, petit village en ce moment, devint assez vite un castrum remarqué.

Pompéjac fut détruit par les Normands et perdit alors les reliques du martyr, qui furent transportées à Conques. Mais, en se relevant de ses ruines bientôt après, il changea de nom : il s'appela Mansus Aginnensis qui veut dire *Bourg Agenais.* Toutefois, il demeura toujours fidèle à son patron, et même dans une certaine mesure, à son premier nom. Sa fondation ne remonte pas au delà du milieu du IVe siècle.

Pompéjac ne paraît pas avoir été une station romaine ; mais il fut bâti dans le voisinage d'Ussubium, peut-être même dans l'emplacement d'une villa qui dépendait de cette station importante, sur la voie d'Aginnum à Burdigala.

V

NOTE

SUR

L'ORIGINE DES DÉESSES TUTELLES

Dans le sud-ouest de la Gaule

Par M. Camille JULLIAN.

Le culte de la déesse Tutelle étant particulier, en Gaule, à la région du sud-ouest (1), il est naturel d'attirer sur lui l'attention du Congrès d'Agen et de chercher, ici même, quelle a pu être son origine.

Voici la liste des principaux monuments (2) qui sont consacrés à la divinité dite *Tutela :*

1° C'est, dans l'Agenais tout d'abord (3), une inscription conservée au Mas d'Agenais et portant *Tutelæ Augustæ Ussubio* en premières lignes. Remarquez

(1) On sait qu'il se rencontre aussi en Espagne. Cf. Hübner : *Corp. inscr. latin.,* t. II, p. 1130, et au n° 3021 ; *Monumenta linguæ Ibericæ,* p. LXXXV, n. 105. D'après Hirschfeld, *Aquitanien,* p. 20 : « Deren Cult als ursprünglich iberisch anzusehen sein wird ».

(2) Je laisse de côté ceux dont l'attribution est trop vague. *Corpus,* XIII, 439, 440 (région d'Auch).

(3) En dernier lieu : *Corpus,* XIII, 919.

qu'il n'y a pas *Tutelæ Ussubii*, « à la Tutelle d'Ussubium », mais *Tutelæ Ussubio*, c'est-à-dire, à *Ussubium*, *Tutelle*, ou, si on préfère, « à la divinité Ussubium, Tutelle de cet endroit ». — Ce monument a été élevé dans une localité appelée *Ussubium* (1), et la divinité tutélaire du lieu portait donc le nom même de la bourgade, comme, en Narbonnaise, *Nemausus* était à la fois le nom de la ville de Nimes et le nom de son dieu protecteur. — Mais quel était le caractère de ce dieu d'*Ussubium* ? Le reste de l'inscription du Mas d'Agenais nous le fera connaître. On lit, à la suite de ces deux premiers mots, que le monument dont ils sont la dédicace était un *labrum* (2), c'est-à-dire un bassin sacré donné au dieu par son prêtre. Il est donc très vraisemblable que ce dieu était un génie de source ou de fontaine, comme on sait que *Nemausus*, avant d'être le dieu de la ville de Nimes, a été celui de sa source.

2° Une inscription « à la très sainte Tutelle » a été trouvée à Dax. Rien de plus qu'un nom propre sur le monument. Mais nous savons très bien quel pouvait être le dieu tutélaire de Dax. Dax, c'est, en latin, *Aquæ*, et c'est, en réalité, autrefois comme aujourd'hui, la Fontaine-Chaude. La *Tutela* dacquoise s'identifiait avec la fontaine divinisée (3).

3° A Périgueux, plusieurs inscriptions portent, comme celle du Mas d'Agenais, le nom de Tutelle accouplé à celui de la ville, *Tutelæ Augustæ*

(1) Connue aussi par l'*Itinéraire Antonin*, p. 919.

(2) L'inscription est gravée sur le balustre même qui supportait la vasque. *Antistes* doit être la traduction du *gutuater* gaulois.

(3) *Corpus*, XIII, 411.

Vesunnæ (1), et il est bien évident que c'est ici la ville de Périgueux divinisée, qui prend le nom de Tutelle : on sait, en effet, que *Vesunna* est l'ancien nom de la métropole périgourdine. Mais que signifie *Vesunna* ? C'est un vieux mot, plutôt ligure que gaulois, que je retrouve seulement dans des noms de source ou de rivière, tels que celui de la Vilaine, *Visnonia*, ou de la *Visona*, affluent de la Bormida piémontaise ; si bien que M. d'Arbois de Jubainville n'hésite pas à supposer un radical *veis* ou *vis*, signifiant « l'eau qui court » (2). *Vesunna*, c'est donc encore et toujours un nom de source avant d'avoir été un nom de ville, et le culte de la Tutelle Vésone s'est adressé tout d'abord à la fontaine-mère de la cité (3).

4° J'arrive au groupe le plus connu des monuments consacrés à Tutelle : le temple bordelais des Piliers-de-Tutelle et les deux inscriptions bordelaises à cette divinité (4). On sait que ce temple s'élevait, dans

(1) Il y a, je crois bien, VESVNNAE et non VESVNNIAE, qu'accepte M. Hirschfeld (n° 956). Une autre *Tutela* à Périgueux (n° 955). La tour de Vésone appartient, je crois, au temple de la Tutelle. *Tutelæ Vesunnæ*, n° 949.

(2) D'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 178, qui cite en outre *Vister*, le Vistre, *Visera*, la Vézère, *Vizuzia*, la Vézouse.

(3) Un autre rapprochement s'impose, à propos du nom de *Vesunna* : c'est avec celui des *Matronæ Vesuniahenæ*, divinités de sources, je crois, de la Gaule rhénane (cf. Ihm, dans les *Bonner Iahrbücher* de 1887, t. LXXXIII, p. 25 et 143 et s.).

(4) *Corpus*, XIII, 584 et 585. Je persiste à croire que le n° 583 vient de Tonneins. En tout cas, il ne peut provenir des Piliers-de-Tutelle de Bordeaux : l'inscription, que j'ai vue, est de très bonne époque, et le temple bordelais ne peut être, je crois, antérieur aux Antonins.

Bordeaux, sur l'emplacement actuel du Grand-Théâtre, et que son nom, très ancien, vient sans aucun doute de l'antiquité. — Je cherche, dans la topographie primitive des lieux, les plus voisins de ce temple : et la principale chose qui me frappe, c'est la présence, au pied même de ce temple, d'une source abondante et continue, la fontaine Tropeyta ou Trompette (1). Et je me demande si la Tutelle de Bordeaux n'a pas été, elle aussi, à son origine, comme celles de Dax, de Périgueux et d'Ussubium, la source voisine transformée en déesse de la cité.

Si ces rapprochements ne sont point accidentels, le culte des Tutelles municipales doit son origine première à la religion des sources. A Bordeaux, comme à Dax, comme à Périgueux, la source aurait été à la fois la cause du plus ancien groupement humain et le plus antique objet de religion collective (2).

Sur l'origine d'Agen. — Lettre à M. Lauzun.

Vous êtes-vous jamais posé, mon cher confrère, la question de l'origine d'Agen ? De mon côté, je n'y avais guère pensé, jusqu'au moment où le Congrès a attiré sur votre vieille et chère ville l'attention du

(1) Voyez en particulier Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 169 et 399. Cf. Brutails, *Cartulaire de Saint-Seurin*, p. 88 : *Subtus Tutelam, super viam quæ ducit ad Tropeitam* (XIIe siècle) ; p. 206 : *Sobre la mar, a Tropeita* (1246).

(2) Citons à ce propos le texte étonnant de Pline *(Hist. nat.*, XXXI, 4), qui a si souvent vu le vrai en matière de sociologie religieuse : *Aquæ... augent numerum deorum nominibus variis, urbesque condunt.*

monde archéologique. J'ai réfléchi à ce sujet ces jours-ci. Permettez-moi de vous en dire ce que je pense.

Le nom primitif d'Agen est *Aginnum :* l'orthographe *Agennum* paraît postérieure à l'époque romaine.

Comme les tribus dont Agen fut la métropole à cette époque étaient des tribus celtiques, *Nitiobroges* ou *Nitiobriges*, on peut être tenté de croire que le nom d'*Aginnum* est, lui aussi, d'origine gauloise.

Ce ne serait pas une preuve. Les Bituriges-Vivisques, dont Bordeaux était la capitale, étaient des Gaulois : mais *Burdigala* est d'origine non celtique. *Vesunna*, la capitale des *Petrucorii* ou Gaulois du Périgord, doit son nom à une langue autre que le gaulois. J'ai tout lieu de croire que Bibracte, la grande ville des Éduens, se rattache, elle aussi, à une population antérieure. Je pourrais citer bien d'autres noms de cités gauloises qui remontent à un idiome différent du celtique : celui de tribus ayant occupé les premières notre sol, et dénommé les premières les sources ou les montagnes de notre pays. Quand les Gaulois sont venus, ils ont pris les sources et les montagnes, mais ils leur ont laissé leur nom.

Je crois que pareille chose est arrivée pour Agen. *Aginnum*, cela ne me paraît pas gaulois. Ce suffixe à double *-n* sent beaucoup moins le celtique que l'ibère ou le ligure, la langue des plus anciens maîtres de notre Midi. Ce radical *ag-* ou *agi-* se retrouve comme nom de rivière ou de montagne, mais je crois surtout de rivière, un peu partout en Gaule, mais surtout dans la Gaule du sud. A dire toute ma pensée, *Aginnum* est le nom ligure ou aquitain de la source autour de laquelle Agen s'est formé, et auprès de laquelle, les

Gaulois, descendus des hauts lieux, auront établi leur métropole.

En effet, il y avait une source à Agen. Les *Junones*, auxquelles a été dédiée une inscription agenaise que vous avez publiée, étaient, elles comme d'autres, des divinités de fontaines : il y eut dans votre ville, comme à Cahors, à Dax, à Bordeaux ou à Nimes, une source divine et souveraine, objet du culte municipal et origine de la ville elle-même.

VI

LES PILES GALLO-ROMAINES DE L'AGENAIS

ET

L'EMPLACEMENT DE FINES ET D'USSUBIUM

Par M. Philippe LAUZUN.

Je ne veux aujourd'hui, par une simple note, qu'attirer de nouveau l'attention sur ces monuments encore énigmatiques, désignés sous le nom de *Piles*, et si je le peux, provoquer une discussion sur certains points qui s'y rattachent et qui ne sont pas suffisamment élucidés.

Il y a trois ans, après les hypothèses hardies du regretté M. Lièvre sur la destination de ces édicules gallo-romains, et les mémoires qui aussitôt furent écrits dans la plupart des Revues savantes du sud-ouest par MM. Camille Jullian, du Châtellier, de Lahondès, Lavergne, Tholin, Nicolaï, etc., je crus utile de résumer simplement leurs opinions diverses, et, avant toutes choses, de dresser l'*Inventaire des piles gallo-romaines* existant encore, de les décrire aussi minutieusement que possible, d'en reproduire des photographies, enfin de rappeler tout ce qui avait été dit, non seulement sur elles, mais aussi sur celles

qui ont disparu et dont le souvenir s'était conservé jusqu'à nous.

Je ne crois pas que, depuis cette époque, la question des piles ait fait beaucoup de chemin. Elle ne peut, en effet, que rester stationnaire, tant qu'un document formel, inscription ou mention quelconque, ne viendra pas nous dire quel était leur but et leur destination. Chaque auteur, vous le savez, qui les a étudiées a émis une opinion différente, et chacun, il faut le reconnaître, a fourni à l'appui de sa thèse plus d'un argument convaincant.

Les uns ont cru voir en elles des *monuments triomphaux*, d'autres, des *fanaux* ou *porte-lumières*, quelques-uns des *bornes milliaires*, établies le long des voies romaines, soit pour jalonner les routes, soit pour déterminer les limites des territoires occupés par les peuplades primitives. Beaucoup y voient encore des *temples*, des *fana*, monuments religieux servant à abriter dans leurs niches des statues de divinités païennes, Mercure ou Pan, protectrices des grands chemins, des voyageurs, des agriculteurs, temples que le christianisme chercha d'abord à détruire, puis transforma aux Ve et VIe siècles en chapelles rustiques ou *Montjoies*. Quelques auteurs, parmi ces derniers, vont même plus loin et en font, au début, un objet direct du culte, les assimilant aux pierres-idoles, aux menhirs, et, sous le nom de *Nemets* ou de *Vernemets*, leur attribuant un caractère sacré. La plupart n'y voient que des *tombeaux*. Enfin, certains, plus éclectiques, prétendent que les piles ont eu des destinations différentes, et ont servi simultanément de fanaux, de bornes milliaires, de monuments religieux et de tombeaux.

Je crois, Messieurs, qu'avant de se prononcer définitivement, le plus sage est d'attendre, de faire des fouilles, d'empêcher qu'on ne détruise les quelques piles qui nous restent encore, et je conclus qu'il ne faut pas conclure.

Mais si, aujourd'hui, je reviens sur cette question des piles, ce n'est qu'incidemment et pour la raccorder seulement à quelques autres encore en suspens.

On n'ignore pas que c'est surtout dans le sud-ouest que l'on rencontre ces monuments, qu'ils sont inconnus au nord, à l'est, dans le sud-est de la France, dans toute l'Italie, et que pour cette cause on les a considérés comme d'origine gauloise ou même simplement aquitanique. Aussi haut que j'ai pu remonter, j'ai constaté en effet que le Gers en avait possédé 12, dont 8 subsistent encore ; — le Lot-et-Garonne 9, dont 3 encore debout ; — le Lot 1 ; — la Haute-Garonne 4 ; — l'Ariège 2 ; — les Hautes-Pyrénées 1 ; — les Basses-Pyrénées 1 ; — la Charente-Inférieure 5 ; — la Charente 2 ; — la Corrèze 2 ; — enfin la Haute-Vienne 1, et l'Indre-et-Loire 2.

Je ne veux aujourd'hui que vous signaler les deux piles du Lot-et-Garonne qui existent encore : la *Tourrasse d'Aiguillon* et la *Peyrelongue de Saint-Pierre-de-Buzet*, et vous soumettre quelques réflexions nouvelles à leur sujet.

La *Peyrelongue de Saint-Pierre-de-Buzet* est située dans la commune de ce nom, canton de Damazan, arrondissement de Nérac. Elle est sise à la presque extrémité du coteau qui domine la rive gauche de la Garonne et jouit d'une vue admirable. A ses pieds se déroule la vallée de la Garonne dans son opulente beauté, depuis

Agen jusqu'à Marmande. Devant elle s'ouvre, large et lumineuse, jusqu'aux sommets de Montpezat, la vallée du Lot.

Cette pile peut être considérée comme le modèle classique de toutes les piles. Elle est rectangulaire, pleine, parementée en petit appareil. Sa hauteur actuelle est de 8 m. 10. Mais elle était plus élevée, la pyramide qui la surmontait et dont on voit la trace ayant été renversée. Comme presque toutes ses semblables, elle possède une niche, qui s'ouvre vers son milieu à 4 m. 30 de hauteur et qui est voûtée en berceau, terminée en cul-de-four. Sa hauteur est de 2 m. 68 ; sa largeur de 1 m. 85 ; sa profondeur de 1 m. 70. Elle est tournée vers l'est, regardant obliquement la *Tourrasse d'Aiguillon*.

Cette seconde pile qui existe encore, mais adossée à une maison, se trouve dans la plaine, non loin du confluent du Lot et de la Garonne, à la jonction de la grande voie romaine de Bordeaux à Agen, de la Ténarèse et de la voie secondaire se dirigeant vers Eysses, Excisum, le long du Lot. Elle est circulaire, parementée en petit appareil cubique, et ne dépasse pas actuellement 5 mètres de hauteur. Sa circonférence est de 9 mètres.

Disons enfin qu'un peu plus loin, dans la vallée du Lot et sur le bord de la voie romaine, se trouvaient naguère les vestiges d'une autre pile, dite la *Tourrasse de Bourran* et dont il ne reste plus que le souvenir.

La première particularité de ces trois piles est que, toutes trois, elles avaient été bâties le long de la voie romaine.

La seconde est qu'elles se trouvent exactement à la même distance l'une de l'autre, soit à 6,300 mètres,

à vol d'oiseau : ce qui correspond à peu près à 3 lieues gauloises,— la lieue gauloise étant évaluée par M. C. Jullian 2,222 mètres, bien que cependant Quicherat l'élève à 2,415 et M. Lièvre à 2,436 mètres. Nous croyons qu'il faut s'en tenir au chiffre de M. Jullian, 2,222 mètres (1).

Que faut-il en conclure, du moins en apparence, si ce n'est que ces trois piles étaient des *bornes milliaires,* des points de repère le long de la voie romaine; bien plus, que les deux premières auraient bien pu former les premiers jalons d'une ligne de démarcation établie ainsi à l'origine entre le territoire des Nitiobriges à l'est, des Élustes au sud et des Vasates à l'ouest.

On n'ignore plus en effet que l'Agenais s'étendait en bordure sur la rive gauche de la Garonne jusqu'un peu au delà du Mas, mais qu'au-dessus se trouvait le pays de Cayran, sans limites naturelles, s'avançant en pointe vers l'Agenais jusqu'aux environs de la *Peyrelongue de Saint-Pierre de Buzet,* et qui appartenait primitivement aux Vasates. Ce qui donna lieu au moyen âge à d'interminables procès entre les évêques de Bazas et d'Agen, ces derniers finissant par l'emporter et faisant reculer les limites de leur diocèse jusqu'au cours de l'Avance.

Dès lors, pourquoi la Peyrelongue, non seulement ne serait-elle pas une borne milliaire, mais ne correspondrait-elle pas directement à la station de Fines, cette station encore énigmatique de l'Itinéraire d'Antonin et de la Table de Peutinger, depuis si longtemps cherchée et pas encore trouvée ?

(1) *Inscriptions romaines de Bordeaux,* par M. Camille Jullian, t. II, p. 204.

La Peyrelongue de Saint-Pierre-de-Buzet.

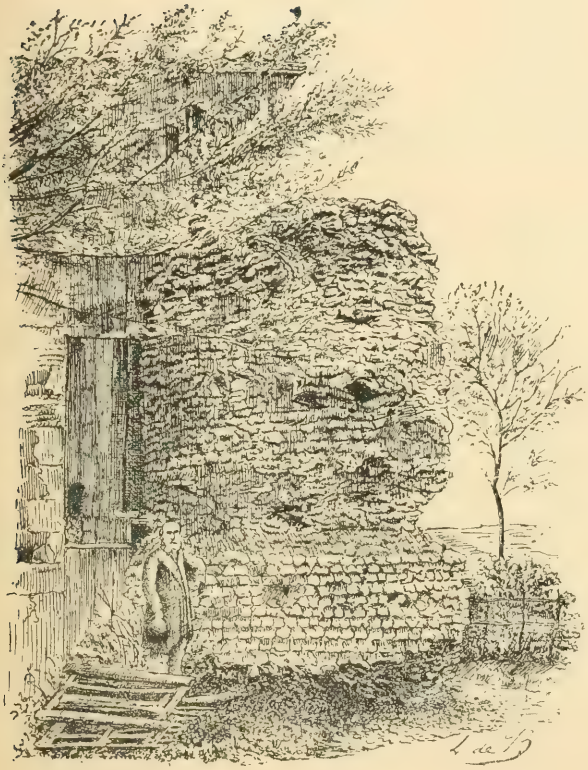

La Tourrasse d'Aiguillon.

Le cadre de la question des piles s'élargit ici considérablement, puisqu'il se rattache à un des problèmes les plus intéressants de la géographie des Gaules et du tracé des voies romaines dans notre région.

Que disent en effet les deux textes précités, à propos du tracé de la grande voie romaine de Bordeaux à Argenton par la vallée de la Garonne, jusqu'à Agen ?

1° Que la première station après Bordeaux est *Sirio*, à XV lieues d'après l'Itinéraire ; à X d'après la Table ; Sirio que certains auteurs croient être l'embouchure du Ciron, d'autres, et parmi ceux-ci M. C. Jullian, plus justement le village de Cérons.

2° Que la seconde est *Ussubium*, distant de Sirio de XX lieues, soit 44 kilomètres 1/2 et plus difficile à déterminer, les uns identifiant cette localité avec Hure, les autres avec Uzeste, Montpouillan, Sainte-Bazeille, etc., mais que nous croyons être, avec M. Tholin, Saint-Martin-de-Lesque, à 3 kilomètres ouest de Pompejacum ou du Mas d'Agenais. N'est-ce pas en effet à Saint-Martin que l'on a trouvé cette inscription relatant le nom même d'Ussubium, conservée aujourd'hui dans l'église du Mas, et qui ne peut laisser aucun doute ? Le plateau de Saint-Martin, si riche en débris gallo-romains de toutes sortes, n'est-il pas en outre à 45 kilomètres de Cérons, chiffre qui concorde bien avec celui des deux textes ?

3° Que la 3e station est *Fines*, distante d'Ussubium de XXIV lieues d'après l'Itinéraire, de XX seulement d'après la Table, soit 53 kilomètres 1/2 ou 44 1/2, ce qui correspondrait presque à la distance de Saint-Martin à Agen. Or les textes ajoutent, comme 4e station,

que la distance de Fines à Agen est de XV lieues, soit 33 kilomètres 1/2. Où donc faut-il voir *Fines* ? Ou plutôt les deux textes ne commettent-ils pas une erreur, et les copistes n'ont-ils pas, par inadvertance, ajouté un X de plus, c'est-à-dire 10 lieues en plus ? M. Tholin le croit et le prouve, et dès lors il rectifie ainsi les distances : D'*Ussubium à Fines*, XIV ou X lieues, de *Fines à Aginnum*, toujours XV lieues. C'est donc à cette distance d'Ussubium, c'est-à-dire de Saint-Martin-de-Lesque, à 32 ou 25 kilomètres à l'est et toujours sur la rive gauche de la Garonne, qu'il faut chercher *Fines*. Or, ni ce nom-là, ni aucun de ceux qui en dérivent, comme *Fignan*, *Hignan*, *Hignes*, *Fignac*, *Fins*, *Hins*, ne se trouve dans ces parages. Seule se dresse à la distance voulue, c'est-à-dire à 25 kilomètres de Saint-Martin-de-Lesque et à 34 d'Agen, notre pile gallo-romaine de Saint-Pierre-de-Buzet, sur le parcours de la voie romaine, à deux pas de la Ténarèse, et au carrefour d'un vieux chemin dit « lou cami majourau ».

Ne peut-on pas conclure que c'est là qu'il faut chercher le *Fines* des deux textes, et que cette simple pile, ce simple poteau indicateur, perdu au milieu des bois, comme du reste les *Tres arbores*, sur le chemin de Bordeaux à Jérusalem par Bazas et Eauze, détermine, non seulement la troisième station entre Bordeaux et Agen de l'Itinéraire et de la Table Théodosienne, mais encore la limite du territoire des Nitiobriges et des Vasates.

Ainsi comprise, la Peyrelongue de Saint-Pierre-de-Buzet, borne, fanal, temple ou tombeau, acquerrait une importance bien plus considérable que ses semblables, et pourrait donner lieu à des observations

nouvelles sur la question toujours si controversée de la destination des piles.

En soumettant ces simples réflexions à votre attention, je voudrais les voir étudiées de plus près par le Congrès, pour hâter la solution de cet intéressant problème.

VII

LES SOUTERRAINS DE L'AGENAIS

Par M. l'abbé MARBOUTIN.

Le sous-sol de l'Agenais renferme de nombreuses et profondes assises de grès mollasse, vulgairement appelé tuf. Dans ces couches très friables et faciles à creuser, il n'est pas rare de rencontrer des galeries, mettant en communication des cellules ou chambres de dimensions diverses. On les a appelées dans le pays, Crosos ou Caches. Dans les autres contrées de la France où l'on trouve des souterrains similaires, on leur a donné différents noms : Muches dans le département de l'Aisne, Caves des Anglais dans le Rouergue, Cluzeaux dans le Périgord, etc.

Les souterrains de cette nature ont des caractères communs. Tous se composent d'un réseau de galeries fort étroites et basses. Dans leur plus grande largeur, elles mesurent de $0^{m}90$ à 1 mètre ; la hauteur ne dépasse guère $2^{m}50$. La paroi supérieure affecte souvent la forme de voûte en mitre ; on en rencontre avec des plafonds plats. Ces galeries, au lieu d'être en ligne droite, comme le permettait la couche homogène dans laquelle elles sont creusées, se replient en retour d'équerre, en angles capricieux, se divisent et se ramifient de la manière la plus fantaisiste en apparence.

Elles aboutissent à des cellules ou chambres rondes ou rectangulaires, dont le nombre varie en Agenais de deux à dix.

L'entrée de ces souterrains est d'accès difficile, à pente raide adoucie quelquefois par des escaliers, consistant d'autres fois en un simple puits.

Au milieu des voûtes sont ménagés des soupiraux. Le long des galeries, on remarque des niches creusées dans les parois latérales. Dans le sol s'ouvrent de nombreux silos en forme de gourde.

Tels sont les caractères généraux, communs à tous nos souterrains. L'Agenais en compte un grand nombre, j'en connais pour ma part une quarantaine.

Quelques-uns méritent une description spéciale. M. Gerbeau, dans son *Histoire de Pujols*, nous en a signalé un près de l'église de Cambes.

L'entrée actuelle de ce souterrain est pratiquée à la voûte d'une belle salle ronde de quatre mètres de diamètre. On pénètre ensuite dans une sorte d'atrium, où aboutissent trois corridors donnant accès dans six chambres d'inégale grandeur. Ces galeries rectilignes ont $2^{m}50$ de hauteur, et plusieurs conservent sur leurs parois des traces de badigeon de chaux.

La première de ces galeries, qui se dirige vers l'est, est obstruée par des masses de tuf détachées de la voûte. Par la seconde, dont la direction est le nord-ouest, on pénètre dans une vaste salle. La naissance de sa voûte en mitre est marquée, dans tout son parcours, par une cannelure, au-dessous de laquelle est pratiquée une série de trous.

« Une couche de badigeon donne une teinte gaie à cet appartement aéré par un lucernaire arrondi qui traverse la voûte et va chercher la lumière et l'air

au-dessus du sol. La lampe avait sa place dans une niche pratiquée dans un côté.

« Des silos au nombre de six, d'environ deux mètres de diamètre, sont creusés en forme de gourde dans le sol de cette chambre et à égale distance les uns des autres. Quatre se trouvent dans les angles, et chacun des deux autres, au milieu sur les côtés.

« Dans l'angle ouest, une issue spacieuse donne accès dans une autre chambre, creusée au chevet de la précédente, dont elle est séparée par une cloison naturelle d'une épaisseur de cinq mètres, également bien conservée, mais dépourvue d'ornementations; elle est munie de silos angulaires d'égales dimensions ».

La troisième galerie est parallèle à la précédente et d'une longueur égale, dix mètres.

Le souterrain de la Bouytousse dans la commune de Douzains, canton de Castillonnès, a un développement de 63 mètres. Son plan est très intéressant, mais très compliqué. Il est placé à quelques centaines de mètres de ruines gallo-romaines et d'un vieux cimetière. Il faut aussi remarquer tout près un silo funéraire, d'où on a retiré de nombreux ossements humains.

Le souterrain de Moiras, commune de Laperche, se rapproche beaucoup de celui de la Bouytousse. Mais ici, les cellules au lieu d'être rondes sont rectangulaires. « A l'entrée se trouve une porte dont les montants sont en pierres grossièrement taillées ; deux pierres penchées obliquement et opposées l'une à l'autre en forment l'amortissement. Cette disposition rappelle la coupe en mitre des galeries ».

M. Boudon de Saint-Amans nous a décrit, dans son *Essai sur les antiquités du département de*

Lot-et-Garonne, le vaste souterrain de Preceptis, dans la commune de Pont-du-Casse. Il se compose, comme on peut le voir sur le plan qu'il en a donné, de deux

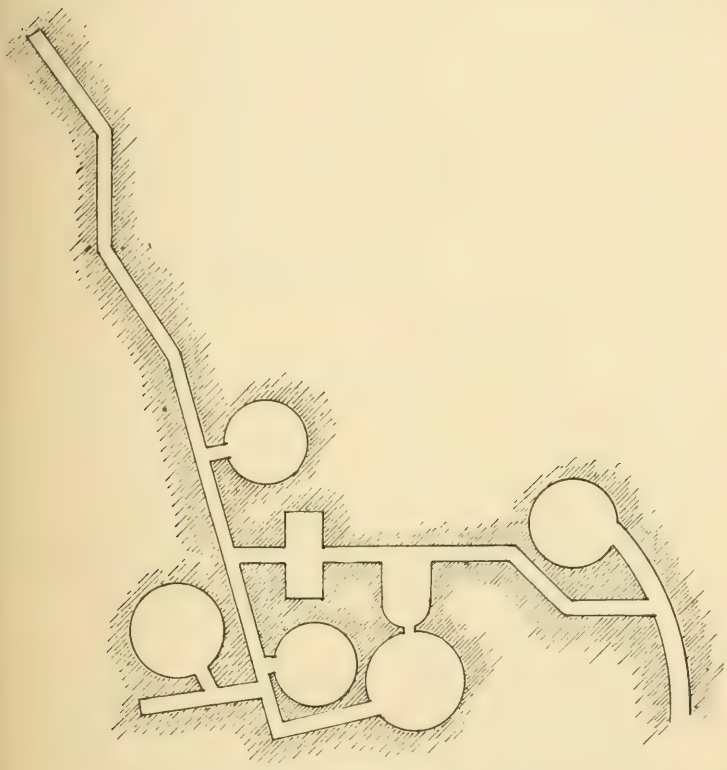

Souterrain de la Bouytousse,
à Douzains.

galeries principales et parallèles, d'où partent des galeries secondaires donnant accès dans des cellules rondes.

Il faut remarquer dans ce souterrain, comme dans tous ceux de l'Agenais, de nombreuses rainures pour portes, avec l'entaille pour le passage de la poutre qui devait les soutenir. A remarquer également « un soupirail formé dans le milieu de la voûte par des tuyaux en terre cuite, pareils à ceux dont on se sert pour conduire les eaux ».

M. de Saint-Amans fut un des premiers à parler de ces mystérieuses galeries. Mais déjà elles avaient attiré l'attention, et les administrateurs même du département, entre autres les sous-préfets de Nérac et de Marmande, avaient demandé des rapports sur des souterrains de ce genre.

C'est ainsi, qu'en 1803, un certain M. Baqua rend compte au sous-préfet de Nérac de sa visite au souterrain de Saint-Vincent, que l'on venait de découvrir. Son plan est des plus simples. Il forme trois coudes à angle droit. La porte d'entrée bâtie en pierres, doit être rapprochée de celle de Moiras. Le jambage nord portait un gond de fer tout couvert de rouille. On n'y trouva que du charbon et deux meules de pierre.

En 1804, c'est Coutausse qui raconte au sous-préfet de Marmande son exploration au souterrain de Moustiers. Lorsqu'il arriva sur les lieux, les ouvriers avaient tout bouleversé et il ne put se rendre compte du plan. A quelque distance de l'entrée que les ouvriers lui indiquèrent, il vit une sculpture fort grossière que l'on avait décorée du nom de statue.

Il est regrettable que les fouilles exécutées dans ces divers souterrains aient été faites sans aucun soin et que les objets que l'on y avait découverts aient disparu. Il faut dire cependant que ceux dont les fouilles ont été surveillées n'ont produit aucun objet caractéristique.

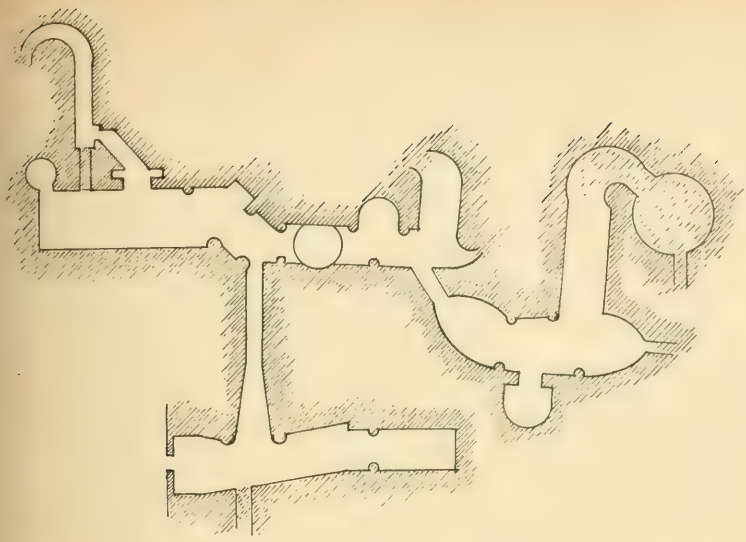

Souterrain de Planté à Montpezat.

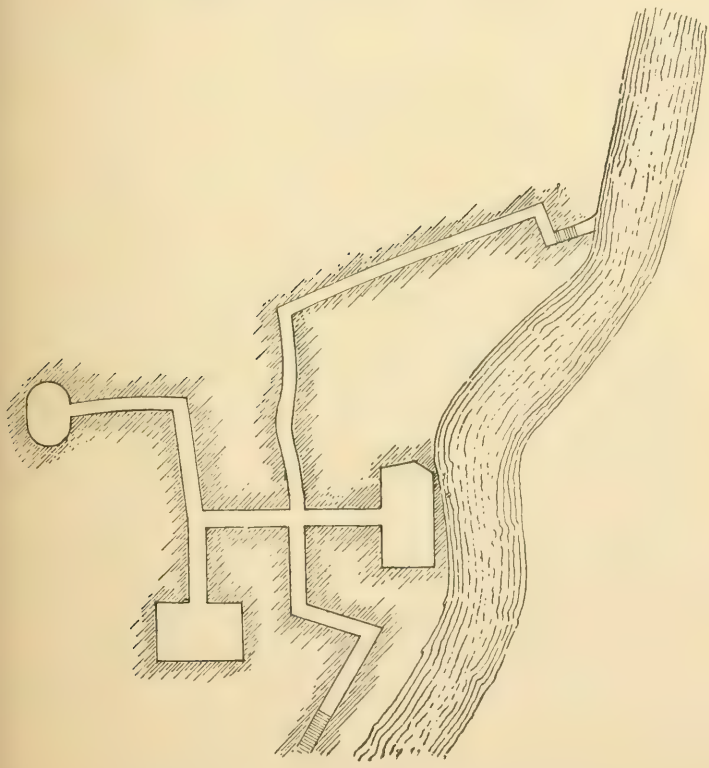

Souterrain de la Nougarède à Casseneuil.

Dans tous, ou à peu près, on a rencontré du charbon de bois et des poteries grossières et noirâtres. Dans une dizaine, des pierres en forme de meules. Dans celui de Preceptis, une plaque de cuivre que M. de Saint-Amans compare aux tessères romaines. Dans celui de Cardonnet, des poteries très anciennes mêlées à d'autres modernes recouvertes de vernis, des débris de noix, un fer à cheval moderne, une monnaie du règne de Louis XIII. Dans un souterrain voisin de l'ancien oppidum des Nitiobriges, au-dessus de la ville actuelle d'Agen, on a trouvé une hache en pierre polie.

Après avoir visité ces souterrains, deux questions se posent. A quoi ont-ils servi ? Qui les a creusés ?

La réponse à la première question a été donnée par M. Devals, ancien archiviste de Montauban. Tout le monde connaît la controverse qui s'éleva à ce sujet en 1870, entre M. Devals et M. le docteur Noulet.

Ce dernier, à propos de souterrains découverts à Saint-Pau, commune de Meylan, arrondissement de Nérac, publia un mémoire en forme de lettre, où il s'efforçait de prouver que les souterrains du sud-ouest de la France n'avaient jamais été habités, qu'ils n'étaient pas habitables, à cause du manque d'air, de lumière et d'espace. Ce n'étaient, disait-il, que des greniers ou cryptes d'approvisionnement.

M. Devals, qui avait étudié avec un soin scrupuleux plus de cent trente souterrains du Tarn-et-Garonne, soutint l'opinion contraire et prouva victorieusement :

« 1° Que les conditions de sécurité offertes par nos grottes à leurs habitants ne laissaient rien à désirer ;

« 2° Que, sous le rapport de l'espace, nos habitations souterraines avaient en moyenne 30 mètres et

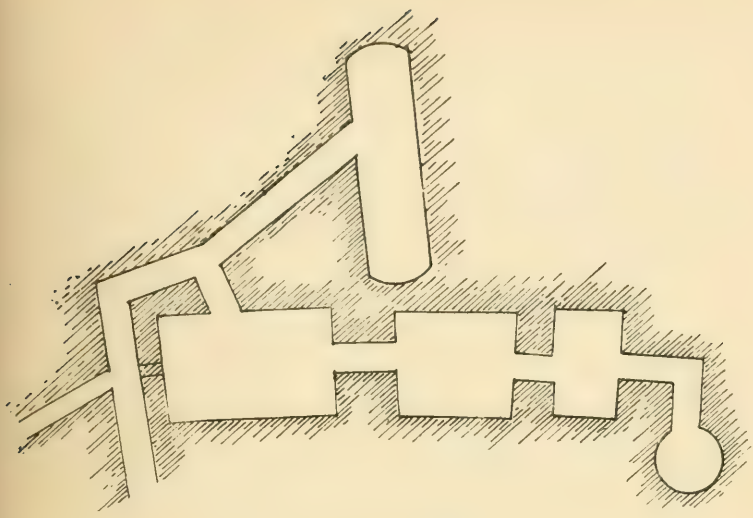

Souterrain à Brugnac.

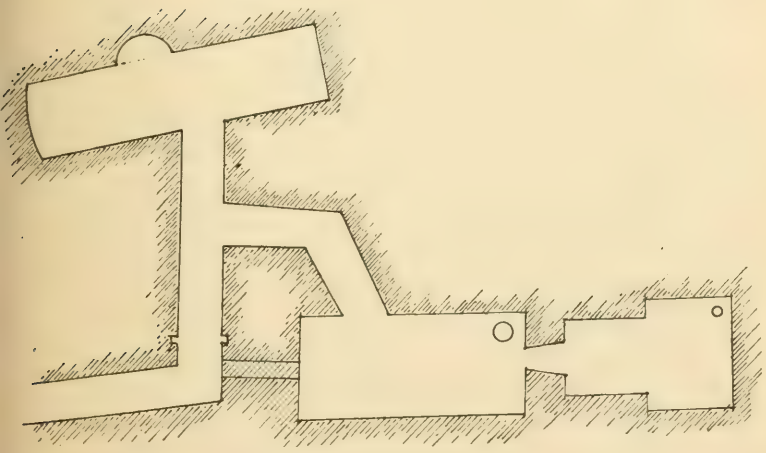

Souterrain de la Fonsourède.
à Brugnac.

9 mètres carrés par chambre, avec une hauteur de voûte variant de 2m50 à 3m75, ce qui pouvait largement suffire ;

« 3° Que l'homme a depuis longtemps trouvé les moyens de suppléer à la lumière du jour et d'avoir raison des ténèbres les plus épaisses, et que, pour le creusement même des souterrains, il avait bien fallu y suppléer ».

Mais le meilleur argument en faveur de cette opinion est celui que M. Devals a tiré des fermetures intérieures. M. Noulet avait affirmé dans sa première lettre que « le barrage des entrées avait lieu au moyen de portes mobiles fixées à l'extérieur ». C'est là « une inexactitude, disait M. Devals, contre laquelle je proteste de toutes mes forces, et je mets M. Noulet au défi de montrer un seul souterrain dont les chambres se ferment à l'extérieur ». Tous ceux qu'il avait examinés, avaient une fermeture intérieure semblable à celle des creuttes du département de l'Aisne décrites par M. Piette.

Il est donc bien prouvé que tous les souterrains similaires ont servi d'habitations au moins temporaires. On pourrait apporter nombre de textes à l'appui de cette thèse.

Ceux de l'Agenais se rattachent bien à ce genre de souterrains, par le plan général d'abord et ensuite par les détails, silos, niches, soupiraux, et surtout par le système de fermeture intérieure.

A la seconde question, M. Devals a répondu, en attribuant ces souterrains aux populations troglodytes.

En l'absence de tout objet caractéristique, je n'oserai pas être aussi affirmatif. Je voudrais cependant attirer l'attention sur trois particularités qui pourraient nous donner quelques indications.

Le puits de descente du souterrain de la Bouytousse s'ouvre au milieu d'un des plus anciens chemins de l'Agenais. Il est très probable que les auteurs de ce souterrain n'auraient pas choisi le milieu d'un chemin public pour y établir une ouverture, entrée ou soupirail. C'eût été divulguer un secret qu'ils avaient tout intérêt à garder. Il faut donc conclure que le souterrain est antérieur au chemin.

Ce chemin est très ancien ; il mettait en communication les églises de Douzains et de Montauriol. Le cartulaire de l'abbaye de Cadouin nous apprend que l'église de Montauriol fut un des premiers édifices religieux de l'Agenais. Remarquons qu'à cent mètres environ du souterrain, près du chemin en question, on découvrit, il y a déjà quelques années, une douzaine de sarcophages en calcaire jaune de Condat. Ces tombes orientées de l'ouest à l'est, étaient très vraisemblablement de l'époque mérovingienne, c'est-à-dire du VIIe ou VIIIe siècle. Si le chemin existait à cette époque, il faut conclure que le souterrain de la Bouytousse qui est antérieur, a été creusé au plus tard dans les premiers siècles de notre ère.

Le souterrain de Preceptis a donné une petite plaque de cuivre imparfaitement arrondie et de la grandeur d'une pièce de cinq centimes. Cette pièce est marquée du nombre XII en chiffres romains et paraît d'origine romaine. Remarquons également dans ce souterrain les soupiraux formés par des tuyaux en terre cuite qui révèlent une civilisation assez avancée. Pouvons-nous prétendre que le souterrain de Preceptis a été occupé au moins à l'époque romaine ? Nous savons par l'historien Florus, que lors de l'invasion romaine, les Aquitains se réfugièrent dans des souterrains et que César les y fit enfermer.

M. Coutausse signalait, au sous-préfet de Marmande, une sculpture d'un type archaïque, rencontrée dans le souterrain de Moustiers. Voici la description qu'il en donne : « Ce qu'on a appelé la statue n'était qu'une ébauche très informe taillée dans le tuf en face de l'allée d'entrée ; j'en ai vu un petit reste, vous vous en formerez une bien juste idée en la comparant à une de ces figures que vous avez souvent vues tracées sur le contre-cœur de quelque cheminée de paysans ».

Faut-il rapprocher cette image de celles signalées par M. le baron de Baye dans les grottes de la Champagne et reproduites par M. Cartailhac dans la *France préhistorique* ? Des sculptures analogues ont été découvertes en Bretagne, dans l'Oise, dans le Gard, etc. ; M. Cartailhac rattache ces représentations humaines à la période néolithique ou de la pierre polie. S'il est ainsi, notre souterrain de Moustiers serait donc une des premières habitations humaines dans notre pays.

Sur de telles données, nous ne pouvons pas songer à dater nos souterrains d'une manière précise. Il faut attendre de nouvelles découvertes. Mais je ne crois pas téméraire d'affirmer que les souterrains de l'Agenais ont été creusés à une date fort reculée, qu'ils ont été occupés à diverses époques, et que les plus récents sont antérieurs au VIIIe ou IXe siècle.

VIII

NOTES

SUR

Quelques Édifices visités par le Congrès

Par M. BRUTAILS.

Je n'ai pas l'intention de donner ci-après la monographie des édifices dont je vais m'occuper : depuis les beaux travaux de MM. Tholin et Lauzun, pareille ambition n'est plus permise. Mais telle est la complexité des monuments du moyen âge qu'après les meilleures études et les plus consciencieuses, il reste toujours quelque chose à dire.

J'assiste ces jours-ci aux travaux de la fenaison dans les prairies qui verdoient au pied de la petite capitale de l'Andorre : des travailleurs forment des piles, que les plus robustes emportent sur leur tête ; puis viennent des femmes et des enfants armés de râteaux, des *rasclayres*, qui amassent le foin laissé par les premiers. Sur les terres luxuriantes de l'archéologie agenaise, où de vaillants faucheurs ont mené si rude besogne, je voudrais être un de ces *rasclayres*.

Je voudrais exposer quelques aperçus que m'ont suggérés les rapides visites faites à un certain nombre d'églises et de châteaux par le Congrès d'Agen. En dehors de ces excursions, j'ai, le 16 juin, revu Aubiac

et Moirax, et vu Layrac avec MM. de Lasteyrie, Triger et Lanore (1), et cette journée compte parmi les plus instructives et les plus agréables de ma carrière d'archéologue.

Monsempron.

Le chevet de Monsempron a fait l'admiration du Congrès : le rez-de-chaussée largement ajouré de ses absidioles, qui communique par d'étroites fenêtres avec la crypte, a fort intéressé les archéologues. Sur la raison d'être de ce parti, il ne paraît guère qu'il y ait de doute possible. Dans un assez grand nombre d'églises, les constructeurs ont adopté des dispositions qui permissent de prier près des confessions ou des cryptes, sans trop approcher des corps saints. Le rez-de-chaussée des absidioles de Monsempron répond à cette préoccupation : il offrait un abri aux fidèles, qui pouvaient à toute heure vénérer les reliques sans pénétrer dans la crypte.

La nef de Monsempron soulève une autre difficulté. Si l'on examine la modénature, la forme d'ensemble des supports, leur couronnement et leurs bases, enfin le système des voûtes, on est conduit à diviser l'édifice en deux portions bien distinctes : d'une part, le chevet et le transept, d'autre part, la nef et ses bas-côtés.

Dans le chevet et le transept, les moulures sont bien romanes et elles sont ornementées ; dans la nef, le profil en est plus géométrique et elles sont lisses.

Dans le chevet et le transept, les supports présentent les formes habituelles à l'époque romane : ce

(1) M. Lanore a bien voulu revoir ces notes et me suggérer quelques modifications : je tiens à lui adresser mes remerciements.

sont des piles flanquées de dosserets et de colonnes engagées : dans la nef, les supports sont d'énormes colonnes cylindriques maçonnées, et au-dessus, entre le tailloir des colonnes et la moulure profilée à la naissance des voûtes, des pilastres. Les piles cylindriques nous reportent soit à la période préromane, où les constructeurs ne savaient pas découper les supports pour fournir un appui aux diverses nervures, soit à la période gothique avancée, à ce moment où les appareilleurs étaient assez habiles pour amener par des pénétrations le faisceau des nervures à prendre la forme circulaire du support. Cette seconde date est d'ailleurs plus probable, parce que le support préroman était d'ordinaire une pile cubique.

Dans le chevet et le transept, les supports ont leur couronnement ordinaire de chapiteaux et de tailloirs : dans la nef, le couronnement des supports cylindriques consiste en une bague de sculptures très grossières, sans qu'elles m'aient paru caractéristiques d'une époque quelconque, et cette bague est surmontée d'un tailloir octogonal.

Dans le chevet et le transept, les bases sont les bases romanes dérivées de la base attique : dans la nef, les bases sont formées de deux tores aplatis superposés, sans gorge, et les socles polygonaux se relient à ces bases circulaires à l'aide de congés qui décèlent une influence gothique.

Dans le chevet et le transept, les voûtes n'offrent pas de particularité qui ne soit dans les traditions romanes : les coupoles sur plan triangulaire elles-mêmes sont un expédient étrange, mais tel que les maîtres d'œuvre romans pouvaient en concevoir l'idée : dans la nef et les bas-côtés, au contraire, non seulement

les voûtes sont faites à l'aide d'expédients singuliers, mais encore certaines d'entre elles ne rentrent pas dans le cadre des voûtes romanes connues.

La forme des supports a conduit le constructeur à donner aux pilastres de la nef une saillie très insuffisante pour les doubleaux. C'est pourquoi, tandis que le doubleau s'infléchit dès le tailloir, le berceau ne prend sa courbe que quelques assises plus haut, quand le doubleau a atteint une épaisseur convenable.

C'est encore l'assiette trop restreinte fournie par les piles rondes qui a mis le constructeur dans la nécessité d'abattre à leur naissance les angles de divers arcs et des pilastres.

Mais, ce qui frappe le plus dans ces voûtes, c'est l'agencement des berceaux latéraux. Sur ce point, les plans publiés de l'église de Monsempron sont légèrement inexacts : le débouché de ces voûtes du côté de la nef n'est pas distinct de la grande arcade. Du côté extérieur, les voûtes latérales sont des berceaux ordinaires à doubleaux ; du côté de la nef centrale, ce sont des voûtes d'arêtes, déterminées par la pénétration de la grande arcade. C'est un parti tout moderne.

En résumé, les supports de cette nef sont au plus tôt de l'époque gothique avancée. Ils peuvent dater du XVIIe siècle ; ils rappellent les piliers de la cathédrale de Bazas, qui ont été élevés au cours de ce siècle ; aux XVe et XVIe siècles, on aurait brisé les arcs et fait des croisées d'ogives. Pour ces divers motifs, j'incline à dater la nef et les bas-côtés de Monsempron du XVIIe siècle.

Bonaguil.

En face de ce paysage imposant et de ces ruines grandioses, devant une monographie si attachante et si gracieusement offerte aux Congressistes, j'hésite à soulever une misérable querelle de philologie. Je me risque cependant, parce que la question, quelque insignifiante qu'elle soit en elle-même, peut avoir un certain intérêt pour l'histoire de cette admirable forteresse. On a cru voir la preuve de l'existence du château de Bonaguil dans un acte de 1271 qui signale un « castrum de Boneguils ». Or, le terme *castrum* ne désigne pas un château, mais un village fortifié. « Il faut se garder, à partir du Xe siècle au moins, de le confondre avec son diminutif *castellum* qui est proprement le château » (1).

Que le château de Bonaguil fût debout en 1271, je l'admets volontiers : mais je crains que ce fait ne soit pas démontré par le document susvisé.

Aubiac.

L'église d'Aubiac est peut-être, de tous les édifices visités par les Congressistes, celui qui les a le plus intrigués et qui a provoqué le plus de questions.

En premier lieu, on s'est demandé si l'église, dont le chevet est en trèfle, n'avait pas dessiné d'abord un quatre-feuille. Il faut distinguer : si l'on admet avec M. Tholin que le chevet a été rebâti sur les fondations d'un chevet plus ancien, il est rigoureusement possible que cette église disparue ait eu un plan quadrilobé.

(1) Giry : *Manuel de diplomatique*, p. 423.

Mais, dans l'église actuelle, du côté septentrional, le chevet a des amorces de nef rectiligne qui excluent l'hypothèse d'un plan en quatre-feuille.

Les flancs de la nef montrent des traces de reprises nombreuses; pour se faire une idée de l'ordre dans lequel furent élevées les diverses parties de l'église, il faudrait étudier de très près et ces reprises et les différences d'appareil. Nous n'en n'avons pas eu le loisir : mais voici quelques observations qu'il n'est peut-être pas inutile de consigner par écrit.

Sur la face nord, jusqu'au milieu du monument et au delà, à partir de l'ouest, on distingue, au-dessous de l'appui des fenêtres, une longue suture horizontale.

A l'intérieur, le mur oriental, celui qui termine la nef, laisse voir une rayure oblique, dirigée à la façon d'une moitié de gâble, placée précisément au-dessus de ce singulier doubleau en plein cintre, dont la présence est, elle aussi, un problème. Ce doubleau ne serait-il pas ce qui reste d'une voûte antérieure, et dans la rayure oblique ne faut-il pas voir le vestige d'un solin du toit qui abritait cette voûte ? C'est là une simple hypothèse, sur laquelle je n'insiste pas.

Mais ce qui a le plus vivement sollicité l'attention du Congrès, c'est le clocher élevé sur le carré du transept. On a écrit que la voûte qui couvre cette partie de l'édifice était une coupole. J'ai cru que c'était une voûte en arc de cloître dont les angles étaient remplacés par de petits pans coupés. Or, au cours de notre seconde visite à Aubiac, nous avons reconnu que ces pans coupés s'arrêtent très bas et que plus haut apparaissent des nervures qui s'enfoncent en bas dans lesdits pans coupés, en haut dans la masse de la voûte. Ces nervures, autant qu'il nous a été possible de nous

en rendre compte, projettent un angle. Il semble donc que ce soient les arêtes d'une voûte d'arêtes. Au surplus, dans le cas d'une voûte d'ogives, la flèche, qui est déterminée par le tracé des ogives, est plus considérable que dans le cas d'une voûte d'arêtes, où la flèche est déterminée, plutôt par le tracé des berceaux qui se pénètrent ; or, à Aubiac, la flèche ne devait pas être très développée, d'abord parce que la voûte aurait passé au-dessus des arcs qui s'entrecroisent sous elle, ensuite parce que, s'il m'en souvient bien, la disposition de l'étage supérieur ne comporte pas pour cette voûte une élévation sensiblement plus grande que l'élévation actuelle.

La pseudo-coupole d'Aubiac mérite qu'on l'examine longuement. En attendant, j'émets sous toutes réserves l'hypothèse qu'elle consistait d'abord en une voûte d'arêtes, soutenue par des petits murs élevés sur les arcs longitudinal et transversal qui forment comme une croisée d'ogives. Après coup, on aurait empâté les arêtes et modifié à grand renfort de mortier cette disposition anormale et quelque peu choquante.

L'étage supérieur du clocher d'Aubiac a-t-il été voûté ? Je me suis posé la question en voyant les colonnettes engagées dans les quatre murs, à raison de trois par face, et j'ai constaté qu'au-dessous des tailloirs de ces colonnettes, les murs ne présentaient pas de traces de voûtes.

On m'a objecté que cette portion des murs avait été reconstruite. Je crois que le fait est exact ; mais il n'en reste pas moins à peu près impossible que l'on ait établi une voûte sur cette salle. Évidemment, les colonnettes ne pourraient avoir porté que des ogives, comme dans la salle haute du clocher de Moissac. Mais à

Moissac il existe des colonnettes dans les angles; on n'aurait pas manqué d'en disposer de même dans les angles de la salle haute du clocher d'Aubiac, si l'on avait projeté de la couvrir d'une voûte sur croisée d'ogives.

Les colonnettes du clocher d'Aubiac sont peut-être là sans motif, comme il arrive quelquefois. Que si l'on veut en donner une explication plausible, on peut admettre qu'elles ont servi à porter le beffroi.

Moirax.

Ce qui frappe tout d'abord, quand on pénètre dans cette église, c'est que les voûtes du transept ont été refaites : un habitant nous a dit que les voûtes antérieures ont laissé des traces et qu'elles étaient de 3 à 4 mètres plus hautes que les voûtes gothiques. Cette élévation démesurée est à retenir.

J'estime que les voûtes de la nef et du chœur ont également été reconstruites. Pour la nef, notons que les voûtes diffèrent très sensiblement de celles du reste de l'édifice : le berceau et les doubleaux sont brisés; partout ailleurs, les arcs sont en fer à cheval surbaissé (1). Dans la nef, les claveaux sont de dimensions normales : dans le reste de l'église, les claveaux sont nombreux et de dimensions réduites. En résumé, la voûte de la nef est postérieure à la construction.

Or, si l'on considère le dernier pilier de la nef, on constate qu'il n'a pas de chapiteau et que le tailloir

(1) Même dans les doubleaux des bas-côtés : il y a lieu de rectifier sur ce point la coupe publiée dans l'excellent volume de M. Tholin.

s'interrompt pour donner passage à la colonne engagée, comme si cette dernière montait plus haut. En outre, contre l'arc triomphal, au-dessus de l'imposte de la voûte, subsiste un petit dosseret qui se perd dans la maçonnerie du berceau et qui, lui aussi, montait plus haut. J'en infère que la couverture primitive de la nef était à un niveau plus élevé que la naissance de la voûte actuelle. Il n'y avait donc pas entre le transept et la nef, la disproportion en hauteur qu'aurait produite la coexistence des voûtes primitives du transept avec la voûte actuelle de la nef : tout l'édifice était plus élevé. A l'appui de cette opinion, on peut faire valoir encore la disposition du chœur : dans nos régions, tout au moins, le chœur est plus bas que la nef.

Quant à savoir si la nef était couverte d'une voûte ou d'un lambris, c'est un problème pour la solution duquel les éléments me font défaut. Toutefois, une moulure horizontale profilée au-dessus de l'arc triomphal paraît annoncer plutôt un lambris.

Voûte ou lambris, il y avait place entre les grandes arcades et la couverture pour un étage de baies, fenêtres ou triforium. Or, précisément, la face ouest des croisillons, — cela est surtout visible dans le croisillon sud, — était ajourée de baies géminées, aujourd'hui murées. Des sondages peu coûteux permettraient de s'assurer si ces baies sont des fenêtres ; dans le cas de la négative, on pourrait conclure que les bas-côtés étaient surmontés d'une tribune, laquelle prenait jour par ces baies sur le croisillon. Je crois bien, au surplus, qu'il en était ainsi, parce qu'entre l'appui de ces baies et l'extrados des voûtes inférieures ,il n'y a guère de place pour un toit.

Le fait que le chœur est couvert d'une coupole octogonale est une exception; ce n'est pas ainsi que les travées du chœur sont voûtées dans le Sud-Ouest. De plus, il est non moins étrange que cette coupole ne soit pas annoncée par l'ordonnance intérieure ou extérieure du chœur, où rien n'est préparé pour la recevoir : pas de formeret, pas même de doubleau, car la coupole porte simplement sur le débouché du cul-de-four de l'abside. Pour faire l'enveloppe de cette coupole sur trompes, on a surélevé en briques les murs est, sud et nord du chœur. En un mot, je ne crois pas trop m'avancer en formulant l'avis que la coupole du chœur de Moirax a remplacé une couverture antérieure, probablement un berceau.

Dans cette belle église de Moirax, l'influence de l'école poitevine s'affirme en maints endroits. L'architecture présente aussi des caractères d'archaïsme à retenir : l'ampleur de ses fenêtres, le tracé de ses arcs en fer à cheval surbaissé, la hauteur de ses voûtes, l'emploi de l'arc en mitre dans plusieurs petites baies du transept et du chœur, l'usage de cantonner dans le tableau les moulures d'imposte au lieu de leur faire contourner les pieds-droits, etc., ce sont là des traits qui dénotent sinon une date reculée, du moins la persistance curieuse de traditions anciennes.

Layrac.

Partie de ces caractères se retrouvent dans l'église de Layrac, qui appartient cependant, par la science de la construction, à une époque peu éloignée.

Le maître d'œuvre qui a élevé cette église romane avait vu des églises gothiques et il a su mettre à

profit les enseignements qui s'en dégageaient : comme les gothiques, il s'est étudié à décomposer l'édifice en une ossature et une tenture, à reporter les pesées sur des piles entre lesquelles il a largement ouvert les murs. Il a obtenu assurément l'un des plus beaux vaisseaux romans du Sud-Ouest. Mais, si l'église est romane par le parti architectural, elle est gothique par la sûreté de l'exécution et par la date, et je ne pense pas que la date de 1096, attribuée à sa consécration, puisse convenir au monument actuel.

Église Saint-Pierre de Moissac.

L'excursion de Moissac a été particulièrement intéressante et fructueuse, grâce à M. le chanoine Pottier et à M. Dugué, qui connaissent à fond l'église abbatiale, et grâce à M. de Lasteyrie, qui l'avait précédemment étudiée et qui a exposé avec son habituelle maîtrise le résultat de ces études.

Voici le résumé des observations qui ont été faites par le Congrès :

Age du porche. — La date la plus reculée possible pour les piles du cloître est donnée par l'inscription qui fixe la construction de ce cloître à 1100. Or, les effigies qui décorent ces piles, trapues et raides, mal posées et grossièrement modelées, sont beaucoup plus archaïques et sensiblement plus anciennes que les effigies du porche, allongées et vivantes, d'un dessin plus sûr, d'un relief plus hardi. De ce rapprochement, M. de Lasteyrie conclut que le porche est postérieur à 1100.

Il trouve, d'ailleurs, à l'appui de cette opinion un nouvel argument dans le mode de structure des voûtes,

sur croisées d'ogives, de l'un et l'autre étage du porche et du clocher.

Age du linteau de la porte. — Le merveilleux linteau du porche de Moissac donnait lieu à des controverses délicates, à cause des particularités suivantes : son épaisseur insuffisante indique déjà que les trois blocs dont il est composé n'ont pas été débités pour faire un linteau; de plus, il porte sur sa tranche inférieure une sculpture méplate qui est cachée en partie par les tailloirs sur lesquels il repose; dans celui des trois blocs qui est à droite du spectateur, cette ornementation de la tranche inférieure, quoique de même style, présente des motifs différents ; enfin, M. de Lasteyrie s'était assuré que la tranche supérieure elle-même est décorée. De cet ensemble de faits, il résulte indubitablement que le linteau a rempli d'abord un autre office.

MM. de Lasteyrie et Héron de Villefosse ont remarqué que la gravure des tranches rappelle le faire de la sculpture du tombeau gardé dans une chapelle latérale de l'église, tandis que les superbes rosaces de la face antérieure sont une reproduction romane d'un motif gallo-romain. La conclusion est que les trois blocs du linteau ont appartenu originairement à un très ancien édifice, qu'on les a assemblés, au XIIe siècle, par des joints à crossettes, pour en former un linteau, en les renforçant par un doublage appareillé, et que la face antérieure a reçu à cette occasion la décoration célèbre qui la couvre.

Age de l'église à coupoles. — On sait que l'église abbatiale de Moissac a été consacrée en 1063, et cette date avait été attribuée à l'église voûtée de coupoles dont il est facile de reconnaître les dispositions

primitives, malgré les remaniements du XVe siècle. Les archéologues n'ont-ils pas, ici encore, appliqué mal à propos à l'édifice existant des textes qui concernent un édifice plus ancien ? Ne faut-il pas ajouter le cas de Moissac aux « innombrables exemples » de cette erreur dont parle Quicherat ? Le Congrès a pensé qu'en effet, la consécration de 1063 avait été motivée soit par la construction d'une église qui aurait disparu, soit par une reconstruction partielle dont il ne reste plus de traces apparentes. Dans tous les cas, l'église à coupoles ne saurait être attribuée à la première moitié du XIe siècle : l'ampleur de son parti architectural, le style de ses fenêtres limousines, permettent de la rattacher au siècle suivant. Il est très rationnel de penser que la construction de cette église à coupoles a motivé la dédicace de 1180 dont M. Anthyme Saint-Paul a retrouvé la mention (1).

Cette conclusion est pleinement confirmée par les considérations qui suivent et par un rapprochement avec Saint-Front de Périgueux, qui paraît avoir été livré au culte en 1173.

Contemporanéité de l'église à coupoles et de l'enveloppe extérieure du porche. — Si l'on examine avec quelque attention le parement extérieur du porche et des parties attenantes de l'église, on aperçoit sur divers points des sutures qui donnent lieu à des remarques importantes pour établir la succession de ces constructions diverses.

(1) « Bernardus (évêque d'Oloron) adfuit anno 1179 concilio Lateranensi, et anno sequenti dedicationi ecclesiæ Moïssiacensis » (*Gallia Christiana*, t. I, col. 1269). — On a appliqué à l'église de Moissac une bulle de 1132, pour la consécration de l'église de Cluny, qui est citée dans le recueil de M. Bruel.

Le noyau du porche et du clocher, leur partie centrale, que le système de voûtement permet de dater avec certitude du XIIe siècle, a été élevé d'abord; la porte autrefois polylobée qui s'ouvre du porche sur l'église et l'enveloppe extérieure du porche sont de date plus récente. Le fait est depuis longtemps acquis. L'étude des joints de la maçonnerie amène à une autre constatation: dans l'angle rentrant formé par la rencontre du mur de l'église avec la saillie du porche, les assises se suivent parfaitement. Je parle ici des assises au niveau des fenêtres; au-dessous, cette partie a été restaurée, ainsi qu'on peut s'en assurer par une comparaison, soit avec la partie supérieure, dont le parement est de couleur différente, soit avec l'autre pied-droit de la porte, qui ne présente pas les mêmes décrochements dans les lignes des assises. En outre, cette portion de l'enveloppe du porche avait, à la hauteur des fenêtres de l'église, des baies ou de fausses baies, qui continuaient l'ordonnance architecturale de la nef. Ces deux observations, la première surtout, autorisent à dire que l'église à coupoles et l'enveloppe extérieure du porche ont été construites en même temps (1).

Antériorité du porche sur l'église à coupoles. — La disposition des douze baies du premier étage du clocher présente une particularité qui mérite d'être signalée : sur les faces sud, ouest et nord, les trois baies sont de même hauteur; sur la face est, qui est

(1) Peut-être faut-il restreindre cette proposition à l'enveloppe latérale, celle des faces sud et nord. Je suis moins affirmatif au sujet de la face ouest. Mais n'y a-t-il pas sur ce dernier point des réfections ? Lagrèze-Fossat en signale *(Études historiques sur Moissac*, t. III, p. 178).

adossée à l'église, les fenêtres sont sensiblement plus basses, ce qui dénote que le maître d'œuvre se préoccupait de les ouvrir sous la couverture de la nef adjacente. De plus, sur cette même face, la fenêtre du milieu est plus élevée, d'où il paraît résulter que cette couverture de la nef était bombée, en d'autres termes, que c'était une voûte. Est-ce à dire que le constructeur du clocher prévoyait avec précision l'église à coupoles et le niveau de ses voûtes ? Ce n'est pas probable, parce que sur la face extérieure du mur oriental du clocher, c'est-à-dire à l'intérieur de la nef, le doubleau de la coupole coupe ces fenêtres.

En résumé, l'ordre des travaux serait le suivant : en premier lieu, à une date assez avancée dans le XIIe siècle, le porche et le clocher; ensuite, l'église à coupoles et simultanément l'enveloppe des faces nord, sud et peut-être ouest du porche.

Il est vraisemblable, ainsi que M. de Lasteyrie l'a dit, que l'église du XIe siècle était à trois nefs, comme à Saint-Maurice d'Angers, à Saint-André de Bordeaux, etc. La Société française d'Archéologie a décidé de subventionner des fouilles qui permettront d'élucider ce point.

Déplacement de la porte du porche. — On a émis l'hypothèse que la porte occupait d'abord sa place naturelle dans l'axe de l'église : elle aurait été plus tard transportée sur la face méridionale du porche, où elle est actuellement : ainsi s'expliquerait que cette porte ne soit pas dans l'axe du formeret et du porche lui-même.

La situation (1) du portail en dehors de l'axe est certainement le résultat d'un déplacement. Comme l'a

(1) Cet alinéa est presque en entier de M. Lanore.

remarqué M. de Lasteyrie, elle s'explique fort bien par la nécessité où l'on s'est trouvé, quand on a construit l'enveloppe fortifiée, de ménager la place à deux petites salles, utiles à la défense, qui se trouvent à mi-étage dans l'angle sud-ouest de cette enveloppe. Le portail dans l'axe aurait beaucoup gêné pour établir ces salles ; on dut, quand on fortifia le clocher, reporter le portail un peu vers la droite. La similitude entre certaines sculptures du portail et les chapiteaux du rez-de-chaussée du clocher empêche de s'arrêter à l'hypothèse que le portail a été construit à l'époque où on fit l'enveloppe et l'église à coupoles. Il fut simplement déplacé à cette époque, ce qui ne veut pas dire, d'ailleurs, qu'il se soit trouvé originairement sur la face ouest.

Constatations diverses. — Bien d'autres faits accessoires ont été notés, au cours de cette visite d'un si remarquable intérêt. Certains congressistes ont étudié dans la nef, à la hauteur de la tribune qui a été établie par les architectes gothiques, du côté sud et à l'angle ouest de la dernière pile est de coupole, une amorce ou un arrachement d'ogive. Le profil de cette nervure n'a pas son plein développement, parce qu'elle n'est pas entièrement dégagée du massif d'où elle paraît sortir ; il semble que ce profil fut un bandeau d'une médiocre largeur, mais assez saillant, dont les arêtes étaient abattues. Le doubleau et le formeret puissants appartiennent au type des églises à coupoles ordinaires. Enfin, détail important, la direction de cette ogive démontre que la voûte qu'elle soutenait ou qu'elle était destinée à soutenir était ou devait être sur plan carré.

Je crois que dans notre Sud-Ouest les premières voûtes gothiques ont été des voûtes angevines sur

plan carré : à Saint-André de Bordeaux, où elles ont été depuis longtemps démolies, à Saint-Macaire, où elles subsistent, etc. Faut-il croire que sur cette travée de la nef l'architecte de l'église à coupoles de Moissac a projeté ou exécuté une voûte angevine? Je ne le pense point, parce que le profil étroit et polygonal de cette ogive et, d'autre part, le fait que cette nervure à sa naissance pénétrait dans la pile, accusent une époque peu reculée. Peut-être sommes-nous en présence d'une tentative de voûtement qui a précédé de peu les grands travaux faits au XVe siècle. L'intention d'établir une voûte gothique sur plan carré est assez singulière pour l'époque.

Église Saint-Martin de Moissac. — Ce vénérable édifice, avec sa façade en petit appareil cubique et ses énormes contreforts cylindriques, a soulevé bien des problèmes : Quelle en est la date ? Comment les contreforts étaient-ils amortis ? Étaient-ce seulement des contreforts, et des contreforts ne seraient-ils pas de moyen appareil? Ce mur faisait-il même partie d'une église et n'appartient-il pas plutôt à l'architecture militaire ? La façade de Saint-Martin est tellement informe et incomplète qu'elle n'a fourni la réponse à aucune de ces questions.

IX

NOTE

SUR

SAINT-FRONT DE PÉRIGUEUX

Par M. J.-A. BRUTAILS.

Le programme du Congrès porte, sous le n° 9, la question suivante : *Faut-il regarder Saint-Front de Périgueux comme le prototype des églises à coupoles de l'Agenais et de la Gascogne ?* Mon intention n'est pas de reprendre l'examen complet de ce problème; je voudrais simplement résumer ce que j'en ai précédemment écrit et exposer, tel que je le comprends, l'état de la question.

Vous savez quelle était sur ce point la théorie de Félix de Verneilh : Saint-Front, copié de Saint-Marc de Venise, serait un édifice byzantin dans sa construction et peut-être dans sa décoration, élevé entre 984 et 1040; ce serait la première église à coupoles de nos régions, et les autres en seraient des imitations de plus en plus dégénérées.

Comme vous le voyez, la difficulté peut et doit être envisagée sous plusieurs aspects : date de Saint-Front, ses rapports de filiation avec Saint-Marc, le caractère

byzantin de sa construction et de sa décoration, enfin ses rapports avec les autres édifices à coupoles de nos pays.

*
* *

La date de Saint-Front peut être déterminée de deux façons : d'après l'édifice lui-même ou à l'aide des textes.

Si l'on s'en tient à l'édifice et si on lui applique les règles courantes qui paraissent acquises à l'archéologie, Saint-Front ne peut pas être attribué à la période 984-1040 pour plusieurs motifs : d'abord, ses grandes arcades sont brisées ; or, d'après les écrivains autorisés qui se sont en dernier lieu occupés de l'introduction de l'arc brisé dans nos pays, d'après notre président, dans son livre sur *l'Architecture du Soissonnais*, cette forme n'a été pratiquée sur les chantiers de France que plus tard, vers la fin du XIe siècle ; M. Anthyme Saint-Paul n'en connaît pas d'exemple authentique avant 1080 ou 1090.

En second lieu, en avant du Saint-Front à coupoles subsiste en partie une église antérieure, et cette église, avec ses piles cruciformes, ses joints sans épaisseur et les arcades longitudinales qui consolident les murs extérieurs des bas-côtés, ne peut pas être plus ancienne que l'an mille environ. C'est donc cette église qui a été construite en 984-1040, et l'église à coupoles est plus récente.

Quant aux textes, ils nous apprennent que l'église de Saint-Front fut brûlée en 1120, qu'elle était à ce moment couverte de bois, enfin qu'en 1173, les corps des anciens évêques furent retirés de la salle capitulaire et portés dans la basilique. Ce dernier fait est

un indice que les travaux, en 1173, touchaient à leur fin. Quant au récit de l'incendie, quelque bref qu'il soit, il fournit un renseignement précieux, à savoir que Saint-Front, en 1120, était une église lambrissée; par conséquent, l'église à coupoles est postérieure. On peut raisonnablement la dater de 1120-1173.

A la vérité, on a produit naguère une photographie qui montrerait, sur la face occidentale de la coupole ouest et sur la face correspondante du clocher, des traces de l'incendie de 1120. L'argument est tout à fait insuffisant pour détruire les preuves qui précèdent : sont-elles décisives? J'ai la faiblesse de le croire. Dans tous les cas, elles sont très fortes, et il faut pour les renverser autre chose qu'une hypothèse. Or, c'est une hypothèse pure de prétendre que l'incendie dont on nous montre les ravages est précisément celui de 1120.

*
* *

Il paraît établi que Saint-Marc de Venise ne remonte pas au delà de la seconde moitié du XIe siècle. Si donc l'on admet avec Félix de Verneilh que Saint-Front dérive de Saint-Marc, la conclusion inéluctable est que Saint-Front ne pouvait pas être terminé en 1040.

Mais il suffit de jeter les yeux sur le plan de l'une et de l'autre église pour s'assurer que Verneilh a exagéré les ressemblances. Saint-Front peut aussi bien avoir été bâti à l'imitation de deux églises orientales : les Saints-Apôtres de Constantinople, depuis longtemps détruits, et peut-être Saint-Jean-Apôtre d'Éphèse, qui a disparu à une époque ignorée.

*
* *

La thèse de Félix de Verneilh sur le caractère byzantin de Saint-Front ne peut plus se soutenir, depuis que les remarquables travaux de M. Choisy, de M. de Vogüé, etc., nous ont fait connaître les procédés des constructeurs et des décorateurs byzantins. Pour la construction, par exemple, il n'y a pas de rapprochement possible entre Saint-Front et les monuments de l'Orient, quant au tracé des arcs-doubleaux, des arcs générateurs des pendentifs et des calottes, quant à la répartition des masses, quant à la disposition des joints d'appareil, quant au liaisonnement des parties portantes avec les murs de remplissage, quant à la silhouette des coupoles, etc.

En ce qui concerne l'origine byzantine de la décoration, Félix de Verneilh n'était rien moins qu'affirmatif; mais, même avec des réserves, son opinion ne saurait être admise : l'ornementation de Saint-Front est romane et rien ne permet de la rattacher à l'art oriental.

*
* *

M. de Malafosse a fait observer que, si l'église de Saint-Front était le prototype des églises à coupoles de nos pays, on l'aurait imitée diversement; il serait bien invraisemblable que les copistes se fussent entendus pour faire subir à l'original les mêmes déformations : suppression du transept, addition d'un toit, etc.

Il est non moins inexplicable que sur tous les points où Saint-Front s'écarte des modèles byzantins, il se rapproche du type local. Qu'est-ce à dire, sinon qu'au moment où Saint-Front fut élevé, ce type local des églises à coupoles était déjà constitué ?

Au surplus, c'est un principe que jamais une école d'art ne débute par un chef-d'œuvre. Or, que Saint-Front, avec l'ampleur de ses dimensions, la sûreté de l'exécution, la franchise de son parti, soit un chef-d'œuvre, la proposition n'est guère contestable. Il faut donc, ou bien qu'il soit byzantin, ou bien que l'école locale l'ait produit quand déjà elle avait appris à faire des coupoles. Nous venons de voir que Saint-Front n'est pas byzantin. Il reste que ce soit une église construite par les maîtres d'œuvre de l'Aquitaine, à un moment où ils avaient déjà bâti bien des églises de ce style.

*
* *

Enfin, si nous examinons les coupoles du Sud-Ouest et si nous les comparons aux coupoles byzantines, nous constatons qu'entre les premières et les secondes, il existe un hiatus qui nous interdit de conclure à la filiation des unes et des autres. Au contraire, si nous groupons, non pas dans un ordre chronologique, — nous n'en n'avons malheureusement pas la possibilité, — mais dans un ordre logique, les diverses formes de coupoles de notre région, nous remontons du type de Saint-Front à un type tellement simple, tellement primitif, qu'il s'explique par lui-même, sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir dans son élaboration une influence de l'Orient.

La conclusion est que notre coupole aquitanique est un système de voûtement autochtone, inspiré peut-être des coupoles et des voûtes d'arêtes romaines, mais dû à l'ingéniosité et au bon sens de ces maîtres d'œuvre du Sud-Ouest dont nous admirions ces jours-ci les remarquables productions.

X

L'ÉGLISE DE CLERMONT-DESSOUS

(LOT-ET-GARONNE)

Par M. COURAU.

A deux kilomètres au delà de Port-Sainte-Marie, l'église romane de Clermont-Dessous, bâtie sur un rocher escarpé, attire l'attention des archéologues qui voyagent entre Langon et Agen. La position occupée par le monument était bien facile à fortifier. L'église, garnie de meurtrières et surmontée d'une tour crénelée, dont la plate-forme se prêtait à la défense et aux conditions requises pour un poste d'observation, se trouvait protégée du côté de la crête de la colline par une tour moins ancienne qui barrait l'accès de la terrasse.

Ce n'est pas seulement par son caractère d'église fortifiée que l'édifice est intéressant à étudier, c'est aussi par son architecture. La coupole disposée sous la tour crénelée, à la croisée du transept peu saillant, est une véritable rareté archéologique. Le département de Lot-et-Garonne ne présente pas d'autre exemple d'une coupole semblable. Elle n'a pas la forme d'une calotte hémisphérique sur pendentifs,

comme on en voit tant de spécimens dans le Périgord et sur les bords de la Charente, et dont les meilleurs types se rencontrent à Saint-Front de Périgueux et à la cathédrale d'Angoulême. La coupole de Clermont-Dessous est à huit pans inégaux, dont le plan participe à la fois du rectangle et de l'octogone ; autrement dit, c'est une coupole rectangulaire à pans coupés, dont les côtés sont dans le plan des quatre murs reposant sur les archivoltes de la croisée du transept. Ses pans coupés s'appuient sur des trompes en forme de niches circulaires, disposées dans les angles des murs comme celles de la coupole de l'église de Moirax.

On parvient au-dessus de la coupole, sur la plate-forme de la tour qui la domine, par un escalier à vis établi dans deux tourelles superposées, communiquant de l'une à l'autre au moyen d'un étroit couloir pratiqué dans l'épaisseur de la muraille. La tourelle inférieure flanque le mur extérieur du transept en vue de la plaine. La position de la tourelle supérieure est marquée sur le plan par un cercle pointillé. L'escalier de celle-ci aboutit à une étroite galerie à ciel ouvert, de laquelle quelques degrés permettent d'atteindre la plate-forme de la tour à 16 mètres de hauteur au-dessus du pavé de l'église.

La voûte en berceau de la nef et des branches du transept, terminée en cul-de-four au chevet circulaire formé par l'abside, est construite, ainsi que la coupole, en pierre de taille d'appareil plus petit que celui des parements intérieur et extérieur de l'église.

Les colonnes engagées portant les archivoltes ont des chapiteaux largement épanouis, composés d'un ou deux rangs de feuilles épaisses et crochues, avec

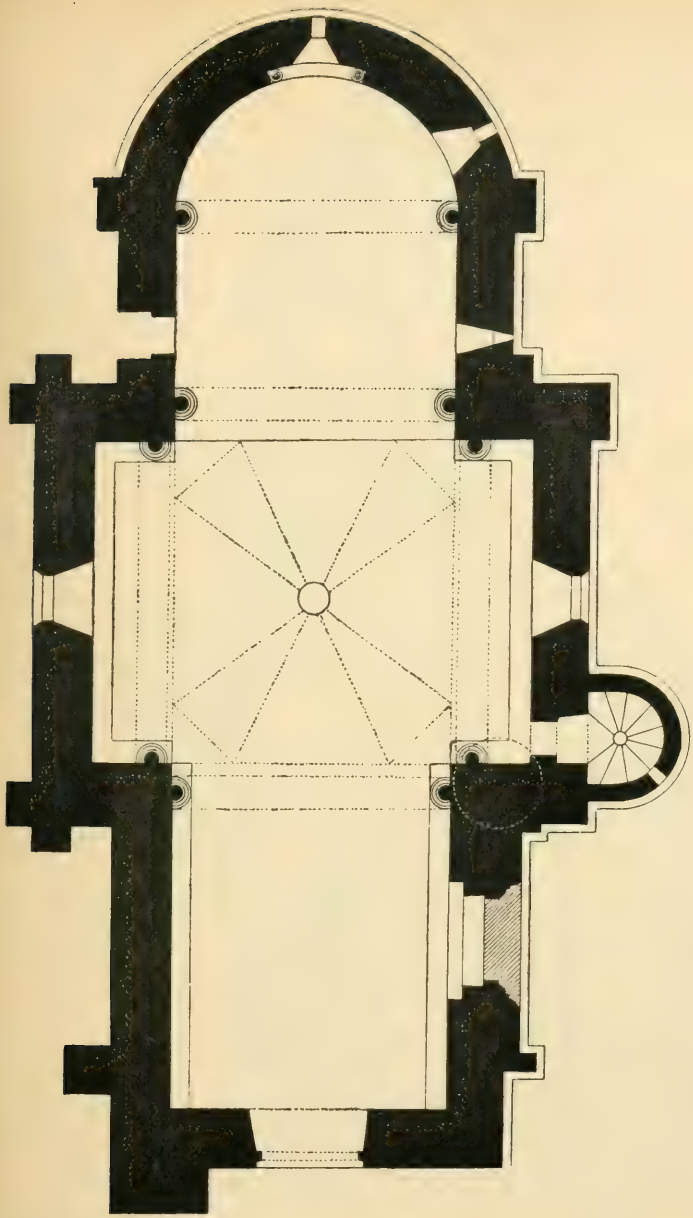

Église de Clermont-Dessous.

Plan.

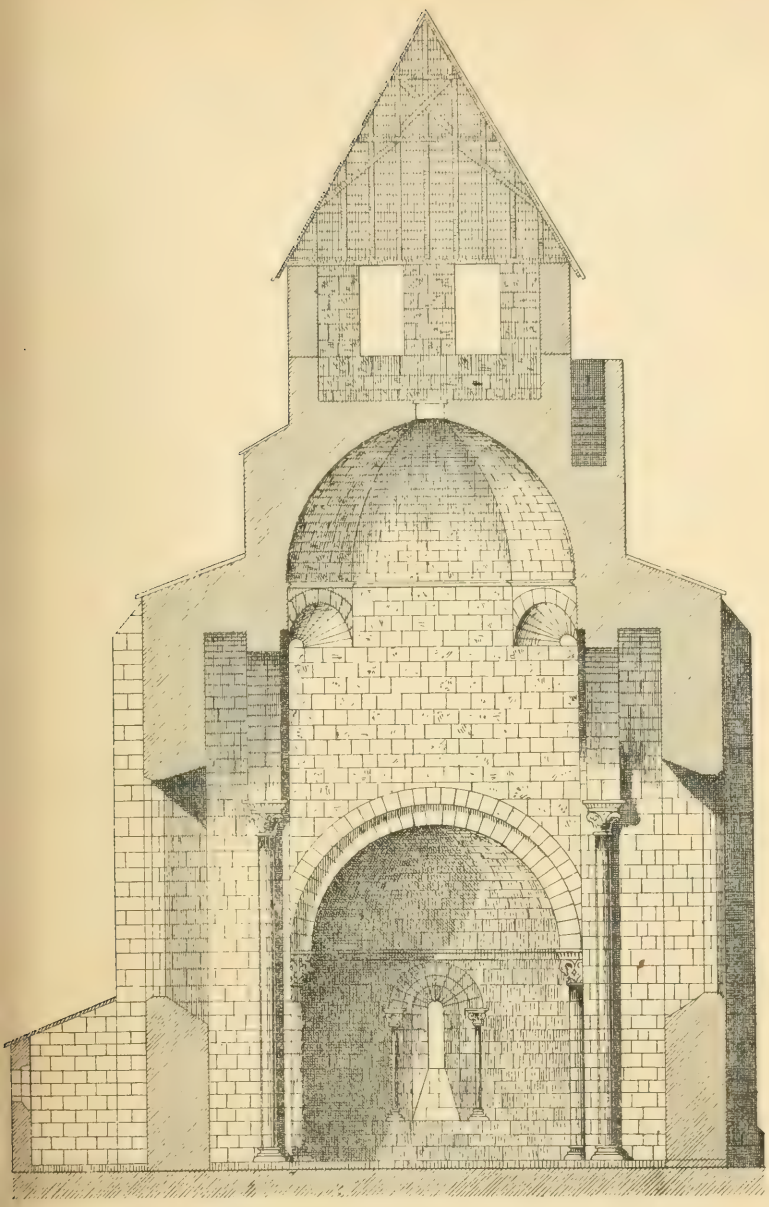

Église de Clermont-Dessous.

Coupe transversale.

quelques boutons et volutes aux spirales saillantes. La moulure des tailloirs, décorée d'une triple rangée de billettes, se prolonge en cordon tout autour des murs et marque la naissance des voûtes. Une corniche saillante, d'un profil simple, décore l'abside avec des modillons ornés de têtes ou de rosaces.

Un joli portail muré à l'époque moderne, orné de colonnettes et de sculptures, s'ouvrait du côté sud ; mais il porte la trace d'un remaniement du XVe siècle, si l'on en juge par son archivolte à moulures prismatiques. On entre aujourd'hui dans l'église sous le porche par une porte rectangulaire à chambranle du XVIIIe siècle.

Cet intéressant monument n'a pas passé inaperçu du savant archéologue M. Tholin, qui le décrit dans son livre sur *l'Architecture religieuse de l'Agenais,* avec planches à l'appui. Mais cet auteur ne parle pas du caractère militaire de l'édifice et il croit que « l'étage supérieur du clocher est absolument moderne ». Je crois que le clocher est aussi ancien que le reste de l'édifice, quoiqu'il soit établi en retraite, mais la charpente légère, solide et curieusement assemblée tout en bois de chêne, pourrait bien être de l'avant-dernier siècle.

Je fonde cette opinion sur l'existence de l'escalier, qui est bien contemporain de l'église, puisqu'il n'existe aucun décrochement d'appareil indiquant un remaniement postérieur. Cet escalier n'aurait aucune raison d'être, si la tour centrale n'avait existé de tous temps.

Quant à la destination défensive de l'église, outre la preuve donnée par la tour crénelée qui domine le transept, je la découvre dans les dispositions intérieures et extérieures de l'édifice.

C'est d'abord un chemin creux, que l'on est obligé de franchir sur un pont en maçonnerie pour arriver sous le porche. Il y a lieu de penser que ce pont a remplacé un pont-levis; d'autre part, il existe sur la façade du porche, au midi, en vue de la plaine, des trous d'arquebuse du XVe siècle. Enfin, les murs n'ont pas moins de 1^m 20 d'épaisseur et ne sont percés que de deux fenêtres dans les bras du transept, qui éclairent seules l'intérieur.

On voit bien quelques fenêtres dans les murailles de l'abside, mais sauf celle du fond, qui est d'ailleurs fort petite, elles n'ont été pratiquées qu'en sous-œuvre après la construction de l'église. Près du sol, étroites, dépourvues d'encadrement appareillé et pratiquées du côté accessible, ces fenêtres aujourd'hui murées n'étaient que des meurtrières. J'ajoute que les seules parties détériorées sont les murs qui regardent la plaine, parce qu'ils ont subi le choc des projectiles lancés par les engins ennemis.

M. le marquis de Fayolle, à qui j'ai soumis les dessins de cette église, m'a fait observer que les baies que je prends pour des créneaux pourraient bien être les ouvertures d'un simple clocher. Mais il n'est pas d'usage que des fenêtres soient dépourvues d'archivolte, et si l'on croit que cette archivolte a pu exister et disparaître dans un dérasement de la partie supérieure, l'assise de couronnement ne serait pas parfaitement de niveau, d'une épaisseur uniforme sur tout le pourtour, sans aucune trace d'arrachements ou de raccords. Enfin, l'appui de la baie est placé au-dessus de la plate-forme, à la hauteur habituelle des créneaux.

Quelle que soit la valeur d'une thèse que je propose à l'examen du Congrès sur sa destination défensive,

l'église de Clermont-Dessous n'en offre pas moins un spécimen architectonique digne du plus haut intérêt.

Les ressources qui ont été mises à ma disposition pour la restauration de l'église en 1880, m'ont permis de détruire l'affreux badigeon sous lequel étaient cachés l'appareil des murs et des voûtes et les vilaines boiseries peintes et dorées en style rococo qui décoraient l'abside.

J'ajoute qu'on ne pourrait pas relever dans ma restauration les joints saillants si justement critiqués par M. Lefèvre-Pontalis dans certaines parties restaurées des églises de Monsempron, de Moirax et de Saint-Caprais d'Agen. Enfin, j'ai été heureux de restituer autant que je l'ai pu à l'enceinte, le caractère primitif que lui avaient fait perdre des embellissements maladroits.

XI

LA CATHÉDRALE DE CONDOM

Par M. Joseph GARDÈRE.

Le chanoine Lagutère, qui écrivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle, et qui nous a laissé de précieux mémoires (manuscrits) sur l'ancien diocèse de Condom, s'exprime ainsi sur la part des deux évêques, Jean Marre et Hérard de Grossoles, dans la construction de la cathédrale de Condom : « Il n'eut pas, « dit-il, en parlant de Jean Marre, mort en 1521, le « temps de l'achever ny la satisfaction de la voir en sa « perfection, non plus que David le temple que Dieu « lui avoit commandé de faire bastir en Jérusalem ; il « la fit bastir jusques au sixiesme pilier canelé avec le « clocher, et le restant, qui est de piliers ronds et qui « va joindre l'ancienne chapelle de Notre-Dame, fut « achevé de bastir par Gorsolles, son successeur, « lequel ayant profité de son exemple, se rendit l'imi- « tateur de son zèle et de sa vertu, etc... »

L'exactitude ordinaire de l'annaliste condomois nous paraît ici en défaut, et quoiqu'une certaine différence dans le *faire* et même dans l'appareil employé dans les deux parties de l'édifice semble militer en sa

faveur, nous avons de la peine, nous en dirons les motifs, à nous ranger à son opinion, qu'il n'appuie, d'ailleurs, d'aucune preuve, ne citant aucun marché passé avec les ouvriers par Mgr de Grossoles, aucun document relatif à sa part dans l'œuvre. Cette opinion a été néanmoins acceptée par tous ceux qui, après lui, ont eu à parler de Saint-Pierre de Condom : les auteurs de la *Gallia Christiana,* dom Brugèles (1), et Larcher (2), au dernier siècle, et, de nos jours, le chanoine Monlezun (3), les auteurs de la *Guienne historique,* l'abbé Barrère, etc...

Déjà le P. Montgaillard avait parlé dans le même sens que le chanoine Lagutère, quoique d'une façon moins explicite. Voici ce qu'il écrivait, vers 1630, à propos de Jean Marre et de son successeur :... «... Hoc « anno M. D. III, at biennio post aggressus est ad opus « plane magnificum ; cum enim ecclesiæ suæ cathedra- « lis angustias parum æqua ferret mente regio animo « basilicæ fundamenta gessit ejus quam Condomienses « inter elegantes totius Galliæ ædes annumerant. « Anno igitur Christi M. D. V. opus ceptum et magna- « licet ab Johanne contentione præmotum, non tamen « *ad umbilicum* deductum est ut successori suus honos « sicut et laboris et impensarum pars relinquere- « tur » (4).

(1) *Chroniques ecclésiastiques de l'ancien diocèse d'Auch.*

(2) Collection Larcher (Archives municipales de Condom).

(3) *Histoire de la Gascogne.*

(4) Manuscrits du P. Montgaillard (Chartrier du grand séminaire d'Auch). — La date de 1505 doit s'appliquer à la construction du clocher.

Nous ne saurions nous arrêter au dire d'un avocat, inséré dans un arrêt du parlement de Bordeaux de 1555, portant confirmation

Mais où sont les armes de Mgr de Grossoles sur la partie du monument qui lui appartiendrait si nous exceptons la sacristie et la salle capitulaire ? Nous les cherchons en vain aux clefs de la grande voûte de la nef; nous ne les trouvons pas davantage dans les chapelles où brillent seulement celles de son prédécesseur, et notamment à la dernière, côté nord, que Mgr de Grossoles avait choisi pour lieu de sa sépulture.

Au dehors, les deux contreforts extrêmes du chevet présentent, il est vrai, sur leur face antérieure, au-dessus de la chapelle terminale de la Vierge, deux écussons armoriés, mais à qui appartiennent-ils ? Encore à Jean Marre. Ne serait-il pas étrange que Mgr de Grossoles, ayant achevé l'édifice dont il aurait construit la partie principale, celle qui répond au chœur, au sanctuaire, n'eût pas voulu le rappeler par l'apposition de ses armoiries ? Ne serait-il pas étrange que, par une délicatesse excessive, il y eût placé celles de son devancier, qui se trouvaient déjà plusieurs fois répétées sur le monument, et que, par un acte d'humilité vraiment inouï, il eût choisi pour sa sépulture l'une des chapelles qu'il aurait édifiées et à laquelle il aurait placé les armes de son prédécesseur ? Peut-on aller jusqu'à supposer qu'il agit ainsi par respect pour celui qui avait conçu le plan de l'édifice et en avait exécuté une grande partie ?

de la Bulle de sécularisation du chapitre de Condom.«.... Dit qu'en l'évêché de Condom ci-devant et avant ledit appellant (Mgr de Pisseleu) y a eu deux évêques, sçavoir est Messire Jean de Marra et Messire Hérard de Gorsoles, qui ont dependeu la plus part de leur bien à la nourriture et entretènement des pauvres et édification de l'église cathedralle de Condom..... » (Manuscrit du dernier siècle; Archives municipales de Condom).

En fera-t-il de même au cloître dont Jean Marre avait pourtant fait creuser et bâtir les fondations ? Non ; nous y voyons son blason, de même qu'à la chapelle du cloître lui-même, dite de Sainte-Catherine à l'est ; celui de Marre ne paraît plus (1). Nous le voyons encore à la voûte de cette élégante chapelle du palais épiscopal qui est son œuvre, ainsi qu'au sommet des pilastres qui accompagnent une niche dans une des petites chapelles latérales de celle de Notre-Dame : elles se montraient autrefois, d'après le chanoine Lagutère, à la chaire de l'église et à la chapelle de Saint-Nicolas contiguë à la cathédrale au sud, qui dut être démolie en vue du développement du nouveau temple et qu'il réédifia pour le service paroissial, et nous soupçonnons fort qu'elles s'étalaient sur le chœur qu'il fit construire avec les deniers de son généreux prédécesseur.

Mais, dans cette inscription qu'il fit graver sur le marbre au-dessus de la porte de la sacristie pour rappeler la cérémonie de la consécration de l'église, pourquoi n'a-t-il pas indiqué quelle était sa part dans le grand œuvre ? A vrai dire, nous ne pensons pas qu'il pût le faire.

Nous nous trouverions donc en face d'un seul fondateur, d'un seul constructeur : Jean Marre ; ses armes parlent assez haut.

(1) Les armes de Mgr Marre, qui figurent en avant du grand escalier, ont été exécutées en ciment, dans ces derniers temps, sur une clé mutilée. Il est vrai que trois des travées du cloître, démoli par les religionnaires en 1569, furent reconstruites au XVIIe siècle ; mais on y replaça les armes de Mgr de Grossoles avec celles des prélats qui firent reconstruire ces travées ; la quatrième travée qui longe l'église a été rebâtie récemment.

D'ailleurs, le chanoine Lagutère lui-même semble nous le faire comprendre en disant de notre évêque : « Ce fut luy mesme qui avoit *dans toutes les chap-* « *pelles* de lad. église faict travailler diverses images « et mistères en relief, fort artistement eslaboulés et « dorés, dont il paroist encore des vestiges et que la « malice des ennemis de notre religion a ruiné ».

Nous ferons observer que Marre avait acheté, six mois avant sa mort, 1500 quintaux de plomb pour recouvrir l'église dans laquelle son successeur se faisait consacrer, en 1524, au maître-autel, « infra missarum solempnia ad *altare majus* beati Petri celebrata (1) ». Or, paraît-il vraisemblable que Mgr de Grossoles ait voulu que les splendeurs de cette cérémonie eussent lieu dans sa cathédrale à peine à moitié construite ?

Notre église, il est vrai, ne fut pas rebâtie toute à la fois ; nous savons que les consuls avaient subordonné leur consentement à cette condition que la bâtisse se fît peu à peu, sans démolir tout ce qui restait de l'ancien édifice, et cette condition fut remplie (2). D'ailleurs, la différence entre la partie occidentale et la partie orientale, qui n'est qu'apparente dans le style, mais est sensible à l'extérieur dans les dimensions et la nuance de l'appareil, jointe à des traces presque imperceptibles d'un raccord exécuté avec une grande

(1) La copie de l'acte de consécration de Mgr de Grossoles se trouve dans la collection Larcher (Archives municipales de Condom).

Le poids du plomb qui recouvrait la charpente et qui fut enlevé en l'an II ne différait pas sensiblement de celui-ci.

(2) Procès-verbal d'enquête contre l'évêque Marre (Archives municipales de Condom, FF. 15).

habileté, indique suffisamment une reprise mais n'implique pas forcément l'idée d'un nouveau constructeur.

Nous le répétons, la différence dans le style n'est qu'apparente ; il suffit d'un peu d'attention pour s'en convaincre.

Dans la partie occidentale, en effet, les piliers sont revêtus de moulures et couronnés de chapiteaux, les contreforts sont décorés de clochetons, tandis qu'à la partie orientale les premiers sont lisses, arrondis et dépourvus de chapiteaux : les seconds, simplement rectangulaires, sans ornementation. Mais cette voûte, dont on admirera toujours la hardiesse et la majesté, ne présente-t-elle pas dans toute son étendue les mêmes divisions d'arêtes entrecroisées, la même richesse de détail dans la sculpture des clés ; le style flamboyant n'offre-t-il pas aux fenêtres les mêmes couronnements variés ?

Au reste, le « sixiesme pilier canelé » lui-même (1), attribué à Marre par le chanoine Lagutère, ne ressemble pas aux précédents ; ses moulures plus serrées sont plus nombreuses et, de même que les piliers arrondis qui le suivent et qui devaient peut-être recevoir cette ornementation nouvelle (2), il est dépourvu de chapiteau ; d'un autre côté, la différence dans l'appareil se montre déjà à la travée qui précède ce pilier.

Tout semble donc indiquer que Marre, reprenant l'œuvre à ce point et conservant le même plan et le

(1) Le contrefort qui lui correspond est le premier de ceux qui n'ont pas reçu d'ornementation.

(2) Leur périmètre permettrait de la leur donner.

même style, adopta pour la deuxième partie une manière nouvelle, soit qu'il voulût ainsi faire connaître cette particularité de la construction de son église, soit pour un motif d'économie ou tout autre que nous ignorons.

Nous ajouterons que Marre lui-même avait déjà employé, notamment à Eauze, ce type de « la colonne monocylindre, dans laquelle les différentes nervures des voûtes descendent pénétrer » (1), souvent mis en œuvre par les architectes de cette époque.

Nous croyons devoir observer qu'en 1517, notre évêque fit « double fourniture à l'œuvre de son esglize » (2) ; ne pourrait-on conclure de ce fait qu'il pressait vivement les travaux pour en voir la fin ?

Rappelons enfin à ceux qui seraient tentés d'objecter les difficultés qu'il y aurait à élever un pareil monument dans un aussi court espace de temps (1507, date du commencement des travaux, à 1521, date de la mort de Marre), que le traité ne stipulait qu'un délai de sept ans. Sept ans paraissaient donc suffisants, soit à l'entrepreneur ou « maistre », soit à Jean Marre qui avait quelque compétence en matière de construction d'églises ayant déjà fait bâtir, notamment la belle église d'Eauze et presque toute la cathédrale d'Auch.

(1) *Cours élémentaire d'archéologie chrétienne,* par l'abbé Mallet, p. 209.

(2) *Revue de Gascogne,* t. XVI, p. 155. Mgr Marre s'était engagé à fournir, tous les ans, jusqu'à l'achèvement des travaux, la troisième partie des revenus de l'évêché, soit 2000 livres, trois charrettes attelées pour le charroi des matériaux et « une grande quantité de bled et vin ». Le chapitre fournissait la dîme de ses bénéfices et le revenu d'une prébende ainsi que le bois nécessaire, qui pourrait se trouver dans son bois de La Gardère.

Or, le prélat vécut encore quatorze années, c'est-à-dire assez longtemps pour mener l'œuvre à bonne fin. C'est donc à lui, à lui seul, que nous croyons devoir rapporter l'honneur d'avoir bâti notre ancienne cathédrale, ce chef-d'œuvre de l'art gothique de la troisième période.

Mais est-ce à dire que tout fût terminé, qu'il ne restât rien à faire à la mort de Jean Marre ?

Hérard de Grossoles, son vicaire général depuis 1515, élu le 18 octobre 1521 et bientôt confirmé par son métropolitain, se montra le digne successeur de celui qu'il appelait « son maître ».

La possession de son siège lui fut tout d'abord disputée par François Dumoulin, ancien précepteur et grand aumônier de François Ier qui l'avait pourvu de l'évêché de Condom, et ce ne fut qu'en 1524 (v. s.), par arrêt du Grand Conseil du 6 février de cette année, qu'il put le faire évincer. Ce trouble, joint à la peste qui vint désoler le pays en 1522, dut être un obstacle à l'active continuation des travaux de l'église, dans laquelle il se fit sacrer, le 18 juin 1524, par l'évêque de Lectoure, Jean de Barton, en présence d'une nombreuse et brillante assemblée.

Ce fut à cette époque qu'il se hâta de poursuivre et de parachever l'œuvre de son prédécesseur. Et sera-ce trop de six ans pour tout ce qui reste à faire ? N'a-t-il pas, en effet, à bâtir la sacristie et la salle capitulaire, les grandes fenêtres à garnir de verrières, le pavé et peut-être les autels des chapelles à construire, la tribune à élever ou tout au moins l'orgue à établir, le cloître et la chapelle de Sainte-Catherine à édifier ?

(1) Collection Larcher, p. 72 (Archives municipales de Condom).

N'avait-il pas encore à dresser la charpente et à la revêtir de sa couverture de plomb ? (1).

C'est par ses soins que le chœur pour lequel son prédécesseur avait laissé 1000 livres et le bois nécessaire, que le « tableau » et retable du maître-autel, pour lesquels Jean Marre avait légué 60 marcs d'argent et cent cinquante livres, furent érigés avec magnificence, que la chaire fut élevée (2).

Tout était à peu près terminé en 1531 ; aussi put-il consacrer solennellement le nouvel édifice, le 15 octobre de cette année.

Il transmit à la postérité le souvenir de l'imposante cérémonie par l'inscription suivante gravée en lettres d'or sur une plaque de marbre qu'on voit au-dessus de la porte de la sacristie :

« Anno Domini M. D. XXXI et die decima quinta octobris que erat dominica, Reverendus in Christo pater dominus Herardus de Gorsolis episcopus Condomiensis istam ecclesiam et ejusdem altare majus in honorem Dei et Salvatoris Domini nostri Jesu Christi et memoriam beati Petri, Apos-

(1) Peut-être la charpente et la couverture de plomb furent-elles placées du vivant de Mgr Marre ou peu après sa mort. Dans tous les cas, le plomb acheté par notre évêque ne fut pas suffisant pour recouvrir l'église dans toute son étendue, et Mgr de Grossoles négligea, paraît-il, de compléter l'œuvre sur ce point, car les consuls nous apprendront, en 1564, que l'église est « mal couverte par le bout, où n'y a couverture que de tables » (Jurade du 23 mai 1564).

(2) C'est à ces divers travaux qu'il faut rapporter « les quittances des réparations de l'église » que frère Jean de Verdusan, vicaire général, faisait faire au nom de Mgr de Grossoles, malgré la nomination de Dumoulin par François Ier (Lettres royaux du 4 décembre 1523 concernant cette nomination) (Collection Larcher, p. 270 ; Archives municipales de Condom).

tolorum principis, consecravit ; ac reliquias beatorum Petri, Pauli, Andreæ, Jacobi Alphei, Simonis et Jude apostolorum; Johannis et Pauli, Fabiani et Sebastiani atque Laurentii martyrum, Leonis pape hujus ecclesiæ fundatoris; sanctarum Agnetis et Prisce, virginum, nec non de pulvere beati Johannis Baptiste; de capite, pilis et birretto sancti Stephani protomartyris et de lapide sepulchri ejusdem Salvatoris in eo inclusit, singulis Christi fidelibus in die anniversario hujus modi consecrationis ipsam visitantibus quadraginta dies de vera indulgentia in forma Ecclesiæ consueta concedens. Presentibus ibidem reverendis patribus dominis, Johanne de Golardo, Ludovico de Arzaco, Johanne de Godal, de Simorra, de Ponte alto et de Boillas abbatibus, nobilibus Antonio de Gorsolis, domino de Buseto, dicti domini consecratoris fratre, Arnaldo de Gorsolis, domino de Flamarenx, Francisco de Pontbriant domino de Monte regali Petragorum, dicti domini consecratoris nepotibus, unacum consulibus et civibus Condomii ac aliis promiscui sexus plusquam mille et quingentis. »

J'ai cru pouvoir déterminer, autrement qu'on ne l'a fait, la part que chacun de nos deux évêques, Jean Marre et Hérard de Grossoles, a prise à l'œuvre de notre église, en restituant au premier ce qui m'a paru avoir été indûment attribué au second. A vous de juger si mes conjectures, dont j'ai fait des conclusions, méritent d'être prises en considération.

Si vous me demandiez comment ont pu se tromper, soit le chanoine Lagutère qui écrivait, à Condom même, cent quarante ans à peine après la construction de l'église, qui avait à sa disposition les archives du chapitre et de l'évêché, qui pouvait consulter chez les notaires les marchés passés avec les ouvriers, les quittances qui devaient alors exister, soit le P. Montgaillard qui écrivait cent ans seulement après

l'achèvement des travaux, je chercherais vainement à l'établir.

Je sais toutefois que la tradition aveuglément suivie, d'ailleurs vraisemblable, peut conduire à l'erreur. Je l'ai constaté moi-même plusieurs fois ; il est vrai que des documents écrits, authentiques, m'aidaient à le démontrer péremptoirement. Je n'ai ici que des pierres gravées, les armes de Jean Marre, mais j'espère que ces pierres auront pour des archéologues la valeur d'un document écrit.

XII

NOTES

SUR LES

Artistes de la cathédrale d'Auch

Par M. A. BRANET.

Auch ne possède qu'un monument vraiment digne de retenir l'attention, sa cathédrale, encore que ni la pureté de son style, ni ses dimensions, n'en fassent un de ces édifices de premier ordre qui s'imposent à l'admiration de l'archéologue. Si l'ensemble du monument est quelconque dans sa froideur et sa sécheresse d'œuvre gothique dégénérée et attardée au siècle de la Renaissance, certains détails, du moins, les vitraux et les stalles du chœur, sont hors de pair et lui ont fait une réputation méritée, surtout vivante dans notre province pauvre en tout ce qui concerne l'architecture et les arts. La Gascogne, cette « pépinière de soldats », d'où sont sortis tant de braves aventuriers qui parfois ont eu la bonne fortune de servir à la grandeur de la patrie, semble n'avoir pas le loisir de donner le jour à des artistes et à des poètes. Ceux de ses enfants que la pauvreté n'envoie pas au loin faire de la gloire —

et des gros sous, — sont assez occupés à arracher à la terre de maigres récoltes pour songer aux plaisirs très relevés, mais un peu vains, des lettres et des arts.

Aussi, lorsque les archevêques d'Auch (et c'est d'eux uniquement que vient l'initiative) veulent consacrer leurs gros revenus à la construction d'une cathédrale, ils doivent, à de rares exceptions près, aller chercher au loin les maçons et les sculpteurs nécessaires. Au XVIe et au XVIIe siècle, Auch devient une sorte de carrefour où, des points les plus opposés des provinces de France, viennent aboutir les artistes; pendant deux cents ans, c'est la terre bénie de ceux qui cherchent en vain les moyens matériels de réaliser leurs conceptions. Bien payés par ceux qui les ont appelés, ils font fortune, s'établissent dans le pays et y font souche. Aussi bien, ils sont accueillis à bras ouverts par la population; beaucoup d'entre eux obtiennent les honneurs du consulat; leurs descendants s'allient parfois aux premières maisons de la région et arrivent eux-mêmes à la noblesse. Partis de tous les coins de la France, de la Savoie ou du Maine, du Languedoc ou des Flandres, de Paris même, ils se fondent uniformément dans la vieille famille gasconne à laquelle ils ont apporté un peu de beauté. Et vous les retrouvez en ce jour, Messieurs, vous leurs concitoyens : je vous dirai leurs noms et quelques détails sur leur vie (1); demain, leurs œuvres vous recevront et vous parleront d'eux mieux que je ne le puis.

(1) Nous avons cru plus intéressant de rédiger notre travail par ordre alphabétique. Les noms des femmes des divers artistes ont trouvé place dans cette liste, parce que, souvent, elles peuvent être filles d'autres artistes étrangers à notre pays. Nous avons

Autipout (Pierre), verrier, fils de Jean Autipout, notaire de Gimont, et d'Arnaude de Moulin ou de Molis. Cette dernière testa à Auch, le 10 janvier 1612 : elle avait un autre fils, Jean, bourgeois de Gimont. Pierre entreprit, avec François Vierges, d'Auch, l'exécution des verrières du clérestory de Sainte-Marie, par bail du 4 février 1620, puis seul celle des trois roses et du clérestory du transept, par bail du 18 février 1641.

Il testa à Auch, le 31 mars 1659, laissant de sa femme, Denise Espiau, quatre enfants : Anne, mariée à Guillaume Desous, lanatier, autre Anne, mariée à Guillaume Baurens, huissier, Jeanne et Marc son héritier. Il mourut à Auch en 1660.

Auxion (François), architecte et sculpteur, fils de Jean, ancien cordonnier, et de Catherine Sensamat. Apprenti chez Jean Douilhé le 1er septembre 1654, marié à Claire Gayroard. Auteur des sculptures de la façade de Sainte-Marie (1678 et 1680), du perron de la porte du Nord (1686), et de la Porte-Neuve de la ville d'Auch (1691).

Battu (Pierre), dit *Auvergnias*, architecte, de Bordeaux, vérifia le 24 mai 1641 les travaux exécutés par Jean Cailhon.

Bauduer (Guillaume), architecte, d'Auch, consul en 1605, portait en 1607 le titre d' « architecte de la cathédrale », exécuta en 1615 certains travaux au collège

rassemblé dans ces notices tout ce que nous avons pu trouver dans les travaux déjà publiés ou dans les notes inédites prises surtout dans les archives des notaires.

d'Auch ; associé, le 22 septembre 1617, à Pierre Levesville, pour la construction de la voûte du chœur. Marié à Antonie de Burrot, dont il eut un fils, Jean, docteur en droit. Mort le 23 août 1627 et enterré à Saint-Orens, dans la chapelle du Purgatoire.

Beaujeu (Jean de), architecte ; bibliophile, ainsi que nous l'apprennent deux livres portant son ex-libris et la date 1527. Était à Auch en 1548, année où il visita les travaux de l'église de Galan ; en 1556, il visitait les travaux de l'église de La Sauvetat de Gaure. Construisit le porche de Sainte-Marie, en 1560-1562, et laissa les dessins de la façade.

Marié à Jeanne Bélangier, sans doute sœur de l'architecte Jacques Bélanger. Testa le 11 juin 1568 ; il avait trois enfants : Justin, son héritier ; Jeanne, mariée à Michel Porrette, architecte, de Chambéry, et une autre fille, mariée à Belengnon-Lafargue, d'Ordan. Jean de Beaujeu n'était pas mort en janvier 1570. Il est sans doute enterré sous le porche de Sainte-Marie, ainsi qu'il le demande dans son testament.

Beaujeu (Justin de), architecte, fils du précédent ; « appareilleur de l'église métropolitaine », le 1er avril 1566 ; avait déjà construit la maison de La Sera pour Catherine de Bezolles, veuve de Géraud de Roquelaure (11 mai 1564). Marié à Jeanne de Monvalera (1). Mort avant le 4 février 1581.

Bélanger (Jacques dit *Vendosme*, architecte, né à Chahaignes, au diocèse du Mans ; sans doute beau-frère

(1) On trouve dans la liste des consuls d'Auch Jehan Monballier, en 1593, et Hugues Monballier, en 1596.

de Jean de Beaujeu. Restaura le prieuré du Brouilh (1567), construisit près d'Auch les châteaux du Coulomé (2 février 1571) et de Saint-Cristau (20 avril 1571) et la digue du moulin d'En-Doumingue. Marié : 1° à Jeanne de Manéchal, dont il eut Ramond, maçon ; 2° à Bertrande de Lanavit, dont il eut Bertrand, mercier. Testa le 2 janvier 1593 et mourut le 27 août 1598. Fut enterré dans l'église des Jacobins où l'on voit sa pierre tombale.

Bélangier (Jeanne), voir *Jean de Beaujeu.*

Benquet (Jeanne de), voir *Arnaud de Moles.*

Bertin (Dominique), menuisier, de Toulouse, chargé par le chapitre de l'achèvement des stalles du chœur (15 mars 1551).

Bertin (Madeleine), voir *Jean Douilhé.*

Bertrand de Pau, sculpteur, cité par Lafforgue dans l'*Histoire de la ville d'Auch,* comme résidant à Auch, le 7 mai 1574.

Boldoutre (Aymeric), architecte, *meste de l'obro* de la cathédrale, en 1536. Marié à Catherine de Châteauneuf, dont il eut : Pierre, qui suit ; Jérôme, marié à Jeanne de Castelbajac, fille de Bernard, seigneur de Vivès, mort avant 1580 ; Guilhem, Balthazar et Benoît. Aymeric Boldoutre mourut en 1538.

Boldoutre (Pierre), architecte, fils du précédent, né vers 1525, « architecte de l'église métropolitaine », le 21 septembre 1571, consul d'Auch en 1575. Marié à

Marie German, avec laquelle il possède la métairie de Castagné, à Haulies (1578). Logeait dans *la maison de la fabrique* en 1586 ; dut mourir peu après cette date.

Bources (Jeanne de), voir *Cailhon.*

Brocquet (Jeanne), voir *Carrière.*

Burrot (Antonie de), voir *Bauduer.*

Cailhon (Jean), architecte, de Paris, entreprit le 16 juin 1629 d'achever la nef de Sainte-Marie, puis, le 23 octobre 1642, de creuser un canal autour de cette église, travaux suivis d'un règlement de comptes définitif du 3 juillet 1645, consul d'Auch, en 1635 et 1637. Marié en secondes noces à Jeanne de Bources, qui vivait encore en 1680. Son fils du premier lit, François Cailhon, seigneur de Biane et de Saint-Arailles, acquit la noblesse avec la charge de trésorier général de France à Toulouse, le 27 mars 1650.

Carrière (Jacques), architecte. Marié à Jeanne Brocquet, nièce de Claude de Brie, notaire d'Auch. Mort avant le 30 août 1590.

Calmels (Marguerite de), voir *Douilhé.*

Castelbajac (Jeanne de), voir *Boldoutre.*

Castéra (Jean et Pierre), architectes, de Gimont, ouvriers de Sainte-Marie (22 mai 1632) ; construisent le Bureau de l'élection d'Armagnac (1er août 1634) ; restaurent et agrandissent le couvent des Jacobins d'Auch (13 février 1643). Jean était marié à Antonie de Lalo et fut consul d'Auch, en 1664 et 1665.

Chateauneuf (Catherine de), voir *Aymeric Boldoutre*.

Chenard (Antoine), dit *Picard*, architecte, de Bordeaux, vérifia, le 24 mai 1641, les travaux exécutés par Jean Cailhon.

Cousteau (Audibert), architecte, qui vérifia, le 7 août 1620, les travaux exécutés par Levesville.

Damen (Jacques), verrier flamand, négocia avec le chapitre, dès 1643, pour l'exécution des vitraux des chapelles de la nef. S'associa, en 1647, avec Joseph Darnès, chargé de ce travail, et le mena à bonne fin.

Darnès (Joseph), verrier, de Toulouse, se chargea, le 29 mai 1647, de l'exécution des vitraux des chapelles de la nef, qu'il confia à Jacques Damen.

Denis de Foix, sculpteur, qui résidait à Auch, le 7 mai 1574.

Douilhé (Jean), sculpteur, né à Mortain, auteur des retables des chapelles de la nef (5 mai 1662); sculpta de nombreux tabernacles et retables pour les églises de la province d'Auch, notamment pour Simorre, les Ursulines d'Auch, Montesquiou, Ancizan, Bassoues, Saint-Orens d'Auch, Ramouzens, Bargues, Sorbets, Hachan-Debat, Vic-Fezensac. Entreprit, par bail du 5 mai 1662, la construction et la sculpture de douze retables dans les chapelles de la nef de Sainte-Marie. Consul d'Auch, en 1664 et 1665. Marié, le 15 juillet 1646, en premières noces à Madeleine Bertin, fille d'un bourgeois d'Auch, dont il eut : Barthélemy,

sculpteur comme lui, marié à Bertrande Lambert et morten 1734, à l'âge de quatre-vingts ans ; et, en secondes noces, à Marie de Cousso, dont il eut six enfants : Joseph, marié à Jeanne de Calmels, qui lui apporta la métairie de Lechaux en Leboulin, dont ses descendants, anoblis par une charge de trésorier de France à Auch, portèrent le nom; Paul, sculpteur à Neille (Nesles ?) en Picardie; Marie; Françoise, mariée à Jacques Destadens, imprimeur d'Auch; Jeanne et Marguerite. Jean Douilhé testa le 20 mai 1681.

Drouet (Gervais), sculpteur, de Toulouse, auteur de statues dans l'église de Saint-Étienne de cette ville ; fut chargé par le chapitre de la construction du jubé de Sainte-Marie (11 mai 1662 : 23 mars 1665). Les statues de marbre blanc qui ornaient ce jubé et sont signées de lui, ont été conservées et placées au-dessus de l'autel du chœur.

Dubarry (François), voir *Miressou.*

Espagne (Géraud d'), architecte, qui vérifia les travaux exécutés par Levesville, le 7 août 1620.

Espiau (Denise), voir *Autipout.*

Gayroard (Claire), voir *Auxion.*

German (Marie), voir *Pierre Boldoutre.*

Jacques de Paris, sculpteur, qui résidait à Auch, le 7 mai 1574.

Joyeuse (Jean), facteur d'orgues, de Paris, auteur des grandes orgues de Sainte-Marie et de leur buffet (29 janvier 1690).

Labernye (Antoine), architecte de Sainte-Marie avant le 30 août 1586, époque avant laquelle il était mort. Il avait sans doute travaillé sous la direction de Jean de Beaujeu, car nous trouvons son nom dans la liste des consuls d'Auch, en 1557.

Lachaux (Bernard), architecte, de Toulouse, vérifia, le 23 avril 1640, les travaux exécutés par Jean Cailhon.

Lagarde (Pierre), architecte, de Bordeaux, vérifia, le 24 mai 1641, les travaux exécutés par Jean Cailhon.

Lambert (Bertrande), voir *Douilhé*.

Lalo (Antonie), voir *Castéra*.

Lalo (Jean), architecte, travaillait à la cathédrale en 1632. Consul d'Auch en 1615, 1620, 1631, 1641. Ses descendants ont longtemps siégé au Présidial d'Auch.

Le Roy (Marcel), architecte, de Paris, se présenta en même temps que Levesville qui lui fut préféré, pour achever la nef de Sainte-Marie (1617).

Levesville (Pierre), architecte, d'Orléans, entreprit, le 22 septembre 1617, la construction des voûtes du chœur. S'associa pour ces travaux à Guillaume Bauduer. Il venait alors de construire la voûte du chœur de Saint-Étienne de Toulouse (de 1609 à 1612). Marié à Marguerite Vanelle, dont il n'avait pas d'enfants. Testa en 1620.

Limousin (Jean), ingénieur, de Fleurance, vérifia l'état des constructions de Sainte-Marie, le 11 mai 1609.

Margouet (Pierre), architecte et sculpteur, de Tournecoupe, fut chargé par le chapitre, le 15 mai 1662, de construire un revêtement en pierre des stalles du chœur, où devait être représentée l'histoire de saint Clair, de saint Cérat et de saint Austinde. Ce travail ne fut pas exécuté.

Mercier (Pierre), architecte et sculpteur, de Toulouse, entreprit seul la construction du retable de la chapelle Saint-Jacques (18 juillet 1670) et, avec Pierre Miressou, celle des clochers de Sainte-Marie (23 août 1670).

Miressou (Pierre), dit *Bellerose*, architecte et sculpteur, de Peyrehorade, chargé avec Pierre Mercier de la construction des clochers de Sainte-Marie, « suivant le plan et anciens dessains (23 août 1670) ». Il entreprit la même année (18 juillet) la construction du retable de la chapelle du Crucifix. Les clochers achevés, Mgr de La Mothe-Houdancourt le chargea de l'achat et de la démolition d'un certain nombre de maisons pour former une place devant la nouvelle façade (18 septembre 1683). En surveillant l'exécution de ces derniers travaux, le 8 février 1685, Miressou tomba d'un échafaudage et mourut le lendemain : il fut enterré dans la chapelle de l'Assomption. Il ne laissait pas d'enfants de sa femme Françoise Dubarry, de Toulouse, qui abandonna sa succession à ses neveux, Jean et Daniel Miressou. Il faut sans doute voir un héritier de ceux-ci dans Pierre de Miressou, avocat en Parlement, habitant la ville d'Aire en 1746.

Moles (Arnaud de), peintre-verrier et sculpteur, né à Saint-Sever dans les dernières années du XVe

siècle. Auteur des magnifiques vitraux des chapelles du déambulatoire qu'il acheva le 25 juin 1513. L'ancienne chapelle de Saint-Orens d'Auch possédait des vitraux de lui que l'on retrouve encore dans les églises de Fleurance, Lombez, Simorre et Saint-Étienne de Toulouse. Des baux datés du 1er avril 1517 et du 26 mai 1524 nous le montrent entreprenant des travaux de sculpture à Nay et à Toulouse. Peut-être auteur du groupe de la Mise au tombeau et des quatre statues de gardes qui l'entourent, à Sainte-Marie. Marié à Jeanne de Benquet dont il eut quatre garçons et une fille. Mort (sans doute à Toulouse) avant 1524.

Molis (Arnaud et Jean), peintres-verriers, de Gimont, exécutèrent divers travaux à Saint-Orens d'Auch (1597) et dans l'église des Carmes de Pavie (1600). Étaient sans doute les frères de la suivante.

Molis (Arnaude), voir *P. Autipout.*

Molis (Bernard), peintre-verrier, de Gimont, nettoya les vitraux de Sainte-Marie et restaura celui qui représente Adam et Ève (24 juin 1663).

Monvalera (Jeanne de), voir *Justin de Beaujeu.*

Pacot (Claude), architecte, d'Astaffort, vérifia, le 23 avril 1640, les travaux exécutés par Jean Cailhon.

Porrette (Michel), dit *Chambri*, architecte, de Chambéry, gendre et collaborateur de Jean de Beaujeu.

Rouède (Barthélemye), voir *Pierre Souffron.*

Souffron (Pierre), architecte et sculpteur, né à La Roque-Gageac en Périgord. Vint à Auch vers 1579. Architecte de la cathédrale en 1588. Consul d'Auch en 1606. Auteur du retable du chœur (vers 1609), des chapelles du collège des Jésuites et des Carmélites d'Auch, d'une partie du grand pont de Toulouse (1612), des châteaux de Beaumont près Condom et de Cadilhac (Gironde). Frère d'un autre Pierre Souffron, qui suit. Marié, en 1588, à Barthélemye Rouède, sœur d'un chanoine, morte en 1642. Remarié, en 1646, avec Jeanne Galinier, de Toulouse, ville où il paraît être mort. Il avait eu de son premier mariage deux enfants : Jean, mort sans postérité, en 1631, et Anne, mariée à Jean Nogaro, puis à Jean de Chavaille, seigneur du Colomé.

Souffron (Pierre), seigneur de la maison noble du Cros, « architecte pour le Roy en son duché d'Albret » ou « en sa maison de Navarre », frère du précédent, vérifia, le 11 mai 1609, l'état de Sainte-Marie.

Vanelle (Marguerite), voir *Levesville*.

Vierges (François), verrier, d'Auch, entreprit, par bail du 4 février 1620, l'exécution des vitraux du clérestory du chœur. Nous n'avons sur son compte aucun renseignement biographique.

XIII

LES CHATEAUX DE L'AGENAIS

Par M. Philippe LAUZUN.

L'Agenais, par sa configuration topographique aussi bien que par sa position géographique, a été de tous temps âprement convoité par la foule des envahisseurs. La fertilité de son sol assurait sa richesse; ses multiples rivières offraient autant de débouchés certains à ses produits; en même temps que l'escarpement de leurs rives et l'assiette de ses plateaux présentaient des dispositions naturelles, exceptionnellement favorables à la défense.

Une fois conquis, notre pays était donc immédiatement occupé, et, pour consolider la conquête, aussitôt fortifié. Or, l'Agenais fut conquis bien des fois, par les peuplades primitives dont l'histoire ne nous a pas conservé les noms, par les Romains, les Wisigoths, les Gascons, les Francs, les Sarrasins, les Normands, les Anglais. Chaque conquête amena de nouvelles fortifications; à tel point qu'au XIIIe siècle, en plein moyen âge, notre région était un des pays de France où se trouvaient réunis le plus grand nombre de châteaux.

Bien peu malheureusement existent encore. La guerre des Albigeois, si cruelle dans nos provinces, la guerre de Cent ans, non moins déplorable, les luttes religieuses du XVIe siècle, enfin et surtout l'omnipotence de Richelieu devant laquelle ne trouva grâce aucun donjon féodal; ont fait disparaître la plupart de nos vieux châteaux.

Néanmoins, leur nombre, soit à l'état de ruines, soit de simple souvenir, est assez considérable pour que je puisse aujourd'hui satisfaire votre curiosité et vous donner une idée de l'aspect que présentait notre pays à toutes ces lointaines époques.

Oppida, castra, refuges. — Pour être complet, il faut que je remonte bien en arrière et que je signale, en quelques mots seulement, quels étaient les *oppida, castra, refuges, stations, camps de toutes sortes,* qui constituèrent les premières défenses de la contrée.

Avec MM. Georges Tholin comme guide et Léo Drouyn comme modèle, je distinguerai les *Refuges naturels ou améliorés par la main de l'homme,* de ceux créés de toutes pièces par les nouveaux occupants.

I. — Il est hors de doute que, dès que l'homme eut appris à combattre son semblable, l'extrémité des coteaux qui dominent la rive droite de la Garonne et surtout les deux rives du Lot, servit de refuges naturels à nos grossiers ancêtres. Les nombreux objets préhistoriques que l'on a trouvés et que l'on trouve encore au sommet de ces pics ou de ces *Pechs,* comme on les appelle dans le pays, silex taillés, haches polies, l'attestent suffisamment. Les *Pechs* de *l'Estelle,* de *Trémonts,* de *Puycalvary,* de *Tournon,* de *Penne,*

sur la rive gauche du Lot. — ceux de *Monségur*, de *Monflanquin*, de *Cancon*, de *Monclar*, etc., sur la rive droite, sans en excepter celui de *Puymirol*, dans la vallée plus proche de la Séoune, sont assez caractéristiques pour nous dispenser de plus longs commentaires. Si nous y ajoutons quelques buttes isolées, comme celle de *Francoulon*, dans la commune de Saint-Pastour, canton de Monclar, haute de 15 m. et dont le plateau, long de 70 m. sur 10 de large, recèle plus de vingt trous énigmatiques, puits funéraires ou simples citernes, — celles du *Castera* et de *Maubourguet*, près du Mas, ou encore les plateaux de *Monfabès*, de la *Calvetie* et de *La Tuque*, près de Pujols, autour de Villeneuve, nous en aurons fini avec cette première classification.

II. — Beaucoup plus importants sont les *Refuges naturels*, que la main de l'homme est venue isoler par quelque défense du coteau auquel ils étaient rattachés d'un côté, et dont les principaux sont :

Au-dessus d'Agen, le *coteau de Pompejac ou de Bellevue*, isolé de trois côtés, sauf au nord-est, où se voit encore un reste de retranchement, et où l'on a découvert ces *fours à poteries* si bien décrits par M. Magen, et une quinzaine de *puits*, pour la plupart inexplorés, dont l'un a fourni des objets gallo-romains de toutes sortes, notamment le casque gaulois qui se trouve au musée d'Agen. Là, très probablement, était l'*Aginnum* gaulois, le vieil oppidum de nos pères, avant qu'ils ne fussent descendus dans la plaine avec les Romains.

Puis, au confluent du Lot et de la Garonne, le grand oppidum du *Pech de Bère*, d'une altitude de 165 mètres et où l'existence de fossés, de vallums, de

retranchements en terre rapportée, atteste que là se groupa toute une peuplade, toute une tribu de guerriers, en vue de défendre leur indépendance et leur liberté. On y a recueilli, « à pleins paniers », affirme M. Tholin, des haches en pierres polies, et notamment un amas d'environ deux cents cailloux ovales, destinés à la fronde, et toujours des silex, des poteries grossières, et aussi quelques monnaies.

Et encore, sur les bords du Lot, en amont de Villeneuve, le vaste plateau de *Trentels*, riche aussi en objets préhistoriques, — celui de *Baruteau*, commune de Brugnac, canton de Castelmoron, où se voient très bien les restes d'un ancien camp retranché, — et ceux : d'*Hauterive*, canton de Monclar, de *Castelgaillard*, près de Saint-Sernin de Duras, de *Grayssas*, canton de Puymirol, de *Vitrac* à Larroque, de *Castillon* près d'Agen, tous protégés de trois côtés par des pentes naturelles très escarpées, et isolés du côté le plus faible par quelque défense factice, fossé, vallum, ou retranchement.

III. — Tout autres sont les *Refuges créés en entier de mains d'homme*, là où la nature n'est pas venue à son aide et où cependant les besoins de la défense se faisaient impérieusement sentir, comme dans les plaines, ou sur les bords des rivières. Il en existe un très grand nombre dans notre département, principalement dans l'arrondissement de Marmande.

Citons : sur la rive droite de la Garonne, la *butte de Grateloup*, canton de Castelmoron, — celles de *Hautesvignes* et de *Birac*, près de Marmande, — la belle motte ovale de *Lauzun*, dans la plaine, en forme de cône tronqué, de 210 m. de circonférence à sa base et de 10 m. de hauteur ; — sur la rive gauche : les buttes

de *Lanau* et de *Saboureau*, dans le canton de Beuglon, riches en objets de fer, — dans le canton de Meilhan, la motte de *Montpouillan*, dite le *Château de Priames*, circulaire, d'une contenance de 30 ares environ.

Dans l'arrondissement de Nérac : deux refuges à *Houeillès*, une motte ovale à *Moncaut*, et surtout la belle motte de *Réaup*, au milieu des bois de pins, affectant la forme d'un écusson, dont deux côtés sont protégés par des pentes naturelles, et les trois autres par des fossés et des remblais.

Enfin, dans l'arrondissement de Villeneuve : trois refuges autour de Villeréal, à *Montaut*, *Rayet* et *Rives*, et un près de *Hautefage*, connu sous le nom de *Camp de Lugo*.

Dater ces refuges est chose absolument impossible. Ils peuvent remonter aussi bien à l'époque gauloise qu'avoir été construits aux VIIIe et IXe siècles pour se défendre contre les Sarrasins et les Normands. En tous cas, on ne saurait les confondre avec les *mottes féodales* du moyen âge, postes avancés des châteaux forts, dont chez nous il ne reste guère de traces, sauf peut-être à *Bâjamont* et à *Montgaillard*.

Quoiqu'il en soit, on ne peut leur donner le nom de *Château*, « le nom de château, écrit avec raison « Viollet-le-Duc, ne s'appliquant qu'aux demeures « fortifiées, bâties pendant la période féodale, c'est-« à-dire du Xe au XVIe siècle ».

Si ce principe est vrai pour le Nord, l'Est et l'Ouest de la France, où l'influence franque et surtout normande se faisait plus particulièrement sentir, à plus forte raison est-il applicable à nos provinces méridionales essentiellement latines, où, plus que partout ailleurs, le système défensif se ressentait du mode

primitif, c'est-à-dire se rapprochait du camp romain, de la villa gallo-romaine, et consistait « en une enceinte « de palissades, entourée de fossés, quelquefois d'une « escarpe en terre, de forme ovale ou rectangulaire, avec, « au milieu, un tertre factice, une *motte,* élevée avec « les terres prises aux dépens d'un large fossé. » Viollet-le-Duc, auquel nous empruntons cette citation, voit dans cette construction primitive l'idée mère du futur donjon féodal.

XIIe siècle. — Les premiers châteaux que nous rencontrons en Agenais ne remontent guère au delà du XIIe siècle. Encore sont-ils ou tout à fait en ruines, ou englobés dans des constructions postérieures, d'où il est malaisé de les détacher.

Le mieux conservé est la tour romane de *Lafox,* simple tour carrée, élevée sur une butte au confluent de la Séoune et de la Garonne, et qu'entouraient autrefois de simples palissades. Ses baies cintrées, et surtout les petits contreforts qui emboîtent pour les renforcer chacun de ses angles, attestent sa grande ancienneté.

Nous en dirons de même de l'*ancien clocher carré de Saint-Étienne* à Agen, démoli il y a à peine vingt ans, et dont la flèche en bois, élancée et en spirale, véritable œuvre d'art, fut renversée à la Révolution. Cette tour carrée, avant de servir de clocher à notre belle cathédrale de Saint-Étienne, dont elle était du reste isolée, constituait une des tours de garde de la première enceinte d'Agen et dépendait de ce que l'on appelait le *Castrum Sancti Stephani.*

Les tours carrées des châteaux d'*Ambrus* et du *Nomdieu,* dans l'arrondissement de Nérac, — celles très

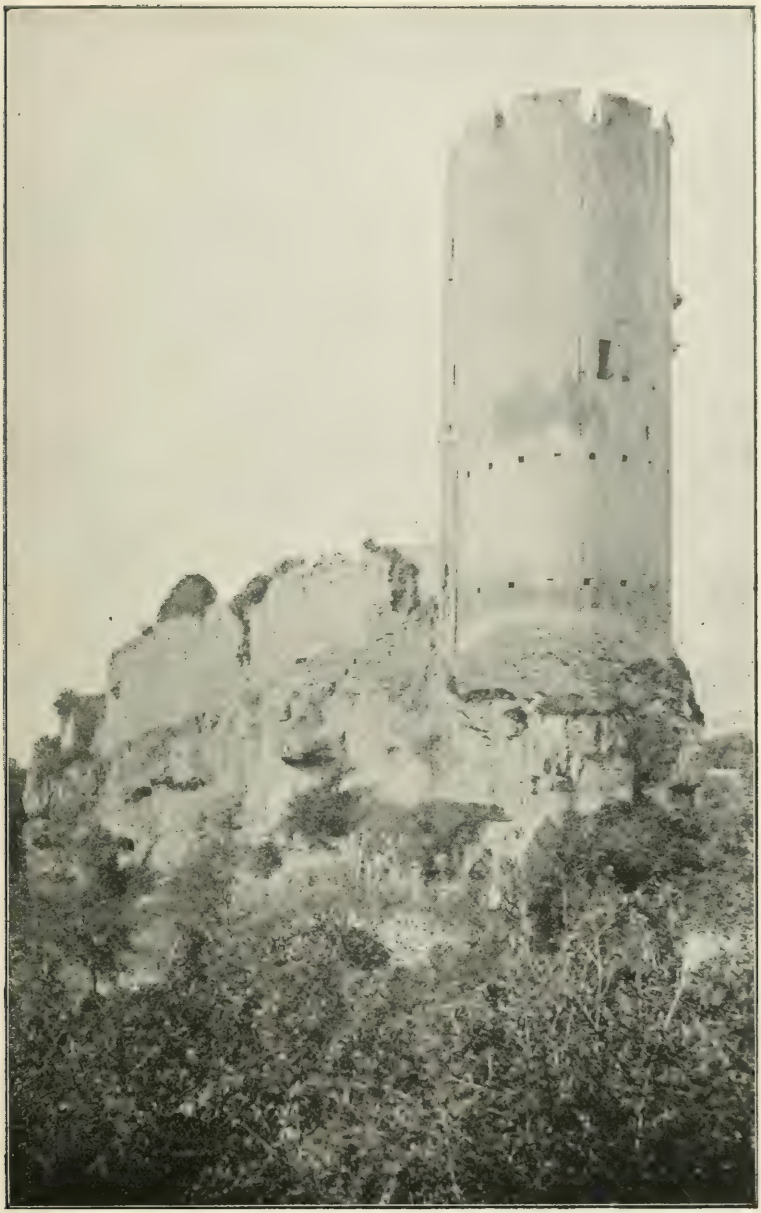

Cliché de M. Lauzun.

Donjon de Gavaudun

(Lot-et-Garonne).

imposantes de *Dolmayrac* au-dessus de Sainte-Livrade, sur la rive gauche du Lot, — peut-être celle de *Lamothe-Bézat*, élevée également sur une motte dans la plaine d'Agen, les tours du *Château de Blanquefort*, dans le Haut-Agenais, l'une circulaire, l'autre quadrangulaire, aux baies géminées divisées par une colonnette au chapiteau roman, toutes encore debout, datent très certainement du XIIe siècle.

Des autres châteaux forts existants à cette époque : *Monségur* à la position imprenable, *Montpezat*, *Castillou*, qui dominait Agen au Nord-Est, pris et rasé par Richard Cœur de Lion, il ne reste plus rien.

Toujours de cette même époque, signalons cependant, avant de passer au siècle suivant, le rez-de-chaussée et le premier étage du donjon de *Gavaudun*, aux baies cintrées, aux meurtrières à rainures verticales simples, aux voûtes en berceau, qui existait bien en 1169, comme je l'ai prouvé plus longuement dans la monographie que je lui ai consacrée, puisque, à cette date, devenu un repaire de brigands, il fut assiégé, pris et démoli par l'évêque de Périgueux en personne, Jean d'Assida, ainsi qu'il résulte du passage suivant du *Recueil des historiens des Gaules* : « *Hic* « *episcopus castrum Gavaudunum, Agennensis dio-* « *cesis, obsedit, cepit, totumque subvertit.* »

XIIIe siècle. — Avec le XIIIe siècle, nous entrons dans la grande époque des châteaux féodaux, celle où les hauts barons s'érigent partout en maîtres indépendants et élèvent ces majestueuses demeures, résidences princières aussi bien que forteresses imprenables, dont les châteaux de *Coucy* (aux proportions extra-humaines, écrit Viollet-le-Duc), de la *Roche-Guyon*, de

Montargis dans le Nord, — de *Chalusset*, de *Najac* dans le centre, et tant d'autres, sont les spécimens les plus remarquables. MM. de Caumont, Quicherat, Viollet-le-Duc, l'ont affirmé preuves en mains ; nous devons nous incliner devant leur autorité.

Me sera-t-il permis cependant de venir, bien timidement, ajouter que le Sud-Ouest de la France, qu'ils ont si peu connu et pas du tout étudié, semble faire à cet égard une exception absolue. Certes, au XIIIe siècle, l'Agenais était couvert de châteaux forts. Mais à part deux ou trois grands châteaux connus, les autres présentaient-ils cet aspect imposant et grandiose des forteresses du Nord et de l'Ouest, d'origine française ou normande, comme le Château-Gaillard par exemple ? Nous ne le pensons pas.

Les quelques restes qui en demeurent semblent au contraire faire supposer qu'ils étaient fort peu considérables et qu'ils ne consistaient qu'en une tour très élevée, triangulaire, quadrangulaire ou polygonale, comme à Madaillan, à Gavaudun, à Bonaguil, laquelle était encore uniquement entourée de courtines, qui avaient remplacé les anciennes palissades : simples postes d'observation en cas de guerre, et ne pouvant contenir, en dehors de l'habitation très sommaire du seigneur, qu'une assez faible garnison.

Sur les dispositions défensives de ces châteaux, nous ne pouvons nous livrer qu'à des conjectures.

En revanche, une bonne aubaine était réservée à notre pays. Deux actes, de première importance pour son histoire, ont été trouvés et viennent d'être publiés (1);

(1) *Recueil de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen*, t. XIII, 2e série, 1897.

ils nous donnent la liste de tous les châteaux de l'Agenais dans la seconde moitié du XIIIe siècle. L'un, de 1259, est une série de reconnaissances pour les fiefs de la sénéchaussée d'Agenais dépendants d'Alphonse de Poitiers, comte de Toulouse. Conservé aux Archives nationales, ce rôle en parchemin, de 10 mètres de longueur, contient la mention de 61 châteaux forts. L'autre, vulgairement connu sous le nom de *Saisimentum*, est la série d'actes d'hommages rendus douze ans plus tard, en 1271, par les seigneurs de l'Agenais, à Guillaume de Cohardon, sénéchal de Carcassonne et de Béziers, pour le roi de France, à qui le pays venait d'être remis. Il fournit, en plus, les noms de 25 autres châteaux et de 14 villas. Enfin, deux autres documents, quoique moins importants, l'un de 1263, l'autre de 1286, viennent compléter cette liste. On peut donc affirmer qu'il y avait dans l'Agenais seul, à la fin du XIIIe siècle, plus de cent châteaux forts.

Maintenant, quelles dispositions présentaient-ils ? Sur quel plan étaient-ils bâtis ? C'est ce qu'il est bien difficile de préciser. Toutefois, on peut affirmer que les plus anciens, élevés en plaine, sur les bords des rivières, affectaient la forme quadrangulaire, avec quatre tours rondes aux quatre angles, et d'autres quelquefois sur le pourtour des courtines, suivant les besoins de la défense. Dans la Gironde, les châteaux de *Budos*, de *Villandraut*, de *Roquetaillade*, nés au commencement du XIVe siècle, sont de véritables modèles de ce genre de construction. Dans son magnifique ouvrage : *La Guienne militaire*, Léo Drouyn les a admirablement décrits et dessinés.

En Agenais, les châteaux de ce genre sont : le *vieux château* des d'Albret *à Nérac*, *Duras*, *Castelnoubel*

près d'Agen, *Cahuzac*, aux portes de Castillonnès, *Escandaillac*, dans le canton de Villeréal. Quoique tous existants déjà au XIIIe siècle, encore ces châteaux ont-ils été radicalement modifiés aux siècles suivants.

Au contraire, la plupart de nos châteaux agenais furent construits sur les plateaux, ou à l'extrémité de promontoires, aux pentes escarpées, s'avançant sur les vallées. Ils offraient alors les formes les plus diverses, forcés de suivre les capricieux contours du terrain sur lequel ils reposaient.

Cette longue liste de châteaux agenais a été déjà publiée. Je me dispenserai donc de la rappeler ici, du moins dans son intégrité. Je me contenterai d'indiquer les noms des plus importantes de ces demeures, dont je ferai défiler tout à l'heure devant vous les vues les plus pittoresques.

Dans l'arrondissement d'Agen, datent du XIIIe siècle, quoique toujours plus ou moins remaniés postérieurement, les châteaux de *Castelcullier*, de *Martinet* près d'Agen, de *Clermont-Dessus*, de *Combebonnet*, de *Frespech*, de *Larroque*, de *Beauville*, de *Castelnoubel*, de *Clermont-Dessous*, de *Madaillan*, de *Roquefort*, d'*Estillac*.

Dans l'arrondissement de Marmande : *Birac*, *Mauvesin*, *Pardaillan*, *Tombebœuf*, *Péchagut* et les soubassements du beau château de *Lauzun*.

Dans l'arrondissement de Nérac : *Espiens*, *Buzet*, *Montgaillard*, *Cauderoue*, *Nazareth*, la tour *d'Avance*, *Xaintrailles*, où devait naître le fameux maréchal Poton, l'ami de Lahire, le compagnon de Jeanne d'Arc, qui agrandit considérablement et modifia son château à la fin de sa vie.

L'arrondissement de Villeneuve est de beaucoup le

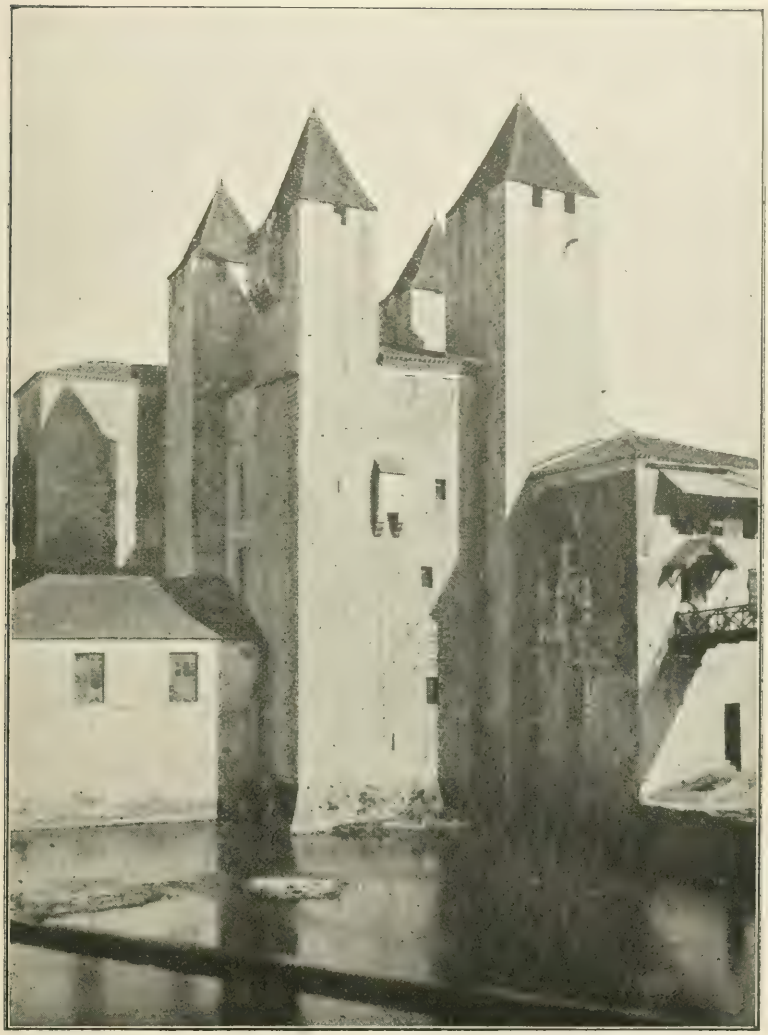

Cliché de M. Lauzun.

Moulin de Barbaste

(Lot-et-Garonne).

plus riche. On y trouve en effet, dès le XIIIe siècle, les châteaux de *Penne*, très considérable, de *Pujols*, de *Dolmayrac*, de *Cancon*, de *Castelgaillard*, de *Gavaudun*, de *Blanquefort*, le *Temple de Breuils* aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, moitié forteresse, moitié caravansérail, enfin *Bonaguil*, « *Castrum de Bonegails* », cité tout au long en 1271 dans le *Saisimentum*.

Il ne reste plus rien des autres grands châteaux mentionnés dans les actes d'hommage : *Castillou* près d'Agen, *Bajamont*, les *forts de Lunac et du Fossat* à Aiguillon, *Lusignan*, *Montpezat*, *Caumont*, la grande forteresse des bords de la Garonne, que plusieurs hauts barons élevèrent, en 1286, à frais communs ; — autour de Nérac, *Puch*, *Montcassin*, *Moncaut*, *Montagnac* ; — autour de Villeneuve enfin, *Monségur*, place imprenable, qui contenait deux châteaux.

Des nombreuses *Bastides* ou *Villeneuves* qui s'élevèrent à ce moment, sous l'impulsion des idées si nouvelles d'affranchissement et d'indépendance qui fermentaient dans toute la France, et plus particulièrement peut-être en Gascogne, je ne dirai rien, ce sujet comportant une étude complète et tout à fait spéciale.

Je signalerai seulement, comme produits de cette époque si féconde en constructions de toutes sortes, de cette orgie de bâtisses, si j'ose m'exprimer ainsi, qui caractérise si étrangement cette fin du XIII siècle et le commencement du siècle suivant, deux types particuliers d'architecture. D'abord, le *Moulin fortifié*, qui surgit brusquement au-dessus de tous les barrages des rivières, et dont *Lustrac*, sur les bords du Lot, et les belles *Tours de Barbaste*, sur ceux de

la Gélise, offrent les exemples les plus frappants. En second lieu, le *Château Gascon*, sur lequel je demande la permission de m'étendre plus longuement.

Type spécial à nos provinces, et plus particulièrement au terroir gascon, ce mode de construction militaire, que j'ai cherché déjà à faire connaître sous ce nom générique, n'a été remarqué ni par M. de Caumont, ni par Viollet-le-Duc, ni par aucun de nos maîtres en archéologie.

Le château Gascon, dont les spécimens les plus remarquables sont : le *Tauzia, Massencôme, La Gardère, Sainte-Mère,* est assis sur un plan rectangulaire. Il est flanqué de deux tours carrées, élevées à ses extrémités, presque toujours diagonalement. Il ne mesure jamais plus de 15 mètres de long sur 10 de large. Sa hauteur atteint jusqu'à 18 et 20 mètres. Ses murs, en bel appareil moyen, aux assises régulières soigneusement parementées, ne varient guère entre 1^{m} 30 et 1^{m} 50 d'épaisseur.

Il se compose d'un seul corps de logis, partagé quelquefois par un mur de refend.

Le rez-de-chaussée, qui sert de magasin, de cave, de cuisine, est le plus souvent hermétiquement clos. On y accède par le premier étage au moyen de trappes et d'échelles mobiles. Quelquefois, cependant, une porte haute et cintrée s'ouvre sous la tour principale pour livrer passage aux voitures et aux chevaux. Quand elle n'existe pas, on pénètre alors dans le château, soit par un escalier extérieur en pierres, comme à Massencôme, soit par des échelles mobiles faciles à relever en cas d'attaque, comme à Sainte-Mère et à Lagardère, aboutissant au premier étage à des portes-fenêtres en cintre brisé.

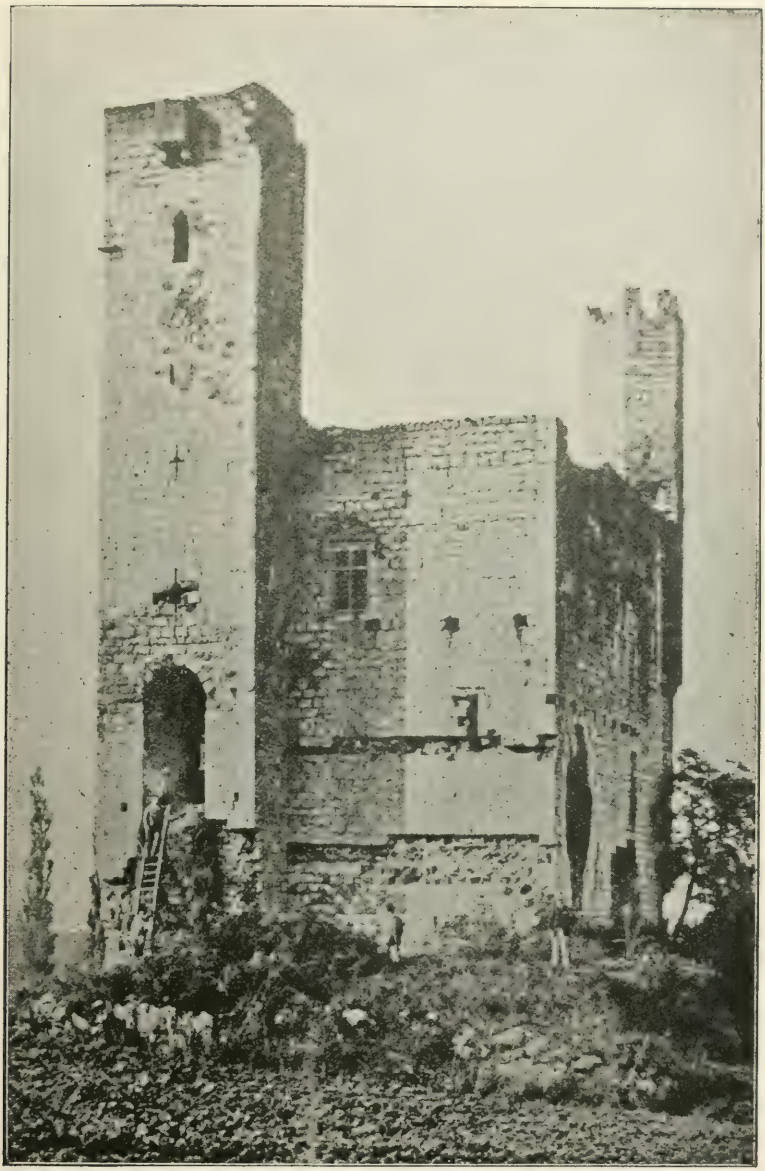

Cliché de M. Lauzun.

Château du Tauzia

(Gers).

A l'intérieur, au début, pas d'escalier non plus. Rien que des échelles pour monter aux étages supérieurs.

Le premier étage, ajouré seulement par d'étroites meurtrières, sert de corps de garde. Seule, est franchement éclairée par d'élégantes fenêtres géminées à arcatures trilobées, la grande salle du deuxième étage : au-dessus reposait la charpente à deux eaux, qui venait buter sur le chemin de ronde crénelé.

Tristes et sombres demeures, faites beaucoup plus pour loger une garnison que pour abriter une famille. Et cependant, quelques-uns de ces châteaux furent habités, dès le XIIIe siècle, par de puissants seigneurs, les Barbazan, les Lasseran, les évêques de Condom à Larressingle, de Lectoure à Sainte-Mère. Quel confort pouvait bien offrir la seule pièce habitable, la grande salle du deuxième étage, la plupart du temps sans cheminée, et où le père, la mère, les enfants, avec leurs serviteurs, mangeaient, couchaient, et se trouvaient réunis ?

Disons cependant bien vite que ces intéressantes constructions furent élevées bien moins en vue de l'habitation et même de la défense que de l'observation. Tours de guet, tours de garde, comme leurs noms l'indiquent, *Le Guardès, Las Guardes, La Gardère,* elles sont construites sur des points culminants, pour garder le pays et observer la marche de l'ennemi.

Échelonnées de part et d'autre de la frontière de l'Armagnac et du Condomois et de plus en plus rares au fur et à mesure que l'on se dirige au nord ou au sud, ces constructions, qui suivent une ligne allant de l'est à l'ouest, de la Lomagne au pays des Landes, surgirent toutes dans le dernier quart du XIIIe siècle,

autour de l'année 1279, où le Condomois avec l'Agenais fut donné au roi d'Angleterre, alors que l'Armagnac resta terre française. Rien d'étonnant, par suite, à ce que les deux partis, toujours en présence, aient cherché le plus possible à fortifier leurs frontières et à prévenir par ces postes d'observation toute surprise et toute invasion nouvelle.

Nous n'avons pas la prétention de renfermer dans cette étroite zone, exclusivement, ces constructions militaires. Nous en retrouvons, en effet, çà et là, quelques-unes semblables en dehors de ces frontières : le château de *Meillan* près d'Auch, *Estillac* également, tel qu'il se trouvait au moment de son élévation. Il est donc probable qu'une fois connu et apprécié, ce type d'architecture militaire, importé peut-être en Gascogne par les architectes anglais, fut adopté par certains barons pour leur propre compte, et qu'il servit de modèle à de nouvelles constructions, qui se généralisèrent en Gascogne, mais sans jamais dépasser toutefois, croyons-nous, les limites de cette province.

XIVe et XVe siècles. — Avec les XIVe et XVe siècles, la féodalité, un moment amoindrie par les croisades et l'affermissement du pouvoir royal, relève de nouveau la tête, et, mettant à profit les luttes intestines et l'invasion anglaise, édifie plus que jamais de somptueuses demeures.

« Tandis qu'au XIIIe siècle, écrit Viollet-le-Duc, les « châteaux sont des forteresses pourvues d'habitation, « au XIVe, au contraire, ils deviennent des palais forti- « fiés. » Pierrefonds en est le plus majestueux exemple.

En Agenais, ce mouvement général se fit sentir.

Le beau château de *Sauveterre-la-Lémance*, dont il

n'est pas question dans les actes du XIIIe siècle, fut construit à cette époque, et l'on vit également s'élever alors les châteaux de *Cauzac*, de *Castelnoubel*, d'*Escandaillac*, de *Born*, de *Cahuzac*, de *Tombebouc*, de *Duras*, etc., tandis que bon nombre de châteaux du XIIIe étaient considérablement agrandis, tels que *Estillac*, *Madaillan*, *Xaintrailles*, *Nérac*, *Gavaudun*, *Bonaguil*.

Je ne m'arrêterai qu'une minute à ce dernier, le plus beau que nous possédions et dont vous avez admiré déjà les superbes ruines. Construit tout d'une pièce, vers 1480, autour du vieux donjon du XIIIe siècle, il offre le type, peut-être unique en France, d'un château où l'on ait conservé l'ancien système de défense, consistant à se garantir de l'escalade par un commandement très élevé avec chemins de ronde, créneaux, mâchicoulis, meurtrières à feux plongeants, et auquel on ait ajouté les nouvelles défenses, en vue de se protéger par l'artillerie, avec saillants considérables, comme la barbacane, la plate-forme et les larges meurtrières du bas des tours et des boulevards, qui suivent la déclivité du terrain, de façon à battre les dehors au loin et à défendre les approches par un tir rasant de bouches à feu.

XVIe siècle. — Vains efforts ! L'artillerie reste maîtresse de la place. Il faut que la féodalité s'incline, et que les hauts barons comprennent que, devant la force nouvelle, ils ne peuvent plus lutter.

Avec le XVIe siècle, l'ère des grands châteaux forts est close. La royauté du reste donne l'exemple. Les anciennes courtines sont démolies, les murs percés

d'élégantes fenêtres à meneaux, ou mieux encore, sur ces rives enchantées du Cher et de la Loire, à l'abri désormais de toute invasion étrangère, éclosent, moins sous l'influence italienne que sous celle du génie national, ces magnifiques demeures, résidences des derniers Valois, qui s'appellent Chambord, Blois, Chenonceaux, Amboise, Ussé, Azay-le-Rideau.

L'Agenais est bien pauvre, et avec lui toute la Gascogne, à côté de ces merveilles de la Renaissance. N'avons-nous pas vu tout à l'heure le vieux Monluc, qui cependant avait guerroyé toute sa jeunesse en Italie, ne songer à ce moment encore (1575) qu'à bastionner son château d'Estillac et mépriser profondément tout ce qui se rapportait à la décoration et à l'art ? Tous ses contemporains, Dieu merci, n'imitèrent pas sa rudesse ; et nous trouvons les Caumont, les Duras, les d'Esparbès de Lussan, les Durfort, les Raffin, c'est-à-dire les plus grands seigneurs du pays, s'attacher au contraire à embellir et à orner leurs châteaux de l'Agenais.

Ne sont-elles pas deux merveilles, ces magnifiques cheminées du *château de Lauzun*, construites dans la seconde moitié du XVIe siècle, par ordre du grand-père du fameux duc de Lauzun et sous la haute surveillance de Pierre Souffron, l'architecte bien connu, qui devait peu après diriger les grands travaux du château de Cadillac au duc d'Épernon ? Et ne faut-il pas signaler comme un des plus remarquables monuments de la Renaissance en Agenais, cette aile du même château avec sa porte à fronton, si juste de proportions et si élégante ?

Et encore, les belles cheminées du *château de Lasserre*, à Jean-Paul d'Esparbès de Lussan, sénéchal du

Condomois et de l'Agenais, qui, pour la reconstruction de son grandiose château, prit pour maçon maître de Lavollée, architecte de Paris.

Et le *château de Perricard*, que nous avons vu, refait par Antoine de Raffin en 1565, et où nous avons admiré la curieuse ornementation des portes, des fenêtres, des cheminées, à l'aide de la rose grand module et du bâton écoté ?

Citerais-je les nombreux et jolis manoirs qui foisonnent autour d'Agen et dans tout le département ?

Lafox, vaste parallélogramme de la fin du siècle, avec ses hautes fenêtres à doubles meneaux et ses cheminées monumentales, à côté de la vieille tour romane dont nous avons déjà parlé ; — *Prades*, avec ses tourelles couvertes de lierre, berceau du célèbre poète François de Cortète : — *Pleneselves*, aux Lamouroux, qui existait déjà au XIIIe siècle, mais qui fut entièrement refait au XVIe ; — *la Lande*, type de maison forte, où furent abritées, pendant les premiers troubles religieux, les reliques vénérées de nos martyrs agenais : et *Naux* aux de Nort, *Franck* aux Rissan, *Monbran*, résidence d'été des évêques d'Agen, et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer.

Je ne saurais oublier cependant, entre Larroque et Penne, la belle tour de *Hautefage*, de forme hexagonale, construite par nos deux prélats italiens Léonard et Antoine de la Rovère ; — les manoirs de *Cézerac* et de *Laduguie*, sur les bords du Lot ; — dans la plaine de la Garonne, au-dessous de Damazan, l'élégant château de *Longuetille*, où mourut le connétable de Luynes, le 15 décembre 1621, pendant le siège de Monheurt : — et, dans le Néracais, le joli petit château de *Lagrange-Monrepos*, sur les bords de la

Baïse, aux plafonds à la française, à la belle cheminée polychrome, au curieux petit oratoire, dont les fresques encore existantes représentent, selon l'usage du temps, les scènes les plus curieuses de la mythologie et qui fut construit en plein XVIe siècle, par Henri d'Albret, le grand-père d'Henri IV, pour sa maîtresse, Marianne Alespée; — plus loin, enfin, perdu dans les grands bois de pins du Lot-et-Garonne, le manoir de *Capchicot*, qui rappelle le souvenir des amours du Vert-Galant avec la belle Charbonnière.

XVIIe siècle. — Des châteaux élevés au XVIIe siècle dignes d'attirer l'attention, je ne signalerai que celui de *Calonges* aux Chaussade et aux ducs de La Vauguyon, vaste construction en briques, fort imposante, comme tout ce qui se rattache à cette époque majestueuse, — et celui de *Duras*, qui fut entièrement remanié à ce moment.

XVIIIe siècle. — Quant à ceux du XVIIIe siècle, quelques-uns, fort élégants, furent construits par nos derniers seigneurs agenais. En tête, il convient de citer le *château d'Aiguillon*, dont les plans furent dressés par le célèbre architecte Leroy, et qui remplaça, sur les curieuses substructions romaines dont on voit encore les traces, les vieux châteaux féodaux de Lussac et du Fossat, qui tombaient absolument en ruines. Armand-Désiré, dernier duc d'Aiguillon, ne fit que mettre à exécution les idées de son père, l'ancien ministre de Louis XV. L'œuvre était inachevée, quand la Révolution arriva. De la même époque sont les châteaux actuels de *Fumel* sur les bords du Lot, de *Lisse* et de *Poudenas* sur ceux de la Gélise, et aussi

le joli château de *Trenquelléon* aux de Batz de Trenquelléon, sur les bords de la Baïse.

Je m'arrête, non sans dire un dernier mot.

Par l'intérêt considérable qui s'attache à leur étude archéologique, par l'attrait puissant que présente leur histoire, par le charme surtout qui se dégage de leurs belles ruines, toujours si pittoresques, nos vieux châteaux doivent être conservés. Il faut que désormais leurs propriétaires les respectent, pour aussi réfractaires qu'ils puissent être aux souvenirs du passé. Assez d'actes de vandalisme ont été commis dans le courant du XIXe siècle, et dans l'Agenais plus peut-être que partout ailleurs, pour que l'ère des démolitions mal comprises soit close à jamais.

La tenue à Agen du Congrès archéologique ne pourra que donner plus de force aux vœux que nous formons.

XIV

LE CHATEAU DE MONTANER

Par M. Adrien BLANCHET.

Le département des estampes de la Bibliothèque nationale conserve un dessin, rehaussé d'aquarelle, représentant le château de Montaner (*Pl. V*). Ce curieux dessin qui provient de la collection Gaignières (1), porte les inscriptions suivantes, en haut, sur un phylactère, entre deux écussons vides : *Veüe du chasteau de Montaner en Béarn, diocèse de Tarbe.* En bas, en dehors de l'encadrement : *Gaston Phebus, comte de Foix, fit bastir ce chasteau avant l'an 1400.*

Le dessin représente un château dont l'enceinte circulaire comprend, pour la partie visible, six contreforts surmontés chacun d'une tourelle circulaire percée de meurtrières. Le mur d'enceinte, couronné de créneaux et de mâchicoulis, est interrompu au milieu par un donjon carré. Ce donjon, à six étages, est couronné d'une galerie à créneaux et mâchicoulis et surmonté d'un toit pointu.

(1) Départ. des estampes, Va. 159; *Inventaire de la Coll. Gaignières*, par H. Bouchot, t. II, p. 245, n° 5721.

Château de Montaner.

A gauche, le dessin représente, à l'intérieur de l'enceinte, une sorte de réduit en forme de pyramide hexagonale dont le sommet se termine par une sphère. Cette construction est accotée à une tour circulaire, couronnée d'une galerie crénelée, portée sur mâchicoulis, et la tour est reliée à l'angle gauche de la façade intérieure du donjon. L'ensemble de ces constructions, d'après le dessin, forme ainsi une cour intérieure. A droite, à l'intérieur, on distingue seulement le toit angulaire d'une habitation.

Un fossé entoure le château. A gauche, on remarque huit petites maisons échelonnées sur le flanc de la colline ; cinq d'entre elles sont placées en bordure d'un mur crénelé. Sur le coteau planté d'arbres, on voit deux chemins se croisant et dont l'un aboutit à la porte du donjon. A droite, une levée de terre traversant le fossé, donne accès à une porte percée dans le mur d'enceinte.

A droite, sur le flanc de la colline, on voit une construction isolée en forme d'arceau.

Il est difficile de préciser l'époque à laquelle fut exécuté ce dessin.

Cependant, il paraît de la même main qui a tracé les vues des châteaux de Lourdes et de Mauvesin, provenant aussi de la collection Gaignières. Or, le dernier de ces dessins porte l'inscription suivante : *Veüe du chasteau de Mauvesin, païs de Nebousan, diocèse de Tarbe. 1704* (1).

Comme François-Roger de Gaignières avait cédé ses collections au Roi, le 19 février 1711, moyennant

(1) Départ. des estampes, Va. 162; *Invent. de la Coll. Gaignières*, n° 5725.

4,000 livres de pension annuelle (1), nous pouvons considérer que la vue du château de Montaner a été exécutée dans l'une des dix premières années du XVIIIe siècle.

Ce dessin donne l'état ancien du château et montre qu'il avait relativement peu souffert lorsque les troupes royales de l'armée du duc d'Épernon le pillèrent sous le règne de Louis XIII, après qu'il eut été abandonné par le duc de Caumont La Force, gouverneur du Béarn et chef du parti calviniste (2).

Le château de Montaner fut aliéné à l'époque de la Révolution et on l'exploitait comme une carrière de briques, lorsque le Conseil général en fit l'acquisition en 1856.

Pour compléter la description donnée plus haut d'après le dessin, j'emprunterai les renseignements précis que Ch. Le Cœur, le regretté conservateur du Musée de Pau, architecte distingué, a réunis dans quelques pages pleines d'intérêt (3).

Montaner est situé à 36 kilomètres nord-est de Pau, sur le versant méridional d'un coteau dont le sommet est couronné par les ruines du château qui forment encore un ensemble imposant.

(1) A. Jal : *Dict. de biographie et d'histoire*, 1872, p. 629. Gaignières est mort dans son hôtel, rue de Sèvres, le 27 mars 1715.

(2) Du reste, sous Louis XIII, il y avait une garnison. On connaît un document du 16 mars 1627, qui est le « Rolle de la Com« pagnie du sieur de Vauzé [Alain de Vauzer], capitaine de vingt « hommes de guerre à pied, françois, estans en garnison pour le « service du Roy au chasteau de Montaner » (Cte Ch. de Beaumont : *Pièces inédites...*, dans le *Bull. de la Soc. des sc., lettres et arts de Pau*, 2e s^ie, t. XXIV, 1894-1895, p. 17-20).

(3) *Le Béarn; Histoire et promenades archéologiques*, Pau, 1877, p. 314 à 324, pl. 65 et 66.

Le contour extérieur du mur d'enceinte a la forme d'un polygone de vingt côtés (1) et forme ainsi un

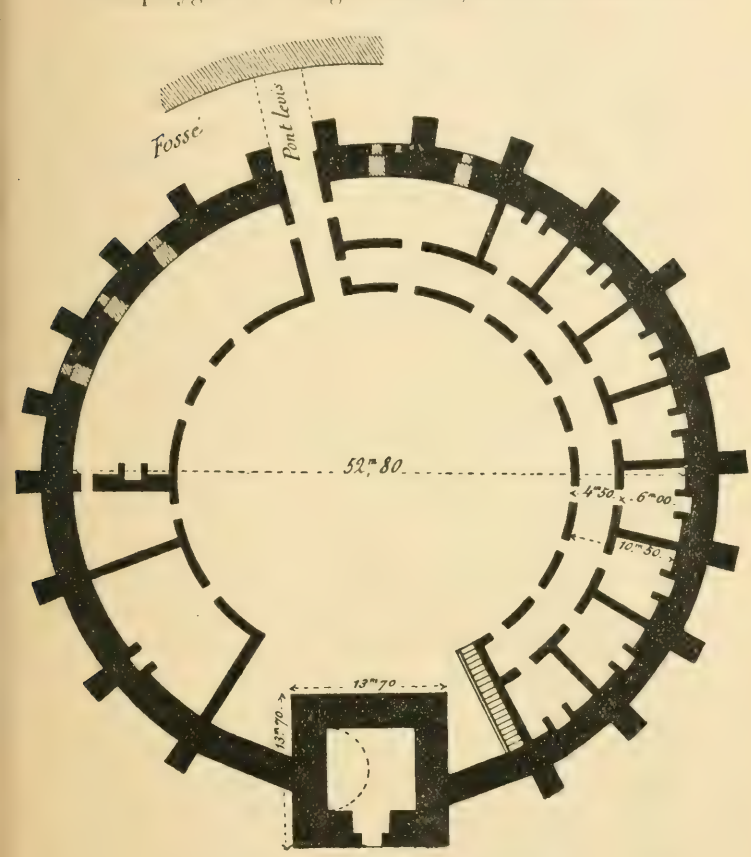

anneau dont le donjon semble être le chaton. Le mur est entièrement construit en grandes briques (2) ; la

(1) Vingt-deux, si l'on compte l'espace occupé par le donjon et par l'entrée de la porte Nord.

(2) On sait que ce mode de construction a été fort en faveur, dès le XIIIe siècle, dans la région toulousaine. Dans le Nord, on

hauteur mesurée du sol intérieur est actuellement de 7 m. 40 et l'épaisseur de 2 m. 90. Le grand diamètre intérieur est de 52 m. 80 environ.

Chacun des angles extérieurs du polygone est fortifié par un contrefort ayant 2 m. 30 de saillie à la base et 2 mètres de saillie en élévation. Ces contreforts sont au nombre de onze du côté de l'est jusqu'à la porte du nord et de neuf seulement pour le côté opposé.

Un escalier en briques de 1 m. 07 de largeur, soutenu par un arc-boutant à droite du donjon, donnait accès au chemin de ronde du mur d'enceinte.

Sur le parement intérieur de ce mur s'appuyaient des bâtiments concentriques, élevés d'un rez-de-chaussée et d'un étage, ayant 10 m. 50 de profondeur. Du côté de l'est, il y a neuf chambres dont les murs de refend correspondent à des contreforts extérieurs. La dernière pièce, près du passage de la porte du Nord, communique directement avec ce passage. Comme cette chambre présente une superficie double de celle des autres, je pense qu'il faut y voir un corps de garde. Quant aux autres pièces, dont sept étaient pourvues d'une cheminée, je les considère comme le casernement de la garnison du château. Toutes ces chambres prenaient jour sur le corridor concentrique de 3 mètres de largeur qui les séparait de la cour intérieure et qui donnait accès dans chacune d'elles.

A l'ouest, Ch. Le Cœur a relevé le plan d'un bâtiment concentrique divisé en trois pièces dont deux, celle du milieu et celle du nord, communiquent entre elles. La plus grande de ces pièces, occupant l'espace

peut citer le château de Rambures (Somme) qui a été bâti entièrement en briques, au XIVe siècle (*Congrès archéol. de France*, LXe session, Abbeville, 1893, p. 63, pl.).

compris entre six contreforts, avait une porte donnant accès sur le passage de la porte nord. Ch. Le Cœur a considéré cette chambre comme une « salle d'armes ».

Cette partie du plan relevé sur les ruines est celle qui correspond le moins exactement à la vue donnée par le dessin décrit plus haut, où l'on distingue une muraille réunissant les bâtiments de l'ouest au donjon et formant ainsi une cour intérieure.

Le donjon, qui se dresse au sud, est en saillie de 4 m. 50 sur la façade extérieure du mur d'enceinte et forme un carré parfait de 13 m. 70 de côté. Le mur, construit en briques, a 3 mètres d'épaisseur au rez-de-chaussée et 2 m. 85 dans le reste de la hauteur jusqu'à la plate-forme qui s'élève à 36 m. 05 au-dessus du sol. L'étage du rez-de-chaussée était voûté en maçonnerie, les autres étaient séparés par des planchers dont les solives s'appuyaient sur des bandeaux de pierre encore en place au pourtour des murs.

La pièce voûtée du rez-de-chaussée paraît n'avoir jamais eu de communication, ni avec l'étage supérieur, ni avec l'intérieur de la forteresse. Mais au contraire, elle communiquait avec l'extérieur par une porte largement ouverte au-dessus de laquelle on voit un bas-relief avec un écusson aux armes écartelées de Foix et de Béarn, soutenu par deux figures debout et au-dessus duquel on lit, entre deux bordures de rosaces, l'inscription *Febus me fe,* en caractères gothiques et semblable à celle de la tour Gaston au château de Pau (1).

Cette porte singulière, qui n'a pas été faite dans un simple but de décoration, a peut-être été ouverte ainsi

(1) Ce nom, *Febus,* se lit aussi sur des florins d'or du comte de Foix. Voy. Adrien Blanchet et G. Schlumberger : *Numismatique du Béarn,* 1893, t. I, p. 62; t. II, p. 3.

pour attirer l'ennemi dans une impasse où les défenseurs du château pouvaient l'accabler de projectiles par des ouvertures ménagées dans la voûte (1).

Le premier étage du donjon ne pouvait communiquer avec l'extérieur que par une échelle mobile. Bien que le deuxième étage soit pourvu d'une porte extérieure en tiers-point, de 2 mètres sur 0 m. 60 de largeur, le chemin de ronde circulaire du mur extérieur était encore à 2 m. 70 au-dessous du seuil de cette porte et il fallait, par conséquent, une autre échelle mobile pour pénétrer au second étage du donjon. Un escalier à vis de 1 m. 70 de diamètre permettait l'accès aux étages supérieurs et à la plate-forme où il débouchait à couvert sous une tourelle de 3 m. 20 de hauteur formant l'angle nord-est du donjon (*Pl. Z*). Cet escalier, pratiqué dans l'épaisseur du mur, est construit en pierre et éclairé par dix meurtrières dont cinq au nord et cinq à l'est. Il communique avec chacun des étages par une petite porte ouverte en pan coupé dans l'angle de la pièce. Les divers étages étaient munis de cheminées à coffres indépendants.

Les toits des bâtiments du château n'existent plus et Ch. Le Cœur avait supposé que le donjon était surmonté d'un toit. Le dessin de la collection Gaignières lui donne entièrement raison sur ce point. Du reste,

(1) Au château du Tauzia (arr. de Condom, Gers), la tour principale était ouverte par une large et haute baie en plein cintre, assez mal défendue puisqu'elle n'avait ni herse ni portail (Ph. Lauzun : *Châteaux gascons de la fin du XIIIe siècle*, Auch, 1897, p. 32). Cette disposition du donjon du Tauzia, construction considérée comme le type des châteaux gascons, viendrait à l'appui de l'hypothèse de Ch. Le Cœur, car l'ennemi devait se porter de préférence vers une porte qu'il considérait comme l'entrée ordinaire du château de Montaner.

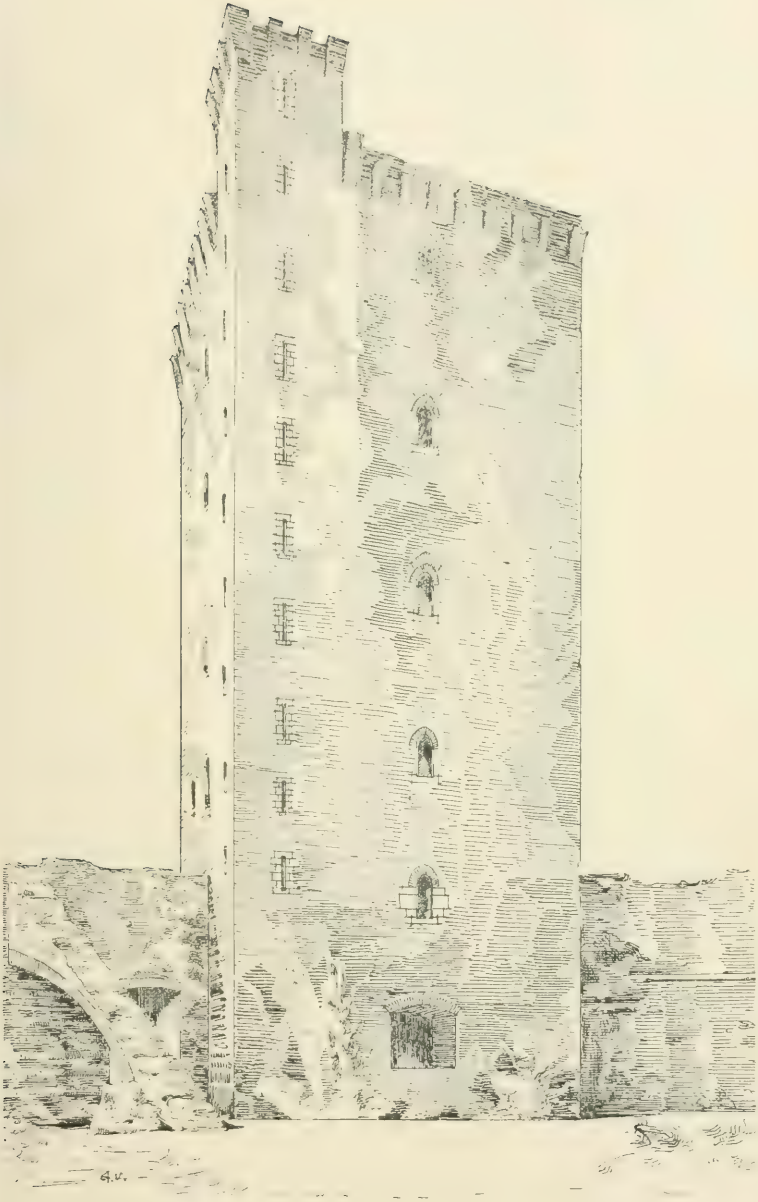

A. Ventre, del.

Donjon de Montaner.

Vue du côté de la Cour.

le château de Castet, également en Béarn, près de Louvie, présente un donjon dont le toit est à peu près semblable à celui du donjon de Montaner.

Pour terminer la description de celui-ci, disons encore, d'après Ch. Le Cœur, que, vers le centre de la cour et à une distance de 13 mètres du mur nord du donjon, existait un puits, profond de plus de 20 m., construit en pierres de taille et qui fut comblé au XIXe siècle.

On sait maintenant la date exacte de la construction du donjon de Montaner, car Paul Raymond a publié deux documents des Archives des Basses-Pyrénées qui sont à cet égard très explicites. C'est d'abord un marché passé avec des tuiliers qui devaient fournir cent milliers de briques dans le courant de l'année 1375 (1). C'est ensuite un mandement aux commissaires des travaux de la tour de Montaner, daté du 28 décembre de la même année, ordonnant de poursuivre activement les travaux (2). Le nom de Sicard de Lordat (3) figure dans ces documents, et nous savons d'autre part que ce personnage était l'architecte favori de Gaston-Phœbus, qu'il fut chargé de missions importantes par ce prince, aux côtés duquel il vécut au moins pendant une dizaine d'années (1372

(1) Archives des Basses-Pyrénées, E. 302, f°s 125 et 126; P. Raymond: *Les artistes en Béarn avant le XVIIIe siècle*, Pau, 1874, p. 91 et 92.

(2) «... Comissaris de las obres de la tor de Montaner, aqui pre« sentz, que d'assi avant fessen ben seguir e continuar a tot jorn « las diites obres. » E. 302, f° 129; P. Raymond: *op. laud.*, p. 92.

(3) Lordat était une des seize châtellenies du comté de Foix. On y voit encore les ruines imposantes d'un château fort (J. de Lahondès, dans le *Congrès archéol. de France*. LIe session, à Pamiers, 1884, p. 368).

à 1382 environ). Nous apprenons par exemple que, le 29 octobre 1375, il dressa le devis des travaux de maçonnerie à faire au château de Pau, et que, le 8 novembre suivant, il régla les conditions du travail des tuiliers employés à ces constructions (1). C'est encore Sicard de Lordat qui fit les devis des travaux à exécuter au château de Morlàas, en 1375 (2), et qui fut chargé de fortifier Vielleségure en 1372 (3).

Si le donjon de Montaner peut être considéré comme ayant été achevé peu après 1375, il est probable que le reste du château ne fut pas construit entièrement sous la direction de Sicard de Lordat; car d'autres documents, datés du 26 avril et du 10 mai 1391, nous apprennent qu'à cette époque un certain nombre de cagots travaillaient au château (4).

Plus tard, en 1568, on exécuta, au château de Montaner, des travaux de défense sous la direction de Claude Tinard, dit le capitaine Flayol, « ingénieur, maître des fortifications et réparations des terres de la reine de Navarre » (5). Il ne paraît pas que les travaux faits à cette époque aient modifié le plan primitif.

J'ai dit plus haut que ce plan était dû sans aucun doute à Sicard de Lordat. Il est remarquable par son tracé circulaire. M. Adrien Planté, qui connaît si bien le Béarn, a eu l'obligeance de me dire que le même

(1) P. Raymond : *op. laud.*, p. 80, 85 et 88.

(2) *Ibid.*, p. 89.

(3) *Ibid.*, p. 85.

(4) Archives des Basses-Pyrénées, E. 1596, f°s 8 et 13; P. Raymond : *op. laud.*, p. 140 et 141. Il est question dans les deux documents de « las obres deu casteg de Montaner ».

(5) Archives des Basses-Pyrénées, B. 2149; P. Raymond : *op. laud.*, p. 102.

plan se retrouve à Sauveterre et à Moncade. Je citerai aussi, comme point de comparaison, le donjon de Gisors (1) dont la chemise circulaire est composée d'une muraille flanquée de contreforts. Remarquons encore qu'à Montaner, comme à Gisors, le donjon est appuyé au mur d'enceinte et qu'il fait face à l'entrée, située au côté opposé.

Avant de terminer, rappelons que le règne de Gaston-Phœbus (1343-1391) fut une ère particulièrement active pour les constructions militaires. Outre celles que j'ai déjà citées plus haut, nous savons qu'en 1369, on exécuta des travaux aux fortifications de Lucq, et qu'en 1367, les commissaires du comte de Foix avaient ordonné aux jurats d'Oloron de réparer les murailles de cette ville. En 1368, on avait fait transporter des pierres au château d'Orthez (2).

Cette activité du comte de Foix était connue de ses contemporains. Froissart raconte que la princesse de Galles sollicitant de Gaston-Phœbus un don, qui en réalité devait être une réduction de la rançon du comte d'Armagnac, parvint à obtenir seulement la somme de soixante mille livres (3). Le comte de Foix s'excusa, par les paroles suivantes, de ne pouvoir faire mieux : « Madame, à un povre chevalier que je suis, qui édifie « villes et chastels, le don que je vous accorde doit bien « suffire » (4).

(1) Voy. le plan dans A. de Caumont : *Abécédaire ; Architectures civile et militaire*, 3e éd., 1869, p. 449. Voy. aussi le récent et remarquable mémoire de M. le Comte R. de Lasteyrie : *Quelques notes sur le château de Gisors*, dans le *Bull. monumental*, 1901, p. 121-137.

(2) P. Raymond : *op. laud.*, p. 131, 152, 154.

(3) La rançon de Jean II, comte d'Armagnac, avait été fixée à 250,000 livres, après la bataille de 1362.

(4) Froissart : *Chron.*, l. III, ch. V ; Éd. Buchon, t. II, p. 376.

Par sa situation importante sur la frontière du Béarn, regardant du côté de Lourdes dont les rois de France et d'Angleterre se disputaient la possession, Montaner était digne de l'intérêt que lui portaient les comtes de Foix (1). Mais surtout cette localité faisait face à l'Armagnac. Or nous savons que le grand ennemi de Gaston-Phœbus était le comte d'Armagnac :

Armanhac son ennemic mortal,

dit Michel de Vernis, dans sa chronique (2).

En effet, Jean II, comte d'Armagnac, bien que complètement défait, le 5 décembre 1362, à la bataille de Launac, près de Mont-de-Marsan, reprit la lutte contre le comte de Foix en 1375, fut fait de nouveau prisonnier, paya une rançon, et défia encore Gaston-Phœbus, en 1377. Enfin la paix fut jurée entre les deux comtes à l'occasion du mariage projeté entre leurs enfants.

On voit que la construction du donjon de Montaner correspond bien à une période de guerre contre l'Armagnac.

(1) On connaît la charte d'affranchissement de Montaner, par laquelle la communauté devenait vassale de Gaston VIII, lui payait un fief ou redevance annuelle, et jouissait des privilèges du for de Morlàas (1281). Voy. Léon Cadier : *Les états de Béarn*, 1888, p. 89.

(2) Cf. Froissart : *Chron.*, I, § 503 (Éd. Soc. Hist. de France, t. VI, p. 82) : « Et fu adonc la pais faite de lui [li contes de Fois] et dou conte d'Ermignach, qui un grant temps s'estoient heriiet et guerriiet. »

XV

ESSAI

SUR

L'ICONOGRAPHIE DE SAINTE FOY

Par M. l'abbé A. BOUILLET.

I.

Le culte public des saints, même martyrs, ne fut permis à aucune époque, sans l'autorisation des évêques. Mais le mot de canonisation, en tant qu'il désigne un décret du souverain pontife, précédé des longues et scrupuleuses formalités destinées à constater la sainteté d'un personnage, ce mot est relativement moderne, comme la chose qu'il exprime (1) ».

C'est au XIIe siècle que le Saint-Siège s'est réservé le droit exclusif de proclamer la sainteté de ceux à qui on peut rendre le culte liturgique. Dans la primitive Église, quand un chrétien avait souffert le martyre

(1) Martigny : *Dict. des antiq. chrét.* Art. Canonisation.

pour la foi, on élevait un autel sur son tombeau, et on y célébrait le saint Sacrifice. Néanmoins, ce culte ne pouvait être établi que par l'autorité de l'évêque, qui s'assurait auparavant de la sincérité des actes du martyre. C'est seulement après cet examen et cette approbation que les noms des martyrs pouvaient être inscrits sur les diptyques, et qu'il était permis de leur rendre un culte public. C'est la plus ancienne, et aussi la plus simple formule de canonisation.

Il semble bien que saint Dulcidius, évêque d'Agen, ait suivi cette procédure primitive lorsque, vers le commencement du Ve siècle, il fit construire une basilique pour y transporter les reliques de sainte Foy. Alors commença, sous l'autorité du pontife, ce culte public qui devait, dans la suite des siècles, prendre une si prodigieuse extension et devenir l'occasion de si éclatantes merveilles. Dieu s'est plu à attester ainsi combien la vierge d'Agen lui était agréable, et quelle puissance d'intercession lui a valu la générosité de son sacrifice.

*
* *

La représentation matérielle des saints, aussi bien que le culte qui leur est rendu, ne va pas sans des règles rigoureuses. L'attitude, le costume, les attributs, sont autant de caractéristiques destinées à faire connaître à l'œil du chrétien leur genre de vie et la manière dont ils ont honoré Dieu et confessé leur foi. C'est ainsi que, en dehors de la figuration des scènes de leur légende, les saints sont ordinairement représentés debout ; « ils se tiennent devant Dieu avec respect et dignité, car ils partagent sa gloire » (1).

(1) Barbier de Montault : *Traité d'iconographie chrét.*, t. II, p. 291.

Les vierges sont vêtues d'une robe ample sur laquelle est souvent jeté un manteau : les cheveux flottent sur les épaules : les pieds sont chaussés : si elles sont martyres, elles portent à la main une palme et une couronne. On voit souvent des vierges qui ont en même temps la palme à la main et la couronne sur la tête : il semble que ce double attribut convienne surtout à celles qui ont combattu pour défendre leur foi et conserver leur virginité. On verra par la suite de cette étude, que ces caractéristiques générales ont été constamment adoptées dans les représentations de sainte Foy.

Toutefois ces attributs généraux, qui conviennent à toutes les vierges, ne sauraient suffire à les différencier les unes des autres, s'ils n'étaient accompagnés d'attributs spéciaux. Ceux-ci, motivés ou par un trait de la vie de la sainte, ou par les circonstances de son martyre, lui appartiennent en propre, et surtout s'il y en a plusieurs, empêchent de la confondre avec d'autres.

Sainte Foy est en possession de ces attributs spéciaux et personnels. Tantôt on voit au-dessus d'elle la colombe qui lui apporta une couronne glorieuse ; tantôt le peintre a représenté la rosée qui tomba du ciel pour éteindre le brasier au-dessus duquel elle fut étendue. Mais surtout on lui met dans les mains le gril sur lequel elle subit le supplice du feu, et le glaive qui lui trancha la tête. Si, par exception, nous avons à signaler des monuments qui sortent de la tradition ordinaire, parce qu'on y voit la croix entre les mains de sainte Foy (1), nous admettons que cet attribut est

(1) *Sainte Foy, vierge et martyre,* pp. 31, 37, 275, 391, 425. V. la note de la page 380.

le symbole de la foi pour laquelle elle combattit le bon combat.

Vouloir trouver dans les représentations de sainte Foy la survivance, ou simplement l'existence d'un type individuel et traditionnel, serait une puérilité, et je ne pense pas que l'idée en soit jamais venue à qui que ce soit. Il faut descendre jusqu'à une époque relativement rapprochée de nous, pour qu'un saint Vincent de Paul ou un saint François de Sales nous lègue son portrait authentique. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si chaque époque, depuis bientôt seize siècles, a imprimé à la figuration de notre sainte son caractère spécial. Sans doute, les attributs qui permettent de différencier sainte Foy des autres vierges martyres ont toujours été conservés et respectés : mais il n'en a pas été constamment de même au sujet de ce qui pouvait être laissé à l'interprétation de l'artiste, quel qu'il fût, sculpteur, peintre, orfèvre, émailleur, brodeur, tapissier, graveur. Aussi, parmi les monuments que j'ai pu recueillir, un bon nombre peuvent être datés très approximativement d'après le costume, qui se montre souvent conforme aux variations de la mode ou aux influences du goût. Telle statuette des églises de Marville (1) (Meuse) ou de Sainte-Foy de Tarentaise (2) (Savoie) porte l'habillement d'une dame de la cour de Louis XIV entre 1660 et 1680 : corsage largement décolleté avec une garniture de dentelle ou une écharpe, taille en pointe, manches courtes avec ou sans crevés ; ample jupe, appelée *manteau*, ouverte sur une jupe plus étroite. Telle statue de l'église de Plesnoy (3)

(1) Cf. *Bois*, n° 7.

(2) *Id.*, n° 8.

(3) *Id.*, n° 11.

(Haute-Marne), tel buste-reliquaire conservé à Conches (1) (Eure) ou à Sainte-Foy de Tarentaise (2), accuse nettement l'art du XVIIIe siècle par l'animation des figures et le maniérisme des attitudes, par le chiffonnage des draperies « en coup de vent » et la recherche voulue de l'effet dramatique. Tel tableau de retable de l'église de Roquefère (3) (Aude) a été peint autour de 1800 par quelque artiste de la suite de David, dont l'influence se retrouve dans le caractère théâtral de la composition et les draperies empruntées à l'antiquité. La présence, dans une peinture de l'église Sainte-Foy de Gênes (4), du casque à pointe des armées d'outre-Rhin, ne permet pas de la croire antérieure à notre génération.

Ces représentations de toute sorte, où l'on trouve souvent plus de bonne volonté et de piété que d'art véritable, subissent inévitablement l'influence de l'art ambiant, et fourniraient d'utiles éléments pour un chapitre relatif à l'influence des mœurs et des usages sur l'expression graphique des légendes religieuses.

*
* *

Toutes les matières ont servi à célébrer sainte Foy ou à dire ses gloires et ses grandeurs. L'or, l'argent, la pierre, le bois, ont été employés à façonner ses statues et ses reliquaires. On voit son image sur des tapisseries, sur des broderies, sur des émaux ; des tableaux représentent des épisodes de sa vie et de son martyre ; des vitraux offrent son image ou son histoire avec tout l'éclat des couleurs vivifiées par la lumière;

(1) Cf. *Bois*, n° 12.
(2) *Id.*, n° 10.
(3) Cf. *Peinture*, n° 15.
(4) *Id.*, n° 19.

Callot lui a donné place parmi les saints gravés par sa pointe ; l'imagerie populaire de l'Espagne l'a mise au milieu de ses complaintes, et malgré l'inanité de mes recherches à la source même, je ne puis qu'à grand'peine me convaincre qu'elle n'a jamais inspiré les fabricants d'images d'Épinal.

La nomenclature qui va suivre n'a pas la prétention d'être complète. J'ai dû, en particulier, renoncer à y faire figurer un très petit nombre de monuments parce que les renseignements qui m'ont été procurés me semblaient par trop insuffisants. Telle qu'elle est, elle peut servir à confirmer le fait de l'étonnante et longue diffusion que les textes attribuent au culte de sainte Foy. Je ne crois pas, tant s'en faut, en avoir retrouvé toutes les manifestations ; beaucoup ont péri dans la suite des siècles; beaucoup de celles qui existent encore ont dû échapper à mes recherches. Je crois cependant en signaler ici assez pour montrer de quelle vitalité jouissait dans le cours des siècles le culte qui se rendait à la jeune et chère martyre d'Agen.

*
* *

La carte jointe à ce mémoire (1) peut donner quelque idée du développement atteint par le culte de sainte Foy, surtout en France. Un certain nombre des localités dont les noms y figurent, ont fourni les monuments iconographiques que j'ai réunis ici. J'aurais été heureux de pouvoir en tirer la conclusion que la ville d'Agen, qui a été le théâtre de la naissance et du martyre de la jeune vierge, a conservé les images les plus caractéristiques et les plus intéressants monuments

(1) Elle est empruntée à l'ouvrage mentionné dans la note de la page 380.

Le Culte
de
Sainte Foy
en France
ORLEANS
TOURS
BOURGES
NEVERS
LIMOGES
LA ROCHELLE
Lacalm
Campagnac
Anthe
Lacepede

de son culte. Malheureusement il n'en est rien. Les Agenais semblent avoir toujours fait peu de cas du souvenir de leur compatriote. On sait comment, au IXe siècle, grâce à leur manque de vigilance, les reliques, et avec elles le culte de sainte Foy, ont émigré vers les gorges les plus sauvages du Rouergue pour y être pendant de longs siècles l'objet d'un pèlerinage incessant et l'instrument d'ineffables merveilles. On sait aussi que les Agenais du XIXe siècle ont laissé détruire, dans un but utilitaire digne de leur époque, l'édifice construit au XIIe siècle à l'endroit même où la sainte avait subi le martyre et où l'évêque Dulcidius avait déposé ses précieuses reliques. Pendant plusieurs siècles, leur présence avait sanctifié ce lieu, et c'est tout ce qu'Agen avait conservé de la plus illustre de ses filles. Un lieu aussi vénérable aurait dû être sauvé à tout prix. Je n'ai pas cru devoir signaler, parmi les monuments de l'iconographie de sainte Foy, la peinture murale plus que médiocre qui se voit dans la nouvelle chapelle, élevée à côté de l'emplacement de celle qui fut rasée en 1892. Je n'ai pas mentionné davantage la statue qui se dresse sur le pignon du même édifice. Il n'y a plus à Agen qu'une seule représentation intéressante de sainte Foy : c'est celle qui a été sculptée à la fin du XVe siècle ou dans les premières années du XVIe sous une des clefs de voûte de la cathédrale Saint-Caprais (1). Malgré son peu d'ancienneté, elle reste actuellement à Agen la plus ancienne des images de la jeune martyre. Puisse-t-elle y conserver longtemps son souvenir !

(1) Cf. la lettre ornée qui commence le présent mémoire et aussi, plus loin, *Pierre*, nº 11.

RÉPERTOIRE

I. — PIERRE.

1. — Tympan. — XIIe siècle. — *Portail de l'église de Conques.*

Des arcades, sous lesquelles sont suspendus en ex-voto les fers des prisonniers délivrés par sainte Foy, figurent l'église de Conques. Un autel, surmonté d'un calice, et un siège abbatial ne laissent aucun doute à cet égard. En avant, sainte Foy, les mains jointes, se prosterne humblement; devant elle, la main de Dieu, nimbée et sortant d'un nuage, semble appeler la jeune sainte à participer à sa gloire.

— Cf. L. Servières : *Guide du pèlerin à Sainte-Foy de Conques*, 1878, p. 21. — A. Bouillet : *L'église et le trésor de Conques*, 1892, p. 21. — Le même : *Le jugement dernier dans l'art aux douze premiers siècles*, 1894, p. 44. — *Sainte Foy, v. et m.* (1), pp. 27 et 132.

2. — Statue. — XVe siècle. — *Autrefois au trumeau du portail de l'église de Conques.*

Sainte Foy, debout, vêtue d'une robe que couvre en majeure partie un manteau, tient de la main droite la palme, et de la gauche un objet indéterminé. Elle a un diadème sur la tête.

— Cf. L. Servières : *Guide du pèlerin à Sainte-Foy de Conques*, 1878, p. 23. — *Sainte Foy, v. et m.*, pp. 130, n., et 132.

(1) Cette mention, qui reviendra tant de fois dans la suite, désigne l'ouvrage intitulé : *Sainte Foy, vierge et martyre*, par MM. A. Bouillet et L. Servières, 1 vol. in-4, Rodez, 1900.

3. — ¶ Retable. — XVe siècle. — *Église de Grandvabre (Aveyron).*

Au milieu, *Pieta* entre deux donateurs. Aux extrémités : à gauche, sainte Catherine ; à droite, sainte Foy, debout, couronnée, vêtue d'une robe et d'un manteau, la main gauche ramenée à la ceinture, la droite soutenant le gril par le manche.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, pp. 319 et 631.

4. — Statue. — H. : 1^m15. — XVIe siècle. — *Église Saint-Sauveur, à Verdun (Meuse).*

Sainte Foy, la tête couronnée, vêtue d'une robe, les épaules couvertes d'un manteau, est assise. De la main droite elle tient un livre ; la gauche porte une palme.

Pierre polychromée.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 335.

5. — ¶ (1) Groupe. — XVIe siècle. — *Église de Cernay (Doubs).*

Sainte Sophie, assise, couvre de son manteau ses trois filles, Foi, Espérance et Charité, debout devant elle. Foi soutient de la main droite un gril ; sa main gauche supporte un livre ouvert.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 386.

6. — ¶ Groupe. — XVIe siècle. — *Église de Fertans (Doubs).*

Ce groupe est semblable au précédent.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 387.

(1) Les quelques monuments dont la mention est précédée du signe ¶ pourraient être classés à part sous le titre de *singularités*. Il en sera parlé spécialement dans la deuxième partie du présent essai.

7. — ¶ Groupe. — XVIe siècle. — *Archives de Besançon (Doubs).*

Ce groupe est semblable aux deux précédents. Les têtes manquent.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 387.

8. — Statue. — XVIIIe siècle. — *Église Sainte-Foy de Liège (Belgique).*

La sainte est debout, vêtue d'une robe, d'une tunique et d'un ample manteau drapé en coup de vent. La main gauche tient la palme; la droite est étendue vers la terre.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, pp. 34 et 359.

9. — Statue. — H. : 1^m20. — XIXe siècle. — *Église de Lacalm (Aveyron).*

Sainte Foy, debout, couronnée de roses, lève les yeux au ciel. Elle est vêtue d'une robe retenue par une ceinture et couverte en partie par un manteau dont un pan est relevé sur le bras gauche. La main droite tient un livre entr'ouvert; la gauche, appuyée sur le gril, tient une palme.

Au bas : S^te FOY P.P.N.

Cette statue date de 1889; elle est l'œuvre d'un statuaire de Toulouse.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 315.

10. — Tympan. — XIXe siècle. — *Portail de l'église Sainte-Foy de Liège (Belgique).*

Au milieu, sainte Foy étendue sur le gril ardent; une colombe lui apporte du ciel une couronne. A gauche, le préfet, assis sur un trône élevé, ordonne le supplice. De nombreux assistants sont refoulés par des soldats. Au fond, le temple de Diane.

Exécuté en 1897 par le sculpteur Noppius.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 358.

Retable sculpté.

(1re MOITIÉ DU XVe SIÈCLE.)

Église de Grandvabre (Aveyron).

11. — Clef de voute. — XVe-XVIe siècles. — *Cathédrale d'Agen.*

La sainte est représentée debout, couronnée, les mains jointes appuyées sur le manche du gril posé devant elle, et tenant une palme. Elle est encadrée entre les ailes éployées et redressées de deux anges prosternés à sa droite et à sa gauche. Un nuage porte les trois personnages.

Pierre sculptée et polychromée.

— Cf. la lettre ornée placée en tête du mémoire ; d'après un croquis de M. Rabu, dû à l'obligeance de M. Momméja, conservateur du musée d'Agen.

II. — BOIS.

1. — Statue. — XIVe siècle. — *Musée épiscopal de Santa Fé de Lérida (Espagne).*

La sainte, debout, vêtue d'une robe et d'un manteau, couronnée d'un diadème, porte la main droite en avant, et soutient de la gauche le long manche d'un gril.

Provient de l'église de Santa Fé.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 366.

2. — ¶ Triptyque. — Panneau central, H. : 0^m18 ; L. : 0^m185. — XVIIe siècle. — *Collection de M. Favier, à Douai.*

Sur le panneau central, en bois de buis, est sculptée en relief l'image de sainte Sophie, abritant sous son manteau ses trois filles, Foi, Espérance et Charité. Foi soutient de la main droite un gril, posé à terre, et porte de la gauche un livre ouvert.

— Cf. *Bull. de la Société des Antiquaires de France*, 1901, p. 325.

3. — STATUETTE. — H. : 0m30. — XVIIe siècle. — *Église d'Artigues (Var).*

La sainte, debout, porte une robe et un manteau lourdement drapé. Elle a une couronne sur la tête. De la main droite elle porte la palme contre son cœur ; de la gauche elle soutient son gril par le manche.

Bois peint et doré.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 291.

4. — STATUE. — XVIIe siècle. — *Église de Conques.*

La sainte, debout, vêtue d'une robe recouverte en partie par un manteau, tient de la main droite une épée et présente une palme de la main gauche. Les vêtements sont dorés.

Cette statue est placée au-dessus de l'autel de la chapelle de sainte Foy, dans le bras méridional du transept.

5. — PANNEAUX SCULPTÉS. — XVIIe siècle. — *Église de Conques.*

Deux panneaux en bois sculpté et doré sont placés de chaque côté de l'autel de sainte Foy, encastrés dans la boiserie. On y voit :

1° — Sainte Foy sur le gril ; — un bourreau attise la flamme ; — la colombe descend du ciel ;

2° — Décollation de sainte Foy ; — la colombe apparaît dans une gloire ; — saint Caprais prie à la vue de ce spectacle.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, pp. 121 et 452.

6. — STATUE. — XVIIe siècle. — *Musée de Conques.*

La sainte, debout, porte une robe cachée en majeure partie par un manteau noué sur l'épaule droite. De la

Triptyque de la collection Favier.

(XVIIe SIÈCLE.

Buste-reliquaire de Sainte-Foy (Savoie).

(XVIIIe SIÈCLE.)

main gauche elle tient la palme; le bras droit est levé, mais la main est brisée.

7. — Statuette. — XVIIe siècle. — *Église de Marville (Meuse).*

La sainte est debout, vêtue d'un justaucorps à manches courtes et d'une robe ample ouverte par devant sur une jupe étroite. Elle a une couronne sur la tête, et un collier au cou. De la main droite elle porte la palme ; la gauche maintient le manche du gril.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, pp. 83 et 334.

8. — Statuette. — XVIIe siècle. — *Église de Sainte-Foy de Tarentaise (Savoie).*

La sainte, debout, est vêtue d'un justaucorps à larges manches et d'une ample jupe. Une écharpe est jetée sur les épaules. La main gauche est ramenée en avant; la droite pend, et soutient un livre. Le gril est déposé à ses pieds.

Placée contre un des angles de la chaire.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 309.

9. — Statue. — XVIIe siècle. — *Église de Sainte-Foy de Tarentaise (Savoie).*

La sainte, debout, vêtue d'une robe et d'un manteau, tient de la main droite la palme et l'épée ; la gauche soutient le gril.

A gauche du retable du maitre-autel, où elle fait pendant à sainte Madeleine.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 309.

10. — Buste-reliquaire. — H. : 0^m30. — XVIIIe siècle. — *Église de Sainte-Foy de Tarentaise (Savoie).*

Sur un socle, qui contient les reliques, buste de la

sainte, portant la main droite à sa poitrine, tenant de la gauche une palme. Sur la tête un voile, tombant sur une robe ajustée.

Bois polychromé et doré.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, pp. 308 et 309.

11. — Statue. — XVIIIe siècle. — *Église de Plesnoy (Haute-Marne).*

La sainte est debout, vêtue d'une robe couverte en partie d'un manteau drapé en coup de vent. Elle porte la main droite à sa poitrine ; de la main gauche elle tient la palme. Un diadème ceint la tête.

Les vêtements sont dorés.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 293.

12. — Buste. — XVIIIe siècle. — *Église de Conches (Eure).*

Sur un coffre-reliquaire, buste de sainte Foy, les yeux au ciel, la main gauche sur la poitrine, la droite tenant encore l'extrémité d'un objet qui a disparu. Une robe et un manteau complètement dorés laissent voir au cou et aux poignets les extrémités d'une chemisette. Une écharpe, dont l'extrémité entoure la tête, vole au-dessus de l'épaule gauche.

Visage et mains polychromés.

13. — Statue. — XVIIIe siècle. — *Église de Blye (Jura).*

La sainte, debout, tient dans la main droite un livre fermé, dans la gauche une palme.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 323.

14. — Statue. — H. : 0m96. — XIXe siècle. — *Église de Coulommiers (Seine-et-Marne).*

La sainte, assise, est vêtue d'une robe à corsage collant, en partie couverte d'un manteau. La robe et les orfrois du manteau sont ornés de gaufrures et de cabochons. Une riche couronne ceint la tête. La main droite tient la palme. La main gauche porte un livre ouvert, sur lequel on lit : IE NE CRAIN RIEN MON SAUVEUR ET AVEC MOI. PLUTOT MOURIR QUE TRAHIR MES SERMENTS.

La statue entière est polychromée, sauf les pieds qui sont en argent, et contiennent des reliques de la sainte.

Faite en 1861 pour remplacer une ancienne statue qui a servi de modèle.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, pp. 301 et 461.

15. — ¶ Statue. — XIXe siècle. — *Chapelle des Pénitents blancs, à Montpellier (Hérault).*

La sainte, debout, couronnée de roses, vêtue d'une robe couverte en partie d'un manteau qu'elle ramène de la main gauche sur sa poitrine, tient de la droite une palme. A ses pieds, des bûches du foyer sur lequel fut placé son gril.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 306.

16. — Reliquaire. — XIXe siècle. — *Trésor de Saint-Sernin de Toulouse.*

Sur la caisse du reliquaire, sainte Foy et sainte Alberte debout. Sainte Foy a les mains liées. Aux pieds des deux saintes, un fouet, un gril et des flammes sur lesquels se pose une colombe.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 331.

III. — PEINTURE.

1. — Peinture murale. — *Église de Perse (Aveyron).*

Je ne connais de cette peinture que la mention qu'en faisait M. Affre dans le *Bulletin d'Espalion,* le 9 mai 1896 :

« Mes bons yeux d'autrefois me firent découvrir sur un mur de cette église, à gauche du point occupé par la chaire, des traces d'une peinture représentant une femme debout et tenant une palme. A côté d'elle, à la hauteur de la tête, on distinguait encore assez bien les deux lettres ES, qui sont les deux dernières du mot FIDES. J'ai toujours pensé que là était un autel dédié à la vierge d'Agen..... »

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 318.

2. — Peinture murale. — XVe siècle. — *Église de Pujols (Lot-et-Garonne).*

Sainte Foy, debout, est « revêtue d'une robe rouge brique, enveloppée d'un manteau jaune pâle ombré de noir. Elle a le front ceint d'une couronne de comte, entouré d'un nimbe géminé, à fond jaune tendre » (Gerbeau). Elle lit dans un livre ouvert, qu'elle porte sur la main droite ; de la gauche elle porte une couronne.

Découverte récemment sous le badigeon par M. l'abbé Gerbeau, curé de Pujols.

— Cf. Gerbeau : *Essai histor. sur la baronnie de Pujols en Agenais,* 1891, p. 218. — *Sainte Foy, v. et m.*, p. 256.

3. — Peinture murale. — XVe siècle. — *Abbaye de Westminster, à Londres.*

Dans une chapelle aujourd'hui fort obscure, dédiée autrefois à sainte Foy, sous une arcade qui surmontait l'autel, la sainte, vêtue de rouge, la tête ceinte d'une

couronne, les cheveux pendants, appuie de la main droite un livre sur sa poitrine, et tient un gril de la gauche.

De la bouche d'un moine agenouillé au-dessous, sort cette inscription en vers léonins :

Me juves, culpa gravis premit, erige, virgo suavis,
Fac mihi placatum Christum deleasque reatum.

Datée de 1406.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 349.

4. — Peinture murale. — XVIe siècle. — *Église de Marville (Meuse).*

Sous un dais sculpté en relief, est peinte en trompe-l'œil sainte Foy debout, vêtue d'une robe couverte en partie d'un manteau relevé sur le bras droit. La main droite tient la palme; la gauche soutient le gril.

Légende : SANcTA FIDES — ORA PRO NOBIS.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, pp. 12 et 334.

5. — Peinture murale. — *La Fausse-porte, à Schlestadt (Alsace).*

Au-dessus de cette porte, que traverse une rue, est peint le Christ en croix; à sa gauche, la Vierge et saint Christophe; à sa droite, saint Jean et sainte Foy. Cette dernière, vêtue d'une robe que recouvre en partie un manteau, tient de la main droite le glaive et l'épée ; la gauche s'appuie sur le gril.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, pp. 43 et 344.

6. — ¶ Tableau. — H. : 0^m90 ; L. : 1^m35. — XVIe siècle. — *Église de Bailleul-sur-Thérain (Oise).*

Au milieu, sainte Foy, debout, nimbée, vêtue d'une robe et drapée dans un manteau, lit dans un livre ouvert sur

sa main gauche ; de la droite elle soutient le manche d'un gril.

A droite et à gauche on reconnaît les supplices suivants :

A gauche : sainte Foy est frappée de verges ; — elle est crucifiée et tenaillée ;

A droite : sa mère l'encourage, et un ange la fortifie ; — on lui crève les yeux ; — elle est couchée sur le gril ardent ; — on lui tranche la tête.

Le Père Éternel apparaît dans le ciel.

Peinture sur bois.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, pp. 267 et 383.

7. — Tableau. — XVIIe siècle. — *Église d'Artigues (Var).*

Devant la Vierge-Mère, qui apparaît dans le ciel, sainte Agathe et sainte Foy prient pour les âmes plongées au-dessous d'elles dans les flammes du Purgatoire. Sainte Foy pose la main gauche sur son cœur ; de la droite elle soutient le manche du gril.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 291.

8. — Tableau. — XVIIe siècle. — *Collection Delabat de Savignac (Bordeaux).*

La sainte, debout, nimbée, vêtue d'une robe serrée à la taille par une ceinture et couverte en partie par un manteau, soutient de la main droite l'épée et la palme ; la main gauche s'appuie sur le gril dressé auprès d'elle.

Légende : SAINTE FOY VIERGE ET MARTIRE A AGEN.

9. — Tableau. — H. : 0^m60. — XVIIe siècle. — *Église de Montandon (Doubs).*

Vêtue d'un ample manteau à doublure d'hermine, les cheveux soigneusement disposés, sainte Foy, la palme à

Tableau du XVIe siècle.

Église de Bailleul-sur-Thérain (Oise).

la main, est agenouillée devant une apparition de la Vierge tenant l'Enfant Jésus. Au fond, la sainte, nue, sur son gril.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 271.

10. — Panneau peint. — H. : 0m276 ; L. : 0m223. — XVIIe siècle. — *Appartenant à M. Massias, à Agen.*

La sainte, représentée très jeune, debout, couronnée de roses, vêtue d'une robe rouge dont les larges manches retombent sur celles d'un vêtement de dessous de couleur blanche, un fichu blanc sur la poitrine, porte une palme de la main droite, et tient la gauche appuyée sur le manche d'un gril. Fond bleu.

On lit à la partie supérieure : Ste FOY.

11. — Tableau. — XVIIe siècle. — *Église de La Clusaz (Haute-Savoie).*

Saint François de Sales et saint Claude, debout, en prières devant sainte Foy. La sainte, portée sur un nuage, est vêtue d'une robe et d'un manteau. De la main droite elle tient la palme sur son cœur ; de la gauche elle porte le gril.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 262.

12. — Tableau. — H. : 2m80 ; L. : 2m50. — XVIIe siècle. — *Église de Sainte-Foy de Tarentaise.*

A gauche du tableau, le préfet est assis sur un trône élevé, abrité par un pavillon ; ses gardes l'entourent. Devant lui, à droite, sainte Foy, couchée sur le gril, lui montre du doigt le ciel ; les bourreaux attisent la flamme. Au fond on aperçoit la ville d'Agen et la silhouette de la

statue de Diane. Du ciel descendent des anges, apportant la palme et la couronne.

Exécuté en 1678.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 309.

13. — Tableau. — XVIIIe siècle. — *Église d'Artigues (Var). Retable de l'autel.*

Sainte Foy, debout, vêtue d'une robe et d'un manteau, élevant sa palme de la main droite, soutenant de la gauche le manche de son gril, lève les yeux vers la Vierge, assise sur les nuages, et tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 290.

14. — Tableau. — XVIIIe siècle. — *Cathédrale de Rodez.*

Au milieu, la sainte, vêtue d'une robe blanche, couchée sur un gril en forme de lit, lève les bras au ciel. Un bourreau verse de l'huile pour exciter la flamme. Des assistants invoquent la sainte, et des soldats les repoussent. Au fond, à droite, le préfet, assis sur un trône élevé, donne ses ordres ; à gauche, sur un piédestal, Diane chasseresse.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, pp. 319 et 320.

15. — Tableau. — XVIIIe siècle. — *Église de Roquefère (Aude).*

Sainte Foy, debout, vêtue d'une tunique et d'un manteau, devant le préfet assis sur son trône. Les yeux levés au ciel, elle repousse l'encens que lui offre le prêtre des idoles. Derrière elle, des soldats, dont l'un s'apprête à l'étendre sur le gril disposé sur un foyer ardent. Dans le ciel, la Sainte Trinité.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 278.

16. — Tableau. — XVIIIe siècle. — *Église de Trébosc (Aveyron).*

La sainte, nimbée, est debout, les pieds sur le gril ardent, vêtue d'une robe et d'un manteau, tenant une palme entre ses mains jointes, le bras gauche passé autour d'un bâton fiché dans le sol.

A l'arrière-plan, un temple. Dans le lointain est représentée la décollation de sainte Foy.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 316.

17. — Bannière. — XIXe siècle. — *Église de Lacalm (Aveyron).*

La sainte, debout, couronnée, vêtue d'une robe et d'un manteau, porte de la main gauche le gril, de la droite une épée et une palme.

Peinture sur toile, exécutée à Rodez en 1830.

18. — Tableau. — XIXe siècle. — *Église de Coulommiers (Seine-et-Marne).*

Sainte Foy, debout, les yeux levés vers le ciel, vêtue d'une robe et d'un manteau. Elle a la main droite posée sur son cœur; la gauche tient la palme et le gril.

Exécuté en 1834, par Bazin.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 301.

19. Tableau. — XIXe siècle. — *Église Sainte-Foy de Gênes (Italie).*

Sur un échafaud, sainte Foy, à genoux, pressant une croix sur son cœur, attend le coup de la mort que va lui donner le bourreau. Au premier plan un prêtre des idoles cherche encore à la faire apostasier. Au fond on voit le préfet devant la statue de Diane. Du ciel descendent des

petits anges qui apportent la palme, la couronne et un livre où sont inscrits le monogramme du Christ et le mot: FIDES.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, pp. 31 et 373.

20. — Tableau. — XIXe siècle. — *Église Saint-Augustin et Sainte-Foy, à Londres.*

A droite du maître-autel, saint Augustin de Cantorbéry; à gauche, sainte Foy, debout, couronnée et nimbée, regardant le ciel, vêtue d'une robe et d'un manteau. De la main droite elle porte une palme ; la gauche soutient le gril.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, pp. 349 et 589.

21. — Tableau. — *Église de Mouthier (Doubs).*

Sainte Gertrude et sainte Foy. Cette dernière, vêtue d'une robe blanche et d'un manteau rouge, a la tête couronnée ; elle tient d'une main un gril, de l'autre une palme.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 272.

IV. — TAPISSERIES ET BRODERIES.

1. — H. : 3m et 3m75. — Tapisseries. — XVIe siècle. — *Musée de Conques.*

Quatre tapisseries composent la collection. On y voit représentés les sujets suivants :

1° — Sainte Foy devant Dacien. — A l'arrière-plan: sainte Foy en prières ; — sainte Foy en prison ;

2° — Sainte Foy sur le gril ; — une colombe lui apporte la couronne. — A l'arrière-plan : sainte Foy arrêtée par les soldats ; — saint Caprais en prières ;

3° — Saint Caprais comparaît devant le préfet ; — au fond, décollation de sainte Foy ;

4° — Martyre de saint Caprais, de saint Prime et de saint Félicien.

Ces tapisseries paraissent originaires de Felletin.

Cf. L. Servières : *Guide du pèlerin à Sainte-Foy de Conques*, 1878, p. 51. — A. Bouillet : *L'église et le trésor de Conques*, 1892, p. 101. — *Sainte Foy, v. et m.*, pp. 51 208 et 209.

2. — Cartons de tapisseries. — H. : 2m35. — XVIIe siècle. — *Collection Delabat de Savignac (Bordeaux).*

Les six cartons qui composent la collection offrent les sujets suivants :

1° — Baptême de sainte Foy ;
2° — Sa confirmation ;
3° — Sainte Foy devant Dacien ;
4° — Sainte Foy sur le gril ;
5° — Sainte Foy dans sa prison ;
6° — Décollation de sainte Foy.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, pp. 8, 19, 37, 275, 391, 425, 480.

3. — Bannière. — XVIIe siècle. — *Église de Bitry (Nièvre).*

La sainte est debout, les yeux levés vers le ciel, vêtue d'une robe que recouvre en partie un ample manteau ; au-dessus des épaules volent les extrémités du voile posé sur sa tête. Elle appuie le bras droit sur un gril dressé contre elle ; de la main gauche elle présente la palme.

Travail d'application, orné de points de broderie exécutée en hachures.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, pp. 310 et 656.

4. — Broderie sur un antependium. — XVIIe siècle. — *Église de Sainte-Foy de Tarentaise (Savoie).*

Des deux côtés du monogramme IHS sont représentées

sainte Madeleine et sainte Foy. Celle-ci, placée à gauche, est debout, tenant de la main droite la palme et le manche du gril ; la gauche tient un livre ouvert.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, pp. 33 et 309.

5. — Broderie sur une bannière. — XVIIe siècle. — *Église de Sainte-Foy de Tarentaise (Savoie).*

Sur une des faces est brodée l'image de sainte Madeleine ; sur l'autre, celle de sainte Foy.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 309.

6. — Broderie sur une chape. — XVIIe siècle. — *Église de Sainte-Foy de Tarentaise (Savoie).*

Sainte Foy, debout, vêtue d'une robe que recouvre en partie un manteau relevé sur le bras droit. La main droite tient la palme; la gauche soutient le gril.

Légende inscrite sur une banderole : 16.S.F.O.P.N.44. (1644. Sancta Fides, ora pro nobis.)

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, pp. 15 et 309.

7. — Bannière. — H. : 1^m ; L. : 0^m80. — XIXe siècle. — *Église de Lacalm (Aveyron).*

Au milieu, dans un médaillon ovale, sainte Foy, debout, levant les yeux au ciel, tient une palme de la main droite. Elle est vêtue d'une robe blanche et d'un manteau rouge. Autour, en lettres d'or : S^TE FOY, PRIEZ POUR NOUS.

V. — VITRAUX.

1. — Vitrail. — XIIIe siècle. — *Cathédrale de Chartres.*

Sous une arcade trilobée, surmontée de pinacles et de toitures, sainte Foy, debout, la tête nimbée et ceinte d'un étroit bandeau, vêtue d'une longue robe sous une tunique serrée à la ceinture. De la main gauche elle tient un livre, de la droite un sceptre terminé par un fleuron. Pieds chaussés.

Sur une bande qui passe derrière les épaules : SA FIDES.

Au-dessous, sous une seconde arcade trilobée : la sainte sur le gril ; — bourreaux attisant la flamme ; — Dacien les excitant ; — colombe apportant la couronne du ciel.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 281.

2. — Vitrail. — XIVe siècle. — *Cathédrale de Strasbourg.*

Debout sur un escabeau, vêtue d'une longue robe enveloppée en partie dans un ample manteau, la tête ceinte d'un bandeau, sainte Foy tient de la main gauche une palme, et de la droite un objet rond suspendu à son cou comme une médaille.

On lit sur le large nimbe qui entoure la tête : S. FIDES.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 345.

3. — Vitrail. — XVe siècle. — *Cathédrale d'Évreux.*

Sainte Foy debout, vêtue d'une longue robe que recouvre

en partie un ample manteau. Elle tient un livre de la main gauche, une palme de la droite.

Au-dessous: S. FEDIS.

Aux armes de Paul Capranica, évêque d'Évreux de 1420 à 1427.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 289.

4. — ¶ Vitraux. — XVIe siècle. — *Église de Conches (Eure).*

Les sept fenêtres du chœur contiennent quarante-deux panneaux de vitraux, dont quinze offrent des sujets relatifs à sainte Foy :

1° — Naissance de sainte Foy ;

2° — Sainte Foy à l'école ;

3° — Prédication de sainte Foy ;

4° — Le préfet essaie de convertir sainte Foy ;

5° — Sainte Foy refuse de sacrifier aux dieux ; elle est frappée de verges ;

6° — Sainte Foy est tenaillée ;

7° — Le temple des idoles s'écroule à la prière de sainte Foy ;

8° — Sainte Foy souffre le supplice du gril ardent ; une colombe lui apporte la couronne ; saint Caprais se présente pour confesser la foi ;

9° — Sainte Foy est plongée dans une chaudière ; un ange la console ;

10° — Sainte Foy refuse encore de sacrifier aux idoles ; saint Caprais est déchirée avec des ongles de fer ;

11° — Décollation de sainte Foy ;

12° — La mère de sainte Foy contemple le corps de sa fille ;

13° — Ensevelissement du corps de sainte Foy ; des malades lui demandent leur guérison ;

14° — Des pèlerins prient autour de la châsse de sainte Foy ;

15° — La mère de sainte Foy prie auprès du corps de sa fille.

— Cf. A. Bouillet : *L'église Sainte-Foy de Conches (Eure) et ses vitraux*, 1889. — *Sainte Foy, v. et m.*, pp. 22, 23, 284, 285, 286.

5. — Verrière. — XIXe siècle. — *Église de Belmont (Lot).*

Dans trois médaillons sont représentés les sujets suivants :

1° — Baptême de sainte Foy ;

2° — Sa décollation ;

3° — Son triomphe dans le ciel.

Exécutée en 1884.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 276.

6. — ¶ Vitrail. — XIXe siècle. — *Église de Coulommiers (Seine-et-Marne).*

Autour de sainte Foy debout, nimbée, portant de la main gauche un livre et de la droite une palme, couronnée par deux anges, on voit, dans cinq panneaux :

1° — Sainte Foy devant le préfet, lui montrant le ciel ;

2° — Sainte Foy plongée dans une chaudière ;

3° — Sainte Foy tenaillée ;

4° — Décollation de sainte Foy ;

5° — Saint Caprais devant le préfet.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, pp. 302 et 580.

7. — Vitrail. — H. : 2^m50. — XIXe siècle. — *Église de Lacalm (Aveyron).*

Dans un médaillon de forme ovale, la sainte est représentée en buste, vêtue d'une robe et d'un manteau, couronnée de roses, tenant à la main gauche une palme qu'elle montre de la droite.

Inscription : SANCTA FIDES.

Ce travail date de 1889.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 315.

8. — PANNEAU DE VITRAIL. — XIXe siècle. — *Église N.-D. de Fourvières, à Lyon.*

Sainte Foy, debout, les yeux levés vers le ciel, vêtue d'une robe couverte d'un long manteau, la tête couronnée de fleurs, soutient de ses mains liées une épée et une palme.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 296.

VI. — ORFÈVRERIE.

1. — STATUE D'OR. — H. : 0^m85. — X^e-XVIe siècles. — *Trésor de Conques.*

La sainte, assise dans un fauteuil en vermeil, la tête renversée en arrière et ceinte d'une couronne fermée, porte une robe qui la couvre jusqu'aux pieds; des manches largement ouvertes sortent les avant-bras, et les mains, dirigées en avant, présentent des sortes d'étuis en métal; les pieds reposent sur un escabeau de facture moderne.

La couronne, le vêtement et le fauteuil, sont couverts d'une profusion de cabochons, d'intailles, d'émaux, de fragments de pièces d'orfèvrerie de toute provenance et de toute époque, depuis le VIIe ou le VIIIe siècle, jusqu'au XVIe.

— Cf. A. Darcel : *Trésor de l'égl. de Conques*, 1861, p. 45. — L. Servières : *Guide du pèlerin à Sainte-Foy de Conques*, 1878, p. 59. — A. Bouillet : *L'église et le trésor de Conques*, 1892, p. 50. — *Sainte Foy, v. et m.*, frontispice et p. 167-183.

2. — STATUE D'ARGENT. — H. : 0^m47. — XVe siècle. — *Trésor de Conques.*

La sainte est debout, vêtue d'une robe sur laquelle est jeté un manteau dont les plis se relèvent sur le bras gauche.

Statuette
au revers d'une Croix processionnelle.

(XVIe SIÈCLE.)

Trésor de Conques (Aveyron).

La tête est couronnée ; la main gauche tient une palme ; la droite porte une large épée et s'appuie sur le long manche d'un gril.

Parties notables couvertes de dorure.

— Cf. Darcel : *Trésor de l'égl. de Conques*, 1861, p. 26. — L. Servières : *Guide du pèlerin à Sainte-Foy de Conques*, 1878, p. 95. — A. Bouillet : *L'égl. et le trésor de Conques*, 1892, p. 91. — *Sainte Foy, v. et m.*, pp. 199 et 245.

3. — Croix processionnelle. — H. : 2m62. — XVIe siècle. — *Trésor de Conques.*

Cette croix, en argent repoussé, est ornée de statuettes en argent et de gemmes. Au revers, statuette de sainte Foy. La sainte, couronnée et nimbée, est debout, vêtue d'un justaucorps et d'une robe sur laquelle est drapé un ample manteau ; les longues tresses de ses cheveux tombent sur sa poitrine et sur son dos. De la main droite elle porte la palme ; de la gauche elle tient le long manche de son gril.

— Cf. A. Darcel : *Trésor de l'égl. de Conques*, 1861, p. 60. — L. Servières : *Guide du pèlerin à Sainte-Foy de Conques*, 1878, p. 87. — A. Bouillet : *L'église et le trésor de Conques*, 1892, p. 96. — *Sainte Foy, v. et m.*, pp. 56 et 200.

4. — Croix processionnelle. — XVIe siècle. — *Église de Sainte-Foy de Tarentaise (Savoie).*

Cette croix est en argent repoussé. Au revers, sur l'extrémité du bras de gauche est représentée sainte Foy, debout, vêtue d'une robe et d'un manteau, tenant de la main droite la palme, la gauche appuyée sur le gril.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, pp. 55 et 309.

5. — Calice en argent repoussé. — H. : 0m15. — XVIIe siècle. — *Trésor de Conques.*

Sur le pied, dans un des quatre compartiments séparés par des têtes d'anges, sainte Foy, debout, vêtue d'une robe et d'un manteau, soutient le gril de la main gauche.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 208.

6. — Buste-reliquaire. — XIXe siècle. — *Église de Sainte-Foy-les-Lyon (Rhône).*

Tête ceinte d'une couronne ornée de pierres précieuses ; un riche collier entoure le cou et supporte le médaillon qui contient les reliques.

Nimbe ajouré où est découpée l'inscription : + SANCTA + FIDES +.

Œuvre d'Armand Caillat, orfèvre à Lyon.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, pp. 296 et 497.

7. — Statuette en vermeil. — H. : 0m25. — XIXe siècle. — *Appartient à Mme F...., à Paris.*

Pastiche, exécuté apparemment en Allemagne de nos jours, en imitation de la statue d'or conservée dans le trésor de Conques (Cf. n° 1). Il existe, à notre connaissance, plusieurs exemplaires de cette pièce.

Elle porte les marques suivantes :

1° Poinçon d'atelier : initiales SR surmontées d'une couronne ;

2° Poinçon allemand (croissant surmonté d'une couronne impériale), attestant que l'objet est en argent ;

3° Poinçon indiquant le titre de l'alliage (800) ;

4° Poinçon français (charençon enfermé dans un rectangle), indiquant que l'objet provient d'un pays ayant un traité de réciprocité avec la France (Allemagne ou Suisse).

— Cf. *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, séance du 14 mai 1902.

VII. — ÉMAUX.

1. — Émail sur une reliure d'évangéliaire. — XIIe siècle. — *Trésor de Conques.*

Plaque rectangulaire offrant sur un fond doré et bruni la représentation en émail cloisonné du buste de sainte Foy. Elle a la tête entourée du nimbe en losange. On lit autour cette inscription gravée sur le fond de métal : S FIDES.

— Cf. Darcel : *Trésor de l'église de Conques*, 1861, p. 8. - E. Molinier : *L'émaillerie*, 1891, p. 127. — L. Servières : *Guide du pèlerin à Sainte-Foy de Conques*, 1878, p. 85. — A. Bouillet : *L'église et le trésor de Conques*, 1892, p. 60. — *Sainte Foy, v. et m.*, p. 203.

2. — Émail. — H. : 0^m16 ; L. : 0^m09. — XVIIe siècle. — *Collection Delabat de Savignac (Bordeaux).*

Sainte Foy, debout, vêtue d'une robe couverte en partie d'un manteau relevé sur le bras droit. La main droite porte le glaive et la palme ; la main gauche s'appuie sur le gril.

Légende : *Sainte Foy Vierge et Martire à Agen.*

Signature : *N. Laudin à Limoges.*

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, pp. 5 et 274.

3. — Émail. — H. : 0^m16 ; L. : 0^m09. — XVIIe siècle. — *Collection Delabat de Savignac (Bordeaux).*

Sainte Foy, debout, en partie vêtue, les bras enchaînés à une colonne, marche sur le gril en regardant la croix qu'elle tient de la main gauche. Une colombe descend sur le gril pour éteindre le feu. Un ange apporte du ciel

la palme et la couronne, et dépose cette dernière sur la tête de la sainte.

Légende : SAINTE FOY VIERGE ET MARTIRE A AGEN.

Signature : *N. Laudin A Limoges.*

Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 275.

4. — Émail. — H. : 0m16 ; L. : 0m09. — XVIIe siècle. — *Musée de Chartres.*

Réplique du précédent, signée par le même émailleur.

VIII. — MINIATURES DE MANUSCRITS.

1. — Miniature. — XIIe siècle. — *Bibliothèque de la ville de Chartres (500 5/A).*

Sainte Foy, debout, maintenue par ses bourreaux, comparaît devant le préfet. Celui-ci est assis dans un fauteuil dont les bras sont terminés par des têtes d'aigles. Toute la scène est contenue dans la lettre initiale C.

Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 27.

2. — Miniature. — H. : 0m097. — XIIe siècle. — *Lettre ornée du manuscrit du* Livre des miracles *conservé à la Bibliothèque de Schlestadt (Alsace)* (Lat. 95).

Bernard d'Angers, auteur du *Liber miraculorum*, dédie son livre à sainte Foy et à saint Caprais en s'agenouillant devant eux. La sainte, debout, nimbée, vêtue d'une robe et d'une tunique, étend la main droite pour recevoir le don de l'écolâtre de Chartres.

Lettre S ; dessin au trait, rehaussé de rouge, de vert et de bleu.

Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, pp. 401 et 425, et la lettre ornée qui commence la seconde partie de ce mémoire.

Émaux du XVIIe siècle.

Collection Delabat de Savignac.

3. — Miniature. — XIVe siècle. — *Bibliothèque de l'Arsenal* (5080).

Devant le préfet assis sur un banc, sainte Foy est couchée sur le gril. Un bourreau à longue barbe va attiser le feu au moyen d'un croc. Un ange apparaît dans un nuage.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 406.

4. — Miniature. — XIVe siècle. — *Manuscrit du* Livre des miracles *conservé à la bibliothèque de la ville de Chartres* (1036).

La sainte, nue, est étendue sur le gril. Un bourreau attise le feu. De l'arrière-plan, le préfet donne ses ordres.

Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 602.

5. — Miniature. — XVIe siècle. — *Bibliothèque de l'Arsenal* (3684).

Sainte Foy, nimbée, les mains jointes, vêtue d'une longue robe, est agenouillée et offre sa tête au bourreau qui brandit son glaive pour la trancher.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 546.

6. — Miniature. — XVIe siècle. — *Bibliothèque nationale* (fr. 51. Miroir historial de Vincent de Beauvais).

Sainte Foy, complètement nue, est couchée sur le gril, sous lequel brûlent des charbons ardents. Le préfet, assis sur son trône, donne ses ordres à deux bourreaux qui attisent la flamme ; une colombe apporte à la jeune martyre une couronne. A l'arrière-plan, en avant de la ville d'Agen, Caprais est en prières sur un rocher au pied duquel, dans une autre scène, un bourreau lui tranche la tête.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 29.

IX. — ESTAMPES.

1. — Estampe. — H. : 0m103 ; L. : 0m056. — XVIIe siècle. — *Gravure de J. Callot.*

Sainte Foy, debout, a les mains liées derrière le dos. Un

Gravure de J. Callot.
(XVIIe siècle.)

bourreau la tient par la corde, et brandit en même temps son glaive au-dessus de la tête de la sainte.

Signature : *Israel ex.*

Légende : S. FIDES V. ET MAR. — *6 octob.*

Cette gravure fait partie de la suite intitulée : *Les*

images de tous les saints et saintes de l'année suivant le martyrologe romain (Paris, Henriot, 1636).

Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, p. 71 et 385.

2. — Estampe. — XVIIe siècle; *Origine française. — Conservée à l'église de Bitry (Nièvre).*

La sainte est assise devant une ouverture qui laisse voir les abords d'Agen; elle tient le gril de la main gauche; sur ses genoux des roses, pour rappeler un miracle que lui attribuait alors la légende; elle fait de la main droite un geste de surprise à la vue d'un ange qui lui apporte du ciel la palme et la couronne. Elle est vêtue d'un justaucorps laissant passer de larges manches, et d'une ample jupe.

Légende : S^TE FOY, *Natif d'Agen Vierge et Martire en 387.*

O Dieu, qui nous avés rendu ce jour solemnel par la naissance de Sainte Foy ; faites la grâce à ceux qui marchent sur ses traces, d'en recevoir des joyes spirituelles et conduisés leurs ames dans la voye du salut éternel par notre Seigneur ainsi-soit-il.

Se vend à Poitiers chés Mrs Noblet et Fatou.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, pp. 385 et 554.

3. — ¶ Estampe. — H. : 0^m38 ; L. : 0^m24. — XVIIe siècle ; *Origine française. — Collection de l'auteur.*

La sainte, debout, élève de la main droite un cœur qui exprime l'ardeur de sa foi, tandis qu'un cube, sur lequel elle appuie son bras gauche, en dit la fermeté et la constance. Sur la ceinture qui retient sa robe, deux mains jointes symbolisent la bonne foi.

Légende : SAINTE FOY, *sollicitée par Dacian de sacrifier à la Déesse Diane, bien loin de céder aux promesses*

séduisantes de son juge, se dévoue avec la fermeté chrétienne aux Supplices les plus horribles, et devient une illustre victime de son amour pour Jésus-Christ.

A Paris, chez Jean, rue S. Jean de Beauvais, n° 10.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, pp. 385 et 680.

4. — ESTAMPE POPULAIRE. — H. : 0m235 ; L. : 0m18. — XVIIe siècle ; *Imprimée à Barcelone (Espagne). Collection de l'auteur.*

Louanges de sainte Foy, en poésie espagnole. Au-dessus du texte, entre deux vases de fleurs, l'image de sainte Foy dans un cartouche. La sainte, vue à mi-corps, nimbée, vêtue d'une robe retenue par une ceinture, porte une épée de la main droite, et une palme de la gauche.

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, pp. 361 et 739.

5. — ESTAMPE. — H. : 0m225 ; L. : 0m16. — XVIIIe siècle ; *Saragosse (Couvent des Dominicaines). — Collection de l'auteur.*

Sainte Foy, les mains liées sur la poitrine, est agenouillée sur le gril sur lequel un bourreau se prépare à l'étendre ; au premier plan se tient un soldat armé de pied en cap. Des angelots voltigent au-dessus de la sainte : l'un d'eux lui apporte la palme et la couronne.

Légende : *Santa FEe Virgen y Martir, Titular de el Convto de Religiosas Dominicas de Zaragoza. El Exmo S. Fr. D. Joaquin Compani Arzo. d. Zara. concedio 80. d. de Indulga. rezando un Pe. ntro. Ave Ma. y Gloria Patri ante la Imagen d. Sa FEe, q. se venera en este Convto., y ante sus Estampas.*

Signature : *Gonzalez sculp.*

— Cf. *Sainte Foy, v. et m.*, pp. 27 et 364.

X. — SCEAUX ET MÉDAILLES.

1. — Sceau. — D. : 0m027. — XIIIe siècle. — *Archives nationales* (8666).

Contre-sceau : Personnage debout, couronné, à mi-corps, tenant un sceptre de la main droite, et une fleur de lis de la gauche.

Légende : SANCTA FIDES.

Appendue à une charte de 1261. Sceau de Hugues II de Panat, alors abbé de Conques.

— Cf. Douet d'Arcq : *Collection de Sceaux*, t. III, p. 77. — *Sainte Foy, v. et m.*, p. 748.

2. — Sceau fragmenté. — H. : 0m075. — XIIIe siècle. — *Archives nationales* (8207).

Face : La sainte, seule, assise, de face, tenant une palme et un livre. La partie supérieure manque, et avec elle la tête de la sainte.

Légende : /// IE ET CONVETVS SANCTE FID ////

Appendice à une charte du 22 août 1251, relative au château de Sainte-Foy.

— Cf. Douet d'Arcq : *Collection de Sceaux*, t. III, p. 12. — *Sainte Foy, v. et m.*, p. 747.

3. — Matrice de sceau. — H. : 0m072. — XIVe siècle. — *Musée de Conques.*

Sous une arcade ogivale, sainte Foy, debout, drapée, nimbée et couronnée, tenant de la main droite une palme, de la gauche un livre. Au-dessous, six moines agenouillés et séparés trois par trois par un palmier.

Entre eux et la sainte, une bande en demi-cercle porte ce vers léonin : DVC NOS QVO RESIDES INCLITA VIRGO FIDES.

Légende du sceau : S[IGILLVM] P[RI]OR[IS] ET CO[N]VE[N]TVS MON[ASTERII] CONCHEN[SIS] AD CAVSAS ET L[ITTE]RAS CLAVSAS.

Cf. L. Servières : *Guide du pèlerin à Sainte-Foy de Conques*, 1878, p. 51. - A. Bouillet : *L'église et le trésor de Conques*, 1892, p. 102. — *Sainte Foy, v. et m.*, p. 746.

4. — Médaille de forme ovale, avec bélière. — Bronze. — D. : 0m021 × 0m016. — Milieu du XIXe siècle. — *Collection de l'auteur.*

Face : Sainte Foy de face, en buste, vêtue d'une robe à manches étroites, serrée à la ceinture, et d'un manteau agrafé sur la poitrine, la tête couronnée de fleurs et levée vers le ciel. Mains levées. Au-dessus de la tête vole une colombe.

Légende : SAINTE FOY PRIEZ POUR NOUS.

Revers : Trophée composé du gril, du glaive et de la palme.

Légende : VIERGE MARTYRE PROTÉGEZ NOUS.

II.

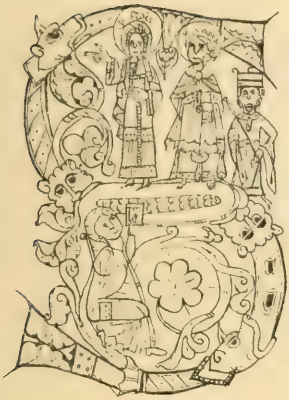

I. parmi les monuments mentionnés dans le répertoire qui précède, plusieurs (1) présentent des caractères différents de ceux que l'iconographie traditionnelle a fixés. il ne sera pas inutile de les étudier plus spécialement.

*
* *

Une statue moderne de sainte Foy (2), placée au-dessus de l'autel dans la chapelle des Pénitents blancs, à Montpellier, tient de la main droite une palme. Nous savons par là qu'il s'agit d'une martyre. On a commis un contresens en déposant à ses pieds les bûches d'un bûcher. Le bûcher a été l'un des instruments de supplice de certaines vierges martyres, parmi lesquelles je signalerai sainte Agnès, sainte Lucie, sainte Anastasie, sainte Apollonie ; il ne saurait nullement convenir comme caractéristique spéciale à sainte Foy ; il ne saurait davantage tenir lieu à lui seul du gril sur lequel elle souffrit.

*
* *

J'ai eu la bonne fortune d'acquérir chez un marchand de gravures une estampe (3) du XVIIe siècle. On

(1) Ils sont désignés par le signe ¶
(2) *Bois*, n° 15.
(3) *Estampes*, n° 3.

y voit représentée en pied une femme qui, le bras gauche appuyé sur un cube, élève un cœur de la main droite. Sur la ceinture qui retient sa robe, sont figurées deux mains jointes. En dépit de la légende gravée au-dessous, qui donne à ce personnage le nom de notre sainte et en redit la gloire, je crois plus volontiers avoir sous les yeux une représentation allégorique relative à la première des vertus théologales, la foi. Le cœur en exprime l'ardeur ; le cube en dit la fermeté et la constance : les mains jointes sont, dans la langue héraldique, le symbole de la bonne foi. Je ne serais pas étonné, au surplus, que l'adaptation de cette allégorie à sainte Foy ait été faite après coup.

*
* *

Un certain nombre d'églises, surtout en Italie, honorent, à la date du 1er août, sainte Foi, sainte Espérance et sainte Charité, toutes trois filles de sainte Sophie ou Sagesse. Elles souffrirent le martyre à Rome en l'année 122, sous l'empereur Adrien. Antiochus, préfet de la ville, devant lequel elles furent traduites comme chrétiennes, « ne put les ébranler ni par les prières, ni par les menaces. — Qu'y a-t-il de plus agréable répondaient-elles, que de souffrir pour le Christ ? — Sur l'ordre du préfet, on saisit la jeune Foi, âgée seulement de douze ans, on la dépouilla de ses vêtements, on lui attacha les mains derrière le dos, et on la battit de verges avec une cruauté inouïe. Outré de la constance avec laquelle elle avait supporté ce supplice, le juge lui fit couper les seins, et par un prodige il en coula du lait au lieu de sang. On jeta ensuite la jeune vierge dans une fournaise ardente, d'où elle

sortit intacte, puis dans une chaudière pleine de poix, et de bitume en ébullition. Enfin, voyant que tous ces horribles tourments ne lui avaient fait aucun mal, Antiochus entra dans une violente fureur et lui fit donner un coup d'épée qui permit à son âme d'aller auprès de l'Époux céleste » (1). Après elle, ses deux sœurs souffrirent aussi le martyre.

Plusieurs des monuments que j'ai signalés, attestent qu'à une certaine époque cette légende fut mise en œuvre sans discernement et confondue avec celle de sainte Foy d'Agen. On donna à cette dernière des traits qui appartiennent à sainte Foi de Rome ; des circonstances du martyre de celle-ci furent appliquées à notre sainte.

L'auteur des magnifiques vitraux de l'église de Conches (Eure) (2) donna à la mère de cette dernière le nom de Sophie ; il a représenté la jeune martyre subissant les supplices de la flagellation et de la mutilation ; il l'a montrée plongée dans une chaudière ardente. Ces deux derniers traits ont été maladroitement empruntés de nos jours par le peintre qui dota l'église de Coulommiers d'une verrière (3) consacrée à sainte Foy d'Agen.

Le curieux tableau peint sur bois, que conserve l'église de Bailleul-sur-Thérain (4), a été inspiré par plus de fantaisie encore, et l'auteur y a figuré sainte Foy dans des tourments que ne mentionnent les légendes ni de l'une ni de l'autre martyre. Il a eu cependant sans contredit l'intention de glorifier notre sainte,

(1) *Acta SS.* aug. tom. I, p. 19.
(2) *Vitraux*, n° 4.
(3) *Id.*, n° 6.
(4) *Peinture*, n° 6.

qui figure à la place d'honneur : les attributs dont elle est munie ne laissent aucun doute à cet égard. Comme sainte Foi de Rome, elle est encouragée par sa mère, elle est flagellée et mutilée ; comme sainte Foy d'Agen, elle subit le supplice du gril ; comme les deux martyres, elle a la tête tranchée. A d'autres légendes ont été empruntés les supplices du crucifiement et des yeux crevés par un bourreau.

Le mélange des légendes a produit parfois un résultat absolument contraire. Il existe dans l'église de Cernay (Doubs) (1) un groupe en pierre qui représente, à n'en pas douter, sainte Sophie assise, ayant devant elle ses trois filles, Foi, Espérance et Charité, sur lesquelles elle étend son manteau. Or sainte Foi tient de la main droite un gril, alors qu'aucun trait de la légende des quatre saintes n'autorise une telle attribution. On conserve dans l'église de Fertans (Doubs) (2) et aux archives de Besançon (3) deux groupes analogues : les têtes manquent à ce dernier, mais le gril a subsisté à la main de sainte Foi. On peut encore rapprocher de ces divers monuments, le curieux triptyque de la collection Favier (4).

Le groupe de Cernay appartient au milieu du XVIe siècle : le tableau de Bailleul et le triptyque datent, au plus tard, du XVIIe siècle. On voit qu'on s'inquiétait alors assez peu de se conformer aux récits traditionnels relatifs à la vie des saints et que la similitude des noms pouvait parfois donner occasion à d'étranges

(1) *Pierre*, n° 5.

(2) *Id.*, n° 6.

(3) *Id.*, n° 7.

(4) *Bois*, n° 2.

confusions (1). Il n'en était pas ainsi lorsque les artistes du moyen âge, guidés par la foi, avaient à cœur d'observer les règles iconographiques d'origine si respectable. Il serait à désirer que nos artistes modernes fussent de plus en plus convaincus de la nécessité de renoncer à des conceptions trop souvent fantaisistes, pour revenir à des traditions que la raison et la foi avaient consacrées durant plusieurs siècles.

(1) Cf. *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1901, p. 325.

XVI

NOTES

SUR

LE COSTUME CIVIL EN GASCOGNE

AUX XVe ET XVIe SIÈCLES

Par M. René PAGEL.

C'est surtout en parcourant des registres de notaires que l'idée m'est venue de réunir quelques notes sur le costume en Gascogne, mais je n'ai pas l'intention de faire une histoire complète ; je ne prétends qu'à en donner quelques aperçus.

Les sources de cette étude sont d'abord les minutes des anciens notaires de Gascogne, originaux précieux, où l'on rencontre, presque à chaque page, la description des trousseaux des jeunes mariées. J'ai aussi emprunté quelques types de vêtements aux personnages des vitraux et des boiseries du chœur de la cathédrale d'Auch. Le livre de comptes de Pierre Vignères, marchand drapier à Lectoure, a été enfin pour moi d'une grande utilité.

Je dois dire, avant d'entrer dans les détails, que le costume gascon aux XVe et XVIe siècles était très simple. Pour les hommes : le bonnet ou toque, le pourpoint, les hauts-de-chausses et le manteau. Pour

les femmes : la robe ou cotte, la gonelle ou tunique et le chaperon. La couleur était uniforme : grise pour la robe et la tunique, écarlate le plus souvent pour le chaperon.

Cette composition du costume était la plus ordinaire, c'est-à-dire que le bourgeois et le paysan se vêtaient de cette façon. Il y a bien des réserves à faire pour la classe noble qui introduisait, dans ses habits, des détails luxueux et empruntés à l'étranger, et qui, autrement dit, suivait la mode, « la grande sorte », comme l'on disait.

Je commence d'ailleurs par m'occuper d'elle.

Costume des nobles.

Le costume des gentilshommes est généralement assez riche. Il se compose d'une chemise, d'une espèce de veste, du haut-de-chausses et de souliers à bouts carrés. Au milieu du XVe siècle, un chapeau complète l'assortiment.

On trouve ces diverses pièces dans le costume de Jean III, comte d'Astarac, mort en 1458 (1). La robe de dessus est d'étoffe d'or ornée de dessins noirs et orange, doublée d'hermine. La veste, sous laquelle apparaît la chemise, est d'un jaune clair avec des dessins en or. Les chausses sont en écarlate foncé et les souliers-bottines noirs.

Le personnage qui déshabille le comte porte un chapeau blanc. Son vêtement, à l'exception d'un petit col let qui est rouge, est de couleur marron clair.

(1) *Gaignières*, portrait VI, 126. — *Costumes historiques de la France*, t. III, p. 125.

Ceci est sans aucun doute le costume d'apparat. Les vêtements portés d'habitude sont plus simples.

Nous en avons une liste assez complète dans un « Mémoyre des abits qui sont à Monseigneur de « Poyanne... » (1), un grand seigneur gascon. Je vais en citer quelques extraits, afin de donner une idée de ce que pouvait contenir sa garde-robe.

« — ... Un perpoing, hault de chauses et manteau « d'escarlatte..., garny de dentelles.

« — ... Un perpoing de satin gris avecq un hault de « chauses de drap d'Espaigne gris et le manteau de « drap d'Espaigne aussy gris.

« — ... Un perpoing de toille blanche goffrée, un « hault de chauses et casacque de drap de Paris.

« — ... Plus une robe de chambre de damas gris.

« — ... Plus un capuchon gris.

« — ... Plus un manteau de satin blancq, doublé « d'un taffetas incarnat, avecq quatre gros passements « au dos.

« — ... Plus une père jaretières de taffetas noir, « garny d'une dentelle d'or.

« — ... Plus deux chapeaux noirs, avec les cordons.

« — ... Plus une père de gans, garnis de franges de « soye et d'or.

« — ... Plus deux pères de bas de toille, garnis de « grand dentelle de Flandres.

« — ... Plus deux chemisettes rouges.

« — ... Plus deux gros bonnets d'iver de lène.

« — ... Plus une père de botes avec les mules sans « esperons.

« — ... Plus trois chemises de nuit, etc., etc... »

(1) Du 27 avril 1625. — Archives de Mgr de Carsalade.

Cet intéressant mémoire ne comprend pas moins de 136 articles. Il nous permet ainsi de reconstituer des pieds à la tête le costume du marquis de Poyanne. J'en résume les principales parties. L'habit qui comprend le pourpoint, le haut-de-chausses et le manteau; ensuite, comme vêtements accessoires, la casaque, la robe de chambre et le capuchon. Nous trouvons, après les bas de soie ou de laine, les jarretières, les bottes, les souliers et les chaussons, le chapeau, le bonnet, les gants, les chemises et chemisettes, les manchettes, le rabat et, comme ornement, le baudrier.

On voit par ces quelques détails (1) que le costume s'est dégagé, qu'il n'a plus la façon lourde des robes traînantes, employées sous Louis XII. La mode italienne bat son plein et le caractère triste et sombre des vêtements du moyen âge a disparu, même en Gascogne.

Aussi bien que les hommes et plus qu'eux, les dames nobles introduisirent au XVe et surtout au XVIe siècle des détails riches et inédits.

Comme pour les gentilshommes, je décris un costume d'apparat de femme, celui de Marguerite de Comminges. Le dessin qui me sert est emprunté au tombeau de Louis de Mâle, comte de Flandre, sur lequel on voit toute la maison de Bourgogne et ses alliances (2).

Le fond de la coiffure en gros bourrelet est bleu, broché en or. Le voile blanc, qui la complète, se divise

(1) Détail intéressant : « Jo noble Bernat de Serihac, senor de « Sent-Léonard, confessy a deue à Pey de Bineryote la soma de « 23 sos tornes, a causa de hun bonet noir au toquo que jo hey « pres. » 8 mars 1517. — Livre de comptes de P. Vignères.

(2) *Costumes historiques de la France*, t. III, p. 145. — *Montfaucon*, t. III, pl. XXXI, f° 3, p. 182.

en deux parties, dont l'une flotte sur les épaules, tandis que l'autre tourne autour du cou et se relève par devant. La robe qui cache exactement la gorge est bleue; les glands qui pendent du voile et les laçures de la robe sont en or.

Moins riche est le costume des jeunes filles et femmes de petite noblesse. Il comprend en général une robe de dessus et de dessous, une gonelle ou tunique et un bonnet.

Voici un exemple intéressant. En 1492 (1), Jeanne de Las Martres, épouse à Fieux, juridiction de Miradoux, noble Jean de Lomagne, seigneur dudit lieu. Jean de Las Martres, frère de la future, constitue en dot à sa sœur 450 livres tournois en argent. De plus, il « sera tenu de vestir sa dite sœur de troys « roubes dessus et de troys dessous, dont la première « dessus sera de mygraine semée d'anheus (agneaux) « noirs, l'autre de bon noir fourré de quelque bonne « charge compétente ; et les troys cottes dessoubs « seront correspondantes de mesme, comme il ap- « partient ; — Item, plus balhera son abilhement de « teste, bonnet et toret, comme il appartient à une « gentil femme ».

Le 22 septembre 1501, Florette de Podenas épouse Manaud de Sales, seigneur de Pontac. On lui donne comme trousseau une robe brune en drap de Bourges, ornée de plumes blanches, une autre robe violette de même façon : deux tuniques en drap de Bourges, l'une rouge, l'autre marron, et deux chaperons noirs (2).

(1) Archives du Gers, E 165 ; Minutes de Guillaume de Fonte, notaire royal de Miradoux.

(2) «... — Item, vestes, videlicet unam raupam brunete de Bor- « ges, foleratam de pennas blanquas, in qua sunt duc canne cum

Le costume féminin que l'on retrouve dans les vitraux de la cathédrale d'Auch est celui des grandes dames. Il se compose d'une jupe longue retenue par une ceinture, d'un manteau-camail, jeté sur les épaules, et d'une cotte, échancrée dans sa partie supérieure en forme carrée, ce qui découvre bien la gorge et permet de voir un reflet de peau.

L'habit des nobles dames est donc très simple, bien que certains détails prouvent une grande coquetterie.

Costume de la classe moyenne.

Je n'ai pas trouvé de plus parfait modèle de costume d'homme de la classe moyenne que ceux des vitraux de la cathédrale d'Auch. L'artiste verrier a réalisé le type du « marchand ». Ce qui me le fait dénommer ainsi, c'est l'aumônière que beaucoup de personnages portent à la ceinture (1). Les principales parties du costume sont: une grande tunique plus ou moins ornementée tombant à peu près jusqu'aux pieds, un grand manteau jeté sur les épaules, un capuchon ou bien un riche tur-

« dimidia panni. — Item, aliam raupam violeti de Borges, in qua « sunt etiam due canne cum dimidia panni, folerata tela negra. — « Item, unam gonellam panni rubei de Borges, in qua sunt XIII « palmi panni. — Item, aliam gonellam de mescla deu vescomte « de Rohan, in qua sunt XIII palmi panni. — Item, duos capay- « ronos de velos negra. — Item unum bilicum. — Item, unam « aliam tunicam quam a poco tempore habuit panni deu vescomte. « De quibus omnibus se tenet contentus. » (Archives du grand séminaire d'Auch).

(1) Voir principalement les vitraux des chapelles Saint-Louis et N.-D. de Pitié.

ban sur la tête. Je n'entre pas dans d'autres détails, car le simple examen des vitraux permet de vérifier mes descriptions.

Le livre de comptes de Pierre Vignères m'a aussi fourni quelques aperçus intéressants. En 1515, Me Domenges de Rey, habitant d'Urdenx, achète deux bonnets et 22 pans d'étamine teinte, plus une ceinture et une bourse de soie (1). En 1517, Arnaud German prend chez le même commerçant une paire de chausses de Rueil, un bonnet rond et noir sans revers (2), etc...

D'après ces deux documents, la tunique semble donc être très peu employée. Par contre, le bonnet est la coiffure la plus en usage (3).

Chez les femmes, le costume est lui aussi très simple. Ses parties principales sont : la cotte, la veste, le jupon, le manteau, la gonelle et le capuchon. Ainsi, le 15 mai 1487, il est octroyé à Jeanne de Langlade comme trousseau : deux cottes ou vestes, deux gonelles en

(1) Arch. de Mgr de Carsalade. Livre de comptes de P. Vignères : « Mossen Domenges de Rey, habitant deu loc de Urdenx, deu « la soma de sinc et sept s. torn. et asso a causa de dus bonetz « et bint et dus pans de ostedina tanhada... l'an mil Vc et XV et « lo ters jorn d'aost...»

(2) Idem : « Arnaut German habitant de Plyis deu per un par « de causas de Ruelo... XXVII sos torn. — L'an mil sinc cens et « XVI et lo XI de abriu, jo desus signat reconeyssi a deber à « Pey Bonhery la soma de XVIII s. t. per crompa de ung bonet « negre sans rebers e redon. »

(3) Idem. — Étienne Peyrère confesse devoir à P. Vignères 4 l. 8 s. 9 d. pour achat de « ung gypon de myeia ostada et de ung bonet noir » (1515). — Jean Forbyn, notaire de Lectoure, achète au même un bonnet avec toque (1515). — Me Bernard de St-Estèphe achète un « bonet redon » 15 s. t. (1515), etc.

drap de France, deux capuchons de même étoffe (1). On donne, en 1488, à Guiraude Dirago de Miradoux : une robe en drap de Fanjau, une gonelle d'étoffe claire et un capuchon (2). J'achève en énumérant le trousseau offert à la future d'un marchand de Bellegarde : « deux robes, l'une raze de Nismes et l'autre « raze du pays, le tout noir garny de l'équipollent : « deux cottes, sçavoir, l'une de drap de simasson et « l'autre en cadis du pays.... ung pair chausses cadis « ou raze et ung pair solier » (3).

Cette simplicité, ce manque de recherche dans les vêtements a une cause législative. En 1549, on trouve une ordonnance d'Henri II contre le luxe, qui interdit absolument aux gens de métiers et à ceux de la campagne l'usage de la soie, même comme accessoire, à ce point qu'ils ne peuvent avoir ni bandes de velours ni bouffants de soie à leurs habits.

C'est pourquoi l'on n'use que de drap. Il faut remarquer qu'il n'est pas en général fabriqué dans le pays à part celui de Fanjau et de Mazères : on s'en fournit à Bourges, à Rueil, à Paris, en Espagne.

(1) Archives du Gers, E 163, p. 49. Reg. de G. de Fonte, notaire de Miradoux. «... Matrimonium inter Claudium Jaqueti «... et honestam filiam Johannam de Langlada ...Videlicet : duas « cotas sive vestes et duas gonellas panni Francie, duo capucia dicti « panni Francie ac unam caxam bonam et sufficientem pro tenenda « abilhamenta... »

(2) Idem, p. 46. Reg. de G. de Fonte. «... Matrimonium niter « Johannem de Cecilia... et Guiraudam Dirago... Videlicet : unam « raupam panni de Fanjau, unam gonellam panni palmelle clare, « unum capucium panni de Fanjau... »

(3) Registre de Bianne, notaire à Masseube.

Costume du peuple.

C'est parmi les paysans que la fidélité au costume provincial a le plus persisté. On peut même dire que de nos jours il en reste encore des traces. Mais je crains qu'on n'en trouve plus en Gascogne ; le vrai costume s'est réfugié dans les montagnes.

Les hommes portaient un justaucorps qui ne descendait pas plus bas que les hanches, serré à la ceinture par une courroie en cuir ou une écharpe rouge ou bleue. La culotte les vêtait de la ceinture au-dessus des genoux et leurs jambes étaient serrées dans des guêtres en cuir ou en étoffe de laine grossière et forte. Sur la tête, un bonnet. C'est le costume que portent encore les habitants des montagnes, Béarnais, Basques et Catalans, costume qui donne à toute la personne un tour vif et dégagé.

Les femmes sont aussi vêtues très simplement.

Elles ont un costume national porté dans toute la Gascogne aux XVe et XVIe siècles. La forme, la couleur, sont toujours les mêmes. Toutes les filles ont un trousseau semblable. Le drap quelquefois, rarement cependant, au lieu d'être de Fanjau est de Mazères ou de France, mais toujours dans les couleurs obscures ou claires, c'est-à-dire gris.

Le vêtement se réduit à trois parties : la tunique, la robe et le capuchon. Voici un exemple qui suffira :

En 1496, Hélène Villori, de Montastruc, près Miradoux, reçoit pour son trousseau deux robes de drap de Fanjau, l'une en paumelle claire, et l'autre marron :

une tunique en drap clair, et un capuchon d'étoffe rouge (1).

J'aurais voulu m'étendre plus longuement sur le détail du costume gascon, sur ses diverses transformations, mais la compétence et les sources me manquent encore. Je le regrette, car le vêtement est un document complexe. « D'une part, comme dit Ary Renan, il peut « nous renseigner sur les besoins, sur les aptitudes, sur « les ressources propres à telle ou telle race. D'autre « part, il représente à nos yeux un individu de cette « race avec la double vérité d'un document à la fois « spirituel et matériel. L'homme a des aspirations, « des goûts, des habitudes personnelles, un rang, une « position sociale, on peut dire des vertus et des vices, « qui se décèlent par la manière dont il s'habille... Le « vêtement est en apparence un accessoire, une enve- « loppe : mais en réalité c'est le plus sûr symbole des « qualités les plus cachées et les plus insaisissables « d'un individu ou d'une époque. »

Ma modeste étude répond bien peu à cette véritable philosophie du vêtement. Je serais trop heureux, malgré tout, si j'avais pu donner une faible idée de la manière originale et pittoresque dont s'habillaient les Gascons d'autrefois.

(1) Arch. du Gers, E 166.

XVII

LES

ANCIENNES FOIRES DE LA RÉGION

Par M. Philippe GRÈZE.

Dans un questionnaire adressé en 1666 aux curés de son diocèse, pour s'informer de l'état de leurs églises, et de la conduite de leurs paroissiens, l'évêque d'Agen demandait au curé de Valence si l'on tient des foires ou marchés dans la paroisse et à quel jour de fête ils ont lieu (1).

Antoine de Contensous, curé de l'église Notre-Dame de Valence, répondait à son évêque : « Il y a deux « foyres qui se tiennent les jours de festes, l'une de « St-Simon et Jude et l'autre le jour de St-Roc, là où « se commet force péchés mortels » ; il est vrai que quelques lignes plus bas, le même curé en parlant de ses paroissiens répond à son évêque : « Ils sont assez « assidus aux offices divins comme aux messes

(1) Archives de l'évêché d'Agen, I. Valence, 536.

« grandes, prosnes et cathéchismes et s'abstiennent du « travail le jour de festes et dimanches ; il n'y a point « de concubinaires, ny uzuriers, ny personnes scan- « daleuses qui soient venus à ma cognoissance non « plus que de magicienne ny joeurs de quilhette, ny « personne que retient les tiltres de l'église qui soit « à ma notice. Il y a quelque blasphémateur qui se « fait chastier par la justice ; il y a ung homme qui « n'a pas confessé à Pasques, il est vray qu'il est ung « peu esgaré de son esprit ; pour le reste de mes parois- « siens confessent et communient assez souvent. »

Les deux foires dont parle le curé de Contensous existent encore ; elles ont lieu à Valence chaque année le 16 août et le 29 octobre et sont très importantes.

En demandant à connaître les plus anciennes foires de la contrée, vous n'avez certainement pas voulu restreindre à une simple énonciation de date les réunions commerciales qui ont encore lieu dans notre Agenais. Énumérer les objets qui étaient apportés au marché d'une *bastide* au XIIIe siècle, ceux que l'on y exposait en vente à la fin du XVIe siècle, faire connaître les droits perçus à chacune de ces époques sur les animaux, produits et marchandises apportés aux foires et marchés de Valence, tel est le cadre que je me suis tracé.

Dans les coutumes qu'Édouard Ier octroya à la bastide de Valence au diocèse d'Agen, par édit du 28 décembre 1284 (1), le roi d'Angleterre fixa au jeudi de chaque semaine le marché qui devait avoir lieu

(1) Rymer : *Statuta Regis edita in nova bastida Valentiæ in Aginensi diœcesi.* Conventiones, literæ et acta publica, t. II, p. 260 (édition Tomson, Londres, 1727).

dans cette ville et à une date fixée *(termino assignato)* le jour de la foire.

Réglant les conditions de la vente des comestibles *(res comestibiles)*, les coutumes portent que ceux qui seront apportés du dehors pour être vendus et venant de moins d'une demi-lieue, ne pourront être vendus avant d'avoir été portés sur la place ; en cas de contravention à cette disposition, l'acheteur et le vendeur devaient payer deux sous et demi chacun, à moins que le délinquant ne fût un étranger ignorant cette disposition des coutumes.

En ce qui concerne les droits à payer au roi d'Angleterre, les coutumes disent : « Si un bœuf, une vache, un porc, une truie d'un an et plus, sont vendus par un étranger le jour du marché, le vendeur nous donnera 1 denier pour droit de leude ; pour un âne ou une ânesse, un cheval ou une jument, un mulet ou une mule d'un an et plus, le vendeur étranger nous donnera 2 deniers pour droit de leude ; pour ces animaux ayant moins d'un an, il ne paiera rien.

« Pour une brebis, un bélier, une chèvre, un bouc, le droit est d'une obole.

« Pour une saumée de blé, un denier ; pour un carton de blé, une obole comme droit de leude, et pour le droit de mesurage, rien.

« Pour une charge d'homme, deux verres (un verre valant 1 denier).

« Pour une saumée de gros cuirs, 2 deniers, et pour une charge d'homme, de cuirs, ou pour une grande peau, 1 denier ; pour une saumée de fer ou de pièces de laine, 2 deniers.

« Pour des souliers, chaussons, chenêts, lampes, rôtissoires, chaudières, couteaux, faux, poissons salés

et autres choses semblables, le vendeur étranger donnera le jour du marché pour droit de leude et d'entrée 2 deniers pour une saumée ; pour une charge d'homme des objets susdits ou autres semblables, il donnera 1 denier.

« Pour une saumée d'urnes ou de vases, 1 denier et pour une charge d'homme de ces articles, 1 obole.

« Tout marchand étranger qui aura plusieurs paquets et un trousseau à la foire nous paiera pour droit d'entrée, de sortie et d'étalage et pour droit de leude, 4 deniers; par charge d'homme, 1 denier. Quant aux objets achetés comme ustensiles de la maison, l'acheteur ne paiera aucun droit de leude. »

Trois siècles plus tard, le 4 janvier 1591, les consuls de Valence, par un acte passé devant Boyer, notaire, mirent « en arrentement à l'estaing de la chandelle », pour une année, les droits à percevoir sur les objets mis en vente dans cette ville ; nous empruntons à la minute de ce notaire « les callifications ci-dessous bailhées »...

« A prendre por chasque charge de sel jusques à « ung sac, ung sou d'antrée por celui qui l'entrera et « autant de sortie por ceulx quy l'achepteront; — en « portant ung cuiral sur le cóu, quatre denyers; — « s'ils en portent deulx sacs à la charge, paieront deulx « souls d'antrée et autant de sortie et aussi paieront « por charge de poisson sallé ou por quintal s'il y « avoict davantage, six denyers; — et por charge de « marchandise de drapairie ou quinquilharie paieront « deulx sous d'antrée sullement et autant qui la chep- « tera por la sortie ; — et les merciers es jours de foire « paieront chescunq por le pacquet, six deniers et « por chesque charge de vaisselle de terre on prandra

« d'antrée ung sou, et tous ceux quy l'achapteront « de dehors paieront autant por charge. Ainsi l'arran- « teur prandra por charge de toutes autres marchan- « dises qui entreront dans la dicte ville, passeront au « devant la porte d'icelle et jurisdiction sauf bleds et « vins desquels il ne pourra rien prandre ny autres « grains, non plus pourra prandre d'aulcunq habitant « de la dicte ville et jurisdiction aulcunq tribut de ce « dessus. »

Cet arrentement fut fait pour l'année 1591 moyennant la somme de « soixante-cinq escus sol chescun « de la valeur de soixante souls revenant la somme à « neuf vingt quinze livres ».

Vieilles industries locales.

La lecture des vieilles minutes des notaires de Valence nous a révélé l'existence dans cette ville, au XVIIe siècle, d'une industrie importante : la fabrique des chapeaux ; un acte du 12 février 1658, que nous analyserons ci-après, nous donne les noms de 13 « mes- « tres chapeliers tenant chacun des compagnions de « leur mestié et vacquation », établis à Valence à cette époque, sans compter qu'il pouvait bien y en avoir d'autres dont nous ignorons le nom, qui ne voulurent pas s'associer à leurs collègues.

Les marchands de Toulouse même venaient acheter des chapeaux aux fabricants de Valence.

Par un acte du 2 septembre 1644 (Delpey, notaire à Valence), Raymond Moulenq, « mestre chapelier » de Valence, vend à François Azema, « marchant garnisseur » de la ville de Toulouse, « huict douzaines de « chapeaux layne d'Aragon et de la Bourgoyze taine

« (sic) de noyr bonne et suffizante randeux au Bazatgle « du dict Toulouze le premier jour du moys de novem- « bre prochain por et moyennant le prix et somme de « vingt quatre livres pour chasque douzaine ».

Le 14 août 1653 suivant acte passé devant Moynier, notaire, dix des « mestres chapeliers » de Valence achetèrent à un nommé François Dupon, marchand de Clairac, diverses quantités « de layne de Languedoc », à raison de « soixante deux livres dix sols le demy quintal »; en paiement du prix de son achat, chacun de ces chapeliers s'engagea à livrer à Dupon « des « chappeaux noirs bons et marchans de la mesme « layne de huict à neuf travers de doigt de bord, à rai- « son de trante six livres la douzaine »....

Le 10 février 1654 (acte de Moynier, notaire à Valence), 5 fabricants de chapeaux vendent à un nommé Dupas, « marchand boutonier » de Toulouse, « neuf douzaines chapeaux noirs marchandise bonne et « marchande à la mode », rendus au port de Malause sur la Garonne à raison « de quatorze escus la douzaine ».

Les maîtres chapeliers de Valence occupaient de nombreux ouvriers ; ceux-ci, « pour le moindre déplaizir », abandonnaient le patron chez lequel ils étaient occupés pour aller travailler chez un autre. Pour éviter ce désagrément si préjudiciable à leurs intérêts, Pierre Roubert, consul, Jean Terle, Bertrand Grèze, Pierre Fillol, François Cendres, Berthomieu Singla, Estiene Billes, Charles Depenne, Guilhem Drouilhet, Jean Sarrou, Jean Janis, Estienne Auzericq et Pierre Tourret, « mestres chapeliers » de Valence, convinrent aux termes d'un acte passé devant Delpey, notaire à Valence le 12 février 1658, que « pas ung des dicts « compagnions chapelhiers quy sont présantement

« plassés et autres quy viendront à l'advenir pour se « plasser, soit compagnions que drouguins, à mesure « aussy qu'ils seront plassés ne pourront quitter leurs « mestres soubs l'espérance de changer d'un autre « dans la présante ville ». Chacun des chapeliers comparants prit l'engagement de ne prendre aucun « compagnion ny drouguin » sortant de chez l'un d'eux, sous la convention que celui qui contreviendrait à cette obligation « sera tenu de payer la somme de dix « livres qu'il remestra es mains du marguilhié de leur « frérie pour estre employé à l'anbellissement de la « chapelle ou ornementation d'icelle, qu'ils ont establie « dans l'esglise Nostre-Dame de la presante ville érigée « au nom de Saint-Jacques ».

La corporation des chapeliers possédait en effet dans l'église Notre-Dame de Valence une chapelle dédiée à saint Jacques dans laquelle les confrères étaient « obligés par leurs statuts de faire chanter deus grands « messes et vespres, scavoir : une au jour et feste de « Saint-Jacques le Majeur et l'autre le jour et feste du « Mineur ». Le curé de Valence était directeur de cette *frairie* et chargé d'empêcher « qu'il n'y si commet aucun abus »…. (1).

Les fabriques de chapeaux cessèrent d'exister à Valence quelques années avant la Révolution.

La préparation des plumes d'oie à écrire vint les remplacer ; pendant longtemps l'industrie des plumes d'oie occupa de nombreux ouvriers et fut très prospère ; et jusqu'à l'invention de la plume en fer, Valence fut très renommé pour ses plumes d'oie à écrire.

(1) Archives de l'évêché d'Agen, l. Valence 536.

XVIII

LE PONT D'AGEN EN 1381

Par M. O. FALLIÈRES.

Le pont sur la Garonne, dont les vicissitudes de fondation, de destruction et de réédification remplissent les annales d'Agen au moyen âge (1), fut d'une importance considérable à cette époque. C'était le passage le plus direct pour se rendre en Espagne, et les pèlerins se dirigeant vers Compostelle y passaient en si grand nombre que la voie leur donnant issue sur la rive gauche a longtemps porté le nom de *traverses de S. Jacques*. Chose curieuse, malgré son utilité et sans doute à cause de la violence des eaux qui empêchaient de le bien fonder, le pont d'Agen n'a jamais eu de voûtes et n'a jamais été cintré en maçonnerie. On se contentait de relier les piles par de gros madriers sur lesquels on clouait le tablier. Le document qui suit en est la preuve. L'original est conservé aux archives municipales d'Agen. La transcription, les

(1) Voir la dissertation rédigée par l'abbé Labrunie sur les notes du chanoine Argenton, et publiée par M. Tholin dans la *Revue de l'Agenais*, t. V, p. 439.

passages traduits en français et la meilleure partie des notes sont l'œuvre de M. Bosvieux, ancien archiviste du département de Lot-et-Garonne, décédé il y a environ trente ans, sans avoir eu le temps de donner la mesure de son savoir et de son mérite.

—

28 Décembre 1381

Marché fait par les consuls d'Agen avec Jean de l'Église, marchand et bourgeois de la même ville, pour la construction de trois piles en pierre et d'un tablier en bois destinés à rendre praticable le pont sur la Garonne, moyennant dix mille deniers d'or appelés francs.

In nomine Domini, amen ! Notum sit que cum entre los savis et discretz senhors, los senhors cossolhs de la ciutat d'Agen et plusors autres borgues e prohomes e habitans de la meyssa ciutat d'Agen d'una part, el savi e discret en Johan de la Gleya, borgues, mercador e habitan d'Agen d'autra part, fos estat tractat per la necessitat, utilitat, profech e honor de la dicha ciutat et de tota la causa publica daquela ciutat e de la universitat e de tots autres anans e venens a la dicha ciutat e autres, de la reparacio, edifficacio et constructio del pont de la dicha ciutat, comensat de peyra sus lo fluvi de Guarona, e que manhtas vetz, sa en rey temps, es estat fach tengut passant sus lo dich fluvi de la una part à l'autra, loqual pont, per la forsa de las enundacios de las ayguas del dich fluvi de Guarona, no es pogut longuament demorar passant, ans es estat trenquat, rot e destruch, es assaber que lan

e lo joru dejus escriutz (1), sobre e per a quest tractat far e acordar del dich pont, cum se fassa frem, fort e durable, melhs que sa en rey temps no es estat fach, per las dichas necessitat, utilitat, honor e profech de la dicha causa publica e de la dicha ciutat, se son congreguatz e ajustatz en la mayo comunal d'Agen, el loc e en la manera que las causas del dich cossolat se deven e son acostumadas far, tractar, acordar e ordenar, los dich senhors cosselhs so es assaber, maestre Pey de Bosiguet, cosselh, e maior (2), per lo mes present, del dich cossolat, en Johan Bezat, en Ramon Tort, maestre Vidal de La Cassanha, bachaler en leys, maestre Bernad Gualhet, en Ramon d'Estradas, en Ramon de la Font e en Guilhem Arnaud de Combas, cosselhs de la dicha ciutat e per los autres lors concosselhs absens et los savis e discretz vint et quatre prohomes, jurats e autres prohomes borgues e habitans de la meyssa ciutat, so es assaber, en Pey Gauter de Taliva, en Pey Pelisser, en Ramon, en Guilhem Arramer de Puch Estremer, en Pey de Nagauzia, en Johan Marti, en Johan Carrera, en Arnaud de Tavernas, en Pey Vignas, en Gilis Aynaut, en Arnaud Calvet, maestre Aymeric del Puch, Bos de La Cassanha, maestre Arnaut de Pereguort, Duran de Mausac, Johan de Sanas, Ramon Bezo, Johan d'Andrenxs, draper, Pey Marti, Johan d'Andreuxs, baster, Johan de Las Venas, Pey Afficat, Pey Teuler, Johan Guayraut, Nicholau dels Camps, Johan

(1) L'an et le jour plus bas écrits (28 décembre 1381), assemblée est faite en la maison commune d'Agen pour ratifier le traité passé entre les consuls et Jean de l'Église, bourgeois, marchand et habitant de ladite ville, relativement à la réparation du pont établi sur la Garonne, lequel à diverses reprises, a été praticable d'une rive à l'autre, mais n'a pu longtemps le demeurer à cause de la force des eaux et de la violence des inondations et est présentement rompu et détruit en partie.

(2) *Maire* ou plutôt comme on disait à Agen, *mage* pour le mois présent.

Roquas, Guilhem del Moli, maestre Johan Lambret, Johan de Joveni, Arnaud Faiart, Filibert de Fontayna, Pey de P....., Ramon de la Massa, Guilhem Segui, Arnaud de Lesterna, Bernad de Marsac, Pey Gualhet, Arnaut de Puch Marti, Johan Tissender, Pey de Cavoys, Ramon Johan, Pey Tardiu, Arnaud del Peyrat, Johan d'Orlhes, B..... Bergonhos, Johan de Berart, Johan Darna, maestre Steve de Guarronetz, Guilhem Gasc, Bernad d'Estradas, Bernat Privat, Guilhem de La Roqual, Johan del Cros, Arnaud de La Mota, Johan de La Bistudia, Guiraud de La Pluyssudia, Bernad Jaquet, Domenges de Crussiol, Ramon de Legas, Guilhem Servat, Guiraud Bru, Johan Calvet e Guiraud de la Vigueria, la plus sana partida de la dicha ciutat, per lor e per los autres ciutadas et habitans de la meyssa ciutat, absens, et per lo cossolat e total a universitat daquela meyssa ciutat d'Agen d'una part; e lo dich senhor en Johan de La Gleya, per si, d'autra part, de lors bos gratz e de lors proprias, agradables, voluntatz e de plenera e madura deliberacio e dun coratge e acordablement tracteron ordenaron e acorderon que lo dich pont d'Agen sobre lo dich fluvi de Guarona, de riba en riba, el loc ont enqueras es en partida (1) e sa en rey es estat passant, sia reparat, ediffiquat, costruch, bastit e fach per lo dich en Johan de La Gleya en la manera e en la forma que sensec, so es assaber, que lo dich Johan de La Gleya fara far, el dich fluvi de Guarona (2), aqui ont es mays necessari sus lo cors plus comu del dich fluvy, ont tot lo dich fluvi es passant, tres pilars de peyra, bos e sufficiens a lesguart, semblansa, forma e manera dels autres pilars de peyra, que son eras de present el dich fluvi de

(1) Le pont sera réparé sur l'emplacement qu'il occupait ou que les ruines occupent encore.

(2) L'entrepreneur élèvera dans le principal lit du fleuve trois piles de pierre de même forme, hauteur et épaisseur que les piles de l'ancien pont qui subsistent encore.

Guarona, e del gros e de la nautessa daquels, sens que no lo sia tengut (1) de volve de peyra ni de teule, mas tant solament far en la manera que son los autres dichs pilars, e aysso de bona materia de peyra, de rabot de cautz e darena e en bonas fasos. — Item que totas las autras colompnas, pilars o biguatz que seran necessaris a sostenir lo dich pont (2), lo dich en Johan de La Gleya fara far, metre e ficar ben e sufficiament e els locs melhs necessaris e profechables de bona e sufficient fusta de casse. — Item que sobre los dich pilars de peyra e de fusta, totz bos e sufficiens, lo dich en Johan de La Gleya fara bastir e far ben e sufficiemment bon pont sufficient e convenable e de bona e sufficient fusta ab la claveladura de fer e ab las autras causas que hi seran necessarias e redre lo dich pont, en aquesta manera fach, ben e sufficiemment ben passant de riba en riba del dich fluvi de Guarona, so es assaber, de la porta de la clausura de la dicha ciutat, apelada de Guarona, ont comensa lo dich pont, entro a la autra riba del dich fluvi que es en la diocesa de Condomes (3). — Item aquest pont tot en la manera dessus dicha aura fach lo dich en Johan de La Gleya e acabat e rendut fach e cumplit dins detz ans probdanamens e continuadamens venidors. Empero avant dels dichs detz ans lo deu

(1) Il ne sera pas tenu de mélanger dans la maçonnerie la pierre et la brique ; il suffira que cette maçonnerie soit semblable à celle des autres piles, composée de bons matériaux, liés par un bon mortier de chaux et de sable.

(2) Les autres piliers, appuis et étais nécessaires pour soutenir le pont, devront être soigneusement exécutés en bon bois de chêne et placés aux endroits où ils seront le plus utiles.

(3) Au-dessus de ces piles et de ces appuis l'entrepreneur devra poser un tablier en bon bois, muni de clous et pièces de fer, et autres objets nécessaires à la solidité du pont.

Le pont ainsi réparé devra aller d'une rive à l'autre depuis la porte des murailles dite de Garonne où commence ledit pont, jusqu'à l'autre bord du fleuve situé dans le diocèse de Condom.

aver rendut passant en qualque competent manera, so es assaber dins sies ans probdanamens venidors (1). E totas aquestas causas lo dich senhor en Johan de La Gleya deu far a sos propris costz e despens, so es assaber, per detz melia deners d'aur apelats franxs, de bon aur e de bon pes que los dichs senhors cosselhs, juratz, prohomes e habitans dessus nompnatz, per lor e per lors successors cosselhs e per los dichs cossolat e universitat de la dicha ciutat, ne deven è an prometut donar e paguar al dich en Johan de La Gleya, a qui present, estipulant e recebent per si e per totz los seus heretz a successors, so es assaber, cascun au de totz los dichs detz ans, continuadament e ses tot meya, mil franxs d'aur (2) e en solucio e pagua d'asso e partida, so es assaber de tant cum poyran montar los profechs que s'enseguen, los dichs senhors cosselhs els autres dessus dichs an balbat e livrât al dich en Johan de La Gleya, aqui present e estipulan cum dessus, per totz los dichs detz ans probdanamen e continuadamen venidors, totas las rendas del dich pont, so es assaber, la renda apelada soquet del blat, el soquet el rey soquet del vi de de la dicha ciutat, el pontonatge el passatge del dich fluvi de Guarona, el barrolhatge de las naus de puyada e d'avalada e la renda de la intrada e de la yssida de la porta assaber per lo pretz que hom poyra trobar d'aquestas rendas del dich pont apelada barra e tot lo peatge del dich pont o autre que sia de la dicha ciutat, so es en arrendament cascun an, o, en cas que lo dich en Johan de La Gleya no las volgue per aquel pretz, que sé aian a arrendar al melhs que far se poyra, e que dels arrendadors e detotz autres que en aisso sian tengutz, lo dich senhor en

(1) Le pont devra être achevé dans un délai de dix ans. Cependant l'entrepreneur fera en sorte qu'il soit praticable dans six ans.

(2) L'entrepreneur se charge des travaux à ses risques et périls moyennant la somme de dix mille deniers d'or appelés francs, que les consuls s'engagent à lui payer par dixième, c'est-à-dire mille francs chaque année.

Johan de La Gleya pusca prendre e levar per sa propria auttoritat, ayssi coma seus propris, totz e senglas los emolumens de la dichas causas arrendadas e totz los profechs d'aquelas (1). D'asso empero son exceptatz lo dich soquet del blat e los dichs soquet e rey soquet del vi de l'an présent e de l'an plus probdanamen venen tant solamen, comensan en la prumera festa de Pascas que sera, continuan e finen entro a l'autra, ses tot meia subsequen festa de Pascas, los quels soquetz e rey soquets son desja arrendatz e balhatz per autras necessitaz de la dicha ciutat (2). — Item, per expres convent, validat e fermat per solempna e leyal stipulacio entrevenen en sobre aysso, los dichs senhors cosselhs e lors successors balharan cascun an e de tot jorn, ayssi cum se poyran levar, aver e culhir, totas donacios e layssas que sian fachas al dich pont, so es assaber, tot quant que s'en levara ni s'en culhira e totas autras ajudas e profechs que endevenguan e apartenguan e puscau avenir e apertenir al dich pont e a la obra daquel e totas aquestas causas entro à la montansa e valor dels dichs mil franxs d'aur que, cascun an,

(1) Pour tenir lieu à l'entrepreneur de cette somme, les consuls lui abandonnent les revenus affectés au pont, c'est-à-dire le *souquet* du blé, le *souquet* et l'*arrière-souquet* du vin, le *pontonage* et le *passage* sur la Garonne, le *barroulliage* sur les bâteaux qui montent ou qui descendent le fleuve, le droit d'entrée et de sortie qui se lève à la porte du pont, droit appelé *barre* et tous autres péages perçus en la ville d'Agen.

L'entrepreneur prendra ces revenus pour le prix qu'on trouvera à les affermer ; s'il ne veut pas les prendre à cette condition, on les affermera au meilleur prix possible et l'entrepreneur en pourra toucher le produit chez les fermiers, comme et quand il le voudra.

(2) Cependant de ces revenus sont exceptés le *souquet* du blé, le *souquet* et l'arrière-souquet du vin pour l'année présente et la suivante commençant et finissant à Pâques, lesquels revenus sont déjà affermés et affectés à d'autres dépenses.

deven estre paguatz al dich en Johan de La Gleya en la manera e per la causa dessus dicha (1). E en cas que totz los emolumens e profechs dessus dichs no montessan la pagua dels dichs mille franxs que, cascun an, deven estre paguatz, ayssi cum dessus es dich, al dich senhor en Johan de La Gleya per la dicha obra del dich pont, los dichs senhors cosselhs e autres dessus nompnatz, en nom que dessus, deven e son tengutz a supplir e paguar, realment e de fach, ses tot debat e contradictio, al dich senher en Johan de La Gleya, cascun an dels dichs detz ans, tot quant que aparera a luy estre degut de cascuna pagua de mil franxs dessus dichs, dels dichs detz melia franxs, desduch e rebatut so que a luy sera balhat e paguat dels dichs arrendamens, emolumens, donacios, layssas e profechs dessus declaratz e expressatz (2). — Item, otra las causas dessus dichas fo ordenat e acordat el dich tractat entre las dichas partidas que tota la materia de peyra e de fusta que al jorn d'oy es el dich pont e en qualque part sia e apartengua al dich pont e tot lo drech que la dicha ciutat a en las forestz per donacio a sies facha per lo Rey de Fransa nostre senhor e per Mossenher d'Anjo son loc tenent e en la fusta del bosc del Limport (3) sia de tot en tot propri

(1) De plus, pour parfaire les mille francs d'or annuels, les consuls abandonnent à l'entrepreneur tous legs ou donations qui seraient faits à l'œuvre du pont et tous *aides* et profits imprévus qui pourraient échoir à la même œuvre.

(2) Au cas où ces diverses ressources ne produiraient pas les mille francs annuels, les consuls s'engagent à parfaire la différence à l'entrepreneur sans débat et sans difficulté.

(3) Enfin, les consuls abandonnent à l'entrepreneur tous les matériaux, pierres et bois, provenant de l'ancien pont déplacés ou encore en place, et lui cèdent les droits qu'ils ont dans les forêts du Roy en vertu d'une donation à eux faite par le comte d'Anjou, lieutenant du roi de France, ainsi que leurs droits sur le bois du Limport.

Ce bois était situé sur la rive gauche de la Garonne, près de

del dich senher en Johan de La Gleya en fassa sas proprias voluntatz, cum de la sua propria causa. E en ayssi e en la manera dessus expressada e declarada d'un voler, d'un coratge concordablament fo entre las dichas partidas que lo dich pont de Guarona sia fach de riba en riba passant, bon e sufficient e convenhable de peyra e de fusta ayssi cum dessus es expressat e declarat (1) . . . . . .

— Acta fuerunt hec ubi supra in dicta domo comuni Agenni, vicesima octava die mensis Decembris, anno Domini millesimo ccc° octuagesimo primo, regnante domino Karolo, Francie rege et domino Johanne Agennensi episcopo (2), testibus presentibus venerabilibus e discretis viris, domino Johanne de Cantamerle, licentiato in legibus, judice majore Agennensi, Bernardo de Armaniaco, milite, domino de Lecussano (3), magistro Vitale de Martino, judica ordinario, Johanne de Redonda, procuratore regio Agennensi, Petro de Guamavilla, baccalauriis in legibus et me Raymundo Dulceti, publico apostolica et regia auctoritate notario Agennensi, qui de premissis omnibus et singulis, de dictarum parcium voluntate et consensu et ad instanciam et requisicionem earumdem, dicta duo publica instrumenta, unius ejusdem que tenoris, videlicet unum pro una quaque parcium predictarum, inquisivi, recepi, scripsi, in papiro meaque notavi et signo meo consueto signavi.

l'église de Monbusc, dont le territoire dépendait de la juridiction d'Agen au point de vue civil, et dans l'ordre ecclésiastique de l'évêché de Condom.

(1) Suivent d'interminables formules fastidieuses, et sans intérêt pour l'intelligence du document.

(2) Jean Belveti, dont la date de prise de possession est incertaine et qui n'est guère connu que par cet acte.

(3) Château situé au bord de la Garonne (rive gauche), dans la paroisse de Moirax, laquelle appartenait à cette partie du Condomois ecclésiastique qu'on appelait le Brulhois.

TABLES

TABLE GÉNÉRALE.

Notice sur la Société française d'Archéologie. — État de la Société v
Liste générale des membres de la Société xv

CONGRÈS D'AGEN ET D'AUCH.

Guide archéologique du Congrès d'Agen et d'Auch en 1901, par M. Philippe Lauzun 1
Programme 61
Ordre des réunions 66
Bureau du Congrès 68
Liste des membres du Congrès 70

Procès-verbaux des séances.

Séance d'ouverture du 11 juin 1901 79
Deuxième séance du 11 juin 109
Première séance du 13 juin 111
Deuxième séance du 13 juin 114
Séance du 14 juin 116
Réception à l'Hôtel de Ville le 15 juin 118
Séance du 16 juin 121
Banquet 127
Séance tenue à Auch le 17 juin 130

Mémoires.

I. État des Études archéologiques dans le département du Lot-et-Garonne, par M. Philippe Lauzun. 135
II. Les Études archéologiques dans le département du Gers, par M. Adrien Lavergne 156
III. L'oppidum des Nitiobriges, par M. Jules Momméja. 167
IV. Essai d'identification des lieux du martyre et des premières sépultures de saint Vincent, diacre, par M. l'abbé Dubos. 243
V. Note sur l'origine des déesses Tutelles dans le sud-ouest de la Gaule. — Sur l'origine d'Agen. Lettre à M. Lauzun, par M. Camille Jullian . . 268
VI. Les piles gallo-romaines de l'Agenais et l'emplacement de Fines et d'Ussubium, par M. Philippe Lauzun. 274
VII. Les souterrains de l'Agenais, par M. l'abbé Marboutin. 282
VIII. Notes sur quelques édifices visités par le Congrès, par M. J.-A. Brutails. 293
IX. Note sur Saint-Front de Périgueux, par M. J.-A. Brutails 310
X. L'église de Clermont-Dessous (Lot-et-Garonne), par M. Courau 315
XI. La cathédrale de Condom, par M. Joseph Gardère. 320
XII. Notes sur les artistes de la cathédrale d'Auch, par M. A. Branet. 330
XIII. Les châteaux de l'Agenais, par M. Philippe Lauzun. 342
XIV. Le château de Montaner, par M. Adrien Blanchet 362

XV. Essai sur l'Iconographie de sainte Foy, par M. l'abbé A. Bouillet 373
XVI. Notes sur le costume civil en Gascogne aux XVe et XVIe siècles, par M. René Pagel . . . 416
XVII. Les anciennes foires de la région, par M. Philippe Grèze 426
XVIII. Le pont d'Agen en 1381, par M. O. Fallières. 433

Tables. 443

TABLE MÉTHODIQUE.

Généralités.

V. les Mémoires I, II.

Époques préhistorique, gauloise et romaine.

V. les Mémoires III, IV, V, VI, VII.

Moyen âge et Renaissance.

V. les Mémoires VIII, IX, X, XI, XIII, XIV, XVIII.

Beaux-Arts.

V. les Mémoires XII, XV.

Variétés.

V. les Mémoires, XVI, XVII.

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

de mémoires, de communications, de discours, de dessins et de photographies, et des lauréats du Congrès (1).

Angèle (la sœur), 126.

Barrière-Flavy (C.), 124.
Benouville, 42, *d.*
Blanchet (Adrien), 117, 362.
Bonnet, 127.
Bouillet (l'abbé A.), 121, 373 ; — 378, *d.*
Branet (Alph.), 126, 133, 330.
Brégails, 126.
Brun (l'abbé), 125.
Brutails (J.-A.), 112, 113, 117, 125, 293, 310.

Camoreyt, 125.
Cardaillac (X. de), 113.
Castelnau d'Essenault (le marquis de), 123.
Courau, 121, 315 ; — 316 *d.*

Ditandy, 132.
Dognée (Eug.), 128.
Dubos (l'abbé), 110, 243.
Dubourg (le chanoine), 111, 125.
Dugué (Jos.), 126.
Durand (Georges), 125.
Fallières (Oswald), 117, 125, 433.
Fayolle (le marquis de), 110, 112, 117, 121, 122 ; — 32, *ph.* ; 34 *ph.*
Forestié (Ed.), 125.
Francart (Ad.), 119, 120.
Fumel (la ville de), 125.

Gardère (Jos.), 121, 125, 320.
Garreau (Mlle Louise), 125.
Ghellinck-Vaernewyck (le vicomte de), 108, 122, 128.
Grèze, 111, 426.

Héron de Villefosse (A.), 104, 116, 117.

Jamot (Claudius), 127.
Jouitou, 80, 118, 127.
Jullian (Camille), 108, 268.
Laborie (l'abbé), 114, 126.
Lassus (l'abbé), 126.

(1) Pour les auteurs des dessins et photographies, le nom est suivi des lettres *d* ou *ph.*

Lasteyrie (Charles de), 125.
Lauzun (Philippe), 1, 82, 109, 114, 122, 124, 133, 135, 274, 342; — 8, *ph.*; 26, *ph.*; 30, *ph.*; 50, *ph.*; 348, *ph.*; 352, *ph.*; 354, *ph.*
Lavergne (Adrien), 125, 132, 156.
Le Féron de Longcamp (A.), 128; — 58, *ph.*
Lefèvre-Pontalis (Eug.), 79, 89, 108, 112, 114, 115, 117, 119, 121, 122, 128, 130, 131, 133; — 44, *ph.*; 46 *ph.*

Marboutin (l'abbé), 109, 282.
Massereau (T.), 125.
Momméja (Jules), 108, 110, 116, 125, 135, 167; — 210, *d.*; 222, *d.*; 230, *d.*

Moullié (G.), 126.

Pagel (René), 132, 416.
Pasquier (F.), 116.
Planté (Adr.), 111, 122, 123, 127.
Pottier (le chanoine), 114, 124.

Quarré-Reybourbon (L.), 111.

Roumejoux (A. de), 113, 122.
Rupin (E.), 124.

Serret (Jules), 123.

Taravant, 126.
Tholin (Georges), 124.
Travers (Émile), 109, 111, 120, 122, 129.
Valois (J. de), 28, *ph.*
Ventre (A.), 24, *d.*; 52, *d.*; 368, *d.*

TABLE DES PLANCHES ET FIGURES (1

1. Église Saint-Caprais d'Agen. Plan 6
2-3. Chapiteaux de la salle capitulaire de Saint-Caprais d'Agen 8
4. Église de Monsempron. Plan 23
5. Id. Absidiole sud 24
6. Id. Id. 24
7. Plan du château de Bonaguil 26
8. Château de Bonaguil 26
9. Le Congrès de 1901 à Bonaguil. 28
10. Château de Perricard. Porte principale. . . . 30
11. Église de Moirax. Plan 32
12. Id. Façade 32
13. Id. Chœur. 34
14. Église d'Aubiac. Plan 36
15. Château de Madaillan 42
16. Porche de Moissac. Clef de voûte du premier étage. 44
17-20. Chapiteaux du cloître de Moissac 46
21. Cathédrale de Lectoure. Plan 50
22. Musée de Lectoure. Linteau de la cheminée . . 50
23. Fontaine du XIIe siècle, à Lectoure 52
24. Cathédrale d'Auch. Plan. 56
25 Id. Sépulcre et stalles. 58
26. Plan de l'oppidum des Nitiobriges 210

(1) Pour les planches hors de texte, la page indiquée est celle qui précède la planche.

27-35. Objets trouvés dans un puits sur le plateau de l'Ermitage d'Agen 222
36-45. Id. id. 230
46. La Peyrelongue de Saint-Pierre-de-Buzet . . 278
47. La Tourrasse d'Aiguillon. 278
48. Souterrain de la Bouytousse, à Douzains . . . 285
49. Souterrain de Planté, à Montpezat. 287
50. Souterrain de la Nougarède, à Casseneuil . . 287
51. Souterrain à Brugnac. 289
52. Souterrain de la Fonsourède, à Brugnac . . . 289
53. Église de Clermont-Dessous. Plan 316
64. Id. Coupe transversale 356
55. Donjon de Gavaudun. 348
56. Moulin de Barbaste 352
57. Château du Tauzia 354
58. Château de Montaner. 362
59. Id. Plan. 365
60. Donjon de Montaner 368
61. Lettre ornée. Martyre de sainte Foy 373
62. Carte. Le culte de sainte Foy en France . . . 378
63. Retable sculpté. Église de Grandvabre (Aveyron) 388
64. Triptyque de la collection Favier 384
65. Buste-reliquaire de Sainte-Foy (Savoie) . . . 384
66. Tableau du XVIe siècle. Église de Bailleul-sur-Thérain (Oise) 390
67. Statuette au revers d'une croix processionnelle. Trésor de Conques (Aveyron). 400
68-69. Émaux du XVIIe siècle. Collection Delabat de Savignac 404
70. Estampe. Gravure de J. Callot 406
71. Lettre ornée. Sainte Foy 411

COLLECTION

DES COMPTES-RENDUS

DES CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUES

DE FRANCE

Volumes in-8° brochés, avec de nombreuses illustrations dans le texte et planches hors texte.

La Société française d'Archéologie possède encore un certain nombre d'exemplaires des comptes-rendus des Congrès archéologiques, de 1847 à 1897. Le prix en a été fixé ainsi qu'il suit :

1847	Sens (Tours, Angoulême, Limoges) (1). . .	6 fr.
1848	(Falaise, Vaux-sur-Laison, Bernay, Trouville).	1 »
1849	Bourges	épuisé
1850	Auxerre, Clermont-Ferrand (Cluny). . . .	6 »
1885	Laon, Nevers (Gisors, Orléans)	4 »
1852	Dijon (Sens, Toulouse)	épuisé
1853	Troyes (Les Andelys, Bayeux, Laval) . . .	4 »
1854	Moulins (Dijon, Avranches).	6 »
1855	Châlons-sur-Marne, Aix-en-Provence, Avignon (Le Puy).	6 »
1856	Nantes (Verneuil, Le Neubourg, Louviers). .	3 »
1857	Mende, Valence (Grenoble).	3 »
1858	Périgueux, Cambrai (Louviers, Alençon, Lisieux)	épuisé
1859	Strasbourg (Rouen, Saint-Lô, Vire)	épuisé
1860	Dunkerque (Le Mans, Cherbourg)	3 »
1861	Reims (Laigle, Dives, Bordeaux).	3 »
1862	Saumur, Lyon, (Le Mans, Elbeuf, Dives) . .	3 »

(1) Les localités dont les noms sont placés entre parenthèses sont celles où la Société française d'Archéologie a tenu des séances générales dont les comptes-rendus sont compris dans les volumes des Congrès.

1863	Rodez, Albi (Le Mans)	4 »
1864	Fontenay-le-Comte (Évreux, Falaise, Troyes)	4 »
1865	Montauban, Cahors, Guéret	3 »
1866	Senlis, Aix, Nice	3 »
1867	Paris (Pont-Audemer)	3 »
1868	Carcassonne, Perpignan, Narbonne, Béziers	3 »
1869	Loches	3 »
1870	Lisieux (Moulins)	3 »
1871	Angers (Le Mans)	3 »
1872	Vendôme	3 »
1873	Châteauroux	4 »
1874	Agen, Toulouse	6 »
1875	Châlons-sur-Marne (Rouen, Inauguration de la statue d'Arcisse de Caumont, à Bayeux)	6 »
1876	Arles	8 »
1877	Senlis (Département du Lot)	4 »
1878	Le Mans, Laval (Départem. des Basses-Alpes)	3 »
1879	Vienne	6 »
1880	Arras, Tournay (Franche-Comté)	3 »
1881	Vannes (Bernay)	3 »
1882	Avignon	3 »
1883	Caen (Coutances, Jersey et Fréjus)	6 »
1884	Pamiers, Foix, Saint-Girons	6 »
1885	Montbrison, Roanne	6 »
1886	Nantes	6 »
1887	Soissons, Laon (Reims)	6 »
1888	Dax, Bayonne (Navarre espagnole)	8 »
1889	Évreux (Eure)	8 »
1890	Brive (Corrèze)	8 »
1891	Besançon (Jura, Doubs et Suisse)	10 »
1892	Orléans	10 »
1893	Abbeville	10 »
1894	Saintes, La Rochelle	10 »
1895	Clermont-Ferrand	10 »
1896	Morlaix, Brest	10 »
1897	Nîmes	10 »

1898	Bourges	10 »
1899	Mâcon	10 »
1900	Chartres	10 »
1901	Agen, Auch	10 »

On trouvera l'analyse détaillée des volumes antérieurs à 1885 dans la *Bibliographie des Travaux historiques publiés par les Sociétés savantes de la France*, dressée par R. de Lasteyrie et Eug. Lefèvre-Pontalis, Paris, Imp. Nat., 1888, in-4°, p. 281-319.

Les demandes doivent être adressées à M. Émile TRAVERS, directeur-adjoint et trésorier, 18, rue des Chanoines, à Caen. L'expédition sera faite par le chemin de fer, à la station désignée, le port étant à la charge du destinataire.

Certains volumes n'existant plus qu'à un très petit nombre d'exemplaires, le bureau ne peut s'engager à envoyer tous les volumes qui pourraient être demandés au cas où ils n'existeraient plus en magasin.

Le manque d'un ou de plusieurs volumes ne pourra motiver le refus de l'envoi.

Dans la huitaine qui suivra l'expédition, le prix des volumes sera recouvré par la poste, sauf indication contraire.

Caen. — Imp. H. Delesques, rue Froide, 2 et 4.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

Indication des villes dans lesquelles se sont tenus les Congrès archéologiques annuels de la Société française, depuis l'année 1834.

1834 — Caen
1835 — Douai
1836 — Blois
1837 — Le Mans
1838 — Tours
1839 — Amiens
1840 — Niort
1841 — Angers
1842 — Bordeaux
1843 — Poitiers
1844 — Saintes
1845 — Lille
1846 — Metz
1847 — Sens
1849 — Bourges
1850 — Auxerre
1851 — Nevers
1852 — Dijon
1853 — Troyes
1854 — Moulins
1855 — Châlons
1856 — Nantes
1857 — Mende, Valence
1858 — Perigueux, Cambrai
1859 — Strasbourg
1860 — Dunkerque
1861 — Reims
1862 — Saumur, Lyon
1863 — Rodez, Albi
1864 — Fontenay
1865 — Montauban, Cahors, Guéret
1866 — Senlis, Aix-en-Prov., Nice
1867 — Paris
1868 — Carcassonne, Perpignan, Narbonne
1869 — Loches
1870 — Lisieux
1871 — Angers
1872 — Vendôme
1873 — Châteauroux
1874 — Agen, Toulouse
1875 — Châlons-s-M.
1876 — Arles
1877 — Senlis
1878 — Le Mans, Laval
1879 — Vienne
1880 — Arras, Tournai
1881 — Vannes, Bernay
1882 — Avignon, Fréjus
1883 — Caen, Coutances, Jersey
1884 — Pamiers, Foix, St-Girons
1885 — Montbrison
1886 — Nantes
1887 — Soissons, Laon
1888 — Dax, Bayonne
1889 — Évreux
1890 — Brive
1891 — Besançon
1892 — Orléans
1893 — Abbeville
1894 — Saintes et La Rochelle
1895 — Clermont-Ferrand
1896 — Morlaix, Brest
1897 — Nimes
1898 — Bourges
1899 — Mâcon
1900 — Chartres
1901 — Agen, Auch
1902 — Troyes, Provins

La cotisation annuelle des membres de la Société française d'Archéologie, donnant droit au volume du compte-rendu du Congrès, est fixée à DIX francs.

L'abonnement au *Bulletin Monumental* paraissant tous les deux mois, sous les auspices de la Société, et dirigé par M. Eugène LEFÈVRE-PONTALIS, est de quinze francs pour la France et dix-huit francs pour l'étranger.

Caen. — Imp. HENRI DELESQUES, rue Froide, 2 et 4.
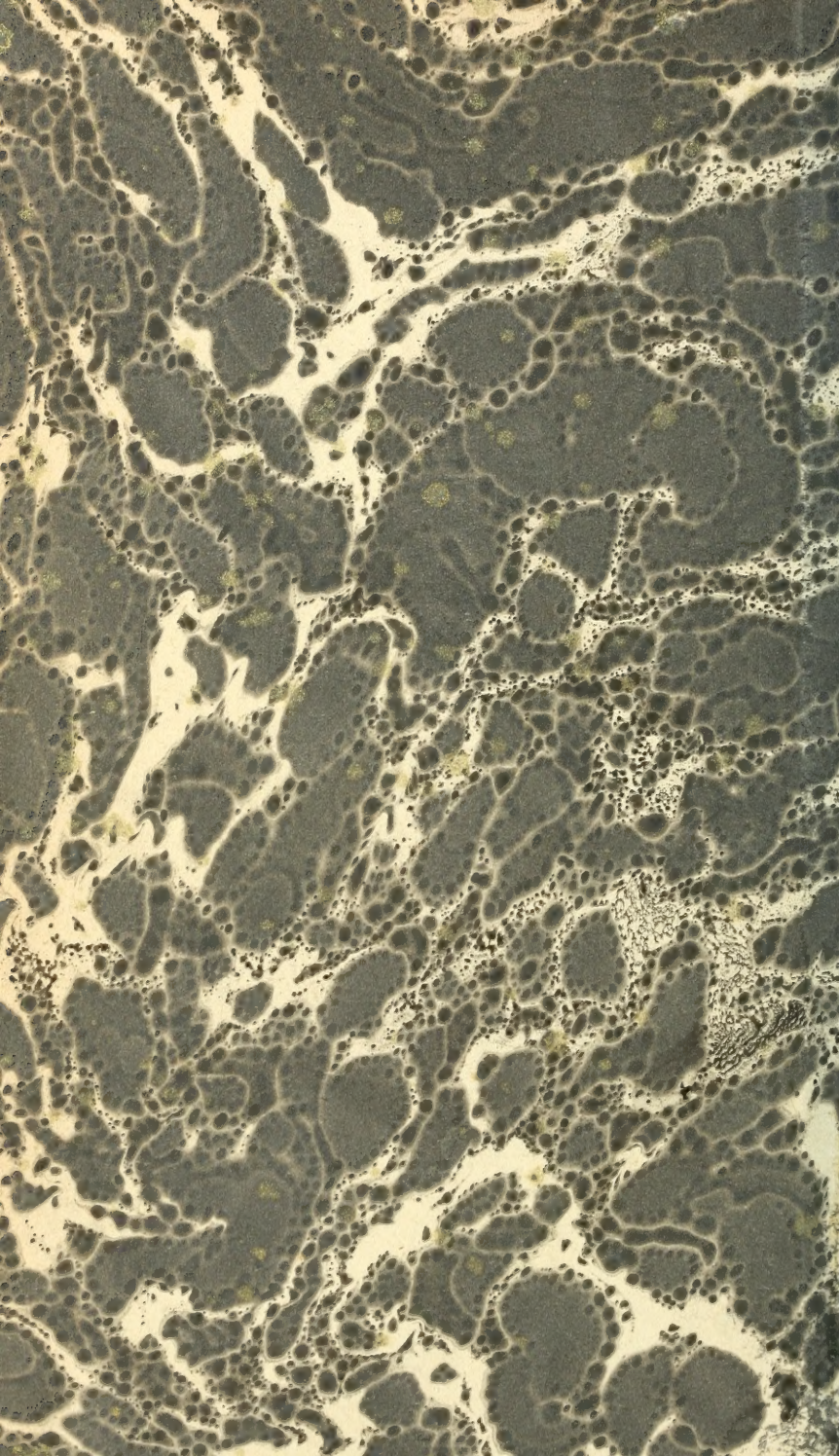
GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 3660